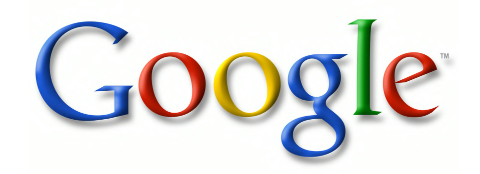
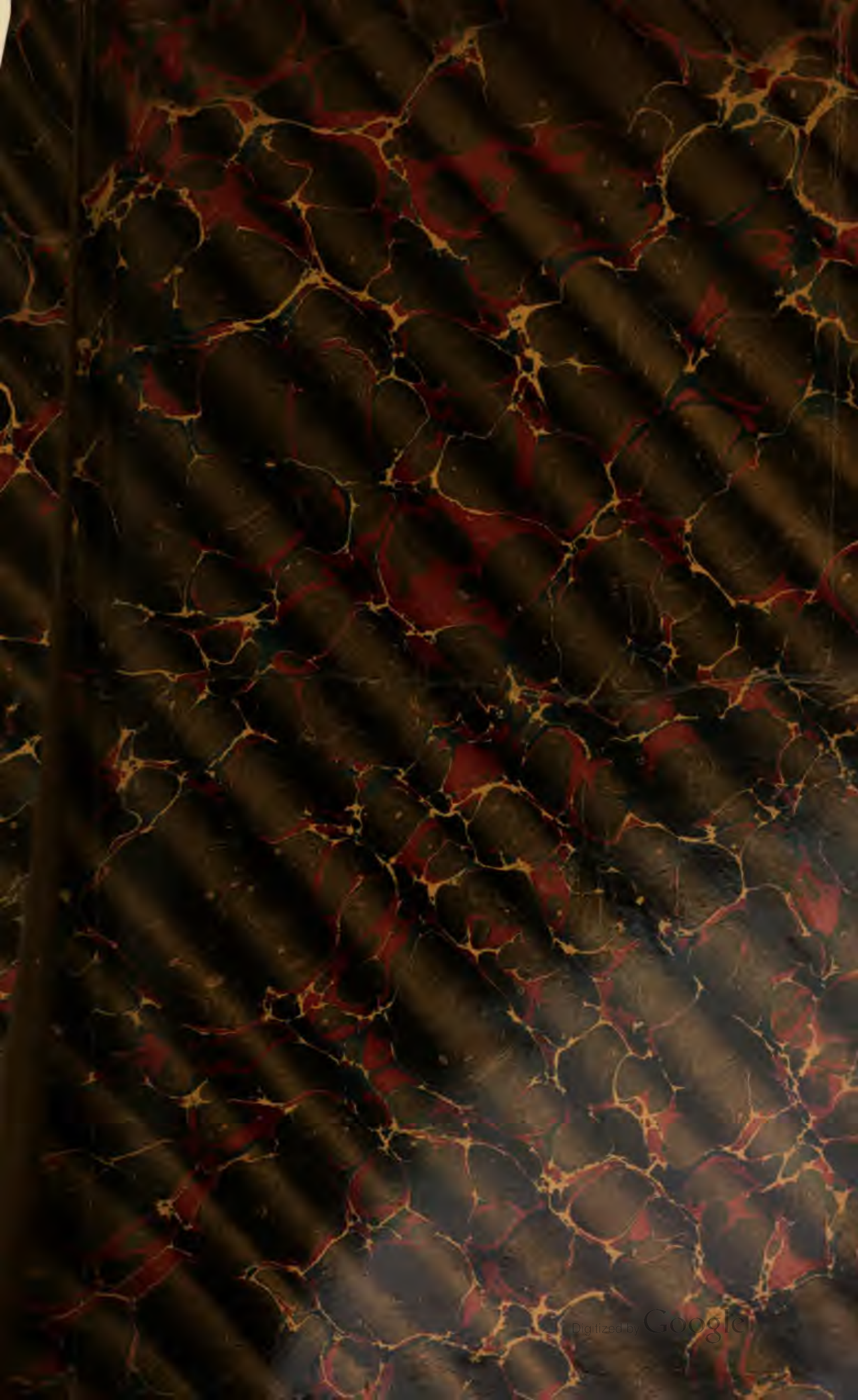








LES

INONDATIONS

EN FRANCE

DEPUIS LE VI[e] SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, 26, rue Racine.

LES
INONDATIONS
EN FRANCE

DEPUIS LE VIᵉ SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

RECHERCHES ET DOCUMENTS

CONTENANT

les Relations contemporaines,
les Actes administratifs, les Pièces officielles, etc., de toutes les époques ;
avec détails historiques sur les quais, ponts,
digues, chaussées, levées, etc.;
suivis de TABLEAUX SYNOPTIQUES par bassin,
de l'hydrographie générale de la France ;
et d'un INDEX BIBLIOGRAPHIQUE des ouvrages anciens
et modernes traitant de la matière,

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE POUR SERVIR AUX ÉTUDES HISTORIQUES STATISTIQUES, SCIENTIFIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DES INONDATIONS,

PAR

M. MAURICE CHAMPION.

Ouvrage qui a obtenu une mention très-honorable au concours des antiquités de la France (Académie des Inscriptions et Belles-lettres).

TOME QUATRIÈME.

PARIS

DUNOD, ÉDITEUR,

Précédemment Carilian-Gœury et Vᵒʳ Dalmont,

LIBRAIRE DES CORPS IMPÉRIAUX DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES

Quai des Augustins, n° 49

1862

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE DES INONDATIONS.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE DES INONDATIONS.

BASSIN DU RHONE.

CHAPITRE XXI.

INONDATIONS DU RHONE ET DE SES AFFLUENTS.

(SUITE.)

Les inondations du Rhône attribuées au déboisement dès la fin du XVI[e] siècle. — Opinion du chroniqueur Louis Gollut à cet égard. — Grande inondation de la Saône, en 1602. — Ses effets à Mâcon, Chalon, Lyon. — Crue du Rhône, à Avignon. — Alarmes que causent à cette ville les débordements du Rhône et de la Durance à cette époque. — Délibération du Conseil d'Avignon à ce sujet. — Crue extraordinaire du Gardon, en 1605, — du Rhône, à Avignon. — Débordements du Doubs et de la Loue, en 1606, 1608 et 1609. — Débâcle sur la Saône, à Lyon, en 1608. — Fait miraculeux s'y rapportant. — Refoulement des eaux de la Romanche dans la plaine du Bourg-d'Oisans, en 1612. — Ravages de cette rivière dans les siècles précédents. — Inondation du Rhône, à Lyon e à Avignon, en 1616. — Débordement de l'Ouvèze. — Inondations du Rhône et de la Durance, à Avignon, en 1617, 1624, 1630, 1638 ; — de la Saône, à Verdun, en 1636, — à Mâcon, en 1640, — de l'Ardèche, en 1645, — de la Durance, en 1647. — Appréciation de Coulon sur le régime dévastateur de cette rivière. — Inondations du Doubs et de la Loue, en 1649 et 1651. — Ravages de l'Isère, à Grenoble. — Réflexions de M. Pilot sur les défrichements considérés comme la cause de ces désastres. — Actes administratifs y relatifs. — Débordements du Rhône, à Avignon, en 1652 et 1657, — du Suzon, à Dijon, en 1658. — Le pont de Saint-Bénezet, à Avignon, ruiné par une crue, en 1669. — Inondation dans cette ville, en 1673. — Grenoble submergé par le Drac et l'Isère. — Inscription constatant cet événement. — Inondations du Rhône et de la Durance à Avignon, du Drac et de la Romanche, en 1674. — Travaux pour garantir Grenoble. — Lettre de Colbert. — Crues du Doux, affluent du Rhône, à Tournon, en 1676, 1679 et 1685. — Crues du Rhône, à Avignon, en 1679 et 1685, — de la Durance, en 1681. — Débordements du Lez, à Bollène, en 1684, 1685 et 1691. — Grosses eaux du Rhône, à Avignon, en 1689 et 1694. — Crue subite de la Romanche, en 1692. — Dommages causés par la Reise, en 1690 et 1692.

Nous venons de voir se dérouler une longue suite de faits qui prouvent, d'une manière irréfutable, que dans

l'ancien temps, les inondations apparaissaient sur le Rhône et ses principaux affluents avec autant de fréquence que d'intensité. Cette calamité, loin de s'amoindrir, semble au contraire, à partir du XVIIe siècle, prendre encore plus de développement. Il est curieux de constater que déjà, à cette époque, on voulait en trouver la cause dans le déboisement. Louis Gollut s'est fait l'interprète de cette opinion [1], qui a rencontré dans la science moderne de fervents adeptes. Après avoir parlé des avantages que procurent à la Bourgogne ses bois et ses forêts, le vieux chroniqueur s'arrête sur les inconvénients résultant de la coupe des arbres qui déjà, paraît-il, commençait à s'exercer d'une manière excessive [2]. Voici en quels termes il s'exprime : « Mais ces commodités sont quelquement amoindries par la trop grande cupidité de quelques seigneurs, qui pour fournir à leurs forges à fer, ou pour havoir des subjects et des censes, font abattre et raser ces belles verdures, ces greniers et ces deffenses du païs. Et en recepvons une incommodité à laquelle peut estre ils n'hont pas pensé ; car noz rivières en croissent plus facilement, incontinent après une pluie qui serat quelque peu abondante. Combien que je sçay que la principale raison que nous haïons du débor-

[1] *Mémoires historiques de la république Séquanoise*. Dôle, 1592, in-f°, liv. II chap. XVIII, *Des bois et forêts*.

[2] Dès l'année 1605, les États de Provence formulaient leurs plaintes à cet égard ; ils disaient, s'adressant au Parlement « qu'il lui pleust pourvoir aux abus, malversations et désordres qui se commettoient journellement, tant à la dépopulation des bois, eyssarts, bruslements et défrichements des garriques, broussailles et terres incultes qui sont sur les pendants des montaignes ; au moyen desquels la dite province s'en va despourveue de bois, tant à bastir qu'à chauffer, et encore de pasturages pour le bestail ; et qui pis est, les bonnes terres qui sont en lieux bas sont lavées et emportées par les eaux. » Ch. de Ribbe, *la Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations*. Paris, 1857, in-8°, pag. 30.

dement des rivières, soit pour ce que, depuis vingt-six ans en ça, les pluies hont estées plus fréquentes, plus longues et plus abondantes. Mais si est ce qu'il faut recepvoir ceste raison naturelle qui concurre avec ceste autre. L'on sçait que les pluies tombantes sur les montaignes, collines et campaignes nues et découvertes, après havoir humecté la terre, se écoulent presque entièrement en bas, et se jettent dedans le canal des rivières, Mais si, avant que de doner en terre, l'eau rencontre les arbres, les arbrisseaux, les ronces, les espines, les herbes et autres telles choses qui serpentent par terre, une partie s'arresterat sur les feuilles et sur le bois. Puis ce que tombe en bas ne humecterat pas seulement la terre seiche et altérée, mais s'arresterat et s'empescherat à abreuver, jusques à ce que toutes les racines et tout le dedans du bois, jusques au sommet et aux branches plus extendues, haïent succé et attiré ce que leur est nécessaire. De quoy il advient que tout ce que réside là ne se coule aux rivières; et au contraire, ce que n'y est arresté se glisse et passe en bas aux rivières prochaines. Ceste considération, remarquée en peu d'arbres, ne semblerat digne d'estre receuë, mais si l'on la veut accommoder sur tant de places et tant de montagnes essartées, découvertes et rasées, l'on y pourrat faire jugement. »

Cette définition est exactement celle qui a été formulée de nos jours à l'appui de la théorie prêchant la nécessité du reboisement, comme remède au fléau des inondations [1]. C'est une question que nous n'avons pas à examiner ici; en

---

[1] Aucune question scientifique n'a été autant controversée; elle a donné lieu à une foule d'écrits tout à fait opposés de vues et de principes. Comparez: *Reboisement des montagnes, difficultés; causes des inondations et moyens de les prévenir*,

citant, sur ce sujet, un texte écrit depuis près de trois siècles, nous avons voulu simplement montrer que les idées qui se sont produites à notre époque, à tort ou à raison, sur le déboisement, dataient de loin. Certes, l'action des bois sur l'écoulement des eaux, présentée dans le sens des judicieuses observations qu'on vient de lire, et qu'on n'a fait que répéter depuis, n'est pas contestable. C'est un effet physique parfaitement établi ; mais ce qui n'est pas admissible, c'est qu'il soit suffisant pour empêcher, ainsi qu'on l'a dit, le débordement des rivières [1]. L'histoire ne laisse aucun doute à cet égard ; ne prouve-t-elle pas que dans les temps anciens, alors que le sol, non-seulement montagneux, mais encore celui des plaines, étaient couverts presque partout de forêts impénétrables, l'inondation existait comme aux époques modernes ?

C'est là une vérité qui ressort des nombreux témoignages que nous avons recueillis, et si le fléau semble se reproduire plus fréquemment à mesure que l'on avance, c'est que ces événements acquièrent plus d'importance, par rapport aux désastres qu'ils occasionnent, et que surtout, on met plus de soin à les consigner par écrit. Les documents

---

par M. Jouyne, Digne, 1850, in-8.—*De la question du reboisement*, par M. Forest, Paris, 1852, in-8.—*Observations sur les moyens de reverdir les montagnes et de prévenir les inondations*, par M. Lambot-Miraval, Paris, 1857, in-8.

[1] Beaucoup d'ingénieurs distingués, entre autres MM. Defontaine, Dupuit, Duponchel, Vallès, de Mardigny, Belgrand et beaucoup d'autres, ont contesté que les crues des rivières soient devenues plus fortes à mesure que les forêts ont diminué ; Lecreulx dit même « que l'effet contraire serait plus vraisemblable. » (*Recherches sur la formation des ruisseaux, rivières et torrents*, etc., pag. 16). — En effet, c'est une observation météorologique reconnue, que les bois, arrêtant les nuages, amènent une plus grande quantité de pluie. (Cotte, *Traité de météorologie*, liv. IV, p. 316). — Cependant d'autres ingénieurs, M. Surell en tête, n'ont pas hésité à voir dans le déboisement des montagnes la principale cause des inondations, MM. de Montrond et de Saint-Venant partagent cette opinion.

deviennent plus nombreux, plus détaillés ; il est alors facile de trouver une suite de faits se succédant dans un ordre non interrompu pour ainsi dire. Telle est certainement la raison pour laquelle les inondations se rapportant au bassin du Rhône, du XVII[e] siècle jusqu'à nos jours, prennent comme nombre un grand accroissement [1].

En 1602, eut lieu un grand débordement de la Saône. « On remarqua que le 14 septembre, la rivière crut si extraordinairement, à Mâcon, par les pluies continuelles jusqu'au 21 de ce mois, qu'elle occupoit toute la rue depuis le Collége à Saint-Anthoine, jusqu'à la porte du Bourgneuf, où l'on ne pouvoit aller qu'en bateau, qu'elle entraîna et abbatit plusieurs maisons à la campagne, qu'elle venoit jusqu'à la porte de Feur, et qu'on fut contraint d'enlever le sel du grenier, qu'elle occupoit [2]. » Un historien de Chalon parle ainsi de l'inondation dans cette ville : « La Saône se déborda au mois de septembre 1602 avec une si grande inondation, que de mémoire d'homme on n'en avoit point veu de pareille. Le faubourg de Saint-Jean de Maiseau [3] en fut plus inondé que les autres et on y alloit

---

[1] En lisant le savant ouvrage de M. Ch. de Ribbe, cité plus haut, on serait tenté d'admettre comme unique cause des désastres causés par les eaux, en Provence, depuis trois siècles, les déboisements et les défrichements. « On ne saurait méconnaître, dit-il (pag. 28) que les déboisements, vers la fin du XVI[e] siècle, n'excédassent dès lors les limites dans lesquelles ils eussent dû être renfermés. Les inondations du Rhône et de la Durance étaient plus fréquentes ; les digues ne suffisaient plus à les prévenir. » Mais en présence des faits antérieurs, il est permis de ne pas accepter cette assertion comme une vérité absolue.

[2] *Registres secrétariaux de l'Hôtel-de-Ville de Mâcon*. Regist. 81, fol. 153. — (Archives du département de Saône-et-Loire.)

[3] Sur la place Saint-Pierre, du côté de la mairie, on lit encore aujourd'hui cette inscription : *En l'année mil six cent et deux l'eau a esté de cestes auteur le 25 septembre* 1602. La pierre sur laquelle sont gravés ces mots se trouve scellée dans le mur, à environ 1^m,75 du sol ; mais elle a été certainement relevée au fur et à mesure de l'exhaussement du terrain.

partout en batteau, mesmes au delà des Tours des Carmes, quoy qu'elles soient assez avancées en la ville. L'eau degorgea en cet endroit-là par le vieux fossé avec tant de furie, qu'elle y menoit plus de bruit qu'une écluse de moulin[1]. »

A Lyon, les eaux de la Saône s'élevèrent à une hauteur prodigieuse, et un historien contemporain nous a laissé en termes précis la relation de cette inondation[2] : « Durant l'équinoxe autumnal de l'an 1602, la rivière de Saosne s'enfla tellement par dessus ses accoustumées limites, qu'elle surpassa de hauteur toutes les marques qui avoyent autrefois esté mises, lorsqu'elle avoit faict des cruës extraordinaires. Elle couvrit les esperons du pont de Saosne, et peu s'en fallut qu'elle n'arrivast à la hauteur de la circonférence des voutes dudict pont, lequel elle esbranla tellement par son impétuosité et roideur, que si messieurs les prévost des marchands et eschevins n'eussent faict diligence de le faire charger de guizes de fer et de grosses pierres qu'ils y firent conduire de divers endroicts de la ville, il estoit en dangier d'estre ruinez et mis par terre; qui eust esté une perte irréparable à la ville. Elle alla toujours croissant despuis le 18 de septembre jusques au 27,

[1] Claude Perry, *Hist. de Chalon-sur-Saône*, 1659, in-f°, pag. 410.

[2] Rubys, *Hist. de Lyon*, Lyon, 1604, in-f°, p. 509. — Une note contemporaine retrouvée dans des papiers provenant de l'ancienne et primitive église des Grands-Augustins est ainsi conçue : « Le 27 septembre 1602, la Saône a esté jusqu'aux degrés de la grande porte de l'église des Grands-Augustins, entrant presque au cloître de devant, et le samedi ensuivant, le lendemain dudit vendredi, sur le minuit dudit samedi, elle entra dans le cloître jusqu'à genou et dans l'église jusqu'au premier degré des deux qui sont dessous la lampe qui est devant le grand autel. La maison eut pour conseil de ne rien bouger de la maison : ce que nous fîmes. Les tombeaux de notre église s'enfoncèrent dedans terre et les fallut relever et raccommoder. Dieu soit loué de tout. » (Aug. Baron, *Hist. des inondations du Rhône et de la Saône en* 1840. Lyon, 1841, in-8, pag. 35).

qu'elle commença de s'arrester un peu. Elle surpassa le quay des Célestins, et entra dans leur église, jusques au grand autel. On alloit par batteaux dans leur vergier et jardin, et par tout Bellecourt[1]. Elle mit par terre partie des bastiments de l'arcenal royal de la Rigaudière. Par le port du Temple, elle s'espandit par la place de Confort et dans le couvent des Jacobins. On alloit par batteaux ès rues du Boys et de la Grenette, et ès rues de la Triperie et Prescherie. Elle fut aussi dans l'église et couvent des Augustins. Et du costé de Saint-Jean, on alloit par batteaux en la rue de Flandres et port de Saint-Paul, jusques au Puys de la Sel, et en plusieurs autres endroicts de la ville. Bref, si le Rhosne eust crue à l'équivalent de la Saosne, tout le costé de Saint-Nizier estoit en danger d'estre submergé. » Il est à présumer que le Rhône subit aussi une crue cette année, car il est fait mention, sous la date de 1602, d'une longue et grande inondation à Avignon[2], mais elle ne concorda pas sans doute avec celle de la Saône.

Une délibération du Conseil d'Avignon, du 20 mai 1604, atteste qu'à cette époque, les débordements du Rhône et de la Durance étaient, pour cette ville, le sujet de vives alarmes[3]. « A été exposé par le sieur Tonduty, assesseur et par les Consuls, dit cet acte, que l'on voit les ruines très-grandes qu'apportent les rivières du Rhône et de la

---

[1] En rapportant cette inondation, M. Monfalcon, (*Hist. de la ville de Lyon*, Lyon, 1846-47, in-8, p. 731), dit que « le débordement extraordinaire de la Saône, grossie démesurément par les eaux du Doubs, fut soudain et que le faubourg de Vaise fut entièrement submergé. » — Consultez aussi *Monographie de la Saône*, par M. Valentin Smith, conseiller à la Cour d'appel de Lyon. Lyon, 1852, in-8, chap. VIII, *Crue des eaux de la Saône*.

[2] MS. de la bibliothèque d'Avignon.

[3] *Regist. des délibérations du Conseil d'Avignon*. Regist. 19, fol. 319. — Archives du département de Vaucluse. (Achard, *Not. comm.*).

Durance, de sorte que s'il n'y est pourvu promptement, ledit Rhône s'en va manger tout Galéas, Casau et Saint-Flory[1] et vient jusques aux murailles de la ville, et la Durance n'a pas à rompre quatre-vingts ou cent pas qu'elle n'entre au chemin de Noves et s'en vienne au Portail l'Imbert et par ainsi ruineroit du tout le terroir de la ville, et d'attendre d'y faire les réparations à la concurrence de 1,200 écus que la ville dédie à prendre tous les ans pour les réparations desdites rivières, cela ne peut suffire et y apporter les réparations et remèdes nécessaires pour ce qu'il faut que lesdites réparations se fassent à la fois et en gros et telles qu'elles puissent résister à l'impétuosité desdites rivières et en faisant seulement à 1,200 écus l'année, elles ne se peuvent faire que si petites qu'avant que le paiement des autres 1,200 écus de l'autre année arrive, lesdites rivières ont démoli et ruiné ce qui a été fait. Et que l'on a communiqué à Monseigneur le Vice-Légat, lequel comme amateur et zélé au bien de la ville auroit trouvé bon que l'on regardât d'y prendre tous les expédients nécessaires et tels que lesdites réparations s'y puissent faire tout à coup ainsi qu'il faut qu'ils soient pour s'opposer aux ravages desdites rivières et conserver par ce moyen le terroir. Donc après en avoir congruement traité avec plusieurs personnes très-intelligentes, le meilleur expédient qui seroit été trouvé seroit d'emprunter jusqu'à 3,600 écus à pension perpétuelle à laquelle reviennent lesdits 1,200 écus établis pour trois années, ce qui est adopté. »

Le 10 août 1605, à la suite d'une pluie consécutive pen-

[1] Quartiers du terroir d'Avignon, au midi de la ville ; Saint-Flory est ici pour Champ-Fleury.

dant deux jours, la petite rivière du Gardon s'enfla et fit des ravages inouis sur ses bords, et notamment dans la ville d'Alais; « ce fut un desbord auquel la mémoire de nostre siècle ne pourroit trouver un pareil, » dit la relation qui en fut imprimée sur le moment même[1].

Le 13 décembre 1605, il fut exposé au Conseil d'Avignon[2] « que dernièrement le Rhosne fut si desbordé, qu'il a fait beaucoup de ruines et entre autres a fort offensé et tourmenté la nouvelle pallière, plus il a emporté le pont de bois appelé de l'Allemand, sous lequel le canal de la Sorgue passe. » Le Conseil délibéra de refaire ce pont en pierre et de réparer et achever la pallière.

Pendant trois années successives, le Doubs et la Loue[3] débordèrent[4]. En 1606, des pluies torrentielles tombèrent pendant deux mois et ne cessèrent que vers le 22 juillet. L'inondation fut grande et elle causa la destruction des récoltes, « de sorte que, dit un contemporain, les fruits de la terre qu'estoient en fort belle apparence se recognurent quasi-perdus, tant les foins que les froments et aussy les vignes, à raison de quoy le froment commençoit à se vendre la moitié plus de ce qui se vendoit auparavant. » Les eaux occasionnèrent de graves dommages aux nombreux moulins assis sur le Doubs, sous les murs de Besançon. En 1608[5] et 1609, ces malheurs se renouvelèrent; des ponts

---

[1] Nous donnons le texte de cet opuscule. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. III, Pièce 217.

[2] Regist. 20, fol. 17. (Archives de Vaucluse).

[3] Ce nom est une corruption de celui de *Louve* que portait cette rivière, ainsi que nous l'apprend Louis Gollut (*ouvrag. cit.*, liv. II, ch. XII); il la qualifie de « dangereuse compagne, rivière non-seulement courante, dit-il, mais furieuse et ravissante, prenant de sa rage le nom de Louve qui lui convient fort proprement. »

[4] Babey, *Not. comm.*

[5] Courtepée (*Description du duché de Bourgogne*, 7 vol. in-8, 1773-1785,

sur la Loue furent emportés; les routes et les chemins furent dégradés; plusieurs villages sur le Doubs éprouvèrent beaucoup de ruines.

L'hiver de 1608 se fit remarquer par un froid extrême qui dura plus de deux mois; les rivières gelèrent. «Le dégel, dit Mézeray[1], ne causa pas de moindres dégasts qu'avoit fait le froid. Ce qui arriva à Lyon est une merveille digne d'estre écrite. Il s'estoit accumulé une montagne de glaçons sur la Saône, devant l'église de l'Observance[2]; toute la ville trembloit, de peur qu'en se détachant, leur choc ne vint à emporter le pont et faisoit des prières publiques pour détourner ce malheur; un simple artisan entreprit de les rompre en petits morceaux, et de les faire tous écouler sans aucun désordre, moyennant certaine somme d'argent dont il convint avec les magistrats de la ville. Pour cet effet, il alluma tout vis-à-vis, sur le bord de la rivière, deux ou trois petits feux, avec demie douzaine de fagots et quelque peu de charbon, et se mit à murmurer certaines paroles. Aussitôt ce prodigieux rocher de glace éclata comme un coup de canon, et se rompit en une infinité de pièces, dont la plus grande n'estoit pas de plus de trois ou quatre pieds. Mais ce pauvre homme au lieu de toucher sa récompense fut en danger de recevoir punition; car les théologiens disoient

---

t. III, pag. 427), dit en parlant du bourg de Fretterans, sur le Doubs : « Cette rivière cause par ses débordements fréquents et par son cours incertain appelé *gironement*, en 1608, les plus grands dommages en enlevant les récoltes et le terrain même qui se convertit en gravier d'une lieue au loin. »

[1] *Abrégé chronologique*, etc. Paris, 1668, 3 vol. in-4°, t. III, pag. 1430. — V° Monfalcon, *ouvrag. cit.*, p. 731.

[2] Sur la rive droite de la Saône au-dessus du pont de Serin. Cette église était celle du couvent des Cordeliers de l'Observance.

que cela ne s'estoit pu faire sans l'opération du diable [1]. » Il n'y eût évidemment dans cette œuvre ni sorcellerie ni machination mystérieuse; la rupture des glaces se produisit par l'effet naturel de la crue des eaux provenant du dégel, mais l'esprit du temps, porté au merveilleux, ne cherchait pas les explications des faits dans les causes physiques; le surnaturel se mêlait au moindre événement extraordinaire.

« En 1612, le 7 août, dit M. Pilot [2], un éboulement considérable tomba, comme en 1191, dans l'endroit où passe la Romanche, au pied du torrent de Vaudaine, et obstrua, comme à cette époque, le lit de la rivière, de manière que ses eaux, retenues par cet obstacle, refoulèrent dans la plaine du Bourg-d'Oisans, s'élevant à la hauteur du nouveau barrage. Il était à craindre qu'un lac ne se formât, tel qu'avait dû l'être celui de Saint-Laurent, rompu en grande partie en 1219, et dont tout le pays et les environs de Grenoble avaient eu tant à souffrir [3]. Une nouvelle rupture du lac eût occasionné les mêmes désastres. Cette fois, l'on crut devoir prévenir le danger; sur le conseil d'un homme habile, Jacques des Bains, ingénieur géographe du roi, on pratiqua, au-dessous du barrage, une ouverture que fit exécuter, avec une réussite complète, le sieur de Saint-Laurent, châtelain du Bourg-d'Oisans. En trois jours, les eaux de la plaine du Bourg s'écoulèrent; mais l'inondation, sans être comparable à celle qui était arrivée quatre siècles

---

[1] Les *Actes consulaires* de la ville de Lyon contiennent une longue relation de ces événements sous ce titre : *Grand discours sur l'accident des glaces advenu le dimanche* 3 *février* 1608. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. IX, Pièce 218.

[2] *Recherches sur les inondations dans la vallée de l'Isère depuis* 1219 *jusqu'à nos jours*. Grenoble, 1857, in-8, pag. 23.

[3] V° notre tome III, chap. XIX, pag. 192.

auparavant, emporta néanmoins les ponts de Livet, de Saint-Barthélemy et de Mésage, de même qu'elle contribua, par le volume considérable des eaux, au débordement du Drac [1] et au refoulement de l'Isère. C'est alors que Lesdiguières, pour que la plaine du Bourg-d'Oisans n'eût plus à redouter une catastrophe déjà survenue deux fois, s'occupa de faire enlever tous les obstacles qui pouvaient retenir encore les eaux dans un bas-fond et de faire construire un mur le long de Vaudaine, afin de lui tracer un lit qui pût empêcher tout éboulement.

« De tout temps, la Romanche fut un objet de crainte pour le Bourg-d'Oisans, comme le Drac pour le territoire de Grenoble [2]. Les documents les plus anciens et les visites et révisions des feux des XIV[e] et XV[e] siècles représentent cette rivière comme débordant presque toutes les années et causant de grands dommages. Une révision des feux de l'année 1428 énumère les dégâts produits par les eaux dans la plaine du Bourg au nombre des causes de la misère du pays [3]. Toujours la Romanche est donnée comme un voisin

---

[1] Ces faits sont consignés par Antoine Chaléon, notaire à Vizille, dans un manuscrit où lui et son fils, au milieu de notes de famille, relatent divers événements arrivés dans le pays de 1586 à 1692. « En l'année 1612, et le mardi 7 août, environ quatre heures après midi, la Romanche feust arestée tout à fait par une obstruction qui tomba par la draye de Vaudaine, et dans trois jours, par une ouverture que M. de Saint-Laurent, chastelain d'Oysans, fit faire de l'advis de M. Bain, ingénieur du roy, qui venoit d'Exiles, elle vuida et emporta le pont de Livet, celui de Saint-Barthélemy et de Mézage. »

[2] Le Drac, avant son endiguement, exécuté par le connétable de Lesdiguières, il y a deux siècles, venait baigner les murs mêmes de la ville de Grenoble. Coulon (*Les Rivières de France*, 1640, t. II, p. 137), dit de cette rivière : « Le Drac, torrent impétueux, sujet aux débordements, brise souvent ses digues et fait des sorties cruelles et dommageables à tout le pays, particulièrement quand la Romance (la Romanche) et le ruisseau de Die (l'Ebron), qui se joignent en son canal se débordent aussi par le dégel des neiges. »

[3] *Alia etiam causa miserie fuit et est modicum territorium quod habent, et aque*

dangereux. Il est dit dans une autre révision, de 1447, qu'elle a submergé et dévasté les trois quarts des prés de la plaine[1]. Une requête des habitants de l'Oisans, de la seconde moitié de ce même siècle, rappelle la catastrophe de 1191 et ses tristes conséquences; la rupture du lac de Saint-Laurent, arrivée vingt-huit ans après; une inondation survenue en 1465, qui ruina le pays et détruisit plusieurs habitations, et une autre inondation plus récente, qui eut lieu dans le mois de juillet[2]. Par cette requête et pour les motifs y contenus, les habitants du Bourg-d'Oisans demandèrent d'être déchargés de toutes tailles pendant vingt-cinq ou trente ans[3]. »

« En 1616, dit un historien moderne de Lyon[4], une crue soudaine et considérable du Rhône causa beaucoup de ravages dans les plaines du Dauphiné, aux environs de Lyon; elle y jeta du sable et des graviers en si grande quantité, qu'il fallut longtemps pour en faire disparaître les

---

que per planum sunt, que pluries, dum rippæria est magna per inundationem aquarum et nimiam consumptionem quod sepissime contigit, destruunt eorum herbas et prata. (*Secundus liber revisionum focorum baillivatus Greysivaudani.* B. 1447, cahier 2.)

[1] ...*Et aqua Romanchie tres partes pratorum plane hujusmodi parrochie submersit et alias devastavit.* (*Ibid.*, cahier 1.)

[2] Voici un extrait de cette requête « ... Que ledit lieu (Bourg-d'Oisans) est situé entre tant et si grandes et aultes montagnes, y descendent grands torrents et rivières et entre autres passe au long et par le mylieu une impétueuse rivière, la Romanche; d'ung cousté et aultre, a deux abismes et lieux ruyneux desquels descendent souvantes fois grandes ruines.... Advint l'an CCCC LXV, qui noya la pluspart du bourg, plusieurs maisons et habitations en feurent péries, comme de ce est encore bonne memoire; encore et de rechef est advenu ceste année et le dernier jour de julhet que lesdictes ruynes sont tellement descendues que le cours de ladicte Romanche est estraing et sarré et la pluspart dudict plain mis en lac...» (Archives de l'ancienne chambre des comptes. Regist. coté : *Copiarum Graisivodani.* Regist. 14, cahier 109.)

[3] Les mêmes plaintes sont renouvelées dans des révisions de feux bien postérieures, de 1660 à 1700.

[4] Monfalcon, *ouvrag. cit.*, pag. 744.

traces. Plusieurs maisons tombèrent dans la Guillotière submergée; on craignit pour le pont; il y eut aux digues du fleuve d'énormes avaries; leur réparation coûta de grosses sommes, mais il y avait urgence. »

Une note conservée dans les archives de Sainte-Claire d'Avignon[1] constate que le dimanche, 21 août 1616, vint une pluie dans cette ville qui commença à minuit et dura tout le jour « si rapide et véhémente avec tonnerre et esclairs, que l'après-dîner du susdit jour les rues furent si remplies, savoir la Bonnetterie, la Carreterie, la Fusterie, le Corps-Saint, toutes lesquelles rues étoient si remplies d'eau qu'on n'y pouvoit passer qu'avec bateaux ou grandes cuves[2]. Bref, le débordement des rivières fut si grand, que plusieurs villages du Comtat furent grandement endommagés et surtout le lieu de Bédarride, dans lequel tombèrent environ 80 maisons. » On voit par un autre titre[3], que le même jour, la petite rivière de l'Ouvèze éprouva un

---

[1] *Regist. des réceptions de* 1598 *à* 1618. Revers des feuilles A, B, C, de la table. (Archives de Vaucluse. — Achard, *Not. comm.*) — Il existe sur cette inondation un opuscule du temps, dont nous publions le texte très-rare. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XX, Pièce 219.

[2] Les ouvrages de défense contre les irruptions du Rhône venaient cependant d'être réparés : « Le 30 mars 1613, les Consuls représentent au Conseil de ville que quelques pallières s'en vont du tout en ruine, à cause que l'eau a mangé tellement le dessous que l'on ne voit que les paulx, et tout le reste du dessous desdites pallières est vuide et ne peut être que la pierre du dessus ne tombe à faute de fondement et se ruine tellement que cela est très-important bien que ce soit une très grande dépense, pour ce qu'il se trouve quatre desdites pallières, même celle qui est à l'endroit de l'église des Capucins, laquelle se trouve en avoir besoin présentement à cause que s'il avint une grosse eau est à croire qu'elle sera du tout en ruine. Conclu qu'on fera réparer présentement ladite pallière du devant de l'église du couvent des Capucins et de la tour de la muraille appelée de la *Campana*. » (*Regist. des délib. du Conseil d'Avignon*. Regist. 21, fol. 60. — Archives de Vaucluse. Achard, *Not. comm.*)

[3] *Délib. du Cons. de la comm. de Vaison de* 1616 *à* 1621. Regist. coté BB, 16. (Archives de Vaucluse.—Achard, *Not. comm.*)

débordement extraordinaire; « à six heures du soir, les eaux couvrent le pont romain de Vaizon[1] et en emportent les parapets; plusieurs maisons sont renversées. »

Dans la séance du 16 janvier 1617, les Consuls d'Avignon entretiennent le Conseil[2] « du besoin qu'on a de faire réparer les ponts abattus ensemble par les rivières du Rhône et Durance, à cause du débordement des eaux et ruines très-grandes qu'il avoit apportées. » Une inondation est encore mentionnée à Avignon, mais sans aucun détail, en 1624[3]. Une autre eut lieu en 1630, car le 16 décembre, le Conseil d'Avignon ratifie le payement de 14 écus « pour dédommagement de bateaux pris à Champfleury, lors de l'inondation du Rhône[4]. » Le 15 mars 1638, il est question, au même Conseil, du payement de 11 écus « pour

[1] Les Romains avaient construit à Vaison, un quai de 900 pieds de longueur se rattachant au pont; les débris en subsistent encore aujourd'hui. M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquités monumentales*, 10 vol. in-8, 1836-1839, dit en parlant de ces sortes d'ouvrages (t. I, pag. 230) : « Les quais ou grands murs de soutènement construits le long des rivières venaient souvent se relier aux ponts lorsque ceux-ci étaient dans les villes. Dans beaucoup d'endroits, les murs de quai étaient des ouvrages considérables. C'est ainsi qu'il y avait à Vienne, Lyon, Arles, de magnifiques quais le long du Rhône. Ils étaient construits avec la plus grande solidité, en grand appareil, et l'on conçoit que les murs de soutènement le long des fleuves étaient nécessaires pour en régulariser le cours dans les villes. »

[2] *Regist. du Conseil d'Avignon*. Regist. 22, fol. 31. (Achard, *Not. comm.*)

[3] MS. de la bibliothèque d'Avignon.

[4] *Regist. du Conseil d'Avignon*, Regist. 24, fol. 328. (Archives de Vaucluse. — Achard, *Not. comm.*) — On lit dans le *Mercure françois*, année 1633, t. XIX, p. 923 : « En Provence, il y a eu, au mois de septembre, un très-grand désastre, causé par les pluies tombées en divers endroits de cette province, les pertes éprouvées dans l'arrondissement de Marseille sont évaluées à plus de deux cent mille écus. La Durance et le Rhône ont débordé presque partout. Près d'Arles, on trouva un berceau que les eaux du Rhône avoient apporté, contenant un petit enfant et un coq ; on jugea qu'il venoit de loin, car l'enfant étoit très-affamé. Comme on ne put savoir de quel endroit il étoit parti, le Conseil de ville se réunit à ce sujet, et décida que l'enfant seroit élevé et nourri aux dépens du public. »

distribuer aux couvents des religieux réformés, à cause des inondations des eaux[1]. »

En 1636, la Saône, gonflée par les pluies, déborda à Verdun ; les Impériaux, qui venaient de s'emparer de cette place, s'empressèrent de l'évacuer dans la crainte d'être submergés[2]. Au mois de janvier 1640, la Saône, à Mâcon, s'éleva à 6 mètres au-dessus de l'étiage[3]. Cette crue dut certainement se faire sentir à Lyon, mais il n'en est question dans aucun document.

En 1644, le 3 septembre, il y eut une forte inondation de l'Ardèche[4]. Cette même année, un débordement de la Durance est relaté[5], et un autre en 1647, le 4 novembre. Dans celui-ci, « le territoire d'Avignon fut envahi et ravagé jusqu'aux portes de la ville ; les chemins furent affouillés ; on craignit de voir les remparts abattus, et le Rhône et la Durance se joindre sous les murs[6]. » A propos de cette dernière rivière, il n'est pas sans intérêt de faire connaître

---

[1] Regist. 25, fol. 378. (Achard, *Not. comm.*) — Sous la date de 1637, une *Hist. d'Arles* (MS. de la bibliothèque de cette ville) mentionne une inondation du Rhône.

[2] Courtepée, *ouvrag. cité*, t. II, pag. 288. — Fontenay-Mareuil, dans ses *Mémoires* (Collect. Michaud, t. XIX, p. 260) dit « que dans le mois d'octobre 1636, les pluies furent grandes en Bourgogne et qu'elles rompirent les chemins et la campagne. »

[3] Cette cote est celle marquée sur l'échelle du pont de Mâcon. On peut voir encore aujourd'hui, dans cette ville, au coin de la place Saint-Étienne et de la rue Franche, un repère constatant la hauteur de la crue de 1640, sur ce point. Son niveau est un peu au-dessous de celui des inondations de 1711 et de 1840 qui y sont également repérées. V° Valentin Smith, *ouvrag. cité*.

[4] *Mémoire sur les inondations des rivières de l'Ardèche*, par M. de Mardigny, ingénieur en chef. (*Annal. des ponts et chaussées*, ann. 1860, 2° semest.) Cette inondation, provenant de la Beaume et du Chassezac, est repérée au moulin de Salavas, situé sur l'Ardèche, à 400 mètres en amont du pont suspendu de Vallon ; sa hauteur est de 16^{m},88.

[5] MS. de la bibliothèque d'Avignon.

[6] *Regist. du Conseil d'Avignon*, Regist. 26, fol. 418. (Archives de Vaucluse. — Achard, *Not. comm.*)

l'appréciation d'un écrivain du temps sur son régime dévastateur : « La Durance, dit Coulon[1], est la plus fâcheuse rivière de France, au dire de l'historien de Rome[2] : elle change presque aussi souvent de place que le soleil ; elle outrepasse tous les jours les limites que la nature a mises pour empêcher ses invasions ; elle fait des guez favorables pour le passage au mesme endroit où elle creuse des précipices pour le retour ; elle entraisne des rochers et des montagnes de sable ; elle désole les campagnes voisines ; elle n'est propre ni au trafic ni à la navigation[3], à cause de sa rapidité et de ses escueils ; elle n'a rien d'arresté que ses changements et ses ravages, d'où est né le proverbe qui dit : *le Gouverneur, le Parlement et la Durance, ces trois ont gasté la Provence*[4]. »

En 1649 et 1651, le Doubs et la Loue causèrent des inondations[5], et au mois de novembre de cette dernière année, les eaux de l'Isère firent à Grenoble des ravages terribles[6]. A la suite de pluies de plusieurs jours, elles s'élè-

---

[1] *Ouvrag. cité*, t. II, pag. 174. — Le nom de Durance, *Druentia*, dont la racine celtique est *Druant* (mauvaise), atteste que cette rivière n'était pas moins dangereuse dans les temps anciens qu'aux époques modernes.

[2] Tite-Live, lib. 21, cap. 32, parle assez longuement de la Durance en rapportant les difficultés qu'Annibal éprouva pour la franchir. — Pline dit qu'elle est toujours inconstante, sans lit, sans borne et sans retenue. — Ausone s'écrie à propos de cette rivière et de la Drôme : *Te Druma, te sparsis incerta Druentia ripis*. — V° aussi Silius Italicus, lib. 3.

[3] Cependant Chorier, *Hist. du Dauphiné*, 2 vol. in-f°, 1661-1672, t. I, pag. 22, avance « que l'industrie des hommes a autrefois apprivoisé la férocité de la Durance, en l'assujettissant à toutes les nécessités du commerce. » Cela semblerait résulter d'une inscription rapportée par Gruter, *Inscrip. antiq.*, et d'un passage de la *Notice de l'Empire* ; mais cette question est restée à l'état de conjecture.

[4] Une variante plus populaire de ce proverbe très-connu dit : *sont les trois fléaux de la Provence*.

[5] Baboy, *Not. comm.*

[6] Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 20.

vèrent à plus de 6m,50 au-dessus de l'étiage et renversèrent, comme en 1219, le pont en pierre qu'on avait réédifié et qui occupait la place du pont suspendu actuel. «Nous avons vu avec effroy, l'an 1651, à la fin du mois de novembre, dit Chorier[1], qui fut témoin de cette grande inondation, l'Isère s'élever, par le moyen d'une pluie de quelques jours, à plus de 20 pieds de hauteur au-dessus de sa consistance ordinaire.» Un autre contemporain nous a laissé quelques renseignements plus circonstanciés sur la même inondation, ou plutôt sur deux inondations successives qui arrivèrent en moins de quinze jours, et qui furent telles que ce qui échappa à la première crue des eaux fut détruit à la seconde. « Le XIIII[e] novembre 1651[2], il est arrivé un débordement d'eau qui a été si grand que, sur neuf heures du soir, la tour du pont de Grenoble, avec les deux arcades du cousté de la Perrière sont tombées[3] et ont fait regorger l'eau, de sorte que la pluspart de la ville a esté inondée; la rue Brocherie et celle des Clercs ont esté seules espargnées. Les rues de Très-Cloîtres et la Grand'Rue ont esté tellement inondées, qu'il s'est perdu quantité de marchandises, mesme à la Perrière et Saint-Laurent[4]. Le jour trentième dudict moys, est arrivé un second débordement qui

---

[1] *Ouvrag. cité*, tom. I, pag. 21.

[2] MS. des Chaléon.

[3] Les Consuls demandèrent au parlement qu'il fût imposé sur les trois ordres une somme de 30,000 liv. nécessaire à la reconstruction de ce pont. Sur cette demande, intervint un arrêt de cette cour qui autorisa l'impôt et où sont rappelés les dégâts et les pertes causés par les eaux. V[e] DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XXIII, Pièce 220.

[4] On voit par une lettre de Colbert, du 8 avril 1682, que «sur les demandes faites par les Consuls de Grenoble, appuyés par M. de Saint-André, premier président du parlement de cette ville, il y eût prorogation d'un péage établi au passage de l'Isère, dans le faubourg Saint-Laurent, pendant 25 années.» C'était une ressource pour reconstruire le pont de pierre emporté en 1651. (*Correspondance de Colbert.* MS. de la bibliothèque de l'École des ponts et chaussées.)

a abattu le reste du pont de l'Isère et inondé tellement la ville, qu'il n'y a heu que la rue Brocherie et le cousté de Mal-Conseil exempts. Les batteaux ont esté jusqu'au-dessus la place Nostre-Dame. Il s'est perdu tous les chevaux, et plusieurs ont esté sauvés sur les bastions de la ville; les marchandises qui estoient dans les bottiques ont esté perdues, quoique l'eau ne fust pas plus grande que la première. »

En rapportant ces inondations, M. Pilot ajoute les réflexions suivantes[1]. « C'est après les guerres de religion du XVIe siècle, et au commencement du siècle suivant, qu'une impulsion fut donnée, en Dauphiné, à la culture. Malheureusement, on voulut tout livrer à la charrue; l'on commença, dans ce but, à défricher presque partout les bois, et l'on cultiva peu à peu les terres jusqu'aux bords des rivières mêmes. Bientôt survinrent les deux inondations du 14 et du 30 novembre 1651. La vue de ce double désastre et l'appréhension d'un nouveau malheur, sinon plus grand, du moins tout aussi terrible, jetèrent l'épouvante dans les esprits. L'on songea immédiatement aux moyens de préserver la ville d'un prochain déluge, regardé déjà comme inévitable. Jusque-là, il semblait qu'on avait voulu abattre sans distinction tous les bois; cette question fut envisagée sous le rapport de la sécurité publique. Par un premier arrêt du 20 décembre de la même année, et par des arrêts successifs des 7 et 20 septembre 1655, 2 août 1672 et 19 décembre 1682, la cour du parlement défendit, sous les peines les plus graves, de continuer à couper et à défricher les bois, par les motifs qu'étant coupés et exploités, ils devenaient la cause des

---

[1] *Ouvrag. cité*, pag. 414.

inondations, parce que les eaux ravinaient et entraînaient les terres que ne retenaient plus les arbres, et formaient, sur la pente des montagnes, une multitude de ruisseaux qui se réunissaient aux rivières. Ces motifs sont énoncés surtout dans la requête jointe à l'arrêt du 7 septembre, où il est fait mention des dégâts causés par l'inondation de 1651, attribués à ce qu'on défrichait les bois depuis plusieurs années. Voici dans quels termes s'exprime cette requête : « Que la terre n'ayant plus esté retenue dans les montagnes par les bois, qui ont esté charbonnez, a esté emportée, par les eaux, dans les plaines, qu'elles ont rempli et couvert de graviers stériles et infructueux, étant laissé lesdites montagnes désertes et inutiles, et n'y ont resté que des rochers. Et en effet, la ville de Grenoble et toute la plaine de Graisivodan, n'a déjà que trop ressenti les effets de ces deffrichements par les fréquents débordements des rivières de l'Isère et du Drac, qui ont gâté la plus grande partie du terroir de ladite plaine, et notamment par ceux de ladite rivière de l'Isère, arrivés en novembre et décembre 1651, qui ont submergé toute la ville et toute la plaine, abbattu tous les ponts, et causé une telle désolation et ruine à toute la province, qu'on ne les sauroit rétablir de longues années; ce qui ne seroit pas sans doute arrivé, si les bois des montagnes eussent esté sur pied et en estat de retenir la terre et le gravier dans les montagnes, et arrester la rapidité des eaux. Et afin de pourvoir à ce que pareils désordres n'arrivent plus à l'avenir, requéroit que les dits arrêts des 3 novembre 1565 et 20 décembre 1651 fussent exécutés et de nouveau publiés, tant dans les bailliages, sénéchaussée de ce ressort, que dans les paroisses aux prônes des messes paroissiales, et aux cours de chastellenies, etc. »

Cette même année 1651, le 29 novembre, les eaux du Rhône grossirent tout à coup et débordèrent. Tournon, Tain et Valence eurent à souffrir de cette inondation, qui emporta une partie des chaussées de Beaucaire, du côté de Saint-Gilles; les eaux ayant pénétré dans la plaine, y croupirent longtemps et firent périr les semailles et tous les autres fruits de la terre. Il y eut en même temps une inondation de la Durance dont les eaux vinrent jusqu'aux portes d'Avignon[1]. Au mois de septembre précédent, la Provence avait été ravagée par des orages terribles, ainsi que nous l'apprend une lettre imprimée[2] pour répandre la connaissance des malheurs subis par cette province, où tous les torrents exercèrent d'affreux désastres.

Les registres du Conseil d'Avignon[3] nous apprennent que le 31 mai 1652 fut ratifié le payement de 80 écus fait à un boulanger « pour les pains que les Consuls ont distribués aux pauvres familles affligées dans leurs maisons, ne pouvant sortir à raison du débordement des eaux. » On voit aussi dans les mêmes registres[4], sous la date du 14 décembre 1657, la ratification du payement de 33 écus 25 sols « pour pain et viande fournis par l'ordre des Consuls aux pauvres religieux réformés et aux pauvres familles, du temps de la dernière inondation du Rhône[5]. »

On a conservé la mémoire, à Dijon, d'un débordement du Suzon qui arriva en 1658; les crues subites de ce torrent

---

[1] MS. de la bibliothèque d'Avignon. — Sous la date de 1651, le comte de Villeneuve (*Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. I, pag. 233) dit : « Année dite du déluge. La Durance remonte jusqu'à Avignon. Toutes les rivières débordent. »

[2] V° le texte de cette lettre. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XXV, Pièce 221.

[3] Regist. 27, fol. 114. (Achard, *Not. comm.*)

[4] *Id.*, fol. 387.

[5] On lit dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. I, pag. 233 : « 1657. Le Rhône et toutes les rivières débordent. La Camargue est sous les eaux. Maladies. »

furent longtemps pour cette ville une véritable calamité [1]; elles se renouvelaient souvent lors de la fonte des neiges, et aussi par les grandes pluies, comme on le vit le 10 novembre 1522. *Dijon périra par Suzon,* dit un dicton populaire que la tradition nous a transmis [2].

En 1669, une crue du Rhône emporta, à Avignon, une partie du pont de Saint-Bénezet [3], qui, depuis cette époque, est resté à peu près dans l'état de ruine où on le voit encore aujourd'hui [4].

Le 28 juin 1673, il y eut une inondation considérable

---

[1] Coulon, *ouvrag. cité*, t. II, p. 78, dit « que le ruisseau de Suzon se desborde assez souvent et cause de grands ravages. » — Sur les diverses directions de son cours, dans l'intérieur de la ville de Dijon et ses ramifications, consultez : plan de Dijon, dressé en 1574 par Édouard Bredin, et inséré dans la 2ᵉ édition de la *Cosmographie* de Munster et dans l'*Origine des Bourguignons* de Saint-Julien de Baleure ; —*Histoire de l'abbaye de Saint-Étienne*, par l'abbé Fyot, et le plan qu'elle renferme, 1696 ; — plan scénographique dessiné et gravé par l'ingénieur Antoine et joint à la *Dissertation* de Legouz de Gerlund sur l'*Origine de la ville de Dijon ;—Essais historiques sur la ville de Dijon*, insérés dans *l'Almanach de la province de Bourgogne*, ann. 1772, p. 220 ; — *Description historique du duché de Bourgogne* de Courtepée (édition moderne), t. II, p. 2 et 3 ;— rapport avec plan par MM. Vallot et Garnier, inséré dans le 1ᵉʳ volume des *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, 1840, p. 184-194 ; — enfin, une note lue à l'Académie, le 3 mai 1843, par M. Vallot et publiée dans le nº 64 du *Spectateur de Dijon*, du 7 du même mois.

[2] Ce dicton semble dater de loin, car on le trouve exprimé en latin : *Lingones ardebunt, Divio Susone peribit.* Coulon le rapporte ainsi : *Suzon quelque jour noiera Dijon.*—Il fallait que les dangers que ses crues subites faisaient courir à la ville fussent bien sérieux pour donner lieu à un semblable proverbe ; c'est pour en prévenir les effets que la dérivation des Vieux Terreaux, qui débouche dans la rivière d'Ouche, près de Neuilly, a été établie.

[3] Cependant ce pont était déjà fort dégradé, car Coulon, en 1644, (*ouvrag. cité*, t. II, p. 168), dit « qu'il seroit plus à priser que celui du Saint-Esprit, si les trois arches qui ont tombé depuis quelques années du costé de la ville et la quatriesme du costé de Villeneuve, ne le privoient de cette gloire par ses ruines. »

[4] « Il étoit de dix-neuf arcades, dit Coulon, ayant plus de 300 pas de long depuis la porte d'Avignon jusqu'à la porte de Villeneuve ; les deux dernières arcades sont seulement au Pape; les autres au Roi. » — On peut lire de curieux détails sur ce pont dans le *Mémoire statistique sur le département de Vaucluse*, par Maxime Pazzis, Carpentras, 1808, in-4°, pag. 134.

du Rhône, eu égard à la saison[1], et le 5 juillet suivant, l'Isère et le Drac, débordèrent à Grenoble, comme on le voit par une épitaphe ainsi conçue[2] : « L'an du salut 1673, le jour 5 juillet, pendant que le Serpent et le Dragon[3], par leur confluent, inondaient la ville presque entière, Marguerite Binard, enlevée par le confluent des humeurs du corps, mourut à l'âge de 22 ans. Les eaux, le surlendemain, s'étant un peu retirées, ses restes ont heu-

---

[1] Journal MS. cité par l'abbé de Massilian.

[2] Pilot, *ouvrag. cité*, p. 105.— Cette inscription, rapportée dans le *Journal du département de l'Isère* du 20 octobre 1841, se trouvait dans l'église Sainte-Claire, aujourd'hui détruite et qui occupait une partie de la place actuelle de ce nom. En voici le texte littéral :

ANNO SALVTIS MDCLXXIII DIE
V JVLII DVM CONFLVENTES SERPENS
ET DRACO VERSAM FERE VRBEM
ITERVM INVNDARENT MARGARETA
BINARD OB CONFLVENTES CORPORIS
HVMORES CONFECTA OBIIT ÆTATIS
SVÆ XXII. RECESSIS POSTRIDIE
PAVLISPER AQVIS SUB HOC COESPITE
FELICITER INTACTV REPOSITA
FVERE OSSA
ADVERTE VIATOR
IN AQVIS RENATA PER BAPTISMUM
IN AQVIS MORTVA PER DILVVIVM
VT ABSQUE IGNE RESVRGAT FAVE
ET ORA.

[3] Ces deux symboles désignent l'Isère et le Drac; le premier parce que l'Isère, par ses nombreux circuits dans la vallée, ressemble aux plis tortueux d'un serpent; le second, par allusion au nom de la rivière du Drac. Un vieux proverbe dauphinois dit : *Lo Serpein et lo Dragon, mettront Grenoblo en savon*; adage qu'on a francisé ainsi : *Le Drac et l'Isère, mettront Grenoble en misère.* Coulon, *ouvrag. cité*, tom. II, pag. 138, parle de ce proverbe. —Dans les fêtes données en 1701, aux ducs de Bourgogne et de Berry, on représenta les deux rivières sous la figure de deux personnes couchées : l'Isère, « tenant un serpent, pour marquer les divers replis qu'elle fait dans la vallée du Graisivaudan, qu'elle serpente; » et le Drac ayant à ses côtés un dragon, « dont on lui donne le nom, à cause des ravages qu'il fait dans la ville de Grenoble, au temps de la fonte des neiges et des grandes pluies. » (*Décorations faites dans la ville de Grenoble, capitale de la province du Dauphiné, pour la réception de M. le duc de Bourgogne et de M. le duc de Berry, avec des réflexions et des remarques sur la pratique et les usages des décorations*, Grenoble, Antoine Frémon, imprimeur du roi, 1710, pag. 33.)

reusement été déposés sous cette pierre intacte. Voyageur, fais attention à sa destinée; elle renaquit dans les eaux, par le baptême; elle mourut dans les eaux, par le déluge; désire et prie qu'elle ressuscite sans feu. »

« Cette inscription, dit M. Pilot, curieuse autant par le fait qu'elle constate que par divers jeux de mots qui tous, ne sauraient être employés dans la langue française, nous apprend que le 5 juillet 1673, les deux rivières de l'Isère et du Drac inondèrent la plus grande partie de la ville[1]; que les eaux s'étendirent jusqu'à l'église du couvent de Sainte-Claire, de manière à y empêcher d'entrer, puisqu'on fut obligé de renvoyer un enterrement qui devait s'y faire, et que le troisième jour, elles commencèrent à se retirer. Il est à remarquer néanmoins que si les eaux, dans cette partie basse, arrivèrent jusqu'à l'église, elles ne durent point en couvrir tout le sol; l'inscription indique formellement que l'endroit où fut déposé le corps était intact, c'est-à-dire que l'inondation n'était point arrivée jusque là. »

En 1674, les eaux s'élevèrent à Avignon dans des proportions tout à fait extraordinaires, si l'on en juge par des témoignages authentiques parvenus jusqu'à nous. « L'an 1674 et le jeudi 15 du mois de novembre, dit une note contemporaine[2], après quatre jours de pluie

---

[1] L'élévation des eaux de l'Isère fut de 5m,40 au-dessus de l'étiage. (Pilot, *Grenoble inondé*, etc., pag. 27.)

[2] *Anno* 1674 *et die Jovis XV mensis novembris, post quator pluviarum dies continuos, tanta copia Rhodanus et Druentia exundarunt ut inferiora quæque civitatis loca aquis ferè fuerint submersa, multæque domus eversæ, totum territorium Avenionense aquis opertum, jumenta multa suffocata perierunt et usque adeo creverunt per totam diem veneris quæ erat XVI novembris ut ad fores ecclesiæ Sancti Antonii ascenderint aquæ. Circà horam decimam vespertinam, postridie autem cœperunt minui. Quod simile à suis avertat clemens Deus.* Signé LE MARIN, *parochus Sancti Desiderii.* (Registre des baptêmes de la paroisse Saint-

continuelle, le Rhône et la Durance débordèrent tellement, que tous les bas lieux de la ville furent presque submergés, beaucoup de maisons renversées, tout le territoire d'Avignon couvert par les eaux[1]. Un grand nombre de bêtes de somme furent noyées et les eaux montèrent tellement pendant toute la journée du vendredi 16 novembre, qu'elles atteignirent les portes de l'église Saint-Antoine. Mais le lendemain, vers 10 heures du soir, elles commencèrent à baisser. Que le Dieu de miséricorde préserve les siens de pareils fléaux[2]! » Il est impossible de préciser si cette crue fut générale sur le cours du Rhône, ou si elle ne fut que le résultat du gonflement des eaux de la Durance. La trace ne s'en retrouve qu'à Avignon, ce qui

---

Didier d'Avignon, fol. 35). — Le niveau des eaux fut repéré sur un des piliers du cloître des Grands Augustins d'Avignon, où on posa l'inscription suivante : *Anno 1674 die 16 novembris exundantibus simul duobus fluviis Rhodano et Druentia aquarum eluvies ad infradictæ lineæ altitudinem exerit.*—La même inondation est marquée dans le cloître des Cordeliers, au-dessous de l'inscription placée en mémoire de la cérémonie faite par le roi Louis XIV. On lit, sous le trait qui en marque le niveau : *Lineam inferiorem attigerunt* (*aquæ*) *die 16 novembris 1674.*— Dans le cloître des Minimes, le niveau des eaux s'éleva à 9 pans 5 pouces au-dessus du sol, dépassant ainsi d'un pan 5 pouces l'inondation du 18 septembre 1666, repérée dans le même endroit. (Le pan équivaut à 0m,25 environ).

[1] La hauteur de l'eau, au-dessus du zéro de l'ancienne échelle placée à 200 mètres en amont du pont de Saint-Bénezet, est marquée, le 15 novembre, à 6m,33. Rapport de M. Kleitz *sur les travaux de défense pour la ville d'Avignon*, du 23 avril 1857.)

[2] Cette inondation produisit une sensation immense ; on en rendit compte en prose et en vers, et le poëte musicien Saboly a laissé plusieurs noëls sur ce sujet. Ve en outre, *Avignone inondato dal Rodano la notte del* XVI *novemb.* MDC. LXXIV, etc. *Oda di Giuseppe Natucci di Lucca*, etc. *In Avignone*, G. *Bramereau*, 1675, in-4° de 12 pages. (Musée Calvet, *Collect. Requien.—Recueil sur Avignon. Suppl.*, 1610-1779, Pièce 3.)—*Il diluvio trilingue Italiano, Latino e Francese. Di Pietro Antonio Arnaldo di Villafranca. In Avignone*, par Antonio Dupérier, stampatore, etc. in-8° de 16 pages. Cette brochure est sans date, mais la dédicace d'Arnaldo est datée du 29 mars 1675. La pièce latine porte cette signature : *Canebat Josephus Crozet Buisson Avenionensis*. La pièce française n'est pas signée. (Musée Calvet, *Collect. Moutte.—Avignon et le Comtat.* Recueil in-12, tom. I.)

ferait supposer que l'inondation fut particulière à ces contrées[1].

Cependant le Drac et la Romanche éprouvèrent, cette même année 1674, de fortes crues, mais elles se firent sentir au mois de septembre ; elles sont donc étrangères à l'exhaussement du Rhône, dont nous venons de parler. Le Drac rompit la digue assez près de Grenoble, inonda son territoire au couchant de la ville et vint affouiller le bastion de la porte Créqui ou de la Graille, qui s'écroula[2]. Comme le Drac, la Romanche déborda. Les ordres donnés par le duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné et seigneur de la terre d'Oysans, aux Consuls de ce pays, pour les réparations immédiates du chemin et des ponts que la rivière avait renversés, en font foi. Le châtelain d'Oysans écrit à ces magistrats : [3] « Sur le dégât causé au chemin des Ryvoirans, au pied de la montagne, par la violence de l'eau de la Romanche, lorsqu'elle s'enfla extraordinairement à ces grandes pluies dernières, Monseigneur le duc a envoyé l'ordre de restablir ledit chemin et ordonne que les dépenses pour ce nécessaires seroient mainlevées par les Consuls d'Oysans, sauf d'en être rem-

---

[1] Cependant le Rhône couvrit la Camargue. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. I, p. 233. Les tableaux des extrêmes de température, dressés par le comte de Villeneuve, dans ce savant ouvrage, sont tout à fait incomplets, au point de vue des inondations. C'est à peine s'il en rapporte quelques-unes de loin en loin, sans aucun détail, ainsi qu'on a pu le remarquer par les citations que nous en avons déjà faites.

[2] Dans un mémoire de M. de Régemorte daté de 1751 (*Archives de l'Intendance de Grenoble*, n° 110) concernant un projet de canal pour préserver Grenoble de toute inondation, et dont nous reparlerons, on lit : « En 1674, le Drac, dans une crue par une irruption, renversa le bastion de Créqui ; c'est cet accident qui donna lieu à la construction du canal Jourdan. » Ce canal fait en 1676, et qui prit le nom de l'ingénieur qui le construisit, avait pour but de détourner le Drac.

[3] Lettre datée du Bourg-d'Oysans, le 22 septembre 1674. (Pilot, *ouvrag. cité* pag. 33.)

boursés sur les fonds que Sa Majesté fera pour ce subjet; sur lequel ordre, il vous faut résoudre, puisque c'est l'intention de mondit seigneur que ces réparations se fassent.»

A la suite de cette inondation, des travaux furent entrepris pour garantir Grenoble des irruptions du Drac. Colbert, qui s'occupait activement des moindres détails de cette nature, écrivait le 2 octobre 1679[1], à M. Dieulamant: «Je suis bien aise d'apprendre, que les ouvrages faits contre le torrent du Drac aient réussi[2], quoiqu'il ait prodigieusement grossi par les pluies. Observez

---

[1] *Correspondance de Colbert*, MS. de la bibliothèque de l'École des ponts et chaussées. — Le sieur Dieulamant était chargé des travaux propres à resserrer le torrent du Drac. Colbert lui demanda «une carte de tout le cours de ce torrent, même d'une partie de la rivière de l'Isère, en y marquant les villages qui sont sur le cours de l'un et de l'autre, la ville de Grenoble, les ponts, les ouvrages qui ont été faits pour contenir ce torrent, ensemble ceux qui resteront à faire pour continuer ce travail.» (Lettre du 28 février 1679.) — Par une adjudication de 1677, l'entrepreneur des réparations des ouvrages contre le torrent du Drac, avait accepté le prix de 23 liv. par toise des arches à faire. Une somme de 100,000 liv. avait été dépensée. Avant d'entamer une nouvelle somme de 100,000 liv., l'entrepreneur objecte que le prix des matériaux ayant augmenté, il ne peut faire les mêmes ouvrages à moins de 30 liv. la toise. «C'est à vous de savoir, écrit Colbert, si ces entrepreneurs sont tenus ou non de continuer le marché sur le nouveau fonds de 100,000 liv. Au cas qu'ils y soient tenus, il faut les y contraindre, parce que si ce marché se trouvoit désavantageux au Roi, ils n'en auroient pas demandé la décharge, et s'ils avoient trop gagné, ils n'en rapporteroient pas le profit.» (Lettre à M. d'Herbigny, du 24 juin 1680.)

[2] A partir de ce moment, les travaux sur le Drac prennent un véritable caractère de permanence. Un arrêt du Conseil du 12 juin 1683, ordonna pour 1684 et 1685, un impôt de 15,000 livres, lequel, continué et renouvelé, fut annuellement perçu jusqu'en 1715; il était ainsi réparti entre les diverses élections du Dauphiné et porté dans les rôles des tailles sous le nom *d'entretenement des réparations contre le torrent du Drac:*

Élection de Grenoble.	3,246	liv.
— de Vienne.	3,183	»
— de Romans	2,027	»
— de Valence	1,460	»
— de Gap et Briançon . .	2,974	»
— de Montélimar.	2,116	»

les soins nécessaires pour acquérir plus d'expérience : prenez soin de vous rendre toujours plus habile dans ces sortes de travaux, parce que ce n'est pas mon intention de vous tenir toujours en ce lieu-là. Il faut que vous vous rendiez capable de travailler à d'autres. »

Les 25 et 26 septembre 1676, le Doux, affluent torrentiel du Rhône, dans lequel il se jette à Tournon, éprouva une crue excessive, et quelques années après, en 1679 et 1683, encore au mois de septembre, les 28 et 20, ses eaux s'exhaussèrent démesurément[1].

En 1679, le 29 novembre, Avignon souffrit beaucoup de la crue du Rhône, et en 1681, la Durance grossie par les grandes pluies, inonda le terroir jusqu'aux portes de cette ville[2].

Le 22 août 1684, dans l'après-midi, le Lez[3] déborda à Bollène et combla entièrement le béal du moulin communal. Les 5 et 6 octobre 1685, une forte crue se fit encore sentir sur la même rivière ; elle emporta ses digues à Bollène, plus une grande muraille qui se trouvait dans le voisinage ; elle barra le grand chemin de Bollène à Valréas, de manière à rendre le passage dangereux et en lui faisant subir des avaries importantes[4].

Sous la date du 6 octobre 1685[5], il est fait mention d'un débordement du Rhône à Avignon, moins considérable que celui de 1433.

---

1 De Mardigny, *ouvrag. cité*, pag. 30. — Cet ingénieur cite comme contenant d'utiles renseignements sur les crues du Doux, le *Livre de raison*, tenu par Arnaud, procureur-général des terres de la maison de Tournon.

2 MS. de la bibliothèque d'Avignon.

3 Petit affluent de la rive gauche du Rhône, au-dessus de Mornas.

4 *Regist. de la Cour de Bollène*, 1685, fol. 590. (Achard, *Not. comm.*)

5 Journal MS. cité par M. Achard.

Le 21 octobre 1689, les eaux du fleuve furent encore très-élevées; on allait en bateau dans les bas quartiers d'Avignon. Les Consuls firent distribuer six mille pains dans cette partie de la ville, dont les eaux ne commencèrent à se retirer que le 23 octobre[1].

Un procès-verbal constate que le 12 septembre 1691, le Lez déborda à Bollène, crevant ses digues sur plusieurs points; il emporta la grande écluse et une forte muraille à laquelle elle se rattachait, enleva le pavé de cailloux qui était devant la porte du pont. Les eaux, entrant dans la ville, après avoir brisé le pont-levis de la porte, renversèrent des murailles, effrondèrent des chemins, comblèrent les canaux et firent mille autres ravages[2].

En 1692, dans la nuit du 29 au 30 juillet, la Romanche, grossie tout à coup par une pluie torrentielle, emporta le pont de Champ[3]. Une délibération de la commune de Voreppe nous apprend que cette même année, les 6 août, 25 octobre et 16 novembre, la Roise[4] fit irruption sur les terrains qu'elle traverse et submergea la plaine. Le pont de Voreppe[5] fut obstrué et le lit du torrent comblé par des amas de terre, de pierres et de gros cailloux roulés, qui couvrirent toutes les propriétés voisines. En 1690, les mêmes dommages s'étaient produits[6].

Le 24 novembre 1694, Avignon eut à souffrir d'une très-

---

[1] *Idem.*

[2] *Regist. de la Cour de Bollène*, 1691, fol. 690. (Achard, *Not. comm.*)

[3] MS. des Chaléon.

[4] Un des nombreux ruisseaux torrentiels qui se jettent dans l'Isère entre Grenoble et Tullins.

[5] Ce pont, qui était d'une seule arche de 32 pieds de diamètre, avait été construit en 1680.

[6] *Archives de Voreppe*, Anciens registres des délibérations cités par M. Pilot, pag. 69.

forte inondation; comme en 1689, les bas quartiers furent envahis; on ne pouvait y circuler qu'en bateau, et les Consuls y firent distribuer du pain en grande quantité [1].

---

[1] MS. de la bibliothèque d'Avignon.

CHAPITRE XXII.

INONDATIONS DU RHONE ET DE SES AFFLUENTS.

(SUITE.)

Débordement du Lez, en 1702, — du Cavallon, en 1705, — du Rhône, à Avignon, en 1706. — Grande inondation du Rhône et de la Saône, en 1711, — de l'Isère, à Grenoble. — Crue de la Saône, à Mâçon, en 1713. — Ravages des eaux dans le Lyonnais, en 1715. — Débordement de la Sorgue, en 1725. — Fortes crues de l'Isère, en 1729 et 1732.—Grandes pluies, à Mâcon, en 1733 et 1735.—Débordement du Doubs, en 1734.— Inondations dans le Dauphiné, en 1733, causées par la Romanche, le Drac et l'Isère.— Submersion de Grenoble en 1737, 1739 et 1740. — Récit de M. Pilot. — Projets pour préserver cette ville. — Observations sur le régime du Bas-Rhône à cette époque. — Inondations à Avignon en 1745, 1747, 1751, 1754 et 1755.— Relation contemporaine.— Crue du Rhône et de la Saône, à Lyon, en 1756,— à Beaucaire, en 1758.— Grosses eaux à Avignon, en 1760 et 1763. — Débordement de l'Isère, en 1764, — du Rhône, de la Durance et autres rivières, en 1765.— Débâcle à Lyon, en 1767. — Débordement de la Galaure. — Inondation du Doubs, en 1770, — de l'Ardèche, en 1772. — Plombières submergé par l'Eaugronne. — Crue du Rhône, à Avignon, en 1774, — de l'Ain, en 1775. — Débordement du Rhône, à Avignon, en 1776 et 1777, — de l'Isère, à Grenoble, en 1778, — de l'Ardèche, en 1779 et 1782.— Crue de la Saône, à Lyon, en 1783. — Le pont de la Mulatière emporté. — Hiver désastreux de 1784. — Débordement du Rhône, de l'Isère et du Doux, affluent du Rhône, en 1787. — Détails historiques sur la question de l'endiguement et du redressement du lit de l'Isère. — Débâcle du Rhône et de la Saône, en 1789. — Forte crue de l'Ardèche et du Doubs. — Grosses eaux sur toutes les rivières du bassin du Rhône, en 1790. — Débordement du Rhône, en 1791. — Crue de la Saône, en 1799.

En 1702, le 26 août, le Lez causa de grands dommages par un débordement subit, sans doute le résultat d'un orage[1].

En 1705, le 1er novembre, le Cavallon[2], affluent torren

[1] *Regist. de la Cour de Bollène*, ann. 1702, fol. 604. (Achard, *Not. comm.*)

[2] Le Caulon, suivant la *Carte hydrographique*; affluent de la Durance au-dessus de Cavaillon.

tiel de la Durance, submergea en partie la ville d'Apt, à ce point que l'eau monta dans l'église des Cordeliers à 1m,25. Ces religieux perdirent leurs provisions de vin et d'huile qui étaient considérables [1].

En 1706, le Rhône déborda à Avignon, le 3 janvier, et l'eau vint jusqu'à la porte Saint-Lazare [2], où l'on voyait jadis son niveau repéré à côté de l'indication de quelques grandes crues postérieures [3], notamment celle du 12 mars 1711, beaucoup plus élevée [4], la même probablement qui, à la fin de février [5], désola Lyon, ainsi que le constate un procès-verbal dressé par le Consulat [6] pour instruire l'avenir de cet événement remarquable. La crue simultanée du Rhône et de la Saône [7], survenue à la suite

---

[1] Achard, *Not. comm.*

[2] MS. de la bibliothèque d'Avignon. — La marque de la hauteur des crues de 1745, 1747 et 1754 existait aussi à cet endroit, marque qui doit se trouver, dit le manuscrit que nous citons, dans le bâtiment de l'octroi.

[3] Le grand hiver de 1709, si désastreux par toute la France, le fut également pour cette ville, où une forte débâcle endommagea plusieurs ponts. V° Monfalcon, *ouvrag. cité*, p. 782.

[4] La *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. I, p. 235, dit qu'en 1710, la fonte des neiges fit déborder les rivières. Cet ouvrage signale aussi le débordement du Rhône en 1706. — « En 1706 une grande inondation du Rhône, lisons-nous dans les *Mém. de l'Acad. des sciences* (ann. 1741, p. 265), submergea presque tous les sels qui étaient sur les entrepôts de vente dans les salins de Pecais. » *Extrait des observations et opérations qui ont été faites dans le Bas-Languedoc pendant les mois de mai et de juin* 1740, par M. Pitot. On trouve dans ce travail de curieux et utiles renseignements sur le Rhône.

[5] Cependant la plénitude de la crue ayant eu lieu à Lyon le 26 février, et à Avignon le 12 mars, on doit plutôt supposer, si ces dates sont exactes, deux crues différentes, provenant des mêmes causes météorologiques, mais d'affluents différents.

[6] V° le texte de cet acte, DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XXIX, Pièce 222.

[7] A Mâcon, cette rivière s'éleva à 6m,85 au-dessus des plus basses eaux. (Ragut, *Statistique du département de Saône-et-Loire*, 2 vol. in-4°, 1838, t. I, p. 29.) — D'après un repère existant encore à Mâcon, à l'angle de la maison située sur la place Saint-Étienne, à l'origine de la rue Franche, il y aurait eu une autre crue de la Saône, au mois de décembre 1711, supérieure à celle du mois de février.

de pluies fréquentes dans le mois de janvier et d'une grande quantité de neige tombée en février, est présentée, dans cet acte, comme extraordinaire et prodigieuse[1]. « Cette inondation est sans exemple, disent les magistrats municipaux ; elle fut terrible par sa rapidité et par son élévation ; les maux qu'elle a causés, tant à la campagne que dans la ville, sont infinis. » Le Rhône se répandit dans la Grande Rue de l'Hôpital, dans les rues Confort, Raisin, Mercière, de la Grenette ; de la rue de la Pêcherie à la place de l'Herberie, on ne pouvait circuler qu'en bateau. Le désordre fut grand du côté de Bellecourt ; le portail de l'église de la Charité fut couvert par plus de 6 pieds d'eau. Le 26 février, le Rhône et la Saône se joignirent à l'extrémité du Mail et aussi sur la place des Jacobins. Les portes de Vaise, de Saint-Georges et d'Alincourt furent barrées par les eaux pendant

---

« Trois niveaux différents y sont repérés avec une inscription gravée, dit M. l'ingénieur Laval (*art. cité. Ann. des ponts et chaussées*, année 1841, 2e sem.). Celui de janvier 1640, à 1m,545 au-dessous de la crue de 1840; celui de février 1711, à 0m,315 au-dessus du premier, et celui de décembre 1711, à 0m,515 au-dessus du niveau de 1640 et 1m,13 au-dessous de la crue de 1840. Il résulterait de ces deux dernières inscriptions qu'en 1711, il y aurait eu deux inondations extraordinaires, l'une en février et l'autre en décembre; celle-ci dépassant la première de 0m,20. A l'angle de la maison Roy, sous la tourelle en face de la place du Marché et à l'origine de la rue Municipale, on retrouve une inscription repérant la crue de février 1711, mais non celle du mois de décembre. Ce repère est de 1m,20 en contre-bas de la crue de 1840, tandis que celui de la place Saint-Étienne, en amont du pont, est de 1m,23 en contre-bas de la même crue.»

[1] On lit dans le *Journal historique sur les matières du temps*, mai 1711, p. 307. « Les inondations ont été si générales, dans les mois de février et mars, par la fonte subite des neiges et une pluie continuelle, qu'il y a peu d'États, en Europe, qui n'en aient souffert. Il faudrait composer un gros volume pour rendre les détails des dégâts que ces inondations ont causés. Il suffit de dire, en termes généraux, que presque toutes les rivières sont sorties de leur lit ; que les villes, bourgs et villages, situés dans les lieux bas, le long des fleuves et des rivières, en ont été endommagés, qu'une infinité de ponts et de moulins ont été emportés. »

plusieurs jours; le niveau de la Saône atteignit le plancher du pont de bois de Saint-Vincent et la dernière arcade du pont de pierre du côté du Change. Elle pénétra dans plusieurs églises; aux Célestins, l'eau monta jusque sur les degrés de l'autel; aux Jacobins, les tombeaux furent soulevés; aux Augustins[1], tout le pavé fut enlevé, et cette église fut longtemps inhabitable à cause de l'infection et de l'humidité. Le faubourg de la Guillotière fut presque entièrement inondé; il ne restait d'autre communication de la ville avec la campagne que par la Croix-Rousse et Saint-Just[2]. D'immenses ruines, des pertes incalculables, des dégâts de toute sorte, furent la douloureuse conséquence de l'envahissement des eaux à travers la ville de Lyon. L'inondation se fit aussi sentir violemment dans le Bas-Rhône, mais sans qu'il soit possible de préciser la provenance de la crue, dont le volume dut être considérable, puisque le

---

[1] Une note provenant des archives de ce couvent s'exprime ainsi : « Le 24 de febvrier, jour de Saint-Mathias de l'an 1711, la Saône est entrée dans nostre église et dans le cloistre, à cinq heures du matin ; et à midy, on ne put plus entrer n'y dans l'un n'y dans l'autre. Le 25, ses eaux se sont élevées jusqu'à la troisième marche du sanctuaire, et dans le cloistre jusque au dessus des pierres d'appuy ; en même temps tout nostre clos étoit inondé, on ne pouvoit sortir de la maison qu'avec un petit bateau. En ce même jour le Rhône et la Saône se sont joints en Bellecour. La Saône estoit rapide extraordinairement, car les parapets depuis nostre église ont esté renversez aussi bien que le pont de bois de Saint-Jean. Enfin, depuis le 6ᵉ de mars, la Saône (Dieu mercy), a laissé le chemin libre du costé de Bellecour » (Aug. Baron, *ouvrag. cité*, pag. 68). — On lit encore l'inscription suivante grossièrement gravée dans le bois de la porte de la maison Saint-Antoine, sur le quai de ce nom : *L'eau est venue à trois pieds de haut de cette porte le* 23 *février* 1711.

[2] Poullin de Lumina, (*ouvrag. cité*, p. 291) parle de cette inondation en ces termes : «Le Rhône et la Saône se joignirent dans la place Louis-le-Grand (Bellecourt) et l'inondèrent pendant trois jours. Les eaux s'étendirent dans une grande partie de la ville et y firent des dégâts considérables ; plusieurs maisons à la campagne furent renversées. On prétend que cette inondation surpassa de 2 pieds toutes les marques qui avoient été faites pour constater les précédentes. »

fleuve s'ouvrit un nouveau passage dans le canal des Launes[1].

Cette même année et vers la même époque[1], l'Isère inonda Grenoble; le 11 février, les eaux s'élevèrent à 4^{m},65 au-dessus de l'étiage; pénétrant de tous côtés dans l'intérieur de la cité, par les fossés des remparts, les canaux, les égouts souterrains, elles comblèrent les caves et se répandirent dans la partie basse de la ville et sur la place Notre-Dame, jusqu'à l'angle de la rue Brocherie, ce qui est attesté par la note suivante, écrite de la main d'un secrétaire de la chambre des comptes, qui a pris soin d'enregistrer quelques autres inondations arrivées dans ce temps[2] : — « 1711, 11 février. L'Isère a couvert de ses eaux la place de Notre-Dame. L'eau a remonté dans le ruisseau où coulent les eaux, jusqu'au coin de la rue Brocherie, à main droite dans son étrée[3]. Son niveau fut dans les autres rues à proportion. »

En 1713, la Saône déborda avec une extrême violence, ainsi que nous l'apprennent les registres de l'Hôtel-de-Ville de Mâcon, dans lesquels on lit[4] : « Les inondations causées

---

[1] Comte de Villeneuve, *ouvrag. cité* t. I, p. 236. — «Depuis 1712, dit le travail de M. Pitot cité ci-dessus, le Rhône s'est fait une nouvelle embouchure par le canal des Launes ; depuis, ses grandes eaux, ont si fort diminué, que l'on a presque oublié que ces inondations soient à craindre pour les salins. La différence entre la hauteur des grandes et des basses eaux du Rhône, à Beaucaire, est d'environ 16 pieds. Cette différence était plus considérable avant l'ouverture du canal des Launes. »

[2] Ces annotations figurent sur la dernière page du registre 34, fol. 640, verso, sous le titre de *Recueil des déluges.* Quelques mots latins de la même écriture prouvent que les faits consignés émanent d'un témoin oculaire. *Testor quia vidi. Ad æternam rei memoriam.* (Archives de l'ancienne chambre des comptes. *Generalia.*)

[3] *Etrée*, autrefois *estrée*, du latin *strata*. On désignait sous ce nom l'espace d'un chemin ou d'une rue livré à la circulation. Assez souvent, *estrée* était pris pour le chemin et la rue même.

[4] Registre 185, fol. 24. (Archives de Saône-et-Loire.)

par les pluies fréquentes furent si grandes que les eaux occupoient toutes les rues de la ville au long de la rivière, en sorte qu'il y en eust environ un pied dans l'église de Sainte-Marie; elles couvrirent presque l'autel de Saint-Étienne et de l'Hôtel-Dieu, et l'on ne pouvoit entrer que par les fenêtres dans les maisons de la rue de Bourgneuf dont les portes d'entrée n'avoient que 6 ou 7 pieds de hauteur. On ne pouvoit aller qu'en bateau dans toute cette rue jusques au pont Saint-Jean. Elles firent de grands ravages à la campagne où elles abbatirent quelques maisons, emportèrent nombre de chaussées d'estangs et particulièrement celle de la Dayette, dont elles ruinèrent partie du château, et enfin gastèrent les bleds qui estoient sur les bords des rivières et la plus grande partie des foins, en sorte qu'il valut jusqu'à 35 et 40 livres le quintal.»

En 1715, les eaux débordées causèrent dans le Lyonnais des ravages qui sont ainsi rapportés dans un journal du temps[1] : «La nuit du 14 au 15 septembre dernier, la petite ville de Bresle[2], située sur la rivière de Tardine, à trois lieues de Lyon, fut en partie submergée et détruite dans le temps qu'on s'y attendoit le moins; car le jour auparavant, les eaux de cette petite rivière et d'une autre qui n'en est pas loin, étoient si basses, que les gens à pied les traversoient sur des pierres. Il survint une pluie si violente, qu'en trois heures de temps, ces deux rivières s'enflèrent de telle sorte, qu'elles renversèrent le pont de Saint-Bel et quatorze maisons du

[1] *Journal historique*, décembre 1715, pag. 404.

[2] Aujourd'hui l'Arbresle, chef-lieu de canton du département du Rhône, au confluent de la Brévane ou Brévehne et de la Tardine, petites rivières sujettes à de grands débordements, qui se jettent dans l'Azergue, affluent de la Saône.

même village, à demi-lieue au-dessus de Bresle; les poutres de ces maisons, entraînées par la force des eaux, se croisèrent contre les arches du pont de pierre de la Bresle et en renversèrent deux. Tout à coup, les eaux montèrent jusqu'au premier étage dans les maisons des faubourgs, où les habitants furent presque tous surpris dans leurs lits, et ne s'aperçurent du danger que vers minuit. Comme il n'y eut de sauvés que ceux qui purent monter et atteindre le toit de leurs maisons, il y eut beaucoup de personnes de noyées; on en compta vingt-deux, tant hommes que femmes et enfants, sur neuf maisons qui, quoique bâties en pierres de bonne qualité, furent englouties et rasées jusqu'aux fondations; il y eut aussi deux moulins entièrement emportés, sans qu'on ait encore pu découvrir l'endroit où les meules ont été portées; un grand pont de pierre, très-élevé et fort large, appartenant à l'un des faubourgs, ne pouvant résister à contenir les eaux qui cherchoient un passage, fut entraîné, et à peine resta-t-il quelques vestiges de ses fondations; ce qui contribua beaucoup à la ruine de ce pont, ce furent les gros arbres déracinés dans la campagne, entraînés par la violence des eaux, qui s'étant embarrassés les uns les autres contre le pont, le culbutèrent ainsi que les maisons du voisinage. Cette inondation fit périr une infinité de bestiaux de toute espèce, détruisit des familles entières et ruina une plus grande quantité d'autres. »

Le 30 septembre 1725, des pluies locales, qui tombaient depuis le 27, firent déborder la Sorgue, dont les eaux couvrirent une partie du territoire d'Avignon, ce qui entrava les vendanges[1].

---

[1] Achard, *Not. comm.*

Au mois de juillet 1729, l'Isère, fortement accrue par les pluies et la fonte des neiges, rompit et quitta son ancien lit, qu'elle avait aux Éparres et au-dessus de Pré-Eynard, du côté de Gières et de Saint-Martin-d'Hère, pour s'en creuser un nouveau plus près de Meylan et de la Tronche[1]. En 1732, la même rivière déborda et se fit aussi un autre lit, du côté de Versoud. M. de Régemorte, dans le mémoire que nous avons déjà cité, parle de ces changements[2] : « Depuis 1732, dit cet ingénieur, les crues ont été plus considérables et plus fréquentes; avant cette époque, elles étoient moindres à Grenoble et plus fortes dans les plaines de Gière, où elles montoient à 8 et 10 pieds au-dessus du terrain naturel, tandis qu'à Grenoble, elles ne montoient qu'à 2 pieds; depuis 1732, les crues n'inondent les plaines de Gière que sur 2 pieds de hauteur, tandis qu'elles montent à Grenoble jusqu'à 8 pieds au-dessus du terrain naturel. On attribue ce changement aux nouveaux lits que la rivière s'est formés au-dessous des plaines de Gière, l'un, au territoire de la Tronche, où la rivière parcouroit, avant 1732, 3520 toises; l'autre, entre le village de Versoud et celui de Saint-Martin, où le nouveau lit n'a que 180 toises, au lieu que l'ancien lit en avoit 1400. »

On voit dans les registres de Mâcon[3], qu'en 1733,

---

[1] Ce fait est constaté par la note suivante : « 1729.—Dans la nuit du 13 au 14 juillet, lundy, l'Izère a rompu et quitté son ancien lit, au dessus du Pré Eynard, du costé de la Tronche, entre deux et trois heures du matin, dans la nuit; elle abandonna son ancien lit qui étoit à Saint-Martin d'Hères. » (Archives de l'ancienne chambre des comptes. *Generalia*, Regist. 34, fol. 610, verso).

[2] Anciennes archives de l'Intendance, n° 110. Mémoire intitulé *Grenoble*, daté de Paris, 17 avril, 1751. *Signé* Régemorte.

[3] Registre 205, fol. 13. (Archives de Saône-et-Loire.)

le 25 mai, il y eut une procession générale « pour obtenir du ciel la cessation des pluies continuelles qui dépérissoient les fruits de la terre. » Mais rien n'indique un débordement des eaux, qui durent cependant s'élever par la persistance de ces pluies. En 1735, le 4 juin, cette cérémonie se renouvela pour les mêmes motifs [1].

En 1734, le Doubs rompit ses digues et perdit les récoltes du côté de Verdun; en 1705, 1709 et 1711, cette rivière avait éprouvé des crues désastreuses; la dernière surtout, la plus forte, avait causé de grands ravages. Courtepée [2], en rapportant ces dates, ajoute « qu'on éprouva de pareils malheurs en 1740, 1744, 1758, 1770, 1776 en février, et 1778. »

Une inondation dans le Dauphiné, arrivée le 14 septembre 1733 et continuée le lendemain, le même jour qu'avait eu lieu, 514 ans auparavant, la rupture du lac de Saint-Laurent, plongea la ville de Grenoble dans une désolation complète [3]. Des pluies abondantes étaient tombées pendant plusieurs jours dans le Graisivaudan et dans la Savoie. Les eaux de la Romanche, du Drac et de l'Isère,

---

1 Registre 207, fol. 6. (Archives de Saône-et-Loire.)

2 *Ouvrag. cité*, t. III, p. 288. « Pour garantir le terrain bas des inondations, dit Courtepée (p. 291), on a élevé plusieurs digues; l'une, est de 1248 toises, depuis l'ancien pont de Saint-Jean jusqu'au lieu appelé le *bas des Vaux* vis-à-vis Ciel; l'autre, depuis la rue Chaude du bourg Saint-Jean jusqu'à Chauvort, en droite ligne, d'un quart de lieue de longueur; elle a 25 pieds de couronnement et sert de grand chemin pour aller de Verdun à Baune. Deux autres digues enveloppent tout le finage de Verdun, l'une longue de 1548 toises, l'autre de 454. Ces digues sont appelées *grandes levées ou chaussées;* les petites, qui sont entre les terres et les prés, pour mettre les champs à couvert de l'inondation, ont en tout 2334 toises, selon l'arpentage fait en 1751. Celles-ci sont entretenues aux frais des propriétaires, les autres par la province. Ces digues étaient déjà élevées en 1365, puisque Philippe-le-Hardi, qui acquit une partie de la baronnie de Verdun, fit plusieurs dons aux habitants à la charge d'entretenir le pont et les levées. »

3 Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 37.

grossies par ces pluies continuelles, débordèrent bientôt et causèrent des dégâts immenses. Les eaux s'élevèrent à $5^{m},57$ au-dessus de l'étiage, dépassant ainsi de $0^{m},92$ le point où elles s'étaient arrêtées en 1711 [1]. Les ponts sur la Romanche furent détruits. Le Drac, enflé d'une manière extraordinaire, abattit en plusieurs endroits ses digues, couvrit les terres jusqu'à sa jonction avec l'Isère, et renversa le pont, avec une partie du mur au devant de la porte de la Graille. L'eau, après avoir d'abord paru aux faubourgs Très-Cloîtres et de Saint-Joseph, gagna successivement le quai, la place des Cordeliers, la rue du Bœuf, celles de Saint-Laurent, de la Perrière et la Grand' Rue jusqu'à la cour de Chaulnes. En un mot, elle couvrit la plupart des rues et des places ; elle entra dans la cathédrale et autres églises, dans la prison, ainsi que dans le palais de justice. L'église et la place Saint-André, la place aux Herbes, la place Claveyson, les rues Brocherie, Pérollerie et du Palais, et une partie de la Grand'Rue, furent les seuls endroits qu'épargna l'inondation. Trois maisons, dans la rue Saint-Laurent, furent détruites par la force des eaux, qui renversa aussi le pont de bois [2]. Voici comment une lettre de Grenoble trace la relation de ces événements [3] : « L'eau est montée 13 pouces plus haut qu'en

---

[1] « 1733. Le 14 septembre, le déluge fut plus considérable de trois pieds environ d'élévation que celui de cy dessus 1711. » (Archives de l'ancienne chambre des comptes. *Generalia*, Regist. 34, fol. 610, verso). — Il existe sur cette inondation un poëme patois de Blanc La Goutte, intitulé *Grenoblo malhérou* (Grenoble, de l'imprimerie d'André Faure, MDCCXXXIII (avec perimssion). M. Pilot l'a reimprimé dans sa brochure *Grenoble inondé*, etc. Grenoble, 1859, in-8.

[2] En souvenir de cet accident, on grava sur l'angle de l'une des piles du pont de pierre la date 1733, avec un trait indiquant le point jusqu'où s'élevèrent les eaux de l'Isère.

[3] *Journal historique*, novembre 1733, pag. 389.

l'année 1651, que le débordement du Drac avoit rendu remarquable. Cette inondation a été causée par une pluie qui commença le 13 septembre, à huit heures du matin, et qui ayant continué sans interruption jusqu'à trois heures après-midi du lendemain, redoubla alors et fut accompagnée d'un vent terrible. Cet orage dura environ trois heures, et lorsqu'il finit, on s'aperçut que l'Isère s'enfloit extraordinairement, et que le Drac inondoit le Cours, et venoit jusqu'aux portes de la Graille, de Bone et de Très-Cloîtres. Le marquis de Maillebois, qui étoit alors à Grenoble, et M. de Fontanieu, intendant du Dauphiné, commandèrent sur-le-champ les soldats du bataillon Royal-Artillerie pour aller boucher ces portes, et pendant la nuit, ils firent transporter à l'Hôtel-de-Ville, par un bataillon de Nivernais, le blé du roi, qui étoit dans les magasins de la Graille. Comme l'eau augmentoit de plus en plus et entroit dans la ville, on fit publier à son de trompe de mettre des lumières aux fenêtres, et de se tenir sur ses gardes. Le 15, à six heures du matin, on ne pouvoit plus aller qu'en bateau dans une grande partie de la ville, et l'inondation ayant augmenté jusqu'à quatre heures après-midi, il ne resta plus de terrain découvert que la place aux Herbes et une partie de celle de Saint-André et de la Boucherie. L'eau montoit alors jusqu'au grand autel des Cordeliers; elle couvroit celui des Récollets, et l'église des Jacobins étoit entièrement inondée; l'eau entra dans toutes les autres églises, à l'exception de celle de Saint-André, où il est cependant resté des marques de cette inondation prodigieuse, les tombeaux dont le bas de cette église est garnie ayant baissé de près d'un pied. Ce jour-là, une pile et deux arcades du pont de bois furent emportées, les ponts des demi-lunes, pour entrer aux trois portes qui ont été

sus-mentionnées, tombèrent, et l'on vit aussi tomber quelques maisons du côté de Saint-Laurent, où tout menace ruine. L'eau commença à diminuer, le 16, vers les quatre heures après-midi; le lendemain, au matin, on trouva qu'elle avoit baissé de huit pieds, et le 18, elle étoit presque rentrée dans son lit ordinaire; mais elle laissa tant de limon dans les caves, dans les rues et dans les boutiques, que l'on fut obligé d'employer plusieurs jours à les nettoyer, à quoi l'on eut d'autant plus de peine, que dans la crainte d'ébranler les maisons, on avoit défendu l'usage des voitures. »

En 1737, 1739 et 1740, Grenoble eut encore beaucoup à souffrir du fléau des inondations. Le Drac, en 1737, avait constamment débordé pendant huit jours, et un procès-verbal de visite de l'ingénieur du roi pour les ponts et chaussées au département du Bas-Dauphiné, constate en ces termes les effets de cette crue[1] : « Après une tournée exacte le long du torrent du Drac, sur l'un et l'autre de ses bords, que nous avons faite pour visiter les digues qui le contiennent de part et d'autre, et connaître les dégâts que le débordement des eaux de ce torrent peut avoir opérés pendant huit jours consécutifs qu'il dure, nous avons aperçu que depuis l'extrémité desdites digues, du côté de Grenoble, jusqu'à la tête des Champs-Élysées[2], dudit côté, le Drac s'étant totalement déversé le long des digues qui le bordent, les dégrade de telle façon qu'on peut craindre, avec juste raison, dans plusieurs endroits de cet intervalle, des irruptions sur les ville et territoire de Gre-

---

[1] *Visite du Drac du* 10 *juin* 1737. (Anciennes archives de l'Intendance, n° 194).

[2] Parc qui était situé près du pont de fer du Drac, sur l'emplacement duquel existe aujourd'hui une auberge portant pour enseigne le nom de *Champs-Élysées*.

noble. » Il est dit dans ce rapport que la dernière des arches [1] qui composaient la digue au-dessous du Saut-du-Moine, avait été renversée par la violence des eaux; que les bois de cette arche, emportés à l'entrée du canal Jourdan [2], s'y étaient arrêtés, offrant par leur position un obstacle au courant rapide que le torrent s'était formé le long du bord, du côté de la montagne; que la destruction de cette arche, qui soutenait dans cet endroit, le cours du Drac, augmentait l'irruption sur les îles au bas de Champaguier [3], et que le Drac, répandu sur ces îles, les sapait et s'approchait toujours plus de la montagne. Le même document nous apprend « que du côté des paroisses [4], le Drac se déversa sur les territoires de Fontaine et de Sassenage, avec une chute bien plus rapide que n'est ordinairement le cours de ses eaux dans son propre lit; qu'il cou-

---

[1] Les arches, du mot *arca*, arche, grand coffre en bois, étaient des grillages en bois, placés sur pilotis et destinés à retenir les terres sur les bords de la rivière. Des titres du XIV[e] siècle font mention de ces ouvrages; dans un marché passé en 1387, pour la construction de huit arches sur le Drac, il est dit « qu'elles devaient être remplies de pierres et posées de manière à tenir et soutenir le cours de l'eau. » *Debeat replere lapidibus taliter teneant et sustineant impetuum aque*. (*Livre de la chaîne*, fol. 184, verso. Archives de l'Isère.) Dans un autre marché de 1392, le procès-verbal d'adjudication porte « que ces arches seraient bien faites, bien jointes, formées de bonnes et grosses pièces de bois, bien planchéiées et remplies de grosses et bonnes pierres, de telle sorte que les eaux du Drac ne pussent aucunement les faire bouger, et qu'elles auraient en longueur 4 toises au devant et 3 toises derrière, sur 5 pieds de haut. » (*Id.*, fol. 182, recto). — Ce système de défense se continua longtemps, et de 1680 à 1700, on fit construire plus de 400 arches et en relever un nombre presque égal. V[e] sur ces ouvrages DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XXXIII, Pièce 223.

[2] La tête de ce canal se trouvait vis-à-vis du domaine que possédaient les Pères Cordeliers à Seyssins, appelé la tour Saint-Ange.

[3] La partie basse du territoire de cette commune, traversée par la nouvelle route de Vizille.

[4] On désignait sous ce nom le territoire sur la rive gauche du Drac, depuis Seyssins jusqu'à Sassenage.

vrit la campagne sur une grande étendue, à la hauteur de 12 à 15 pieds, pour aller, bien plus bas, se joindre à l'Isère ; que, dans les terrains submergés, les habitants s'enfuirent avec leurs bestiaux, et que d'autres, cernés sur tous les points par l'inondation, se virent forcés d'attendre que les eaux diminuassent ou qu'on leur allât porter secours. Cependant un nouveau danger se fit bientôt sentir. Dans la journée du 8 juin, le torrent renversa complétement, de ce côté, 40 mètres de digues, mina et engloutit le sol, formant une anse profonde de 12 à 16 mètres. Il fallut que la population accourût avec des pelles, des haches et des pioches ; elle abattit sur les chaussées une cinquantaine des plus gros arbres, qu'elle roula et jeta à l'entrée du gouffre, pour éviter soit une plus grande destruction des digues, soit l'entière corrosion de leurs terres bordant le torrent. » En 1739, le 7 décembre, le Drac, accru par les pluies et les neiges, rompit la digue, à Fontaine, sur la rive droite, et inonda le pays [1].

L'inondation de 1740 surpassa toutes les précédentes, et voici en quels termes M. Pilot en fait connaître les circonstances [2] : « Les dégâts de 1733 n'étaient point réparés ou l'étaient à peine, qu'un nouveau désastre vint frapper la ville et la jeter dans la consternation. Le 20 décembre, à la suite d'un vent chaud, qui fit fondre une partie des neiges tombées dans les montagnes dès le mois d'octobre,

---

[1] Pilot, *ouvrage cité* pag. 40. — V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, page XXXVII. Pièce 224. — Dans un mémoire MS. de l'ingénieur Normand. (Archiv. de l'Empire Liasse F[14] 1204) on lit « qu'en 1739, toutes les rivières de France éprouvèrent une crue extraordinaire au solstice d'été, et qu'à la fin de 1739 et au commencement de 1740, il y eut quelques débordements médiocres et de fortes débâcles. »

[2] Pilot, *ouvrage cité* pag. 42.

l'Isère augmenta au point de donner de vives inquiétudes. Dès le lendemain, à cinq heures du matin, l'eau envahissait déjà la cour de l'évêché, à la hauteur de 3 pieds; elle couvrait entièrement la place Notre-Dame et entrait dans l'église jusqu'au pied du bénitier adossé à l'un des piliers, sous la voûte de l'orgue [1]. Le même jour, à midi, elle avait augmenté d'un mètre; il y avait alors 6 pieds d'eau dans l'évêché [2]; le soir, elle diminua de plusieurs centimètres et se maintint à ce dernier niveau jusqu'au 22, vers midi, où elle continua à croître de ce qu'elle avait diminué la veille. Ce fut vers les six heures du soir de ce jour qu'elle diminua sensiblement, continuant à décroître pendant la journée du 23 et une partie de celle du 24. Durant deux jours entiers, l'Isère ne présenta qu'un lac vaste et profond. Le quai, depuis le pont jusqu'à la porte de la Graille ou de Créqui, sur une longueur de 80 mètres, et le corps de garde, au bout de ce quai, furent détruits. En face, le mur en aile, près du pont de pierre, du côté de la porte de France, fut fortement ébranlé, au point qu'on craignit un instant pour le pont même, dont la chute serait peut-être arrivée, si l'on n'avait immédiatement fait voiturer une

---

[1] « 1740, 20 décembre. *Déluge*. L'Isère a couvert totalement la place Notre-Dame; l'eau entra dans ladite église jusqu'au pied du grand bénitier qui est adossé au pilier près de l'orgue, et les autres rues à proportion. Les radeaux voguèrent dans les rues de la ville pour donner des secours aux habitans, tant en ville ou autres, suivant l'exigeance. L'eau flottoit contre les banquettes des maisons curiales et autres maisons voisines; le reste des rues, à proportion dudit niveau. » (Archives de l'ancienne chambre des comptes. *Generalia*, Regist. 34, fol. 610, verso.) — Ce bénitier n'est plus aujourd'hui au même endroit; il est au pied d'un pilier plus rapproché de la porte d'entrée.

[2] Un rapport de M. Jomaron, faisant fonctions d'intendant, fait connaître toutes les circonstances de la submersion de Grenoble. V° Deuxième partie. Documents. pag. xxxviii, Pièce 226.

quantité de grosses pierres de la carrière voisine. L'eau enleva les ponts-levis des portes de la Graille, de Bonne et de Très-Cloîtres ; à l'entrée de la rue aboutissant à cette dernière porte, elle souleva le pavé et fouilla si profondément le sol, que, pour combler un creux qu'elle y avait formé, il fallut employer plus de quatre-vingts tombereaux de pierres. Hors de la porte de Bonne, la violence du courant des eaux abattit une partie du bastion, et l'on présume que si le massif de cette maçonnerie écroulée ne lui avait point servi de digue, les casernes [1], le couvent des Carmélites, l'hôpital et les bâtiments voisins auraient couru le danger d'être emportés [2].

« Forcées de quitter les casernes et les corps de garde, les troupes de la garnison occupèrent pendant trois jours les bâtiments du palais ; pendant tout ce temps, elles rendirent de grands services par les secours et les vivres qu'elles portèrent aux habitants, en parcourant en bateau les rues et les places. Leur zèle fut secondé et partagé par

---

[1] Ces casernes, à cette époque, n'occupaient point tout le local qu'elles ont aujourd'hui, et qui, depuis 1790, s'est accru du couvent des Carmélites.

[2] Blanc La Goutte, qui fut encore témoin de cette inondation, en a laissé une relation en vers patois, comme pour celle de 1733. Ce poëme, intitulé *Coupi de la lettra u sujet de l'inondation arriva à Garnoblo, 20 décembro* 1740. Grenoble, Faure, 1741, a été également réimprimé par M. Pilot dans l'ouvrage cité ci-dessus. — Une autre pièce de vers est comprise dans le même recueil, sous ce titre : *Grenoblo inonda ou recit circonstancia du malheurs qu'a causa l'inondation arriva lo vingt un decembro mil sept cens quaranta. Poemo patois* par le sieur A. R., Grenoble, Amédée Faure, 1741. — Enfin, un noël patois, de 1740, fait aussi mention de l'inondation de cette année, connue sous le nom de *Déluge de Saint-Thomas.* — Toutes ces productions démontrent la profonde impression que fit sur l'esprit public cette grande calamité.—L'avocat Barbier en parle dans son *Journal* (tom. III, pag. 251) sous la date de janvier 1741, et il ajoute : « Il y a eu aussi quelques villes entièrement submergées en Hollande, et cet événement a été aussi général dans l'Europe, comme on le voit par les gazettes, que le grand hiver de l'année dernière. »

les consuls, les conseillers de la ville et plusieurs personnes de distinction. De leur nombre, on cite M. Jomaron, faisant fonctions d'intendant, le premier consul, le premier président du parlement, M. de Marcieu, gouverneur et commandant de Grenoble. L'évêque, au moyen d'une échelle dressée sur une barque, entra, par la fenêtre, dans deux maisons, pour ondoyer un enfant nouveau-né qu'on désespérait de sauver et confesser un malade en danger de mourir. Au milieu d'un désastre aussi général, il sera facile de se faire une idée de la désolation qui régnait de toutes parts, en pensant que, dès les premiers moments de l'inondation, il n'arriva plus de provisions ni de denrées de la campagne [1].

« Si les dégâts furent grands et considérables à Grenoble [2], ils ne le furent pas moins aux environs de la ville et dans la vallée. Les eaux firent de tous côtés des ravages immenses; partout elles portèrent l'effroi et la ruine; et sans parler des maisons et des granges écroulées, des chemins détruits, des récoltes et des bestiaux perdus, elles enlevèrent les terrains cultivés et les terres ensemencées; ailleurs, elles couvrirent le sol de limon, de boue et de graviers, de sorte que, l'année suivante, la vallée, si fertile et si riche, fut presque sans produit. Dès que les eaux se furent écoulées, on songea à se prémunir contre un nouveau désastre de ce genre. Divers systèmes furent émis et étudiés par l'administration supérieure. Le plus important et qui

[1] Le roi envoya 15,000 livres à la ville de Grenoble pour ses pressants besoins, et le compte de l'emploi de cette somme se trouve dans les archives de l'Intendance. V° DEUXIÈME PARTIE, DOCUMENTS, pag. XL, Pièce 226.

[2] Des états conservés aux archives de l'Intendance donnent l'indication des principaux ouvrages détruits par les eaux, et des travaux qu'il fallut faire pour les remplacer ou les remettre en état. Cette dépense s'éleva à plus de 100,000 liv. V° DEUXIÈME PARTIE, DOCUMENTS, pag. XLII et XLIII, Pièces 227 et 228.

occupa le plus vivement le public, fut celui d'un canal de décharge ou de secours [1], à ouvrir au-dessus de Saint-Roch, dans l'endroit où la rivière contourne pour gagner le bas de la Petite-Tronche, et qui aboutirait, de là, par une ligne aussi droite que possible, au lit de l'Isère, au-dessous de Grenoble; sa largeur devait être égale à celle du lit même de la rivière dans la traversée de la ville. Le projet de ce canal, présenté par un ingénieur, M. Lechat, fut vivement combattu. On prétendit que la réussite d'un tel ouvrage était impossible, eu égard à l'avantage qu'on espérait en attendre, et qu'un tel canal était, dans tous les cas, une réparation rebelle et désavantageuse à la ville et qui causerait sa ruine par celle de son enceinte [2]. Le corps de la municipalité s'éleva surtout contre l'exécution de ce canal. Il alla jusqu'à adresser un placet au roi, où il exposait les inconvénients d'un tel projet : « Le Roy, disait-il [3], dont l'extrême piété a bien voulu soulager nos malheurs et nous prêter une main secourable, n'a pas prétendu nous perdre au lieu de nous secourir, et sa bonté voudra bien

---

[1] *Mémoire concernant les débordements de l'Isère, dans lequel on propose un moyen pour mettre la ville de Grenoble à couvert des malheurs dont elle est menacée par ces débordements, qui deviennent tous les jours plus fréquents et plus dangereux.* Grenoble, 25 janvier 1741. (Anciennes archives de l'Intendance, n° 110.) — Un autre ingénieur, M. Rolland, appuya le même projet, tout en émettant dans son rapport deux avis : le premier, de former un nouveau lit à l'Isère en ligne circulaire autour de la ville, de 80 toises de largeur ; le second, de creuser seulement un canal de secours ou de décharge, de 40 toises de large. Dans ses conclusions, cet ingénieur préfère le dernier système et fait sentir tout le danger du creusement d'un nouveau lit. *Réflexions sur les projets pour délivrer la ville de Grenoble des inondations de la rivière d'Isère.* Grenoble, 16 avril 1741. (Archives de l'Intendance, n° 110.)

[2] *Mémoire dans lequel on démontre l'inutilité du canal de secours.* (Archives de l'Intendance, n° 110.)

[3] Anciennes archives de l'Intendance n° 110.

permettre nos très-respectueuses remontrances, qui tendent à le supplier d'envoyer quelques personnes sur les lieux, reconnoître la justice de notre exposé, y ayant pour la conservation de cette ville des moyens plus sûrs et moins à charge, tels que seroient peut-être le rehaussement des glacis et le repurgement des fossés, qui conserveroient également une ville capitale qui a toujours mis sa plus grande gloire dans sa constante fidélité et sa parfaite soumission pour son souverain.»

« D'autres idées furent émises ; on proposa aussi, comme autant de moyens de sauver Grenoble, de repurger les fossés, d'élever le pavé des rues aboutissant aux portes de la ville et les quatre portes, de détruire les ponts-levis et dormants pour les remplacer par des ponts à claire-voie sur les fossés et les avant-fossés, d'exhausser le pont de la Graille, de combler les aqueducs de la rue Saint-Jacques et des Jésuites, de donner un autre écoulement aux deux ruisseaux du bois de Belmont, qui traversaient le faubourg Très-Cloîtres; dans le cas de non-réussite de ces essais, de démolir les deux ponts, afin d'augmenter la rapidité de la rivière, et même, s'il le fallait, de suivre le projet de Vauban, qui était d'abattre toutes les maisons depuis la porte de Saint-Laurent jusqu'au pont de pierre, pour former un quai, ce qui aurait élargi considérablement le lit de l'Isère [1].» De tous ces projets, aucun n'aboutit [2]; on

---

[1] *Mémoire concernant les précautions à prendre pour éviter la ruine entière de la ville de Grenoble.* (Archives de l'Intendance, n° 410.)

[2] L'auteur de l'*Essai sur les ponts et chaussées* (p. 203) formulait en 1759, à propos de cette question, les vœux suivants : « Je désirerais qu'on discutât les problèmes qui naissent du caractère des torrents du Dauphiné, tels que le Drac, l'Isère, la Romansse, la Gresse, pour voir s'il y aurait des remèdes à espérer contre leurs irruptions subites. Les hommes qui jusqu'à présent les ont examinés, étaient-

se contenta de réparer, par des travaux d'art et des terrassements, les dégradations faites aux digues du cours de la rivière, depuis Grenoble jusqu'au-dessous du bourg de Moirans, et dans la partie supérieure, jusqu'à Villard-Bonnot [1]. On construisit également la digue de Grangeage, sur le territoire de Saint-Murys, près de Montbonnot, pour empêcher, de ce côté, toute irruption dans la plaine et garantir ainsi la ville de Grenoble [2].

Quant au débordement du Drac, il fut de peu de durée. Les eaux commencèrent à croître le 19 décembre au soir; le 20, au matin, elles étaient à 2^{m},30 au-dessus des basses eaux, et elles se maintinrent à cette élévation jusqu'à quatre heures du soir; elles diminuèrent dans la nuit du 20 au 21 décembre. Ce dernier jour, à sept heures du matin, le Drac était réduit à ses eaux moyennes [3], s'écoulant ainsi avec rapidité à mesure que l'Isère s'élevait : « sans cet heureux incident, toute la ville de Grenoble et ses habitants, dit l'intendant [4], étaient dans un danger évident

---

ils assez attentifs pour avoir tout vu, et assez habiles pour avoir tout prévu? Le seul intérêt de conserver Grenoble ne mériterait-il pas qu'on réunît les avis de tous les savants en ce genre, et ce motif n'est-il point infiniment fortifié par la vue d'éviter les dépenses extraordinaires qui surviennent si souvent? »

[1] Ces diverses dépenses, autorisées en 1741, s'élevèrent à la somme de 16,453 liv. *Mémoires sur les débordements de l'Isère des* 21, 22 *et* 23 *décembre* 1740, datés des 8 et 12 janvier 1741, par M. Rolland, ingénieur. (Archives de l'Intendance, n° 110.)

[2] Minée et continuellement affouillée par les eaux, cette digue était déjà si détériorée en 1751, qu'il fallut, cette année, y employer une somme de plus de 8,000 liv. (Archives de l'Intendance, n° 110.)

[3] *Mémoire sur le débordement du Drac du* 20 *novembre* 1740, *et détails estimatifs des dégâts à réparer dans son cours, aux digues qui le contiennent, depuis le Saut-du-Moine jusque vis-à-vis le tertre de Méjons, et ensuite, dans la partie appelée canal de Jourdan, jusqu'à son embouchure à l'Isère*, du 5 janvier 1741, par l'ingénieur Rolland. (Archiv. de l'Intendance, n° 194.)

[4] *Rapport cité*. (Archiv. de l'Intendance, n° 110.)

de périr. » Comme trois ans auparavant, les principaux dégâts eurent lieu au-dessous du Saut-du-Moine, où la digue fut rompue sur une brèche de 60 mètres, et à Fontaine, dont le territoire fut coupé par un large bras que s'y forma le Drac. Depuis quelques années, et d'après les plans mêmes des ingénieurs, l'on semblait s'attacher, pour mieux protéger la rive droite et la ville de Grenoble, à sacrifier complétement la rive opposée. Ainsi, après l'inondation de 1737, on avait détruit, sur Fontaine, une partie des digues, comme étant rebelles à celles du côté de la plaine, pour les remplacer par des arches en évasement, par où les eaux, cette fois, purent s'ouvrir facilement un passage [1].

Nous trouvons dans un travail publié à cette époque [2] par

---

[1] On lit dans un mémoire MS. de cette époque : « Le ministère, sans cesse fatigué par les craintes qu'on lui annonçait sur le sort de la plaine et de la ville de Grenoble, toujours exposées à quelques violentes irruptions du Drac, s'apercevant que, malgré les fonds immenses qu'on avait appliqués à cette partie, on ne réussissait pas à contenir ce torrent, soit du côté de Grenoble, soit de celui des communautés, parut tout déterminé, dès 1733, à abandonner les communautés aux irruptions du Drac, pour ne s'occuper que du soin de fortifier les digues du côté de Grenoble seulement. En effet, on cessa de secourir les communautés et l'on détruisit même 180 toises de digues qu'on prétendait être rebelles à celles du côté de Grenoble, ce qui occasionna des ravages affreux à ces communautés, surtout à celles de Fontaine et de Sassenage. On avait fait entendre au ministre qu'il n'y avait que le seul parti de creuser au Drac un nouveau canal, au travers du territoire de ces communautés, près des rochers, qui pût assurer pour jamais la tranquillité à la plaine et à la ville de Grenoble. Ce projet aussi violent que difficile, n'eut heureusement pas lieu ; on trouva le moyen de sauver ces malheureuses communautés et de changer totalement le système aussi absurde qu'ancien qu'on avait suivi jusque-là, dans la manière de construire des digues contre ce torrent. » (*Mémoire pour répondre aux plaintes des communautés de Seysins, Seyssinet, Montrigaud et Roux de Commiers, concernant les ouvrages contre le Drac.* Anciennes archives de l'Intendance, n° 197.)

[2] Pitot, *art. cité*, (*Mém. de l'Acad. des sciences*, ann. 1741, p. 265). On lit dans le même travail ces judicieuses réflexions : « La question de savoir s'il est plus avantageux de retenir les eaux d'un fleuve ou d'une rivière par des digues, ou au contraire de laisser ses bords libres et ses grandes eaux se ré-



un membre de l'Académie des Sciences, quelques observations intéressantes sur le régime du Bas-Rhône, qui peuvent donner une idée de l'état de cette partie du fleuve, il y a plus d'un siècle; nous les rapportons parce qu'elles sont sont de nature à servir de terme de comparaison avec l'état présent : « Au dessous d'Arles, les eaux du Rhône se divisent en deux et en trois branches, s'étendent et coulent à la mer par une pente presque insensible; or, comme elles ne sont plus resserrées dans un lit trop étroit, elles ne s'élèvent pas beaucoup dans le temps des plus grandes eaux. Nous avons trouvé à l'écluse de Silvéréal que la différence entre les plus basses et les plus grandes eaux du petit Rhône n'était que de 6 pieds et demi, pendant que cette différence est, à Beaucaire, de 16 à 17 pieds. Le lit du Rhône est trop resserré et étranglé entre Beaucaire et Tarascon, c'est ce qui fait que les eaux s'y élèvent beaucoup. Nous avons reconnu, par notre nivellement, que la plus grande partie des 15 ou 16 pieds de pente que nous avons trouvée depuis le niveau de ces basses eaux à Beaucaire jusqu'à la mer, se trouve depuis Beaucaire jusqu'à 2 ou 3 lieues au dessous. Passé Arles, le Rhône coule dans un pays plat et

---

pandre sur les terres, n'est pas si aisée à décider; car si d'un côté les digues garantissent les terres d'être inondées, d'un autre côté elles sont cause fort souvent que les eaux s'élèvent plus haut, et si les eaux forcent malheureusement les digues et y font des brèches, leurs ravages sont bien plus considérables : les eaux passant avec rapidité et violence par ces brèches, creusent, emportent les premières terres qu'elles rencontrent, et y font quelquefois des tranchées profondes qui les dégradent. En ne diguant point une rivière, on profite encore des limons et crêments que ses grandes eaux déposent sur les terres inondées, ce qui les engraisse et les fertilise extrêmement. En général, on ne peut décider cette question sans avoir égard aux circonstances et à la situation du pays : les digues peuvent être très-avantageuses dans certains endroits, pendant que dans d'autres, il vaut beaucoup mieux n'en point avoir. »

bas, qui, vraisemblablement, n'a été formé que par les dépôts et créments de ce fleuve. En général, la pente du Rhône est fort inégale et son lit fort raboteux; il fait beaucoup de ravages le long de ses bords, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, dont il ronge et emporte les terres, ce qui fait, dans la suite des temps, changer son lit en quelques endroits. Je lui ai vu emporter des espaces considérables de terres où il y avait de beaux jardins. On se garantit, en partie de ces ravages, en faisant des jetées de pierres qu'on nomme *palières* ou *épis;* ces palières ou épis en garantissant d'un côté, nuisent souvent d'un autre, en détournant le cours ou le fil de l'eau. »

En 1745, le 6 novembre, une inondation occasionnée par les pluies continuelles et abondantes qui duraient depuis un mois, se fit sentir, sur le Rhône, à Avignon. Tous les quartiers bas et une partie du terroir furent submergés. Il y avait 2 pieds d'eau à la porte de l'Oule [1]. Les 18 et 21 du même mois, la crue subit une nouvelle recrudescence qui amena encore les mêmes effets désastreux [2]. Quelque temps avant, le 15 septembre, le Lez avait débordé à Bollène, « avec une telle fureur, qu'il ruina des moulins, granges et autres bâtiments, ravagea la campagne, déracinant les arbres, ravinant les terres; ses eaux transportèrent au loin, dans les territoires de Lapalud et de Lamotte, quantité de meubles, de linge, de bois, d'arbres. La plaine fut si com-

[1] MS. de la bibliothèque d'Avignon. — On lit dans la Bulle du Jubilé, envoyée en France, en 1746, par le pape Benoît XIV : « Des tremblements de terre arrivés il n'y a pas longtemps en plusieurs lieux, les champs et les moissons ravagés par les inondations, une peste funeste et cruelle, nous font voir que le bras de la justice vengeresse de Dieu est encore étendu pour frapper. »

[2] MS. de la bibliothèque d'Avignon.



plétement ravagée que les troupeaux, ne trouvant plus de nourriture, durent être autorisés à aller dans les forêts de la commune. Les fermiers des moulins communaux furent déchargés de la moitié de leur fermage[1]. »

En 1747, une grande inondation eut encore lieu à Avignon, pendant les vendanges; une partie de la récolte fut perdue. Cette calamité dura depuis le 28 septembre jusqu'au 4 octobre[2].

Durant les années 1751 et 1754, dans cette dernière, le 12 novembre[3], les eaux débordées vinrent de nouveau envahir les points de cette ville où elles avaient coutume de se montrer dans les fortes crues. Ces submersions, sur un espace plus ou moins étendu, étaient tellement fréquentes, que c'était là un état de choses à peu près normal, résultant de la situation topographique, contre lequel on n'avait d'autre défense que des ouvrages insuffisants sans cesse dégradés et que les crues successives laissaient à peine le temps de réparer[4]. Aussi, à des intervalles plus ou moins éloignés, lorsque les eaux s'élevaient à une hauteur extraordinaire, elles pénétraient de tous côtés dans la ville d'Avignon. C'est ce qui arriva en 1755, une des inondations les plus terribles dont les fastes de cette cité aient gardé le souvenir[5].

---

[1] *Regist. de la Cour de Bollène*, ann. 1745, fol. 400. — Achard, *Not. comm.*

[2] MS. de la bibliothèque d'Avignon.

[3] *Idem.*

[4] En 1517, le pape accorda des indulgences à ceux qui concourraient à la construction des palières du Rhône et à la consolidation de celles qui existaient. (Achard, *Not. comm.*) — Dans la séance du 1er juillet 1596, on annonce au Conseil de ville d'Avignon « que si l'on ne fait pas des réparations, le Rhône est à la veille de se jeter dans le fossé du rempart. » (*Regist. des délib.* XVIII, fol. 82.)

[5] A cette inondation se rattache ce fait bien connu d'un procureur du roi de Villeneuve venant arborer les armes de France dans la rue de la Fustière au milieu

« Elle a commencé le 29 novembre dans la nuit, dit une relation contemporaine[1], s'est soutenue jusqu'au 30 vers les cinq heures du soir sur le point des inondations ordinaires, et a augmenté ensuite jusqu'à deux heures après minuit avec une rapidité si étonnante qu'il y a eu, dans ce court intervalle, un tiers plus d'eau dans la ville qu'il n'y en avoit eu en 1433. Les eaux restèrent dans le même état pendant vingt-quatre heures. L'épouvante, les cris et la terreur se répandirent bientôt dans toute la ville. Il n'y eut que le Palais et environ deux cent cinquante maisons qui l'entouroient, exempts de l'inondation. Les greniers à sel qui se trouvoient remplis furent submergés et le sel perdu. L'eau a séjourné quatre jours dans la ville et à une lieue à la ronde. On prétend qu'un vent marin[2] ayant poussé les

---

de la partie submergée de la ville d'Avignon, y faire la police et exercer sa charge au nom du roi de France. On sait qu'après beaucoup de discussions le lit du Rhône avait été déclaré appartenir à la France, et non au pape, par arrêt du conseil du 22 janvier 1726. Par interprétation de cet arrêt, tous les terrains que le fleuve couvrait de ses eaux devenaient français pendant leur submersion. V° Bouche, *Essai sur l'histoire de Provence*, Marseille, 1785, 2 vol. in-4°. t. II, pag. 506 et 532. — Pazzis, *Mémoire statistique sur le département de Vaucluse*, pag. 71.

[1] MS. de la bibliothèque d'Avignon. — Girault de Saint-Fargeau, dans sa *Bibliographie de la France*, p. 388, cite de l'abbé Laugier, sans doute le rédacteur de la *Gazette de France*, une *Relation de l'inondation arrivée dans Avignon en* 1755, in-12, 1755. Nous n'avons pas pu retrouver cet opuscule. — La bibliothèque d'Avignon possède sur cette inondation les pièces suivantes : *Relation de l'inondation arrivée à Avignon le* 29 *novembre* 1755. Avignon, Fr. Guibert et H. J. Joly, 1755, in-4° de 8 pages. (Musée Calvet. *Collect. Requien. — Recueil sur Avignon* 1750 à 1758. Pièce 35.) — *Relation de ce qui s'est passé dans la ville d'Avignon lors de l'inondation survenue le* 30 *novembre* 1755, par le sieur Morenas, historiographe de la ville d'Avignon, L. Chambeau, in-4° de 28 pages. (*Idem.*, Pièce 36.)—*Le Fléau aquatique, poëme, ou les calamités publiques occasionnées à Avignon par le grand débordement du Rhône arrivé du* 29 *au* 30 *novembre jusqu'au* 4 *décembre* 1755. Avignon, F. Guibert et H. J. Joly, 1756, in-8 de 67 pages avec une épître dédicatoire, *signée* Francon Chassenet. (*Idem.*, *Recueil sur Avignon*, sans date, Pièce 3.)

[2] « En 1755, le Rhône éprouva une crue très-forte ; dans le même temps, le vent du midi soufflant avec violence et retardant la vitesse des eaux, il en enfla

eaux de la mer à 4 ou 5 lieues au-dessus de ses bornes, du côté d'Arles, joint à cela les fontes des neiges qui ont grossi le Rhône et la Durance extraordinairement, ont occasionné cette terrible inondation [1]. Beaucoup de maisons ont croulé dans Avignon; toutes les denrées ont été détruites; quantité de bestiaux ont été étouffés; en un mot, Avignon a été à deux doigts de sa perte, et la plupart de ses habitants seroient morts de faim, si monseigneur Passionei (le Vice-Légat), M. le viguier, etc., avoient été moins vigilants et moins fertiles en ressources pour surmonter tous les obstacles que rencontroit leur zèle. Une partie des maisons étoit sous l'eau, et ceux qui les occupoient sur les toits, poussant des cris horribles, demandant des secours à gens qui couroient le même danger. Des religieux sonnoient leurs cloches d'un son lugubre pour appeler un secours qu'ils ne recevoient point. Le danger étoit pressant, les ressources éloignées; le petit nombre étoit obligé de secourir la multitude. Monseigneur le Vice-Légat se tenoit à l'Hôtel-de-Ville pour donner ses ordres ou bien parcouroit

---

tellement le volume que toutes les levées d'Arles et de Tarascon furent franchies. » Fabre, *Essai sur la théorie des torrents et rivières*, etc., Paris, 1797, in-4°, pag. 185.

[1] Un journal du temps publiait les lignes suivantes : « La situation de la ville d'Avignon, baignée du côté du couchant par les eaux du Rhône, qui, à un quart de lieue de là, reçoit la Durance, la rend sujette à de fréquentes inondations, et le 12 novembre dernier, elle en éprouva une considérable. Le Rhône qui, la veille, sur les quatre heures du soir, n'avoit pas, en divers endroits, plus de quatre pieds d'eau, augmenta de plus de trente dans les vingt-quatre heures, quoiqu'il se fût étendu à plus d'une demi-lieue au large. La Durance s'étoit de même tellement enflée, le 11, qu'elle avoit crevé les chaussées. Une partie de la ville d'Avignon s'est trouvée inondée, et sans les précautions qu'on a prises, elle auroit extrêmement souffert. On n'avoit point vu le Rhône porter ses eaux ni si haut ni si loin, depuis l'année 1745, pendant laquelle il y eut trois autres inondations à peu près pareilles, dans ce même mois de novembre. » *Journal historique de Verdun*, janvier 1756, pag. 72.

les rues en bateau, consolant le peuple avec une bonté sans exemple. Il dépêcha à Carpentras, Cavaillon et autres lieux des courriers pour faire cuire du pain et envoyer de la farine. L'île de la Bartholasse, qui est pour ainsi dire la mère nourrice d'Avignon, est pour longtemps hors d'état de produire. » Beaucaire [1], Tarascon [2], Arles [3], ressentirent les effets désastreux de cette crue formidable [4]. Le Doubs et la Loue causèrent aussi sur leurs rives de grands dommages, notamment au pont de Dôle [5].

Dans la nuit du 15 au 16 janvier 1756, le Rhône éprouva une crue très-élevée; ses eaux envahirent Lyon sur beau-

---

[1] Le 30 novembre au matin, on fut obligé d'étayer les portes de Beaucaire donnant sur les quais et de nombreux ouvriers furent occupés à consolider les chaussées. Le roi accorda une somme de 6,000 liv. pour leurs réparations. *Nouvelles recherches pour servir à l'histoire de Beaucaire*, 1836, in-8.

[2] Les chaussées de Tarascon furent emportées; l'eau, pénétrant dans la ville par les brèches, y causa de grands dégâts dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre. (*Idem.*)

[3] Sous le n° 38205, le P. Lelong indique, dans sa *Bibliothèque historique de la France*, un imprimé sous ce titre : *Relation très-exacte des malheurs que le débordement du Rhône a causés à la ville d'Arles le* 30 *novembre* 1755, *par le P. T. D. M. C.* (le Père Thomas de Martigues, capucin). Arles, 1755, in-12. Nous n'avons pu en découvrir aucun exemplaire. — Les Consuls sollicitèrent des indemnités du gouvernement qui accorda plus de 200,000 liv. à la communauté, ainsi qu'on le voit dans un mémoire de la ville et district d'Arles adressé à l'Assemblée Nationale le 29 novembre 1790, dont nous reparlerons (Archives de l'Empire, H. 1414.) V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. LXIX, Pièce 236.

[4] Dans un recueil de M. Flaugergues, père du célèbre astronome, on lit la note suivante, se rapportant à la ville de Viviers : « Le 30 novembre 1755, il y eut une inondation du Rhône, la plus forte dont on ait conservé la mémoire. Ce fleuve entroit plus de vingt pas dans la ville par la porte de la Roubine et couvroit plus de vingt pas de la rue qui y aboutit ; je m'embarquai dans la ville et parcourus tous les jardins de la Roubine dont les murailles avoient été renversées. » (Baron, *ouvrag. cité*, pag. 374.)

[5] L'ingénieur Normand, qui était alors attaché au service des ponts et chaussées de la Franche-Comté, parle des effets de cette crue « qui fut, dit-il, des plus terribles. Le 30 novembre, la rivière de Louve grandit de 9 à 10 pieds » (*Mém.* MS. Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1204.)

coup de points et vinrent se joindre sur la place Bellecourt, à celles de la Saône, également débordée, ainsi qu'on le constata par une inscription[1]. Les désastres furent grands à Villeurbanne, où l'eau s'éleva jusqu'au premier étage des maisons; vingt-cinq s'écroulèrent. Cette inondation se fit sentir à Avignon le 18 janvier; la Carreterie, les Fusteries et tous les quartiers bas de la ville, ainsi que la Bartholasse, furent complétement submergés[2].

En 1757, Nuits et ses faubourgs furent inondés et exposés à un péril imminent; déjà, en 1712, 1713 et 1747, des crues de la petite rivière de Muzin[3] s'étaient fait sentir dans cette ville. « Elle étoit sujette à des débordements considérables, dit un contemporain[4], par la fonte des neiges ou des pluies abondantes, qui tombant des montagnes avec précipitation dans le vallon de Vergi, ne trouvoient point dans la rivière un lit assez large pour le volume d'eau qu'elles y entraînoient. Mais la précaution de l'intendant de la province, M. Joly de Fleury de la Vallette y a mis ordre pour l'avenir, en faisant élargir et approfondir le lit de la rivère qui a 30 pieds de largeur, qu'il a

---

[1] Delandine. *Inondations du Rhône en divers temps*, dans le *Journal de Lyon et du Midi*, du 13 nivôse an X. — Ce débordement inspira au poëte Sarrazin, qui se trouvait alors à Lyon, la strophe suivante :

Comme avecques grand bruit le Rhône plein de rage
Soulevé par les vents ou grossi par l'orage,
Vient et traine avec lui mille flots courroucés,
L'onde flotte après l'onde et de l'onde est suivie;
Ainsi passe la vie;
Ainsi coulent nos ans l'un sur l'autre entassés.

[2] MS. de la bibliothèque d'Avignon.

[3] Appelé aussi Musain, *Muzéum*, le Meuzin, suivant la *Carte hydrographique*, dont la source est au pied de la montagne de Vergi, à deux lieues de Nuits; joint à la Bouzeoise ou Bourgeoise, qui passe à Beaune, elle se jette dans la Dheune, affluent de la Saône au-dessous de Verdun.

[4] Hérissant, *Nouvelles recherches sur la France*, 2 vol. in-12, 1766. *Mém. hist. sur la ville de Nuys*, t. II, p. 87.

fait tirer à droite ligne autant qu'il a été possible, et revêtir de bons murs de 12 pieds de hauteur. »

En 1758 [1], vers le milieu du mois de juillet, le Rhône déborda tellement que la foire de Beaucaire ne put tenir. « Il y avait 5 pans d'eau dans le pré [2]. »

En novembre 1760 [3], les eaux furent très-grosses, et voici en quels termes le *Courrier d'Avignon* [4] rend compte des craintes qu'elles causèrent et des mesures prises pour remédier aux fâcheuses conséquences de la submersion : « Le Rhône ne manque guère, dans le mois de novembre, de se répandre dans nos campagnes et d'alarmer notre ville. Des pluies continuelles, accompagnées de vents chauds qui ont régné ici pendant plusieurs jours, nous ont fait craindre un débordement semblable à celui de 1755. Monseigneur Salviati, Vice-Légat, prit dès lors les précautions les plus sages et les plus efficaces pour prévenir le mal ou en diminuer les effets. Il fit une ordonnance par laquelle il étoit enjoint à tous les bateliers et gens de rivière de se rendre à l'Hôtel-de-Ville aussitôt qu'ils entendroient tirer trois boîtes, signal du danger, pour y recevoir des ordres et livrer les bateaux dont on auroit besoin. Tous les boulangers devoient avoir de la farine prête pour huit jours et du pain cuit pour

[1] L'ingénieur Normand (*Mém. cité*) mentionne une forte crue du Doubs au mois de juillet de cette année.

[2] MS. de la bibliothèque d'Avignon. — Il est à croire que l'élévation des eaux ne fut pas subite. « La récolte de blé en gerbe auroit été emportée, ajoute la note que nous citons, sans la sage précaution des Consuls qui firent porter de force les gerbes sur le rocher des Doms où les blés furent foulés. »

[3] On lit dans le mémoire de l'ingénieur Normand (MS. cité) : « En 1760, débâcle considérable sur le Doubs, qui entraîna les arrêts pour les bois de flottage, le pont de bois de Brégille et dégrada beaucoup la digue du moulin de Saint-Paul, à Besançon. » Cet ingénieur mentionne encore une débâcle non moins violente à Besançon, en 1766.

[4] Numéro du 20 novembre 1760.

deux jours ; ordre aux fermiers des boucheries de remiser leurs moutons dans des endroits hauts, et à ceux qui vendent du riz, légumes et autres denrées, de donner à MM. les Consuls une déclaration de la quantité et qualité desdites denrées, et de les livrer par leur ordre au prix courant. Des magasins de bois furent établis dans les lieux les plus élevés de la ville, et des commissaires nommés dans chaque quartier pour veiller au bon ordre et à la santé publique. On forma une compagnie d'ouvriers tirés du corps des maçons, charpentiers et serruriers, pour se porter partout où besoin seroit. Des pots à feu, placés sur les fenêtres des maisons, éclairoient pendant la nuit les quartiers inondés. Le Vice-Légat s'établit à l'Hôtel-de-Ville avec MM. les Consuls pour veiller à tout et se porter ensuite dans les quartiers inondés, où il fit des aumônes considérables au peuple. Heureusement le Rhône n'est pas entré bien avant dans la ville, mais comme en se retirant il a laissé quantité de vase qui pourroit altérer la salubrité de l'air, le Vice-Légat a rendu une ordonnance qui oblige, sous peine d'amende, les habitants, de quelque état et condition qu'ils soient, dont les maisons sont situées dans les rues inondées, de faire balayer les boues, et lorsqu'elles auront été enlevées, de faire jeter de l'eau dans lesdites rues pour les laver. Enfin, rien n'a été oublié de ce qui pouvoit prévenir le mal ou le réparer, et les ordonnances qui ont été faites à cette occasion étant sans exemple dans les temps passés, pourront servir de modèle pour les temps à venir. »

En 1763, le 12 décembre, il y eut à Avignon une inondation du Rhône et de la Durance ; l'eau de cette rivière vint jusqu'aux portes de Saint-Roch et de Saint-Michel[1].

---

[1] MS. de la bibliothèque d'Avignon.

Le 10 juin 1764, l'Isère déborda à Grenoble [1]; l'eau couvrit les parties basses de la place Notre-Dame, du côté de la rue Brocherie et de la rue Très-Cloîtres, ainsi que sous la voûte de l'évêché [2].

L'automne de 1765 fut excessivement pluvieux, et de tous côtés on eut à souffrir du débordement des rivières. Cette calamité s'étendit sur tout le bassin du Rhône, ainsi que nous l'apprennent les papiers publics. On lit dans le *Courrier d'Avignon* [3]: « Il n'y a que quelques jours que la Durance, qui passe à moins d'une demi-lieue de cette ville, grossissant tout d'un coup, s'éleva au-dessus des chaussées et inonda nos campagnes. Le Rhône, qui coule le long d'une partie de nos murs, augmenta aussi considérablement, sortit de son lit, surmonta les quais, se répandit dans les champs et menaça d'entrer dans nos rues; un grand vent de bise qui s'éleva le fit écouler. Les eaux de la Durance, comme celles du Rhône, rentrèrent dans leur lit. Mais, le 5 de ce mois, le Rhône grossit de nouveau en peu d'heures. Le lendemain, le ciel se couvrit de nuages; la pluie survint et fut si abondante qu'on eut dit que le ciel se fondoit en eau. Elle a continué de même, presque sans interruption, tous les jours suivants jusqu'au 8, à sept heures du soir.

---

[1] Pilot, *ouvrage cité*, pag. 57. — Voici la note contemporaine qui constate cette inondation : « 1764. Le jour de la Pentecôte, 10 juin, déluge. L'Isère a monté dans la place Notre-Dame, au vis-à-vis de la boutique qui fait le coin de la rue Brocherie; les bancs des boutiques dessous la voûte de l'évêché étoient couverts environ de 4 à 5 poulces.» (Archives de la chambre des comptes, *Generalia*. Regist. 34, fol. 610, verso.)

[2] Il y avait sur la place, à côté de la cathédrale, une tour et une voûte, démolies en 1804.

[3] Numéro du 11 novembre 1765. « Entre les événements qui rendront cette année mémorable, dit cette feuille, les inondations mériteront un rang distingué. Depuis longtemps, il n'y eut peut-être jamais autant de pays inondés qu'il y en a eu cette année. »

Le Rhône est entré dans la ville, en a inondé les deux tiers, où l'on n'est allé pendant six jours qu'en bateau, et il s'y étendoit à vue d'œil d'un moment à l'autre ; de sorte que pour peu que les progrès eussent augmenté, nous aurions vu se renouveler la terrible inondation que nous éprouvâmes dans ce même mois, l'année 1755. Pour obvier du moins en partie et autant qu'il a été possible aux pertes et aux dégâts qui auroient pu s'ensuivre, on a transporté des endroits bas tout ce qui méritoit le plus d'être conservé. On a fait passer les bestiaux dans les quartiers élevés et pris toutes les autres précautions nécessaires dans une pareille calamité. Le Vice-Légat, tant qu'elle a duré, a été continuellement à l'Hôtel-de-Ville pour donner les ordres qu'exigeoient les besoins publics. Dès le premier jour de l'inondation, il fit partir des courriers pour Carpentras, Cavaillon, l'Isle, Pernes et autres villes du Comtat, afin de cuire du pain et d'envoyer de la farine. Monseigneur le Vice-Légat, principalement attentif aux besoins des pauvres, leur a fait de grandes largesses en argent et leur a fait distribuer à ses frais, et par l'entremise des curés des paroisses, du pain en abondance. Nos magistrats ont secondé son zèle avec une application digne de la plus grande reconnaissance de la part des habitants [1]. On a eu recours en même temps aux prières publiques pour apaiser le courroux du ciel. L'émulation a été générale ; le clergé et la noblesse ont donné l'exemple. »

Quelques jours après, la même feuille publiait les lignes

---

[1] A la suite de ce grand débordement, les officiers municipaux s'occupèrent publiquement, pour la première fois, d'étudier les causes de cette calamité incessante, mais sans résultat. V° *Mémoire sur les inondations qui affligent la ville d'Avignon, présenté au Conseil le 4 décembre* 1765, par MM. des Rollands de Cantelme, Fr. Villart et André Juvin, Consuls. Avignon, 1765, in-4° de 30 pages.

suivantes[1] : « Notre ville est, grâce à Dieu, délivrée, ou bien peu s'en faut, de l'inondation qui en occupoit les deux tiers. Les eaux se sont presque retirées, et nous sommes occupés à nettoyer nos rues du limon qu'elles y ont laissé. Nos campagnes sont encore en partie inondées et nous apprenons de divers endroits que les eaux y ont fait de grands ravages. A Lyon, celles du Rhône ont débordé d'une manière extraordinaire depuis les Breteaux [2] jusqu'à Villerbonne [3], et tout le faubourg de la Guillotière a été inondé. Les ravages que la rivière d'Egues [4] a causés dans le territoire d'Orange sont immenses. A Carpentras, il y pleut continuellement et on y fait des prières pour la sérénité de l'air. A Cavaillon, les eaux ont emporté un moulin et y ont causé divers autres dommages. A Pernes, il plut ces jours derniers si prodigieusement, que l'eau perça les toits et inonda les appartemens ; cette pluie étoit accompagnée d'un vent violent. Mais tous ces malheurs, considérables en eux-mêmes, ne sont rien en comparaison des ravages de la campagne et des dommages infinis que le Rhône a causés à Saint-Vallier, et tout le long de la côte, où les eaux ont emporté quantité de maisons. » Les dommages occasionnés par les orages de pluie ou de grêle et par les torrents furent estimés, en 1765, à 173,200 livres pour les terrains riverains de la Durance, et à 178,662 liv. pour les Alpes [5].

---

[1] *Courrier d'Avignon*, du 14 novembre 1765.

[2] Les Brotteaux.

[3] Villeurbane.

[4] L'Aigues, un des petits affluents torrentiels de la rive gauche du Rhône, dans le département de Vaucluse.

[5] Ch. de Ribbe, *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations*, pag. 85. — Ce savant ouvrage contient les plus curieux renseignements sur le déplorable état de cette province dans l'ancien temps, par suite de la dé-

En 1767, le Rhône sortit de son lit[1], sans doute à la suite de la fonte des glaces, car le fleuve se congela à Lyon, et le 6 janvier, une débâcle formidable causa dans cette ville de grands dégâts; on craignit que le pont de la Guillotière ne fût emporté[2]. Cette même année, les inondations se montrèrent désastreuses durant l'été. «Le 11 août, dit une gazette[3], on essuya dans les paroisses de Saint-Crépin et de la Roche, dans le pays d'Embrun, un orage mêlé d'une si grande quantité de grêle, que le 14, il y en avoit encore de la hauteur d'un pied et demi sur le sommet des montagnes qui dominent ces deux paroisses. Les ravines qu'il a formées ont intercepté, en plusieurs endroits, la route de Briançon à Mont-Dauphin. Le 14, depuis 11 heures du soir jusqu'à 7 heures du matin, il est tombé dans la vallée de Galaure, une pluie si abondante, que les eaux de la petite rivière de Galaure, qui coule au milieu de cette vallée et qui a son embouchure dans le Rhône, au milieu du faubourg de Saint-Vallier, s'étant prodigieusement enflées, et n'ayant pu s'écouler par le pont, dont l'arche avoit 60 pieds d'ouverture, elles se sont refoulées sur elles-mêmes, ont fait écrouler le pont et ont emporté une maison attenante à la culée de ce pont. Plusieurs personnes ont péri par ce double accident. Le lit de la rivière ayant été élargi par les débris, ses eaux ont

---

vastation des eaux. Ainsi, les pertes furent évaluées, en 1725, à 857,290 liv.; en 1726, à 309,050 liv.; en 1731, à 2,500,000 liv.; en 1744, pour quelques communautés des Alpes, à plus de 200,000 liv.; en 1754, à 6,000,000 de livres. Cet état de choses offrait un caractère de permanence dont se plaignent sans cesse les Assemblées de la province.

[1] MS. de la bibliothèque d'Avignon.

[2] Léon Boitel, *Lyon inondé en 1840 et à diverses époques, etc.*, dans la *Revue du Lyonnais*. Ann. 1840, t. XII, pag. 385.

[3] *Journal historique de Verdun*, octobre 1767, pag. 317.

ravagé les deux rives et ont mis le faubourg de Saint-Vallier dans un danger imminent. Toutes les maisons de ce faubourg ont été inondées. La grande route de Lyon en Provence et en Languedoc se trouve interceptée, et pour la rétablir, on va construire un nouveau pont. La rivière d'Herbasse [1] a aussi occasionné, le même jour, des ravages considérables et détruit les routes. »

Le 27 juillet 1770, il y eut une inondation subite et générale dans la vallée du Doubs ; elle occasionna de grands ravages et toutes les récoltes furent perdues; il en résulta de sérieux embarras pour la subsistance [2]. Cette crue des eaux fut évidemment le résultat d'orages extraordinaires qui, des Vosges, s'étendirent au Jura, comme semble le démontrer une relation des désastres qu'éprouvèrent Remiremont et Plombières le 25 juillet de cette même année [3]. Nous ne parlerons ici que de la seconde de ces villes, la première, située sur la Moselle, appartenant par conséquent au bassin du Rhin.

Après avoir décrit la marche et les effets de ces orages à Remiremont, cette relation s'exprime ainsi [4] : « Plombières ne pouvoit manquer, par sa situation, d'avoir part à ce désastre. La vallée où le bourg est situé est si étroite qu'elle n'a pu comporter qu'un seul rang de maisons, au nombre d'environ quatre-vingts. La petite rivière d'Eaugrogne [5],

[1] Un des derniers affluents de l'Isère, avant son embouchure dans le Rhône.

[2] Babey, *Not. comm.* — Un mandement de l'Archevêque de Lyon, Malvin de Montazet, daté de l'année 1770, ordonna des prières de quarante heures pour demander à Dieu la cessation des pluies et un temps favorable aux biens de la terre.

[3] La date de 1771 a été donnée par erreur, dans quelques ouvrages modernes, notamment *Voyage à Plombières* par Pirault Deschaumes, 1823, in-18.

[4] *Dictionnaire des merveilles de la nature*, par A. J. S. D., professeur de physique. Paris, an X (1802), 3 vol. in-8, tom. II, pag. 71.

[5] L'Eaugronne ou Angronne, suivant la *Carte hydrographique*, ruisseau torren-

qui y passe, y porte non-seulement les eaux de sa source, placée sur la montagne d'Olichamp, à une lieue et demie de Plombières, mais encore les écoulemens des eaux pluviales qu'elle reçoit dans ce trajet. Aussi Plombières avoit-il déjà essuyé du dommage, en 1660, par le débordement de cette rivière, et on avoit fait pour l'en garantir un large canal revêtu de grosses pierres de taille, dans toute la longueur de ce bourg. Malgré cette bonne précaution, il ne fut point exempt du ravage qu'essuya tout le canton. Dès 4 heures après midi, la rivière commença à croître vraisemblablement par l'écoulement de la pluie du premier orage, et une demi-heure ou environ après, elle étoit augmentée de 3 pieds, mais toujours dans son lit. Vers les 10 heures du soir, elle commença à déborder et elle mit un pied d'eau dans la rue ; en moins d'une heure, elle étoit montée à 6 pieds au-dessus du sol des maisons, desquelles il y eut plusieurs de renversées et quelques-unes fort entamées. Vers minuit, les eaux baissèrent considérablement, mais bientôt après elles remontèrent parce que les foins entraînés par l'eau et les débris des maisons engorgèrent le canal ; mais enfin, elles s'écoulèrent et la rivière rentra dans son lit. Les petits bains et les deux étuves qui étoient vis-à-vis, ainsi que le grand bain, furent comblés de décombres. Il est impossible de se former une idée du bouleversement affreux de tout ce canton, dans une étendue de pays de plus de 12 lieues carrées. Il étoit tel que ceux qui l'avoient vu la veille s'y trouvoient comme étrangers, et la quantité d'eau étoit encore énorme quinze jours après l'accident. »

Le 9 septembre 1772, l'Ardèche éprouva une crue ex-

---

tiel qui prend le nom de Semouse au-dessous de Saint-Loup et se jette dans l'Anenne, petit affluent de la Saône.

traordinaire dont la hauteur, repérée au moulin de Salavas, fut de 14m,70. Ses deux principaux affluents, la Beaume et le Chassezac, atteignirent également un niveau très-élevé [1].

En 1774, une inondation du Rhône eut lieu à Avignon [2], mais sans conséquences bien fâcheuses probablement, car à la date seule se borne la mention de ce fait. C'était d'ailleurs un accident à peu près annuel que le débordement des eaux, sinon dans cette ville, au moins sous ses murs, lorsque les crues se faisaient sentir un peu plus fortement qu'à l'ordinaire.

Le 7 octobre 1775, le Bugey et la Bresse essuyèrent un orage terrible. « La pluie et la grêle, dit un journal du temps [3], se sont jointes au tonnerre pour porter à vingt lieues à la ronde le ravage et l'effroi. Les rivières, devenues torrents, ont renversé leurs ponts : le Dain [4], quoique très-large et très-rapide, a grossi de près de 15 pieds presque en un instant. On assure qu'en plusieurs endroits, il y a eu jusqu'à 3 pieds de grêle, et que presque tous les champs inondés l'ont été de manière à ne laisser aucun espoir pour ceux qui étoient ensemencés. »

En 1776 et 1777, le territoire d'Avignon eut beaucoup à souffrir par les inondations, ainsi que le constatent les

---

[1] De Mardigny, *ouvrag. cité*, pag. 10. — La Beaume, au pont de Ruoms, s'éleva à 11m au-dessus de l'étiage.

[2] MS. de la bibliothèque d'Avignon. — Un repère, portant la date d'avril 1774, indique la hauteur des eaux, au bureau du pont d'Arles, à 5m,06. (*Tableau des plus grandes crues observées sur le Rhône*, dressé par M. l'ingénieur en chef Kleitz. MS).

[3] *Journal de Bruxelles*, n° 34. Novembre 1775.

[4] L'Ain, on disait alors la rivière d'Ain. « La rivière d'Ain, dit Courtepée (*ouvrag. cité*, t. IV. p. 477), est rapide ; elle fait assez de ravage dans les fonds voisins ; son lit n'est pas creux et change souvent dans les inondations. » Il ajoute (p. 504) « que pendant l'hiver, elle est grossie par les neiges fondues et qu'elle a de fréquens débordemens qui durent peu, parce que ses eaux s'écoulent vite. »



nouvelles publiées par les feuilles publiques. « Des lettres d'Avignon portent que, les 12 et 13 mars [1], le Rhône y a grossi considérablement, et a débordé avec rapidité. La Durance, enflée en même temps par la fonte des neiges et par une pluie abondante, a rompu ses digues; ces deux rivières réunies ont fait une inondation générale autour de la ville; toutes les rues basses ont été inondées; mais les eaux étant diminuées avec autant de promptitude, la ville n'a souffert que peu de dommages. On n'a pas encore pu évaluer la perte des campagnes. »

L'inondation de 1777 n'eut guère plus de durée. « Les pluies continuelles pendant tout le mois d'octobre [2] nous ont fait craindre de voir renouveler les calamités de 1755. Dès le 1er novembre [3], le Rhône grossit en peu de temps, et le lendemain matin, les eaux étoient aux portes de la ville; comme le vent continuoit à être au sud [4], Monseigneur le Vice-Légat se concerta avec MM. les Viguiers et Consuls sur les précautions à prendre en cas d'inondation. Heureusement, vers midi, les eaux commencèrent à s'écouler et le Rhône rentra dans son lit. Pendant tout le mois d'octobre, la Durance, qui borde notre territoire, a été également

---

1 *Journal de Bruxelles*, n° 7, pag, 291. Mars 1776.

2 *Courrier d'Avignon*, du 15 novembre 1777.

3 Le même jour, le Lez déborda à Bollène; la chaussée du béal du moulin de Bauzon fut en partie emportée. (*Regist. des causes de la cour de Bauzon-ès-Bollène*, f° 87. — Archives du Vaucluse).

4 L'influence du vent du sud sur les crues du Rhône a été observée depuis longtemps. En 1661, l'historien du Dauphiné, Chorier (*ouvrag. cité*, t. I, pag. 19) constatait ses effets en ces termes : « Le Rhosne s'enfle quelquefois extraordinairement jusques à inonder les campagnes voisines, et cela ne vient pas tant des neiges fondues que mille torrens lui apportent, ni des eaux des étangs de Bourgogne et de Bresse qui s'y vuident comme de ce que la coste de France étant exposée au vent de midy, qui est le sud des navigateurs, elle en est battue presque continuellement. Le vent y pousse des monceaux de sable qui leur bouchent le passage, d sorte qu'il est forcé par cette résistance de regorger de toutes parts. »

grossie par les mêmes pluies et les voyageurs n'ont pas pu passer, l'immense étendue de cette rivière empêchant d'y trouver, dans ce temps des grandes eaux, des bacs et des gués. »

D'abondantes pluies, survenues à la suite d'un vent chaud qui soufflait depuis plusieurs jours, firent croître et déborder l'Isère, à Grenoble, au mois d'octobre 1778[1]. Cette rivière, déjà forte toute la journée du 25 de ce mois, commença, la nuit du 25 au 26, à pénétrer dans le faubourg Très-Cloîtres, qui, étant le quartier le plus bas, fut toujours celui où l'inondation se fit d'abord sentir. Jusqu'à 4 heures du soir, les progrès de la rivière furent peu sensibles ; à partir de ce moment et en moins de trois heures, les eaux se répandirent partout ; elles augmentèrent jusqu'au mardi 27, à une heure du matin ; trois heures après, elles décrurent, mais assez lentement ; ce ne fut que le mercredi 28, au soir, qu'elles furent entièrement écoulées.

Bien moins terrible dans ses suites et par ses dégâts que l'inondation de 1740, la crue de 1778 peut être comparée à celle de 1733. Comme à cette époque, l'Isère n'arriva point sur les places aux Herbes et de Saint-André, ni dans les rues Brocherie et Pérollerie. Partout ailleurs, elle s'éleva plus ou moins ; dans quelques endroits, elle monta jusqu'aux arcs des boutiques ; dans d'autres, à 5, 6 et même à 7 pieds au-dessus du sol ; cependant, elle resta généralement à quelques pouces au-dessous du niveau de 1733[2].

---

[1] Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 58. Nous continuons d'emprunter à cette savante monographie tous les faits relatifs à l'Isère et aux rivières du Dauphiné.

[2] Trois lignes, tracées sur le mur de l'hôpital, à côté de la porte d'entrée, avant 1832, indiquaient les points où les eaux s'arrêtèrent ces trois années : en 1733, à

Cette inondation fut désignée sous le nom de *Déluge de la Saint-Crépin*, parce qu'elle avait commencé le 25 octobre, jour de la fête de ce saint [1]. Un service de bateaux fut établi dans les rues et sur les places; du pain et des vivres furent distribués à domicile aux personnes qui en manquaient; pendant plusieurs jours, même après que les eaux se furent retirées, on se vit dans la nécessité de secourir des familles entières sans aucune ressource [2]. Il tomba de tous côtés, dans la Franche-Comté et le Dauphiné, une si grande quantité d'eau que partout les ruisseaux et les rivières débordèrent. Le Doubs, la Romanche et le Drac furent de ce nombre; les inondations emportèrent ou firent crouler la plupart des ponts. Besançon fut en partie submergée [3]. A Vienne, la Gère grossit

---

1m,53; en 1740, à 1m,70, et en 1778, à 1m,36, au-dessus de l'ancien pavé de la porte d'entrée de l'établissement, pavé qui se trouve actuellement exhaussé de 0,60. Une des piles de l'ancien pont de pierre, aujourd'hui détruit, marquait aussi la hauteur de l'Isère en 1778. Cette date et le trait correspondant ont été reportés sur le mur du quai, à côté du nouveau pont; ce trait se trouve à 5m,04 au-dessus de l'étiage, à plus de 1m,40 au-dessus du point le plus élevé que les eaux aient atteint depuis cette époque.

[1] Un compte rendu de cette inondation se trouve dans les *Affiches du Dauphiné* du 30 octobre 1778, n° 27. On y voit que le courant des eaux était si rapide, dans certains endroits, qu'il enleva le pavé des rues et forma des excavations considérables.—Une lettre du botaniste Villars donne aussi la relation de ce débordement. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XLIV, Pièce 229.

[2] La charité publique vint au secours des malheureux et le couvent des Chartreux envoya aux Consuls une somme de 1,200 livres. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XLV, Pièce 230.

[3] Les documents contemporains le constatent en ces termes, sous la date du 25 octobre 1778. : « La crue fut lente et mesurée, mais ce qui précipita le désordre sous les murs de Besançon, c'est le désastre produit à Rivolte (port au bois à l'entrée de la ville). Les amarres qui coupaient la rivière ayant été rompues, le bois flotté, dont la masse dépassait 4000 cordes, se précipite comme une avalanche sur les ponts et les moulins qu'elle entraîne ou endommage. La ville est aussitôt envahie; les poternes vomissent l'eau à torrent dans les rues et sur les places, et dans la partie N.-E. de la ville, la circulation n'a plus lieu qu'en barque. » (Babey, *Not. comm.*)

extraordinairement dans la nuit du 28 au 29 octobre. Elle déborda dans les forges, les moulins, les tanneries, et fit de grands dégâts sur tout son cours. L'eau s'éleva de 10 pieds au-dessus de son niveau et le faubourg de Pont-Évêque fut submergé; cette crue s'écoula rapidement, et le 29 à midi, elle était diminuée de moitié [1].

Dans le même temps, le Rhône était à 16 pieds au-dessus des eaux ordinaires [2]. Ce fleuve, dans sa partie supérieure, occasionna de grands dégâts, surtout au Bouchage, à Brangues et aux Avenières. Des maisons croulèrent, des bestiaux furent entraînés ainsi que les foins et les blés déposés dans les granges. Les champs furent généralement couverts de limon à une hauteur considérable; les vallons furent également endommagés par l'abondance des pluies, qui formèrent des ravins et firent déborder des réservoirs et des canaux. Plusieurs terrains et les chemins furent dégradés et même détruits [3]. Le Dauphiné particulièrement souffrit beaucoup des torrents et des nombreux ruisseaux qui tombent des montagnes [4]; ils sortirent de

---

[1] *Affiches du Dauphiné*, du 6 novembre 1778, n° 28. — En 1750, dans la nuit du 1er au 2 août, la Gère s'était élevée à la hauteur prodigieuse de 30 pieds; elle avait détruit le quai sur une longueur de 52 toises, plusieurs pans de murs, presque toutes les usines et les galeries, et complétement dévasté de nombreux bâtiments; trois maisons entières s'étaient écroulées. Le montant des dommages fut évalué à 281,310 liv. (*Procès-verbal des maire et consuls de Vienne*, *dressé le* 10 *août* 1750 et envoyé à l'Intendant de Grenoble. — Anciennes archives de l'Intendance, n° 111.)

[2] Le Bas-Rhône ressentit les effets de cette crue. On lit dans le journal manuscrit de Michel Forest, conservé aux archives du département de la Drôme: «Cette inondation fut causée par les pluies continuelles qu'il fit pendant tout le mois d'octobre; elle fut furieuse, toute la basse ville de Valence fut submergée; l'eau couvroit la place des Jacobins. Le pont en bois fait sur l'Isère fut emporté le 27 octobre. »

[3] *Affiches du Dauphiné*, du 13 novembre, n° 29.

[4] La sollicitude du gouvernement s'était déjà préoccupée de la fâcheuse situation de cette province. Un arrêt du conseil, du 6 octobre 1765, portant règlement



leur lit, franchirent tous les obstacles, notamment la Roise, qui envahit et dégrada tout ce qui se trouva sur son passage. Le volume considérable des eaux causa partout des ravages dans la vallée. Ces inondations générales eurent de funestes conséquences; elles amenèrent une très-mauvaise récolte.

En 1781, le 27 novembre [1], le Doubs déborda, et en 1783, le 15 janvier, une crue de la Saône [2], emporta, à Lyon, le pont de la Mulatière, tout récemment édifié par Perrache, comme une des conséquences des grands travaux qui portent son nom, exécutés en partie sous sa direction [3]. La crue du Rhône causa à Valence divers ravages auxquels contribua le torrent de Miolans; ils firent l'objet de plaintes et de réclamations de la part des intéressés [4].

---

pour les ouvrages à faire contre ses torrents et rivières, en est la preuve. Malheureusement, les mesures prescrites ne pouvaient avoir une efficacité générale. Nous donnons le texte de cet acte. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XLVI, Pièce 234.

[1] Babey, *Not. comm.* — Courtépée, qui écrivait vers cette époque dit, en parlant du Doubs: « redoutable rivière dont le lit est trop plein » (*ouvrag. cité*, tom. III, pag. 427). Il ajoute (pag. 430): « Luys était autrefois un bourg considérable, détruit en partie par le Doubs. Cette rivière ayant miné l'église, on l'a reportée plus d'un quart de lieue en deçà, ainsi que partie du village. Le Doubs y a formé neuf îles dans l'espace de 2,500 arpents. Graviers ou Gravières a été totalement emporté par le Doubs, qui a formé de ce village plusieurs petites îles en gravier. Il est à craindre, si l'on n'y remédie par des digues, qu'il ne ruine Luys de même. En nettoyant son lit, on garantirait, à peu de frais, ces beaux cantons ravagés par les eaux. »

[2] On venait de publier, sans nom d'auteur, un écrit sous ce titre: *Mémoire relatif à la possibilité de garantir des inondations de la Saône les prairies de la Bresse, en conservant cependant les moyens de les arroser à volonté*. 30 octobre 1782. Lyon, in-8 de 8 pages. Cité dans la *Bibliothèque lyonnaise* de Coste, n° 8273.

[3] Avant ces travaux, la Saône avait son confluent vers Ainay. Michel Perrache reprit le projet présenté au Consulat, en 1738, par l'architecte Delorme, de reculer la réunion des deux rivières. Des lettres-patentes, du 13 octobre 1771, autorisèrent son entreprise. Ce fut alors qu'on ouvrit au Rhône un nouveau canal, qu'une grande chaussée s'éleva en continuation du quai de la Charité et qu'à son extrémité fut élevé, sur la Saône, le pont de la Mulatière.

[4] Archives de l'Empire, Liasse F[14] 1209. — En 1784, on demandait un million pour mettre Valence à l'abri des irruptions du Rhône. *Idem*, Liasse F[14] 1208.

L'hiver de 1784, si désastreux dans toute la France, n'épargna pas les provinces comprises dans le bassin du Rhône [1]. Les rapports des intendants constatent les tristes effets des gelées et des inondations; ces documents tracent le plus navrant tableau des immenses dégâts, des ruines innombrables résultant de ces intempéries, qui se firent sentir dans le Dauphiné surtout, avec une violence et une durée peu communes [2].

Par une délibération des conseils des communautés de Charmes et de Saint-Marcel, on voit qu'en 1785, une crue très-forte du Rhône dégrada les travaux en cours d'exécution pour la défense de la plaine [3].

En 1787, ce fleuve s'étendit au loin dans la plaine des Brotteaux; le faubourg de la Guillotière devint un vaste lac, et les campagnes furent couvertes d'eau [4]. Cette même année, l'Isère, par les pluies de quelques jours et la fonte des neiges, crut subitement, dans la nuit du 24 au 25 juillet; elle déborda et parut bientôt au faubourg Très-Cloîtres. On craignit une inondation, mais l'eau commença à décroître dans la matinée. Le Drac, également assez

---

[1] M. l'ingénieur en chef Kleitz cite un repère existant au domaine du Radelier, en face de Bourg-Saint-Andéol, qui marque la hauteur des eaux, au mois d'octobre 1784, à 5^m,90. Il porte leur niveau dans cette ville, le 24 octobre, à 5^m,50, 0^m,75 en contre-bas de celui de la crue de 1856.

[2] V° un rapport de l'Intendant de Grenoble. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. LIV, Pièce 232. La récapitulation des dépenses faites de 1766 à 1786, pour les travaux contre les rivières du Dauphiné, est ainsi évaluée par M. Pilot (*ouvrag. cité*, pag. 136):

Le Drac	213,184 liv.	La Gresse	90,107 liv.
L'Isère.	381,190	La Roise, à Voreppe.	37,696
Le Romanche.	104,646	Le Rhône, (dans cette	
Le Guiers	132,520	province)	33,361

[3] Kleitz. *Document cité.*

[4] Delandine, *article cité.* — On lit dans le *Procès-verbal des états généraux du Dauphiné*, année 1788, pag. 13 : « le Rhône ravagea la basse ville de Valence ; l'indigence étoit si générale que la ville manqua d'argent pour opposer des ouvrages aux subites inondations du Rhône. Ce fut le Roi qui fournit les deniers. »

fort, qui avait augmenté avec l'Isère, diminua avec elle. Il n'y eut que les récoltes perdues sur les terrains submergés et quelques terres avariées ou couvertes de graviers [1]. Dans l'automne de cette année, le Doux s'éleva à 10^{m},50, crue qui a été considérée comme la plus haute de cette rivière [2].

En 1788, la question de l'endiguement et du redressement de l'Isère, qui déjà, en 1780, avait été l'objet d'un arrêt du conseil [3] fut examiné de nouveau. La première idée de ces travaux datait de loin; on l'avait souvent prise et reprise, mais toujours sans résultat [4]. Lesdiguières, dès la fin du XVIe siècle, avait conçu la pensée d'opérer un endiguement régulier et de redresser les courbes de l'Isère ; la crainte de nuire à Grenoble, par la force d'un courant d'eau impétueux, avait fait renoncer à ce projet. En 1670, un descendant du connétable, le duc de Sault, avait renouvelé l'offre, également repoussée, de redresser le lit de cette rivière, en se chargeant de toutes les dépenses, au moyen de l'abandon qui lui serait fait des terrains délaissés. Après l'inondation de 1740, les ingénieurs Bouchet et Rolland émirent encore l'avis de redresser l'Isère, projet dont s'occupèrent aussi un peu plus tard MM. de Bourcet et de Régemorte. Celui-ci, dont la réputation comme ingénieur était alors

---

[1] *Affiches du Dauphiné*, du 27 juillet 1787.

[2] De Mardigny, *ouvrag. cité*, pag. 31. Cet ingénieur place sous la date du 6 novembre 1788 une autre grande crue du Doux.

[3] V° le texte de cet arrêt, relatif au redressement du cours de l'Isère, au-dessous de Grenoble. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XLVIII, Pièce 233.

[4] M. Pilot (*ouvrag. cité*, pag. 121 et 139) est entré sur cette question dans des détails intéressants que nous ne faisons que résumer. Consultez aussi : *Anciennes archives de l'intendance de Grenoble*, n° 490 (Archives de l'Isère) et *Notice sur le plan de redressement du lit de l'Isère*, par M. Berriat Saint-Prix, dans l'*Annuaire statistique du département de l'Isère pour l'an IX*. — Il existe aux archives de l'Empire de curieux documents sur ce projet. Liasse F^{14} 1207. On y trouve aussi un *rapport sur le projet des ouvrages à faire pour garantir la ville de Grenoble des inondations de l'Isère et du Drac*.

bien établie, fut envoyé, en 1766, en Dauphiné, par le Contrôleur général, pour étudier les lieux et lever une carte[1]. A la suite de l'inondation de 1778, on reconnut, d'après ces ingénieurs, la nécessité de redresser l'Isère, en amont de Grenoble et de l'endiguer, projet que l'un et l'autre avaient considéré comme facile et de la plus grande urgence. Le plan qu'ils avaient dressé reçut l'approbation générale, mais aucune décision ne fut prise pour le réaliser. Quelques années après, M. de Clermont-Tonnerre, gouverneur du Dauphiné, voulut donner suite à ce projet, et sur son initiative, une commission d'ingénieurs des ponts et chaussées et d'ingénieurs militaires déclara, en 1786, que le redressement des contours de l'Isère, dans la haute vallée, était un service des plus utiles à rendre à cette contrée et dont l'exécution ne paraissait devoir offrir aucune difficulté réelle. Ce système rencontra alors des opposants; des hydrauliciens, entre autres, Du Buat[2], n'hésitèrent pas à le considérer comme préjudiciable à la ville de Grenoble et pouvant lui devenir funeste. Toutefois, d'après les études faites par l'ingénieur Marmillod, un plan partiel du redressement du lit de l'Isère fut approuvé en 1788[3], et les adjudications venaient d'être passées lorsque les événements politiques vinrent suspendre les travaux déjà commencés.

---

[1] Ces travaux préparatoires et ceux de la levée d'une carte de l'Isère coûtèrent la somme de 6,261 liv. 2. s., portée dans les états de dépenses présentés à l'Intendant par le trésorier des ponts et chaussées. (*Archives de l'Intendance*, n° 197.)

[2] Ce savant, qui venait de publier en 1784, la 2e édition de son ouvrage *Principes d'hydraulique*, écrivit alors une lettre, rendue publique, où il désapprouvait complétement ce projet. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. LXII, Pièce 234.

[3] D'après le plan de redressement, le lit de l'Isère, qui forme aujourd'hui de si nombreuses sinuosités, se trouvait coupé dix-huit fois par cinq alignements que raccordaient autant de courbes et par l'établissement d'un nouveau lit hors des remparts de Grenoble. (Pilot, pag. 141).

Le rigoureux hiver de 1789 gela le Rhône et la Saône. Leur débâcle amena de graves désastres. Celle du Rhône arriva le 15 janvier, et le 17 à midi, la débâcle de la Saône eut lieu [1]. Le pont de Serin s'ouvrit sous le choc des glaces et toutes les industries riveraines des deux rivières éprouvèrent des pertes importantes [2].

Dans la nuit du 26 au 27 janvier de cette année, une crue presque subite se manifesta sur le Doubs. « A Besançon, les eaux touchaient la maison de l'angle de la rue de la Bouteille, située à environ 100 toises de la rivière. Cette circonstance indique que le quart environ de la ville, sur la rive gauche, fut inondé. Le pont de Brégille fut emporté et les moulins gravement avariés. Les casernes, situées près de la porte de Brégille, furent évacuées et après desséchées par le feu [3]. » Le 5 septembre suivant, une forte crue se fit sentir sur l'Ardèche, qui, en 1779 et 1782, également au mois de septembre, les 28 et 16, avait subi un exhaussement considérable [4].

Au mois de novembre 1790, des pluies continuelles et abondantes firent grossir le Rhône, et dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, les eaux se répandirent sur le territoire d'Arles, en renversant les chaussées [5]. La Durance, l'Ar-

---

[1] Léon Boitel, *article cité*. — *Le Journal de Paris* du 25 janvier 1789 publia une relation de cette débâcle. V° DEUXIÈME PARTIE, DOCUMENTS, pag. LXVI, Pièce 235.

[2] Il fut imprimé à Lyon, portant la date du 16 février 1789, une plaquette in-8 de 8 pages, sous ce titre : *Détail des désastres occasionnés par les débâcles des glaces sur la Loire, le Rhône et la Saône*. — Une ordonnance des Prévôt des marchands et Échevins, du 3 février 1789, fit défense de reconstruire aucun bateau ou usine sur le Rhône, en amont du pont de la Guillotière.

[3] Babey, *Not. comm.*

[4] De Mardigny, *ouvrag. cité*, pag. 8.

[5] Les officiers municipaux de cette ville adressèrent à l'Assemblée nationale un long mémoire qui contient d'intéressants détails. Nous en donnons quelques extraits. DEUXIÈME PARTIE, DOCUMENTS, pag. LXVIII, Pièce 236.

dèche [1], la Drôme [2], l'Isère et tous les cours d'eau de ces contrées débordèrent avec une extrême violence. Les états des pertes, dressés à l'appui des demandes de secours faites à l'Assemblée nationale par les directoires des départements, énumèrent l'importance des dommages [3], qui furent excessifs; les allocations accordées par le gouvernement n'apportèrent qu'un bien faible soulagement à ces malheurs [4].

En 1791, Avignon et Arles ressentirent les effets d'une forte crue du Rhône ; dans la seule commune de Bar-

---

[1] Le département de l'Ardèche fut le plus cruellement éprouvé ; les dommages s'élevèrent à près de 12 millions 500,000 liv. Une lettre du procureur général syndic au ministre des finances fait connaître cette situation malheureuse. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS. pag. LXXIV, Pièce 237. — M. de Mardigny (*ouvrag. cit.*), dans la chronologie des grandes crues de l'Ardèche, ne parle pas de celle de 1790, mais il en cite une en 1794.

[2] Ch. Estienne, dans ses *Fleuves de France*, édit. de 1553, dit en parlant de cette rivière (pag. 25): «La Drosme, fleuve violent, ne faisant que mal au pays de Daulphiné; quelques fois il noye plusieurs villages.» — Papire Masson, *Descriptio fluminum Galliæ*, etc., 1618, in-12, la compare, à cause de sa grande violence, aux torrents les plus impétueux; « son inconstance est telle, dit-il, que rien n'est capable de la contenir dans ses bords. Les empêchements qu'on lui oppose semblent ne servir qu'à augmenter sa colère.» — Une tradition historique veut que sous les Romains, l'ancienne ville de Luc, dont le lac de ce nom occupe aujourd'hui l'emplacement, eût été engloutie par les eaux de la Drôme, dont le cours fut intercepté par l'éboulement d'un rocher. — Chorier, *Histoire du Dauphiné*, liv. I, § 4, et Coulon, *Les Rivières de France*, t. II, pag. 142, avancent qu'on voyait de leur temps, dans les eaux du lac, une tour et des voûtes entières attestant les ruines d'une cité.

[3] L'évaluation des dégâts est portée, pour le district de Tarascon, à 518,543 liv.; pour celui d'Apt, à 1,089,302 liv.

[4] Un décret du 10 décembre 1790 est ainsi conçu : « L'Assemblée nationale décrète que l'administration lui présentera un état général de toutes les dépenses extraordinaires que nécessitent les inondations, et les dégâts qu'elles ont causés, dans les différents départements, en distinguant dans les dépenses celles qu'elle pensera devoir être supportées par les départements et districts, et celles qu'elle croira devoir rester à la charge du trésor public. En conséquence, toutes les demandes des directoires des départements sur cet objet seront adressés au pouvoir exécutif. »

bentane, les dégâts furent évalués à plus de cent mille livres.

En 1799, la Saône, à Mâcon, atteignit presque la hauteur de 1711[1]; il n'y eut qu'une différence de 8 pouces en moins[2]. Le Rhône en ressentit un exhaussement que constate un repère existant à Tournon, d'après lequel les eaux s'élevèrent à 5^{m},45[3]. Cette crue eut lieu les 19, 20 et 21 pluviôse an VII (7, 8 et 9 février 1799); on voit par des documents contemporains qu'elle occasionna de sérieux dommages[4].

---

[1] Léon Boitel, *article cité.*

[2] Le saônomètre de Mâcon, auquel l'auteur de l'article rapporte cette mesure, n'indique l'élévation des eaux que pour les années 1640 et 1711; la date de 1799 n'y figure pas. Cependant, on voit par une lettre du maire de Neuville-sur-Saône, relative à la crue de 1840, que celle-ci fut supérieure de 2^{m},20 à celle de 1799, ce qui porterait la hauteur des eaux, cette année, à 7^{m},80. Une lettre du maire de Collonge fait aussi mention de la crue de 1799. (Aug. Baron, *ouvrag. cité*, pag. 317 et 328).

[3] *Tableau des plus grandes crues observées sur le Rhône*, dressé par M. l'ingénieur en chef Keitz (MS).

[4] Archives de l'Empire, Liasse F^{14} 1208.

CHAPITRE XXIII.

INONDATIONS DU RHONE ET DE SES AFFLUENTS.

(SUITE.)

Crues du Rhône, à Lyon et à Avignon, en 1801, — de la Saône et du Doubs, en 1802 et 1805. — Observations sur le régime du Doubs. — Debordements de l'Isère, en 1807, — du Rhône, à Avignon, en 1810 et 1811. — Grande inondation du Rhône, à Lyon, en 1812. — Ravages de l'Isère et de ses affluents. — Fortes crues sur le Haut-Rhône, en 1816, — de l'Isère et du Drac, à Grenoble. — Débâcle sur la Saône, en 1820. — Débordement du Rhône, à Lyon, en 1825. — Crue du Rhône, à Avignon, en 1827. — Inondation extraordinaire de l'Ardèche et de ses affluents. — Débâcles sur le Doubs, en 1829 et 1830, — sur le Rhône, à Lyon. — Débordement de la Saône et du Rhône, à Lyon, en 1836. — Extrait d'un mémoire pour mettre la Guillotière à l'abri des irruptions fréquentes des eaux. — Fortes crues de l'Isère, du Drac et de la Romanche, en 1839. — Grandes inondations du Rhône, de la Saône et de tous leurs affluents, en 1840. — Rapport du Maire de Lyon sur la submersion de cette ville. — Phases diverses de la crue des eaux dans les principales localités situées sur le Rhône, la Saône et quelques-uns de leurs affluents, — ses effets entre Genève et Lyon, — Verdun, — Châlon, — Tournus, — Mâcon, — Villefranche, — Trévoux, — Bourg, — Louhans, — Givors, — Vienne, — Tournon, — Viviers, — Avignon, — Tarascon, — Beaucaire, — Arles. — Résumé des désastres. — Souscriptions publiques. — Lois relatives aux secours et aux réparations des dommages. — Rapports au roi sur les traits de courage et de dévouement. — Récompenses nationales.

Comme la Loire, le Rhône a exercé de nos jours d'épouvantables catastrophes; deux dates néfastes, 1840 et 1856, sont gravées dans la mémoire des populations qui en parlent encore aujourd'hui avec la plus vive terreur. Mais ces désastreuses inondations ne furent pas les seules qui se produisirent dans notre siècle; beaucoup d'autres se trouvent enregistrées dans les annales des événements publics, et l'histoire, à son tour, doit en tenir compte, quel que soit le degré d'importance de ces crues

par rapport à celles tout à fait exceptionnelles que nous avons eues sous les yeux.

Le 24 mai 1801, le Rhône sortit de son lit, à Avignon, et en novembre et décembre de la même année, les eaux du fleuve furent très-élevées ; leur niveau maximum atteignit seulement $0^{m},28$ de moins qu'en 1755 [1] ; elles occupaient tout l'espace compris entre la partie orientale du terroir d'Avignon et les collines du Languedoc [2]. A Lyon, du 30 au 31 décembre, les quais et les rues adjacentes, la plaine des Brotteaux et le faubourg de la Guillotière furent inondés par le Rhône. La hauteur des eaux fut telle qu'il n'y en avait pas eu d'exemple depuis 1756 [3]. Cette crue se fit sentir dans le Bas-Rhône [4], et la Saône éprouva aussi un ex-

[1] MS. de la biblioth. d'Avignon. — A l'ancienne échelle du pont de Saint-Bénezet, une des crues de 1801 était marquée à $6^{m},95$; celle du 30 novembre 1755, à $7^{m},25$, ce qui ferait $0^{m},30$ de différence. — Nous avons dressé, d'après les documents officiels, un *Tableau synoptique des hauteurs maxima des crues du Rhône sur les principaux points de son cours, de 1801 à 1859*. Ve DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. LXXVI, Pièce 238.

[2] *Discours sur l'histoire d'Avignon*, par J. Guérin, Avignon, 1807, in-12. On lit dans cet ouvrage (p. 125) : « Les inondations occasionnent quelquefois dans Avignon des maladies produites par l'humidité dont les eaux imprègnent les habitations. L'an 1801, où le fleuve inonda les bas quartiers de la ville, il a régné beaucoup de maladies dues à cette cause, de sorte que l'on a vu, à la suite de cet événement, une foule d'affections muqueuses ou pituiteuses très-opiniâtres dans les lieux bas, tandis que les maladies des citoyens qui habitent les environs du Palais et les autres lieux élevés avaient un caractère tout différent. Les hydropisies ont aussi succédé en assez grand nombre à cette constitution singulièrement humide dont l'influence était encore bien sensible un an après cette inondation. »

[3] *Moniteur* du 9 nivôse an X (30 décembre 1801). « On attribue, y lisons-nous, les fréquentes inondations qui ont dévasté pendant l'automne les provinces méridionales de la France et le nord de l'Italie, aux vents de sud et de sud-est. Ces vents ont régné si constamment, qu'ils ont occasionné dans les Alpes et dans les Pyrénées une fonte de neige extraordinaire par sa longue durée. Le territoire d'Arles, qui doit sa fertilité au limon déposé annuellement par les eaux, a souffert beaucoup cette année de leur crue excessive. »

[4] On écrivait d'Arles le 12 nivôse an X (2 janvier 1802) : « Des dix-sept inondations du Rhône dans le cours du siècle dernier, il n'y en a pas eu d'aussi des-

haussement, dans la nuit du 2 au 3 janvier 1802, provenant surtout des eaux du Doubs, dont l'élévation fut excessive. Le premier Consul arriva à Lyon quelques jours après; il venait y recevoir la présidence de la république cisalpine, qui lui était conférée par la consulte italienne réunie dans cette ville. Vivement ému des malheurs de la grande cité ouvrière, il s'empressa de les réparer et de venir au secours des infortunés ruinés par le fléau.

Le 4 mars 1805, un débordement occasionna de grands ravages sur tout le parcours de la Saône. Cette crue fut encore le résultat du gonflement du Doubs, celui des affluents de cette rivière qui, à lui seul, suffit pour élever son niveau aux plus hautes proportions. On lit dans un travail officiel[1] de cette époque les réflexions suivantes sur le Doubs, dont le régime présentait alors des caractères véritablement désastreux : « Les nombreux défrichements qui ont eu lieu depuis 1790, ne paraissent point étrangers à la cause des débordements extraordinaires et fréquents qui occasionnent, depuis quelques années, tant de ravages dans ce département. Les longues chaînes de montagnes mises en culture, et qui n'offrent plus aujourd'hui que des rochers stériles et arides, étaient, avant cette époque, couvertes de forêts qui s'élevaient sur une couche plus ou moins profonde de terre légère et végétale. Ces forêts maintenaient sur les neiges

---

tructive, d'aussi longue que celle qui dure depuis le 18 brumaire (9 décembre 1801). Nous voici totalement submergés pour la seconde fois depuis cette date et celle-là a dépassé de beaucoup les dernières. » (*Moniteur* du 25 nivôse an X.)—La hauteur des eaux fut, à Arles, de 5m,27. C'est la cote la plus élevée observée sur ce point, après celle de 1856 qui fut de 5m,58. V° Pièce 238.

[1] *Mémoires statistiques du Doubs*, par M. Jean-de-Bry, préfet du Doubs, in-fol., an XII.

une fraîcheur qui les garantissait de l'ardeur des premiers rayons du soleil et des vents chauds, qui en opèrent aujourd'hui la fonte subite; et la terre, en se saturant des eaux de la neige fondue, diminuait le volume de celles qui s'écoulaient par les ruisseaux et par les rivières. Mais actuellement, à la première fonte des neiges ou après les grandes pluies, toutes ces montagnes deviennent la source des torrents dévastateurs; ils inondent les vallées et les plaines [1], en charriant avec eux des sables et des pierres, qui, exhaussant successivement le lit des ruisseaux et des rivières, préparent, par la suite, des inondations plus considérables encore, dont l'effet sera indubitablement de changer toutes les terres riveraines en marécages. »

En 1807, dans les derniers jours de mai [2], la fonte des neiges accrut tellement les eaux de l'Isère, qu'elles rompirent avec impétuosité la digue sur la rive droite, près de Fontanil, et ravagèrent un partie du territoire de cette commune et de celle de Voreppe. Des terrains, cultivés avec soin, furent emportés, et les récoltes perdues [3].

Le 25 mai 1810, les eaux du Rhône s'accrurent à Avignon, où elles se répandirent dans les conditions ordinaires [4]. Un repère existant au bureau du pont d'Arles marque les

---

[1] Cette situation était commune au département des Hautes-Alpes. Un décret du 14 thermidor an XIII (2 août 1805) prescrit les mesures à prendre pour la défense des territoires contre les torrents M. Delbergue-Cormont, ingénieur en chef, publiait en même temps un mémoire sur cet objet. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. LXXX, Pièces 239 et 240.

[2] Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 73.

[3] *Annales du département de l'Isère, journal administratif*, du 3 juin 1807.

[4] Dans un savant ouvrage publié vers cette époque, *Mémoire statistique sur le département de Vaucluse*, par Maxime Pazzis. Carpentras, 1808, in-4, on lit (p. 30) : « Avignon voit presque chaque année le Rhône hors de son lit inonder les environs, battre ses murs, entrer même dans son sein. Il semble bien

eaux à 5^{m},13 [1]. D'après un autre repère, elles se seraient encore élevées, sur ce point, le 19 mai 1811, à 5^{m},38 [2].

En 1812, après un froid très-rigoureux, le vent passa tout à coup au sud-ouest, et la fonte des neiges, déterminée par une forte pluie, grossit subitement le Rhône qui, dans sa partie supérieure, atteignit des cotes élevées [3]; il parvint à Lyon, dans la nuit du 16 au 17 février, à 4^{m},70 au-dessus de l'étiage [4]. La crue dura 48 heures; tous les

---

qu'on pourrait empêcher les eaux d'y pénétrer, au moins en si grande quantité. Comment au moyen de remblais industrieusement ménagés depuis des siècles, n'a-t-on pas exhaussé sur le bord du Rhône, d'abord en avant d'Avignon, et ensuite contre les murs de cette ville, un quai assez élevé pour que les eaux ne puissent jamais en dépasser la hauteur et pénétrer dans la ville? » — Au sujet de l'irruption des eaux dans la ville d'Avignon, la *Topographie physique et médicale du département de Vaucluse*, par J. Guérin, s'exprime ainsi : « Dans les crues ordinaires, le Rhône monte de 1^{m},50 à 2^{m}. Presque chaque année, il y a des crues beaucoup plus considérables. Dans les plus fortes eaux, il s'élève à la hauteur de 7^{m} au-dessus du niveau ordinaire des eaux de l'été; alors il sort de son lit, il s'élève fièrement, il gronde, il mugit : bientôt il couvre les champs qui l'avoisinent, il pénètre dans la ville par tous les côtés, il inonde plusieurs quartiers à la fois; dans les plus bas, il s'élève à plusieurs mètres : les habitants renfermés dans leurs maisons ne peuvent alors recevoir des secours qu'à l'aide de bateaux que l'on voit voguer dans les rues. »

[1] Kleitz, *docum. cité*, V° Pièce 238. — Un décret du 4 prairial an XIII (24 mai 1805) avait organisé les associations territoriales d'Arles et de Notre-Dame de la Mer. « Considérant, dit cet acte, que le territoire de ces deux communes est exposé à être submergé par le défaut d'entretien et réparation des chaussées et digues qui servent à contenir les eaux du Rhône dans son lit et à le préserver des inondations de ce fleuve et du ravage de la mer, faute par les associations existantes d'y avoir pourvu depuis plusieurs années, etc. » (Ravinet, *Code des ponts et chaussées*, t. I, p. 446.) — Un autre décret, du 13 mai 1813, est relatif à l'organisation des syndicats pour la conservation des chaussées du Rhône, dans le département des Bouches-du-Rhône (*Idem*, t. II, p. 198.)

[2] M. l'ingénieur en chef Kleitz cite plusieurs repères de cette crue, établissant ainsi sa hauteur : Givors, 6^{m},23, Sainte-Colombe (Vienne), 6^{m},80, pont de Condrieu, 6^{m},34, Tournon, 5^{m},25 (V° Pièce 238.)

[3] Des repères gravés sur des maisons constatent la hauteur des eaux, à Grolée à 5^{m},78, au Sault, à 4^{m},50. (Kleitz, *docum. cité*. V° Pièce 238.)

[4] A. Baron, *Histoire des inondations du Rhône et de la Saône en 1840*, etc.

quais de la ville furent inondés ; les eaux se répandirent par les égouts dans plusieurs rues ; on alla en bateau dans les rues de l'Hôpital et du Pérat ; la vaste plaine des Brotteaux offrait l'aspect d'un lac et le fleuve charriait toutes sortes de débris, attestant ses ravages en amont. Dans la journée du 18, la principale rue de la Guillotière, depuis le pont jusqu'au delà de l'église, était submergée à une hauteur de 1m,60 [1]. Ce faubourg, bouleversé tant de fois déjà par l'inondation, éprouva des dommages considérables. Au-dessous de Lyon, le Rhône causa aussi des pertes immenses dans les communes riveraines. La route de Lyon à Marseille fut interceptée et couverte d'un mètre et demi d'eau sur le quai de Vienne ; on entrait en bateau dans cette ville [2]. A la même époque, l'Isère et ses principaux affluents débordèrent à la suite de pluies continuelles tombées les 16, 17 et 18 février ; les eaux occasionnèrent de nombreuses dévastations sur les montagnes et dans la plaine ; des maisons, des moulins et des pièces de terre furent entraînés. La grande route de Grenoble à Chambéry fut coupée en plusieurs endroits. On craignit une inondation dans la ville ; il y avait dans presque toutes les caves plusieurs pieds d'eau. La cessation de la pluie mit fin aux dégâts [3].

En 1816, il y eut sur le Haut-Rhône trois fortes crues

Lyon, 1841, in-8, pag. 74. — Cette cote, indiquée à 4m,72, par M. l'ingénieur en chef Kleitz, est celle du pont Lafayette; la hauteur, au pont Morand, fut de 5m,08 et au pont de la Guillotière, de 5m,14 (Ve Pièce 238.)

[1] Le procès-verbal de reconnaissance des dégâts, dressé par ordre du préfet, porte la somme des pertes, pour cette seule commune, à 194,000 fr. — M. Coste, dans sa *Bibliographie Lyonnaise*, indique sous le n° 8281 une *lettre du commissaire général au préfet sur l'inondation du Rhône*, 20 février 1812. MS. in-4 de 3 pages. Nous n'avons pu retrouver cette pièce.

[2] *Journal du département de l'Isère*, des 23 et 26 février 1812.

[3] Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 74.

dont la plus grosse se produisit du 20 au 25 octobre. A Seyssel, à Grolée et au Sault, son niveau a été indiqué par des traits gravés sur des maisons; d'après ces repères, les eaux se seraient élevées, sur ces trois points, à 4m,65, 5m,23 et 4m,05 [1]. Cette crue passa inaperçue à Lyon, car il n'en est fait aucune mention dans les papiers du temps.

La même année, dans les derniers jours de juillet, des pluies abondantes étaient venues faire grossir l'Isère et le Drac. Dans la plaine de Grenoble, l'Isère couvrit les terres sur les deux rives à une certaine hauteur [2]; elle monta le 31 juillet, à 3m,80 au-dessus de l'étiage. Le Drac rompit à la fois ses digues sur les deux rives [3]; il se forma une brèche du côté de Grenoble, et une autre du côté de Fontaine, qui fut inondé ainsi qu'une partie de Sassenage, de Noyarey et de la plaine entre la ville et le Drac. Les eaux se tracèrent au travers des terres un écoulement jusqu'à l'Isère, un peu au-dessous de l'abatoir [4]. La double rupture du Drac sur les deux rives eut des effets terribles [5]; les eaux de ce torrent et celles de l'Isère, après leur jonction, couvraient des étendues de terrains immenses, sur dix com-

---

1 Kleitz, *docum. cité*. V° Pièce 238.

2 Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 74.

3 Dans la nuit du 31 juillet au 1er août, des pièces de bois, que charriait le Drac, furent arrêtées par les travaux du pont en pierres que l'on commençait à construire au-dessus du pont suspendu actuel; elles se mirent en travers et formèrent un barrage qui, en augmentant la force des eaux, fut la cause de la rupture des digues.

4 La nécessité de faire rentrer le Drac dans son lit provoqua un arrêté préfectoral mettant à la charge des communes intéressées l'exécution des travaux. V° Deuxième partie. Documents, pag. LXXXV, Pièce 241.

5 L'Hôtel-de-Ville de Grenoble possède un tableau de M. Couturier, retraçant l'étendue de l'inondation; elle embrasse toute la rive gauche de l'Isère comprise entre la chaussée du Drac, l'abatoir et le polygone.

munes. Beaucoup de pauvres cultivateurs se trouvèrent ruinés et sans récolte. Des secours nombreux leur furent accordés [1]. Dans la nuit du 30 au 31 juillet, la Romanche et l'Olle [2] avaient débordé avec impétuosité. Les territoires du Bourg-d'Oisans et d'Allemont éprouvèrent des pertes considérables [3]; l'Olle avait changé de lit et coupé toute communication entre les villages d'Oz, de Vaujany, d'Allemont et de Livet.

En 1820, après un hiver rigoureux, la Saône gela et le 23 janvier, la débâcle des glaces amena une inondation qui causa de graves sinistres. Beaucoup d'usines furent entraînées par les eaux; Vaise et les rives de la Saône jusqu'à Collonge eurent beaucoup à souffrir [4].

Le 22 octobre 1825, un débordement du Rhône, à Lyon, entraîna quatre arches du pont Morand [5] et occasionna de grands ravages sur différents points. Cette crue ne resta au-dessous de celle de 1711 que de 14 pouces [6]. Voici en quels termes un auteur moderne [7] trace la relation de cette inondation : « Des pluies continuelles et abondantes étaient tombées pendant les nuits des 18 et 19 octobre; une

---

[1] Louis XVIII donna 50,000 fr. et le duc d'Angoulême 10,000 fr. sur leur cassette particulière.

[2] Affluent de la Romanche, au-dessous du Bourg-d'Oisans. On désigne habituellement ce torrent dans le pays sous le nom de l'Eau-d'Olle.

[3] La perte seule des habitants du Bourg-d'Oisans fut évaluée en récoltes et autres dégâts à plus de 300,000 fr.

[4] *Moniteur du* 29 janvier 1820. — M. l'ingénieur en chef Kleitz ne parle pas de cette crue à Lyon.

[5] Une gravure du temps représente cet accident avec cette légende : *Vue du pont Morand, enlevé en partie le* 22 *octobre* 1825, *à la suite d'une crue subite du Rhône, qui y a amené plusieurs radeaux dont la pression a causé cette catastrophe.*

[6] *Gazette de Lyon*, du 22 octobre 1825. — *Mémoire sur l'endiguement du Rhône*, par M. Guillard. Lyon, 1834, in-8, pag. 10.

[7] Monfalcon, *Hist. de la ville de Lyon*. Lyon, in-8, p. 1143.

crue rapide du Rhône commença à minuit. Quelques radeaux étaient amarrés sur la rive gauche du Rhône, près de la Tête-d'Or; entraînés par la force des eaux, ils vinrent se briser sur le pont Morand. Les poutres et les troncs d'arbres dont ils étaient formés obstruèrent huit arches; soulevés verticalement, ils s'entre-croisèrent de diverses manières avec les piles du pont, et luttèrent de tout leur poids et de toute la violence du courant contre l'obstacle qui les retenait. Telle était la puissance du choc, que le pont s'inclina sensiblement. Le 22, à 4 heures et 1/2 du matin, le Rhône emporta quatre arches de ce pont qui avait si bien résisté à la débâcle des glaces, en 1789. Quoique le fleuve débordé restât dans sa plus considérable hauteur, à $0^m,40$ au-dessous des grandes eaux de 1812, il causa cependant des dommages assez graves. Toute la plaine des Brotteaux et les parties basses de la Guillotière, sur la rive gauche, et le quartier de la Basseville, sur la rive droite, furent submergés pendant 24 heures; il y eut d'assez graves avaries aux piles du pont de la Guillotière. »

Le 10 octobre 1827, une crue du Rhône, à Avignon, resta en contre-bas de celle de 1801, de $0^m,10$[1]. Le territoire de cette ville et une partie de la Camargue furent submergés. Cette crue provenait de l'Ardèche, démesurément gonflée par ses affluents[2]. « Le 9 octobre, vers

[1] L'eau s'éleva de 19 pans ($4^m,75$) en huit ou neuf heures de temps. Elle fut cependant moindre de 11 pouces que celle de 1801. (MS. de la bibliothèque d'Avignon.)

[2] « En 1827, dit M. l'ingénieur en chef Bouvier (*mém. cité*, p. 46), les eaux du Rhône étant basses à Valence, l'Ardèche suffit à peu près seule pour donner en 12 heures une crue qui s'éleva, à Avignon, de $6^m,50$ au-dessus de l'étiage. »—Suivant M. l'ingénieur en chef de Mardigny, cette crue déversa dans le Rhône un volume d'eau de plus d'un milliard de mètres cubes.

les 3 heures du matin, dit un témoin oculaire[1], une pluie effroyable commença à tomber par torrents. A 6 heures, la Beaume était débordée à Joyeuse, et trois arches du pont obstruées. La chaussée qui y conduit était au niveau de l'eau. On voyait flotter une grande quantité d'arbres et de bois qu'elle entraînait ; à 6 heures du soir, la pluie tombait avec une violence inouïe et continua de même jusqu'à 9 heures, que l'inondation fut à son plus haut point et que le pont fut dépassé par les eaux, ce qui portait la rivière à plus de 20 pieds au-dessus des basses eaux, et ce qui est d'autant plus énorme, que son débordement s'étendait plus au loin. Le matin du 10 offrit le spectacle de la dévastation et de la désolation. Le pont, chargé d'arbres énormes, avait été dépavé, une partie de ses parapets renversés, et la chaussée, sur une longueur de 25 toises, avait un tiers de sa largeur emporté. Les ruisseaux, et jusqu'aux moindres courants, étaient devenus des rivières ou plutôt des torrents affreux et destructeurs. Le soir, le vent du sud souffla avec violence, et il pleuvait dans la montagne. Entre 10 et 11 heures, l'inondation se renouvela, et les eaux, à un pied près, s'élevèrent à la même hauteur que la veille. Le pont fut de nouveau dépassé et chargé d'arbres. Le 11 au matin, la rivière couvrait encore et à une grande distance, les terres de la vallée qu'elle avait envahies, et sur lesquelles elle s'est conservée pendant plus de 50 heures. A Aubenas, l'Ardèche avait donné lieu à une terreur d'au-

---

[1] *Lettre relative aux inondations qui ont eu lieu dans le département de l'Ardèche*, datée de Joyeuse le 30 octobre 1827, par M. Tardy de la Brossy (*Bibliothèque universelle de Genève*. Sciences et arts, t. XXXVI, année 1827, p. 230). « Le 9 octobre, dit l'auteur de cette lettre, dans l'intervalle de vingt et une heures, il a été mesuré 351 lignes d'eau = 29 pouces 3 lignes. »

tant plus grande que les abords et la chaussée du pont se trouvèrent subitement envahis à la nuit par les eaux. Deux arches du pont furent emportées, une fabrique de soie et onze maisons renversées. Les portes et les fenêtres de la plupart des autres avaient été enfoncées, et les eaux, en les traversant, en avaient emporté tout ce qui se trouvait à leur hauteur. La pluie a été générale dans notre arrondissement, le plus méridional du département. Les trois principales rivières qui le traversent, l'Ardèche, la Beaume et le Chassezac, se sont élevées de plusieurs pieds au delà de ce qu'elles le furent en septembre 1772. L'Ardèche a emporté le pont de Saint-Just, en sorte que la communication de la route sur la rive droite du Rhône avec Saint-Esprit a été coupée. Elle s'est précipitée dans le Rhône avec une telle violence qu'elle le traversa et se porta du côté de Lapalud, jusqu'à l'embranchement du chemin qui, de la grande route de Provence, conduit à Saint-Esprit, et l'endommagea au point que cette communication a été interceptée pendant plusieurs jours. » Les eaux de l'Ardèche, suivant M. l'ingénieur en chef de Mardigny[1], atteignirent dans cette crue des hauteurs vraiment prodigieuses : « 16^{m},10 au-dessus de l'étiage, dit-il, au pont suspendu de Vallon ; 19^{m},25 au pont d'Arc, et plus de 21 mètres à la maison Gournier, point où l'Ardèche se trouve encaissée à l'amont et à l'aval, sur environ 20 kilomètres de longueur, dans des rochers à pic qui ont jusqu'à 200 et 300 mètres d'élévation. Au Rocher-Pointu, où la rivière se trouve dans les mêmes conditions, la hauteur d'eau n'a été que de 14^{m},50,

---

[1] *Mémoire sur les inondations des rivières de l'Ardèche.* (*Annales des ponts et chaussées*, ann. 1860, 2e semest.)

à cause de la proximité de la plaine de Saint-Martin sur laquelle les eaux ont pu se répandre. La crue de 1827 est regardée dans toute la partie comprise entre Vallon et le Rhône, comme la plus forte de toutes les crues connues.»

En 1829 et en 1830, de fortes débâcles se firent sentir sur le Doubs [1]. Le 9 février, de cette dernière année, les eaux du Rhône s'élevèrent, à Lyon, par suite de la fonte des glaces, dont le fleuve était encombré. Il en résulta des avaries aux moulins et aux usines placés sur ses bords, notamment à la chaussée Perrache [2].

Pendant les mois de novembre et de décembre 1836, le Rhône et la Saône débordèrent successivement, à Lyon. La Guillotière fut submergée. On s'occupa, dès ce moment, de rechercher les moyens de soustraire cette partie de la ville aux irruptions fréquentes des eaux. On lit dans un mémoire de cette éqoque [3] : « Le Rhône a ses sources dans les plus hautes régions des Alpes. Les fontes subites de neiges et de glaces, les pluies excessives qui arrivent par des affluents sans nombre au centre commun qui leur sert de lit, mais qui ne peut pas toujours les contenir, font de ce fleuve une sorte de torrent, l'un des plus impétueux et des plus redoutables du royaume. Parvenu aux confins des départements de l'Ain et de l'Isère, entre des bords peu élevés, il couvre souvent des plaines immenses qu'il change en plages arides, en îles ou îlots, en *brotteaux*, suivant l'ex-

---

[1] Babey, *Not. comm.*

[2] Boitel, *art. cité.* — M. l'ingénieur en chef Kleitz ne mentionne pas cette crue, dont le niveau n'excéda pas sans doute celui des fortes crues ordinaires.

[3] *Mémoire aux autorités publiques pour plusieurs propriétaires et habitants de la ville de la Guillotière, faubourg de Lyon*, par M. Guerre. Lyon. 1836, broch. in-8.

pression consacrée dans nos contrées; puis, aux approches de Lyon, contenu sur sa rive droite, tantôt par une montagne très-escarpée, tantôt par des ouvrages d'art, et franchissant sur sa rive gauche les faibles digues que la nature et l'art ont pu lui opposer, il se forme, en quelque sorte, un second cours dans les champs désolés des communes de Vaux, de Villeurbanne et de la Guillotière, y interrompt souvent les communications et menace sans cesse l'existence de cette dernière commune, qu'il a détruite plus d'une fois. Le nom de *Brotteaux*, qu'a conservé sa plaine septentrionale, atteste assez les fréquentes visites du fleuve, et devrait avertir les esprits inattentifs de ce qu'il peut faire encore. Il est impossible de se dissimuler que les désastres, dans chacun de ses débordements si malheureusement célèbres, auraient été bien plus affligeants encore, si les eaux, dirigées par la pente insensible de la plaine vers la partie orientale du pont, n'avaient trouvé d'immenses issues sous les arches auxiliaires qu'on y a ouvertes, au delà du lit du fleuve, sur les terrains peu élevés qui existaient à sa rive gauche. Ce n'est donc pas sans de graves motifs que ces arches auxiliaires ont été établies, et que toujours elles ont été entretenues avec les mêmes soins que le reste du pont. La nécessité en était tellement sentie, qu'après l'inondation de 1756, les deux provinces du Lyonnais et du Dauphiné se concertèrent pour ajouter le secours d'une arche de plus à celles qui avaient déjà rendu tant de services. Ces arches étaient au nombre de huit, on les porta à neuf; il n'y en a que huit sur le grand cours du fleuve. Le temps, toujours fécond en lumières utiles, et avec lequel s'usent et disparaissent tôt ou tard toutes les préventions, toutes les erreurs, le temps, bien loin de faire naître des doutes sur la nécessité de cette garantie, n'a révélé que la convenance d'y en ajou-

ter d'autres, et d'étendre le bienfait à toute la plaine des Brotteaux. On parle depuis longtemps d'une nouvelle digue à établir en amont, d'un canal de déversement qui en tiendrait lieu, d'un canal de navigation qui pourrait concourir à une protection si nécessaire. On a même parlé d'encaisser le fleuve, dépense qu'on pourrait couvrir en partie de la valeur des terres qui seraient rendues à l'agriculture. L'Académie de Lyon a fait de ces grandes pensées, en 1825, le sujet d'un concours qui n'a pas été sans résultat[1], et le conseil municipal de la Guillotière celui de l'une de ses plus importantes délibérations[2]. Mais les calamités de la nature sont comme les catastrophes politiques, on les oublie aisément. Les leçons si vantées de l'histoire sont presque également perdues et pour les générations qui ont souffert et pour les générations qui en ont pris la place. C'est ainsi que ceux qui ont entrepris de refaire la commune de la Guillotière oublient les œuvres du Rhône aussi complétement que si ce fleuve n'existait pas. »

En 1839, les 15, 16 et 17 septembre, il plut chaque jour et presque continuellement, après une grande sécheresse de trois mois. Cette abondance d'eau fit déborder l'Isère, qui s'éleva, à Grenoble, à 2^{m},40 au-dessus de l'étiage. Le Drac, la Romanche et leurs affluents grossirent aussi d'une manière considérable. Cette dernière rivière surtout, enflée

---

[1] V° Deux mémoires présentés par M. Lefrançais, employé du génie militaire, à Lyon, *sur les meilleurs moyens à employer pour garantir les communes des Brotteaux et de la Guillotière des inondations du Rhône, de mettre les Brotteaux à l'abri des inondations et de faire servir en même temps les travaux d'art qu'on pourrait y faire à la prospérité industrielle et commerciale de la ville de Lyon.* (MS. bibliothèque de l'Académie et du Palais des arts de Lyon.)

[2] Une délibération du conseil municipal de Lyon du mois de février 1835, est relative à l'élargissement du pont de la Guillotière et aux travaux des quais (*Moniteur* du 5 mars 1835).

par les ruisseaux et les torrents descendus des montagnes, rompit une de ses digues, et s'échappant avec force par une large trouée, inonda la plus grande partie de la plaine du Bourg-d'Oisans; l'eau entra dans plusieurs maisons à la hauteur de $0^{m},50$ [1].

L'année 1840 fut, pour les populations riveraines du Rhône et de la Saône, comme de la plupart de leurs affluents, une époque des plus calamiteuses : les eaux débordées exercèrent partout d'épouvantables ravages. Le souvenir de cette grande catastrophe publique est encore présent à la mémoire populaire; elle a reçu la consécration d'une immense publicité dans les journaux du temps, et des ouvrages spéciaux en ont retracé les moindres phases, mais nous ne pouvons ici que rappeler, en les abrégeant, les principaux faits se rattachant à cette inondation extraordinaire, et encore serons-nous forcé de rester dans les généralités pour ne pas dépasser les limites étroites de notre cadre.

De toutes les villes victimes du fléau, la plus importante comme la plus cruellement éprouvée fut Lyon, déjà tant de fois ensevelie sous les eaux. Un rapport officiel du Maire [2], M. Terme, fait connaître, en termes précis, les circonstances douloureuses de la submersion de cette cité [3]; ce document

---

[1] Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 79.

[2] *Rapport sur l'inondation de 1840 présenté par le Maire de la ville de Lyon à M. le préfet du Rhône.* Lyon, 1841, in-8. — M. Jayr, qui était alors à la tête du département du Rhône, montra dans ces douloureuses circonstances, toutes les qualités d'un administrateur éminent; sa conduite fut admirable, et le danger passé, après avoir payé courageusement de sa personne, il pourvut à toutes les exigences publiques par les plus sages mesures. — V° ses principaux actes. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. LXXXVII, Pièce 242.

[3] Consultez et comparez sur les inondations de Lyon les journaux de cette ville et les publications suivantes qui n'en sont guère que la reproduction : — *Lyon inondé en 1840 et à diverses époques*, par M. Léon Boitel (Extrait de la *Revue du*

est devenu une curieuse page d'histoire, et nous ne pouvons nous dispenser d'en rapporter quelques extraits : « Le Rhône, grossi par des pluies continuelles tombées pendant les derniers jours d'octobre, et par la fonte des neiges qu'avait déterminée une température d'une douceur extrême, avait atteint, le 30 de ce mois [1], une hauteur presque égale à celle où il était arrivé en 1812; il se répandait déjà sur nos quais, et par les ouvertures des égouts inondait la rue du Pérat et les rues adjacentes. Vers 6 heures du soir, les eaux, s'élevant toujours, entraînèrent cinq usines amarrées sur le bord du fleuve, le long de la chaussée Perrache [2]. Dans la nuit du 30 au 31, à 2 heures du matin, le Rhône, continuant à croître, rompit la digue en terre, construite en 1837 [3], pour garantir de ses irruptions la ville de la Guillotière, et se précipita par tor-

---

Lyonnais). Lyon, 1840, in-8 de 59 pages. — *Lyon en 1840. Récit des inondations qui ont frappé cette ville et le département du Rhône en octobre et novembre, rédigé sur des documents authentiques*, par un témoin oculaire. (E. de Lamarlière.) Lyon, 1840, in-8 de 64 pages. — *Récit de toutes les inondations de Lyon d'après des documents authentiques*, par M. Kauffmann, accompagné d'une carte des lieux inondés en 1840. Lyon, 1840, in-8 de 48 pages. — *Un siècle en huit jours ou Lyon pendant l'inondation de 1840*, par J. B. Pa.... (Passeron). *Revue quotidienne. Inondation de la ville de Lyon dans les journées des 29, 30, 31 octobre, 1, 2, 3, 4 et 5 novembre 1840*. Lyon 1840, in-8 de 30 pages. — V° aussi Monfalcon, *Histoire de la ville de Lyon*, pag. 1187.

[1] Dès ce jour, l'ingénieur en chef, M. Mondot de Lagorce, pressentant une crue extraordinaire, transmit des ordres précis aux ingénieurs placés sous ses ordres, pour en atténuer les effets. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XCII, Pièce 243.

[2] Les mesures les plus promptes furent prises afin de sauvegarder les établissements particuliers placés sur le Rhône. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XCIV, Pièce 244.

[3] La digue de la Tête d'Or, destinée à préserver de l'inondation les Charpennes, Villeurbane, les Brotteaux et la Guillotière. — Construite durant l'hiver de 1836 à 1837, pour donner du travail aux ouvriers inoccupés, elle avait 6m au-dessus de l'étiage du Rhône. On supposa qu'elle avait été coupée dans la nuit du 30 au 31 octobre par les habitants du village de Vaux, qui craignaient qu'elle ne fît affluer l'eau sur leur commune. (Kauffmann, *ouvrag. cité*, pag. 14.)

rents dans les rues des Brotteaux. Cette nuit fut horrible, et au point du jour on reconnut avec effroi que déjà un assez grand nombre de maisons avaient été renversées par la violence des eaux, et qu'un plus grand nombre encore étaient sur le point d'être abattues à leur tour. Une multitude d'infortunés étaient menacés de périr sous les débris de leurs maisons en ruine; et les autorités de la Guillotière, enfermées par les eaux, ne pouvaient diriger aucun secours. La ligne de flottaison du Rhône surpassait de 0m,35 les plus hautes eaux connues, celles de 1812 [1]. A midi, le Rhône avait cessé de croître; dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, il commença à baisser.

« Ainsi, le 1er novembre, nos inquiétudes diminuaient du côté du Rhône. Mais la Saône, parvenue déjà à une hauteur considérable, continuait à grossir, et la ville de Lyon, qui n'avait pas souffert sensiblement du débordement du Rhône, était menacée d'une inondation plus terrible. Toutes les précautions furent prises; mais elles devaient être en grande partie insuffisantes devant la puissance du fléau qui grandissait avec une constance désespérante. Bientôt une grande partie des rues furent envahies [2]. La Saône croissait obstinément; dans la journée du 3, elle s'était élevée à une hauteur prodigieuse [3]; des avis qui nous

---

[1] Vº DEUXIÈME PARTIE. Pièce 238.

[2] Vº *Plan des inondations du Rhône et de la Saône dans Lyon et ses faubourgs.* Lyon, 1840, grand in-fº.— *Plan de la ville de Lyon*, 1840, *sur lequel sont marqués les ponts emportés. Inondation*, 31 *octobre, Rhône.* 5 *novembre, Saône.* (L'inondation du Rhône est teintée en bleu et celle de la Saône en vert. Petit in-fº.)

[3] A ce moment, il fut question de faire sauter les arches des ponts de la Saône, mesure extrême repoussée par l'ingénieur en chef comme celle de creuser des tranchées sur les quais et à travers les rues. Vº DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XCV. Pièce 245.

parvenaient de la Haute-Saône nous faisaient craindre qu'elle ne grossît encore. La population effrayée et inquiète couvrait toute la partie de la ville non submergée; l'eau pénétrait dans des rues et sur des portions de quais où de mémoire d'homme on ne l'avait vu parvenir; un grand nombre d'habitants épouvantés abandonnaient leurs demeures et se refugiaient sur les hauteurs. Dans la nuit du 3 au 4, la Saône, après avoir atteint les points culminants de l'espace qui la sépare du Rhône, menaçait de se précipiter dans ce fleuve rentré complétement dans son lit. Franchissant le quai des Célestins, elle couvrit la place Bellecour jusqu'à la hauteur de 1^{m} ou 1^{m},30, et elle vint établir, par la rue Saint-Dominique, une communication avec les eaux dont elle inondait la place de la Préfecture et celle des Célestins. Jamais un pareil désastre n'avait affligé la ville de Lyon : aussi, à cette nouvelle, la consternation fut universelle; chacun était agité des plus funestes pressentiments; ils ne se réalisèrent que trop. Malgré la solidité de sa construction, la passerelle de Saint-Vincent, dont les eaux avaient dépassé le tablier, avait été emportée dès le 3, à 2 heures après midi; le pont Chazourne avait eu le même sort; le 4, dans la matinée, deux travées du pont de la Mulatière, profondément affouillées par le torrent, disparurent; enfin, le pont jeté vis-à-vis le Palais de Justice, ne put résister et fut renversé. Cependant les eaux du ciel continuaient à se précipiter avec une violence désespérante, et la partie basse de la ville était dévastée par les eaux de la Saône. Les malheureux, chassés de leur domicile par la destruction de leur habitation ou par la terreur, se trouvaient sans asile et en venaient réclamer à l'Hôtel-de-Ville; plusieurs citoyens nous offrirent d'en recueillir un certain nombre; il en fut placé un plus

grand nombre encore au dépôt de Mendicité, dans quelques écoles des Frères qui étaient abandonnées, et dans trois écoles de la Société élémentaire. L'archevêché s'ouvrit aussi pour recevoir le mobilier des inondés; et toute la population a pu admirer l'active charité déployée par notre vénérable prélat [1].

« C'était le lendemain seulement que la Saône devait atteindre sa plus grande élévation; et comme la pluie continuait à tomber, l'anxiété de la population était extrême : toutefois, les rapports des mariniers les plus expérimentés étaient rassurants : les eaux de la rivière s'éclaircissaient à leur surface; ce qui annonce une décroissance prochaine, parce qu'alors ce sont les eaux des plaines inondées qui commencent à s'écouler, et que, restées en repos pendant quelques jours, elles ont eu le temps de déposer une partie du limon qu'elles tenaient en suspension [2]. Cependant

---

[1] Dès le dimanche, 1er novembre, l'archevêque, Mgr de Bonald, ordonna des prières publiques pour la cessation du fléau, et le jeudi matin, il fit une procession en grande pompe à Notre-Dame de Fourvières. Dans le long Mandement qu'il publia pour implorer la charité des fidèles, il considère cette calamité « comme un acte de la justice de Dieu pour venger la violation du jour que le Seigneur s'est consacré et une punition du débordement des mœurs. » Cette pensée de voir dans les fléaux publics une manifestation de la colère divine est une tradition qui s'est perpétuée dans l'Église, comme moyen de moralisation.

[2] Pour relever le courage des habitants, le Maire avait fait placarder, le 4 novembre, la proclamation suivante : « Mes chers concitoyens! Un épouvantable fléau est venu se précipiter sur nous; mais les maux qu'il entraîne ne sont point au-dessus de notre courage, et la bienfaisance publique saura les adoucir. Tout annonce qu'il touche à sa fin : que la fermeté que vous avez montrée se soutienne. Les magistrats, chargés de veiller sur vous, remplissent nuit et jour ce devoir, devenu aujourd'hui pénible et douloureux. L'inondation présente n'est pas sans exemple dans le passé; nous ne serons ni moins courageux que nos pères pour en supporter les désastres, ni moins actifs ou moins généreux pour les réparer. Quant à vos magistrats, soyez assurés que, tout en s'efforçant de parer aux calamités présentes, ils ne perdent pas un instant pour organiser les secours qui doivent concourir à en faire disparaître les traces. »

les quais intérieurs de Lyon, sur l'une et l'autre rive, étaient entièrement inondés, sauf les têtes des ponts; des communications s'établissaient entre les deux rivières par plusieurs rues, et notamment par la rue Port-Charlet, la rue de l'Attache-des-Bœufs et par le magnifique passage de l'Hôtel-Dieu. La galerie de l'Argue et la rue Raisin unissaient les eaux qui arrivaient directement de la Saône, à celles qui envahissaient le quartier de l'Hôpital par les égouts. La Saône inondait également la plupart des rues parallèles à son cours, les deux rues Mercières, les rues Trois-Carreaux, de l'Hôpital, Confort, Grôlée, Saint-Jean, etc. Les places de la Préfecture, du Concert, du Méridien, de la Charité, comme celle de Bellecour, étaient couvertes d'eau à une très-grande hauteur. Du côté d'Ainay, les eaux avaient pénétré dans toutes les rues les plus rapprochées de Bellecour, mais elles ne s'étendaient pas au delà de la rue Sainte-Hélène; et ce quartier qui était, il y a un demi-siècle, si constamment en proie aux inondations que les fièvres intermittentes marécageuses y étaient presque endémiques, régénéré par les travaux récents, n'a pas eu à souffrir du fléau qui sévissait avec tant de violence sur tout le reste de la ville. Il n'en a pas été de même de l'extrémité de la presqu'île Perrache. Le Rhône et la Saône l'ont successivement envahie, et trente à quarante maisons ou baraques y ont été renversées. Les magasins de la Douane n'ont point été épargnés. La Saône s'est élevée à une grande hauteur sur les quais Saint-Benoît et de Serin; elle a inondé les magasins de fourrages et pénétré jusque dans les fours de la manutention militaire. A ma requête, l'administration des hôpitaux donna à l'administration militaire un de ses fours dans l'hospice de la Charité; mais bientôt les eaux ayant en-

vahi la Charité elle-même, c'est à l'Hôtel-Dieu que l'administration des hôpitaux se vit obligée de faire confectionner le pain qui lui était nécessaire, et l'administration militaire s'adressa à plusieurs fours de la portion de la ville non inondée pour assurer le service de la manutention.

« Enfin, la Saône cessa de croître dans la nuit du 4 au 5; c'est donc là l'époque de sa plus grande hauteur [1]. La circulation était réduite à d'étroites limites dans notre cité : ajoutons, pour compléter ce triste tableau, qu'il n'y avait plus que trois ponts pour y concourir. En effet, le pont de Serin, qui s'était soutenu avec une solidité vraiment merveilleuse, avait ses abords dépassés par les eaux; elles avaient enlevé sur le quai de Serin des pierres de taille d'une dimension considérable, et y avaient creusé un ravin profond où elles se précipitaient avec fracas; une quantité immense de pièces de bois de toute nature venaient s'enchevêtrer dans la charpente du pont, et rendaient sa conservation de plus en plus douteuse. Le pont de la Feuillée, après une lutte désespérée, subsistait encore; mais il n'en était pas moins hors de service; car les eaux, couvrant chacune de ses culées, le rendaient inabordable. Le pont du Change, dont tous les éperons étaient gravement endommagés, avait éprouvé dans sa travée du milieu une avarie plus grave encore. Au-dessus des voussoirs, le mur avait été entr'ouvert, et peu à peu les efforts des eaux et des pièces de bois qu'elles charriaient, avaient

---

[1] Le Maire donne ici le tableau des maxima atteints par les eaux de la Saône sur divers points de la ville. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XCVI. Pièce 246. — La hauteur au-dessus de l'étiage, des ports, des quais et des ponts sur le Rhône et la Saône, dans la traversée de Lyon, à cette époque, était dans beaucoup d'endroits insuffisante, ainsi que le constate le nivellement qu'on en fit alors. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XCVIII. Pièce 247.

creusé une excavation dans l'épaisseur du pont lui-même. Le pont de Tilsitt était presque entièrement obstrué par les eaux ; mais il n'offrait aucune avarie, et ses abords étaient libres. Enfin le pont d'Ainay était également intact ; mais les eaux rasaient de si près son tablier, qu'on n'y passait qu'en tremblant. Il me serait impossible de retracer tous les faits extraordinaires qui se succédèrent dans ces jours de désolation. Aux terreurs du fléau se joignaient des terreurs enfantées par l'imagination [1]. Ces rumeurs sinistres semblaient favorisées par l'obscurité complète qui enveloppait une partie de la ville pendant ces longues nuits d'anxiété : les conduites du gaz avaient été interrompues et son éclairage avait cessé ; les réverbères à l'huile ne pouvaient être allumés dans la plupart des rues inondées, et l'arrêté que j'avais pris pour obliger les citoyens à illuminer leurs croisées, ne pouvait être exécuté qu'en partie, les rez-de-chaussée et souvent aussi les étages supérieurs ayant été abandonnés par leurs habitants. C'était un spectacle profondément triste et saisissant que celui de cette Venise improvisée, dans laquelle l'épaisseur des ténèbres n'était interrompue que par les pots à feu qu'on plaçait tous les soirs aux lieux les plus difficiles, et par les torches éclairant la marche silencieuse des barques qui parcouraient les rues.

« A la fin de la journée du 5 novembre, le mouvement

---

[1] Comme en plein moyen âge, des contes absurdes, remplis de merveilleux et de surnaturel, avaient trouvé créance dans la crédulité publique. (Vr Léon Boitel, *art. cité*). — Dans le courant de l'été de 1840, on avait découvert, dans le Rhône, près d'une arche du pont de la Guillotière, une pierre sur laquelle on disait avoir lu ces mots prophétiques :

Qui m'a vue a pleuré
Qui me verra pleurera,

de décroissance, quoique presque insensible, n'était plus douteux [1]. La Saône continuait lentement à décroître, et laissait voir successivement sur ses rives et dans les rues les ravages qu'elle avait causés. Elle avait profondément dégradé plusieurs quais, et surtout les nouveaux quais d'Orléans et de l'Arsenal ; quelques rues étaient dépavées en certains points, et l'on y remarquait de nombreux affaissements du sol. Une quantité considérable de maisons avaient été ébranlées et lézardées. Les dommages consommés par l'inondation étaient immenses [2]. Dans les magasins, dans les comptoirs, dans les entrepôts, les pertes étaient incalculables ; et ce n'est qu'après la retraite complète des eaux, qui n'a eu lieu que vers le 15 novembre, que l'on a pu commencer à reconnaître l'étendue des désastres. C'était un triste spectacle que celui des habitants, des commerçants, rentrant dans

---

[1] Le Maire l'annonçait aux habitants par la proclamation suivante : « Mes chers concitoyens! J'attendais dans une vive anxiété l'instant où je pourrais vous dire : Le fléau dont nous sommes victimes entre dans sa période de décroissance. Ce moment est venu ; nul nouveau danger n'est désormais à craindre. Mais que la population lyonnaise, qui a montré un calme à la fois si noble et si ferme pendant tout le temps d'une crise qui touche à sa fin, ne se laisse pas abattre après que le danger est passé. L'inondation va bientôt disparaître; il ne saurait en être ainsi des désastres qu'elle a causés : que chaque citoyen redouble donc d'efforts pour les réparer. Le courage de l'action, le calme et la patience étaient des vertus nécessaires durant les trois terribles journées qui viennent de s'écouler; la population les a développées avec grandeur, et vos magistrats sont heureux et fiers de proclamer ici que chacun a fait son devoir. Mais après le danger, une mission commune nous est imposée : au courage de la patience et de l'action doivent succéder les sentiments de la bienfaisance et de la pitié pour le malheur. Cette mission sera remplie; et, pour y parvenir, l'administration dont la sollicitude s'étend en proportion des besoins, compte sur le généreux concours de tous les bons citoyens. »

[2] Cette grande catastrophe eut un retentissement universel; elle donna lieu à une foule de productions poétiques, pièces de vers, complaintes, romances, et

leurs demeures, dans leurs magasins bouleversés, les débarrassant du limon épais qui les souillait, et contemplant les dévastations qu'ils avaient éprouvées.

« Alors s'ouvrit pour nous une nouvelle série de devoirs. Il nous fallait, d'une part, combattre l'influence délétère que le séjour prolongé des eaux pouvait avoir sur la santé de nos concitoyens ; de l'autre, remédier aux malheurs publics et aider chacun, autant qu'il était en nous, à réparer les siens propres. Les mesures hygiéniques étaient les plus urgentes. J'avais déjà engagé les habitants à renoncer à l'usage de l'eau des puits, et à lui préférer sans hésiter celle du Rhône et de la Saône. J'ai ensuite consulté le comité de salubrité publique attaché à l'administration municipale ; et j'ai publié, sous son inspiration, des instructions qui ont été répandues dans tous les quartiers de la ville[1]. Le total des pertes, suivant les calculs les plus modérés, s'élève, pour la seule commune de Lyon, à la somme énorme de 2,792,862 fr. »

---

même de compositions dramatiques. M. de Lamartine fit des stances mises en musique par M. Auber et chantées sur les théâtres. — A Lyon, des médailles commémoratives furent frappées ; sur l'une, on voit la statue de Louis XIV de la place Bellecour, avec cette légende : *Lyon inondé. 10 centimètres au-dessus de la première marche de ce monument.* Sur le revers, on lit : *les eaux de la Saône couvrent le sol de Lyon, de la place Saint-Nizier à la rue Sala. Quatre ponts sont emportés. Pont de la Quarantaine le 3 nov., de la Mulatière, du Palais de Justice, de Saint-Vincent le 4 novembre 1840. 239 maisons détruites au faubourg de Vaise.* — Sur une autre, le Rhône et la Saône, sous les traits allégoriques d'un homme et d'une femme nus tenant une amphore dont ils versent à gros flot le contenu, sont appuyés sur un chapiteau de colonne portant l'inscription, du côté du Rhône : XXXI OCT. 5m,57 ; du côté de la Saône : V NOV. 7m,41. MDCCCXXXX. Sur le revers, est représentée une scène de l'inondation, avec cette légende tirée de l'écriture : *Domine salva nos, perimus.* (*Matth.* VIII, 25.)

[1] Ces actes administratifs présentant un vif intérêt pour la santé publique, en pareille circonstance, nous croyons devoir en rapporter le texte. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. C, CII, CVII. Pièces 248, 249, 250.

Si les eaux débordées du Rhône et de la Saône vinrent jeter la ruine et la consternation dans la ville de Lyon, ces deux rivières exercèrent également d'immenses ravages sur tout leur parcours. Tous leurs affluents, comme tous les cours d'eau qui alimentent ceux-ci, éprouvèrent simultanément des crues prodigieuses; les moindres ruisseaux grossirent dans des proportions extraordinaires. Nous ne pouvons rapporter en détail les circonstances particulières à chaque rivière ou à chaque localité; ce récit exigerait à lui seul un volume entier. Nous devons nous borner à présenter un résumé succinct des phases diverses de ces inondations générales dans le bassin du Rhône, d'après les constatations qui en furent faites, sur le moment même, aux points les plus importants [1].

Dans le Haut-Rhône, entre Genève et Lyon, le fleuve atteignit partout une hauteur à laquelle on ne se souvenait pas l'avoir jamais vu. A Seyssel, les eaux envahirent la partie basse de la ville [2]; les plaines de Culloz, de Chaffard et de Miribel furent complétement couvertes [3]. Sur tout le littoral de la Saône, depuis sa source jus-

---

[1] Outre les journaux du temps, qui sont remplis de détails navrants, on peut consulter les publications suivantes : — *Hist. des inondations du Rhône et de la Saône depuis leur source jusqu'à leur embouchure en l'année* 1840; *ouvrage composé sur les rapports officiels, procès-verbaux et actes administratifs* (par Aug. Baron). Lyon, 1841, in-8. — *Inondation de* 1840 *sur le littoral de la Saône et du Rhône. Documents historiques recueillis* par le docteur P. C. Ordinaire, avec la carte de tous les pays inondés. Mâcon, 1840, in-12. — *Hist. de l'inondation de Lyon, ses environs, et du midi de la France* par C. J. Ch... (Chambet). Lyon, 1841, in-18.

[2] Des repères constatent ainsi la hauteur des eaux : à Seyssel, 4m,18; à Grolée, 5m,28; au Sault, 4m,20. V° *Tableau des Repères de la crue de* 1840, DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CIX. Pièce 254.

[3] Ce sont là les seuls endroits vulnérables du Haut-Rhône, par rapport aux inondations. La situation topographique du fleuve, dans sa partie supérieure, met



qu'à son embouchure, l'inondation se montra excessive : Pontaillier, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Seurre, furent en partie submergés. A Verdun, le Doubs ayant rompu ses digues, envahit toutes les parties basses de la ville[1]. Mais ce fut surtout entre Châlon et Lyon que les effets de la crue se firent sentir d'une manière désastreuse. Le 2 novembre, une grande partie des quais de Châlon était sous l'eau[2] ; les plaines environnantes, les routes de Lyon et de Saint-Marcel étaient couvertes de 1 à 2^{m} d'eau. On circulait en bateau autour de l'hôtel du Parc, sur la place des Diligences et le port des Messageries. Un grand nombre de rues furent envahies, et le canal fit sa jonction avec la Saône. Le faubourg de Saint-Laurent était en partie submergé. Il y avait 0^{m},30 d'eau dans le rez-de-chaussée de l'hôpital. Le 4 novembre, la Saône parvint à son maximun d'élévation[3] ;

---

un obstacle naturel aux débordements sur les autres points de son cours où il se trouve plus ou moins encaissé. V° le savant ouvrage de M. l'inspecteur général Vallée, *Du Rhône et du Lac de Genève*, etc. Paris, 1843, in-8 (§ 4. *Du Rhône entre Seyssel et la mer*).

[1] En 1778, on avait construit, à Verdun, sur le plan de M. Gauthey, sous-ingénieur de la province de Bourgogne, le quai Dupleix, « pour contenir le terrain que les fréquentes inondations dégradent, » dit Courtepée, *ouvrag. cité*, t. III, p. 289.

[2] « Il a été constaté que les eaux de la Saône, en 1840, dit M. Fouque (*Hist. de Châlon*, 1844, in-8. pag. 451), se sont élevées à une plus grande hauteur que pendant les inondations de 1602 et 1802. En effet, jamais les parties basses de la ville n'avaient été envahies par les eaux à une aussi grande élévation qu'en 1840 ; jamais nos rues, nos places et nos quais n'avaient été couverts sur une aussi grande étendue. A aucune époque, la Saône n'avait atteint un chiffre aussi élevé à l'échelle du pont. Afin de perpétuer le souvenir de cette inondation, les magistrats ont fait graver sur différents points de la ville la hauteur où se sont élevées les eaux en 1840. » — Voici les endroits où nous avons nous-même relevé ces repères : Quai Napoléon, Place Saint-Pierre, Église Saint-Pierre, rue Carnot, 19, au coin du Quai des Messageries, Quai de la Poterne, au coin de la rue de la Poissonnerie et au coin de la Salle d'asile. L'inscription *Eaux du 4 novembre* 1840 est gravée à la hauteur du niveau qu'elles atteignirent.

[3] L'échelle du pont de Châlon porte cette mention : *Eaux du 4 novembre* 1840, 7^{m},40.

toute la ville était inondée, de Sainte-Marie au pont du canal.

A Tournus, dès le 1er novembre, les eaux commencèrent à pénétrer sur les points les moins élevés de la ville et elles s'élevèrent successivement à une telle hauteur que l'on circulait en bateau sur les quais, sur la place de l'Hôpital, dans les rues Greuse, du Bac et de la Pêcherie; l'eau arrivait presque à l'escalier de l'Hôtel-de-Ville. La Truchère, village au-dessous de Tournus, fut en partie détruit; l'eau s'y éleva, en certains endroits, à plus de 2m, et dans l'église à 0m,66. Pont-de-Vaux fut aussi très-maltraité; sur la place Joubert, il y eut 2m d'eau; celle de la Recourbe, les faubourgs des Granges et des Quatre-Vents furent également submergés.

A Mâcon et dans ses environs, l'inondation ne fut pas moins désastreuse; la submersion commença, le 1er novembre, par le faubourg de Saint-Laurent. « Le lundi 2, dit un témoin oculaire[1] la Saône et les vastes prairies de Saint-Laurent présentèrent un aspect effrayant; ce n'était plus qu'une vaste mer. C'était une immense nappe d'eau étreignant toutes les habitations jusqu'au premier étage, laissant apparaître l'extrémité des arbres, charriant des bois de construction, des fragments de bateaux, des tonneaux, des clôtures, des toits encore couverts de leurs tuiles. La nuit du dimanche au lundi fut affreuse; la moitié de la ville de Mâcon était envahie[2]. On n'entendait que cris et lamentations. Le tocsin qui retentissait dans toutes les communes de la Bresse,

---

[1] Le docteur P. C. Ordinaire, *ouvrag. cité*, p. 27.

[2] M. L'ingénieur en chef Laval a constaté la hauteur de l'eau sur différents points de la ville. Ve DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CX. Pièce 252.

le bruit des maisons qui s'écroulaient, l'obscurité produite par le manque d'éclairage, les conduits du gaz étant obstrués, les mugissements des eaux, jetaient dans l'âme un sentiment d'horreur impossible à dépeindre. Le 2 novembre, les maisons formant la ligne de rue qui s'étend de la place de la Pyramide à Saint-Clément s'écroulèrent. Toutes bâties en pisé, elles s'affaissaient tout à coup dès que les eaux dépassaient les fondations en pierres et atteignaient la terre. Le même jour, l'eau croissant avec une rapidité effrayante atteignit, à l'échelle du pont, $6^m,45$, où est placée l'inscription 1711. L'inondation était parvenue, le mercredi 4 novembre, à son plus haut degré[1]. La pluie ne cessait de tomber. Le samedi, le dimanche et jours suivants, l'eau décrut, par vingt-quatre heures, de $0^m,17$. L'eau, en se retirant, laissait après elle un limon jaunâtre, formé par les détritus de matières végétales, de fumier et de terre délayée; aussi ce limon répandait-il une odeur infecte. Mâcon-ville, à l'exception du faubourg qui a été presque entièrement détruit, et de la rue Joséphine, n'a pas eu à déplorer autant de désastres que pouvaient le faire craindre la hauteur considérable des eaux qui traver-

---

[1] L'élévation maximum de la Saône, au pont de Mâcon, fut de $8^m,05$ au-dessus de l'étiage. V° *Mouvement de la Saône depuis le 27 octobre jusqu'au 27 novembre* 1840. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS. pag. CXI, Pièce 253. — L'échelle du pont de Mâcon, placée sur l'arche Saint-Nicolas, marque les eaux du 4 novembre 1840 au-dessus de 8^m; celles de 1711 sont au-dessous de 7^m et celles de 1640 au-dessus de 6^m. — Lorsque nous avons visité Mâcon, l'année dernière, on distinguait encore parfaitement les traces de l'eau sur les murs de beaucoup de maisons des quais et de la plupart des rues les avoisinant, notamment rue Francklin, rue du Maure, place Saint-Étienne. — La construction du quai de Mâcon, commencée depuis longtemps, fut achevée en 1773; on y fit des remblais assez élevés, ainsi qu'on le voit dans les archives des États du Mâconnais, conservés aux archives du département de Saône-et-Loire. Ces papiers contiennent de nombreux détails sur les travaux exécutés sur les rives de la Saône et au pont durant les XVII[e] et XVIII[e] siècles.

saient les rues, et les vents terribles qui ont soufflé pendant plusieurs jours. Les environs, dans le département de l'Ain, ont été ravagés à tel point, qu'à peine reste-t-il une ou deux maisons debout pour attester qu'autrefois des villages prospères s'élevaient où ne se remarque aujourd'hui qu'un amas de ruines. La levée qui traverse les vastes prairies de Replonges et sert de route royale de Nevers à Genève a été couverte de 2m d'eau. Les bateaux à vapeur l'ont franchie sans difficulté. »

A Villefranche, les eaux de la Saône envahirent l'église, l'hospice, la caserne de gendarmerie, le palais de justice et la sous-préfecture. Dans une proclamation le sous-préfet disait [1] : « La Saône, hors de son lit depuis huit jours, a dépassé en élévation les plus hautes crues qu'ait signalées le dernier siècle. Des malheurs incalculables ont été, jusqu'à présent, la conséquence de cet état de choses. Des villages entiers s'écroulent. Les villes de Villefranche, d'Anse, de Belleville [2], les communes d'Ambérieux, de Béligny, d'Arnas, de Saint-Georges, de Saint-Jean-d'Ardières, de Dracé, de Taponas; les ports de Saint-Bernard, de Frans, de Beauregard, de Rivière, n'offrent plus, dans certaines parties, que des monceaux de ruines. Outre les habitations situées sur le littoral de la Saône, celles voisines des rivières de l'Azergue [3], de la Turdine, de la Vauxonne, du Morgon et de plusieurs au-

---

[1] M. Sylvain Biot, sous-préfet de Villefranche, a publié *Précis sur l'inondation de 1840 dans l'arrondissement de Villefranche. Extrait du rapport présenté au conseil d'arrondissement.* Lyon, broch. in-8 de 16 pages, sans date.

[2] Il résulte des observations faites à Belleville que la hauteur de la Saône a dépassé de 1m,10 la crue de 1602, et de 1m,30 celle de 1711.

[3] M. Valentin Smith, *Monographie de la Saône*, pag. 48, dit au sujet de l'Azergue. « C'est l'un des affluents de la Saône qui contribue le plus aux atterrissements qui se forment dans cette rivière par les nombreux cailloux qu'elle y roule

tres affluents, ont été détruites elles-mêmes et ont essuyé des dégâts considérables[1]. »

La partie basse de Trévoux fut entièrement inondée ; le plus grand nombre des maisons du quai ne purent résister à l'action des eaux, et on fut obligé d'évacuer l'hôpital. A Neuville, la Saône s'éleva à 9m au-dessus de l'étiage[2], 2m,20 plus haut qu'en 1799. L'Hôtel-de-Ville, un des points les plus culminants de la Grand'Rue, eut 0m,35 d'eau, et l'église 1m,07[3]. Entre Neuville et Lyon, tous les villages riverains de la Saône furent sous les eaux; Albigny, Fleurieux, Fontaine, Couson, Rochetaillée, Collonge, Saint-Rambert, Caluire, éprouvèrent d'immenses pertes.

Cette inondation extraordinaire de la Saône ne peut être attribuée, d'après M. l'ingénieur en chef Laval[4], qu'aux causes suivantes : à la continuité presque absolue des pluies tombées pendant vingt-huit jours, en septembre et octobre, dans le bassin de la Saône, et par une douce température ; à l'imbibition totale du sol de ce bassin jusqu'aux couches imperméables, et à la fonte subite et presque instantanée des neiges amoncelées sur le Jura, vers les sources du Doubs et de ses affluents. « C'est à la crue subite de cette rivière, dit M. Laval, qu'est principalement

---

torrentiellement. Pour remédier aux dégâts considérables qu'entraînaient les fréquentes inondations de l'Azergue, le gouvernement fit changer, en 1789, son lit, qui, depuis Marcilly, fut dirigé sous le pont d'Anse, pour venir s'embrancher, par cette direction, à la Saône. » — Coulon, dans ses *Rivières de France*, t. II, p. 94, fait cette remarque : « L'Azergue est un torrent dangereux en hiver. »

[1] Aug. Baron, *ouvrag. cité*, pag. 311.

[2] La cote donnée par M. l'ingénieur en chef Laval n'est que de 8m,90. Vo DEUXIÈME PARTIE. Pièce 254.

[3] *Lettre du maire de Neuville.* — Aug. Baron, *ouvrag. cité*, pag. 317.

[4] *Notes et tableaux statistiques sur la crue extraordinaire de la Saône, dans les premiers jours du mois de novembre* 1840. (*Ann. des ponts et chaussées*, ann. 1841, 2e semest.).

due celle de la Saône. A Verdun, du 29 au 30 octobre, cet affluent torrentiel a crû de $2^m,24$, pour parvenir à la hauteur de $5^m,48$ au-dessus de l'étiage, tandis que les eaux de la Saône, à Seurre, n'étaient alors qu'à $2^m,80$. Après des accroissements successifs de $1^m,50$, de 1^m et de $0^m,14$, le Doubs est parvenu à son maximum, $8^m,12$, dans la nuit du 2 au 3 novembre. Les maxima observés vers l'amont, le 2, ont été constamment en décroissant sur la petite Saône, à savoir : de $7^m,07$ à Charnay; de $6^m,10$ à Seurre, et de $4^m,53$ seulement à Saint-Jean-de-Losne [1]. Besançon, Dôle, Verdun, eurent beaucoup à souffrir du débordement du Doubs; la Loue, son principal affluent, fit également de grands ravages.

Cependant les affluents que reçoit la Saône, au-dessous de Châlon, contribuèrent aussi à augmenter le volume de ses eaux. La Dheune [2], la Grosne, la Seille, la Reyssouze, la Veyle, la Chalaronne, l'Azergue, grossies démesurément, exercèrent des désastres sur leur cours. On écrivait de Bourg [3] : « Le mardi 27 octobre, il fit toute la journée un vent du sud extraordinaire; à 8 heures du soir, la pluie commença à tomber. Le 28, il y eut un grand orage, accompagné de tonnerre et de grêle, puis survint une grande pluie. A 10 heures, la ville fut inondée, et ce ne fut que le lendemain à midi que les

---

[1] V° *Tableau des hauteurs de la crue de la Saône en novembre* 1840, *entre Saint-Jean-de-Losne et le pont de la Mulatière, à Lyon*. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXII. Pièce 254.

[2] Courtepée, *ouvrag. cité*, t. III, p. 161, rapporte un grand exhaussement des eaux de la Dheune, le 8 mai 1765 et un autre 35 ans auparavant. Il signale cette rivière (pag. 344), comme passant par-dessus les ponts, et couvrant d'eau, en hiver, les environs de Maizières.

[3] Chambet, *ouvrag. cité*, pag. 117.

eaux se retirèrent. Le 29, la pluie reprit avec intensité, et dans la nuit du 29 au 30, la ville fut de nouveau inondée; plus de cent maisons furent atteintes. Il y eut dans l'une des rues 1^{m},60 d'eau. Le 31 octobre et le 1er novembre, la pluie fut moins forte, mais, dans la soirée, elle recommença à tomber par torrents, et à 2 heures du matin, la ville fut encore inondée. L'eau débordée du Cône a envahi les rues du Gouvernement, Pêcherie, Chèvrerie et une partie de la rue Notre-Dame. La cause certaine de ces inondations vient du Cône, ou trop fort pour son lit, ou arrêté dans son cours; il s'élève derrière les maisons à une hauteur telle qu'il vient prendre son niveau dans les rues et dans l'intérieur des maisons. La Reyssouze est débordée d'une manière extraordinaire, mais elle se répand dans les prairies à l'est de la ville et rarement dans l'intérieur; elle est, pour les inondations, moins à redouter que le ruisseau du Cône. »

Louhans, situé au confluent des petites rivières de la Vallière, du Solnan et de la Seille[1], fut complétement envahi par leurs eaux, qui s'élevèrent dans les faubourgs Saint-Jean et des Bordes à plus de 1^{m},50 au-dessus de la plus forte inondation, arrivée le 6 décembre 1825. La Veyle submergea Pont-de-Veyle à une grande hauteur;

---

[1] Courtepée, *ouvrag. cité*, t. III, p. 304, dit en parlant de Louhans « que c'est un pays souvent ruiné par les débordements des rivières, qui causent aux prairies une perte de 100,000 liv. par an. » Il donne des détails sur l'ancienne navigation de la Seille et parle d'un projet de canalisation approuvé par un arrêt du conseil de 1777, afin d'obvier à ces inconvénients, projet qui fut repris plus tard et exécuté en vertu d'un décret du 21 germinal an XIII (11 avril 1805). — Les grandes eaux de la Seille, suivant M. Ragut, *Statistique du département de Saône-et-Loire*, s'élèvent de 3 à 4^{m}.

elle couvrit les routes et les campagnes. A Thoissey, la Chalaronne se montra violente ; l'aumônerie, l'église, le collége, l'hôpital, éprouvèrent des dommages, et 125 habitations furent renversées. L'Azergue, la Turdine, la Mauvaise, causèrent beaucoup de pertes aux localités qu'elles arrosent.

De Lyon à la mer, la crue du Rhône atteignit partout des proportions colossales ; les deux rives du fleuve furent ravagées avec une violence, non pas sans exemple, mais au moins très-rare. Nous n'entreprendrons pas de retracer le lugubre tableau de tant de désastres, mais nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître les principales circonstances de cet affreux cataclysme.

Givors, la première ville au dessous de Lyon, eut non-seulement à souffrir du Rhône, qui submergea toute sa partie basse jusqu'à 1^{m} d'élévation, mais encore du Gier[1]. Cette cité industrielle éprouva des pertes considérables : trente maisons s'écroulèrent ; de graves avaries endommagèrent le canal, et la population ouvrière, si nombreuse, se trouva réduite à la plus affreuse détresse.

---

[1] C'est de cette rivière que Givors tire son nom ; en langage du pays, *Gier* s'appelle *Gi*, et *vors* est une corruption gasconne de *bords*. On a longtemps écrit *Givords*. « Le Gier, qui baignait ses murs et leur servait de fossé, s'en éloigna et leur abandonna son lit. Le chemin de fer et la gare occupent une partie du lit même de la rivière, qui était très-large. La rivière du Gier, dans une inondation extraordinaire, au commencement du XIXe siècle, avait dans plusieurs endroits, avant son embouchure, creusé des fondrières énormes où l'eau se trouva en stagnation, lorsque les chaleurs de l'été eurent mis à sec le fond de la rivière et fait cesser toute circulation à l'eau. Il en résulta de vrais marécages à l'insalubrité desquels les habitants ajoutèrent encore en y faisant rouir du chanvre. Aussi, pendant ces années, les étés furent presque tous signalés par une épidémie de fièvres graves, auxquelles succombèrent beaucoup de personnes. Peu à peu, de nouvelles crues de la rivière amenèrent des graviers, du sable et de la terre dans les fondrières et les comblèrent en partie » (*Statistique de Givors*, par le docteur Brachet. Lyon, 1832, broch. in-8.)

A Vienne, la Gère, plus que le Rhône, fut terrible dans son débordement, qui commença à se faire sentir le 30 octobre, à 8 heures du soir. Elle emporta trois ponceaux du côté de Septème, des usines, des maisons, et les eaux se répandirent dans le quartier de Pont-l'Évêque à la hauteur de 1^{m},60, les matériaux d'un bâtiment écroulé étant venus former barrage et intercepter son cours près de l'église de Saint-Maurice. Quelques jours après, le 4 novembre, le Rhône renversait le pont de fil de fer. Le village de Sablons, au-dessous de Vienne, fut en partie détruit; 120 maisons sur 226 s'écroulèrent ou furent gravement endommagées.

Une lettre datée de Tournon, le 3 novembre, disait [1] : « La pluie n'a pas cessé, et le Rhône, gonflé encore de la crue de la Saône et de l'Isère [2], s'élève plus haut et plus menaçant que jamais. Ni en 1802, ni en 1812, il n'avait atteint cette effroyable hauteur ; les eaux inondent et couvrent toute la vallée. Champs et habitations ne forment qu'un lac immense sur lequel çà et là on voit les toits rouges de quelques maisons et le sommet des peupliers les plus hauts. Toute la basse ville déménage. Des artilleurs viennent entasser des fascines, des saucissons, des arbres, des rochers, contre la jetée de la rive droite qui est ébranlée et entamée par la violence des eaux. Le pont de Tournon, couvert en partie, fait craindre d'être emporté. Le Doux, énormément grossi, a inondé la ville. Le collége a

---

[1] Aug. Baron, *ouvrag. cité*, pag. 369.

[2] Cette crue de l'Isère fut relativement peu importante; elle resta en contre-bas de celle qu'elle éprouva, le 18 novembre suivant, alors que l'inondation du Rhône était passée, laquelle fut de 3^{m},40, à Grenoble, où l'eau couvrit l'Ile Verte et pénétra dans quelques maisons du faubourg Très-Cloîtres. (V° Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 80.)

été abandonné par les élèves. La population presque entière de Tain a déménagé et s'est réfugiée dans les environs, sur les hauteurs. Sur toute la route de Paris et de Lyon, en amont et en aval de Tournon, une multitude de maisons se sont écroulées. » On écrivait encore de cette ville, le 16 novembre : « Les eaux se sont élevées à plus d'un mètre au-dessus de la crue de 1711. Sur le quai, le Rhône montait au premier étage et couvrait la route. Un courant énorme, partant du pont de la Muette, se jetait sur les Capucins, et là, bifurquant, se reportait dans le chemin qui mène à Chapote et dans celui de la Valentine. Le Doux, énormément grossi par les pluies continuelles[1], se déborda en mugissant et vint prendre Tournon par la porte de son nom. Là, il renversa toutes les murailles de Dambergaut, força les portes des habitants de ce quartier qui fuyaient éperdus; il entraîna les marchandises, les meubles, les vins, et courut dans la plaine qu'il creusa, sillonna en tous sens, emportant dans sa course toutes les murailles, tous les arbres. » La population de Tain, cernée par les eaux, se trouva dans la plus affreuse situation; le pain manquait, et l'on fut obligé, au moyen de convois militaires, d'en expédier de Valence, où l'inondation sévissait également avec intensité; le Rhône couvrait la Basse-Ville, Bourg-lès-Valence et la plus grande partie de la vallée.

A Viviers, la crue fut très-élevée. Voici en quels termes le maire de cette ville en rendait compte[2] : « L'inondation du Rhône a eu les phases suivantes : les 29 et 30 octobre,

---

[1] Des expériences faites à Tournon, pendant le passage de la crue, par M. l'ingénieur Dumont, constatent que le débit maximum du Doux fut de 1500^{mc}. (De Mardigny, *Mém. cité*).

[2] *Lettre du* 30 *novembre* 1840. — Aug. Baron, *ouvrag. cité*, pag. 373.

le fleuve avait crû beaucoup, et le 31, au matin, il était monté à une hauteur qu'il n'atteint guère que tous les dix ans. Il survint une baisse de $0^m,15$ à $0^m,20$. La nouvelle crue reprit le 31 au soir et continua les 1er, 2 et 3 novembre. La plus grande hauteur des eaux a été le 3, à 2 heures du matin, et avec des intermittences jusqu'à 10 heures ; alors la baisse a commencé et n'a cessé de continuer, quoique très-lentement. De mémoire d'homme on n'avait vu une pareille inondation ; les eaux ont atteint la hauteur où elles étaient venues en 1755. Au château de Lafarge, il y avait dans toutes les pièces du rez-de-chaussée, $1^m,50$ d'eau. Les jardins au nord de Viviers, au quartier dit les Ramières, ont eu tous leurs murs de clôture emportés. En résumé, la hauteur des eaux, à partir du plus bas étiage, a été de $6^m,20$. »

L'inondation à Avignon prit les proportions d'une véritable catastrophe. Une relation contemporaine en rapporte ainsi les diverses circonstances[1] : « Le mardi 27 octobre, le Rhône était encore très-bas ; la navigation était interrompue pour la plupart des bateaux à vapeur. Une longue sécheresse arrêtait les travaux de l'agriculture. Cependant l'abaissement du baromètre annonçait un changement de temps. Le vent du sud-est qui nous amène ordinairement la pluie commençait à souffler. Dans la nuit du 27 au 28, la pluie tombe par torrents, et le Rhône augmente. Le 29, ses eaux pénètrent dans la ville. Le 30, il continue à croître, et le 31, il atteint déjà la hauteur de l'inondation de 1827. Le diman-

---

[1] *Notice sur l'inondation d'Avignon en novembre* 1840, *suivie de quelques détails sur les principales inondations qui ont désolé cette ville, depuis le treizième siècle jusqu'à ce jour.* Avignon, broch. in-8, de 8 pages.

che 1er novembre, une légère baisse dissipe toutes les appréhensions qu'on aurait pu concevoir. Dans la nuit du 1er au 2, les choses changent. Le Rhône ne cesse pas de croître toute la journée du 2 avec assez de lenteur, mais le soir, à 8 heures, sa marche devient si rapide qu'elle surprend tout le monde, et surtout les maisons que les eaux de 1755 avaient respectées [1]. Des prières publiques commencèrent le 2 dans les paroisses, et le 4 à Notre-Dame-des-Doms [2]. La foule se pressait avec un recueillement profond à la métropole, à Saint-Agricol et à Saint-Pierre, seules églises où l'eau n'avait pas pénétré, sauf celle des Pénitents Blancs. Cependant les eaux continuaient à s'élever; vers les 10 heures du matin jusqu'à midi, elles restèrent stationnaires, et elles baissèrent un peu dans l'après-midi, mais le soir, la crue recommença et ne cessa pas jusqu'au lendemain 4, vers les 5 heures du matin. Arrivées à leur plus haut point, les eaux dépassaient de 0m,83 l'inondation de 1755 [3]. C'est pendant cette nuit que les dommages furent

---

[1] Nous lisons dans les notes qu'a bien voulu nous communiquer le savant archiviste de Vaucluse, M. Achard, cette judicieuse observation : « A toutes les époques, on a dû tracer, à Avignon, de nombreux repères pour indiquer les points où les eaux s'étaient élevées, mais ces repères disparaissaient complètement, parce qu'ils jetaient sur les immeubles qui les portaient une certaine défaveur. » — Cette remarque nous paraît expliquer la rareté des repères des anciennes crues dans toutes les villes exposées au fléau des inondations.

[2] Vo le Mandement donné par l'Archevêque d'Avignon, Mgr Dupont (Dans ses *Œuvres pastorales*. Bourges, 1845, in-8.)

[3] Cette assertion n'est pas exacte : la crue de 1755 s'étant élevée à 7m,25, et celle de 1840, à 8m,30, sur le bras gauche, et à 8m,65, sur le bras droit, ce serait donc une différence de 1m,05 et 1m,40 entre ces deux crues (Vo Pièce 238). Cependant, M. l'ingénieur en chef Kleitz dit que la crue de 1755 a été dépassée, à Avignon, de 0m,76 en 1840, et de 0m,92, en 1856. (*Docum. cité.* MS. — *Note sur les déductions à tirer des inscriptions trouvées à Villeneuve relativement aux crues de* 1548 *et de* 1674).

les plus grands. Dans tous les quartiers sujets à être inondés, on avait pris des précautions suffisantes pour garantir les marchandises et le mobilier, en supposant qu'on approchât du niveau de 1755 ; dans ceux que les eaux avaient respectés à cette époque, on n'en avait pris aucune. Il est impossible de calculer les immenses dégâts de toute espèce qui furent la conséquence de cette irruption, qu'il n'était donné à personne de prévoir. Le 4 novembre, après être restées stationnaires de 5 à 6 heures du matin, les eaux baissèrent lentement pendant toute la journée. Le 5, la baisse continua. On se réjouissait en voyant les eaux abandonner un peu du terrain qu'elles couvraient, et cependant elles étaient encore à la hauteur de 1755. Les jours suivants, les eaux se retirèrent très-lentement après plusieurs alternatives de hausse et de baisse jusqu'au 14 novembre, mais sans jamais abandonner entièrement la ville. Le 15, le Rhône recommence à croître, mais lentement jusqu'au 19, où sa marche fut plus rapide; le 20 au soir, il fut près d'atteindre le niveau de 1827, et les jours suivants, il baissa avec beaucoup de lenteur. On ne connaît pas d'exemple d'une inondation aussi longue, et par là même aussi désastreuse. Nos remparts, que tant de gens voulaient abattre comme de vieilles ruines gothiques, comme un obstacle à l'embellissement de nos boulevards, ont préservé la plupart de nos maisons d'une ruine totale, en opposant une digue à l'impétuosité du fleuve; ils ont été le chemin de salut pour tous ceux qui habitaient dans leur voisinage, et sont restés presque le seul moyen de communication avec les contrées environnantes. Sans les remparts, il eût été impossible d'arriver au Pont de bois, et de recevoir les vivres qui nous venaient en bateaux. Les portes de la ville dégorgeaient une masse

d'eau qui se précipitait par ces couvertures avec un fracas épouvantable. Le Rhône entrait par cinq portes, celles de l'Oulle, du Rhône, de la Ligne, de Saint-Lazare et de Limbert, et formait un grand nombre de courants dans les rues; il en sortait par trois, Saint-Michel, Saint-Roch et la nouvelle Porte. Si les remparts n'avaient pas dévié la presque totalité de ces eaux, combien de maisons auraient pu résister à leur impétuosité?

« La hauteur à laquelle le fleuve s'est élevé est effrayante; sous le pont Saint-Bénezet, ses eaux couvraient tous les éperons et entraient dans la chapelle construite sur la deuxième pile. Un quart des maisons de la ville a eu de l'eau au premier étage, près des neuf dixièmes dans le rez-de-chaussée, à diverses hauteurs; et toutes, à l'exception peut-être des habitations adjacentes à la place du Palais, ont eu leurs caves inondées. Cette invasion souterraine de l'eau a suffi pour ébranler la solidité de plusieurs maisons, que l'on a été obligé d'étayer, quoiqu'elles eussent leur rez-de-chaussée à sec. Le cercle où la ville était resserrée était devenu bien petit, le 4 novembre au matin; on était arrêté par l'eau à quinze pas du puits de la Reille, au pied de l'escalier de l'ancienne église de Sainte-Madeleine; elle coulait de la rue de la Préfecture dans celle de Saint-Agricol, elle atteignait presque la porte du Jeu de Paume dans la Bancasse; l'arceau près du café Henri IV n'en était éloigné que d'une trentaine de mètres; en arrivant à la Bonneterie, on la retrouvait presque à l'angle de la rue qui conduit aux Pénitents Blancs; elle n'était qu'à cinq ou six pas de la rue Saint-Pierre; elle venait presque toucher les murs de l'église Saint-Pierre à l'est, et dans la rue Petite-Sonnerie, elle arrivait à quelques mètres de l'angle de la rue qui conduit à la place des Châ-

taignes; on ne pouvait plus arriver sur la place de l'ancienne église Saint-Symphorien, dont elle toucha la porte; elle remontait dans la rue des Ciseaux-d'Or jusqu'au coude de cette rue, et s'avançait de quelques mètres dans la rue qui longe les murs du Palais, enfin elle vint toucher le pied de l'escalier de Sainte-Anne. Tous les points que nous venons de désigner étaient autant d'embarcadères; les plus commodes étaient l'escalier de Saint-Agricol, dont 13 marches furent couvertes, et la descente de la Madeleine. Il est facile de juger par là à quelle hauteur les eaux devaient s'élever dans les divers quartiers de la ville. »

Au-dessous d'Avignon, les eaux de la Durance contribuèrent à augmenter encore la crue formidable du Rhône[1]. Le fertile territoire de Barbentanne, situé au confluent des deux rivières, fut entièrement ravagé. « Nos chaussées[2] mutilées et emportées sur vingt-neuf points différents, dit le maire[3], déversèrent rapidement les eaux; les fermes et maisons de campagne furent envahies et cernées de toutes parts par les flots réunis du Rhône et de la Durance. Depuis le

---

[1] « Le maximum de la Durance, dit M. l'ingénieur en chef Kleitz (*Docum. cité.* MS.), coïncida avec celui du Rhône. Les eaux de cette rivière s'élevèrent à 3m,40, à l'échelle du canal Crillon, à Bompas, le 4 novembre, vers 5 heures du soir, ce qui porta leur débit maximum à 3.000mc environ par seconde. »

[2] L'établissement des chaussées ou palières contre la Durance avait lieu, dans l'ancien temps, sans règle ni discernement. En voici un exemple, extrait d'une procédure : « Par arrêts du conseil des 22 août 1768, 25 janvier et 16 novembre 1771, rendus en l'instance d'entre les marquis des Issards et de Forbin, le syndic général de Languedoc, la communauté de Barbantane, en Provence, et les procureurs des gens des trois États dudit pays de Provence, Sa Majesté ordonne *la destruction de la palière que la communauté a fait construire sur le bord de la Durance comme étant un ouvrage offensif*, condamne ladite communauté et lesdits procureurs aux dommages que la terre des Issards en a soufferts. »

[3] *Lettre du* 19 *décembre* 1840. — Aug. Baron, *ouvrag. cité*, pag. 592.

30 octobre jusqu'au 20 novembre, nous n'avons cessé d'être dans l'eau, qui fut croissant pendant cinq jours et cinq nuits. Les eaux atteignirent une hauteur de $5^{m},25$ au-dessus du cours du fleuve. Cette crue s'opéra dans la nuit du mardi 3 novembre. Les eaux s'élevèrent à $0^{m},80$ de plus qu'en 1755. Notre plaine, ordinairement si riante, si riche de végétation, présente l'aspect le plus désolant. Du haut de la montagne sur laquelle est situé Barbentanne, l'œil attristé ne découvre çà et là que des fermes, des maisons de campagne, des murs d'enceinte écroulés, des arbres abattus, des ravins profonds, des monceaux de sable, des tas de graviers, et dans le limon, gisent des bestiaux, des meubles, des denrées de toute espèce. Le bouleversement a été général et la dévastation complète. En certains endroits, la Durance ayant fait irruption par mille crevasses aux chaussées, a vomi des cailloux et a recouvert une grande partie du territoire d'une couche de sable qui n'a pas moins d'un mètre d'épaisseur; ces terres ainsi ensevelies sont à jamais stériles[1].» De l'autre côté du Rhône, sur la rive droite, la petite ville d'Aramon fut envahie par le fleuve, qui roulait ses flots dans les rues. Les digues et une partie du quai furent emportés ; le sol étant en contre-bas, l'impétuosité des courants fit de grands ravages. La

[1] Pazzis, *ouvrag. cité*, pag. 88, s'exprime ainsi à propos de la Durance: « Chaque commune cherche à défendre son territoire contre les usurpations et les ravages de cette rivière fougueuse et désordonnée; mais avec beaucoup de peine en peuvent-elles venir à bout; trop souvent, elles voient leurs travaux et leurs champs submergés et emportés. Partout, en effet, où les bords ne sont pas très-fortement défendus, ils sont coupés et enlevés avec la plus grande facilité, et les désastres produits par cette rivière sont quelquefois si prompts et si étendus, qu'à peine sont-ils croyables. » — Sous l'ancien régime, les réparations sur les bords de la Durance formaient un des impôts du gouvernement de la Provence. V° Bouche, *Essai sur l'histoire de Provence*. Marseille, 1785, 2 vol. in-4, t. I, p. 49.

plaine n'était plus qu'un vaste lac ; les eaux s'étendirent à 8 lieues dans les terres.

Tarascon et Beaucaire, dans ces tristes journées, furent en proie aux plus horribles maux ; ces deux villes furent entièrement submergées. « A Tarascon, la salle de spectacle où l'on avait abrité une partie des bestiaux, a été envahie à une telle hauteur, qu'on a été obligé de placer aux premières et aux deuxièmes loges les porcs, les mulets et les brebis. Les barques chargées de fourrages arrivaient rames déployées dans le parterre [1]. »

A Beaucaire, tout le quai du canal, depuis la porte Saint-Gilles, était sous les eaux ; la rue des Couvertes présentait un impétueux torrent. Des processions eurent lieu dans les rues. Les filles de la Congrégation, portant la statue de la Vierge, passèrent la soirée du 3 novembre à genoux sur la chaussée, à côté des travailleurs occupés à la renforcer [2]. Malgré tous les efforts, elle ne put résister. « Il se forma, dit M. l'ingénieur en chef Bouvier [3], cinq ou six brèches dont deux d'une énorme dimension en tête, vers Beaucaire, où les eaux entrèrent en si grande abondance et avec une telle hauteur qu'elles purent, vers Saint-Gilles [4], rentrer dans le Petit Rhône, en faisant des brèches en sens contraire ; les salines de Peccais furent dévastées ainsi que les canaux qui eurent une perte de 2 millions. La surface inondée fut de 44,000 hectares. »

A Arles, les quartiers bas furent inondés à plusieurs

---

[1] Le docteur P. C. Ordinaire, *ouvrag. cité*, pag. 99.

[2] La hauteur du Rhône était alors de 6m,87 au-dessus de l'étiage. Vo Pièce 238.

[3] *Mémoire sur le régime du Rhône et sur ses chaussées*, Avignon, 1856, in-4, pag. 31.

[4] Vo *Saint-Gilles, département du Gard, inondé par le Rhône, en* 1840, par M. Isid. Brun. (*Notice des travaux de l'Académie du Gard*, année 1841, pag. 270.)

pieds de hauteur, et les bateaux parcouraient la Roquette et les rues adjacentes. Le 3 novembre, un vent violent du sud-est refoula les eaux et augmenta ainsi l'inondation. Le Plan-du-Bourg ne formait plus qu'un vaste lac depuis les chaussées du fleuve jusqu'au canal de Bouc. Tous les domaines de la Camargue, du Plan-du-Bourg, du Semestre, du Trébon, furent couverts d'eau, ce qui amena la ruine totale des semences et des pâturages. Cette submersion fut la conséquence de la rupture des digues dans lesquelles eurent lieu des brèches nombreuses. «En 1840, dit M. Grangez [1], l'inondation du Rhône du mois de novembre, si désastreuse pour toute la vallée du fleuve, vint submerger l'immense plaine comprise entre Beaucaire et la mer et causa les plus graves dommages au canal de Beaucaire et à ses dépendances. Des états officiels en portaient le chiffre à 1,742,637 fr.»

Voici en quels termes M. l'ingénieur en chef Kleitz [2] résume les effets de la crue extraordinaire de 1840, qui furent, dit-il, terribles : « Tous les quais de Lyon furent couverts ; ceux du Rhône furent fortement corrodés et affouillés par les courants, notamment en aval du pont Lafayette. Dans la ville et les faubourgs, près de 600 maisons furent emportées par les deux rivières. En aval de Lyon, tous les chemins de halage ont été détruits ou fortement endommagés. Les digues de Flévieu, des Dames, de Saint-Vallier, de Tain, de Tournon et de Tauras complètement emportés, les autres considérablement ébréchées. Les plaines riveraines ont été ravagées dans beau-

---

[1] *Précis historique et statistique des voies navigables de la France.* Paris, 1855, in-4, pag. 76.

[2] *Docum. cité.* (MS.)

coup d'endroits, et les centres de populations ont eu à souffrir d'une manière bien douloureuse. La crue a causé entre Valence et Pont-Saint-Esprit des ravages analogues à ceux qu'elle a produits en amont. »

La calamité qui venait de sévir si cruellement sur tant de contrées à la fois, excita dans toute la France et à l'étranger la plus généreuse commisération. Partout furent ouvertes des souscriptions en faveur des victimes, et le total des sommes réalisées en dons volontaires dépassa 5 millions [1]. De son côté, le gouvernement vint au secours des inondés, et les Chambres votèrent une loi accordant 5 millions [2] pour alléger les pertes, dont le chiffre, d'après les relevés administratifs, fut évalué à près de 72 millions [3]. Des crédits s'élevant à 6 millions furent ouverts au ministre des travaux publics [4], pour rétablir les communications interrompues, réparer ou relever les digues et levées, et concourir avec les départements à la réparation des avaries éprouvées par les routes départementales. Un crédit de 600,000 fr. fut aussi alloué comme subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus emportés ou endommagés. En même temps, des rapports des ministres de l'intérieur, de la guerre, et des cul-

---

[1] V° *Récapitulation générale des souscriptions*. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXIII, Pièce 255.

[2] Loi du 23 novembre 1840.

[3] V° *Résumé officiel des pertes causées par les inondations de* 1840. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXIV, Pièce 256.

[4] Lois des 23 novembre 1840, 31 janvier et 13 juin 1841. — V° pour l'élaboration de ces lois, les séances des 18 et 19 novembre 1840, 5, 19 et 22 janvier, 22 mai et 1er juin, à la Chambre des Pairs ; — des 9, 14 et 16 novembre, 12, 23, 30 et 31 décembre 1840, 4, 11 et 19 mai 1841, à la Chambre des Députés. Les exposés des motifs et les rapports des commissions sont utiles à consulter.

tes[1], signalèrent au roi la conduite courageuse, dans ces tristes circonstances, de beaucoup de citoyens, de fonctionnaires, des membres de l'armée et du clergé[2]. Tous rivalisèrent de zèle, et l'on trouve dans ces fastes du dévouement public les plus nobles traits d'humanité et d'abnégation personnelle. Des récompenses honorifiques furent décernées pour ces actes de vertus civiques.

---

[1] Ces rapports se trouvent insérés dans le *Moniteur* des 12 décembre 1840, 1 janvier, 14, 20 et 26 février 1841, avec les ordonnances du Roi portant nominations dans la Légion d'Honneur ou accordant des médailles.

[2] Un petit livre a été publié sous ce titre : *Le clergé français pendant les inondations de 1840. Traits de dévouement, de courage et de charité chrétienne.* Lyon, 1841, in-18, de 158 pages. Nous en possédons un exemplaire sur papier vert.

CHAPITRE XXIV.

INONDATIONS DU RHONE ET DE SES AFFLUENTS.

(SUITE.)

Orages et grandes pluies dans le bassin supérieur du Rhône et celui de la Saône, en octobre 1841. — Débordement de tous les cours d'eau. — Inondation du Rhône, au-dessous d'Avignon, par suite du gonflement de la Durance. — Grande crue de l'Isère et de ses affluents. — Forte crue dans le Bas-Rhône, en septembre 1842, — de la Saône, en novembre. — Élévation des eaux, à Lyon, en janvier et juin 1843. — Débordement de la Saône et de ses affluents. — Grande inondation, dans le Bas-Rhône, au mois de novembre suivant, — ses principaux effets. — Ravages de la Durance, de l'Isère et du Drac. — Crue du Rhône et de la Saône, à Lyon, en mars 1844. — Inondation dans le Midi, au mois d'octobre. — Forte crue du Rhône et de la Saône, en décembre 1845. — Élévation des eaux, dans le Bas-Rhône, en septembre 1846. — Crues de l'Ardèche et du Gardon. — Grandes crues du Rhône, en avril 1847, avril 1848, février et novembre 1849. — Débordements dans la vallée de l'Isère, en juin et novembre. — Crues du Rhône, au mois d'août 1851 et 1852. — Inondation désastreuse dans le bassin particulier de l'Isère à la même époque. — Exhaussement des eaux du Rhône, en octobre 1853, décembre 1854 et octobre 1855. — Rapport de M. l'ingénieur en chef Kleitz sur cette dernière crue.

Les désastreuses inondations de 1840 se renouvelèrent et furent même dépassées en 1856; mais dans cet intervalle, des crues importantes, plus ou moins localisées, se manifestèrent dans diverses parties du bassin du Rhône. Avant d'arriver à la grande catastrophe qui clôt la longue série des débordements du fleuve et de ses affluents, il est indispensable de faire connaître les principales circonstances se rattachant à la crue des eaux durant cette période de seize années.

Dans les premiers jours d'octobre 1841, le Rhône subit,

à Lyon, une crue dont le maximum fut de 4m,73, le 4 octobre, au pont de la Guillotière, et de 4m,78, le 5, à celui de la Mulatière. Des orages et de grandes pluies, dans le bassin supérieur du Rhône et celui de la Saône, avaient amené le gonflement de tous les cours d'eau; les journaux des départements du Doubs, de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de l'Ain, du Rhône, signalaient le débordement de toutes les rivières. Ils disaient [1] : « A Villefranche, le 3 octobre, le Morgon, qui traverse la ville, s'est enflé subitement et a inondé les rues basses. L'Azergue a franchi ses bords et s'est répandue dans toute la plaine d'Anse. Dans la nuit du 2, Neuville a été submergé. La Veyle a inondé une partie de la route de Bourg à Trévoux. A Besançon, les pluies ont fait craindre le renouvellement du fléau de 1840; la rivière du Doubs est débordée dans toute l'étendue du vallon. A Louhans, une pluie battante qui a duré trois jours, a fait déborder les rivières de la Seille, du Solnan et de la Vallière. Le 4 octobre, les communications étaient de toutes parts interrompues. A 11 heures du soir, l'échelle hydrométrique du pont marquait 3m,02 au-dessus de l'étiage, 0m,17 au-dessus des fortes eaux de 1825. Cette inondation a dépassé celles de 1789 et de 1825, mais est restée à 0m,70 au-dessous de celle de 1840. » Le 7 octobre, dans la soirée, l'échelle du pont de Châlon marquait 5m,70, et le lendemain matin à Mâcon, l'eau atteignait 5m [2].

---

[1] Le *Moniteur* rapporte les extraits de ces journaux. Vo les nos des 7, 8, 9, 13 et 14 octobre 1841. — Le 3 octobre, l'Erieux et le Doux éprouvèrent une très-forte crue; la hauteur du Doux fut de 9m,80, 0m,70 de moins qu'en 1787, la plus haute connue. (De Mardigny, *Mém. cité.*)

[2] *Moniteur* du 13 octobre 1841.

L'exhaussement des eaux du fleuve se montra plus considérable vers la fin du même mois; le 26 octobre [1], la cote, aux ponts de Lyon, fut de 4m,95 et de 5m,03. En aval de cette ville, la crue, augmentée par celle très-élevée de la Saône [2], se maintint à une hauteur au-dessus de la moyenne; mais à partir d'Avignon, elle prit de grandes proportions par suite du gonflement de la Durance. Le 28 octobre, le Rhône atteignit, dans cette ville, 6m,40. Le journal officiel publiait les notes suivantes [3] : « Des dépêches télégraphiques annoncent que le Rhône a rompu sur différents points les chaussées entre Arles et Tarascon [4]. Cette dernière ville a été inondée [5]. A Avignon, après un mouvement de baisse, les eaux ont crû de nouveau; la plus grande partie des digues sont rompues. L'inondation était déjà, le 27 octobre, au niveau de celle de 1827.— Les nouvelles qui arrivent successivement des départements riverains du Rhône sont de plus en plus affligeantes. La retraite des eaux a permis de reconnaître l'étendue des dommages causés; ils diffèrent peu de ceux qu'avait entraînés la fatale inondation de 1840. Les autorités n'on point failli à leurs devoirs dans ces cruelles circonstances. M. le préfet du Gard s'est rendu de sa personne sur le théâ-

---

[1] On écrivait de Lyon, le 26 octobre : « Le vent du midi, qui a régné avec une grande violence pendant la nuit du 23 au 24, a été suivi d'une pluie véritablement tropicale qui a duré depuis le matin jusqu'au soir. Nos fleuves, déjà assez forts, ne manqueront pas de grossir de nouveau. » (*Moniteur* du 28 octobre 1841.)

[2] Le 30 octobre, au soir, elle marquait 5m,50 au pont de Mâcon.

[3] *Moniteur* des 29 et 30 octobre 1841.

[4] Le 26 octobre, le préfet du Gard adressait au ministre des travaux publics la dépêche suivante : « Une crue du Rhône a emporté, dans la soirée d'hier, la digue de Montfaucon et cette nuit, celles de l'Abatoir et de Saint-Denis, à Beaucaire. La plaine de cette ville à la mer est inondée comme l'année dernière à pareille époque. »

[5] Au pont d'Arles, la cote des eaux fut de 4m,41. V° Pièce 238.

tre des inondations; il a pourvu avec un zèle infatigable à l'alimentation des populations dispersées, et a préparé les moyens de procéder immédiatement à la reconstruction des ouvrages qui venaient à peine d'être achevés, et auxquels le fleuve n'a pas laissé le temps d'acquérir la consistance d'où dépendait leur solidité. A la première nouvelle de ce sinistre événement, le gouvernement a pris toutes les mesures que commandait l'urgence, et M. l'inspecteur général des ponts et chaussées Kermaingant a reçu, de M. le ministre des travaux publics, l'ordre de se transporter immédiatement sur les lieux, avec mission de parcourir la vallée du Rhône, d'inspecter toutes les portions de territoire où les désastres se sont produits, d'arrêter sur place toutes les dispositions propres à contenir, s'il est possible, les ravages du fleuve, et surtout d'essayer de remonter au principe de tant de malheurs, et d'indiquer le système dans lequel il faudra définitivement entrer pour conjurer le fléau qui désole cette région de la France avec une opiniâtreté dont le passé ne fournit aucun exemple [1]. »

L'Isère contribua aussi à l'augmentation de la crue du Bas-Rhône, et tous les cours d'eau du Dauphiné sortirent de leur lit. « Des pluies torrentielles, tombées les 24 et 25 octobre, dit M. Pilot [2], firent croître l'Isère, le Drac et leurs affluents. La première de ces deux rivières déborda bientôt; mais les eaux ne causèrent à Grenoble aucun dégât. Dans les campagnes, quelques terres furent submergées, des récoltes détruites, et les chemins détériorés. A Saint-Symphorien, l'Ozon déborda; plus de cent maisons furent inondées. A Vienne, la Gère crut subitement; elle franchit ses bords

[1] *Moniteur* des 2 et 3 novembre 1841.
[2] *Ouvrag. cité*, pag. 85.

et emporta plusieurs passerelles, des maisons, des meubles et des machines[1]. Les ponts de la Gabetiere, de Chanas, d'Estrablin, de Villeneuve-de-Marc, de la Vescia à Ville-sous-Anjou, de Bège à Jarcieu, de Tranchebourée à Sablons, furent détruits. Il ne resta pas à la Vescia une seule pierre sur place. A Beaurepaire, le Sizon devint si violent et si impétueux, que les eaux coulèrent avec abondance dans la grand'rue, depuis minuit, du 25 au 26 octobre, jusqu'à 10 heures du matin. Des maisons tombèrent, des chevaux et des bestiaux furent trouvés morts. Dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, les communes de Viriville, de Sardieu, et quelques autres voisines furent inondées. Les eaux y furent plus abondantes qu'en 1840 ; elles renversèrent des arbres, emportèrent les terres et détruisirent les semences. Les torrents étaient devenus par tout très-forts[2] ; celui de la Pérouse, sur Viriville, déborda et envahit la plaine, changée en quelques heures en un vaste étang. »

Deux mois après, les pluies amenèrent de nouvelles inondations, dans les mêmes contrées. « A Vaulx-Milieu, la nuit du 20 au 21 décembre, l'eau couvrit les chemins à la hauteur d'un mètre, entrant dans les maisons. La même nuit, de nombreuses communes des cantons de

---

[1] On évalua à 1,200,360 fr. les pertes dans l'arrondissement de Vienne ; dans ce chiffre, la ville de Vienne était comprise pour 121,500 fr. ; Estrablin pour 150,555 fr., Cour et Buis pour 138,800 fr. (*Idem.*)

[2] « La calamité des torrents, dit M. l'ingénieur Surrell, n'est pas concentrée dans les bornes du département des Hautes-Alpes ; elle s'étend au dehors. Elle pèse sur une grande partie du département des Basses-Alpes, et d'une manière terrible sur une de ses vallées, celle de l'Ubaye, où est située Barcelonnette ; on les retrouve encore dans les régions des départements de l'Isère et de la Drôme qui avoisinent les Hautes-Alpes, mais ils ne sevissent nulle part avec autant de fureur que dans ce dernier pays, et c'est dans l'arrondissement d'Embrun surtout qu'ils se montrent en plus grande abondance et sous leurs dimensions les plus formidables. » (*Étude sur les torrents des Hautes-Alpes*, introduction.)

Saint-Marcellin, de Roybon et de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs furent également inondées. La commune de Brézins souffrit de l'irruption du Rival; cinq maisons s'écroulèrent, et plus de cinquante furent gravement endommagées. A Virieu, à Cessieu, à la Tour-du-Pin, la Bourbre sortit de son lit et inonda entièrement la campagne; il y avait dans le village de Cessieu 1^{m},70 d'eau. Dans la ville de la Tour-du-Pin, les eaux entrèrent dans les maisons avec abondance; la rivière avait rompu ses digues [1]. »

Les dommages considérables causés par la crue des eaux, en 1841 [2], nécessitèrent encore, pour le gouvernement, un surcroît de dépenses à ajouter à celles si énormes déjà qu'avait provoquées l'inondation de 1840; une loi du 22 mai 1842 ouvrit au ministre des travaux publics un nouveau crédit de 4 millions destinés à la réparation des avaries aux ouvrages publics [3].

En 1842, le 28 septembre [4], le Rhône s'éleva à 5^{m},60, à

---

[1] Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 87.

[2] Les départements inondés, au nombre de treize, présentaient un ensemble de travaux dont les dépenses étaient ainsi réparties, d'après les chiffres officiels présentés par le Ministre des travaux publics, à la chambre des Députés (Séance du 11 mai 1841):

Réparation des routes royales	711,536 fr. 57 c.
— — départementales	749,769 54
— des avaries causées aux voies navigables .	6,035,471 46
Total.	7,496,777 fr. 57 c.

[3] V° les rapports des commissions sur cette loi, Chambre des députés, séance du 30 mars, et Chambre des pairs, séance du 4 mai. — Les travaux particuliers aux digues et chaussées, étaient évalués, savoir :

Isère.	25,000 fr.	Gard	1,070,000 fr.
Ardèche	70,000	Vaucluse	500,000
Drôme	180,000	Bouches-du-Rhône .	1,283,818
		Total.	3,128,818 fr.

[4] M. de Ladoucette, dans sa *Topographie des Hautes-Alpes*, édit. de 1848,

Avignon, 5^{m},90 à Beaucaire, et 4^{m},30 à Arles. Une dépêche télégraphique du préfet du Gard, datée du 29 septembre, disait : « Hier, à midi, le Rhône s'est élevé à 5^{m},90. A 8 heures, lorsque je suis parti de Beaucaire, la baisse était sensible. Ce matin, il est à 5^{m},61. Tous les ouvrages ont parfaitement résisté à cette crue, qui est supérieure à celle de 1841. » Le 28 septembre au soir, le préfet de la Drôme transmettait cette dépêche : « J'arrive de la Roche-de-Glun; le pont de l'Isère est conservé; celui de Livron, sur la Drôme, également; mais les campagnes sont ravagées. Depuis hier, la pluie a cessé, le temps est beau; les eaux s'écoulent et baissent rapidement. » Le préfet de Vaucluse écrivait d'Avignon, le 29 septembre, à midi : « La retraite des eaux a commencé hier et continue. La basse ville sera bientôt dégagée; mais il y aura de grandes pertes. Plusieurs digues considérables sont rompues.[1] » Le même jour, il annonçait que le Rhône était rentré dans son lit[2]. Le 17 novembre suivant, une forte crue de la Saône fit monter le Rhône, à Lyon, au pont de la Mulatière, à 5^{m},25 [3], tandis qu'il n'était qu'à 4^{m},15, au pont de la Guillotière.

Des crues locales et peu importantes eurent lieu aux mois

---

pag. 293, parle de terribles inondations de la Durance, les 26, 27 et 28 juillet 1842. Cet ouvrage est excessivement intéressant à consulter pour ce qui concerne les ouvrages de défense construits successivement contre les irruptions de cette rivière.

[1] *Moniteur* du 1er octobre 1842.

[2] « Il résulte des dépêches télégraphiques envoyées par MM. les préfets des département du Midi, que les dégâts occasionnés par la crue subite du Rhône, pendant la journée du 28 septembre, n'ont pas été aussi considérables qu'on aurait pu le croire au premier abord. Dans le département de la Drôme, plusieurs désastres ont eu lieu, mais c'est à la crue de l'Isère qu'on doit les attribuer. Le 30 septembre, le fleuve était rentré dans son lit sur toute sa longueur, depuis Lyon jusqu'à la mer. » (*Moniteur* du 6 octobre 1842.)

[3] C'est par erreur que la cote 6^{m},25, au lieu de celle de 5^{m},25, est indiquée dans le *Tableau synoptique des hauteurs maxima des crues du Rhône*, Pièce 238.

de janvier et de juin 1843, sur le Rhône, à Lyon, où le niveau maximum des eaux fut de $4^{m},90$. Ces deux crues provenaient de la Saône. Les journaux de Lyon du 11 janvier disaient[1] : « Les eaux de la Saône, qui s'élèvent déjà ici d'une manière très-prononcée, ont subi à Châlon, du 8 au 9, une crue de $0^{m},85$, et se sont encore élevées, du 9 au 10, de $1^{m},30$. Une crue aussi considérable, dans l'espace de 48 heures, est très-rare. Celles de 1822 et 1834, qui avaient été remarquées comme extraordinaires, n'avaient pas été aussi fortes. La violence du vent du midi soulevait les vagues à une hauteur presque énorme sur la Saône. Toute les campagnes, depuis Châlon jusqu'à Mâcon, étaient couvertes d'une épaisse couche de neige tombée pendant la nuit précédente. »

La crue de la Saône du mois de juin fut plus désastreuse, à cause de la saison où elle se produisait. Un journal en faisait connaître les résultats en ces termes[2] : « Les pluies abondantes et torrentielles qui se sont étendues sur une vaste surface, et qui ont fait grossir tous les affluents de la Saône, le Doubs, la Seille, la Reyssouze, la Veyle, ont déterminé une inondation générale. Les pertes en fourrages sont immenses. La rivière couvre en ce moment les prairies[3]. A peine voit-on, du haut des

[1] On lisait dans *le Courrier de Lyon :* « La Saône a continué à croître ; elle déborde même sur quelques points de nos quais. La route de Lyon à Neuville ayant été submergée en plusieurs endroits, les omnibus, qui font le service entre Lyon et ce chef-lieu de canton, sont obligés de passer par le plateau de la Croix-Rousse. On annonce aussi que la plaine comprise entre Anse et Villefranche, est inondée. » (*Moniteur* du 23 janvier 1843.)

[2] *Le Courrier de l'Ain.* — *Moniteur* du 10 juin 1843.

[3] « Des crues de la Saône, dit M. l'ingénieur en chef Laval, nuisibles à la récolte des foins en juin et juillet 1843, se sont élevées à $4^{m},45$ au-dessus de l'étiage du pont de Mâcon. Ce sont les plus fortes observées dans l'été, depuis 1814, à l'ex-

chaussées de Mâcon et de Pont-de-Vaux, la pointe des herbes les plus élevées; le limon détruit la plus belle récolte qui se soit vue depuis longtemps. Le désastre ne s'est pas borné aux rives de la Saône ; toutes les rivières en Bresse ont débordé. Les vallées sont baignées à une hauteur presque égale à celle de novembre 1840. L'eau, dans beaucoup d'endroits, est montée jusque sur les terres ensemencées. »

Le 3 novembre de la même année, le Bas-Rhône eut beaucoup à souffrir d'une inondation qui renouvela les désastres de 1840. Elle fut le résultat d'une crue extraordinaire de la Durance [1], extrêmement gonflée par les nombreux torrents dont elle est formée [2], qui fit élever le fleuve à 6m,79, à Beaucaire. « Dans les journées des 2 et 3 novembre, dit une note officielle [3], le Rhône et la Durance ont subi une crue effrayante par suite des pluies considérables des jours précédents [4]. A Avignon, les eaux n'étaient plus qu'à 1m,45 de la crue de 1840. A Beaucaire, le Rhône était à près de 6m

ception de celle de juin 1846, qui, à Châlon, s'éleva à 5m,30 au dessus de l'étiage. » (*Rapport sur un mémoire de M. Puvis relatif à l'endiguement de la Saône*, dans *les Annales de la Société d'agriculture de Lyon*, t. VIII, p. 224, ann. 1845.)

[1] « Le 1er novembre 1843, dit M. de Ladoucette (*ouvrag. cité*, pag. 255), la Durance, depuis Embrun jusqu'à son embouchure, a emporté tous les ponts existants, au nombre de six, dont quelques-uns étaient d'une construction monumentale. »

[2] « La multiplicité des torrents, dit M. Surell (*ouvrag. cité*, introduction), est pour le département des Hautes-Alpes le plus cruel des fléaux. Attachés comme une lèpre au sol de ces montagnes, ils en rongent les flancs et dégorgent dans les plaines des monceaux de débris. C'est ainsi qu'ils ont créé, par une longue suite d'entassements, ces lits monstrueux qui s'accroissent toujours et menacent de tout envahir. Ils vouent à la stérilité tout le sol qu'ils tiennent enseveli sous leurs dépôts. Ils engloutissent chaque année quelques propriétés nouvelles. Ils interceptent les communications et empêchent d'établir un bon système de routes. »

[3] *Moniteur* du 5 novembre 1843.

[4] Ces pluies furent précédées d'une température extraordinairement chaude. « Il règne ici, en ce moment, dit le *Courrier des Alpes*, du 31 octobre 1843, un vent du midi d'une chaleur extraordinaire pour l'époque où nous sommes, et qui est d'autant plus sensible qu'il vient après les froids déjà assez vifs que nous

au-dessus de l'étiage. Les principaux sinistres signalés jusqu'à présent ont eu lieu sur la Durance [1]. Une partie des digues qui défendaient les propriétés riveraines ont été submergées ; les ponts de Perthuis et de Cadenet sont gravement endommagés. La dernière dépêche télégraphique, datée du 4 novembre, à 8 heures du matin, annonce cependant la diminution des eaux, mais le temps continuait toujours à être incertain. »

Voici en quels termes les journaux résumaient les principaux effets de l'inondation [2] : « Une brèche a été ouverte, par le Rhône, dans la digue de Boulbon, située sur la rive gauche, en aval d'Avignon. Les eaux, repoussées par la digue de la Montagnette, à Tarascon, ont renversé la chaussée du Trébon, entre Tarascon et Arles, et se sont répandues dans la plaine. Du haut de la tour des Arènes, on voit la campagne submergée. La rive droite a été jusqu'ici protégée par l'énergie de ses habitants, qui ont partout travaillé à l'exhaussement des digues. Aramon a cependant beaucoup souffert. Il est impossible de constater les dommages causés sur les rives qui demeurent ensevelies sous les eaux. » On écrivait de Beaucaire, le 3 novembre : « Le Rhône est à 6^{m},80 au-dessus de l'étiage,

---

avons éprouvés dans ces derniers temps. Hier, le thermomètre centigrade est monté, dans la journée, à 21 degrés 1/2 au-dessus de zéro, et ce matin, sur les 10 heures, il avait déjà dépassé 23 degrés 1/2. »

[1] Une dépêche du préfet des Bouches-du-Rhône au ministre des travaux publics, datée de Marseille, le 4 novembre, midi, disait : « Le Rhône a rompu ses digues dans la nuit d'hier, à 2 kilom. en amont d'Arles. On redoute, pour le pays et pour le canal d'Arles, le désastre de 1840. Avant hier, la Durance a emporté cinq ponts, ceux de Mées, de Manosque, de Mirabeau, de Pertuis et de Rognonas. On craint qu'elle ne se soit fait jour par Maillanne et Graveson, jusque dans les plaines d'Arles. » (*Moniteur* du 7 novembre 1843.)

[2] *Moniteur* des 9 et 10 novembre 1843.

soit $0^{m},05$ de moins qu'en 1840. Quelques portes de la ville, notamment celle de la Couronne, inspirent de vives inquiétudes[1]. Tarascon est littéralement sous l'eau ; les fours sont envahis et les vivres manquent. Nous sommes sans nouvelles d'aucun pays, les routes étant interceptées sur tous les points. Les digues de notre territoire se sont maintenues jusqu'à présent. Le pont d'Arles est emporté, et la Durance a rompu ses digues. »

Un journal d'Avignon faisait les réflexions suivantes au sujet du débordement du Rhône et de la Durance[2]: « Notre belle Provence devra donc être désormais, chaque année, plus ou moins la proie du redoutable fleuve ! Il y a un mois à peine, le Rhône était à sec, et aujourd'hui nos maisons et nos campagnes sont inondées. Mais ce n'était pas assez encore de voir les trois quarts de nos rues changées en rivières portant bateaux, et tout notre territoire submergé, il fallait, pour mettre le comble à la détresse et à la désolation publiques, que la Durance, ce torrent impétueux qui reçoit le tribut de tant de rivières, exerçât, elle aussi, ses ravages, et que, dans sa furie, brisant toutes les digues et entraînant tous les ponts, elle rendît ainsi toute communication impossible. Si l'inondation de 1840 fut terrible par ses scènes de désespoir et par ses tableaux déchirants, celle de 1843 sera peut-être plus mémorable encore par ses désastres inouïs et ses destructives calamités. La Durance s'est élevée à une hauteur si prodigieuse et s'est déchaînée avec tant de fureur, que presque tous ses ponts ont été dé-

---

[1] On avait publié récemment une brochure sous ce titre : *Mémoires relatifs aux moyens de défense de la ville de Beaucaire et de son territoire contre les invasions du Rhône*, in-4° de 3 feuilles, Nîmes, 1841.

[2] *Indicateur d'Avignon* du 5 novembre 1843. — *Moniteur* du 10 novembre.

truits ou fracassés [1]. Tarascon est en proie à la plus profonde détresse; tout le territoire de cette ville et celui d'Arles sont généralement inondés. On assure que l'inondation, dans cette partie de la Provence, est plus forte que celle de 1840 [2], qui cependant fit tant de ravages. A Avignon, les eaux ne se sont point élevées à une hauteur aussi prodigieuse que celle où elles étaient montées dans cette désastreuse année; mais elles ont été plus fortes qu'en 1801, 1827 et 1841, et si la Saône avait donné dans le même moment que les rivières situées en deçà de Lyon, auxquelles principalement nous devons cette dernière crue, tout Avignon eût été submergé. »

Cependant, le Rhône, au dessus d'Avignon, avait subi aussi un exhaussement qui avait inspiré des craintes; une lettre de Valence, du 3 novembre, disait: « A un vent du sud violent et très-chaud, a succédé, dans nos contrées, une pluie torrentielle; depuis quelques jours elle ne discontinue pas, et le Rhône a grossi d'une manière effrayante. Si malheureusement ce mauvais temps ne cessait pas bientôt, nous devrions nous attendre au renouvellement des désastres de 1840. Il est même à craindre que, dans le Midi, les maux soient déjà bien grands, car presque aucun des travaux préservatifs, réclamés depuis si longtemps, n'est encore terminé. » L'augmentation du volume des eaux du Rhône, en amont de Valence, était due

---

[1] « La crue de 1843, dit M. l'ingénieur en chef Kleitz, correspond à la plus forte crue connue de la Durance qui s'éleva au maximum, à $4^m,50$, contre l'échelle du canal Crillon, le 2 novembre, à midi, et débita ainsi près de 6000^{mc}. Ce maximum devança d'un jour au plus celui du Rhône. La crue du Rhône dura trois jours au-dessus de $5^m,50$, à Beaucaire et de $4^m,50$, à Arles. Elle a renouvelé les désastres de la crue de 1840. » (*Tableau des plus grandes crues observées sur le Rhône*, MS.)

[2] V° la cote des hauteurs des eaux. Pièce 238.

à l'Isère, dont tous les affluents éprouvèrent en même temps de grands débordements. « Les eaux du Drac, dit M. Pilot[1], enflées par la fonte des neiges que provoquait un vent lourd et chaud soufflant depuis plusieurs jours, et par une pluie torrentielle, s'élevèrent dans plusieurs endroits au-dessus de leur lit. Le 1er novembre, à 6 heures du soir, elles passèrent d'abord au-dessus des digues de Marcelline; elles ouvrirent ensuite la chaussée sur une largeur de 20m, un peu au-dessous du village du Pont-de-Claix, coupèrent la route, inondèrent ce village et celui d'Échirolles, et de là se répandirent dans la plaine, pour se réunir à l'Isère, au-dessus de l'île Verte. Grossie tout à coup par le refoulement du Drac, l'Isère, dans le bassin depuis Saint-Robert jusqu'à Tullins, en suivant le Fontanil, Voreppe, Moirans, Noyarey, Veurey et Saint-Quentin, ne présenta plus qu'un lac d'une vaste étendue. Les digues étaient débordées partout; elles furent dans cinq ou six endroits complétement rompues; celles qui résistèrent, éprouvèrent des érosions nombreuses; il fallut les refaire dans divers lieux et sur de grandes longueurs. Plusieurs maisons, construites en pisé, s'écroulèrent; les terres, qui étaient déjà en grande partie ensemencées, furent couvertes de graviers ou ravinées, de sorte qu'il y eut des dégâts immenses. La plaine de Grenoble, du côté du Drac et au-dessus de la jonction de cette rivière à l'Isère, n'eut pas seule à souffrir; celles de l'Oisans et de Vizille, que traverse la Romanche, éprouvèrent les plus grands désastres. Celle de l'Oisans surtout fut entièrement inondée, après une pluie continue de 36 heures, qui fit déborder les torrents et les

[1] *Ouvrag. cité*, pag. 88.

ruisseaux. Partout les eaux sillonnaient les flancs des montagnes; les terres, les pierres, les rochers, les arbres étaient entraînés; on ne voyait plus qu'un lac dans la plaine. Le ruisseau de Corps, qui va se jeter dans le Drac, s'accrut d'une manière terrible. Le pont au-dessus de Corps, jeté sur ce ruisseau, fut entièrement emporté avec ses avenues, les abords et les terres. Le lit du torrent, qui dans cet endroit avait à peine 10^{m} de largeur, avant la chute du pont, devint comme le lit d'une rivière de 40 à 50^{m} de largeur et d'une profondeur telle, que toute communication fut interceptée. »

Une lettre de Grenoble résumait en ces termes les effets de cette inondation [1] : « Une quantité considérable de neige était tombée dans les montagnes des Hautes-Alpes et de l'Isère; mais le vent du midi qui s'était élevé depuis huit jours, et qui règne encore, a fondu toute cette neige précoce. Une pluie des plus abondantes est venue se joindre, pendant les journées des 31 octobre et 1er novembre, à l'effet du vent, et le torrent du Drac, qui prend sa source dans les Hautes-Alpes, et qui grossit toujours d'une manière si rapide, a débordé dans la journée du 1er novembre, en causant les plus grands ravages. Le torrent se jette dans l'Isère à 2 ou 3,000^{m}, au-dessous de Grenoble, et depuis ce point, en aval, c'est l'Isère qui a débordé, bien que les eaux de son cours supérieur eussent peu augmenté. Les digues qui protégent le territoire de Grenoble et les nombreuses communes de la vallée ont été partout surmontées, et sur plusieurs points, elles sont emportées. Les brèches sont d'une grande étendue. Le bassin qui est traversé par le Drac et l'Isère, sur le

---

[1] *Moniteur* du 7 novembre 1843.

territoire de Claix, Fontaine, Grenoble, Saint-Martin, Saint-Égrève, Fontanil, Voreppe, Moirans, Sassenage, Saint-Quentin, Poliénas, Veurey et Tullins, ne forme plus qu'un immense lac. Bien que la pluie ait cessé le 2 au matin, les eaux diminuent à peine. »

En 1844, le 6 mars, la cote des eaux du Rhône, au pont de la Mulatière, à Lyon, fut de 4m,86. « La plus grande crue de la Saône, dit un rapport officiel [1] a atteint, le 7 mars, son maximum de 5m, à Trévoux, et de 5m,15, à l'échelle du pont de la Feuillée, à Lyon. A cette hauteur, l'eau ne débouche pas encore par le canal de la rue Écorchebœuf; elle doit atteindre 5m,41, à l'échelle de la Feuillée, pour que cette partie, la plus déprimée du sol de la ville, soit submergée [1]. »

Au mois d'octobre suivant, il y eut dans le Midi quelques inondations locales, ainsi rapportées par les journaux de Lyon [2] : « Le Rhône, dont les eaux quoique assez élevées n'ont rien d'inquiétant pour notre ville, a débordé et a causé de grands désastres dans plusieurs localités du Midi. Ces désastres sont dus surtout aux nombreux affluents de ce fleuve, au-dessous de notre ville. A Valence, l'Ardèche a débordé, et le Rhône, à Saint-Esprit; il a crevé encore une fois les nouvelles digues que l'on venait d'achever en aval des quais. A la suite des pluies orageuses de ces derniers jours, le Gardon a débordé, charriant avec lui une énorme quantité de bois, et surtout beaucoup de châtaigners que les torrents des montagnes avaient entraînés des hauteurs des

---

[1] *Rapport sur les travaux de la commission hydrométrique en* 1844, *présenté à M. le maire de Lyon* par M. Lortet. (*Annales des Sciences physiques et de la Société d'agriculture de Lyon*, t. VIII, p. 56, ann. 1845.)

[2] *Moniteur* du 19 octobre 1844.

Cévennes [1]. Le 10 octobre, à midi, les eaux avaient pénétré dans toutes les rues basses d'Anduze. Les ruisseaux de Galeizon et de Grabieu débordèrent en même temps, et bientôt toutes les propriétés riveraines furent inondées. A la Grand'Combe, et sur la ligne du chemin de fer de Bességes à Alais, l'inondation a causé de grands ravages. Depuis 1840, on n'avait pas vu une si forte inondation. A Beaucaire, les 10 et 11, le Rhône envahissait tout le champ de foire; la commune de Mézoargues se trouvait sous les eaux. Le Rhône coule à gros bouillons des brèches de la chaussée de Mézoargues, béantes depuis l'inondation de 1843, et se répand dans le territoire des communes de Boulbon, de Vallabrègues et dans les Ségonaux, en amont de Tarascon, venant battre la nouvelle chaussée de cette dernière ville, jusqu'à Saint-Victor; le nouveau fléau emporte les récoltes. »

Au mois de décembre 1845, le niveau de l'année précédente fut de beaucoup dépassé par suite d'une crue de la Saône, coïncidant avec celle du Rhône. Il résulte des observations faites que, le 18 décembre, la hauteur des eaux fut de $4^m,70$, au pont de la Guillotière, et de $5^m,70$, à Vienne; elle était le lendemain de $5^m,65$, au pont de la Mulatière, de 5^m à Tournon, de $4^m,85$ à Valence, de 4^m à Bourg-Saint-Andéol et de $4^m,90$ à Pont-Saint-Esprit. On écrivait de Lyon [2]: « Dans la nuit du 18 au 19 décembre, le Rhône a éprouvé une crue subite et a atteint un niveau

---

[1] Dans la nuit du 30 au 31 août 1834, à la suite d'un orage terrible, le Gardon avait causé une inondation désastreuse; ses eaux s'étaient élevées à une hauteur extraordinaire. (V° la relation de ces désastres dans le *Moniteur* des 8 et 10 septembre 1834.)

[2] *Moniteur* du 22 décembre 1845.

auquel il ne s'était pas élevé depuis 1840, et supérieur à celui de 1812. Tous les quais de la rive droite du fleuve, depuis le pont Morand jusqu'à celui de l'Hôpital, sont couverts par l'inondation, qui a envahi toute la partie intérieure de la ville, soit par les égouts, soit par les rues basses qui aboutissent directement au fleuve : par la rue Basse-Ville où elle s'élève d'environ un mètre, l'eau s'étend jusque dans la rue de l'Arbre-Sec, à peu près au milieu de cette rue. La rue du Pas-Étroit, la rue Gentil, la place du Collége, celle des Cordeliers, la rue du Palais-Grillet et plusieurs autres sont inondées en tout ou en partie. Jusqu'à présent le quartier des Brotteaux et la Guillotière, ont été généralement préservés de l'invasion du fleuve par les digues élevées en amont et par les nombreuses chaussées qui complètent le système d'endiguement de cette localité, dont le niveau est supérieur d'environ 2^{m} à la moyenne des quais et des rues de Lyon. Le cours Bourbon est partiellement inondé. L'eau a pénétré aussi dans quelques parties basses, par le moyen des égouts qui sont en communication directe avec le fleuve, et qui ne peuvent être qu'incomplétement fermés par les portes d'écluses dont ils sont munis. Le 19, le Rhône n'avait pas cessé de croître ; ses eaux écumantes charrient en grande quantité des épaves et des troncs d'arbres déracinés qui semblent attester qu'il a causé de grands ravages en amont de la ville. » Quelques jours après, l'autorité faisait publier l'avis suivant : « La commission hydrométrique a reçu de Montbéliard, de Vesoul et du Fort-de-Joux des avis qui doivent faire craindre une nouvelle crue de la Saône [1].

[1] Le 13 novembre, la Saône s'était élevée, au pont de la Feuillée, à $5^{m},28$. Le 25, elle parvint à $5^{m},65$. Le 24, à Saint-Jean-de-Losne, sa cote était de $3^{m},74$; à Verdun, de $6^{m},87$; le 22, à Châlon, de $5^{m},60$; le 25, à Trévoux, de $5^{m},05$.

A Montbéliard, il est tombé 0m,69 de pluie pendant les journées des 16 et 17; toutes les petites rivières sont débordées; à Vesoul, les eaux du Durgeon se sont élevées plus haut que dans toutes les inondations observées jusqu'à ce jour. Au Fort-de-Joux, le Doubs inonde toutes les prairies de la contrée. Du 12 au 16, il était tombé 0m,57 de neige [1], qui fond rapidement par l'effet de la température et de la pluie qui continue [2]. »

En 1846, les eaux furent très-hautes dans le Bas-Rhône; le 21 septembre, leur niveau était de 5m,80, au Pont-Saint-Esprit, et le 29, de 6m,15. Ces crues provenaient de l'Ardèche [3], dont l'exhaussement excessif causa une inondation extraordinaire, qui est ainsi rapportée dans les journaux [4]. « Le 28 septembre, à 3 heures après midi, commença à tomber une pluie torrentielle qui ne cessa que sur les 11 heures du soir; toutes les rivières, les torrents et les ruisseaux ont débordé avec une fureur épouvantable. A Aubenas, l'Ardèche s'est élevée plus haut qu'en 1827, époque de la plus

---

[1] Le *Moniteur* du 5 décembre 1845 disait : « Toutes les côtes du Jura avoisinant la Bresse sont couvertes de neige depuis huit jours. »

[2] *Moniteur* du 25 décembre 1845.— Dans le *Rapport sur les travaux de la commission hydrométrique en* 1845, par M. Lortet (*Annales de la Société d'agriculture de Lyon*, t. VIII, pag. 482), on lit les observations suivantes : « Si les crues des deux cours d'eau reconnaissent souvent une même cause, heureusement pour Lyon, elles ne coïncident jamais à leur confluent; elles alternent, car leurs vitesses sont bien différentes ; c'est ce que démontre la comparaison des crues du Rhône et de la Saône déterminées par les pluies de décembre. La crue de la Saône des 24 et 25 décembre, et celle du Rhône du 18 décembre, si différentes pour la date, sont le résultat d'une même pluie tombée le même jour, soit dans la partie supérieure de la Saône et surtout du Doubs, soit dans la partie supérieure du bassin de l'Ain, dont l'eau jaune et boueuse a si bien caractérisé cette crue du Rhône. »

[3] Il y eut sur l'Ardèche deux crues à peu près égales; l'une le 20, et l'autre le 28 septembre ; celle du 28 fut la plus forte (De Mardigny, *Mémoire sur les inondations des rivières de l'Ardèche*, dans les *Annales des ponts et chaussées*, ann. 1860.)

[4] *Moniteur* du 8 octobre 1846.

grande crue dont on ait gardé le souvenir[1]. A Saint-Privat, la culée du pont de Luol, sur la rive droite, a été emportée, ainsi que la chaussée du même côté; l'eau a envahi les fabriques, entraîné une grande quantité de soie et détruit les ateliers. A Vallon, l'Ardèche avait 1 kilomètre de largeur et s'est élevée à plus de 14^m,50 au-dessus de l'étiage. Les désastres sont immenses. La grande chaussée des abords du pont de Vallon a été tournée et il s'est fait un affouillement considérable à l'extrémité des maçonneries de revêtement. La route entre Ruoms et Vallon est complétement interceptée, et la grande chaussée, établie sur le bord de la rivière d'Ardèche, sur laquelle passe la route, est en partie enlevée et a une brèche de 40^m de long. Les chaussées ayant été emportées, les eaux se sont répandues dans les campagnes avec impétuosité. La commune de Largentière a éprouvé des pertes immenses; les eaux se sont élevées à la hauteur du pont. On a cru un moment que les quartiers les plus bas seraient entraînés; les caves ont été envahies par les eaux; les pertes en vins, huile, soie, sont considérables. »

On écrivait de Privas, 21 septembre[2]. « Hier, dans la matinée, un orage affreux a éclaté sur le canton de Privas. La pluie est tombée tout à coup si abondamment et avec une telle violence que les rues se sont trouvées en un instant converties en torrents. Les eaux qui descendent des montagnes et des coteaux voisins avaient grossi le Mézayon, le

---

[1] « La crue de 1846, dit M. l'ingénieur en chef de Mardigny, a été plus forte à Aubenas que celle de 1827, tandis qu'à partir de Vallon les eaux atteignirent cette dernière année des hauteurs tout à fait exceptionnelles, anomalie qui doit être attribuée à la Beaume et au Chassezac qui ne grossirent pas en 1846, comme ils avaient grossi en 1827. »

[2] *Courrier de la Drôme*. — *Moniteur* du 28 septembre 1846.

Charalon et l'Ouvèze, au point que ces rivières dépassaient, à midi, de plus de 3m, leur niveau ordinaire. Le pont de Saint-Just, sur l'Ardèche a été emporté ; la plupart des routes sont coupées sur divers points. » Une lettre de Valence, du 22 septembre, disait[1] : « L'orage qui a éclaté dans la nuit du 19 au 20, a jeté la consternation dans nos contrées, trois départements sont dévastés. Le département de l'Ardèche a été le plus maltraité. Les communications n'existent plus. Les routes royales et départementales sont en partie détruites ; les ponts sont emportés ou ébranlés. Les torrents, qui descendent des montagnes dans le Rhône, ont causé de graves dommages aux travaux d'encaissement et d'endiguement que l'on exécute, dans le fleuve, depuis le pont du Pouzin jusqu'à Tournon et à Pont-Saint-Esprit. Au-dessus de Chabeuil[2], le torrent de la Véoure est sorti de son lit et a causé des dégâts considérables sur les propriétés riveraines. A Soyon, la route se trouve interceptée et une partie des digues rompues. Au Pouzin, 3 maisons ont été détruites et plusieurs personnes ont péri dans les eaux. A Valence, l'eau circulait dans les rues par torrents. »

Le Gardon exerçait en même temps d'affreux ravages ; on écrivait d'Alais, le 20 septembre[2] : « Vers 5 heures du matin, les habitants d'Alais furent surpris par les eaux. Dans quelques instants elles montèrent au second étage. Le faubourg du Marché a été le premier inondé. Toutes les filatures et les fabriques de soie ont été envahies et les moulins et les ballots de soie entraînés. Les habitants n'ont évité une mort certaine qu'en se réfugiant vers la montagne. La

---

[1] *Moniteur* du 27 septembre 1846.
[2] *Écho d'Alais*. — *Moniteur du* 3 octobre 1846.

ville, un instant protégée par les boulevards, a bientôt aussi été submergée. Le Gardon a pénétré par deux énormes crevasses et un ravin immense qu'il a creusé. La grande rue d'Alais et les quartiers bas ressemblaient à de vastes étangs. Le pont Vieux a presque cédé : les hôtels et les maisons ont été envahies jusqu'au second étage. » Quelques jours après, une nouvelle lettre disait : « Depuis l'inondation du 20 septembre, il est rare de voir une journée se passer sans pluie abondante. Il en est de même dans les montagnes des Cévennes, en sorte que les crues du Gardon se succèdent à peu de jours d'intervalle et viennent chaque fois plonger la population d'Alais dans une triste anxiété. Vendredi dernier, dès la pointe du jour, le ciel se couvrit de nuages noirs et épais qui fondirent bientôt en une pluie diluvienne dont la durée se prolongea jusqu'au lendemain matin. Vers 3 heures du matin, la rivière atteignit un niveau très-élevé. Les pertes éprouvées par les marchands d'Alais sont inappréciables; le blé, la farine, les draps, les étoffes, l'huile, les soies, tout était entraîné par le courant. L'inondation a duré deux heures, et le lendemain, le Gardon était rentré dans son lit; quelques jours après on le passait sur une planche. Les rues sont encombrées par la vase; les quais sont creusés à tous les pas de profonds ravins; des maisons fortement ébranlées menacent ruine. La plus forte inondation, celle de 1815, est loin d'avoir causé tant de pertes. On attribue la crue subite du Gardon à une trombe d'eau qui aurait fondu sur les hauteurs de l'arrondissement d'Alais. Le Gardon d'Anduze n'est pas sorti de son lit. »

La crue qui se manifesta sur le Rhône, le 29 septembre, était à peine écoulée, qu'une nouvelle hausse se produisit; le 18 octobre, le fleuve atteignit encore $5^m,80$, à Pont-

Saint-Esprit; le lendemain, à Avignon, la même cote, à Beaucaire, 6m,02, et à Arles, 5m,04. « Cette crue, dit M. l'ingénieur en chef Kleitz[1], fut augmentée par une crue correspondante de la Durance. Le maximum de cette rivière précéda un peu celui du Rhône; il fut de 2m,94, à Bompas, le 17 octobre, correspondant à un débit d'environ 2,500mc; mais la même échelle marquait encore 2m,59, le 19, au moment du maximum du Rhône, qui recevait ainsi, en dessous d'Avignon, un volume supplémentaire de 2,000mc par seconde. »

Au mois d'avril 1847, une forte crue du Rhône se fit sentir depuis Lyon jusqu'à la mer; ses eaux atteignirent partout une grande élévation. Elles sont ainsi cotées aux principaux points d'observation : le 14 avril, à Lyon, pont de la Mulatière, 4m,51 ; à Vienne, 5m,40; à Tournon, 4m,80; le 15, à Valence, 4m,85; à Rochemaure, 3m,70; à Donzère, 4m,32; à Bourg-Saint-Andéol, 4m,25; à Pont-Saint-Esprit, 5m,85; à Avignon, 6m,57; le 16, à Beaucaire, 5m,58; à Arles, 4m,40.

En 1848, également dans le mois d'avril, le Bas-Rhône éprouva une crue qui parvint le 22, à Avignon, à 5m,25; en aval de cette ville, le maximum se fit sentir la veille par suite de la crue de la Durance, qui précéda d'un jour celle du Rhône; cette rivière s'éleva, le 21 avril, à 2m,59, à Bompas. Sous l'influence du volume considérable d'eau qu'elle apporta dans le Rhône, le niveau du fleuve, le même jour, s'exhaussa à Beaucaire et à Arles, jusqu'à 5m,35 et 4m,53.

En 1849, au mois de février, on voit les eaux du Rhône atteindre à Lyon, et au-dessous de cette ville, des cotes

[1] *Tableau des plus grandes crues observées sur le Rhône.* (MS.)

très-élevées; le 15, 4^m,50 au pont de la Guillotière; 4^m,60, à celui de la Mulatière; le 16, 5^m,50 à Vienne, et 4^m,50 à Tournon. Du 26 au 28 novembre suivant, une crue du Rhône s'annonça menaçante, mais elle passa sans conséquences fâcheuses. « Le Rhône a considérablement grossi; ses eaux débordées envahissent les quais de la rive droite, la place de la Charité et toute la partie basse de la ville. Des bateaux font un service actif sur le quai de Retz, sous la voûte du collége et sur la place des Cordeliers. Il y a une grande quantité d'eau sous les tilleuls. Un vent du nord très-vif succède au vent du midi, et le Rhône rentre très-rapidement dans son lit. Les Brotteaux ont été parfaitement protégés par le système des chaussées insubmersibles; un moment très-compromise, la levée en terre de la Tête-d'Or a résisté[1]. »

Dans la même année 1849, il y eut, à deux reprises différentes, dans le département de l'Isère, des débordements que M. Pilot fait connaître en ces termes[2]. « Des pluies qui duraient depuis plusieurs jours causèrent de grands dommages dans la vallée de Grenoble, au mois de juin 1849. Le 17 de ce mois, l'Isère déborda en amont et en aval de la ville, en même temps qu'elle rompit ses digues à Bernin. La plaine fut inondée. Plusieurs communes, entre autres,

[1] *Annales de la ville de Lyon*, etc., ann. 1849, pag. 289, par M. Monfalcon, bibliothécaire de la ville de Lyon, 1849, in-4. — La *Gazette de Lyon* du 26 novembre 1849, disait : « Dans la nuit d'hier, les eaux du Rhône se sont élevées subitement à une grande hauteur, et ont causé quelques ravages dans les chantiers de bois des Brotteaux. Hier, le quai de Retz et les rues basses qui y aboutissent étaient submergées. Depuis 1840, on n'avait pas vu une crue pareille; elle est attribuée à la fonte des neiges qui étaient tombées en abondance sur les montagnes, la semaine dernière. »

[2] *Ouvrage cité*, p. 90.

Lumbin, Bernin, Saint-Ismier, Saint-Nazaire, Villard-Bonnot, Froges, le Champ, Domène, La Tronche, Saint-Martin-d'Hère et même d'autres localités, au-dessous de Grenoble jusqu'à Moirans et plus loin, eurent à souffrir soit des eaux de la rivière, soit des torrents descendus des montagnes et qui ravinèrent le sol. Le Romanche[1], le Drac et leurs affluents firent aussi des ravages. — Dans la nuit du 24 au 25 novembre, des pluies torrentielles tombées pendant quatre jours, jointes au vent du midi, qui fit fondre les neiges dont les sommités des montagnes étaient déjà couvertes, élevèrent subitement le niveau de l'Isère de 2^{m}. Le vent du nord fit cesser toute inquiétude. Le Drac fut également très-fort. Sur d'autres points, le Venéon, la Romanche et la Gresse débordèrent. La Vaudaine endommagea une partie de la route. »

En 1851 et 1852[2], durant le mois d'août, il se produisit sur la plus grande partie du cours du Rhône, des crues dom-

---

[1] M. l'ingénieur en chef des mines, Scipion Gras, dit en parlant de cette rivière : « L'exhaussement rapide et toujours croissant du lit encaissé de la Romanche est devenu la cause de fréquentes inondations, qui depuis 1843, désolent chaque année les propriétaires riverains. Ces désastres arrivent principalement dans les mois de mai, juin et juillet, à l'époque de la fusion des glaciers et des neiges élevées. Si cette fusion est hâtée par un vent chaud, accompagné de pluie, les eaux grossies subitement ne peuvent plus être contenues dans les digues actuelles. Il résulte de documents officiels que depuis 1836 jusqu'à la fin de 1842, c'est-à-dire dans l'espace de 6 ans, la Romanche n'a débordé que deux fois, ce qui fait moyennement une fois tous les trois ans, et que, depuis 1843 jusqu'en 1849, le nombre des inondations a été de 11 en 7 ans. Une seule année a été exempte d'inondations, c'est celle de 1845. Les plus violentes ont été celles de 1848, où la Romanche rompit ses digues sur cinq ou six points différents. » (*Exposé d'un nouveau système de défense contre les cours d'eau torrentiels des Alpes et application de ce système au torrent de la Romanche*. Grenoble, 1850, in-8, pag. 53.)

[2] Au mois de septembre 1852, il y eut une inondation considérable sur le Doubs; la ville de Montbéliard éprouva de grandes pertes par le débordement des petites rivières de l'Allan et de la Luzine.

mageables pour les récoltes, mais qui ne causèrent aux digues que des avaries peu importantes. Dans la première, le maximum des eaux est ainsi marqué : 5m,13 à Lyon, 4m,53 à Valence, 3m,30 à Rochemaure, 3m,86 à Donzère, 4m à Bourg-Saint-Andéol et 5m à Pont-Saint-Esprit. Dans la seconde, les hauteurs sont les suivantes : le 22 août, à Lyon, pont de la Guillotière, 5m,10 ; pont de la Mulatière, 4m,90 ; à Vienne, 5m,66 ; à Saint-Pierre-de-Bœuf, 4m,56 ; à Tournon, 5m,20 ; à Valence, 5m,13 ; la Voulte, 4m,22 ; le Pouzin, 4m,68 ; Rochemaure, 3m,65. Le 23, le Theil, 4m,18 ; Donzère, 4m,20 ; Bourg-Saint-Andéol, 4m,62 ; Pont-Saint-Esprit, 5m,25.

A propos de la crue de 1851, les journaux de Lyon s'exprimaient en ces termes [1] : « Le Rhône, par suite des épouvantables orages qui ont eu lieu ces jours derniers, s'est élevé à une hauteur qui a atteint, à peu de chose près, celle où il était parvenu pendant la grande inondation de 1840. Ses eaux ont dépassé le sommet de la digue du quai d'Albret et ont commencé à s'écouler sur le versant opposé, dans les bas-fonds qui existent un peu au delà du pont Saint-Clair. Cette digue, attaquée par le côté où elle n'est protégée par aucun travail de maçonnerie, n'a pas tardé à céder. Dès hier au soir, le fleuve commençait à s'extravaser sur les quais et par les ouvertures des égouts. Pendant la nuit, l'invasion a pris des proportions plus grandes. L'eau a pénétré sur les quais de la rive droite, et ce matin, en se levant, notre population a trouvé interceptées toutes les voies de communication qui y aboutissent. Des bateaux circulent en ce moment dans les

[1] *Moniteur* du 5 août 1851.

rues de l'Arbre-Sec, Gentil, Basse-ville, sur la place des Cordeliers, dans les rues Port-Charlet, Bonneveau, Grôlée, du Palais-Grillet, et sur une partie de la place Bellecour. Enfin, on peut dire que le tiers de la partie de notre ville, comprise entre le Rhône et la Saône, est inondé, ainsi que quelques parties basses du quartier des Brotteaux, où l'eau s'est introduite par les canaux. Les nouvelles des deux rives du Rhône qui arrivent aujourd'hui sont désastreuses, surtout celles en aval de Lyon. Les terrains bas ont été envahis par les eaux. »

Pendant l'été de 1851 et de 1852, des inondations d'un caractère très-sérieux se firent également sentir dans le bassin particulier de l'Isère, et M. Pilot les rapporte en ces termes [1] : « Une pluie de trois jours, battante et non discontinue, jointe à un vent du sud, qui fit fondre les neiges entassées sur les pics les plus élevés, grossit le Bréda, l'Eau-d'Olle, le Vénéon et les autres torrents qui prennent leur source dans la chaîne de nos Alpes et de celles qui les avoisinent [2]. Jamais on n'avait vu le Bréda si fort ni si impétueux. La nuit du 31 juillet au 1er août, en quelques heures, et dans la matinée de ce dernier jour, il détruisit les moulins, les usines établies sur ses bords, les digues et les ponts;

---

1 *Ouvrag. cité*, p. 92.

2 Il est impossible de se faire une idée des ravages que les torrents ont exercés de tous temps dans le Dauphiné et la Provence; les ruines qu'ils causent sont-elles aujourd'hui plus fréquentes et plus terribles qu'autrefois? Rien ne l'atteste d'une manière absolue. Il est certain que depuis le XVIIIe siècle, le mal semble toujours avoir été en s'aggravant, mais ne doit-on pas tenir compte de l'extension successive de publicité dont ces sortes de faits ont été l'objet? De nos jours, aucun d'eux ne reste ignoré; jadis, ils passaient inaperçus, ou du moins n'étaient que rarement mis en écrit. C'est une remarque qu'on n'a peut-être pas assez faite, lorsqu'on a voulu attribuer aux torrents un caractère plus désastreux aux époques modernes qu'aux siècles passés.

celui d'Allevard, en pierre, bâti au moyen âge, et remarquable par sa construction et par sa solidité, ne fut pas mieux épargné. Les eaux inondèrent le bourg d'Allevard, le Montaret, Saint-Maximin, Pontcharra. Sur la ligne qui sépare la France de la Savoie, le Bens occasionna les mêmes dégâts. Enflée par le Bréda et par les autres torrents et ruisseaux qui, descendus des montagnes, traversent la plaine et vont se réunir à l'Isère, cette rivière s'éleva presque subitement et d'une manière considérable. Sa hauteur, à Grenoble, le 1er août, fut de 2m,50 au-dessus de l'étiage. Le Drac fut aussi très-fort; près de son confluent à l'Isère, il submergea les digues et inonda une partie des terres voisines. Ce fut à partir de cette jonction des deux rivières que la vallée eut le plus à souffrir, à cause du volume des eaux devenu plus menaçant et de l'impétuosité de quelques torrents débordés sur tous les points. A Saint-Égrève, la Vence sortit de son lit, envahit les champs cultivés, et pénétra dans les maisons, à la hauteur de plus de 2m. La ferme-école de Saint-Robert fut complétement inondée. Une trombe d'eau, tombée au-dessus du Chevalon et le ruisseau de Malsouche[1], grossi en partie par l'amas de ces eaux, entraînèrent le sol jusqu'à la route, sur une très-grande étendue; les terres, les vignes et les arbres furent emportés. A Voreppe, la Roise déborda; elle dégrada au loin de nombreuses propriétés et menaça les maisons. L'Isère formait un lac dans la plaine de Voreppe; à Saint-Quentin, elle

[1] « La terreur qu'inspirent les torrents, dit M. l'ingénieur Surell (*ouvrag. cité*, introduction), paraît jusque dans les noms qui leur ont été donnés. C'est ainsi qu'on a le torrent de l'*Épervier*, puis les torrents de *Malaise*, de *Malfosse*, de *Malcombe*, de *Malpas*, de *Malatret*, etc. Quelques-uns portent le nom de *Rabioux* (enragé); Plusieurs autres celui de *Bramafam* (Hurle-Faim). »

déborda également et couvrit une partie du territoire. Dans beaucoup d'autres lieux, les eaux causèrent les plus grands ravages. A Saint-Joseph-de-Rivière, à Saint-Laurent-du-Pont, à Miribel, à Entre-deux-Guiers, les récoltes furent perdues. Les deux Guiers, le Guiers Vif et le Guiers Mort, emportèrent ou mirent hors de service diverses usines; des ponts furent détruits ou gravement endommagés. A Moirans, la crue de la Morge fut si prompte et si subite, qu'elle surmonta les berges et se répandit, à droite et à gauche, dans les terres. Au Pont-en-Royans, sept maisons furent renversées ; des habitations éprouvèrent le même sort à Cognin, où le Nau, après avoir abattu un pont en pierre, se creusa un nouveau lit au milieu des terres labourées. Sur d'autres points, à Autrans, dans la vallée de Vizille, dans les communes de Vaulnaveys-le-Haut et de Vaulnaveys-le-Bas, à Entraigues, les eaux firent des ravages immenses. Bien peu de cantons n'eurent point à déplorer quelques pertes. Dans les arrondissements de la Tour-du-Pin et de Vienne, le Bion, la Bourbre, le Rhône et la Gère, débordèrent dans divers endroits.

« Un an après et dans le même mois, les pluies, le vent du midi et la fonte des neiges qui couvraient encore quelques pics élevés, firent grossir, comme à l'ordinaire, les torrents descendus des montagnes. Le Bréda, aussi fort et aussi considérable qu'il l'était le 1er août de l'année précédente, reprit, le 9 août de cette année, le lit qu'il s'était frayé au travers des terres. A Goncelin, le ruisseau de ce nom combla en quelques heures son lit, s'ouvrit un passage au milieu des récoltes, coupa la route et couvrit le pont de déblais. A Domène, le ruisseau du Doménon fit les mêmes ravages. L'Isère, prodigieusement accrue, rompit ses digues à la jonction du syndicat du Haut-Goncelin et du syndicat

Corteys ; elle déborda sur les digues de Tencin, endommagea le pont de Brignoud et inonda bientôt la plaine au-dessus de Grenoble. Les eaux, dans la traversée de cette ville, se maintinrent pendant 24 heures, et malgré la cessation de la pluie, à la hauteur de 3^{m} au-dessus de l'étiage. Plus bas, la même rivière, beaucoup grossie par le Drac, enflée aussi d'une manière extraordinaire par la Romanche, inonda en partie le territoire de Vencey et de Noyarey, en passant au-dessus des digues. Le canton et la plaine du Bourg-d'Oisans eurent bien plus à souffrir ; ce fut là surtout que les eaux causèrent le plus de ravages. A Vénosc, le Vénéon renversa le pont en pierre. Les torrents et les ruisseaux, débordés d'une manière affreuse, emportèrent les récoltes, les terres et les habitations. La Lignare, la Rive, l'Eau-d'Olle, l'Infernet, n'avaient plus ni lit ni barrière. Dans la journée du 9 août, la Romanche rompit successivement ses digues sur les deux rives et sur seize points différents ; elle couvrit la plaine entière de 1 à 2^{m} d'eau, sur une surface de 1500 hectares et une longueur de 6 kilomètres [1]. Une nouvelle crue, arrivée le 15 août, inonda sur toute sa surface, une seconde fois, la malheureuse plaine du Bourg-d'Oisans. »

Le 29 octobre 1853, le niveau du Rhône s'éleva, à Pont-Saint-Esprit, à 5^{m},40, et le lendemain, à 5^{m},18, à Avignon. Cette crue coïncidant avec celle de la Durance [2], il en résulta que les eaux s'exhaussèrent beaucoup à Beaucaire et

[1] D'après un état officiel, dressé par l'administration, les pertes causées par cette inondation étaient évaluées à 643,125 fr.

[2] La Durance marquait 2^{m},80, le 30 octobre, à 7 heures du matin, à Bompas, soit un maximum de débit de 2500^{mc} environ.

à Arles, où, le 30 octobre, elles atteignirent 5^{m},73 et 4^{m},58.

En 1854, le 25 décembre, le Rhône, entre Lyon et Valence, monta de 4 à 5^{m} au-dessus de l'étiage, dépassant ainsi les crues ordinaires, mais sans conséquences fâcheuses.

Il en fut à peu près de même en 1855, durant le mois d'octobre, où une forte crue se manifesta sur le cours entier du Rhône. La cote des eaux entre Genève et Lyon se tint entre 3^{m},85 et 4^{m},25; elle fut de 4^{m},60, le 21 octobre, aux ponts Lafayette et de la Mulatière, à Lyon, et de 4^{m},95, à Tournon. A partir de Valence, le maximum avait eu lieu dans la journée du 20, résultat du tribut des affluents en aval de Lyon, notamment de l'Isère. Ce maximum fut de 4^{m},70, à Valence, 4^{m},90, à Bourg-Saint-Andéol, 5^{m},90, à Pont-Saint-Esprit, et 5^{m},80, à Avignon. La crue de la Durance, qui était, le 29 octobre au soir, à 1^{m},82, à Bompas, se fit sentir le lendemain matin, à Beaucaire et à Arles, où les eaux montèrent à 5^{m},86 et 4^{m},68. Les rapports de l'ingénieur en chef du service spécial du Rhône, M. Kleitz, rendaient compte au ministre des travaux publics, dans les termes suivants, des phases de cette crue [1] : « Le Rhône, qui s'est tenu à l'état de petite crue depuis une quinzaine de jours, s'est élevé, depuis le 18, à plus de 3^{m} au-dessus de l'étiage, et continue de croître encore, mais très-faiblement. Aujourd'hui, à 4 heures du soir, il a atteint, à Lyon, au pont de la Mulatière, la cote de 4^{m},50. La crue du Haut-Rhône paraît être arrivée à peu près à son maximum, et elle a de-

[1] Rapports datés de Lyon, les 20 et 22 octobre 1855. — *Documents officiels.* — Administration des ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.

vancé celle de la Saône, qui augmente encore ; il n'y a probablement pas d'inondation à craindre dans Lyon. En aval de Lyon, la crue avait atteint, hier 19, 4^m,40 à Tarascon (6 heures du matin); 4^m,05, à Bourg-Saint-Andéol (4 heures du soir) ; 4^m,60, à Beaucaire (8 heures du matin). Je n'ai reçu avis d'aucun sinistre ni avarie extraordinaire. » — « Les renseignements que je reçois sur la crue du Rhône établissent qu'elle est en baisse partout depuis hier. A Seyssel, elle a marqué 4^m,25, à 5 heures du soir ; à Lyon, elle a atteint son maximum au pont de Lafayette, le 21, à 2 heures du matin, et a atteint la cote 4^m,80 ; à Valence, elle s'est élevée à 4^m,80, le 20, à 8 heures du matin ; à Bourg-Saint-Andéol, elle a marqué 4^m,95, le 20, à 6 heures du matin ; à Avignon, elle est montée à 5^m,68, le 20, à minuit. La crue n'est pas à son terme ; les eaux se tiennent hautes, et il est possible qu'il y ait encore, en certains points, un mouvement de hausse postérieurement aux époques des maxima indiqués ci-dessus. Cependant il est probable que ces maxima ne seront pas dépassés. Cette crue aura été en général inférieure à celle de 1852 ; cependant elle se sera élevée plus haut de 0^m,05 à Seyssel, de 0^m,30 à Bourg-Saint-Andéol, où elle a atteint la même hauteur qu'en 1841, et de 0^m,54 à Avignon. »

CHAPITRE XXV.

INONDATIONS DU RHONE ET DE SES AFFLUENTS.

(SUITE.)

Exhaussement des eaux du Rhône et de la Saône à Lyon, le 16 mai 1856. — Augmentation de la crue les jours suivants. — Diminution du Rhône, le 18, — de la Saône, le 22. — Débordement de tous ses affluents. — Effets de la crue du Rhône, au-dessus de Lyon. — Nouvelles crues sur le Haut-Rhône et la Haute-Saône par suite des pluies. — Détails sur la submersion de Lyon dans les journées des 29, 30, 31 mai et 1er juin. — Ravages des eaux dans toute la partie supérieure du bassin du Rhône. — Faits principaux. — Dévastations du fleuve, sur les deux rives, depuis Lyon jusqu'à la mer. — Givors. — Rupture de la digue de Flévieu. — Vienne. — Valence. — Débordement de l'Isère et de ses affluents les 30 et 31 mai. — Grands désastres. — La ville d'Avignon sous les eaux. — Tarascon et Beaucaire inondés. — Rupture de la chaussée de la Montagnette. — Envahissement d'Arles et de la Camargue. — Résumé des effets de cette crue extraordinaire par M. l'ingénieur en chef Kleitz. — Départ de l'Empereur, le 1er juin, pour Lyon. — Voyage de Sa Majesté sur les rives du Rhône, jusqu'à Arles, à travers les contrées inondées. — Secours aux populations. — Analyse des principaux faits relatifs au débordement des eaux sur divers points du bassin du Rhône, de 1857 à 1862. — L'Ardèche, le Gardon, la Saône, le Rhône, l'Isère et autres rivières. — Résultat des études pour la défense des villes contre les inondations.

En même temps que la continuité des pluies, dans le mois de mai 1856, faisait gonfler la Loire et ses affluents, le Rhône et la Saône subissaient, par la même cause, un exhaussement considérable. Dès le 16 mai, on écrivait de Lyon : « La crue de la Saône a pris des proportions alarmantes, et qui rappellent l'inondation de 1840. Depuis hier, les eaux de cette rivière se sont élevées de 0m,90. La plupart des quais sont déjà recouverts ; ceux de la rive gauche, du pont Tilsitt, jusqu'au débouché de la rue des Souffletiers,

ne forment qu'une vaste nappe. L'eau a envahi tous les magasins, et pénètre même jusqu'à l'intérieur de la ville, par les rues adjacentes. Par la rue Écorchebœuf, elle touche déjà à la place de la Préfecture. On annonce de Gray que la Saône y a atteint, à $0^m,50$ près, le niveau de 1840. Par suite de la pluie d'hier, le Rhône, qui avait diminué, a éprouvé une nouvelle crue de $1^m,70$. La vallée du Rhône, en aval de Lyon, est inondée ; sur plusieurs points la différence entre le niveau de l'eau et celui de la voie ferrée n'est que de $0^m,50$. »

Les nouvelles ultérieures faisaient connaître les progrès de la crue simultanée du Rhône et de la Saône, dont les effets sont ainsi rapportés dans les journaux[1] : — *Samedi, 17 mai.* « Dès hier matin, la Saône avait inondé les routes de l'Ile-Barbe et de Fontaine, le quai de Serin presque tout entier. A Vaise, les eaux avaient envahi les chantiers de la Claire et les rues qui aboutissent au port ; elles ne dépassaient pas la Grand'-Rue. A l'intérieur de la ville, tout le quai de la Baleine et les rues basses adjacentes, les quais de Saint-Antoine et des Célestins, ainsi que les rues aboutissantes, jusqu'à la place de la Préfecture et la rue Saint-Dominique, étaient couverts par l'inondation. Sur plusieurs points, des courants dangereux commençaient à s'établir. Le quai Sainte-Marie-des-Chaînes,

[1] Consultez sur cette crue, les documents suivants insérés dans notre DEUXIÈME PARTIE. — *Extraits des rapports de M. Kleitz, ingénieur en chef du service spécial du Rhône, au Ministre des travaux publics, sur la crue du mois de mai 1856*, pag. CXV, Pièce 257. — *Tableau des repères des crues de 1856 sur le cours entier du Rhône*, pag. CXIX, Pièce 258. — *Dépêches télégraphiques des Préfets aux Ministres de l'intérieur et des travaux publics, faisant connaître les diverses phases des inondations de mai et juin 1856, dans le bassin du Rhône*, pag. CXXI, Pièce 259.

disparaissait complétement sous les eaux, depuis la manutention militaire jusqu'au quai Saint-Benoît. — *2 heures du soir.* Le Rhône a continué de croître depuis le matin; sur un grand nombre de points les eaux gagnent les quais de la rive droite par les bouches d'égouts et les rampes d'abreuvoirs; la circulation commence à devenir impossible. La place des Cordeliers, envahie par les égouts des rues Claudia et Stella, est transformée en un étang; les eaux troubles et limoneuses du fleuve charrient des poutres et des débris de toutes sortes. — *8 heures du soir.* Le Rhône commence à rentrer dans son lit; les digues ont résisté. Les Brotteaux et la Guillotière ont été envahis sur plusieurs points par les canaux souterrains qui servent à l'écoulement des eaux ménagères. Les eaux de la Saône ont continué leur mouvement ascensionnel; leur crue, pendant ces douze heures, peut être évaluée à environ $0^m,45$. Maintenant le quai Saint-Antoine tout entier est sous l'eau; la place de la Préfecture est recouverte aux deux tiers. Les eaux se sont avancées par la rue des Célestins et la rue d'Égypte, jusqu'au devant de l'entrée du théâtre des Célestins. Un assez grand nombre de rez-de-chaussée sont noyés jusqu'au tiers ou à la moitié de leur hauteur, surtout sur le quai Saint-Antoine. Les avis reçus de la vallée supérieure de la Saône annoncent qu'elle est transformée en un vaste lac; toutes les voies de communication sont interceptées, et les récoltes sont en partie perdues. On a quelques craintes pour le chemin de fer de Paris à Lyon, bien qu'il soit établi partout au-dessus du niveau des eaux de 1840. La voie ferrée de Lyon à Saint-Étienne est impraticable depuis samedi. — *Dimanche 18, 7 heures du matin.* Le Rhône, quoique fort gros encore, a diminué cette nuit. La Saône, au contraire, a encore augmenté depuis hier de $0^m,08$ à $0^m,10$; elle couvre presque la

totalité de la place de la Préfecture et envahit les parties basses de la place Bellecour [1]. »

Pendant deux jours encore, et tandis que le Rhône rentrait dans son lit, la Saône continuait lentement à monter. On écrivait de Lyon, le 21 mai : « Le niveau des eaux de la Saône s'est élevé depuis ce matin de $0^m,30$ à $0^m,35$; heureusement le temps devenu beau permet d'espérer la cessation de la calamité qui nous afflige. L'aspect général de notre ville continue à être le même sur une échelle un peu plus développée. Les communications peuvent être considérées comme interceptées par les voies ordinaires, entre la place des Terreaux et celle de Bellecour, dans toute la partie comprise entre le lit de la rivière et l'arête centrale qui forme la ligne de partage des eaux qui se déversent d'un côté dans le Rhône, de l'autre dans la Saône. Le quartier situé au delà de la place Bellecour, en allant vers le sud, est moins maltraité; car bien que les quais soient couverts en partie, les communications principales y sont demeurées libres. L'eau s'avance cependant fort avant dans la rue des Colonies et dans la rue Sala, en menaçant d'intercepter la ligne formée par les rues du Plat, de l'Arsenal et Vaubecour. Quant à la presqu'île Perrache proprement dite, du chemin de fer jusqu'au confluent, elle jouit, par rapport au surplus de notre ville, d'une véritable immunité. Pendant qu'en amont, tout est inondé et recouvert à une hauteur plus ou moins considérable, les chaussées qui la défendent restaient encore élevées hier de près de 2^m au-dessus du niveau de la rivière. Ce phénomène s'explique tout naturellement par la présence et l'action du barrage que forment à la hau-

[1] Vᵒ le *Moniteur* des 20, 21 et 22 mai 1856.

teur du viaduc les matériaux de l'ancien pont écroulé, et qui ont été complétement abandonnés par la compagnie du chemin de fer. L'existence de ce fâcheux obstacle explique également l'élévation extraordinaire des eaux en amont de ce point. C'est à lui que notre ville est redevable, en grande partie, de la calamité qu'elle éprouve en ce moment. » Dans la nuit du 21 au 22 mai, la Saône commença son mouvement de décroissance, et quelques jours après, elle avait repris son régime calme et paisible [1]. Partout, ses affluents avaient débordé, et les journaux des départements de Saône-et-Loire, de la Haute-Saône, du Doubs et de l'Ain, donnaient les plus tristes détails sur les ravages des eaux.

Entre Lyon et la mer, la crue du Rhône fit sur plusieurs points quelques dégâts. Un journal de Valence publiait, le 19 mai, les lignes suivantes : « Depuis trois jours, les eaux du Rhône s'élevaient dans des proportions qui faisaient craindre une inondation désastreuse. Ainsi, hier, le fleuve avait atteint la hauteur de 5[m],60 au-dessus de l'étiage et de tous côtés arrivaient des nouvelles peu rassurantès. Au midi de notre département, les plaines de Loriol et de Saulce étaient en grande partie submergées, et la digue d'Anconne presque complétement tournée par les eaux. Au nord, la digue de la Roche-de-Glun était fort

---

[1] Les effets des crues de la Saône sont appréciés en ces termes dans des ouvrages spéciaux : « Le cours de la Saône est ordinairement très-paisible, mais ses crues et ses débordements sont considérables et nuisibles. L'épais limon qu'elle laisse sur les terres dans ces occasions, affaisse et étouffe les végétaux. » *Description du département du Rhône*, par le citoyen Verninac, préfet de ce département. Lyon, in-8, an IX, pag. 9. — « Les crues de la Saône se font lentement. Elles ont lieu en février, mars et novembre, et quelquefois en juin, époque où par son séjour dans les prairies, elle détruit la récolte des foins. Celles de février et de mars sont au contraire favorables aux prairies. » Ragut, *Statistique du département de Saône-et-Loire*. 2 vol. in-4, 1838, t. I, pag. 29.

menacée, la ville de Tain entièrement inondée et la route impériale n° 7 coupée en deux endroits. A Tain surtout, les craintes étaient vives ; les jardins et les rez-de-chaussée étaient envahis par les eaux ainsi que la plupart des rues. A Valence, pendant toute la journée, les eaux étaient d'une rapidité et d'un volume remarquables. Une partie des quais et quelques maisons ont été inondés. A Avignon, l'île de la Barthelasse a disparu sous les eaux, et le Rhône, refluant par les nombreux canaux souterrains et débordant par les quais, a envahi une grande partie de cette ville. Il en est de même à Beaucaire et à Arles. »

Ces inondations d'un caractère deja très-sérieux, comme on voit, n'étaient hélas ! que le prélude d'un effroyable cataclysme. Au moment où les populations reprenaient courage et sécurité, où, grâce à quelques jours de beau temps, elles croyaient tout danger passé, elles furent tout à coup en proie aux plus vives alarmes ; des pluies plus intenses encore que les précédentes faisaient partout exhausser le niveau des eaux et les rivières débordaient encore de tous côtés. Dès le 28 mai, l'autorité fit afficher, à Lyon, un avis portant que les nouvelles reçues du Haut-Rhône et de la Haute-Saône étaient des plus alarmantes et que tout faisait présager une crue égale, sinon supérieure, à celle du 16 mai. Ces craintes ne tardèrent pas à se réalissr en dépassant toutes les prévisions qu'on avait pu concevoir [1].

Quelques extraits des journaux de Lyon suffiront pour faire connaître la marche, le progrès et les conséquences

[1] Les dépêches télégraphiques transmises par les préfets, à Paris, au fur et à mesure des événements, sont l'historique le plus exact de ces funestes journées. Nous avons classé et réuni les plus importantes. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXXI, Pièce 259.

de l'affreuse catastrophe qui désola cette ville pendant plusieurs jours[1]. — 29 *mai.* « Une pluie torrentielle n'a cessé de tomber pendant 36 heures consécutives. Le Rhône et la Saône ont éprouvé une forte crue qui n'est pas arrivée à son terme : le premier charrie dans ses eaux limoneuses des débris d arbres. La seconde a envahi de nouveau les parties basses des quais des Célestins et de Saint-Antoine. — 30 *mai, 3 heures.* La pluie qu'on avait espéré voir cesser ce matin a repris et continué. La crue du Rhône est formidable. Déjà elle approche du niveau de 1840. Toute la ligne des quais de la rive droite, du pont Morand à celui de l'Hôtel-Dieu, est recouverte par l'eau qui commence à envahir également celui de Saint-Clair. Sur la rive gauche, le couronnement du quai d'Albret ne dépasse le niveau du fleuve que de $0^m,60$ à peu près. La Saône a cru de plus d'un mètre depuis hier et monte avec une rapidité menaçante. Bien qu'elle soit encore loin d'avoir le niveau de la dernière crue, il est à craindre qu'elle ne l'atteigne ou même ne le dépasse. — 8 *heures du soir.* Le Rhône a atteint, à 7 heures, le niveau de 1840 et l'a même dépassé en entrant dans la rue Lafont et le café de la Perle. Tout le quai Saint-Clair est inondé, du pont Morand au débouché de la rue Dauphine et un peu en amont Les eaux charriaient dans la soirée une masse énorme de bois de construction, de traverses du chemin de fer de Genève, de fagots et de bois de chauffage. Vue des hauteurs de la porte Saint-Lau-

[1] Consultez les publications suivantes, qui ne sont que la reproduction des journaux du temps : — *Les inondations de 1856, en France, pendant les mois de mai et de juin*, par Ch. Stephen. Paris, 1856, in-12. — *Les Inondations de 1856*, par Octave Feré. Paris, 1856, in-8. — *Almanach impérial des grandes inondations de 1856, etc.*, par E. Pick de l'Isère. Paris, 1857, in-8.

rent, l'inondation des plaines de Miribel et de Vaux présente un aspect imposant par son immensité. La Saône croît rapidement, et l'on ne peut attribuer sa hauteur à la crue du Rhône, car au barrage du pont de la Quarantaine, elle forme encore une chute de plus d'un mètre. — 10 *heures du soir*. Le Rhône continue à monter rapidement : il couvre toute la ligne des quais de la rive droite, depuis la place Saint-Clair jusqu'à l'Hôtel-Dieu. Il dépasse le couronnement du quai d'Albret sur la rive gauche. »

31 *mai*, 8 *heures du matin*. — « Cette nuit, vers 3 heures, la levée en terre de la Tête d'Or a crevé à la hauteur du Champ de manœuvres, malgré les efforts des travailleurs militaires. Les terres basses que protégeait cette chaussée, le quartier des Charpennes et une partie de celui de Villeurbanne ont été inondés. Le fort de la Vitriolerie a été envahi par l'inondation ; on a été forcé d'évacuer sa garnison en bateau. Tous les terrains bas des Brotteaux sont inondés, le fleuve ayant dépassé le niveau du quai d'Albret, qu'il n'avait pas atteint en 1840. La crue du Rhône paraît arrivée à son maximum d'élévation ; il a envahi une grande partie de la place de la Charité, de la place Bellecour, de la rue du Pérat, et le débouché inférieur des rues de la Charité, de Saint-Joseph, de Bourbon, etc. Le passage de l'Hôtel-Dieu a $0^{m},30$ d'eau. La Saône, de son côté, a continué son mouvement de croissance. Elle inonde déjà la portion de la place de la Préfecture correspondant à la rue Saint-Dominique. Les rues Ecorchebœuf, de la Préfecture, de Savoie, d'Egypte, des Célestins et de la Monnaie, sont également recouvertes en tout ou en partie. »

1er *juin*. — « Enfin, nous sommes au terme de nos angoisses. Le Rhône qui a cru hier encore toute la soirée, a commencé à se retirer vers 9 heures du soir et sa décroissance a fait

des progrès rapides ; ce matin, il avait rendu à la circulation bien des points envahis ; mais hier au soir, quel spectacle poignant! La moitié de la ville était submergée. Pourtant si désolante que fût la situation de la ville proprement dite, ce n'était rien si l'on pense aux affreux malheurs de la rive gauche. Depuis la Tête d'Or, jusqu'à la Mouche, c'est-à-dire dans toute la longueur de la ville, on dirait un tableau du Déluge ; ce sont les mêmes aspects, les mêmes ruines, les mêmes désespoirs. Le nombre des maisons disparues est incalculable. Ainsi, les Charpennes n'existent plus ; Vaux, Villeurbanne, le hameau de la Villette, La Guillotière, ont aussi horriblement souffert. On imaginerait difficilement la quantité de bois, de matériaux, de meubles de toute espèce que charriait non pas tant le fleuve, coulant encore dans son lit, que le torrent débordé qui couvrait un si large espace. Des chevaux, des bestiaux et autres animaux ont péri. Pour presque tous les habitants, c'est une ruine complète, c'est la plus horrible misère. Le Rhône a diminué d'un mètre depuis hier. Quant à la Saône, elle avait monté hier au soir à 5^{m},85, c'est-à-dire 0,10 de plus qu'hier matin. Ce matin elle a redescendu à 5^{m},70. »

Pendant que Lyon était ainsi exposé aux fureurs de l'inondation, toutes les contrées de la partie supérieure du bassin du Rhône se trouvaient également soumises aux ravages des eaux[1]. On lisait dans un journal de Mâcon : « Les nouvelles de l'arrondissement nous apprennent que la Grône a envahi la commune de Saint-Ambreuil. Au port de Thorey, à Gigny et sur tout le littoral, les habitants se préparent à quitter leurs maisons. A Chagny, les rues du Nanty, de l'Artichaut, du Bourg, de Baune et de la Fon-

[1] V° le *Moniteur* du 1er au 10 juin 1856.

taine-Barret ont été inondées par le Nanty, petit ruisseau singulièrement grossi. La crue de la Dheune est plus forte que la dernière. La route impériale de Chagny à Chassagne est coupée dans la moitié de sa largeur, près du viaduc du chemin de fer. Entre Chagny et Saint-Léger, la route a été submergée. Au Puley, la partie basse du village a été inondée. A Cuisery, la Seille avait presque atteint le niveau de 1840. » Un journal de Bourg publiait les lignes suivantes : « La Reyssouze a débordé sur les prairies qui l'avoisinent. Les eaux, qui le 16 mai, ne passaient que sur la route de Ceyzériat, ont envahi les maisons du faubourg du Jura. La route de Lons-le-Saulnier formait une chaussée assez élevée pour refouler l'eau en amont de l'ancien lit de la Reyssouze, dont le pont était tout à fait insuffisant pour l'écoulement. Cette route a été promptement couverte par les eaux, ainsi que celle de Louhans. Le hameau des Dimes, situé entre les deux routes de Ceyzériat et de Jasseron, a été totalement submergé. Depuis vendredi nous n'avons pas reçu de courrier de Belley. Le passage est fermé par l'Albarine, demésurément grossie, près de Torcieu. Il ne peut pas non plus arriver à Nantua. Le 30 mai, les eaux de cette rivière ont enlevé un pont de trois arches, construit pour le chemin de fer, à Torcieu. Les eaux de la Sereine ont emporté, à Montluel, une portion de la chaussée du chemin de fer sur une longueur de 30^{m}. Châtillon-les-Dombes, Pont-de-Veyle et Trévoux sont dans la plus vive anxiété. Dans la première de ces localités, les eaux de la Chalaronne ont envahi les maisons et s'y sont élevées à près d'un mètre dans les endroits les plus hauts de la partie basse de la ville. Il y a eu plus d'eau qu'en 1840. A Trévoux, des bâtiments se sont affaissés. Dans l'arrondissement de Belley, les

inondations ont causé d'assez grands désastres. Le village entier de la Sauge, dépendant de la commune de Saint-Benoist, situé dans une île du Rhône, est entièrement détruit. Le village de Rives, commune de Massigneu, celui de Chantemerle, commune de Brens et Bregnier-Cordon, ont été complétement inondés. La ville de Seyssel a été également envahie par les eaux. Le Seran a aussi inondé les communes qu'il traverse, ainsi que les villages de Rochefort, Talissieu et Ameyzieu. La vallée de l'Albarine a beaucoup souffert. La ville de Saint-Rambert, les villages de Saint-Maurice et de Saint-Denis ont été inondés durant deux jours; les rez-de-chaussée ont été envahis ; le quai de Saint-Rambert a été emporté. Les petits ruisseaux ont aussi causé des dégâts à Pugieu, Tenay, Ambérieu, Ambronay, Château-Gaillard, où quelques maisons ont été envahies par les eaux. »

Au-dessous de Lyon, les dévastations du Rhône sur les deux rives et dans toute l'étendue de son parcours jusqu'à la mer, prirent des proportions colossales[1]. A Givors, la moitié de la ville fut sous l'eau, ainsi que la gare du chemin de fer de Saint-Étienne ; de l'autre côté, la voie ferrée de la Méditerranée fut coupée à Irigny. « Le ruisseau si paisible d'Écully, dit un journal de Lyon, est sorti de son lit et transformé en torrent furieux a causé de graves dégâts. Mais cela n'est rien comparé aux ravages du Gier, qui roulait dans ses eaux écumeuses des arbres énormes, arrachait de ses rives des blocs de rochers et inondait en

---

[1] Pour la hauteur des eaux, consultez dans la DEUXIÈME PARTIE, *Tableau synoptique des hauteurs maxima des crues du Rhône sur les principaux points de son cours de 1801 à 1859*, pag. LXXVI, Pièce 238. — *Tableau des repères des crues de 1856 sur le cours entier du Rhône*, pag. CXIX. Pièce 258.

plusieurs endroits le chemin de fer de Saint-Étienne. Les torrents descendant des gorges du Mont-Pilat ne trouvant pas sous les ponceaux un débouché suffisant, débordaient à flots à travers la voie que les eaux couvraient. Le Garon a complété l'interruption des communications en emportant le pont de la route départementale de Lyon à Givors.» La digue de Flévieu, sur le Rhône, en face de Givors, submergée par les eaux du fleuve, se rompit sur trois points, dans la nuit du 30 au 31 mai. « Le 29 mai, dit un journal [1], le Rhône était, à l'échelle, de 4^{m} au-dessus de l'étiage. La pluie continuant de tomber et faisant pressentir une crue extraordinaire, dès le matin du 30, des dispositions énergiques furent prises pour préserver la digue de Flévieu ; un bourrelet fut établi, soit à l'aide de remblais pris en arrière, soit à l'aide de pièces de bois ou de moellons placés pour consolider la digue. Malgré une pluie battante, les travaux furent poursuivis pendant tout le cours de la journée ; les eaux ne cessaient de croître, et la crue était d'environ 0,09 à l'heure. A 11 heures du soir, elle paraissait se ralentir, et l'on espérait conserver intacte la digue qu'il s'agissait de préserver. Un vent quelque peu violent s'étant élevé a déterminé la rupture de la digue, en chassant les eaux contre les bourrelets, qui ont fini par céder malgré tous les efforts des travailleurs. Cette rupture s'est opérée vers les 2 heures du matin, sous la hauteur de 7^{m},28 au-dessus de l'étiage. »

A Vienne et dans ses environs, à l'inondation du Rhône, vint se joindre celle des plus petits cours d'eau. On lit dans le journal de cette ville : « La Gère et la Suze ont

---

[1] *Journal de Vienne* du 1er juin 1856. — *Moniteur* du 4 juin.

rempli leur lit et inondé une partie du quartier Pont-Évêque. Tous les moteurs des usines ont été arrêtés, et les eaux qui tombaient des côteaux, ont causé des dégâts considérables sur plusieurs points. Cinq maisons se sont écroulées. Les usines de Peillat et autres ont été partiellement inondées. Tous les affluents de la Gère ont également débordé. La Gervonde, qui, ordinairement, se perd à Beauveoir-de-Marc, a coupé la route impériale entre la Détourbe et Saint-Jean. Dans le canton de la Côte-Saint-André, l'Eydoche et tous les ruisseaux des vallées sont devenus des torrents furieux ; pendant deux jours, les populations ont eu à lutter pour préserver leurs habitations. La route départementale n° 11, de la Côte-Saint-André à Saint-Jean, a été coupée en plusieurs endroits. Des éboulements plus ou moins considérables se sont produits sur toutes les routes et les chemins. » Le chemin de fer de la Méditerranée éprouva des avaries importantes ; la voie fut envahie et la circulation des trains dut être suspendue.

Du côté de Valence, les effets désastreux de la crue se firent sentir très-violemment[1]. On écrivait de cette ville : « Les riverains du Rhône sont depuis hier dans la plus affreuse désolation. A la suite d'une pluie diluvienne de 48 heures, notre fleuve a repris son mouvement ascensionnel avec une rapidité et une fougue effrayantes, qui rappellent les jours néfastes de 1840. Hier au soir, le Rhône n'était encore à Valence qu'à 5^{m}. L'inondation est arrivée pendant la nuit, comme un torrent ; en quelques heures, les quais, l'arsenal, les rez-de-chaussée d'un grand nombre de maisons de la Basse-Ville et de toutes celles des

[1] V° *Rapport du préfet de la Drôme au Ministre des travaux publics, daté de Valence, le* 31 *mai* 1856. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXXXVI. Pièce 260.

jardins, des prairies et des îles, ont été submergés; leurs habitants épouvantés ont dû se réfugier aux premiers étages, et ne peuvent communiquer avec l'extérieur qu'au moyen de bateaux, d'échelles ou de passerelles suspendues. Les nouvelles du nord et du midi sont désolantes; d'Étoile à Montélimart, les plaines riveraines du Rhône ne forment presque sans interruption qu'un vaste lac. Au nord, toutes les localités situées sur les bords du Rhône, les deux routes impériales, les terres submersibles, sont envahies sur une immense étendue; le chemin de fer est coupé entre Vaugris et Vienne, ainsi qu'entre Vienne et Estressin; on redoute qu'il en soit bientôt de même en d'autres endroits, et notamment entre Tain, Serve et Saint-Vallier. Depuis hier, à 7 heures du soir, aucun courrier du nord n'est arrivé à Valence. — *4 heures du soir.* La température s'est un peu élevée, la pluie a momentanément cessé; le ciel commence à s'éclaircir et le vent du nord semble vouloir prendre. Le Rhône continue à monter, mais très-lentement. Ses eaux sont encore à 0,30 au-dessous du niveau de 1840; on attend avec anxiété la crue qui s'est produite à Lyon. Les quais de Valence, du Bourg et de la Basse-Ville, sont complétement inondés; les eaux viennent jusqu'à la place Saint-Estève, et jusqu'à 40^{m} de la côte Saint-Martin. La rue des Boucheries, qui longe latéralement le coteau, a un pied d'eau sur la moitié de sa longueur. Dans quelques rez-de-chaussée de la rue Pêcherie et du Bourg, il y a 6 pieds d'eau. De l'autre côté du pont, le fleuve a envahi la route de Saint-Péray, à 60^{m} du pont, sur une largeur de 30^{m}; un courant très-fort s'est établi entre les hôtels Chaléat et Guillot, et se répand dans la plaine des Granges. La Véoure a rompu ses digues et a causé des dégâts énormes. »

La crue du Rhône, à Valence, fut de beaucoup augmentée par celle de l'Isère, qui s'éleva à un niveau extraordinaire. Les ravages de cette rivière et de ses affluents furent également très-considérables [1]. En voici le récit d'après un journal de ce département [2] : « Les redoutables désastres que faisait pressentir la crue des rivières et des cours d'eau, pendant la soirée du 29 et la journée du 30 mai, n'ont pas tardé à se réaliser. Les pluies torrentielles, qui n'ont cessé de tomber jusque dans la soirée du 30, ont produit une inondation plus générale et plus terrible encore que celles de 1840 et de 1816. L'Isère, la Romanche et la Bourbre, se sont élevées à un niveau qu'elles n'avaient pas atteint depuis près d'un siècle, et ont fait partout d'affreux ravages. Depuis plusieurs jours, ainsi que le rapport de l'ingénieur en chef le dit, un vent chaud soufflant du sud-ouest, avait ramolli les neiges qui couvraient les sommets, et les pluies diluviennes des 29 et 30 ont déterminé la fonte sur toutes les montagnes. En quelques heures, les ruisseaux et les torrents ont crû d'une manière prodigieuse. Dans la vallée de l'Isère, en amont et en aval de Grenoble, depuis la frontière de Savoie jusqu'aux bords de la Drôme, de larges brèches se sont ouvertes dans les digues et ont livré passage aux eaux ; l'immense et magnifique plaine du Graisivaudan, couverte de riches et abondantes récoltes, a été submergée en quelques moments, et s'est transformée en un lac tumultueux.

---

[1] Dans ses rapports au Ministre des travaux publics, le préfet de l'Isère donnait les plus tristes détails sur la situation de son département. Nous en publions quelques extraits ainsi que le rapport de l'ingénieur en chef. Ve DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXXXVII et CXLIV, Pièces 261 et 262.

[2] *Courrier de l'Isère* du 2 juin 1856.

La rupture des digues du Touvet et de Crolles a commencé; l'endiguement de Froges n'a pu résister non plus, et celui de Domène a été bientôt emporté. Sur ce dernier point et par un surcroît de calamité, le torrent de Domène a rompu ses berges, en sorte que les propriétés ont été doublement envahies. Le ruisseau de Gières a exercé des ravages inouïs, renversé des murs et inondé une énorme étendue de terrain. Les digues de Meylan seules ont pu résister. En aval de Grenoble, le mal a été encore plus grand; les digues du Fontanil, de Voreppe, de Moirans ont été rompues, et l'irruption a eu lieu d'une manière terrible. A Saint-Robert, la Vence a fait une trouée dans les travaux de défense destinés à la contenir. Dans la soirée du 30, la ferme-école de Saint-Robert a été totalement submergée et l'eau se précipitait dans les maisons de Fontanil jusqu'à la hauteur du premier étage. Les malheureux habitants étaient obligés de se réfugier sur les toits et sur les arbres. Voilà le tableau qu'offraient les rives de l'Isère; celui du parcours de la Romanche n'était pas moins triste. Au Bourg-d'Oisans, cette rivière, grossie démesurément par la fonte subite des neiges, a, dans la matinée du 29, rompu ses digues; en quelques instants la brèche s'est développée jusqu'à une largeur de 250^{m}. Le 30 au matin, elle a fait en amont du Bourg, deux nouvelles brèches de 100^{m}. sur la rive droite. Quinze hameaux entiers sont dans l'eau, qui recouvre à la hauteur de 1^{m},50 une plaine de 800 hectares, les meilleures terres du pays. La route impériale est interceptée sur une longueur de plus de 2 kilomètres. Le torrent de Vénéou a emporté le pont des Gauchoirs. A Séchilienne, la détresse est la même, et pendant deux jours les habitants de cette commune, dont les maisons étaient en proie aux envahissements de la Romanche, ont été pri-

vés de communication. Durant 48 heures, la route impériale a été coupée au-dessus de Vizille, et l'on a eu les craintes les plus vives que le bourg lui-même ne fût emporté. Le 30 et le 31, les habitants ont lutté contre une ruine imminente. L'inondation a pourtant gagné la partie basse du bourg. Le pont de Champ à Lamure n'existe plus. Plusieurs passerelles ont été renversées. Les autres arrondissements, notamment celui de la Tour-du-Pin n'ont pas été plus ménagés. La Bourbre a rompu ses digues, s'est frayé un passage à travers la ville, où elle a fait des ravages considérables. Le 30, Cessieu était sous l'eau; il y en avait 2^{m} dans les maisons, dont plusieurs se sont écroulées. Au Bouchage, dans la soirée du même jour, on ne voyait que le toit des maisons. Les deux tiers des habitations de cette commune se sont écroulées. Les communications sont rompues entre la Tour-du-Pin et Bourgoin, où la Bourbre a aussi débordé, après avoir emporté plusieurs ponts. Celui de Boussieu à Ruy est détruit. A Jailleu, trois maisons se sont écroulées. Dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, Moirans, la plaine de Tullins, Lalbenc, Chantesse, sont complétement inondés. L'inondation a détruit à Moirans plus de vingt maisons. Le village des Fauries a été envahi par les eaux, qui ont submergé les habitations et intercepté la route de Grenoble à Valence. Tels sont les détails douloureux qui nous sont parvenus jusqu'ici, du 30 et du 31 mai. Depuis samedi, la pluie a enfin cessé et le soleil est venu éclairer cette scène de désolation. Hier dimanche, vers une heure du matin, l'Isère a commencé à décroître. »

D'après les rapports successifs de M. Léon Chevreau, préfet de l'Ardèche, au ministre des travaux publics, écrits sur les lieux mêmes, l'inondation du Rhône, dans ce dépar-

tement, se montra excessivement désastreuse. En rendant compte de la chute du pont suspendu du Pouzin, ce fonctionnaire écrivait[1] : « Le Rhône montait à 6^{m},25 au-dessus de l'étiage ; toute la vallée, sur une largeur de 7 kil. environ, était couverte par les eaux qui charriaient mille débris dans leur cours. » Le même jour, le pont de Rochemaure était emporté, entraînant dans sa chute le maire, M. Privat, conseiller-général, qui périt victime de son dévouement. « On ne peut se faire une idée de la désolation qui règne dans toute la vallée du Rhône, disait M. Chevreau au ministre. L'inondation est de beaucoup plus forte que celle de 1840[2]. » Le préfet des Hautes-Alpes, de son côté, s'exprimait en ces termes[3] : « Les 29, 30 et 31 mai, la Durance, considérablement grossie par les pluies continuelles, par la fonte des neiges et la crue des torrents, a rompu ses digues sur plusieurs points du département et a causé, sur presque tout son parcours dans les Hautes-Alpes, des désastres considérables. La plupart des ponts ont été rompus, les plaines inondées, plusieurs usines importantes et un grand nombre de maisons emportées. Dans les arrondissements d'Embrun et de Briançon et la partie nord de l'arrondissement de Gap, les autres torrents des Alpes ont occasionné des désastres semblables ; les communications ont été entièrement interceptées et n'ont pu être encore rétablies. »

Comme dans les grandes inondations précédentes et plus encore qu'en 1840, la ville d'Avigon, presque tout entière,

---

[1] Rapport daté du 39 mai. — *Documents officiels.* — Ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.

[2] Rapport daté de Rochemaure, le 31 mai. — *Idem.*

[3] Rapport daté de Gap, le 6 juin. — *Idem.*

fut couverte par les eaux. Le 31 mai, vers 11 heures du soir, alors que le Rhône était à 8m, une brèche effrayante se fit tout à coup entre la porte Neuve et la porte Saint-Roch dans les remparts, battus avec violence par les eaux. « Le fleuve, dit M. Ch. Robin [1], fit irruption dans la ville, comme un ouragan liquide. Par grandes masses, l'eau s'élançait contre les maisons bâties en pierre et les faisait chanceler. Ce fut pour les habitants, qui ne s'attendaient pas à une telle irruption, le comble de la terreur; ils couraient à la hâte dans les rues, s'entravant à une foule d'obstacles; ils montaient vers les hauteurs de la ville; mais l'eau les poursuivait avec une indomptable fureur. En quelques minutes, les jardins situés du côté de la brèche furent inondés, quelques maisons renversées; il ne restait plus trace d'un seul arbre, d'un seul pampre, de la moindre végétation dans les jardins. La désolation était partout. Le maire d'Avignon demanda un envoi de pain au maire de Marseille, qui procéda immédiatement à son expédition par les routes impériales conduisant à Tarascon, les autres communications se trouvant interrompues [2]. On attribue à une imprudence bien coupable l'ouverture de la brèche par les eaux du fleuve. Les remparts avaient été déchaussés sur ce point pour les besoins de la ligne ferrée. Tous les habitants d'Avignon s'accordent à dire que si l'autre projet du chemin de fer eût été adopté, les inondations n'auraient point fait de mal. »

---

[1] *Inondations de 1856. Voyage de l'Empereur.* Paris, 1856, in-12.

[2] Un décret de l'Empereur, donné à Lyon, le 2 juin 1856, prorogeait de dix jours les échéances des effets de commerce payables du 29 mai au 8 juin, dans la ville d'Avignon et les autres localités du département de Vaucluse, la circulation des correspondances ayant été suspendue depuis le 29 mai.

Le 31 mai, on écrivait de Tarascon : « Hier samedi, à 6 heures du soir, les eaux du Rhône étaient à 7^{m},95 au-dessus de l'étiage, c'est-à-dire de 1^{m},10 plus élevées qu'en 1840. A 10 heures du soir, l'eau ne montait plus, et ce matin, elle s'était abaissée de plus d'un mètre. Le chemin de fer est brisé en plusieurs endroits [1], et les communications avec Avignon seront probablement interrompues quelque temps. Tout le bassin du Rhône n'est plus qu'une vaste mer. Voici la hauteur exacte des eaux, dans la matinée de dimanche : à 7 heures du matin, 7^{m} ; à 8 heures, 6^{m},95 ; à 9 heures, 6^{m},90 ; à 11 heures, 6^{m},85, comme en 1840. » Une lettre de Beaucaire, disait : « Le Rhône n'a pas encore sensiblement décru ; par suite d'une brèche de 2 kilomètres, faite à la chaussée du chemin de fer, il inonde la plaine entre Tarascon et Saint-Remy, sur une largeur de 10 kilomètres. La plaine du côté de Beaucaire est également inondée [2]. »

La rupture de la chaussée de la Montagnette [3], située en amont de Tarascon, occasionna les plus grands malheurs. « Il s'y est produit trois brèches, dit M. l'ingénieur en chef Bouvier [4], l'une considérable et les deux autres beau-

---

[1] Les dépenses faites en 1856, pour le rétablissement de la chaussée du chemin de fer, emportée pas les inondations du Rhône dans la plaine de Tarascon, s'élevèrent en totalité, à 428,678 fr. 66 c. (*Rapport du conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée, à l'assemblée générale des actionnaires* du 29 avril 1857.)

[2] V° *Rapport de l'ingénieur en chef du département du Gard, au Ministre des travaux publics, en date du 1er juin* 1856. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLXVIII, Pièce 263.

[3] Cette chaussée part du rocher sur lequel est bâti le château de Tarascon et s'étend, en amont, jusqu'à la Montagnette ; elle barre ainsi l'entrée de la vallée. D'une longueur d'environ 5 kilom., elle est l'origine d'une ligne de défense qui se prolonge d'une manière continue le long du Rhône, jusque tout près de la mer et protége, en outre, toute la rive gauche du fleuve.

[4] *Mémoire sur le régime du Rhône et sur ses chaussées.* Avignon, 1856, in-4.

coup moins importantes. Les désastres qui en sont résultés sont immenses; elles ont occasionné la rupture du chemin de fer sur plusieurs kilomètres de longueur [1]; par suite du barrage que ce chemin établissait au travers de la plaine de Tarascon [2], cette ville a vu les eaux s'élever, dans son enceinte, à près de 2^{m} au-dessus de la plus haute inondation connue; elles ont atteint instantanément le premier étage des maisons; ce qui a occasionné des pertes considérables en bestiaux, denrées, meubles et marchandises, et a fait courir aux habitants et à leurs maisons les plus grands dangers [3]; la belle et vaste plaine de Tarascon a eu ses récoltes entièrement perdues; les récoltes des parties basses des communes de Fontvieille, Paradou, Maussane et Mouriès l'ont été également; les récoltes du sol de la commune d'Arles, compris entre le canal de navigation et la Crau, sur 40 kilomètres de longueur, ont éprouvé le même sort; cette inondation s'est enfin prolongée jusqu'à la mer, au travers de la commune de Foz. De plus, en aval de la ville

---

[1] La compagnie du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée fit publier, dans les journaux, une note ainsi conçue : « La ligne de Lyon à la Méditerranée n'a été rompue que sur un seul point, en amont de Tarascon, entre cette dernière ville et la Montagnette. Sur un espace d'environ 3 kilom., on compte jusqu'à 13 brèches, dont la réunion présente une longueur de 6 à 700^{m}, sur laquelle le remblai a été entièrement enlevé; de plus, et sur un espace de 600^{m} environ, le remblai à peu souffert, mais rails, traverses et ballast ont été dispersés et bouleversés. Pour rétablir la ligne dans son état primitif, il y aura environ 70,000^{mc} de remblais à exécuter. »

[2] *Le Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*, du 3 juin, publiait les lignes suivantes : « A Tarascon, les eaux du Rhône qui, lors des inondations précédentes, pouvaient s'étendre au large dans la plaine, s'étant trouvées arrêtées par le chemin de fer, menaçaient la ville d'un horrible désastre. M. de Crèvecœur, préfet des Bouches-du-Rhône, s'est transporté en toute hâte sur les lieux, et sur ses ordres, les ingénieurs de la compagnie ont fait couper la levée du chemin de fer, en amont de Tarascon, sur une longueur de 100^{m}, pour donner passage à l'inondation. »

[3] V° *Délibération du conseil municipal de Tarascon, du 19 juin 1856, sur les dangers de la ville pendant l'inondation, par l'effet des travaux de la compagnie du chemin de fer.* DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CCLIX, Pièce 264.

d'Arles, sur 12 kilomètres de longueur, les eaux ayant rompu les deux chaussées du canal, l'inondation s'est étendue dans cette partie jusqu'à la chaussée du Rhône; mais au delà, jusqu'à la mer, la chaussée droite du canal ayant résisté, la vaste étendue de terrain qui y correspond, dont la surface est de 12,000 hectares, n'a pas été atteinte. La surface inondée par le fait des brèches qui se sont produites à la chaussée de la Montagnette était de 23,000 hectares. Si la partie basse de la chaussée de la rive droite du canal eût rompu, comme cela eut lieu en 1840, et comme cela a été sur le point d'arriver et que par suite, l'inondation se fût élargie jusqu'au Rhône, la surface inondée eût été de 35,000 hectares. » Le montant des pertes éprouvées est évalué, par M. l'ingénieur en chef Bouvier, à 11,261,224 fr.[1]. « Cette perte énorme, dit-il, a été uniquement produite par la rupture, sur environ 800^{m} en trois brèches, de la chaussée de la Montagnette, car le chemin de fer, à l'aval, entre Tarascon et Arles, sur lequel cette chaussée vient se souder, ainsi que la chaussée en aval d'Arles, jusqu'à la mer, qui défendent partout ailleurs la rive gauche, ont parfaitement résisté. La conséquence à déduire de ce qui précède est qu'il faut à tout prix interdire l'entrée des eaux d'inondation dans la vallée comprise entre Tarascon et la Montagnette. »

Les nouvelles d'Arles étaient navrantes; elles constataient, dans les termes suivants, la submersion d'une immense étendue de territoire : — 21 *mai*, 8 *heures* 1/2 *du soir*. « Le Rhône, qui avait atteint 5^{m}, ce matin à 10 heures, marque à l'échelle du canal de navigation d'Arles à Bouc,

---

[1] D'après les constatations officielles, les pertes étaient de 3,987,027 fr. pour Tarascon et de 3,153,607 fr. pour Arles.

5^{m},60[1]. C'est 0^{m},35 de plus qu'en 1840 ; aussi les eaux dépassent-elles presque partout les chaussées les plus élevées. Une brèche de plus de 100^{m} de long s'est déclarée à la pointe de Trinquetaille. Le pont de bateaux a été partiellement emporté dans la matinée ; vers le soir, la partie restante du côté de Trinquetaille a été entraînée par les eaux. Toutes les parties basses de la ville et les quartiers de la Roquette, du Saint-Esprit, Lalice jusqu'au théâtre, les rues du Pont, de Chiavary et la rue Neuve, sont inondés jusqu'à une grande hauteur. » — 1er *juin, 7 heures du soir.* « La brèche faite aux chaussées de la Camargue, entre le pont de Fourques et la porte de Trinquetaille, occupe maintenant 4 ou 500^{m} ; les eaux s'étendent dans le bassin de la Corrège, et elles arrivent jusqu'aux anciens Ségonaux du Rhône, Saint-Ferréol vers Cabassole, le mas d'Agou et Méjaunes. De toutes parts, les désastres sont incalculables. Le département du Gard n'est pas plus heureux que nous ; Fourques et Bellegarde sont sous l'eau par les brèches de Beaucaire. »

Cependant les désastres furent moins grands de ce côté qu'en 1840 ; l'ingénieur en chef Bouvier le constate en ces termes : « Les chaussées du Gard s'étendent sans interruption sur une longueur de 58,866^{m}, de Beaucaire à Sylvéréal ; elles ont été récemment rehaussées et convenablement réparées ; aussi n'ont-elles pas été surmontées, mais il s'y est produit une brèche par filtration. Les pertes occa-

---

[1] Les crues supérieures à 4^{m},50 ne se présentent, à Arles, qu'une année sur quatre. Les hauteurs les plus habituelles du fleuve sont comprises entre 0^{m},50 et 4^{m},50. (*Mémoire sur les améliorations des embouchures du Rhône*, par M Surell, ingénieur des ponts et chaussées. Nîmes, 1847, in-4°, pag. 18). Ce savant travail contient les renseignements les plus précis sur le régime du Rhône d'Arles à la mer. V° note 9, p. 121.

sionnées, par cette brèche, furent évaluées à 4,699,494 fr.[1]. Cette perte ne s'élève pas à la moitié de celle qui eut lieu en 1840, officiellement évaluée à 12 millions. Si on prend en considération que l'inondation de 1856 a eu lieu au mois de mai et a détruit toutes les récoltes, tandis que celle de 1840 se produisit en novembre, on conclura que cette perte n'eût pas été le quart de celle de 1840, si elle eût eu lieu à la même époque. Cette différence provient évidemment du perfectionnement des chaussées, qui a réduit considérablement la hauteur et l'intensité de l'inondation. Ainsi, les salines de Peccais qui, en 1840, furent dévastées, n'ont pas éprouvé le moindre dommage ; il en est de même des canaux de la concession de Beaucaire qui n'ont presque pas souffert ; enfin les communes d'Aimargues et du Caylar, atteintes en 1840, ne l'ont pas été en 1856. »

Une lettre datée d'Arles, du 3 juin, disait : « Après avoir emporté le pont, le Rhône a passé par-dessus les digues et les a renversées en plusieurs endroits, inondant ainsi la vaste plaine de ce beau territoire, couvert, cette année, de la plus belle récolte prête à être moissonnée. En quelques heures, tout a été perdu, et les plaines de la Camargue, Trébon et Plan-du-Bourg, se sont couvertes d'eau, de 5 à 8 heures du matin. La perte est immense, et, si aux céréales, on ajoute encore celle non moins grande des bêtes à laine, on peut, sans exagération, les porter à plusieurs millions pour Arles seulement. Le mal énorme que nous éprouvons n'a pas été occasionné par la rupture seule des chaussées d'Arles, mais encore par les

[1] Dans cette somme, Beaucaire figure pour 2,307,857 fr. ; les autres communes qui y sont comprises sont celles de Fourques, Bellegarde, Saint-Gilles, Beauvoisin, Vauvert, Saint-Laurent d'Aigouse et Aigues-Mortes.

chaussées en amont de Tarascon, qui couvraient et protégeaient un territoire d'environ 80 kilomètres de long. Le Rhône baisse un peu, mais il n'y a rien de nouveau dans notre situation. Le Grand-Plan du Bourg sera probablement préservé ; il en est de même des principaux domaines de la rive droite du grand Rhône. Cependant, dans la basse Camargue, l'invasion des eaux se fait actuellement sentir en refluant dans les terres qui n'ont pas reçu les eaux directement. Les chaussées ont servi de refuge à une grande quantité de troupeaux, que les malheureux fermiers ne savent comment nourrir. »

Les conséquences générales, de l'inondation de 1856, en ce qui concerne les travaux publics, se trouvent résumées dans l'appréciation suivante de M. l'ingénieur en chef Kleitz : « Cette crue, dit-il[1], est la plus forte qui ait été observée sur le Rhône, à Lyon et en amont. La digue des Brotteaux s'est rompue ainsi que le chemin de ronde. Une grande quantité de maisons, bâties en pisé, ont été détruites aux Charpennes et à la Guillotière. De grandes pertes ont eu lieu dans la plaine de Cordon à Grolée. La réparation des avaries causées aux digues a coûté 120,000 francs. La surface inondée a été à peu près la même que celle couverte par les eaux de 1840. Les récoltes sur pied ont été entièrement perdues. Les autres dommages, tels que démolition de maisons, de clôtures, corrosions de rives, ensablement et ravinement de

[1] *Tableau des plus grandes crues observées sur le Rhône.* (MS.)— Dans un rapport présenté au conseil général de Vaucluse, M. l'ingénieur chargé du service du Rhône, disait : « Les dommages causés aux récoltes par la crue de 1856, dans toute l'étendue de ce fleuve, depuis la frontière Suisse jusqu'à la mer, paraissent pouvoir être estimés à 32 millions de francs, sans tenir compte des pertes éprouvées par les centres de populations, qui ont pu s'élever à une dizaine de millions. »



terrains, ont été bien moindres qu'en 1840. La digue de la Vitriolerie, à Lyon, a été écrêtée; deux brèches ont été ouvertes dans la digue submersible d'Oullins et le barrage de Pierre-Bénite; deux brèches se sont également formées dans la digue haute de Feyzin; la plate-forme du bac d'Irigny a été détruite; la digue de Flévieu rompue sur quatre points et dégradée sur la majeure partie de sa longueur; la digue des Roches-de-Condrieu écrêtée sur une longueur de 255^{m}; la digue de Chavanay coupée sur trois points; deux brèches se sont formées dans la digue des Dames, à la crue du 18 mai; la digue de la Roche-de-Glun a été emportée, dans la soirée du 30, sur 250^{m} de longueur. Enfin, des avaries moins importantes ont été causées aux quais de Lyon, de Givors, de Sainte-Colombe, de Saint-Vallier et de Tain. Les digues des Pêcheurs, de la Table-Ronde, d'Estressin, de la Buissonnée, de Serves, de la Burge et de Tournon ont eu également à souffrir. La réparation de ces divers ouvrages a coûté près de 600,000 francs. En aval de Valence, la crue a causé la perte de toutes les récoltes sur pied dans le champ d'inondation, emporté un grand nombre d'habitations et occasionné de très-graves avaries à la plupart des ouvrages d'endiguement du Rhône. Les ponts du Pouzin, de Rochemaure et de Donzère furent emportés ainsi que les chaussées d'avenue de ceux du Teil et de Viviers. Le port de Valence et la digue de l'Abattoir furent entièrement détruits; les digues de Chollet, de Balafray, de Fremigière, de Rochemaure, de Souteyrane, du Banc-Rouge, Madier, Laurent et de l'Ile-Roi furent largement bréchées, ainsi que les digues de Fraysse et Géton, de Loriol, Biousse et Dianoux, et du Passerou; la digue du Bayard fut emportée sur 900^{m} de longueur, et les digues de Donzère, de Malaubert, de la Poule, de Cruas, de Rochemaure, de

Frayol et Fournery, subirent de notables avaries. La réparation de ces divers ouvrages, non compris les ponts, a coûté un million. Les avaries furent encore plus considérables au-dessous de Pont-Saint-Esprit; un grand nombre de digues et chemins de halage furent détruits; les autres bréchés ou excoriés. La réparation de ces avaries a coûté 1,800,000 fr. entre Pont-Saint-Esprit et Arles, et 800,000 fr. en aval d'Arles, sans tenir compte des dommages causés au canal d'Arles à Bouc et aux travaux des embouchures. »

Ce fut le 1er juin, au moment des préparatifs des fêtes du baptême du prince impérial, que parvint, à Paris, le premier avis annonçant la terrible calamité dont les bords du Rhône étaient affligés, avis qui faisait pressentir un développement prodigieux et général de l'inondation. L'Empereur, avec cette promptitude de pensée qui distingue tous ses actes, résolut de partir sur-le-champ pour aller, de sa personne, porter des secours et des consolations aux malheureuses victimes du fléau, et en même temps, examiner par lui-même les effets du débordement des eaux, afin de pouvoir apprécier, en toute connaissance de cause, les mesures les plus propres pour empêcher le retour de semblables cataclysmes, si souvent renouvelés. Parti de Paris, le 1er juin, l'Empereur arriva, à Dijon, le même jour, à 8 heures du soir, et le lendemain matin, il en repartait pour se rendre à Lyon. A peine dans cette ville, son premier soin fut d'accomplir la généreuse mission qu'il s'était imposée. « Sa Majesté, dit une note officielle [1], accompagnée de S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, de S. Exc. M. le maréchal comte de Castellane, de M. le sénateur Vaïsse, chargé de l'administration du dé-

[1] *Moniteur* du 3 juin 1856.

partement du Rhône, de MM. les généraux Niel et Fleury, aides de camp, et de M. le marquis de Puységur, officier d'ordonnance de Sa Majesté ; du directeur général des ponts et chaussées et des chemins de fer et des ingénieurs du service, est sortie à cheval, vers onze heures et demie, de l'hôtel de l'Europe, pour visiter les parties de la ville qui ont été le plus violemment atteintes par l'inondation. Sa Majesté a suivi, constamment au pas, la place Bellecour, la rue Impériale, le pont et le cours Morand, le cours Vitou et le quartier de Charpennes, le premier qui ait été envahi par les eaux. Sa Majesté a visité les brèches faites aux deux digues du Rhône, et par lesquelles le fleuve a fait irruption; l'Empereur a continué son trajet à travers l'avenue de Saxe, le cours Lafayette, et enfin le cours Bourbon jusqu'à la mairie de la Guillotière : Sa Majesté est rentrée à deux heures et demie. Dans ce long trajet, l'Empereur a dû traverser à gué plusieurs parties des chaussées qui sont encore couvertes par les eaux. C'était un grand et émouvant spectacle que celui de cette population réunie sur les débris de ses habitations renversées, se livrant à des transports d'enthousiasme et de reconnaissance pour la généreuse pensée qui avait amené Sa Majesté au milieu d'elle. Sa Majesté, profondément émue, a distribué personnellement de nombreux secours aux victimes de l'inondation, qui se pressaient en foule autour d'elle. »

Dès le lendemain matin, 3 juin, l'Empereur se remit en route pour continuer son voyage; véritable pèlerinage de charité, touchant exemple de dévouement d'un souverain pour son peuple. Voici dans quels termes le gouvernement en faisait connaître les principales circonstances [1] :

---

[1] *Moniteur* des 4 et 5 juin 1856.

— 3 *juin.* « Aujourd'hui, à 7 heures du matin, Sa Majesté est partie pour Valence et Avignon. En passant à Tain, l'Empereur s'est entretenu avec les autorités de Tain et de Tournon, des dégâts causés par l'inondation, et a remis au sous-préfet 7,000 fr., pour les premiers besoins de ces deux villes. Sa Majesté est arrivée à 9 heures et demie à Valence, au milieu des cris enthousiastes de la population. L'Empereur était à Avignon vers 3 heures. Sa Majesté a pénétré dans la ville en bateau, et a été accueillie par les témoignages de la plus vive reconnaissance. Entre Lyon et Valence, l'Empereur s'est arrêté dans les villes qui ont le plus souffert. Sa Majesté a remis, pour les victimes de l'inondation : à Vienne, 10,000 francs; aux Roches de Condrieu, 2,000 francs; à Tain, 5,000; à Tournon, 2,000; à Valence, 20,000. Dans cette dernière ville, Sa Majesté a remis, en outre, 20,000 francs au préfet de la Drôme, pour les inondés de ce département. Partout la présence de l'Empereur est regardée comme un bienfait providentiel, acclamée par les populations. De Valence à Avignon, même enthousiasme à la nouvelle de l'arrivée de l'Empereur. Les populations, avec leurs autorités à leur tête, se portent en masse sur le passage de Sa Majesté. A Montélimar, l'Empereur remet pour les victimes de l'inondation une somme de 4,000 fr. A la Palud, où les ravages ont été très-considérables, Sa Majesté donne 4,000 francs. » — *Arles*, 3 *juin*, 7 *heures du soir.* « L'Empereur, parti de Valence à 11 heures, arrive à Arles, après avoir visité les inondations d'Avignon et celle de Tarascon. Sa Majesté couchera à Arles. » — 4 *juin.* « La visite de l'Empereur aux victimes des inondations du Rhône a produit sur les populations de ces contrées désolées une impression que rien ne saurait rendre. L'Empereur leur a apparu comme une seconde Providence. Sa marche s'ac-

complit au milieu des larmes de la reconnaissance et des bénédictions publiques. Jamais l'amour et le dévouement réciproques d'un peuple et de son souverain ne s'étaient montrés d'une manière plus éclatante. L'Empereur n'est pas moins profondément touché de ces témoignages de confiance et d'affection, que ne le sont les populations de son empressement à se rendre au milieu d'elles pour y partager et soulager leurs souffrances. Son cœur ne le trompait pas en lui inspirant la résolution d'accourir sur le lieu du désastre pour y exercer le plus bel attribut de la puissance, celui de consoler le malheur. Hier, Sa Majesté a visité toutes les villes inondées entre Valence et Arles. Elle s'est successivement arrêtée à Montélimar, à la Palud, à Orange, où le fléau avait cruellement sévi. Partout elle a laissé des marques de sa munificence et relevé les courages abattus. A son arrivée à Avignon, la plus grande partie de la ville étant couverte par les eaux, l'Empereur a dû monter en bateau pour se rendre dans la partie haute que l'inondation n'avait point envahie. Toute la population qui s'y était retirée s'est pressée autour de Sa Majesté en lui témoignant par ses acclamations enthousiastes sa profonde reconnaissance. L'Empereur, avec les personnes de sa suite, est monté sur la place du Rocher, près de l'ancien palais des papes, pour mieux juger de l'étendue du désastre. Après un court séjour à l'Hôtel-de-Ville, où Sa Majesté a reçu les hommages et les remercîments de la municipalité, l'Empereur a voulu se rendre à Tarascon. Les communications entre cette ville et Avignon sont complétement interrompues, par suite de la rupture du chemin de fer, que les eaux du Rhône ont coupé sur plusieurs points. Sa Majesté a traversé dans un bateau, au milieu des champs inondés, un espace de 5 kilomètres qui la séparait de Tarascon. Là, un spectacle

de nouvelles souffrances l'attendait. L'Empereur, profondément ému, a parcouru dans son bateau les rues de cette ville entièrement envahie par les eaux, et a distribué des consolations et des secours aux habitants réfugiés dans les étages supérieurs de leurs maisons. Il serait impossible de décrire la reconnaissance et l'enthousiasme excités dans cette population par la visite inattendue de l'Empereur. Il était 6 heures du soir quand Sa Majesté est partie pour Arles par le chemin de fer. A son arrivée, elle s'est immédiatement rendue à la tour des Arènes, afin d'embrasser d'un coup d'œil l'immense étendue des terrains inondés entre la ville et la mer. L'accueil fait à l'Empereur par la population d'Arles a été aussi des plus chaleureux et des plus touchants; aux cris de *Vive l'Empereur!* se mêlaient les bénédictions pour l'auguste Souverain qui sait faire un si noble usage du pouvoir que la France lui a donné. L'Empereur a couché à Arles, et en est parti ce matin, à 8 heures, pour retourner à Lyon par Avignon, Montélimar et Valence. Partout, sur son passage, les populations reconnaissantes s'étaient empressées d'accourir au-devant de Sa Majesté pour la saluer encore des cris répétés de *Vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive le Prince Impérial! vive l'ami et le bienfaiteur du peuple!* L'Empereur est arrivé à Lyon ce soir, à 5 heures. Sa Majesté y a passé la revue des troupes, Les acclamations des soldats et des habitants se sont fait entendre avec un nouvel enthousiasme. A 8 heures, l'Empereur a quitté Lyon pour se rendre à Paris. [1] »

---

[1] Sous ce titre : *Inondations de* 1856. — *Voyage de l'Empereur.* Paris, 1856, in-12, M. Charles Robin a recueilli toutes les circonstances particulières de l'excursion impériale; on trouve là les épisodes les plus touchants; le courage et la

De 1856 à 1862, les faits relatifs aux inondations dans le bassin du Rhône pourraient encore faire l'objet d'une assez longue nomenclature, si l'on voulait tenir compte de tous ceux qui se sont produits. Mais le fléau se présente ici circonscrit dans ses ravages; il n'offre pas ce caractère de généralité qu'on lui a vu prendre si souvent et dont la catastrophe de 1856 restera comme la plus mémorable expression de notre temps; toutefois, il n'est pas sans intérêt de s'arrêter sur ses principaux effets depuis cette douloureuse date; les quelques années qui nous en séparent ont payé plus ou moins leur tribut de malheurs à la calamité de l'inondation. Le débordement des eaux, bien que localisé sur un point ou sur un autre, a exercé pourtant avec une grande intensité, ses désastres habituels, et nous croyons utile de rapporter une courte analyse des plus importants.

En 1857, le département de l'Ardèche fut cruellement éprouvé par la crue de ses rivières. Une lettre de Privas, du 15 septembre, disait[1] : « Trois mois de sécheresse et d'excessive chaleur avaient desséché nos rivières, tari nos sources, compromis nos récoltes. L'absence d'eau était le seul malheur qui semblât nous menacer, quand tout à coup, par une transition presque subite, une pluie comme on ne se souvient pas d'en avoir vu tomber, un véritable déluge, est venue fondre, le 10 septembre, sur divers points de

---

grandeur d'âme, le dévouement et la générosité de Napoléon III, y brillent du plus vif éclat. La France entière, sans distinction de parti, fut unanime dans l'admiration de ce grand acte populaire émané de la puissance souveraine.

[1] *Moniteur* du 19 septembre 1857. On peut lire dans cette feuille la relation détaillée des sinistres causés par les inondations. Vᵉ les nᵒˢ des 17, 20 et 24 septembre, 3, 11, 13 et 15 octobre 1857.

l'Ardèche, et notamment dans les arrondissements de Largentière et de Tournon. Dès le lendemain, des rapports navrants arrivaient de toutes parts à la préfecture. Un volume ne suffirait pas à contenir le récit des malheurs sans nombre occasionnés par ce terrible événement. »

Voici en quels termes M. Marchegay, ingénieur en chef, fait connaître dans un rapport officiel les circonstances de de ces inondations [1]. « La pluie qui a déterminé la crue du 10 septembre est tombée avec une intensité incroyable vers le sommet de la chaîne des Cévennes, sur son versant oriental, depuis la source du Doux, près de Saint-Bonnet-le-Froid, jusque vers le Vigan, aux sources du Gardon. A Aubenas, il est tombé, le 10 septembre, 145 millimètres d'eau; aux Poulins, près de Tournon, 101 millimètres; à Annonay, la tranche d'eau a été de 78 millimètres. La durée de la pluie, et surtout son intensité, n'étaient en rien comparables sur ces trois points à la durée et à l'intensité de la pluie qui tombait le même jour vers le sommet de la chaîne. Ainsi, dans le bassin supérieur de l'Érieux, la pluie a duré, le 10 septembre, depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir, sans interruption et avec une violence extrême, et pendant cette pluie, le talus des montagnes était recouvert d'une couche d'eau de plusieurs centimètres d'épaisseur. Il avait déjà beaucoup plu le 9 septembre, en

---

[1] *Rapport sur les inondations qui ont eu lieu en* 1857 *dans les vallées des principaux torrents du département de l'Ardèche, et en particulier sur les inondations du* 13 *septembre* 1857, daté du 20 janvier 1858. — (*Annales des ponts et chaussées*, ann. 1861, 1er semest.) — Le 26 mai 1857, l'Ardèche avait déjà présenté une crue assez forte qui, au pont de Saint-Just, avait surmonté l'étiage de 5m,50. — Le 5 octobre suivant, une autre se produisit encore, moins élevée que celle du 10 septembre; elle détruisit, sur tous les points, les travaux provisoires exécutés à la hâte pour rétablir la circulation.

sorte que le sol était complétement imbibé et détrempé quand est survenue la pluie d'orage dont nous venons de parler. Pendant que cette pluie diluvienne venait s'abattre sur les montagnes où le Doux, l'Érieux et l'Ardèche, prennent naissance, une trombe de vent, comme de mémoire d'homme on n'en avait vu dans le pays, ravageait toute la contrée et principalement la partie comprise entre Prades, sur l'Ardèche, et Joyeuse, sur la Beaume. Sur les montagnes d'où partent les torrents principaux et leurs affluents, une grande quantité d'arbres ont été arrachés ou brisés et entraînés au fond des gorges, et c'est surtout à cette circonstance qu'est dû le caractère exceptionnel de la crue du 10 septembre. Jamais, en effet, on n'avait vu les torrents entraîner, comme cette fois, d'immenses trains de bois, qui, dans leur marche vagabonde, coupaient ou arrachaient les plantations de la vallée, si bien que cette sorte d'avalanche, loin de diminuer d'intensité, ne faisait que s'accroître dans sa marche. Le Doux, l'Érieux et l'Ardèche ont tous trois présenté le même spectacle, et les habitants des bords du Rhône disent que ce fleuve ne présentait, d'une rive à l'autre, qu'un vaste train de bois, si compacte, que, au Pouzin, en aval de l'Érieux et du Doux, il semblait qu'on aurait pu traverser le Rhône en marchant sur ce bois. Il paraît que la Cèze, qui passe à Saint-Ambroix, et le Gardon, qui passe à Alais, ont présenté le même phénomène, et c'est à l'amoncellement et à la poussée de ces arbres entraînés par le Rhône, qu'a été due la rupture du pont de bateaux établi à Arles. Dans de telles conditions, les inondations du 10 septembre devaient produire et ont produit, en effet, des désastres immenses dans les vallées du Doux, de l'Érieux et de l'Ardèche. Toutes les propriétés que les riverains avaient créées à grands frais sur le bord des tor-

rents ont été emportées, en sorte que là où il existait une prairie, il n'y a plus à présent que le rocher complétement à nu ; sur d'autres points, les terres emportées ont été remplacées par du sable, du gravier ou des galets de toutes grosseurs. Un très-grand nombre d'usines et de maisons, construites sur le bord des torrents, ont été envahies et démolies, et presque toutes les prises d'eau et canaux de conduite, appelés béalières, ont disparu. Les murs de soutènement des routes impériales et départementales, quoique construits avec mortiers de chaux et de sable, ont été détruits sur presque tous les points où la route était assise sur la rive concave du torrent; le massif de remblai de la route a été aussi emporté, en sorte que sur un grand nombre de points, le passage était impossible. Là ne se sont pas bornés les dommages éprouvés par les ouvrages qui dépendent du service des ponts et chaussées; parmi les ponts établis sur ces torrents, un grand nombre ont été détruits complétement ou ont subi des avaries considérables ; ainsi on a compté sur les routes impériales et départementales, indépendamment des ponceaux et aqueducs de peu d'importance, 13 ponts emportés et 27 ponts ayant éprouvé de fortes dégradations. Les deux ponts les plus importants, parmi ceux qui ont été détruits, sont sur le Doux, le pont suspendu de Tournon, dont la culée rive gauche tournée, par le courant, a été affouillée et renversée en amont, et sur l'Ardèche, le pont de pierre de Rolandy, construit il y a près de 80 ans par les États du Languedoc. Ce dernier pont était composé de trois arches ayant 15^{m} de largeur chacune; les piles ont été affouillées et se sont affaissées sur elles-mêmes, en se déversant vers l'amont et en entraînant la destruction des arches. La cause des inondations de l'Ardèche doit être recherchée dans la configuration tourmentée du

pays et dans les quantités énormes de pluie qui, sous l'influence des vents du sud-est, viennent s'abattre, à la fin de l'été, sur les montagnes où ce torrent prend naissance. Le bassin de l'Ardèche est évidemment voué à de fréquentes inondations, et l'ingénieur en chef soussigné n'hésite pas à déclarer que, dans son opinion, il est impossible de les prévenir.» M. de Mardigny, en exprimant le même avis « que les vallées de l'Ardèche resteront, quoi qu'on puisse faire, exposées à jamais aux grandes inondations qui les désolent, » l'accompagne de ces judicieuses observations[1] : « C'est aux habitants de l'Ardèche à avoir sans cesse présentes à la mémoire les terribles crues de leurs torrents ; car, il faut bien le dire, une grande partie des désastres doit être imputée à l'imprévoyance des riverains qui, pour accroître leurs propriétés, empiètent de tous côtés sur le lit des rivières et établissent leurs usines et même leurs maisons d'habitation dans le plan d'eau des inondations. Plusieurs années se passent sans qu'il y ait de crues ; la confiance revient ; les maux passés sont oubliés, et chacun s'empare du domaine des eaux, jusqu'à ce qu'une grande inondation comme celles de 1827, 1846 et 1857 vienne détruire tous les travaux exécutés. [2] »

En 1859, l'Ardèche causa de nouvelles inondations, par suite d'une pluie torrentielle tombée les 14 et 15 octobre ; il y eut encore, sur ses bords et ceux de ses affluents, de sérieux dommages. Par l'effet de cette crue, le Rhône s'exhaussa à Avignon ; une lettre de cette ville du 17 octobre disait : « Le Rhône, soudainement grossi par une

---

[1] *Mém. cité.*

[2] V° *Tableau comparatif de la hauteur des crues de l'Ardèche en* 1827, 1846 *et* 1857. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLIII, Pièce 265.

crue considérable de l'Ardèche, a franchi son lit en quelques heures [1], ses eaux bourbeuses, jaunâtres et torrentueuses ont couvert en grande partie l'île de la Barthelasse, entraînant une assez grande quantité de bois de construction. La partie basse du quartier de la Carreterie a été atteinte par ce débordement inattendu. » En même temps, les autres torrents des Cévennes étaient également démesurément grossis par des pluies d'averse ; la Cèze et le Gardon débordaient à Saint-Ambroix et à Alais [2].

Depuis 1856, le Rhône n'a éprouvé qu'une seule crue véritablement importante ; elle eut lieu au mois de novembre 1859 ; son niveau approcha, sur le Haut-Rhône, de la hauteur des crues extraordinaires. Elle fut produite par la fonte des neiges tombées sur les Alpes, et principalement dans la vallée de l'Arve [3]. On écrivait de Bonneville, le

[1] Dans les notes que M. Achard a bien voulu nous fournir, nous trouvons les réflexions suivantes sur la manière dont l'exhaussement des eaux se produit à Avignon : « Le Rhône ne déborde jamais, dit-il, par l'effet des crues signalées à Lyon, soit qu'elles lui soient propres, soit qu'elles lui viennent de la Saône ; mais quand son lit est rempli par le débit de leurs eaux, si un orage considérable éclate dans le bassin de l'Ardèche, la crue devient rapide et menaçante. La Drôme, l'Isère, la Cèze influencent aussi beaucoup le niveau des eaux à Avignon. Les riverains reconnaissent à la couleur des eaux quel est l'affluent qui leur porte davantage et prennent des précautions en conséquence. La Saône croît 9 jours, l'Isère et la Drôme, 3 ; l'Ardèche ne donne bien fort que pendant 24 heures ou 48 heures au plus. Si donc le Rhône est bas et qu'il croisse tout à coup par l'effet de l'Ardèche, on ne s'inquiète pas ; si la Saône arrive seule, on ne s'inquiète pas davantage, mais si l'Ardèche ou l'Isère arrivent quand déjà la Saône a rempli le lit du fleuve, on veille. »

[2] V° le *Moniteur* du 19 octobre 1859.

[3] Depuis l'annexion de la Savoie à la France, par le traité du 24 mars 1860, l'Arve est devenue une rivière française. « Le lit de l'Arve est sinueux et irrégulier, ses pentes sont raides, ses vitesses rapides, son régime instable, ses crues destructives ; elle roule du galet en grand volume et est, à juste titre, considérée comme un dangereux voisin. » (*Des eaux, des travaux publics et du barrage de Genève*, par MM. L. L. Vallée, inspecteur général des ponts et chaussées en re-

5 novembre[1] : « Après trois jours d'un fort vent d'ouest et d'une pluie chaude qui ont fondu la neige couvrant nos montagnes en grande quantité, la rivière a commencé de sortir de son lit et à traîner des flots rugissants. Ce bruit sinistre que nous ne connaissons que trop, est toujours le précurseur des grandes colères de l'Arve. Lundi soir, l'eau envahissait le faubourg des Places, la plaine de Crève-Cœur et celle que parcourt la route de Cluses. Dès ce moment, jusqu'à mercredi à 4 heures du matin, la rivière montait toujours. L'œil ne peut regarder sans larmes des maisons bouleversées par les flots, des masses de gravier et de pierres remplaçant des champs fertiles, des sillons noirâtres et profonds succédant à des jardins bien entretenus. Les digues nouvelles, qu'on croyait inébranlables, ont été renversées en amont et en aval du pont de Bonneville. Jamais l'Arve n'avait causé d'aussi affreux désastres. Les pertes sont énormes. » On recevait des nouvelles semblables du département de l'Ain [2] : « Les fortes pluies, tombées ces derniers jours, ont fait sortir de leur lit les principaux cours d'eau de la partie montagneuse du département. Le Suran et la rivière d'Ain ont couvert les plaines qui les bordent à une grande étendue. L'Albarine, qui était à sec il y a quelques jours, s'est répandue

---

traite, et E. Vallée, ingénieur des ponts et chaussées. Paris, in-8, 1859, pag. 189). V° aussi *Observations sur le régime de l'Arve et du Rhône*, par M. Paul Chaix, dans les *Annales des ponts et chaussées*, année 1857, 2° semestre.

[1] *Gazette de Savoie* du 5 novembre 1859. — La *Gazette de Lyon* disait : « Les nouvelles du Haut-Rhône sont graves. La chaussée du chemin de fer de Lyon à Genève a été couverte par les eaux, entre Culoz et Seyssel, et la circulation sur cette voie est interceptée. On annonce que le Victor-Emmanuel aurait été également couvert par le fleuve débordé ; on ajoute même que la chaussée aurait en certains points gravement souffert. »

[2] *Journal de l'Ain* du 2 novembre 1859.

aussi dans la plaine d'Ambérieu, battant avec violence la chaussée du chemin de fer. Dans certains points, cette chaussée n'était plus élevée que de 0,50 au-dessus du niveau du sol. A Culoz, le Rhône avait aussi envahi la plaine, mais ne la couvrait que d'une couche d'eau peu élevée. Le fleuve débordait à Seyssel et s'est répandu dans les parties les plus basses de la ville. »

Le 1er novembre, à Seyssel, les eaux s'élevèrent à 4m,05 ; le 2, elles atteignirent 4m,25 au pont Lafayette, à Lyon. » Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, dit un journal de cette ville[1], le Rhône a éprouvé une forte crue ; son niveau a continué à s'élever jusqu'à 6 heures du soir. Cette crue, qui a recouvert, à une assez grande hauteur, les bas ports de la rive gauche et de la rive droite, est cependant restée fort au-dessous des anciennes défenses qui n'ont été atteintes nulle part. La Saône a également éprouvé une crue considérable, qui a été plutôt le résultat du refoulement qu'exerce le Rhône au confluent, que de l'augmentation du volume des eaux de cette rivière. Ce qui le prouve, c'est que la chute de 1m,50 à 1m,80, qui existe à la hauteur du pont de Nemours et y crée une sorte de cataracte, avait disparu et que le courant sur ce point était presque insensible. » Le 2 novembre, une lettre de Lyon disait : « Le Rhône s'est encore élevé de près d'un mètre cette nuit ; cependant, les quartiers de la rive gauche, les Brotteaux et la Guillotière, ont été complétement préservés, grâce aux nouvelles défenses qui y ont été exécutées depuis 1856. Quoique moins bien protégée dans l'état présent des choses, la Guillotière n'a point été inondée cette fois ; mais, en aval de cette localité,

[1] Le *Courrier de Lyon*. — *Moniteur* des 4 et 5 novembre 1859.

et surtout au-dessous du fort de la Vitriolerie, les eaux, ne rencontrant aucun obstacle continu, ont envahi les plaines basses qui bordent la rive gauche, et les ont transformées en un lac immense. » Au-dessous de Lyon, cette crue fut également assez inoffensive, les digues ayant partout résisté.

Il n'en fut pas de même de la crue qui se manifesta alors sur l'Isère et tous les affluents de son bassin particulier; les inondations, dans ces contrées, se montrèrent plus terribles et plus violentes qu'en 1856, ainsi que le constatent les extraits suivants d'une relation qui en fut alors publiée[1]. « Des pluies peu abondantes, mais prolongées, survenues les 26, 29 et 31 octobre, jointes à un vent du sud-ouest[2] qui fit fondre une partie des neiges couvrant déjà les sommets des montagnes, avaient peu à peu fait croître l'Isère d'une manière sensible, lorsqu'une pluie tiède et battante, tombée au mont Cenis et dans la Savoie[3] les 31 octobre et 1er novembre, sur des neiges de 4 à 5 pieds de haut, fit enfler les ruisseaux, les torrents et les rivières[4]. L'Isère, accrue bientôt par ses nombreux affluents, prit alors des proportions effrayantes. Toute la nuit du 1er au 2 novembre, elle ne fit qu'augmenter; à 8 heures du

---

[1] *Grenoble inondé*, etc., par M. Pilot. Grenoble, 1859, in-8. — Vᵉ aussi le *Courrier de l'Isère*, des 3, 4, 5 et 6 novembre 1859.

[2] Le 1er novembre, le vent du sud remplaça celui du sud-ouest et porta la température de 13 à 19 degrés au-dessus de zéro.

[3] On écrivait de Chambéry : « Le fléau des inondations a promené ses ravages dans diverses contrées de la Savoie. De mémoire d'homme, rien de pareil ne s'y était vu. Les provinces de Maurienne, de Savoie propre, du Génevois et du Faucigny, ont été les plus cruellement atteintes. Des torrents dévasteurs enlevant à leur passage des maisons avec les récoltes de l'année et les bestiaux, entraînant les terres labourables sur le flanc des montagnes, sont venus grossir les rivières déjà enflées par les pluies, et ont couvert les vallées de désastres et de ruines. »

[4] La *Gazette de Savoie* rapporte, sur ces inondations, les détails les plus circonstanciés. Vᵉ les numéros des 2 au 10 novembre 1859.

matin, elle marquait, à l'hydromètre du pont suspendu, 4m,10, dépassant ainsi les débordements de 1840, 1816 et 1856. L'Isère, débordée sur les quais, devenus insuffisants pour la contenir, offrait, entre les deux ponts, l'aspect d'un large fleuve impétueux. Au dehors, toute l'Ile-Verte et la partie du territoire de Grenoble, autour du mur d'enceinte, depuis la Citadelle jusqu'à la porte Créqui, étaient couvertes d'eau; elle s'étendait, de ce dernier côté, le long du cours Saint-André, jusqu'aux abords de la gare du chemin de fer et à l'avenue Berriat. Pendant la durée de l'inondation, les portes de Bonne, des Alpes et de Très-Cloîtres furent fermées, pour éviter les courants et opposer une barrière à la force des eaux qui remplissaient les fossés des remparts et entraient, à la hauteur de 2m,50, dans les casemates, par les meurtrières. Au cimetière, il y avait 1m,65 à 1m,80 d'eau, et lorsqu'elle s'est retirée, on y a trouvé les croix arrachées, dispersées et pêle-mêle. Durant quinze jours, du 2 au 17 novembre, le service des inhumations au cimetière a été suspendu; pendant ce temps, l'on a enterré provisoirement sur un bastion de la porte des Alpes. Au dehors de la porte Saint-Laurent, l'Isère avait envahi la route sur une hauteur d'un mètre. Comme au dehors, l'intérieur de la ville était dans l'eau; elle occupait les rues et les places[1]. L'eau remplissait la crypte de l'église Saint-Laurent; elle entrait dans l'église de l'hôpital jusqu'à l'autel; dans celle du lycée, jusqu'à la marche du chœur; dans l'église de Notre-Dame de la Salette (ancienne chapelle des Pénitents), dans le temple des protestants, à la hauteur d'un

---

[1] Vº *Tableau de la hauteur des eaux sur divers points de la ville de Grenoble, le 2 novembre* 1859. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLIV. Pièce 266.

mètre ; dans l'église du grand séminaire, jusqu'à la première marche de la table de communion. Elle atteignait la quatrième marche de la façade de l'église de Saint-Louis ; presque la cinquième marche de l'escalier de l'école professionnelle, et la première marche de celui de la chapelle actuelle des orphelines, au fond de la rue Fer-à-Cheval ; elle affleurait le sol à la porte de l'église de Saint-Joseph, rasait le seuil de la porte de derrière de l'église de Saint-André, ainsi que le pavé du porche de la cathédrale, dans la partie basse de la place. Ailleurs, l'eau s'avançait, d'un côté, jusqu'au portail de la préfecture, sur la rue du Quai, et de l'autre, sur la place des Cordeliers, jusque sous la voûte du palais de justice, à 3ᵐ seulement de l'escalier du tribunal civil. La place Saint-André, la rue du Palais, la place aux Herbes, la rue Brocherie, la partie haute de la place Notre-Dame, la rue Saint-Hugues, la place des Tilleuls, les parties des rues Bayard et des Prêtres y attenant, la petite place de l'Écu et presque sa ruelle entière, le passage de cette place à la rue Pérollerie, cette rue tout entière, le passage communiquant de cette même rue à la place Claveyson, cette place, la cour de Chaulnes enclavée entre la grand'rue et la rue derrière Saint-André, le point de jonction de la rue de la Halle à celle de Lafayette, la partie élevée de l'ancienne Demi-Lune de la porte Très-Cloîtres, les abords des deux ponts et le quai de France, sont à peu près les seuls endroits jusqu'où l'eau ne soit pas montée ; partout ailleurs, elle a plus ou moins recouvert le sol ».

Depuis Montmeillan jusqu'à Poliénas, sur plus de 80 kil. de longueur, la vallée de l'Isère eut beaucoup à souffrir. L'eau se trouva sans écoulement dans des lieux complétement submergés. Des terrains furent recouverts de graviers ; d'autres emportés ou corrodés. Dans les terres la-

bourées, les semences et les engrais furent perdus, l'eau y laissa des couches épaisses de vase et de limon. Les ouvrages d'endiguement, formant l'encaissement de la Haute-Isère, entrepris depuis 1819[1], éprouvèrent des avaries considérables.

« En amont et en aval de Grenoble, dit M. Pilot, toute la plaine était devenue un vaste lac, s'étendant du pied d'une montagne à l'autre, et sur lequel n'apparaissaient plus que les cimes des arbres. Dans la plupart des communes qu'elle parcourt ou qu'elle sépare, l'Isère, toujours impétueuse dans ses inondations, a fait de grands ravages. A la Buissière, à Sainte-Marie-d'Alloix, au Touvet, à la Terrasse, à Lumbin, à Crolles, à Bernin, à Saint-Nazaire, à Saint-Ismier, et sur la rive gauche, à Pontcharra, au Cheylas, à Goncelin, à Tencin, au Champ, les digues ont été coupées ou emportées sur plusieurs points. Au-dessous de Grenoble, à Saint-Égrève, à Noyarey, à Veurey, à Voreppe, à Moirans, à Tullins, à Poliénas, les digues et les chaussées ont eu le même sort. On a éprouvé partout des pertes considérables; à Saint-Égrève, la chaussée du chemin de fer a été submergée et la circulation interrompue[2]. Plus loin, dans

---

[1] On trouve d'utiles renseignements sur ces travaux dans l'ouvrage de M. E. de Mont-Rond, ingénieur attaché au département de l'Isère, *Du Rhône et de ses affluents des Alpes*, Grenoble, 1847, in-8. Ce travail est, avec celui de M. l'ingénieur en chef des mines, Scipion Gras : *Exposé d'un nouveau système de défense contre les cours d'eau torrentiels des Alpes et application de ce système au torrent de la Romanche*, Grenoble, 1850, in-8, le plus intéressant à consulter sur les rivières de ces contrées.

[2] On lit dans le *Journal des chemins de fer* du 12 novembre 1859 : « Les effets désastreux des récentes inondations se sont fait particulièrement ressentir sur nos lignes ferrées de la frontière de Savoie et le chemin de Lyon à Genève. Le chemin du Dauphiné a dû interrompre son service entre Moirans et Grenoble. Quant au chemin de Victor Emmanuel, c'est sur lui principalement que le fléau s'est déchaîné, entre Montmeillan et Saint-Jean de Maurienne. »

l'Oisans et dans le Valbonnais, les ruisseaux et les rivières ont aussi grossi; la Romanche a débordé dans la plaine du Bourg; elle a renversé les ponts de bois de Saint-Barthélemy à Séchilienne, de Falcon et de Mésage.

« La crue de l'Isère, des 1er et 2 novembre, s'est arrêtée de 8 à 9 heures du soir de ce dernier jour, à la hauteur de 5m,35 au-dessus de l'étiage, 0m,05 de moins seulement que n'a été le niveau de l'inondation arrivée le 25 octobre 1778[1]. L'eau est restée stationnaire environ 2 heures et à partir de 10 à 11 heures du soir, elle a commencé et continué à décroître pendant toute la nuit. Le lendemain matin, à 8 heures, elle marquait 4m, ayant ainsi, en 12 heures, diminué de tout ce dont elle avait augmenté dans un pareil espace de temps. » A la fin du mois de septembre 1860, les pluies firent de nouveau déborder l'Isère et la Romanche; celle-ci rompit ses digues en amont et en aval du Bourg d'Oisans, qui fut submergé[2].

Nous avons fait connaître précédemment, en parlant de la Loire[3], les mesures prescrites sur l'initiative de l'Empereur et les ordres du ministre des travaux publics, M. Rouher, pour rechercher les moyens de combattre les inondations, de remédier à leurs funestes conséquences, d'opposer enfin des barrières infranchissables à cette calamité, qui est venue tant de fois, et depuis si longtemps, porter atteinte à la fortune et à la sécurité publiques, en France. Les études entreprises dans ce but, par l'adminis-

---

[1] Nous avons résumé dans un tableau les hauteurs des principales crues de l'Isère, à Grenoble, depuis deux siècles. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLV. Pièce 267.

[2] *Moniteur* du 3 octobre 1860.

[3] V° Dans notre tome III, PREMIÈRE PARTIE, pag. 178, et DEUXIÈME PARTIE, Pièces 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210 et 211.

tration des ponts et chaussées, sous la direction de ses plus éminents ingénieurs, n'ont pas été stériles; en attendant qu'elles amènent des résultats généraux, elles en ont produit de particuliers, d'une utilité vraiment nationale, car il s'agit de la défense des villes contre les irruptions des eaux. C'est là une question aujourd'hui à peu près résolue, et sur la plupart des points, les travaux sont en voie d'exécution[1]; nos grandes cités riveraines des fleuves ou rivières qui font leur ornement et leur richesse, ne seront plus, dans un avenir prochain, exposées à ces désastreux envahissements des eaux sous lesquels nous les avons vues gémir depuis des siècles. Comme Paris, elles seront à l'abri des inondations, et parmi les immenses services rendus au pays par le gouvernement de Napoléon III, celui-ci tiendra une large place dans la reconnaissance des générations appelées à nous succéder.

---

[1] Vº Deuxième partie. Documents, pag. clvi. Pièce 268.

BASSIN DE LA GARONNE.

CHAPITRE XXVI.

INONDATIONS DE LA GARONNE ET DE SES AFFLUENTS.

Absence de témoignages historiques avant le XIIIe siècle. — Faits rares et incomplets dans ce siècle et les deux suivants. — Première crue de la Garonne, en 1212. — Chute du pont de Toulouse, en 1281. — Violentes pluies et grandes inondations, en 1310. — Débâcle à Bordeaux, en 1403. — Débordement de la Garonne à Toulouse, en 1425, — à Agen, en 1430 et 1435. — Crue du Tarn, à Montauban, en 1441 ; — de la Garonne, à Toulouse, en 1483 ; — du Lot, en 1497 ; — du Tarn, en 1529, — de la Garonne, en 1523, 1536 et 1542. — Pluies et inondations dans le Languedoc, en 1557. — Inondation du Tarn, en 1566. — Congélation de la Garonne, à Bordeaux, en 1572. — Grandes pluies en Guienne, en 1574 ; — en Gascogne, en 1597. — Inondation à Toulouse, en 1598 et 1599. — Débordement du Lot. — Crue des eaux du Tarn, en 1609 ; — de la Garonne, en 16 5, 1618 et 1636 ; — du Lot, en 1636 ; — du Tarn et de la Garonne, en 1652. — Grand froid et glaces, en 1677. — Crue subite de la Garonne, en 1678 — Opinion de Colbert sur l'amélioration du cours de la Garonne entre Toulouse et Bordeaux.

Par sa situation topographique le bassin de la Garonne tout entier est sujet, plus que tout autre, aux inondations; tous les cours d'eau qui le composent sont soumis à des variations très-sensibles de niveau, dues à la configuration du sol et à des influences météorologiques particulières. Il n'est donc pas douteux que, dans l'ancien temps, cette calamité n'ait exercé dans les contrées du Midi des ravages non moins terribles que dans les parties de

la France dont nous nous sommes jusqu'à présent occupé.

Toutefois, les témoignages historiques du moyen âge font complétement défaut sur ce point; ce n'est qu'à partir du XIIIe siècle, qu'il est possible de grouper quelques faits isolés se rattachant à ce fléau, encore sont-ils, dans ce siècle et les deux suivants, aussi rares qu'incomplets. Cela tient à l'extrême pénurie des documents contemporains touchant les événements publics dans les contrées méridionales à ces époques; l'esprit littéraire des troubadours se prêtait plus aux lais et chansons de geste qu'aux annales et chroniques.

La première crue de la Garonne que nous trouvons mentionnée dans l'histoire se rapporte à l'année 1212[1]. Voici en quels termes en parle incidemment Pierre de Vaulx Cernay[2] : « Lorsque l'armée du comte de Montfort vint mettre le siége devant le château de Muret, sur les bords de la Garonne, voisin de Toulouse, sur les terres du comte de Comminges, les habitants s'enfuirent en mettant le feu au pont. Montfort et plusieurs des siens se jetèrent dans le fleuve, qui était profond et rapide, et le traversèrent non sans grand danger. L'armée campa de l'autre côté de l'eau; soudain une pluie si abondante vint à tomber du ciel, et la crue du fleuve fut telle que personne ne pouvait le passer sans courir grand risque de perdre la vie. »

---

[1] Des titres particuliers provenant de l'ancien couvent des Jacobins de Montauban nous apprennent que le 1er octobre 1211, les eaux du Tarn et du Tescou, prodigieusement enflées, emportèrent le couvent. (*Hist. de Montauban* par Le Bret, nouvelle édition par MM. l'abbé Marcellin et G. Ruck. Montauban, 1841, 2 vol. in-8, t. I, p. 161.)

[2] *Hist. des Albigeois*, ch. 48. (*Collect. Guizot*, t. XIV, p. 215.) — Ce chroniqueur, dans la relation du siége du château de Termes, dit (ch. 42, *idem*., p. 120) : « On était menacé des approches de l'hiver, qui, dans ces contrées, est pour l'ordinaire très-âpre, ledit château étant situé dans la montagne; durant cette saison,

Un chroniqueur[1] nous apprend que « l'an 1281, la veille de l'ascension du Seigneur, le 19e jour de mai, une partie du vieux pont de Toulouse s'écroula au moment où la procession venait de passer l'eau avec la croix, selon la coutume ; deux cents personnes de l'un et l'autre sexe, parmi lesquelles étaient quinze clercs, personnages notables et honorables, furent précipités dans la chute du pont et submergés dans la Garonne. » Cet accident fut sans doute le résultat d'une crue.

En 1310, suivant le même chroniqueur[2], « il y eut pendant tout le printemps et l'été, dans les pays de Toulouse et d'Albi, de violentes pluies et de grandes inondations. Il s'ensuivit une grande disette de vin et de blé. La cherté des vivres fut telle cette année, dans ce pays, dans presque tout le royaume de France et dans beaucoup d'autres régions[3], que personne quelque âgé qu'il fût, ne se souvenait

---

le lieu n'était pas tenable, ains glacial outre mesure, à cause des inondations, des pluies, des ouragans et de l'abondance des neiges. » — On lit encore dans Pierre de Vaulx Cernay (ch. 84) : « En février 1216, au siége de Montgrenier, l'abondance des pluies et la rigueur des neiges n'empêchèrent pas Monfort de tenter de prendre cette place. »

[1] *Chronique de Simon de Monfort.* (*Collect. Guizot*, t. XV, p. 394.)

[2] *Idem*, p. 406. — Une chronique publiée dans la *Collection des historiens de France* (t. XXI, p. 749, E.) rapporte ces faits à peu près dans les mêmes termes : *Anno domini* M.CCC.X. *fuerunt pluviæ multæ et inundationes magnæ in partibus Tholosanis et Albigensibus et Carcassonensibus, in toto fere tempore verno et æstatis ; et secuta est magna sterilitas bladi et vini. Et quod gravius fuit, non inveniebatur bladum ad vendendum nec panis in foro ; et pauperes herbas sicut bestiæ comedebant, et de Tholosa plurimi propter inediam discesserunt.* (*E. Floribus Chronicorum, auctore Bernardo Guidonis*).

[3] Durant le moyen âge, la France fut fréquemment affligée d'affreuses famines et plus tard de grandes disettes ; les pestes et maladies contagieuses furent également très-nombreuses. Ces calamités sont à peine connues dans leurs détails, qui offrent cependant le plus vif intérêt pour notre histoire nationale. Nous avons réuni, sur ces questions, de curieux renseignements, et peut-être un jour pourrons-

d'en avoir vu ou entendu raconter une pareille, Ce qu'il y avait de plus malheureux, c'est qu'on ne trouvait pas de blé ni de pain à acheter sur la place publique ; les pauvres se nourrissaient d'herbes commes les bêtes, et un grand nombre s'éloignèrent de Toulouse à cause de la disette. »

En 1405, « l'hyver fut si fort et si aspre, dit une ancienne chronique [1], que la Garonne glassa au devant Bourdeaux, avec grandes pertes de navires. » Cette débâcle amena sans doute un exhaussement du fleuve, mais aucune circonstance ne se retrouve dans les documents contemporains. Au mois de juin 1425, il y eut à Toulouse une grande inondation des eaux, suivie d'une peste affreuse [2].

Le plus ancien historien d'Agen [3], nous apprend qu'en 1430, au mois d'octobre, « la Garonne se déborda tellement qu'elle entra dans la ville par la porte Sainct-George, il s'y fit procession générale, où fut portée l'image nostre Dame de Sainct Estienne sur le degré du pont de Garonne, laquelle dès lors commence à diminuer. » — « En 1435, la Garonne se dédorda tellement, dit le même auteur, qu'elle

---

nous condenser ces notes dans un travail identique à celui que nous donnons aujourd'hui sur les inondations.

[1] *Chronique bourdeloise composée cy-devant en latin par Gabriel de Lurbe et par luy de nouveau augmentée et traduite en françois, continuée et augmentée* par Jean Darnal. Bourdeaux, 1619, in-4, p. 31.

[2] *Mense junio, magna fuit inundatio aquarum, et mense julio pestis horrida Tolosam vastavit; multa hominum millia assumpta sunt. Qui infirmabantur, febri calidâ urebantur, et in templo sinistro capitis tuberculum lividum apparebat, et cùm nigrescebatur, moriebantur. Quatuor ex iis bonis fratribus hoc morbo extincti sunt, et quintus qui superstes fuit, Italiam est reversus. DD. de parlumento Tolosam deseruerunt et novæ indictæ sunt feriæ, quæ apertè fuerant vocatæ pestilentiales.* (*Chron. de Guill. Bardin*, ann. 1425, dans Dom Vaissette, t. IV. *Preuves*, pag. 41.)

[3] Jean Darnalt, *Les Antiquitez de la ville d'Agen et pays d'Agenois*, dans son ouvrage, *Remonstrance ou harangue solemnelle*, etc. Paris, 1606, in-12, p. 100.

passa par dessus le pont, et les batteaux passoient par dessus les murs de la ville, au-devant des Cordeliers. Entrant par la porte de Garonne, jusques aux Jacobins[1], alla sur l'autel des Cordeliers du Capitol, plus d'une cane de hauteur et sur l'autel des Augustins, jusques à la ceincture de l'image sainct Augustin, faisant largue et ceincture autour l'image nostre Dame, sans la toucher, aussi passa par dessus l'autel S. Fiari sans la toucher, couvrant les rues, la place d'Agen et les boucheries, montant jusques à la barre de la porte du Pin ». Il paraît avéré que dans cette crue extraordinaire, qui semble avoir atteint les plus hautes proportions, la Garonne emporta le pont octroyé aux Agénais, par Richard, roi d'Angleterre, d'abord construit en pierre, ensuite de *bona esuffecient fusta de casse*[2], comme dit une vieille charte patoise[3].

Sous la date de 1434, l'historien du Languedoc, Dom Vaissette[4], rapporte « que le roi ayant égard aux remontrances des capitouls et des habitants de Toulouse[5], et touché des dommages qu'ils avoient soufferts, à cause des guerres et à cause des grandes eaux et des glaces, qui pendant deux ans avoient ruiné une grande partie des fortifications et plusieurs édifices de la ville, modéra l'a-

---

[1] « La rivière de Garonne, dit Darnalt (p. 133), abordoit anciennement la ville et lavoit le pié de la muraille d'icelle, mesmes du costé des Jacobins, où l'on void encore dans les murs de la ville les chaisnes et anneaux de fer, où l'on attachoit les batteaux, dont la rivière s'est depuis retirée et fort esloignée, et gaigné pays bien avant du costé de Gascogne. »

[2] Bon et suffisant bois de chêne.

[3] *Hydrodynamie chronologique de la Garonne, ou irruption de ce fleuve dans Agen, de 1424 à 1835*, par M. Brécy, dans le *Journal politique et littéraire de Lot-et-Garonne*, du 4 juin 1835.

[4] *Histoire générale du Languedoc*, t. IV, p. 482.

[5] Lettres patentes de Charles VIII, données à Vienne, au mois d'avril 1484. *Trésor des Chartes*, *Regist.* 184, n° 587.

mende de dix mille écus d'or, à laquelle ils avoient été condamnés par arrêt du parlement, à six mille écus d'or, et leur rendit l'exercice de la justice criminelle, dont les avoit privés le même arrêt. »

En 1441, au mois de septembre, les eaux du Tarn grossirent si fort, à Montauban, qu'elles passèrent au-dessus des arches du pont et qu'elles abattirent la salle des assemblées capitulaires, avec la sacristie de l'église de Saint-Estienne de Tescou [1]. — En 1483, « au second an de l'administration des capitouls, disent les *Annales de Toulouse* [2], la Garonne crut fort, non de l'eau des pluyes, mais de celle qui sortoit des veines de la terre. Le pont vieux, fait depuis un an, tout de bois et à neuf, tomba entièrement. » — En 1497, un débordement du Lot causa de graves dommages au pont de Villeneuve, d'une construction lourde, massive, formant barrage et laissant un espace insuffisant à l'écoulement des eaux [3]. — En 1522, au mois de septembre, les eaux du Tarn s'élevèrent à Montauban, de 5 pans au-dessus des piles du pont et tous les moulins furent emportés [4].

---

[1] Perrin, *Hist. de Montauban*. (MS. de la bibliothèque de cette ville.) — Dans le *Livre des serments*, conservé aux archives de l'Hôtel-de-Ville, on lit, fol. 146 : « *L'an mil quatre cens quaranto un, dimècres, 31 del mes de jinier, crescec lo Tarn tan que montec sur las pilas del pont, e foc gran ; e lo dimenje après tombec lo capitol de la gleia de Sant-Estephe e may la sacristia.* »

[2] MS. de l'Hôtel-de-Ville de Toulouse.

[3] Cassany-Mazet, *Annales de Villeneuve-sur-Lot*. Agen, 1846, in-8, p. 170. — Le pont fut réparé dans les années 1500 et 1501, et les frais de ces réparations donnèrent lieu à un procès entre les consuls de la ville et les syndics de plusieurs paroisses rurales de la communauté, porté devant le parlement de Bordeaux, procès terminé par une transaction du 18 mars 1502, stipulant que chacune de ces paroisses aurait un délégué auprès des consuls pour assister à la levée des impositions et tailles, au compte de leur emploi, et s'assurer de la bonne application des sommes perçues.

[4] *Livre des serments*, fol. 146. (Archives de l'Hôtel-de-Villle de Montauban).

— Le 15 avril 1523, un débordement de la Garonne détruisit plusieurs édifices à Toulouse, où l'année précédente le pont vieux avait été entraîné par les eaux [1].

« Le 5 décembre de l'an 1536, il avint une chose étrange et inouïe, lisons-nous dans les *Annales de Toulouse* [2] : c'est que sans pluye aucune ny raison apparante, la Garonne crut tant qu'elle pensa inonder toute la ville, rompit la chaussée du moulin de Bazacle et gâta force bled. On croit que cette eau venoit des veines de la terre qui s'étoient ouvertes, car la rivière croissoit à veue d'œil. » La Faille s'exprime à peu près dans les mêmes termes [3] : « Au commencement de l'automne, il y eut un grand débordement de la Garonne qui fit un grand ravage à la campagne et plus encore à la ville de Toulouse. Le grand moulin de Bazacle en fut presque emporté. Cette inondation étonna beaucoup de monde, parce que les jours précédents il n'avoit plu que médiocrement, mais cela pouvoit avoir pour cause la fonte des neiges des montagnes des Pyrénées. »

En 1542, au mois de novembre, une forte crue de la Garonne empêcha de commencer la maçonnerie du pont de Toulouse, dont la construction était alors en voie d'exécution [4]. — En 1557, au mois d'octobre, des pluies extraordinaires et des inondations affligèrent le Midi et particulièrement le Languedoc [5]. — Le 13 octobre 1566, il

---

[1] *Annuaire de Toulouse*, ann. 1853.

[2] MS. de l'hôtel-de-ville de Toulouse.

[3] *Annales de la ville de Thoulouse*. 2 vol. in-fol., 1701, t. II, p. 102.

[4] On lit dans les *Annales de Toulouse* (MS. cité), sous la date de 1542 : « Il fut fait une arche pour commancer le premier pillier du pont, et assembla-t-on force matériaux pour bâtir, mais la massonnerie ne fut commancée à cause d'une inondation qui survint au mois de novembre. »

[5] De Thou, *Histor. sui temporis*. Lib. XXVIII. Cet historien dit que les inondations furent générales ; Rome, l'Italie, l'Asie, la Chine, en souffrirent beaucoup.

survint une inondation désastreuse du Tarn, qui ruina de fond en comble les moulins de Montauban, et emporta le pont de Moissac[1]. — En 1572, « la Garonne glace devant Bourdeaux, aux festes de Noël, avec telle aspreté, qu'il n'estoit loisible de naviguer et traverser la rivière[2]. » — En 1574, il y eut des pluies continuelles en Guyenne[3] et le 5 décembre, un orage « grand et impétueux[4]. » Il est à présumer que les rivières sortirent de leur lit; néanmoins les documents qui consignent ces faits ne font mention d'aucun débordement. — En 1597, il y eut à Toulouse de grandes pluies « si on en a ouï parler depuis longtemps[5] », mais rien n'indique non plus un exhaussement des eaux. Cependant, dans les premiers jours de l'année 1598, une grande inondation se fit sentir à Toulouse, et il est à croire qu'elle fut le résultat de ces pluies, survenues sans doute à la fin de 1597. « Le 15 janvier[6], la rivière de Garonne fut si grosse qu'elle étoit à travers les rues Saint-Cyprien, surpassant la maçonnerie du pont. La rivière passoit par la fosse Saint-Cyprien, entrant par le bout de la porte de l'isle et sortant par l'autre bout, vers l'hôpital de la Grave. »

En 1599, « au printemps, les pluies furent si incessantes et si fortes, dit la Faille[7], que les rivières et les ruisseaux ayant débordé, on ne pouvoit s'approcher de la ville de Toulouse. Le village de Montaudran, à une demi-lieue de cette ville, fut entièrement emporté par la petite rivière de Lers.

---

[1] L'abbé Marcellin et Ruck, *ouvrage cité*, pag. 121.
[2] *Chronique Bourdeloise*, pag. 46.
[3] Pierre de l'Estoile, *Journal de Henri III* (*Collect. Michaud*, t. I, 2e sér. pag. 50).
[4] *Chronique Bourdeloise*, p. 46.
[5] *Annales de la ville de Toulouse*. (MS. cité.)
[6] *Idem*.
[7] *Ouvrage cité*, t. II. pag. 526.

La Garonne grossit tellement qu'on alloit en bateau dans les rues du bourg Saint-Cyprien et les habitants de l'ile de Tounis abandonnèrent leurs maisons, dont la plupart s'écroulèrent, et se retirèrent dans la ville. Ce fut la plus grande inondation qu'on ait vue de mémoire d'homme. » Un historien d'Agen dit[1] : « L'inondation renversa le mur de notre ville, vis-à-vis le couvent des Cordeliers, au moment où on élevoit dans l'église de ces pères un mausolée à la mémoire de Montluc, sénéchal d'Agen. » Le 19 mars de la même année, le Lot déborda, franchit ses rives encaissées et ébranla la tour construite sur le milieu du pont de Villeneuve. Il s'éleva d'autant plus que les eaux de la Garonne, débordées en même temps, opposèrent de la résistance à l'écoulement de celles du Lot, à la jonction des deux rivières[2].

Durant le XVII[e] siècle, c'est à peine si l'on retrouve la trace de grandes inondations de la Garonne[3] ou de ses affluents. A quelques dates se bornent encore les renseignements que nous ayons pu en découvrir et qui peuvent se résumer dans la nomenclature suivante, certainement très-incomplète. — Au mois de novembre 1609, le Tarn s'enfla si fort, à Albi, qu'on imagina de charger le pont de tout le fer qui se trouvait dans la ville et les faubourgs ; on était sur

---

[1] Argenton, *Essais historiques et critiques sur l'Agenais* (MS).

[2] Cassany-Mazet, *ouvrage cité*, pag. 244.

[3] Il n'est pas douteux qu'elles durent être nombreuses, si l'on en juge par les termes dont se sert Coulon, en parlant de la Garonne, qu'il écrit *Garomne* : « Grande en ses débordemens, dit-il (*Rivières de France*, etc., t. II, p. 473), que ceux du pays nomment *suberne*, quand elle sort de ses bornes et s'espand fort au large ; enflée en hyver par les pluyes, et en esté par les neiges fondues, portant partout la désolation ou la terreur, à la façon des ennemis qui ravageans une province sur les frontières, mettent la consternation jusques au cœur de l'Estat. »

le point de démolir les parapets du pont pour donner un libre passage à l'eau par dessus, quand elle s'abaissa sensiblement [1]. — Le 14 mai 1613, il y eut à Toulouse une très-forte crue [2]. — A la fin de juin 1618, la Garonne sortit de son lit et causa des ravages sur ses rives [3]. — En 1636, il arriva un débordement de la Garonne et du Lot ; deux arches du pont de Villeneuve, sur la rive droite, furent emportées le 7 mars [4]. — Le 25 juillet 1652 [5], le Tarn déborda et entraîna tous les moulins de Montauban [6]. Cette même année, la Garonne éprouva un débordement qui se manifesta en même temps. « La Garonne entra en ville, dit un historien d'Agen [7] ; le 26 juillet, elle vint jusqu'au puits du Saumon et au collége des Jésuites, et abattit le mur de ville entre Saint-Antoine et les Jacobins. Il fallut ouvrir la Porte-Neuve, qui avoit été murée à l'occasion de la guerre, pour laisser

---

[1] Massol, *Description du département du Tarn, suivie de l'Histoire de l'ancien pays des Albigéois et principalement de la ville d'Albi.* Albi, 1818, in-8, pag. 428.

[2] *Annuaire de Toulouse*, ann. 1853.

[3] Cassany-Mazet, *ouvrage cité*, pag. 250. — Une comète étant apparue cette année, dans l'Agénais, on attribua ce débordement à son influence néfaste. Il était la conséquence naturelle d'une fonte subite des neiges dans les Pyrénées, par suite des grandes chaleurs.

[4] *Idem*, pag. 259.

[5] Le 2 février 1648, un épouvantable ouragan dévasta tout le pays de Montauban. (Le Bret, *Hist. de Montauban*, in-4, 1668.) — Coulon, (*ouvrage cité*, t. II, p. 499), rapporte un proverbe significatif sur le régime des rivières de ces contrées :

Qui passa lo Lot, lo Tar et l'Aveyron
Nes pas segur de torna en sa meison.

« c'est-à-dire, dit-il, qui s'embarquent sur le Lot, sur le Tarn et l'Aveyron, ne sont pas asseurez de retourner chez eux. »

[6] L'abbé Marcellin et Ruck, *ouvrage cité*, t. I, p. 121. « On fit alors élargir le lit de la rivière, ajoutent-ils, et l'on n'a plus eu à déplorer de semblables malheurs. »

[7] Argenton, *MS. cité.*

passer la procession d'usage; c'étoit la seule porte dont l'eau ne s'étoit pas emparée. »

L'année 1653 fut une année de calamités, d'après les propres expressions de Labrunie [1] : « La Garonne ayant emporté les récoltes de 1652, dit-il, anéantit celles de 1653 et laissa le pays dans un état impossible à décrire; la guerre, qui vint achever sa ruine, fut bientôt suivie d'une disette affreuse et d'une peste qui fit mourir la moitié des habitants; il mourait quatre-vingts personnes dans 24 heures; le parlement de Bordeaux que, par punition, le roi avait transféré à Agen, l'année précédente, demanda et obtint son rappel à la Saint-Jean; il fut consigné à la Réole. » — Le 7 janvier 1677, un froid extraordinaire fit geler la Garonne [2], mais aucun détail n'est rapporté sur la débâcle qui dut survenir ensuite. — En juillet 1678, « après quelques jours d'une pluie médiocre qui ne grossit qu'à l'ordinaire les eaux de la Garonne, lisons-nous dans une relation contemporaine [3], cette rivière s'accrut tout d'un coup si fort que tous les ponts et les moulins furent emportés au-dessus de Toulouse ». Le document où nous copions ces lignes, en présentant ce débordement comme extraordinaire dans ses causes [4], dit que la Garonne et

[1] *Abrégé chronologique des antiquités d'Agen* (MS.). Labrunie, curé de Monbran, de 1767 à 1791, avait recueilli les papiers d'Argenton, secrétaire de l'évêché d'Agen pendant vingt ans, mort en 1780. Il en fit une révision, les mit en ordre et en composa plusieurs écrits sur l'Agénais. M. Adolphe Magen a publié : *Extrait des Essais historiques et critiques d'Argenton sur l'Agénais,* par Joseph Labrunie. Agen, 1856, in-8.

[2] *Chronique Bordelaise corrigée et augmentée depuis l'année 1671 jusqu'en 1701*, par Tillet. Bordeaux, in-4, 1703.

[3] *Relation d'un prodigieux débordement de quelques rivières de la Gascogne avec la recherche de cette inondation.* Nous en donnons le texte. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLIX. Pièce 269.

[4] Buffon, en parlant de ces grandes inondations en Gascogne, prétend qu'elles

quelques autres rivières firent des ravages en Gascogne dans une grande étendue de pays.

Vers cette époque, Colbert, dont les soins attentifs s'étendaient à toutes les branches de l'administration publique, s'occupa d'améliorer le cours de la Garonne entre Toulouse et Bordeaux. « J'ai examiné, écrivait-il à M. de la Feuillade, ingénieur [1], les trois pensées différentes contenues en votre mémoire du 6 août de l'année dernière, sur les travaux à faire pour bonifier cette navigation; en sorte qu'au lieu qu'elle ne se fait que pendant six mois de l'année, elle se fasse avec facilité pendant toute l'année. J'ai trouvé que votre troisième pensée, qui qui consiste à faire le rétrécissement de la rivière, à l'endroit des *maigres* et des *gués*, avec des demi-chaussées [2], et à faire quelques creusements de rochers et nettoyage de graviers [3], et dont vous estimez la dépense à 80,000 liv., doit être préférée aux autres, dont la dépense seroit beaucoup plus considérable, pourvu qu'elle produise l'effet que vous vous proposez. »

---

furent causées par l'affaissement de quelques morceaux de montagnes dans les Pyrénées, qui firent sortir les eaux contenues dans les cavernes souterraines de ces montagnes. »

[1] Lettre du 20 octobre 1682. (*Regist. des dépêches de Colbert*. MS. de la bibliothèque de l'École des ponts et chaussées).

[2] Digues submersibles.

[3] « L'avis que Colbert adopte, dit M. Cotelle (*Annales des ponts et chaussées*, année 1851), prend un intérêt nouveau de nos jours, par son rapport de ressemblance avec le système des derniers travaux faits dans la Garonne. » — Consultez sur cette question le savant travail de M. l'ingénieur Baumgarten : *Notice sur la portion de la Garonne, qui s'étend en aval de l'embouchure du Lot, dans le département de Lot-et-Garonne et sur les travaux qui y ont été exécutés de* 1836 à 1847. (*Ann. des ponts et chaussées*, ann. 1848, 2e semest.).

CHAPITRE XXVII.

INONDATIONS DE LA GARONNE ET DE SES AFFLUENTS.

(SUITE.)

Débâcle à Bordeaux, en 1709. — Grande inondation de la Garonne, en 1712 et 1727. — Débordement de l'Isle et de la Dordogne, en 1728. — Forte crue de la Garonne, en 1750. — Débordement du Tarn et du Lot, en 1766. — Ravages à Montauban et à Albi. — Forte crue de la Garonne, en 1767 et 1768. — Inondation extraordinaire sur le cours entier du fleuve, en 1770. — Rapport de l'ingénieur en chef de la généralité de Bordeaux. — Rapports des subdélégués d'Agen, Tonneins, Marmande, La Réole, sur les effets de cette crue. — Nouveau débordement, en 1771. — Grande inondation à Toulouse, en 1772. — Crue générale sur les rivières, dans le Midi. — Grosses eaux à Agen et à Bordeaux. — Débordement du Tarn, à Montauban. — Crue du Lot, en 1775. — Inondations en Guienne, en 1776. — Crue de la Garonne à Agen, en 1777; — à Saint-Béat, en 1778. — Ravages des eaux, en 1783, — la Dordogne, — la Garonne, — le Lot, — l'Isle. — Débâcle à Bordeaux, en 1789. — Fortes crues de la Garonne, en 1791 et 1792, — du Tarn, à Montauban, en 1793.

Si les faits relatifs aux inondations, dans le bassin de la Garonne, sont à peu près nuls et assez insignifiants jusqu'au XVIIIe siècle, comme on a pu en juger, ils deviennent, à partir de cette époque, plus nombreux et plus précis.

Le rigoureux hiver de 1708 à 1709, dont toute la France éprouva les funestes effets, se fit sentir avec une extrême violence dans le Midi. A Bordeaux, dans la nuit du 5 au 6 janvier, le thermomètre descendit à 15° [1]; la persistance du

[1] Bernadau. *Annales de la ville de Bordeaux*, Bordeaux, 1803, in-4. Cet his-

grand froid, qui dura plus de trois semaines, fit prendre fortement la Garonne ; le dégel commença le 23 janvier et amena une débâcle qui éleva beaucoup le niveau des eaux [1].

Au mois de juin 1712, la Garonne se déborda durant une semaine, depuis Toulouse jusqu'à Bordeaux ; « de mémoire d'homme on n'avoit vu si déplorable inondation [2]. » La plus grande élévation des eaux eut lieu le 11 ; elle fut de $9^m,72$ à Agen et de $10^m,77$ à Langon [3]. Il en résulta une grande disette dans l'Agénais, « où ce débordement, dit Bernadau [4], est encore célèbre sous le nom d'*Aygat de San-Barnabé.* » Une grande famine en fut la conséquence; elle fit mourir plus de onze cents personnes [5].

Le 12 septembre 1727, une inondation extraordinaire de la Garonne causa d'immenses dégâts. On compta 933 maisons détruites ou endommagées ; 10,000 sacs de blé perdus, 1200 familles réduites à l'aumône. Les pertes furent évaluées à un million 600,000 liv. [6].

En 1728, à la suite de pluies et d'ouragans consécutifs

---

torien donne de longs détails sur le froid et la misère publique. Il ajoute d'après un MS., provenant des Jacobins de Bordeaux, qu'un pareil hiver s'était fait sentir dans cette ville 366 ans auparavant, c'est-à-dire en 1343.

[1] Une inscription placée en contrebas, sur la façade d'entrée des moulins de Bazacle, à Toulouse, est ainsi conçue : 1709, *inondation qui rompt et entraîne l'ancienne chaussée.* 1719, *construction de la nouvelle chaussée.*

[2] Registres de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux. — Le P. Lelong, sous le n° 868, indique, dans sa *Bibliothèque historique*, une relation de cette inondation sous ce titre : *Relation générale du débordement de l'eau de la Garonne et de toutes les rivières qui se jettent dedans, arrivée le* 9 *juin* 1712. In-4. Sans nom d'auteur ni de lieu. Nous l'avons recherchée en vain.

[3] Cotes du service de la navigation de la Garonne. — M. l'ingénieur Baumgarten (*mémoire cité*), marque les eaux, dans ces deux villes, à $9^m,83$ et $10^m,39$.

[4] *Ouvrag. cité.*

[5] Labrunie (*MS. cité.*).

[6] *Annuaire de la Haute-Garonne.* Ann. 1852. *Précis historique*, pag. 54.

pendant un mois, l'Isle et la Dordogne commencèrent à déborder le 15 janvier; les eaux couvrirent les palus[1] d'Arveyres et de Fronsac, où les habitants furent contraints de se retirer sur les toits de leurs maisons. « Dans Libourne, dit un historien de cette ville[2], les eaux des deux rivières se mariaient; l'Isle[3] pénétra par la porte du Grand-Port et était en dedans de plus de 1^m ; la Dordogne, par la porte Bedignon, et touchait à la fontaine de la rue Fond-Neuve. Un bateau entra par cette porte, suivit la rue des Murs et sortit par la porte du Grand-Port pour joindre l'Isle. Sur les quais, dont la plus grande largeur était alors de 6^m à mer haute dans les marées ordinaires, l'eau s'élevait à $1^m,50$. Le 22 janvier, elle commença à se retirer et laissa après elle un souvenir de désastres[4] ». La même année, le 19 janvier, les eaux du Lot, à Cahors, s'élevèrent à $8^m,63$[5].

En 1750, au commencement du mois d'août, la Garonne, grossie par les pluies continues de plusieurs jours, exerça de grands ravages sur ses rives. A Toulouse, le faubourg Saint-Cyprien et l'île de Tounis furent complétement submergés. Les documents contemporains présentent cette inondation comme très-désastreuse[6].

---

[1] On désigne sous le nom de *palus*, dans les parties inférieures de la Garonne et de la Dordogne, de vastes marais, jadis inhabitables, transformés par atterrissements successifs en terres d'une rare fertilité.

[2] Raymond Guinodie, *Histoire de Libourne*. Bordeaux, 3 vol. in-8, 1845. T. I, p. 312.

[3] De La Mare, *Traité de la police*, t. II, p. 446, dit en parlant de l'Isle « que les bords de cette rivière sont si bas que les plaines voisines sont sujettes à beaucoup souffrir par les inondations. »

[4] D'après M. l'ingénieur en chef Andral, les cotes d'élévation de cette crue, la plus forte connue, furent, le 14 janvier 1728 : à Lumeuil, de $9^m,70$; à Thuillières, de $16^m,21$; à Bergerac, de $12^m,60$. La Vezère, à l'échelle du pont de Montignac, monta, le 18 janvier, à $6^m,50$. V° Pièce 282.

[5] Baumgarten, *mém. cité*.

[6] V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLXIII. Pièces 270, 271, 272 et 273.

En 1766, les eaux débordées firent éprouver à Montauban d'immenses dommages, ainsi qu'on le voit par la lettre suivante, datée de cette ville le 19 novembre[1]. « On est ici dans la plus grande consternation ; la rivière du Tarn a débordé si considérablement, que depuis trois jours elle environne trois faubourgs de cette ville, et les eaux qui minent les fondements de toutes les maisons qui y sont situées, en ont déjà fait écrouler trente ; elles ont tellement pénétré les terrains où elles se sont répandues, que la grande rue du principal de ces faubourgs, qui est le quartier le plus riche de la ville, s'est affaissée en plusieurs endroits. Plus de cent familles qui habitoient les maisons inondées, ont été obligées de sauver avec précipitation leurs effets les plus précieux, et d'abandonner le reste, ainsi que les maisons mêmes, à la merci des eaux. L'intendant de la province a passé près de deux jours et deux nuits à donner, sur les lieux de l'inondation, les ordres nécessaires, soit pour étayer les maisons qui menaçoient ruine, et en faire sortir les particuliers qui exposoient leur vie, afin de sauver leurs effets, soit pour faire transporter en lieu de sûreté les effets qu'on a eu le temps de retirer des maisons. On fait distribuer, dans les places publiques, du pain aux gens du peuple qui se trouvent sans ressource et sans asile, et le soir ces malheureux se retirent dans les églises. La perte que cette espèce de déluge a occasionnée et les suites qu'on a lieu d'en redouter ne pourront être réparées de plus de trente ans. Depuis ce matin, l'eau a baissé de 3 pieds, et il y a apparence que ses ravages se termineront par la chute de plusieurs autres maisons, lorsqu'elle viendra à se retirer entièrement. »

---

[1] *Journal historique de Verdun*, janvier 1767, pag. 76.

La gazette qui rapporte cette lettre complète en ces termes les circonstances de cette inondation : « On a reçu de nouveaux détails sur les ravages que le débordement du Tarn a faits dans les faubourgs de Montauban. L'écroulement des maisons a commencé dans le faubourg de Sapiac; le bruit de leur chute s'est fait entendre dans le faubourg voisin, avec les cris de plusieurs personnes qui demandoient de l'assistance ; mais, comme l'eau environnoit entièrement le faubourg de Sapiac, il étoit très-difficile d'aller au secours de ses malheureux habitants ; la rivière, prodigieusement enflée et rapide, étoit chargée d'une grande quantité d'arbres d'une grosseur énorme, qu'elle avoit déracinés et qu'elle entraînoit avec elle, ce qui, joint à l'obscurité, rendoit très-périlleux le passage des bateaux. Les eaux se sont enfin écoulées et retirées le 25 ; mais tous les moulins ayant été détruits par le débordement, il y auroit tout lieu de craindre que la famine ne succédât à cette calamité, si l'intendant n'avoit fait ouvrir des magasins de farines destinées pour les colonies, et ne les avoit fait distribuer au peuple. A Alby, le même débordement a causé aussi beaucoup de ravages. On a été obligé d'abattre les parapets du pont, dont l'élévation est de 40 pieds au-dessus du niveau de la rivière, pour donner un libre cours aux vagues pardessus le pont ; les arches ont été fort endommagées par la grande quantité d'arbres que la rivière entraînoit ; tous les moulins de la ville ont été emportés ; il y a eu plusieurs tanneries englouties et beaucoup de maisons très-maltraitées. Les villages de la Condamine, de Trebus, de Ville-Neuve-du-Tarn et tous ceux qui bordoient la rivière dans ces cantons ont été submergés. Les habitants sont sans farine, et ils sont forcés d'envoyer moudre leurs grains à 2 ou 3 lieues de la ville. Le cardinal de Bernis, archevêque de

cette ville, a donné tous ses soins pour remédier aux suites de ce désastre et procurer des secours à ceux qui en avoient besoin. » Une lettre d'Albi ajoutait à ces détails [1] : « Il fait depuis plus de quinze jours un temps affreux dans ce pays. Le tonnerre, qui ne cesse de gronder, s'est fait entendre pendant 24 heures consécutives, sans laisser presque aucun intervalle entre ses explosions. Les pluies ont causé une si grande inondation que plusieurs habitants ont abandonné leurs maisons pour se mettre à l'abri de ce fléau. Le roi, touché des malheurs que le Languedoc a éprouvés par les suites des inondations et des intempéries de l'air, vient de donner une somme d'argent pour être distribuée aux plus nécessiteux. » Le Tarn fit plus de ravages qu'il n'en avait jamais fait, abattant les moulins, rompant leurs digues, charriant des arbres énormes qui endommagèrent les piles du pont d'Albi ; les eaux avaient inondé presque toute la plaine au delà de ce pont et elles dépassèrent, pendant tout un jour, le parapet de l'arche la plus voisine du faubourg [2]. »

Le Lot déborda aussi avec violence ; on lit dans une lettre adressée par M. d'Ormesson à l'intendant de Bordeaux [3] : « Les habitants du faubourg de Longueville, séparés de la ville de Clairac, par la rivière du Lot, ont éprouvé des ravages pendant trois jours par une crue de cette rivière. » Un mémoire des habitants de ce faubourg expose en ces termes à M. de Laverdy, contrôleur général, les circonstances de

---

[1] *Journal historique de Verdun*, janvier 1767, pag. 77.

[2] Massol, *ouvr. cité*, pag. 180. — Les eaux s'élevèrent à 10m,10, suivant M. l'ingénieur Baumgarten (*mém. cité*), et à 10m,71, suivant M. Compayré (*Guide du voyageur dans le département du Tarn*. Albi, in-12, pag. 22).

[3] Lettre datée du 30 décembre 1766. (Archives du département de la Gironde. — Carton 1649.)

ce débordement[1]. « L'inondation de la rivière du Lot, une des plus affreuses, est survenue tout à coup le 17 novembre, au grand étonnement de tout le monde, soit à cause du beau temps qui avoit précédé, soit parce qu'on n'avoit jamais ouï parler d'inondation en cette saison. La rivière commença de croître le 16 au matin ; son lit fut plein le soir et le faubourg de Longueville fut inondé le 17. Le bas des maisons fut rempli d'eau ; la plaine fut submergée dans l'étendue d'un quart de lieue sur sa largeur. Le 18, l'accroissement continua avec lenteur, mais il augmenta dans la nuit et devint si considérable et si rapide jusqu'au 19 au soir, que ce matin même plusieurs en furent épouvantés[2]. »

Une lettre du subdélégué de Marmande, du 4 janvier 1767, à l'intendant de Bordeaux[3], nous apprend « que la Garonne commença le 1er de ce mois, sur les 3 heures après midi, à déborder ; elle a continué d'augmenter jusqu'à présent, dit-il ; elle s'est répandue sur toute la basse plaine qu'elle inonde dans ses grands débordements. »

Une forte crue de la Garonne eut lieu au mois de janvier 1768. « Ma généralité, disait l'intendant de Bordeaux dans un rapport au contrôleur général daté du 9 janvier[4], vient d'éprouver de nouveaux malheurs par un débordement extraordinaire de ses rivières ; des pluies abondantes et continues pendant plusieurs jours ont été suivies d'une gelée

---

[1] Archives du département de la Gironde. - Carton 1649.

[2] La conduite du subdélégué de l'intendant, M. Balloc de Gratelle, pour secourir les habitants, fut admirable. Le contrôleur général lui adressa une lettre de félicitations. (Archives de la Gironde. - Carton 1649.)

[3] Archives de la Gironde. - Carton 1649. — Nous avons trouvé, dans les mêmes papiers, une lettre de M. Bertin, à l'intendant de Bordeaux, du 19 septembre 1767, lui recommandant « ses vassaux de sa terre de l'Isle, élection de Périgueux, pour les dommages qu'une inondation leur a causés. »

[4] Archives de la Gironde. - Carton 1649.

presque aussi forte que celle qui fit périr, en 1766, la moitié des vignes de cette province. J'ai été instruit que les maisons d'un faubourg qui forme le tiers de la ville de Condom, ont été inondées jusqu'à 7 et 8 pieds de hauteur. » Voici en quels termes le subdélégué rendait compte à l'intendant de cette submersion[1] : « Dimanche, à minuit, il n'y avoit pas une goutte d'eau dans nos rivières ni dans nos puits et nos fontaines. Vers une heure, il commença à tomber de la neige abondamment, qui continua jusqu'au lundi, à midi. Cette neige fondit presque tout de suite sans eau, mais le mardi, il commença à pleuvoir, et il n'a cessé jusqu'à samedi, 10 heures du matin. La pluie étoit accompagnée d'un vent effroyable. Toutes nos rivières ont débordé la nuit du vendredi au samedi. L'inondation a été des plus grandes qu'on ait vues depuis trente années. Nous avons été dans les plus grandes alarmes pour le faubourg de la Bouquerie ; la plupart des maisons étoient remplies d'eau jusqu'à 7 et 8 pieds de hauteur. Un de nos ponts a été renversé en partie. On a fait des prières publiques ; à l'instant qu'elles ont commencé, le vent a tourné au nord et le ciel est devenu serein. L'eau est baissée de près de 6 pieds. »

Il est présumable, d'après cette lettre, que tous les affluents de la Garonne, dans ces contrées, éprouvèrent comme la Bayse, sur laquelle est située Condom, des crues analogues et simultanées, crues qui amenèrent sur la Garonne un exhaussement considérable de niveau. Le subdélégué d'Agen écrivait à l'intendant, le 3 janvier[2] : « Si le rapport de nos anciens est vrai, il y a trente ans que le dé-

[1] Lettre datée du 3 janvier 1768. (Archives de la Gironde. - Carton 1649.)
[2] Archives de la Gironde. - Carton 1649.

bordement de la Garonne n'a pas été aussi fort qu'il vient d'être ; les eaux ont été élevées à la hauteur de 2 pieds plus que l'année dernière, et il est très-apparent que le ravage sera considérable [1]. »

L'inondation qui se produisit sur la Garonne, en 1770, est sans contredit, la plus forte de toutes celles dont on ait conservé le souvenir. De nombreux témoignages officiels permettent d'en préciser toutes les circonstances. La Garonne commença à grossir le 5 avril, dans la nuit, à la suite d'une pluie incessante de trois jours. Dans la soirée, on crut qu'elle avait atteint sa plus grande hauteur, mais dans la nuit suivante et dans la matinée du 6, elle augmenta avec une rapidité de 0,38 à l'heure. Dans la soirée, elle commença à décroître ; la baisse continua le 6 et le 7, et enfin le dimanche 8, elle rentra dans son lit [2]. Comme ce jour était la fête des Rameaux, la tradition populaire a donné à cette inondation extraordinaire le nom de *Aygat dé Rameoüs*, inondation des Rameaux [3].

Voici en quels termes un document du temps, émané de l'ingénieur en chef de la généralité de Bordeaux [4], appré-

---

[1] « En 1768, le 3 janvier, dit Labrunie (*MS. cité*), la Garonne entra dans la ville d'Agen par les aqueducs, inonda les basses rues et arriva jusqu'aux Augustins. »

[2] Nous avons trouvé à la bibliothèque de Bordeaux un MS. intitulé *Inondations de la Garonne*, 1770, in-4°. C'est un recueil de pièces authentiques composées des procès-verbaux adressés par les officiers municipaux ou juges, à M. Dudon, procureur général du parlement de Bordeaux et des états des pertes et dégâts causés par l'inondation. Nous donnons un résumé de ces états, DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLXIX. Pièce 274.

[3] Consultez sur cette inondation : Saint-Amans, *Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne*, t. II, pag. 79. — Dupin, *Notice historique sur la Réole*, pag. 70. — Bernardau, *Annales de Bordeaux*, pag. 108. — Ducourneau, *Département de la Gironde*, pag. 19.

[4] Mémoire de M. Saint-André, ingénieur en chef de la généralité de Bordeaux, (Archives de la Gironde. — Carton 1650). V° aussi un rapport du même ingénieur,

ciait, sous forme d'observations générales, les conséquences désastreuses de ce grand débordement : « L'inondation du mois d'avril a occupé toutes les plaines de l'une et l'autre rive de la Garonne, depuis son entrée dans la généralité jusqu'à la ville de Bordeaux, c'est-à-dire dans l'étendue de plus de 40 lieues. La largeur commune de ces plaines, de chaque côté, est d'une demi-lieue, en sorte que le débordement a couvert environ 40 lieues carrées du pays le mieux peuplé de la province et dont les fonds sont les plus précieux par leur nature et par l'excellence de leur culture et par les avantages de la navigation et du commerce. Les eaux élevées jusqu'à 30 pieds au-dessus du niveau des basses eaux [1], et par conséquent jusqu'au faîte des maisons riveraines, les ont renversées et ont occasionné aux autres des dégradations qui les rendent la plupart inhabitables jusqu'à ce qu'on y ait fait des réparations très-dispendieuses. Il a péri une quantité prodigieuse de bétail de toutes les espèces et les terres de beaucoup de domaines ont été partie emportées et partie couvertes de sable ou de graviers qui en rendront la culture plus laborieuse et même impraticable. Dans les territoires de 150 paroisses, nombre d'habitants ont perdu avec leurs maisons, et leur bétail, toutes leurs provisions,

---

du 29 mai 1770, rendant compte de la visite des rives de la Garonne à la suite de l'inondation (*Idem.*)

[1] La cote des eaux est ainsi marquée (Service de la navigation de la Garonne) :

Agen.	10m,45. — 10m,56, suivant M. l'ingénieur Baumgarten.	
Tonneins. . .	10 ,24.	
Marmande. .	10 ,76.	
La Réole. . .	11 ,57.	
Langon. . . .	12 ,43. — 12,05.	*Id.*
Bordeaux. . .	8 ,52.	

leur linge et leurs vêtements. L'évaluation des pertes, constatées par les procès-verbaux, s'élève à la somme de 4,154,895 liv. [1]. Cependant on n'y a pas compris les nouvelles dégradations causées par les débordements successifs du mois de mai, qui ont fait périr les chanvres et menus grains que l'on venoit de semer. On n'a pas compris dans cet état l'évaluation des pertes que les navires ont souffertes dans le port de Bordeaux; il auroit été trop difficile de s'en procurer le détail, mais l'objet en est très-considérable. Au-dessous de la ville de Bordeaux, il y a eu peu de dommages, parce que le lit s'élargissant et les grandes marées de l'équinoxe n'ayant pu faire refouler les eaux, elles ne se sont élevées, dans cette partie, que de un pied et demi au-dessus du niveau de la route parallèle à la rivière [2]. »

Toutes les localités riveraines du fleuve depuis Toulouse [3]

---

[1] Voici comment se répartissait cette somme :

		liv.			liv.
Subdélégation de	La Réole. .	256,546	Subdélégation de	Bazas. . . .	378,400
—	Marmande.	522,343	—	Casteljaloux	460,294
—	Nérac . . .	241,163	—	Agen. . . .	981,336
—	Condom . .	154,785	—	Clairac. . .	13,220
—	Bordeaux. .	1,446,928		Total.	4,154,985

Le Roi accorda 100,000 liv. pour secourir les victimes du fléau. (Vº Archives du département de la Gironde. *Intendance. Inondations.* 1770-1771. Cartons 1649 et 1650). Ces cartons renferment les états des pertes, les demandes de secours, les comptes de répartition de la somme donnée par le Roi, ainsi que les pièces et documents transmis à l'intendant par les villes et communautés pour obtenir des secours.

[2] Sur l'influence des marées dans le port de Bordeaux et en aval, on peut consulter le savant travail de M. l'ingénieur Pairier, *Mémoire à l'appui de l'avant-projet dressé le 23 juillet 1849 pour l'amélioration des passes de la Basse-Garonne et de la partie supérieure de la Gironde*. Bordeaux, 1851, in-4, ch. 1er. *Renseignements sur le régime de la Gironde et de la partie maritime de la Garonne.*

[3] A Toulouse, l'île de Tounis souffrit beaucoup de ce débordement. Vº *Mémoire des habitants de cette île et procès-verbal des dégâts*. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLXXVII. Pièce 275.

jusqu'à Bordeaux, souffrirent cruellement du ravage des eaux : les rapports des officiers municipaux et des agents administratifs tracent le plus affligeant tableau de ces désastres, en même temps qu'ils font connaître les phases diverses de la crue. Nous nous bornerons à citer ici quelques-uns de ces documents, pour les points les plus importants.

Agen[1]. — « La ville d'Agen a essuyé, le 6 du mois d'avril 1770, une inondation de la rivière de Garonne, la plus furieuse qu'on ait encore veu ; exposée par la nature du terrain et par sa situation aux débordements de cette rivière[2], elle en avoit souffert en différents temps quelques-uns qu'on appelle les grands débordements, dont les époques malheureuses se sont rendues célèbres par les maux et les ravages affreux qu'ils firent dans toute la plaine qui borde la Garonne. Le souvenir de l'inondation du 11 juin 1712 ne s'effacera jamais ; elle ne peut cependant, sur ce qu'en disent les gens qui en furent les témoins, entrer en aucune comparaison avec celle qui vient de répandre la terreur, la désolation, la misère, la faim, la mort et tous les autres genres de maux dans la ville et son territoire. Il n'avoit pas cessé de pleuvoir depuis trois jours et trois nuits, lorsqu'on s'aperçut, le jeudi matin, 5 avril, que la Garonne avoit grossi considérablement. Le soir du même jour, elle couvroit les promenades de cette ville connues sous le nom du Gravier et s'étendit jusqu'à ses

[1] *Relation des officiers municipaux de la ville d'Agen, concernant l'inondation de la rivière de la Garonne, arrivée la nuit du 5 au 6 avril 1770.* (MS. cité de la bibliothèque de Bordeaux. Pièce n° 4.)

[2] Une croyance populaire, fondée sur l'anagramme du nom d'Agen, *Néga* (mot patois qui se rend par l'infinitif *Noyer*) était que cette ville devait un jour être engloutie.

murs. Quoique cet accroissement fût bien considérable et bien soudain, on espéroit néanmoins qu'il n'iroit pas plus loin. Cette confiance est la cause d'une partie des malheurs arrivés, parce que tout le monde fut surpris par un second accroissement prodigieux et des plus rapides, qui survint pendant la nuit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi du 6 avril. L'eau soutint à peu près la même hauteur le reste de la journée, et ce ne fut que vers les 7 heures du soir qu'on commença à connaître qu'elle diminuoit. Le 7, elle fut baissée d'environ 3 pieds 4 pouces, le décroissement continuant assez lentement; elle rentra dans ses bornes le 8 avril. Il seroit impossible de se représenter sans l'avoir veu, l'état affreux et déplorable dans lequel la ville et la campagne ont été pendant trois jours, qu'a duré cette inondation : la moitié de la ville étoit submergée; l'autre craignoit à chaque instant de l'être. Bientôt elle paraissoit comme une île au milieu d'un torrent qui l'environnoit et couvroit deux lieues de terrain d'une montagne à l'autre; les maisons répandues sur cette surface renfermoient environ 25,000 âmes, qui risquoient d'être englouties dans les flots et sous les ruines de leurs maisons. Le quartier et le faubourg Saint-Antoine étant plus bas que le reste, furent inondés les premiers, et les eaux ayant diminué ensuite peu à peu, il se présenta un spectacle plus affreux que le premier : la campagne parut un désert plus dévasté qui si le fer et le feu y eussent passé; la plupart des villages, renversés de fond en comble, ne sont plus qu'une masure et qu'une horreur; il ne paroit aucun vestige d'un grand nombre de maisons, de granges et de tuileries; les îles et les bords de la rivière sont presque tous enfoncés et éboulés, les arbres coupés et déracinés; ceux qui restent à demi renversés et déchirés, sont couverts de débris de

maisons, de troncs d'arbres, de lambeaux de lits, d'habits, de linge, de coffres, d'armoires, de roues de charrette et autres effets; la surface de la terre bouleversée, couverte en bien des endroits de sable, de gravier, de cailloux. Les eaux se sont élevées, au-dessus de leur hauteur ordinaire, de 29 pieds 6 pouces[1]. »

TONNEINS[2]. — « Le dimanche 1er du courant, le temps fut fort inconstant, le vent ouest froid, avec des grains de pluie; le lundi et le mardi le temps fut le même; le mercredi, le vent se renforça, la pluie fut plus abondante; la nuit, il fit une tempête; le vent étoit tantôt sud, tantôt ouest. Pendant ces trois jours, la Garonne resta dans son canal; elle ne commença à sortir que le jeudi matin; elle augmenta si prodigieusement qu'elle fut campée, à midi, par toute la plaine; vendredi matin, elle entra dans la chambre du moulin de la Gourgue, et le soir, dans l'écurie, où elle a monté d'environ 2 pieds. L'eau de Garonne a paru pardessus le dormant de la digue; elle commença, samedi, une heure après-minuit, à diminuer, et à l'heure présente, elle est presque dans son canal; on estime que le débordement a été plus considérable de 3 pieds que celui de la Saint-

[1] M. Brécy, *article cité*, fait les réflexions suivantes sur la comparaison des crues de 1712 et de 1770 : « En 1770, au 6 avril, époque d'une irruption mémorable de la Garonne, elle était moins forte, il est vrai, que celle de 1435, mais elle a laissé de nombreuses traces encore visibles et que les curieux vont consulter, car c'est la crue la plus élevée de celles qui sont marquées d'une manière positive. Labrunie dit qu'elle avait 3 pans 2 pouces de plus que l'*Aygat de Saint-Barnabé*; or, nous savons, d'après les nivellements qui ont été faits en différentes circonstances, que la crue de 1770 était de 10m,45 élevée au-dessus de l'étiage de la Garonne; on peut donc connaître la hauteur de l'Aygat de Saint-Barnabé en faisant la déduction de 3 pans 2 pouces; il reste alors pour la crue de 1712 environ 9m,72 d'élévation au-dessus de l'étiage. »

[2] Tonneins, le 9 avril 1770. *Détail succinct du débordement que nous venons d'éprouver*. (MS. cité de la bibliothèque de Bordeaux. Pièce n° 1).

Barnabé. Il seroit difficile de vous faire le détail de tous les malheurs qui sont arrivés. C'est incroyable la quantité de meubles qu'on a vu passer sur l'eau ; toutes les pailles sont perdues et presque tout le foin dans la plupart des métairies; beaucoup de bétail s'est noyé dans les granges. »

Marmande[1]. — « Après avoir vu déborder la Garonne trois fois depuis le mois de décembre 1769, il nous sembloit qu'il ne devoit plus y avoir de neige dans la montagne et que nous devions être à l'abri, pour cette année, de ce malheureux fléau. Cependant, la rivière commença à augmenter, le 4 de ce mois, avec tant de rapidité que le 5, vers les 6 heures du soir, elle déborda et continuant son augmentation la nuit du 5 au 6, nous eûmes le triste spectacle d'une inondation générale, qu'on peut qualifier de déluge; on ne l'a jamais vue telle de mémoire d'homme ni appris de semblable par la tradition; elle excédoit de plus de 3 pieds l'affreux débordement du 10 juin 1712, avec cette circonstance que dans celui-là, l'eau étoit tranquille et que dans celui-ci, la rivière étoit agitée comme la mer en courroux. Toutes les levées de terre faites avec des frais immenses ont été rompues ; le torrent a porté jusqu'à 8 pieds de sable dans les terres ensemencées. La rupture de la plus grande partie des levées faites pour la conservation des fonds et pour les garantir des torrents ayant rompu, le torrent a non-seulement enlevé la récolte, mais le guéret. Il y avoit 6 pieds d'eau sur le chemin de la grande route de Marmande à Bordeaux au Port-Sainte-Marie. »

---

[1] *Lettre du subdélégué de Marmande, du 10 avril 1770, à l'intendant de Bordeaux.* (Archives de la Gironde. — Carton 1650.)

La Réole[1]. — « Le 5 de ce mois, après plusieurs jours d'une pluie continuelle, les eaux de la Garonne commencèrent à grossir et continuèrent à augmenter ; le 6, elles sortirent de leur lit ; cependant, jusque-là il ne paroissoit pas qu'on eût à craindre un débordement extraordinaire, mais tout à coup, ce jour-là, à l'entrée de la nuit, les eaux augmentèrent avec tant de force que, dans moins de 6 heures, elles s'élevèrent à une hauteur si prodigieuse qu'il n'y a point d'exemples qu'elles soient jamais venues à ce point-là. Les eaux continuèrent à augmenter de 13 à 14 pouces par heure jusqu'à midi du lendemain 7 ; tous les habitants de la plaine furent obligés de se réfugier sur les toits de leurs maisons. La plupart de ces familles sont ruinées pour toujours, ayant perdu leurs bestiaux, leurs outils, leurs meubles ; quelques-unes ont perdu jusqu'à leurs maisons, qui ont été entraînées par les eaux. C'est une désolation générale ; le détail des pertes qu'on a faites et des accidents de toute espèce qui sont arrivés seroit immense. Le bruit des calamités publiques est ordinairement exagéré ; mais de quelque façon dont on présente celle-ci, elle ne sera qu'un faible tableau de la désolation à laquelle les malheureux habitants de cette plaine sont livrés. »

« Le mardi, 3 de ce mois[2], le mauvais temps commença et continua avec opiniâtreté pendant les 3 jours suivants. Nous nous attendions avoir un débordement terrible, mais non pas si fort qu'il l'a été ; pas un de nos anciens, soit à la ville, soit à la campagne, n'en a jamais vu de pareil à celui du 7 de ce mois. Le vendredi matin, les eaux de la

[1] *Les maire et échevins de la ville de la Réole, au procureur général*, 10 avril 1770. (MS. cité de la bibliothèque de Bordeaux. Pièce n° 6.)

[2] *Lettre du juge, datée de la Réole, le 11 avril*. (*Id*. Pièce n° 8.)

Garonne augmentèrent avec beaucoup de violence. Mais cela devint beaucoup plus considérable dans la nuit, car elles augmentèrent de 14 pouces par heure. Les habitants du port furent obligés d'abandonner leurs maisons dans la nuit, ce qui ne s'étoit jamais fait. Il y a environ 58 ans qu'il y eut deux débordements affreux, mais celui du 7 de ce mois est beaucoup au-dessus, puisque d'après ce qu'on a veu dans les livres de raison des gens qui ne sont plus et par le rapport d'anciens qui existent, celui-ci a été plus fort de 4 pieds. Le débordement des eaux du Drot a aussi causé des dommages très-considérables[1]. Beaucoup de bétail noyé; des maisons et moulins entraînés par le torrent, sans compter la perte de la récolte à venir qui souffrira beaucoup par les courants et dans les endroits bas où les eaux croupiront. Les églises des paroisses basses ont été couvertes d'eau, entièrement gâtées par la boue que les eaux ont entraînée. »

A Bordeaux, les effets de cette crue furent également funestes. « Le 8 avril, dit Bernadau[2], la Garonne monta de 40 pieds[3] au-dessus de son niveau ordinaire et plus haut qu'en 1712. On allait en bateau au Palais. Cette inondation, une des plus terribles dont on se souvienne en Guyenne, s'appelle ici la *grande souberne.* Pendant plusieurs jours, la rivière charia des arbres et des débris de maisons[4]. Après la

---

[1] Le procureur du roi de la Réole écrivait le 11 avril, au procureur général, en lui rendant compte des désastres de la Garonne : « Toute la plaine qui avoisine le Drot, qui traverse une partie de notre juridiction, a fait un ravage pareil; tout y a été également renversé. (MS. cité de la bibliothèque de Bordeaux. Pièce n° 7).

[2] *Ouvrag. cité.*

[3] Cette assertion est certainement exagérée; la hauteur des eaux, à Bordeaux, n'est cotée qu'à $8^m,57$, c'est-à-dire près de 12 pieds en moins.

[4] V° les ordonnances rendues par les officiers municipaux, à l'occasion de cette inondation. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLXXXV. Pièces 276 et 277.

cérémonie de l'inauguration de la place Dauphine, qui eut lieu le 16 mai 1770, il n'y eut point de gala ni de feu d'artifice, *attendu le malheur de l'inondation dont le pays vient d'être affligé*, dit le registre municipal. » La chaussée du port fut non-seulement couverte en entier par les eaux, mais encore on ne pouvait aborder au Palais, où siégeait le Parlement, qu'à l'aide de bateaux, et la Garonne envahit les rez-de-chaussée des maisons situées sur le long des quais. Du 7 au 9 avril, les eaux de l'Isle et de la Dordogne[1] entrèrent dans la ville de Libourne, comme en 1728, et les dégâts furent non moins considérables[2].

L'année suivante, 1771, au mois de mai, la Garonne subit encore une très-forte crue. L'intendant de Bordeaux s'exprimait ainsi dans un rapport daté du 1er juin[3] : « Les nombreux malheurs que ma généralité vient d'éprouver par un débordement considérable de la Garonne m'obligent de m'absenter pour quelques jours de Bordeaux, afin de porter quelques soulagements aux maux les plus instants. » Les lettres des subdélégués à l'intendant constatent que cette inondation fut aussi très-désastreuse. En voici quelques extraits :

AGEN[4]. — « Le pays vient d'essuyer à peu près le même malheur qu'il éprouva l'année dernière. Le débordement de la Garonne, du 20 de ce mois, n'a pas été aussi terrible que celui du mois d'avril 1770 ; les eaux ne se sont pas élevées à une hauteur aussi considérable et n'ont pas em-

---

[1] Il existe aux Archives de l'Empire, K. 1770, une carte très-complète de la Dordogne, vers cette époque, en 17 feuilles, par le P. Sébastien Truchet.

[2] Souffrain, *Notices sur Libourne et ses environs*, 1806, 2 vol. in-8, t. II, pag. 158.

[3] Archives de la Gironde. — Carton 1649.

[4] *Lettre du subdélégué, du 23 mai* 1771. (Archives de la Gironde. — Carton 1649.

brassé une aussi grande superficie de terrain, mais la récolte se trouvant plus avancée, les particuliers seront aussi maltraités que l'année dernière. »

Marmande [1]. — « Le fleuve de Garonne menaçant de déborder le 19 de ce mois, tous les propriétaires des fonds riverains se mirent à même de se garantir du débordement. Jusqu'au soir du 20, l'eau continuant à augmenter, a rompu toutes les levées de terre faites par les travailleurs, et a continué tout le 21, à se répandre dans toutes les terres ensemencées; tout a été couvert et elle n'a commencé à diminuer que le matin du 23, si lentement qu'à peine la diminution étoit d'un pouce par heure. Le 23, à 7 heures du soir, elle a réaugmenté d'un pied pendant la nuit. »

La Réole [2]. — « Nous venons d'essuyer un débordement complet de la Garonne; toutes les récoltes sont perdues; c'est une véritable désolation. Depuis huit ans, les possesseurs de ces fonds n'ont pas fait deux récoltes. »

La Bayse participa dans une grande proportion à cet exhaussement de la Garonne. On lit dans le rapport du subdélégué de Condom, daté du 23 mai [3] : « Nous avons été dans les plus grandes alarmes par un abat d'eau qui tomba samedi dernier. La rivière grossit, dans deux heures de temps, de 5 pieds et demi ; tout le faubourg de la Bouquerie fut inondé [4]. »

Le 17 septembre 1772, il y eut à Toulouse une grande

---

[1] *Lettre du subdélégué, du 24 mai* 1771. (Archives de la Gironde.—Carton 1649.)

[2] *Lettre du subdélégué, du 24 mai* 1771. (*Idem*).

[3] Archives de la Gironde. — Carton 1649.

[4] En avril 1770, la hauteur de la crue de la Bayse, à Condom, avait été de 6m.80. (*Extrait des renseignements communiqués par M. Bordas, ingénieur en chef à Auch.*)

inondation de la Garonne[1]; les faubourgs Saint-Michel et Saint-Cyprien, ainsi que l'île de Tounis, furent complétement submergés; un procès-verbal, dressé par les capitouls[2], fait connaître en détail toutes les circonstances de ce débordement, qui se manifesta tout à coup dans des proportions excessives, avec une violence peu commune[3].

A cette époque, les inondations furent à peu près générales, dans le Midi principalement. On lit dans un journal du temps[4]: « Au commencement du mois de septembre dernier, on a essuyé, dans plusieurs parties de la France méridionale, des pluies si abondantes et des inondations si terribles, que l'on ne croit pas qu'il y en ait jamais eu de pareilles. Les eaux de plusieurs rivières et ruisseaux[5], dans le Vivarez, le Languedoc, la Gascogne, le Béarn, le comté de Foix, etc., se sont tellement enflées, qu'elles ont monté, les unes à 5 pieds au-dessus des plus fortes inondations connues, et dans les autres jusqu'à 6 toises au-dessus de leur hauteur ordinaire. Un nombre très-considérable d'églises, de maisons, de moulins, de forges, de ponts et de chaussées,

---

[1] Les eaux s'élevèrent à 7m.80. M. l'ingénieur Baumgarten marque leur niveau, à Agen, à 9m,89; le Service de la navigation à 7m,30 seulement, sous la date des 8 et 8 septembre, et à Marmande, à 9m.78.

[2] Nous donnons le texte de cet acte et celui d'une délibération des habitants de la paroisse de Saint-Nicolas, du quartier Saint-Cyprien, relative aux mesures à prendre pour la garantir des inondations. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXC. Pièces 278 et 279.

[3] En 1772, les 8 et 9 septembre, la crue avait à Agen, suivant Labrunie, 3 pans de moins que celle de 1770, c'est-à-dire qu'elle était élevée au-dessus de l'étiage de 9m,49 environ. (Brécy, *art. cité*.)

[4] *Journal historique et politique des principaux événements de l'Europe*, année 1772, n° 2, octobre, pag. 56.

[5] Ce journal ne cite parmi les rivières du bassin de la Garonne que le fleuve lui-même, et l'Ariége, un de ses affluents. Les autres rivières nommées sont: l'Allier, le Chassezac, affluent de l'Ardèche, l'Adour et le Gave.

ont été détruits. Ces rivières, changées en autant de torrents, détachoient et entraînoient jusqu'à des masses de rochers; les prés, les vignes et les terres labourables ont été bouleversées. On ne peut évaluer la perte que les riverains ont faite en meubles, en grains, en vins, en bois et bestiaux, et plusieurs personnes ont péri dans ces désastres affreux. Dans la seule ville de Toulouse, plus de cinquante personnes ont été ensevelies sous les ruines d'environ soixante maisons. »

Au mois de décembre de la même année, la Garonne éprouva encore une crue très-forte. Le subdélégué d'Agen écrivait à l'intendant de Bordeaux[1] : « Un événement, à la vérité moins extraordinaire que ne le fut celui du 6 avril 1770, mais plus considérable que celui du 11 mai 1771, vient de frapper nos pauvres habitants et propriétaires des plaines de la Garonne, par une inondation ; il est à craindre que la grande quantité de sable aride qu'elle a entraîné, beaucoup plus que d'ordinaire, n'ait fait de grands ravages sur les semences à cause que les terres étoient encore meubles et que la retraite des eaux, qui a été précipitée, n'en emmène beaucoup avec l'herbe des grains; que les pauvres particuliers dont les misérables habitations furent ou détruites en 1770, ou infectées par la quantité de limon que les eaux y déposèrent cette même

---

[1] Lettre datée du 10 décembre 1772. (Archives de la Gironde, *Subdélégations* n° 474.)—Sur une demande faite par le curé de Saint-Hilaire d'Agen, le 17 décembre 1772, le subdélégué écrivait à l'intendant de Bordeaux : « Le débordement de la rivière a réduit une grande partie des pauvres à des besoins très-urgents. L'exposant est curé de la partie la plus basse de la ville, située au côté de la rivière; les eaux se sont élevées, le 8 de ce mois, à un point que ce quartier, habité par le petit peuple, a été inondé et que ces misérables ont eu jusqu'à 4 ou 5 pieds d'eau dans leurs maisons. Sollicite des secours en riz. » (Archives de la Gironde. *Idem.*)

année, ainsi que la dernière au mois de mai, ne contractent de nouveau des maladies et ne succombent totalement. » Les effets de ce débordement de la Garonne se firent sentir dans le port de Bordeaux les 8 et 9 décembre, mais ils furent loin d'être aussi funestes que ceux résultant de l'inondation de 1770[1].

A Montauban, le Tarn, dans la nuit du 7 décembre, déborda d'une manière effrayante, suivant une lettre écrite de cette ville, qui s'exprime ainsi[2] : « Les eaux se sont élevées à plus de 6 brasses au-dessus de leur hauteur ordinaire[3] et ont submergé trois principaux faubourgs de la ville et toute la campagne à une lieue près de ses rives. M. de Gourgues, intendant de la province, se transporta à 11 heures du soir, dans les endroits inondés, et parvint à sauver tous les habitants des faubourgs; il envoya, à la pointe du jour, des bateaux dans les campagnes pour recueillir tous les paysans qui n'avoient pas eu le temps de gagner les hauteurs. La perte, pour les habitants, en meubles, denrées et bestiaux, doit être très-considérable. » L'Agout, affluent du Tarn, causa à Castres de grands dommages; son niveau s'éleva à 4m,68[4].

On lit dans une gazette[5], « qu'en 1775, une petite ville, appelée Libos, a été submergée, tant par le gonflement du Lot, qui passe au pied de ses murs, que par

---

1 Bernadau, *ouvrag. cité*.

2 *Journal historique*, année 1772. Décembre, pag. 55.

3 M. l'ingénieur Baumgarten (*mém. cité*) place, par erreur, cette crue en 1773; il en évalue la hauteur à 10m,21 au-dessus de l'étiage, 0m,11 de moins que celle de 1766.

4 En 1766, une crue à peu près semblable avait emporté les digues et les écluses, construites en 1684 pour établir la navigation de cette rivière. (Compayré, *ouvrag. cité*, pag. 24 et 203).

5 *Journal de politique et de littérature* (de Bruxelles), ann. 1775, 5 août, pag. 408.

les torrents qui s'y déchargeoient du haut des montagnes dont elle est environnée. Onze maisons ont été démolies; plusieurs personnes y ont péri, et des enfants ont été trouvés noyés dans leurs berceaux. Vignes, prés, terres labourables, tout est détruit dans l'étendue de quinze paroisses des environs ».

En 1776, le débordement des eaux se manifesta, sans doute partiellement, car nous lisons dans la même gazette[1]: « Aux froids rigoureux du mois de janvier, ont succédé des pluies presque aussi singulières par leur continuité; peu de jours en ont été exempts. On écrit de Guienne que les inondations y sont terribles, cela doit être; la fonte des neiges, anticipée par l'humidité du temps, n'a pu manquer d'enfler les rivières; leur rapidité par le voisinage des montagnes dont elles sortent, la suspension périodique de leurs cours par les marées, jointes au peu d'élévation de leurs rives, en général, sont des causes de plus qui facilitent et multiplient les débordements. »

En 1777, le 1er juin, jour de la foire, une irruption de la Garonne, à Agen, renversa toutes les barraques et toutes les tentes et cabanes du Gravier; elle causa beaucoup de dommages notables, entra dans la ville et y engloutit plusieurs maisons[2]. — Le 21 juillet 1778, une inondation de la Garonne, à Saint-Béat, emporta l'Hôtel-de-Ville, la halle, et les archives contenues dans deux coffres[3].

Il résulte des correspondances des intendants, pour la distribution des secours alloués aux provinces, par Louis XVI, en 1784[4], qu'au mois de mars 1783, le Midi eut

---

[1] *Idem*, ann. 1776, mars, pag. 330.
[2] Brécy, *art. cité*.
[3] Brémond, *Annuaire de la Haute-Garonne*, ann. 1854.
[4] V° notre tome premier. DEUXIÈME PARTIE. Pièce 69.

beaucoup à souffrir d'inondations désastreuses. L'intendant de Montauban disait[1] : « Celles que la province de Quercy a éprouvées y ont occasionné des pertes infinies qui ne sont point encore réparées. » L'intendant de Bordeaux écrivait[2] : « La terrible inondation de l'année dernière a produit des effets trop funestes pour que je ne les rappelle pas à votre sensibilité, dans un moment où vous vous proposez d'accorder des dédommagements pour ce genre de fléau. Quoiqu'il ait précédé l'hiver de quelques mois, il n'en est pas moins sensible à ceux qui en ont été victimes. Un grand nombre d'habitants de Périgueux et de Bergerac, de Villeneuve, de Montignac et autres, sont dans ce cas, ainsi que plusieurs propriétaires de moulins et de forges, les uns et les autres ayant éprouvé la perte de leurs bâtiments, en tout ou en partie, avec celle des meubles et denrées qui s'y trouvoient. Les ponts très-importants de Périgueux et de Bergerac, l'un sur la rivière de l'Isle et l'autre sur la Dordogne, ont été détruits par la même inondation, qui a considérablement endommagé ceux de Villeneuve et de Montignac, ainsi que beaucoup d'autres moins intéressants. Les levées, qui aboutissent ordinairement à ces sortes d'ouvrages, ont également souffert, ce qui s'est même étendu à toutes les routes en général. »

La crue que subit le Lot, en 1783, fut extrêmement désastreuse; le 7 mars, les eaux s'élevèrent, à Cahors, à 9^m.03, et à Villeneuve, à 14^m,95[3], hauteur où elles ne sont ja-

---

[1] Archives de l'Empire, série H. 1418.

[2] *Lettre de M. Du Pré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, à M. de Calonne, contrôleur général*, datée du 3 avril 1784. (Archives de l'Empire, H. 1418.)

[3] *Extrait des renseignements communiqués par M. Watier, ingénieur en chef à*

mais parvenues depuis. D'autres affluents de la Garonne éprouvèrent aussi sans doute un exhaussement, car les eaux du fleuve montèrent assez haut pour que Bordeaux ait eu à en souffrir. Sous la date du 12 mars, un historien de cette ville dit[1] : « A la suite d'une pluie qui dure depuis quelques jours, on éprouve à Bordeaux les effets d'un débordement subit et désastreux. S'il fût arrivé dans la nuit, il eût occasionné la perte de la moitié des navires de la rade. Plusieurs ayant dérapé, en vont heurter d'autres et occasionnent beaucoup d'avaries. Depuis cette époque, le port de Bordeaux a commencé à se dégrader. Cette crue d'eau ayant interrompu le cours de la navigation sur la Garonne[2], la durée de la foire de cette ville est prorogée de quinze jours. »

L'hiver de 1788 à 1789 se montra non moins rigoureux dans les régions méridionales que dans les autres parties de la France; du 16 décembre au 16 janvier, la température se maintint à un degré d'abaissement tel que les rivières gelèrent : « Le froid fut très-grand à Bordeaux, dit Bernadau, et la Garonne resta glacée dans la moitié de sa largeur, devant cette ville, durant 18 jours. » La fonte des glaces dut amener un exhaussement des eaux du fleuve, mais les observations contemporaines ne signalent aucune

---

Toulouse. — Nous avons trouvé aux Archives de l'Empire, Liasse F[14] 1204, un mémoire, daté du 2 mai 1783, et l'état des pertes causées par le débordement du Lot. D'après les procès-verbaux de l'administration provinciale de la Haute-Guienne, les dommages furent évalués à 3.250.000 liv.

[1] Bernadau, *ouvrag. cit.*

[2] Un arrêt du Conseil d'état du 17 juillet 1782, venait de réglementer la navigation de la Garonne. Nous en donnons le texte. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CCXIV. Pièce 280.

particularité relative à cette crue de débâcle, dont le niveau n'a pas été constaté.

Le 30 janvier 1791, un débordement se fit sentir à Bordeaux ; les eaux s'élevèrent moins haut que dans celui de 1770, mais elles occasionnèrent plus d'accidents dans la rade. La Garonne s'éleva à Agen[1] à 9^{m},50, à la Réole à 10^{m},29, et à Langon, à 11^{m},61[2], 0,84 de moins qu'en 1770.

En 1792[3], les eaux de la Garonne firent écrouler un grand nombre de maisons bâties sur le bord du fleuve, à Port-Sainte-Marie, près d'Agen; l'Assemblée législative accorda à cette ville un secours de 30,000 liv.

En 1793, le Tarn, à Montauban, éprouva une forte crue, dont la hauteur fut de 9^{m},10, c'est-à-dire 1^{m},11 au-dessous de celle de 1773, la plus considérable de celles observées sur cette rivière depuis un siècle.

---

[1] « L'eau renversa un mur de ville, vis-à-vis le couvent des Cordeliers, dit M. Brécy (*art. cité*), le même qu'elle avait sapé en 1599 et qui avait été relevé par les soins des consuls en 1600. »

[2] Service de la navigation. — La cote donnée par M. l'ingénieur Baumgarten n'est que de 11^{m},23.

[3] *Description statistique du département de Lot-et-Garonne*, par Lafont du Cujula, secrétaire-général de la préfecture, in-8, 1806, pag. 47.

CHAPITRE XXVIII.

INONDATIONS DE LA GARONNE ET DE SES AFFLUENTS.

(SUITE.)

Crues dommageables de la Garonne en 1802, 1804 et 1806. — Observations sur son régime, à cette époque. — Grosses eaux à Langon, en 1807. — Crues du Tarn, à Montauban, et de l'Agout, à Castres, en 1808. — Débordements de la Garonne à Agen, en février et mai 1811, — décembre 1813, — janvier 1814, — avril et octobre 1816, — mai 1821 et 1824. — Grandes crues de l'Isle, en novembre 1824, — de la Garonne, en octobre et décembre 1825, — du Tarn, en décembre, — de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron, en janvier 1826. — Débordement de la Garonne, en mai 1827. — Ses effets à Toulouse. — Hauteur des eaux sur divers points. — Crues de la Garonne, du Lot et de l'Aveyron, en février 1833. — Inondation désastreuse de la Garonne, en mai 1835. — Débordement de l'Isle, à Périgueux, en décembre 1836. — Fortes crues de la Garonne, en 1837, 1838, 1839, 1841 et 1842. — Inondation générale sur le cours entier du fleuve et de ses affluents, en janvier 1843. — Rapport de M. l'ingénieur en chef Maillebiau. — Extraits des journaux. — Détails sur les ravages des eaux, à Montauban, Agen, Bordeaux et autres localités. — Submersion de Périgueux par l'Isle. — Fortes crues de la Garonne, en 1844, 1845, 1849, 1850 et 1853. — Inondations extraordinaires, en juin 1855, mai et juin 1856. — Détails. — Rapport de M. de Mentque, préfet de la Gironde. — Crues sans importance depuis ces dernières.

Le nombre des grandes crues de la Garonne, depuis le commencement de notre siècle, est considérable[1], et si l'on prenait pour terme de comparaison le chiffre restreint de ses débordements connus pendant les siècles antérieurs, on pourrait en conclure que les inondations de ce fleuve sont devenues de nos jours plus fréquentes qu'autrefois. Ce serait là une erreur évidente. Jadis, aucune observation,

[1] V° *Tableau synoptique des hauteurs maxima des grandes crues de la Garonne de* 1801 *à* 1861. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CCXXII. Pièce 281.

régulièrement suivie, n'était faite sur le niveau et l'étendue des eaux ; leur débordement n'était guère mis en écrit que lorsqu'il offrait un caractère général et extraordinaire. Aujourd'hui, au contraire, les moindres événements particuliers à chaque localité sont enregistrés dans la presse. Il n'est pas douteux que si nous possédions, pour l'ancien temps, des documents analogues à ceux que nous avons pour le nôtre, les lacunes que présente la statistique des inondations seraient comblées; on aurait ainsi la preuve de la perpétuité de ce fléau, qui, loin d'augmenter d'intensité, a plutôt diminué. « La fin du dernier siècle, dit M. l'ingénieur Baumgarten [1], a été pour la Garonne plus remarquable par les crues élevées que ces derniers temps, quoique aujourd'hui il y ait dans la plaine une plus grande quantité de mattes [2] ou digues qui resserrent le champ des inondations et tendent à en élever le niveau, et quoique nos montagnes soient plus défrichées qu'il y a 60 et 70 ans. »

En 1802 [3], 1804 [4] et 1806, des crues de la Garonne se firent sentir d'une manière dommageable. Les eaux du fleuve, à cette époque, trouvaient facilement à se répandre sur les terres riveraines, assez mal défendues contre leur

---

[1] *Mém. cité.*

[2] Plantations de saules, protégées et consolidées par des lignes de petits piquets battus simplement à la masse ou à la demoiselle, que l'on reliait ensemble par un clayonnage. De tout temps, les riverains de la Garonne ont employé ce moyen pour se défendre contre les corrosions.

[3] V° le *Moniteur* du 22 nivôse, an X (12 janvier 1802). — « En 1802, en février et mars, dit M. Brécy (*art. cité.*), on vit cinq crues successives, à des hauteurs indéterminées, arrivant toutes dans la ville d'Agen; elles couvrirent fortement et emportèrent une partie de la digue, élevée contre la Garonne, par les consuls, en 1691. »

[4] On lit dans l'*Annuaire de la Haute-Garonne*, ann. 1856 : « 1804. La Garonne grossit tellement le 29 juillet, qu'elle ravagea ses rives; le moulin qui occupait l'emplacement du moulin Vivent fut emporté par les eaux. »

envahissement, « La fameuse plaine de la Garonne, dit M. Lafon du Cujula[1], s'étend des deux côtés de ce fleuve sur une surface de 960 kilom. carrés ou 48 lieues carrées. Sa réputation de fécondité est bien exagérée : on n'a vu que la fertilité de cette plaine, sans calculer toutes les chances que les récoltes doivent y courir. Le lit de la Garonne est peu profond. La hauteur moyenne de ses berges n'est que de 4^{m} au-dessus de celle des moyennes eaux ; celle-ci n'est que de 2^{m}. Mais, puisque les eaux s'élèvent quelquefois de 8^{m} au-dessus de ce niveau, on voit combien elles doivent s'épancher et s'étendre sur les terres adjacentes. Aussi les débordements de ce fleuve sont-ils fréquents et souvent désastreux. Les plus funestes sont ceux qu'occasionnent la chute et la fonte des neiges amoncelées sur les Pyrénées. Le vent de nord-ouest, qui retient et refoule les eaux, accroît l'intensité et la durée de ces inondations. Quelques personnes ont pensé que les grands débordements de la Garonne étaient réglés par une période de 19 ans, qui coïncide avec le cycle lunaire. Ceux dont les ravages ont particulièrement consacré la mémoire datent de 1434, 1652, 1712, 1770 et 1802. Ce rapprochement exclut toute idée de périodicité. Celle du mois de janvier de l'année courante (1806) est heureusement loin de pouvoir figurer parmi ces catastrophes mémorables[2]. La largeur moyenne de la Garonne, dans le département de Lot-et-Garonne, est de 205^{m}, sa pente moyenne de 23 millim. par mètre (1 p. 9 lig. par toise environ). La vitesse de

---

[1] *Ouvrage cité*, pag. 8.

[2] Vᵉ le *Moniteur* du 24 janvier 1806. — Sous la date du 9 avril 1806, l'*Annuaire de la Haute-Garonne*, ann. 1852, dit : « Débordement des rivières. Lhers fit de grands ravages. »

ses eaux est de 50^{m} par minute[1]. Le peu de profondeur du lit de la Garonne, le peu de résistance qu'oppose la terre sablonneuse de ses berges, les plantations qu'on multiplie quelquefois avec indiscrétion sur une rive, tandis qu'on néglige absolument de planter sur la rive opposée, les courants qu'établissent les moulins à nef trop nombreux, rendent le cours de ce fleuve facile à se déplacer. Depuis quelques années, on le voit se rapprocher d'Agen et s'éloigner de Marmande. Il est peu de grands débordements qui n'attaquent l'une des deux rives, et ne fournissent aux propriétaires de la rive opposée le moyen de s'affermir et de s'étendre par des plantations. »

Le 11 février 1807, la hauteur des eaux, à Langon, fut de 10^{m},07[2]. — En 1808, au mois d'octobre, le Tarn, à Montauban, s'éleva à 9^{m},70[3]. Due à des pluies méditer-

---

[1] M. l'ingénieur Baumgarten a recueilli avec un soin extrême toutes les observations techniques relatives à la vitesse, à la pente et au débit de la Garonne, d'après des expériences faites sous sa direction, dans le département de Lot-et-Garonne. Il les a consignées dans le remarquable travail que nous avons déjà tant de fois cité. — V° aussi celui de M. l'ingénieur en chef Maitrot de Varenne, *Des irrigations et desséchements dans le département de la Haute-Garonne*, Paris, 1857, in-8.

[2] La cote donnée par M. l'ingénieur Baumgarten n'est que de 9^{m},82. — M. l'ingénieur Laroque, en nous transmettant des renseignements sur la hauteur des crues à Langon, les accompagnait des réflexions suivantes : « Nous appelons débordements extraordinaires tout débordement dont la hauteur dépasse à Langon, la hauteur de 8^{m},50 au-dessus de l'étiage. Les débordements d'une hauteur inférieure à 8^{m},50 sont fréquents ; il y en a moyennement un tous les deux ans. Ce sont les débordements ordinaires. Les dégâts causés par les débordements ordinaires et extraordinaires consistent uniquement dans les pertes de récoltes. Les débordements ne sont nuisibles aux récoltes que quand ils commencent après le 1er mars ».

[3] « Le Tarn, dans la hauteur ordinaire de ses eaux, s'élève à 2^{m},67, environ 8 pieds ; mais, dans les inondations, après des pluies abondantes, et surtout après la fonte des neiges, on l'a vu s'élever à 11^{m},67, ou 36 pieds, au-dessus de son lit. » Massol, *ouvr. cité* — M. Compayré (*ouvr. cité*, pag. 22) dit qu'en 1809, le

ranéennes, suivant M. l'ingénieur en chef Watier, cette crue serait la plus haute connue à Milhau et à Saint-Rome, et la crue correspondante de l'Agout aurait atteint, à Castres, son plus grand niveau.

Le 15 février 1811, on écrivait d'Agen[1] : « La Garonne, grossie par les fortes pluies qui n'ont cessé de tomber depuis le commencement de cette semaine, a franchi ses bords et forme une grande inondation. Elle occupe les promenades du Gravier[2] et tous les bas fonds qui environnent la ville. Les courriers de Bordeaux et de Toulouse sont arrêtés par cette inondation. » Le 20 mai suivant, une nouvelle crue intercepta les communications avec Bordeaux, inonda encore le Gravier, et détruisit la récolte des foins et des céréales. — En 1813, le 22 décembre, les mêmes faits se renouvelèrent. — L'année suivante, 1814, le 18 janvier, le débordement des eaux causa, à Agen, quelques malheurs, entre autres la submersion, avec plusieurs personnes, d'un moulin à nef, placé sur la rive gauche[3].

Au mois d'avril 1816, la Garonne, gonflée par des pluies abondantes, s'éleva, à Toulouse, à 5^{m},10; elle déborda, à Agen, le 23, et couvrit le Gravier avec une effrayante rapidité; elle ne rentra dans son lit que le 27[4]. Le 28 octobre,

---

Tarn, à Albi, s'éleva à 10^{m},71, comme en 1766. Il ajoute que les crues du Tarn sont fréquentes et qu'elles sont surtout à redouter lorsque le vent d'autan (vent du sud) fait fondre les neiges des montagnes de la Lozère. »

[1] *Journal des Débats* du 26 février 1811.

[2] La promenade du Gravier, conquise sur la Garonne, a toujours été, par sa situation topographique, le point le plus exposé aux irruptions du fleuve. Cet état de choses a subsisté jusqu'à nos jours, et l'on peut voir encore, sur les maisons voisines, les limites que la Garonne a atteintes dans l'inondation du 4 juin 1855.

[3] Brécy, *art. cité*. — Le Service de la navigation ne donne aucune cote des eaux pour ces trois années.

[4] Un arrêté du préfet de la Gironde, du 12 août 1816, est relatif à la police des

une nouvelle crue nocturne du fleuve, enflé par les eaux du Tarn, entraîna des bateaux, qui vinrent se briser sur des rochers au Port-Sainte-Marie. — En 1821, le 21 mai, les grosses eaux causèrent des pertes considérables aux propriétaires riverains[1].

Le 1er mai 1824, il y eut un débordement de la Garonne, à Agen; une partie de l'épi, protégeant les allées du Gravier, fut renversée par les courants[2]. « Cette même année, dans la nuit du 22 au 23 novembre, dit M. l'ingénieur Girard de Caudemberg[3], et surtout pendant la journée du 23, un orage, qui avait étendu sur beaucoup de points sa désastreuse influence, versa, dans la vallée de l'Isle, des torrents de pluie qui firent gonfler, d'une manière prodigieuse, tous les ruisseaux et tous les affluents. On pouvait s'attendre, dès lors, à un débordement considérable de la rivière de l'Isle. Ce cours d'eau sortit en effet de son lit dès le 24, et ne cessa d'augmenter jusqu'au 29, par un temps constamment pluvieux. A partir de ce jour, les eaux diminuèrent avec rapidité, et c'est alors que se déclarèrent sur les terre-pleins des écluses nouvellement construites des avaries majeures. »

Le 28 octobre 1825, la Garonne déborda et ravagea ses bords[4]. Le 22 décembre suivant, les eaux du fleuve se ré-

---

fleuves, rivières navigables ou flottables, et à la police des rivières non flottables, canaux ou fossés de dégorgement des eaux ou de desséchement, vulgairement appelés *Jales, Esteys ou mères d'eau.*

[1] *Annuaire du département de la Haute-Garonne*, ann. 1859.

[2] Brécy, *art. cité.* — Ces deux crues ne sont pas cotées par le Service de la navigation.

[3] *Mémoire sur les causes des avaries successives arrivées aux ouvrages de la navigation de l'Isle, départements de la Gironde et de la Dordogne, en* 1824, 1825 *et* 1826. (*Annuaire des ponts et chaussées*, ann. 1835, 2e semest., pag. 137.)

[4] *Annuaire du département de la Haute-Garonne*, ann. 1859.

pandirent sur les parties basses de la ville d'Agen, submergèrent le Gravier et détruisirent en grande partie le pont de service. Le 6 décembre, le Tarn s'éleva à Montauban à $8^m,30$ et fit beaucoup de ravages[1]. — En 1826, le 8 janvier, l'inondation couvrit le Gravier, à Agen, et entra dans la ville ; l'eau s'éleva de $8^m,72$ au-dessus de l'étiage ; elle parvint à la Réole, à $8^m,43$ et $9^m,35$ à Langon, tandis qu'elle n'était qu'à $2^m,12$ à Toulouse. Cette crue provenait du Tarn, qui monta à une hauteur exceptionnelle, ainsi que l'Aveyron ; ces rivières atteignirent, l'une, $9^m,80$, à Montauban[2], l'autre, $9^m,25$, à Montricoux[3].

En 1827, la Garonne causa une inondation, dont les résultats furent désastreux sur tout son cours. M. Brémond rapporte en ces termes ses effets à Toulouse[4] : « Le 21 mai, à la suite des pluies torrentielles qui tombaient depuis quelques jours et la fonte des neiges des Pyrénées, la Garonne grossit considérablement. A 5 heures 1/2 du matin, plusieurs quartiers furent menacés d'une inondation complète. A 8 heures, elle entraînait tout ce qui se trouvait sur son chemin. A l'extrémité du cours Dillon, six maisons nouvellement construites ; dans l'île de Tounis, quatre maisons ; à l'Embouchure, une maison neuve et le mur du moulin du Bazacle, donnant sur la chaussée, furent

---

1 V° le *Moniteur* du 9 janvier 1826. — Le 9 mars 1823, le Tarn était monté à $8^m,20$.

2 La garnison de Montauban rendit de grands services pour sauver les habitants des faubourgs submergés, ainsi qu'on le voit par un ordre du jour du général commandant la division. (*Moniteur* du 17 janvier 1826.)

3 « C'est la plus haute crue connue en aval de l'embouchure de l'Aveyron, dit M. l'ingénieur en chef Watier ; elle est due sans doute à des pluies océaniques et a beaucoup influencé la Garonne. »

4 *Annuaire du départ. de la Haute-Garonne*, ann. 1860. — *Annales du XIX*e *siècle de la ville de Toulouse.*

démolis par la force des eaux. Les chantiers du Port-Garaud furent aussi emportés. La rivière charria longtemps des arbres, des poutres, des meubles, des animaux. L'eau, pénétrant dans une grange renfermant de la chaux, au faubourg Saint-Michel, y produisit l'effet naturel en pareil cas; la grange devint la proie des flammes, quand tout ce qui l'entourait et le pied même de la maison étaient submergés. Devant Toulouse, l'eau passait par les trois ouvertures percées entre les arches du pont, du côté de Saint-Cyprien, et les remplissait. L'eau, malgré les écluses, entrait en grande abondance dans les deux canaux. Les établissements industriels situés sur les bords de la Garonne souffrirent beaucoup. Le conseil municipal vota d'urgence une somme de 10,000 francs pour subvenir aux premiers besoins des victimes de l'inondation. Un tableau conservé au Musée représente ce spectacle. » Le 22 mai, la Garonne fit irruption dans la ville d'Agen, qu'elle ravagea dans les bas-fonds. Elle atteignit partout des cotes très-élevées : $7^m,05$ à Toulouse, $9^m,52$ à Agen, $8^m,96$ à Tonneins, $9^m,81$ à Marmande, $9^m,36$ à la Réole, $10^m,18$ à Langon. Le Tarn ne contribua que faiblement à l'exhaussement du fleuve. « La crue de 1827, dit M. l'ingénieur en chef Watier, n'a pas été repérée à Montauban; elle a atteint sur le Sor, affluent de l'Agout, la plus grande hauteur connue. Cette crue est la plus importante que l'on connaisse dans la région orientale; elle a atteint des débits extraordinaires sur le Tarn, à Montvert, sur le Tarnon et sur le Mimente; elle a été causée par des pluies méditerranéennes très-abondantes et s'est promptement déprimée en cheminant vers l'aval. »

Le 5 février 1833, la Garonne atteignit $8^m,36$ à Agen, 9^m à Tonneins, $8^m,96$ à Marmande, $8^m,81$ à la Réole; le len-

demain, à Langon, la cote de 10^{m}, et à Bordeaux, celle de 6^{m},40. L'Aveyron s'éleva à 9^{m},30, à Montricoux, maximum de niveau observé sur cette rivière. La hauteur du Lot, à Cahors, fut de 7^{m},33, et de 11^{m},65, à Villeneuve[1].

Le 31 mai 1835, il survint une des plus fortes irruptions du fleuve, depuis celle de 1770; cette crue monta à Agen à 9^{m},82 au-dessus de l'étiage; elle fit des dommages incalculables dans la ville et les environs, et comme celle de 1777, arrivée à la même époque, elle renversa les baraques et les cabanes installées sur le champ de foire, déracinant les arbres et engloutissant un grand nombre de maisons. A Toulouse, où la Garonne s'éleva à 7^{m},50[2], l'île de Tounis eut beaucoup à souffrir[3].

Au mois de décembre 1836, l'Isle déborda et une lettre de Périgueux, datée du 14, disait[4] : « Pour la sixième fois, depuis le commencement de l'année, les eaux de l'Isle ont quitté leur lit avec tant de violence et de rapidité qu'on ne se souvient pas, depuis 35 ans, de les avoir vu s'élever à une hauteur si prodigieuse. De tous côtés, on signale des accidents déplorables. Ce fut dans la nuit du vendredi 9 au samedi 10, que la rivière commença ses ravages. Tous les faubourgs, et particulièrement les Barrys, passèrent dans l'eau toute la journée du samedi. Aujourd'hui, la rivière

---

[1] V° Pièce 281.

[2] V° la cote des eaux sur les autres points. Pièce 281.

[3] Le *Moniteur* du 7 juin publiait la note suivante : « Sur un rapport de M. le préfet de la Haute-Garonne, annonçant des désastres immenses causés par deux inondations qui ont eu lieu dans la journée du 22 mai et dans la nuit du 29 au 30, M. le Ministre du commerce a statué qu'un premier secours de 15,000 fr. serait mis le plus promptement possible à la disposition de cet administrateur, pour parer aux besoins les plus pressants des populations atteintes par ce fléau. » Les départements de l'Ariége, du Lot, de Lot-et-Garonne et de la Dordogne reçurent aussi des secours du gouvernement. V° le *Moniteur* des 8 et 9 juin 1835.

[4] *Moniteur* du 18 décembre 1836. — Cette crue n'a pas été repérée.

est rentrée dans son lit avec une rapidité de mauvais augure. Des observateurs ont remarqué que quand les eaux se retirent ainsi d'un jour à l'autre, une inondation nouvelle est à craindre. »

Durant les années 1837, 1838, 1839, 1841 et 1842, la Garonne éprouva de fortes crues[1], sans aucun caractère de gravité, mais l'inondation qui se produisit au mois de janvier 1843 fut, avec celles de 1855 et de 1856, une des plus importantes de notre siècle. M. Maillebiau, ingénieur en chef de la navigation, en précisait ainsi, dans un rapport officiel, les effets généraux[2] : « Le commencement de l'année 1843 a été signalé par un de ces grands débordements qui viennent porter la dévastation dans la vallée de la Garonne. Les chemins de halage ont particulièrement souffert par l'effet de l'inondation. Partout où les rives se sont trouvées défendues par des travaux de rectification terminés ou seulement très-avancés, il ne s'est manifesté aucune dégradation, tandis que, au contraire, en dehors de ces travaux, les dégâts ont été considérables, et par suite, les propriétaires riverains ont éprouvé de grandes pertes. Une telle expérience est tout à fait concluante et justifie pleinement le système d'ouvrages adopté pour l'amélioration de

---

[1] V° *Tableau des grandes crues de la Garonne*. Pièce 281.

[2] *Rapport sommaire sur la situation, au 31 juillet 1843, des travaux de perfectionnement de la navigation de la Garonne sur les fonds créés par la loi du 30 juin 1835.* (*Procès-verbaux des délibérations du Conseil général du département de la Gironde*, ann. 1843, pag 517.) — M. Sers, préfet de la Gironde, disait dans son rapport : « Les travaux de la navigation de la Garonne supérieure sont l'objet d'allocations considérables ; elles se sont élevées pour l'exercice courant à 700,000 fr., dont une partie, il est vrai, a dû servir à réparer les dommages causés, aux ouvrages en construction, par les inondations extraordinaires du mois de janvier, pendant lequel les eaux se sont élevées à une hauteur dont on n'avait pas gardé mémoire. » (*Idem*, pag. 10.)

la navigation et la défense des berges de la Garonne[1]. »

Les extraits suivants des journaux du temps constatent la crue simultanée de tous les affluents de la Garonne, par suite des pluies consécutives, généralisées dans tout le bassin du fleuve, et les conséquences funestes du débordement des eaux. On écrivait de Montauban, le 14 janvier[2] : « Depuis quelques jours, le mauvais temps se maintient avec persévérance[3]. L'Aveyron est sorti de son lit ; les chantiers du Canal et ceux de l'Embouchure sont sur le point d'être envahis par le Tarn. Aujourd'hui, nous arrivent des détails sur la crue des rivières secondaires de notre département. La Bonnette, qui se jette dans l'Aveyron, au pont de Saint-Antonin, a amené une si grande quantité d'eau, que, sur ce point, le débordement de l'Aveyron a été très-considérable. Les eaux ont envahi la promenade qui aboutit aux routes de Caylus et d'Albi. Plusieurs maisons de la basse ville ont été renversées. »

Une lettre d'Agen, du 14 janvier, disait[4] : « Depuis quinze jours, nous vivons au milieu d'une tempête continuelle ; la pluie et la grêle tombent par torrents ; les vents déchaînés, désolent et ravagent nos campagnes et les toitures de nos maisons ; le tonnerre éclate et gronde ; les ruisseaux, gonflés par des pluies abondantes, sont presque tous sortis de leur lit et inondent les champs ; la Garonne elle-même, franchissant ses berges les plus élevées, a

---

[1] V° pour la description et l'historique des travaux exécutés sur la Garonne, la *Notice* de M. l'ingénieur Baumgarten. — C'est à M. de Baudre, inspecteur général, qu'est dû le projet de rectification complet des deux rives de la Garonne, projet approuvé par l'administration en 1828.

[2] V° pour la hauteur des eaux, Pièce 281.

[3] *Courrier de Tarn-et-Garonne* du 19 janvier 1843.

[4] *Mémorial Bordelais* du 18 janvier 1843.

envahi la basse plaine et couvre encore en ce moment nos promenades et les immenses chantiers du pont-canal. Les maux que nous venons de signaler sont communs à tout le Midi. » Le journal de cette ville[1] publiait les nouvelles suivantes, en signalant la température extraordinaire qui régnait depuis le commencement de l'année : « La Garonne, qui semblait vouloir rentrer dans son lit dans la journée de samedi dernier (14 janvier), a débordé de nouveau et elle continue de grossir. La hauteur de ses eaux, qui est près d'atteindre celle de la crue de 1827, s'élève à 9ᵐ au-dessus de l'étiage ordinaire. Les eaux baignent en ce moment la coupe des arbres du Gravier, et elles ont pénétré dans la partie basse de la ville, qu'elles cernent de tous côtés, la porte du Pin exceptée ; toutes relations sont interrompues avec les départements de Tarn-et-Garonne, du Gers et de la Gironde. La chaussée de la route royale de Paris, attenant au pont de Sibouraux, sur la Lède, entre Villeneuve et Canson, a été emportée sur une longueur de près de 40ᵐ. Le pont de Libos, sur la Lemance, et celui de la Sauvetat, sur le Drot, ont été emportés. A Agen, la crue de la Garonne a cessé vers 1 heure de l'après-midi ; à 4 heures, la diminution était de 0ᵐ,15. Les eaux du Lot commencent à diminuer ; cette rivière, dont les rives sont si escarpées, s'élevait à 12ᵐ au-dessus de l'étiage ordinaire ; elle a fait de grands ravages dans la riche vallée qu'elle parcourt. Dans la commune de Vares, les eaux du Tolzat se sont élevées à une hauteur prodigieuse. Les prairies et les terres labourables qui bordent ce ruisseau sont couvertes de sable

[1] *Journal de Lot-et-Garonne* du 19 janvier 1843. V° aussi les numéros des 20, 21 et 24 janvier.

et de débris. Les communications de la route de Verteuil à Tonneins sont interceptées depuis 8 jours. A Clairac, le chemin de halage a été entièrement emporté par les eaux du Lot. A Casteljaloux, les eaux inondaient la ville et ont gravement endommagé le pont. A Sos, une partie de la route départementale n° 5 s'est affaissée sur une longueur d'environ 100^{m}. Le même accident est arrivé sur la route départementale d'Agen à Nérac, près Montagnac. »

Voici en quels termes les journaux de Bordeaux [1] rendaient compte des divers incidents de la crue dans cette ville et dans les contrées environnantes [2] : « Les grosses pluies qui n'ont cessé de tomber depuis quinze jours, la violence des vents, une forte crue dans les eaux de la Garonne, viennent d'occasionner dans notre ville d'affreux malheurs ; les bas quartiers de Bordeaux avoisinant les quais, plusieurs rues de l'intérieur, telles que celles de Cheverus, Beaudebat, Margaux et autres environnantes, sont submergées par les eaux ; la circulation est interrompue sur plusieurs points et la hauteur des eaux est arrivée à plus de 0^{m},30 dans le rez-de-chaussée des maisons. Mais là ne se bornent pas les accidents. Que l'on parcoure les quartiers de Belleville et de Mériadeck, ceux compris entre la rue de Pont-Long et la rue de l'Église Saint-Seurin, et l'on n'apercevra qu'un immense lac ; les eaux se sont élevées à plus de 3^{m} dans certains endroits ; toutes les maisons, situées à droite et à gauche de la chaussée faisant

---

[1] *Mémorial Bordelais* du 16 janvier 1843.

[2] Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, publia, le 25 janvier 1843, une lettre pastorale pour recommander à la charité des fidèles les nombreuses victimes des inondations de la Garonne et de la Dordogne. On la trouve dans le recueil de ses œuvres. Bordeaux, 1856, in-8, t. I, pag. 369.

suite à la rue Judaïque-Saint-Seurin, ont été envahies par elles. Tous les terrains situés aux environs de la place Mériadeck et de la manufacture des tabacs sont également inondés. Tous les environs de Bordeaux, tels que Bruges, Eysines, Blanquefort, Parempuyre, le Bouscat et les marais de la Rivière sont submergés, par suite des ruptures des digues et des débordements de la rivière.

16 *janvier* [1]. — « Le vent de la matinée d'hier a passé dans la partie nord, et la pluie violente et continue avait cessé ; mais le soir les vents ont changé et le temps est devenu mauvais. Les quartiers submergés avant-hier ont été couverts d'eau, en raison de la forte marée. Des bateaux de service avaient été disposés dans toutes les rues submergées, telles que celles Cheverus, Ségalier, Fort-Lesparre, Beaudebat. La rue du Chai des farines était devenue un véritable torrent. Une assez grande partie du chemin de fer a été minée par les eaux de la Lande, et il a fallu interrompre le service de la Teste. Au port de Guit, l'eau était montée à plus de 10^m. A Quinsac et aux environs, tous les ponts ont été détruits ; des éboulements considérables de terrains ont eu lieu à la Tresne. »

17 *janvier* [2]. — « Dans la journée d'hier le vent s'est décidément fixé dans la partie du nord et l'on devait alors espérer la fin d'un désastre dont nous donnons les douloureux détails. Hier, les rues de Cheverus, Beaudebat, Fort-Lesparre, Saint-Michel, etc., étaient livrées à la circulation. L'eau encombrait encore les caves de toutes les maisons. Dans les faubourgs, la crue des eaux avait déjà perdu 1^m envi-

---

[1] *Mémorial bordelais* du 17 janvier 1843.
[2] *Idem*, du 18 janvier.

ron de sa hauteur. Dans les marais de Belleville, le désastre était affligeant. Deux ou trois cents maisons offraient le spectacle de la désolation; l'eau couvrait tout. Nous apprenons que les deux rivières de Libourne ont débordé sur les routes de Coutras, de Guitres et de Saint-André. La route royale de Bordeaux est elle-même couverte d'eau, depuis Arveyres jusqu'à Libourne. L'avenue de Libourne a été couverte de plus de 3ᵐ d'eau. Le pont de Vayres a été emporté, et sur deux points de la traverse de la Tresne la route nº 10 est impraticable. A Cadillac, l'eau est parvenue presque au premier étage des maisons. Dans le canton de Bélin, les ravages sont épouvantables. La Leyre est montée à une hauteur inconnue jusqu'ici. »

19 *janvier*[1]. — « Les eaux ont complétement abandonné les rues où depuis quatre jours elles s'étaient répandues. Les pertes à Bordeaux peuvent aujourd'hui être constatées, et elles sont affreuses pour bien des personnes. Les nouvelles qui parviennent du haut pays sont affligeantes. La Garonne, à Langon, a atteint le haut des arches; elles sont cependant à 14ᵐ au dessus des basses eaux. La Réole a été complétement submergée; le village de Baril a pour ainsi dire disparu. La Dordogne rentre petit à petit dans son lit, mais de longtemps on n'oubliera à Périgueux l'inondation des faubourgs des quartiers de la rue Neuve et des routes d'Excideuil et de Lyon. Des murailles entières ont été renversées, près du port. A Bergerac, les désastres n'ont pas été moins affreux; la plaine était couverte d'eau; on ne voyait plus que la cime des arbres. Les habitants du faubourg, où est située la poudrière, ont dû fuir par la toiture

---

[1] *Mémorial bordelais* du 20 janvier 1843.

de leurs maisons. Le pont de Saintongeais a été emporté. Le sol du quai et les jardins qui le bordent ont disparu dans la rivière. »

Le journal de Périgueux traçait en ces termes la relation des malheurs causés par l'Isle[1] : « Périgueux vient d'être témoin d'une de ces terribles inondations qui, heureusement sont rares, mais dont le souvenir se perpétue longtemps parmi les populations qu'elles frappent et dont elles détruisent presque toutes les ressources. La rivière, grossie par des pluies continuelles qui duraient déjà depuis quinze jours, était sortie de son lit dans la nuit du mardi au mercredi et s'était répandue dans la campagne, en pénétrant jusque dans les Barrys, dont les habitants avaient pris la fuite pour la plupart ; mais, le lendemain, les eaux s'étaient presque toutes retirées, et les émigrés rassurés avaient regagné leurs foyers. On se flattait que le mal était passé et l'on se félicitait de n'avoir eu d'autres pertes à déplorer que celles de quelques marchandises peu considérables. Cet espoir devait être bientôt cruellement déçu. En effet, le vendredi, la pluie recommençait avec une force toujours croissante, et l'Isle se gonflait de nouveau. Dans la soirée du samedi, elle s'élança tout à coup au delà du point ordinaire de ses crues les plus fortes et couvrit toute la plaine. Le lendemain matin vint éclairer un tableau vraiment effrayant : les Barrys n'étaient plus qu'une île dont la hauteur au-dessus des vagues diminuait de moment en moment ; les habitants réfugiés au premier étage appelaient du secours ; des bateaux furent bientôt prêts et dirigés sur le faubourg. On ramena à terre tous ceux qui se

---

[1] *Le Périgord* du 18 janvier 1843.

trouvaient encore chez eux au moment de l'arrivée des eaux ; mais on ne put pénétrer dans le groupe de maisons qui environnent l'École Normale et avoisinent le Pont-Vieux[1]. Des torrents d'une force extraordinaire opposaient un obstacle insurmontable aux embarcations, et cependant la rivière grandissait toujours ! Les habitants du Petit-Marché et les élèves de l'École Normale imploraient en vain les spectateurs terrifiés ; nul n'osait s'aventurer ; le courant augmentait au lieu de diminuer, et l'on était réduit à des vœux impuissants. A 5 heures, l'inondation avait envahi la chaussée du Pont-Neuf, à partir de l'octroi jusqu'au delà de la quatrième banquette. Une heure encore de crue, et nos communications étaient coupées totalement avec les routes de Lyon et de Bergerac. Enfin, à 6 heures, l'Isle commença à diminuer. Il était temps ; le Pont-Vieux chancelait ; s'il était tombé, sa chute aurait occasionné de grandes pertes. Pendant toute la nuit, la rivière se retira, et, le lendemain, l'on put aller délivrer l'École Normale et ses voisins. En ce moment, la plaine est encore couverte par les eaux qui continuent à baisser, et l'on ne connaît pas encore le mal causé par cette inondation extraordinaire, mais il ne peut être que très-grand, car depuis 48 heures la rivière charrie continuellement des pièces de charpente, des animaux noyés et des meubles. Le port a été submergé ; beaucoup de marchandises ont été emportées. »

Un historien de Libourne[2] rapporte ainsi les effets de la crue dans cette ville et aux environs : « Dans les mois de novembre et décembre 1842 et les premiers jours de 1843,

---

[1] L'établissement du quai de Périgueux et la reconstruction du Pont-Vieux, entrepris en 1859, sous la direction de M. Andral, ingénieur en chef de la Dordogne, auront pour effet de mettre les quartiers bas de la ville à l'abri de la submersion.

[2] Raymond Guinodie, *ouvrag. cité*, t. I, p. 342.

les pluies furent continuelles; le 13 janvier, trois jours avant la pleine lune, les eaux de la Dordogne et celles de l'Isle sortirent de leur lit[1], crûrent jusqu'au 16 et acquirent une élévation de plus de 2m,50 au-dessus des grandes marées ordinaires. On doit se faire une juste idée des dommages qu'ont éprouvés les bords de la Dordogne et de l'Isle, et de ce que souffrirent les habitants des palus de Vayres, de Fronsac, de Cadillac et de Cubzac. La route d'Arveyres fut dégradée; un pont de cette route à Bordeaux, dans la commune de Vayres, fut emporté. Dans la nuit du 15 au 16 janvier, les pluies tombèrent avec abondance; à Libourne, les aqueducs des Allées Flamandes étaient obstruées; les maisons des Grandes Allées et ces Allées elles-mêmes furent submergées une grande partie de la matinée du 16 janvier. »

Bernadau dit en parlant du débordement de la Garonne, à Bordeaux[2] : « Les eaux de la rivière parvinrent à un demi-mètre au-dessous de la hauteur à laquelle elles s'étaient élevées en 1827. Elles auraient pu cependant inonder les quais, s'ils n'avaient pas été exhaussés et prolongés en largeur par l'encaissement de la rivière, qu'on a pratiqué depuis quelques années et qui a agrandi les abords du port[3]. Les bords de la Garonne, dans toute l'étendue

---

[1] Le niveau des eaux, sur ces deux rivières, resta partout au-dessous de celui de 1783. V° *Hauteurs des principales crues de la Dordogne et de ses affluents.* DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CCXXVI. Pièce 282.

[2] *Ouvr. cité.* — On publia, sur le moment même, l'opuscule suivant : *Origine de Bordeaux et inondations de la Gironde et des départements limitrophes*. In-16. 1843.

[3] Nous avons trouvé aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux des documents très-intéressants concernant le projet de construction des quais, idée qui rencontra beaucoup d'opposition de la part des officiers municipaux, ainsi que le constatent les extraits que nous publions. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CCXXVII. Pièce 283.

de son cours, ont éprouvé des ravages incalculables par suite de ces inondations. Elles ne proviennent pas uniquement des fortes pluies survenues le long de cette rivière et de ses affluents, mais bien de la grande fonte des neiges et des glaces, lorsqu'elle s'opère subitement dans les Pyrénées, dont le déboisement s'étend tous les jours et rend cette fonte plus fréquente et plus considérable[1]. »

Au mois de juin 1855 et 1856, des inondations encore plus considérables que celles de 1843, se manifestèrent sur le cours entier de la Garonne ; mais avant d'en parler, nous devons mentionner les plus fortes crues qui se produisirent dans cet intervalle de douze années[2]. — En 1844, à trois reprises différentes, aux mois de janvier et de février, les eaux atteignirent des cotes très-élevées, dont le maximum fut de 4^{m},80 à Toulouse, 9^{m},12 à Agen, 8^{m},76 à Tonneins, 8^{m},82 à Marmande, 9^{m},36 à Langon et 5^{m},27 à Bordeaux.[3] — En 1845, encore au mois de janvier, ces niveaux furent inférieurs sur plusieurs points, mais supérieurs sur d'autres ; ainsi à Agen, la hauteur du fleuve fut de

---

[1] Suivant M. l'ingénieur Baumgarten (*Mém. cit.*), la fonte des neiges n'est pas la cause prédominante de la hauteur des eaux de la Garonne, quoiqu'elle y contribue puissamment pendant les mois d'avril, mai et juin. « On a remarqué, dit-il, que les plus forts débordements ont lieu à la saison des pluies abondantes qui coïncident avec un vent du nord, et sont ainsi poussées contre les revers des Pyrénées, dont ils entraînent la neige. » Ce savant ingénieur fait les observations suivantes sur les effets physiques des crues de la Garonne : « Les matières limoneuses et vaseuses, dit-il, qui proviennent des terres entraînées par les torrents, ruisseaux et affluents de toute espèce, après les pluies, sur les terrains qu'ils parcourent, sont tenues en suspension dans l'eau et coulent avec elle d'une manière continue jusqu'à la mer. Ces matières colorent les eaux en rouge chocolat lorsqu'elles tirent leur origine du Tarn, en rouge jaune lorsqu'elles proviennent du Lot, en noir lorsque c'est l'Aveyron qui les fournit, et en blanc sale lorsqu'elles viennent de la Garonne seulement ou des Pyrénées. »

[2] V° pour la hauteur des crues dans cette période. Pièce 281.

[3] V° le *Journal des Débats* des 2, 6 et 10 mars 1844.

8^{m},49, à Tonneins de 8^{m},74, à Marmande de 9^{m},22, à Langon de 9^{m},69, et à Bordeaux de 5^{m},54. Au mois de juin de la même année, le fleuve s'éleva, à Toulouse, à 5^{m},90, et à Bordeaux, à 6^{m},30, tandis qu'entre ces deux villes son niveau resta entre 6^{m},57 et 7^{m},22. — En 1849, au mois de novembre, une forte crue eut lieu à partir d'Agen ; elle fut, dans cette ville, de 5^{m},12, à Tonneins de 8^{m},25, à Marmande de 7^{m},92, à Langon de 7^{m},72, et à Bordeaux de 6^{m},03 [1]. — En février 1850, ces hauteurs furent dépassées ; les eaux s'élevèrent à Toulouse à 5^{m},60, à Agen 7^{m},47, à Tonneins 8^{m},51, à Marmande 8^{m},57, à Langon 8^{m},28, et à Bordeaux 5^{m},55. — Elles furent à peu près les mêmes au mois de juin 1853 : à Toulouse 5^{m},12, à Agen 8^{m},41, à Tonneins 8^{m}80, à Marmande 8^{m},82, à Langon 8^{m},48 [2].

Les proportions qu'atteignirent partout les crues de juin 1855 et 1856 donnent à ces crues un caractère véritablement extraordinaire ; les eaux s'élevèrent à des niveaux tout à fait exceptionnels : 7^{m},25 et 5^{m},55 à Toulouse, 10^{m},06 et 9^{m},17 à Agen, 9^{m},86 et 9^{m},72 à Tonneins, 9^{m},84 et 9^{m},58 à Marmande, 9^{m},77 à La Réole, et 10^{m},88 à Langon. « La crue du 2 juin 1855, à Toulouse, dit M. l'ingénieur en chef Maitrot de Varenne [3], a été inférieure à celle de 1835 de 0^{m},25 environ, mais supérieure de 0^{m},20 à celle de 1827, par conséquent, elle se range parmi les plus fortes. La crue a été presque aussi rapide dans sa dé-

---

[1] V° le *Moniteur* du 6 décembre 1849.

[2] M. Lamarque publia, vers cette époque, une brochure sous ce titre : *Des inondations de la Garonne, de leurs effets, de leurs causes et des moyens de les prévenir*. Bordeaux, 1847, in-8.

[3] *Ouvrage cité*, pag. 343. — *Observation de la crue du 3 juin* 1855. *Son débit maximum. Débit maximum des crues du 30 mai* 1835 *et du* 17 *septembre* 1772.

croissance que dans sa croissance; ce sont principalement les eaux tombées qui ont occasionné toute l'inondation, et la fonte des neiges y est restée, pour ainsi dire, étrangère. La Neste était grossie comme on ne se rappelle pas l'avoir vue, et le samedi, 2 juin, l'inondation était dans toute sa force à Labarthe, vers 3 heures du soir; à Saint-Gaudens, les plus fortes eaux avaient lieu vers 6 heures du soir; enfin, à Toulouse, vers minuit, on était bien près de la hauteur la plus considérable[1]. L'Ariége était à son maximum, à Foix, à 6 heures du soir, le 2 juin, et s'y est maintenue à peu près jusqu'à 8 heures le lendemain matin. »

Un journal de Toulouse publiait les détails suivants sur cette inondation[2] : « La pluie qui a commencé avant-hier à 2 heures après midi, n'a cessé de tomber avec une abondance désespérante. Hier, à 10 heures du soir, la Garonne avait complétement couvert la prairie des Filtres. Elle n'était qu'à quelques centimètres des ouvertures pratiquées aux piliers du pont Saint-Cyprien. Pendant la nuit, elle a monté encore; trois de ces ouvertures étaient envahies par les eaux. A une heure et demie du matin, les câbles du pont Saint-Pierre ont été brisés, les quatre piliers du milieu démolis et le tablier emporté. De l'autre côté de l'eau, les câbles ont entraîné une partie du mur qui longeait l'hospice de la Grave. Le Port-Garaud est à moitié envahi. La route de Muret, au deuxième kilomètre, est minée par les eaux. On travaille à construire une digue sur une longueur

---

[1] V° *Tableau du mouvement des eaux à Toulouse, Agen et Tonneins*. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CCXXX. Pièce 284.

[2] *L'Aigle*, *Courrier du Midi*, du 3 au 8 juin 1855. — Le *Moniteur* du 7 juin publiait une note officielle ainsi conçue : « L'Empereur ayant appris les désastres causés par les inondations dans les sept départements de Lot-et-Garonne, Landes,

de 300^{m}. L'eau menace les poteaux du télégraphe électrique de Toulouse à Foix. L'eau est arrivée à 0^{m},40 de la ligne tracée sur un pilier du Bazacle, pour indiquer le niveau atteint par la grande inondation de 1835. On voit flotter sur les eaux des planches, des meules de paille et de foin, des meubles, des arbres qui descendent le courant avec la rapidité de la flèche. Les campagnes autour de la rivière sont inondées; les fourrages y sont perdus, les autres récoltes compromises. La magnifique plaine du ramier de Blagnac, qui fournit aux marchés de Toulouse une partie des denrées, est terriblement menacée. Les cours d'eau qui affluent à la Garonne, en amont et en aval de Toulouse, ont débordé aussi. L'Ariége, le Touch, l'Aussonnelle, le Tarn, le Lhers sont sortis de leur lit. A Grenade, les eaux ont envahi les ramiers. Les eaux ont baissé environ de 0^{m},20 depuis une heure. Le débordement de la Garonne s'est étendu jusqu'aux Sept-Deniers et y a causé de grands ravages. Plusieurs maisons de ce village ont été détruites et les habitants sauvés à grand'peine. Hier, dans l'après-midi, les sapeurs-pompiers travaillaient à Tounis, au Port-Garaud et dans tous les endroits inondés. Ils sont occupés à vider les caves, où l'eau séjourne, à ouvrir des tranchées, à boucher les excavations et à faire les travaux les plus urgents pour prévenir les conséquences immédiates de l'inondation. Il est heureux pour les habitants du quartier de Tounis que les travaux du quai soient assez avancés pour les mettre à l'abri de l'inondation. Ces travaux ont épargné

Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Creuse et Gers, a envoyé au préfet de chacun de ces départements une somme de 10,000 fr. pour être distribuée aux habitants pauvres qui ont le plus souffert de ce fléau. L'Impératrice a joint à cet envoi une somme de 10,000 fr. pour être employée dans le même but. »

bien des malheurs. Dans le bas de la rivière, les désastres ont été beaucoup plus considérables qu'à Toulouse. »

Le journal de Montauban disait [1] : « On nous mande de Castel-Sarrazin qu'il faut remonter à plus de vingt ans pour trouver l'exemple d'un fléau aussi désastreux. Toute la plaine a été couverte d'eau et les terres emportées. A Beaumont, la Gimone a débordé et a envahi complétement la commune de Gimat; 20m du parapet du pont de Larrazet ont été enlevés, trois maisons se sont écroulées à Beaumont et plusieurs à Gimat. Les pertes sont fort grandes. La plupart des routes ont été coupées. »

En 1856, les inondations dans le bassin de la Garonne se montrèrent encore plus funestes que l'année précédente, à cause de leur durée [2]. Du 10 mai au 3 juin, il y eut, sur toutes les rivières, des crues très-élevées, dont les effets furent excessivement désastreux. Les dépêches télégraphiques, les rapports officiels [3] et les nouvelles publiées chaque jour par les feuilles publiques, sont remplis des détails les plus navrants. Il serait inutile de s'arrêter sur ces malheureux événements, toujours à peu près les mêmes, et pour faire apprécier les tristes conséquences de ce fâcheux état de choses, général dans tout le Midi, il suffit de citer le passage suivant du rapport de M. de Mentque, préfet de la Gironde, au Conseil général [4] : « D'après les résultats des dernières années, on peut concevoir l'espérance de

---

1 *Moniteur* du 11 juin 1855.

2 V° *Tableau du mouvement des eaux à Toulouse, Agen et Tonneins*, DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CCXXXI, Pièce 285.

3 V° les extraits de ces documents, DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CCXXXII, Pièces 286, 287 et 288.

4 *Rapport du Préfet de la Gironde au Conseil général*. Session de 1856, pag. 22.

voir un jour le lit de la Garonne complétement fixé [1], non-seulement dans les départements de la Gironde et de Lot-et-Garonne, où l'œuvre est très-avancée, mais dans ceux de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne, où elle est encore à l'état de projet ou à peine commencée. Alors, s'opérera la transformation de cette belle et fertile vallée, aujourd'hui si fréquemment et si cruellement ravagée. Alors, non-seulement la valeur du sol sera peut-être doublée, mais les récoltes seront définitivement à l'abri des inondations, et, ce que l'on ne saurait entreprendre aujourd'hui, qu'une seule crue peut, à raison de l'état précaire des berges, enlever à la fois les digues, la récolte et le sol lui-même, on pourra alors construire des digues dans l'intérieur desquelles on permettra à volonté et en temps opportun, aux eaux troubles des crues, d'apporter leur engrais limoneux et transformer ainsi une cause de ruine en une cause de prospérité. Ce système complet et définitif constituerait le projet le plus vaste et le plus

---

[1] La loi du 30 juin 1835, imputant des crédits spéciaux pour l'amélioration des rivières, fut le point de départ de travaux importants sur la Garonne. Le compte rendu officiel de l'emploi de ces fonds, publié par le ministre des travaux publics, sous ce titre : *Situation des travaux au* 31 *décembre* 1843 (Imprimerie impériale, 1844, in-4°), en parlant des travaux exécutés sur ce fleuve, s'exprime en ces termes (pag. 174) : « Ceux qui sont déjà terminés sur les points les plus difficiles ont réalisé et même dépassé les résultats qu'on avait lieu d'en attendre. Ces travaux ont principalement pour objet de rectifier et de resserrer le cours du fleuve. Ils consistent en digues submersibles longitudinales et continues, reliées à l'ancienne rive par des épis, qui ont le double but de déplacer le courant pour faciliter l'établissement des digues et de déterminer la formation d'atterrissements en arrière de l'espace laissé au nouveau lit. Des plantations viennent ensuite affermir les alluvions conquises de cette manière sur le lit du fleuve, et en favoriser l'exhaussement. » Les dépenses effectuées pour ces travaux se sont élevées, de 1836 à 1855, à la somme totale de 15,750,000 fr. (Grangez, *Précis historique et statistique des voies navigables de la France*. Paris, 1855, in-4, pag. 236.)

important qui ait été conçu dans l'intérêt de la vallée. Aucun pays ne saurait lui être comparé pour la fertilité et la richesse si, après l'avoir préservé des dommages résultant de la mobilité du lit, on parvenait à soustraire les récoltes aux ravages des crues. Leur retour si fréquent enlève toute sécurité à l'agriculture. Pendant les 29 dernières années, il y a eu, aux environs d'Agen, 46 crues de plus de 5^{m}, dont 22 postérieures au 1er avril, ont nécessairement endommagé les récoltes[1]. A Marmande, pendant la même periode, la Garonne a atteint 115 fois le même niveau, et 53 de ces crues sont arrivées après le 1er avril.

« L'année 1856 comptera, sous ce rapport, parmi les plus désastreuses. Cinq débordements successifs ont occupé presque tout le temps qui s'est écoulé du 15 janvier au 17 juin, de sorte que nous n'avons eu pour ainsi dire qu'une longue crue de 6 mois. Tous les malheurs qui sont la conséquence ordinaire des débordements, ont atteint cette fois des proportions formidables qui tiennent à la fréquence et à la continuité extraordinaires des hautes eaux. Les récoltes ont subi des pertes immenses. Entre Toulouse et Bordeaux, 46,000 hectares, plusieurs fois ensemencés, ont été autant de fois submergés, et le dommage total dépasse de beaucoup 15 millions[2]. Dès l'année précé-

[1] M. l'ingénieur en chef Baumgarten (*Mém. cité*) dit que les eaux de débordement sont celles qui s'élèvent au-dessus de 5^{m},40, limite à laquelle une grande partie des chemins de halage commence à être submergée.

[2] « Des inondations plus désastreuses que toutes celles que nous avions eu à déplorer les années précédentes, dit encore le Préfet dans le même rapport, sont venues affliger cette année le département de la Gironde. 76 communes ont été atteintes par cinq débordements successifs, qui ont enlevé aux populations riveraines toutes leurs espérances de récoltes. Aujourd'hui, la constatation des pertes est terminée dans ce département. En voici sommairement les résultats :

dente, le gouvernement, ému des désastres causés par la crue du mois de juin, avait prescrit l'étude d'un système de digues destiné à prévenir les effets des inondations. Un avant-projet avait été présenté : il consistait dans un ensemble de digues longitudinales et transversales qui auraient partagé les deux rives de la vallée en bassins indépendants entre eux, les uns submersibles, les autres insubmersibles, suivant la hauteur des crues et la superficie des terrains. Ce système ayant paru insuffisant, l'administration a résolu d'étudier un moyen plus complet, plus efficace de prévenir le mal en l'attaquant dans sa source ; ce moyen consisterait à établir, sur les montagnes, des barrages qui y retiendraient assez longtemps les eaux des pluies ou des neiges fondues, pour empêcher leur arrivée en masse dans les plaines. On parviendrait ainsi à abaisser le niveau des grandes inondations, et dès lors les parties hautes de la plaine ne seraient plus atteintes que par les débordements séculaires, et les parties basses, moins

Pertes en	Récoltes	1,079,529	1,121,125 fr.
	Objets divers	41,596	
Pertes en	Terrains disparus ou détruits	24,070	141,160
	Propriétés détériorées ou en partie détruites	117,080	
	Total du montant des pertes.		1,262,285 fr.

Dans son rapport de 1857 au Conseil général (pag. 15), le préfet ajoutait : « L'année dernière, je vous ai fait connaître d'une manière approximative les désastres causés par les inondations extraordinaires de juin 1856. Je vous disais que les pertes, résultant de ces inondations, étaient évaluées à 1,262,285 fr. Une révision des premières estimations en a porté le montant à 1,854,012 fr. 40 ainsi répartis :

Pertes en capital	134,065 fr.	»
Pertes d'objets mobiliers	47,501	»
Pertes de récoltes	1,672,446	40
Total.	1,854,012	40

fréquemment inondées qu'aujourd'hui, pourraient être défendues par des digues moins élevées, moins coûteuses et d'une conservation plus facile. En résumé, l'abaissement des crues poursuivi avec tant de sollicitude par le gouvernement, et qui est l'un des principaux objets des études personnelles de S. M. l'Empereur, sera un bienfait immense pour toute la vallée de la Garonne. »

Ici s'arrête la nomenclature, certainement incomplète, des grandes crues des rivières du bassin de la Garonne, car celles qui se produisirent sur ce fleuve et quelques uns de ses affluents, en décembre 1858, janvier et février 1860[1], n'eurent, en réalité, comparativement aux précédentes, aucun caractère de gravité. Sauf quelques accidents tout à fait locaux, notamment le débordement de l'Agout, à Castres, le 21 octobre 1861[2], les contrées méridionales furent exemptes, pour ainsi dire, dans ces dernières années, de la malheureuse calamité de l'inondation, fléau qui a été pour elles, dans les temps passés, comme on vient de le voir, non moins fréquent et tout aussi intense que pour les autres régions de la France.

---

[1] V° Pièce 282.

[2] V° le *Journal du Tarn* des 22 et 23 octobre 1861. — L'eau s'éleva à 4m,50, 0m,18 en contre-bas de la crue de 1772.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

BASSIN DU RHONE.

217

(Page 11).

Discours pitoyable du grand desbordement de la riviere du Gardon, advenu en la ville d'Allez, et ès environs, le dixiesme jour du mois d'aoust 1605. Contenant les dommages, ruines pertes et mort de plusieurs personnes.

A Paris, chez François Juilliot, ruë du Poan, au Soleil-d'Or, près la porte Sceinet-Victor, 1605. Avec permission [1].

CAS MERVEILLEUX ADVENU EN LA VILLE D'ALLEZ, PAR LE DESBORDEMENT DE LA RIVIERE DU GARDON, LE 10 DU MOIS D'AOUST.

C'est un dire certain et veritable d'un ancien, que Dieu pour nous chastier employe souvent pour nostre correction les choses mesmes qui estoient pour nostre bien et commodité, faisant qu'au lieu d'un utile profit nous recevons du malheur et dommage. Or si la vérité de cecy a jamais paru certaine, nous pouvons dire que nostre dommageable experience nous en a donné une si ferme preuve, qu'à peine s'en pourroit-il trouver une plus certaine en toutes les exemples que l'aage de nos pères a remarqué. Car nous avons veu

---

[1] *Recueil de pièces*. Cot. S. et A. 5342. Bibl. de l'Arsenal.

ces jours passez la riviere du Gardon (qui de son perpetuel arrousement fécondoit les pays des Sevenes, donnoit vie à tant de beaux vergers qui honoroient son bord, et du plaisir et commodité aux habitans des lieux où il passe) se desborder si desmesurement, et se grossir d'un si merveilleux excez, que les degasts causez par si estranges ravages sont incroyables, et les pertes et dommages presque impreciables. Or ay-je mis la main à la plume, afin qu'en descrivant et mettant devant les yeux l'affliction dont il a pleu à Dieu chastier plusieurs, on apprenne à redouter sa main puissante, et se meliorer par la correction d'autruy. Car encores que tous ne soient pas subjets aux dangers des rivieres, pour craindre des inondations, si est-ce que Dieu n'aura jamais manqué de moyens pour nous corriger, et pourroit aussi bien emprunter des autres elemens l'execution de ses jugemens comme il a faict des eaux. Mais parce que je ne veux coucher sur ce papier que le recit des choses dont j'ay esté tesmoin oculaire, n'y adjoustant un mot plus que ne contient la verité de la chose (laquelle je ne voudrois d'autre part alterer par une menteuse plume, ayant trop de front pour ne craindre la juste reprehension de ceux qui ont esté spectateurs comme moy), je ne m'arresteray gueres à raconter les calamitez advenues, et autrepart qu'en Allez ou j'estois.

Environ cinq heures apres midy que ceste riviere, laquelle descend des Sevenes, commença à se desborder, augmenter tant des eaux de maints ruisseaux qui s'y deschargent, accreus jusques à l'excez de leurs bords, et de l'abondance d'eau qui estoit tombée du ciel pendant les deux jours precedens qu'il avoit pleu, et de celle qui rouloit des montaignes, que de l'extraordinaire abondance des surjous qui saillissoient de son origine. Elle se grossit tellement en peu de temps, qu'elle surmonta son canal, noya ses bords, se dilata de tous costez, si bien que de la surface des champs et prairies elle ne fit qu'un estang ravageux, qui par le rude effort de ses ondes choqua les montaignes voisines, ne laissa aucun arbre debout, et emporta tout ce qui se trouvoit devant elle. Le recit de beaucoup de gens de foy, et les tristes plaintes de ceux qui esprouverent plustost ce malheur que ceux d'Allez, pour estre plus hauts sur la riviere verifient certainement que ce fut un desbord auquel la memoire de nostre siecle ne pourroit trouver un pareil : et fut si pernicieux, que presque toutes les habitations qui en estoient de

bien loing escartées ont esté destruites et renversées. On ne se donnoit de garde, que le voila près d'Allez, l'eaue qui les assiege, estant plustost veue que preveue : ce qui fut cause que plusieurs se trouverent surprins hors la ville, n'ayans assez de temps pour se retirer en lieu asseuré. Et entres autres un honneste soldat s'estant engagé à sauver une femme opiniestrée apres son chanvre, fut emporté par la rapidité de l'eau, et si ne pût donner le secours qu'il pretendoit. Le malheur advenu à ce soldat traina la mort à quarante autres habitans, qui pour le secourir monterent sur la muraille de la ville, les uns luy jettans des cordes avec des arbalestes, les autres avec des pierres : mais l'eau ayant desja sappé la muraille, et luittant contre d'une extreme impetuosité, tant par dedans que par dehors: (car il fut soudain remply), en abatit environ vingt canes tout à la fois, soubs lesquelles furent accablez ceux qui estoient dessus : toutesfois il y en eut cinq ou six qui avoient gagné des saules, sur lesquels ils demeurerent l'espace de deux ou trois heures, privez de tout espoir de secours, voyans de plus en plus l'eau croistre et se hausser. C'estoit chose pitoyable de les ouyr pendant ce temps-là reclamer l'ayde et le secours des hommes, en vain, lesquels n'avoient le pouvoir que de recommander leur salut à la grace et misericorde de Dieu, et ne pouvoient avoir que la triste et piteuse consolation de dire leur funeste et dernier adieu à leurs peres, femmes et parens, qui leur crioient lamentablement et pitoyablement des murailles de la ville. Et se voyans au delà du moyen de toute ayde, sinon divine, ils se mirent tous à prier Dieu, et se préparer à la mort, qui leur survint tost apres, les arbres estans tombez et emportez par la violence des ondes. Un d'entr'eux nommé Peirable, qui n'avoit aucune adresse à nager, fut miraculeusement sauvé, au lieu qu'il y en avoit d'autres qui avoient souvent traversé le Rhosne à la nage, lesquels se perdirent soudainement. Car Dieu luy donnant une resolution ferme, et une asseurance constante, il gaigna une perche d'environ dix pans de long, avec l'ayde de laquelle il se commit à la grace de Dieu, se laissant emporter par l'eau, qui le mena une grande demie lieue; tant qu'à la fin s'approchant d'un grand arbre, il eut moyen de se prendre aux branches les plus hautes; là où il ne fut pas plustost, qu'un autre arbre que l'eau emportoit luy engagea le pied droict, et le tint en suspens plus d'une heure; mais enfin l'eau s'abaissant, il eut moyen de gaigner

la cime de l'arbre, sur lequel il passa toute la nuict, voyant avec beaucoup d'effroy plusieurs autres qui estoient à l'entour de soy emportez à diverses fois par la violence des vagues.

Le danger apparent, et la peur extreme qui avoit saisi ceux qui estoient dans les maisons, ne leur promettoit plus d'asseurance de leur vie qu'à ceux qu'ils avoient veu perir devant leurs yeux, ains pensoient que chasque moment et chasque onde prochaine leur apportassent la mort. Car au lieu de voir amoindrir le peril, ils le voyoient surcroistre par la continuelle augmentation et abondance de l'eau. La riviere s'enfle de plus en plus, espand de tous costez ses vagues, si qu'elle se rend maitresse de toute la plaine, qui ne ressemble qu'une mer : et comme despitée et mutinée, rue ses flots vers le ciel, lutte contre les murs de la ville, et de l'orgueil de ses ondes choque et degaste les beautez rarement superbes des merveilles de ce delectable verger de monsieur le Comte, beautez qui faisoient naistre mille admirations à ceux qui vouloient donner ce plaisir à leur curiosité que de les considérer. De la ville elle fait une isle, l'entourant et l'embrassant, mais c'est pour en la joignant la renverser, comme un vigoureux lutteur qui estreint estroitement de ses bras son adversaire pour le jetter par terre. Elle trouve passage pour entrer dedans la ville par la porte de la Roque, ce qui ne se peut qu'elle ne fust haussée de six canes plus que n'estoit son ordinaire canal. Elle entroit aussi par la porte du moulin du marché, laquelle elle emporta. De là gaignoit toutes les rues basses, tenoit toute la grande rue qui a douze ou treize cent pas de long, montant à plus de deux canes de hauteur, et entroit avec telle violence, et se haussa avec telle soudaineté, qu'on n'eut pas loisir de sauver aucune chose des boutiques, ny des caves, ce qui a causé des dommages inestimables d'huiles, marchandises et denrées. Au fonds de la ville l'eau sortoit par la porte de Sainct Giles, qui n'estoit ouverte qu'à moitié, où la force de l'eau a faict deux abismes, que son mouvement naturel à peine a faict, sans quelque chose d'extraordinaire. Enfin l'eau qui croissoit toujours dedans, et qui n'avoit point sa sortie libre, en mesme temps la riviere battant au dehors la muraille de la ville, emporta pour le moins quatre-vingts canes de ladite muraille, tombans dehors : sans laquelle ruine sans doute toute la ville eust esté renversée, les murailles des maisons, les planchers

et voutes ne pouvans resister à la violence de l'eau, comme à la suitte de ceste ruine là furent cinq ou six maisons joignantes, dans lesquelles furent accablées trois ou quatre familles entieres. Une entre autres d'un fort homme de bien ayeul, son fils tenant un sien petit fils au bras, une bonne femme d'environ quatre-vingts ans, et autres qui ont esté trouvez dessous les ruines. Mais outre l'impetueuse roideur des vagues qui esbranloient les maisons, les vaisseaux, portes et poutres que l'eau menoit, et agitoit selon le mouvement de ses ondes, les choquoient encores plus rudement. C'estoit chose effroyable de voir depuis cinq heures jusques à deux heures apres minuit, plus de deux mille pauvres personnes crians ès fenestres misericorde à Dieu, et qui n'attendoient rien plus que de perir dans l'eau, ou dessous les ruines de leurs maisons ou par la flamme des tonnerres espouvantables. Car ces pauvres gens n'estoient pas assaillis d'une sorte de danger seulement : ainsi comme si tous les elemens eussent conspiré leur ruine, tout ce qu'ils oyoient et voyoient ne leur presageoit qu'une soudaine et espouvantable mort. La terre qui reçoit l'homme exilé de par tout, et chassé des autres elemens, luy donne place, et mort et vivant, se denioit à eux, oyant sa face couverte d'une horrible image de la mort. Les flammes effroyables qui s'esclatoient des tonnerres, et les esclairs estincelans les menaçoient et espouvantoient d'en haut. L'air augmentant la cause de leur danger par ses continuelles pluyes, contribuoit de tous costez ses efforts pour leur perte. Et l'eau, dont le propre est de descendre, leur semble contre sa nature tendre en haut et monter, afin de leur venir donner la mort au lieu de leur refuge, son cours estant d'autre part rendu plus violent et rapide par l'ayde des foudres meslez. Bref de tous lieux et de toutes choses ils voyent que la mort preste les menace. Le son esclattant des tonnerres (à l'ouye desquels il sembloit que le ciel se crevast), le bruit des eaux irritées, et de leurs maisons escroulées et esbranlées, leur estoient autant de signifiances de prochaine ruine. D'autre part leur naissoit la douleur de la perte de leurs biens, qui ne servoient que de jouets aux ondes, dont la surface estoit toute couverte, à sçavoir de marchandises, meubles, et vaisseaux flottans au gré d'icelles; mais le tout gasté, dissipé et fracassé par le heurt qu'ils donnoient aux lieux solides. Somme il n'y avoit aucune chose qui ne leur tournast en piteux spectacle, et

qui ne leur apportast une extreme douleur. Tant de vaisseaux, coffres, poutres, et autres choses de quantité qu'il y avoit en toute la ville, estoient autant de machines et beliers, qui de leurs secousses et choquemens esbranloient et escarteloient leurs maisons. Tels furent les piteux et estranges effects de ce desbord, qui continua jusques à unze heures du matin, depuis lequel temps il se rabaissa pendant deux heures, ce qui donna esperance de salut et courage à ces pauvres gens assaillis si cruellement. Toutes fois un plus grand accident survenant soudainement redouble leur effroy, pensant qu'à ce second malheur leur ruine estoit destinée. Car incontinent apres que la premiere inondation eut descreu, en voila une autre si subite, qu'il n'est possible de plus, et qui monta plus haut que la premiere environ six pans, et apres ceste-cy une troisieme egale. La cause de cette diversité est que la dite riviere est composée de deux torrens qui se joignent environ demie lieuë dessus Allez, et parce que l'un avança plus que l'autre, ils ne se rencontrerent pas : que si tous deux fussent venus ensemble, il ne se pouvoit que toute la ville universellement ne perist. Il est aussi à noter que lorsque la premiere ruine vint, il ne pleuvoit aucunement, ce qui fut cause de la mort de ceux desquels nous avons faict mention cy dessus, un malheur ayant attiré l'autre. A un masage qui est à demie lieuë de la ville, nommé la Lègue, un homme et sa femme, estans dans un jardin se trouverent enveloppez des eaux, le mary gaigna un arbre, et la femme qui s'enfuyoit ne trouvant lieux sur le refuge fut contrainte de monter sur un autre arbre, où ils passerent toute la nuict, se donnans courage l'un à l'autre. A la parfin l'eau s'abaissa et retira peu à peu, ayant faict de ruine et degast du terroir, ou des ponts et murailles de la ville, des maisons, des denrées, et autres marchandises qui estoient dans la ville, ou des fruicts pendants, pour plus d'un million de livres. Il y a tel particulier qui en a receu de dommage à plus de six mil escus. Le jardin de monsieur le Comte dissipé et gasté, est demeuré aussi piteux à voir, qu'il avoit esté agreable et admirable à considerer. Le lendemain vous eussiez veu toute la prairie et les champs adjacents couverts de meubles que l'eau avoit laissé, et le bord de morts; la ville toute pleine de bouë d'une si extreme fêteur et puanteur, qu'elle est insupportable à ceux qui y viennent. Au mesme temps que le Gardon emportoit un moulin appellé Dangal-

fret, dans lequel s'estoient commises plusieurs paillardises longtemps y avoit, il y a des serviteurs qui en estoient sortis, s'estans sauvez sur le haut d'une montaigne, lesquels asseurent avoir veu toute la riviere couverte de flammes de feu. Ceux qui apres quelques jours passerent par où s'estoit desbordé ledit Gardon, asseurent avoir veu parmy les champs une infinité de gens peris par ce deluge, les uns presque tous ensevelis dans la boue, et les autres a demy, et tous sans apparence de face humaine, et leurs membres tous meurtris et massacrez par les heurts et rencontres contre les bastimens, rochers et arbres.

Voila les effects que je puis asseurement acertainer touchant ce deluge, estimant qu'en beaucoup d'autres lieux il en a causé d'extremement estranges et dommageables.

Or que l'exemple memorable d'un si estrange et espouvantable chastiment advenu à ces gens, nous serve d'advertissement à nostre devoir, et d'un memorial pour nous faire penser aux jugemens de Dieu, lequel employe la correction, non seulement pour ceux qui la reçoivent, mais aussi au profit des autres : afin qu'en voyant quelques-uns chastiez, ils profitent par la calamité d'autruy : voulant en chastiant un petit nombre de gens, en amender beaucoup. Et par l'exemple de quelques uns, qui par aventure ne sont si meschans que beaucoup d'autres, il nous advertit que puisqu'il n'espargne ceux qui valent mieux, il n'espargnera point ceux qui l'ont irrité davantage. Adieu.

218

(Page 13).

Grand discours sur l'accident des glaces advenu le dimanche 3 febvrier 1608 et dont la ville a esté préservée de plus grands malheurs par le miracle d'ung tailleur [1].

. . . .

Chaque ung a veu qu'ensuite de plusieurs hyvers sans hyvert, cesluy-ci est survenu bien long et rigoureux, les plus grandes ri-

---

[1] *Extrait des Actes consulaires de la ville de Lyon.* — Ce discours a été publié

vieres si fortement gelées que l'on passoit dessus à pied et à cheval, et les neges partant plus haultes que l'on ne les avoit veues de long-temps..... La riviere de Saosne s'estant, ainsy que plusieurs aultres qui tumbent dans son canal enflée de la fonte des neges et de la pluye, il advint que le dimenche troisiesme jour de ce mois de febvrier, sur les huict heures du matin, l'impetuosité de la creue amena des glasses en si grande abondance que ceulx qui les voioient venir, menant ung front qui sembloit suffisant pour engloutir non pas une ville seulement, ains une bien grande province avec ung bruit épouvantable..... Mais la bonté divine ne permit pas que les dictes glasses trouvassent la riviere dégelée dans la ville ny plusieurs centaines de pas au dehors, en maniere que l'eau, venant à se couler sur la glasse demeurée ferme et contiguë, n'eust la force de relever le grand poids des glasses qu'elle conduisoit plus oultre que cette barriere que le ciel leur avoit preparé, n'en estant passé qu'une partie des promieres qui, pour n'avoir esté atteinctes ny pressées du grand flot des aultres, trouverent fonds pour se couler advant et neant moingt en leur passaige ravagerent tellement les bapteaux qu'elles rencontrerent tant au-dessus que au-dessoubs du pont, qu'il y en eust grand nombre de fracassés et aultres emmenés dedans le Rhosne avec la perte des marchandises dont les aucungs estoient chargés. L'estonnement fust grand à ceulx qui veirent ce piteux spectacle, mais bien plus grand à plusieurs lesquels, sentant le tremblement du pont au hurt des dictes glasses, n'auserent passer oultre et s'en retournerent d'où ils venoient. Ce danger apparent et desja jugé inevitable à tout pouvoir humain fust neant moingt cessé miraculeusement advant que ceulx qui estoient aux rues escarteés du bord de la riviere en fussent advertis; mais la nouvelle fust bientost respandue partant que le plus fort estoit à faire et que le mal estoit desja moitié dedans la ville et moitié au dehors. Les plus curieux vont veoir que c'est à l'heure mesme et s'informent de ceulx qui estoient sur les advenues comme les choses avoient passé. Ils n'en eurent pour lors aultre response que celle

---

à Lyon par M. Godemard, in-8 de 28 pages, 1834, et tiré à 50 exemplaires. — M. Aug. Baron l'a inséré en entier dans son *Histoire des inondations du Rhône et de la Saône*, etc., Lyon, 1841, in-8°, pag. 41. — Nous avons supprimé dans le texte que nous donnons de nombreuses digressions étrangères au sujet.

qu'on peult attendre de pauvres gens, encore tous effrayés d'avoir veu que la riviere chargée de glasses s'estoit relevée en moingt d'ung quart d'heure de huict ou dix pieds par-dessus ce qui estoit demeuré glassé, constant et contigu que toute la plaine estoit inundée, et que les murailles de closture de quelques jardins du faulxbourg de Veze avoient esté renversées en ung instant par les glasses qui, montant l'une sur l'aultre, chargerent celles de dessoubs, en sorte que les faisant eslargir, elles ne pouvoient estre soubstenues par lesdictes murailles, pour fortes qu'elles fussent. Sy que ceulx de dehors, au lieu de respondre aux interrogats qui leur estoient faicts, demandoient eulx-mesmes quels ravages et desastres avoit fait en la ville et sy la plus part d'icelle n'estoit pas desja submergée. Tout ce jour-la se passa à s'informer par ceulx de la ville comme il en estoit allé dehors, et par ceulx de dehors comme il alloit dedans. Le lendemain, monsieur de La Baume, seneschal de Lyon, commandant pour le roi au gouvernement, et monsieur de Montholon, surintendant de la justice et police de ladicte ville et du ressort, accompaignés de messieurs les prevosts des marchans et eschevins, suyvis du voyer, massons et charpentiers, et aussi des gens de rivieres et aultres plus experts qu'ils peurent choisir en toute la ville, s'acheminerent à veoir les dictes glasses, et trouverent, au jugement de tous ceulx de ceste trouppe, comme c'estoit aussy la voix commune, que sy Dieu, par sa providence, n'eust arresté lesdictes glasses ainsy tout court, il estoit indubitable, selon le jugement humain, que de premier abord, elles eussent renversé le pont [1], et que toutefois l'on estimoit que difficilement elles eussent peu faire, pour estre ledict pont fondé sur rocher, d'une structure belle et bien forte, ou qu'elles l'eussent soubdainement barré, ce qui sembloit inevitable, à cause des pilles, qui les eussent retenues, puisqu'elles s'estoient bien arrestées en un endroict où elles n'en avoient point eu de subject pour estre ouvert, vuide et sans empeschement; auquel cas la ville estoit perie en aultant de lieux qu'elle se fust trouvée plus basse

[1] Ce pont est celui du Change, le seul qui existât alors sur la Saône, à Lyon. Ce n'est qu'en 1638 que l'on construisit le pont de bois de l'Archevêché. Jusqu'à cette époque, on passait la rivière sur des trailles ou bacs, placés entre Ainay et l'Archevêché, l'autre devant l'église de l'Observance.



que l'haulteur du pont, c'est-à-dire en deux tiers des endroits habités; car, comme eussent peu juger aultrement ceulx qui voioient une riviere que Cæsar a tesmoigné si doulce qu'il y a des temps qu'il n'est pas possible de descouvrir de quel costé est sa descente, avoir esté en un mesme instant convertie en ung rocher effroiable, relevé en tel endroict de dix-sept et au moindre de huit à dix pieds, oultre ce qui estoit dans l'eau; ayant passé pardessoubs la glasse demeurée ferme, et ce qui l'avoit enfondrée en plusieurs lieux que l'on trouva depuis estre de mesme profondeur. Que pouvoit-on juger de veoir sur les bords de ladicte riviere, et à l'endroict des ports et des rues aboutissant au long d'icelle, des glasses arrestées de grandeur incroiable, de l'espesseur, les unes d'ung pied, les aultres de plus et jusqu'a deux pieds, entassées les unes sur les aultres sy haultement qu'elles surpassoient la terre et les rues de troys et quatre pieds, quoy que celles qui estoient demeurées au milieu du canal de la riviere feussent beaucoup plus basses; à cause que l'arrest de la premiere avoit fait enfler l'eau survenant apres, qui avoit ainsi elevé les derniers, et puis s'estant l'eau peu à peu escoulée entre les joincts encore disjoincts, celles qui se seroient trouvées sur terre demeurèrent ainsy haultes pardessus les aultres, qui s'abaisserent à mesure que les eaux se vuydoient, et s'arresterent sur le ferme de la riviere glacée. Quel autre jugement pouvoit-on faire, voiant que plus advant l'on alloit, plus le danger se montroit apparent et redoutable, les grands monceaulx relevés en mille et mille divers lieux, qui sembloient aultant de roches particulieres s'eslevant sur le grand rocher contigu..... Ailleurs au droict d'une maison de plaisir qui est hors de la ville, appelée la Chiara, des tas d'incroiable volume, composés de ces diverses pierres en pyramides et aultres formes.... Bonté divine, que l'on ne vist jamais une personne qui ne recogneust et persistast à dire que tous les efforts humains ne pouvoient empescher que le dégel venant avec quelque grand vent ou quelque grande pluye, le pont ne fust barré de l'abundance des glasses, et que le moindre mal qui en pourroit advenir estoit la ruyne dudict pont, parce que son salut feroit le naufrage des deux tiers de la ville, à quelque heure que le desastre peult arriver, et des deux tiers du peuple s'il arrivoit de nuict..... Le lundy, mardy et mercredy se passerent en ces discours; le vent de septentrion s'es-

tant remis au dessus, renouvela le froid, qui fit que ce cahos d'abisme ramassé d'infinies pieces se congela en une seule. Les chefs de la ville et magistrats populaires auxquels il touchoit de veiller à la conservation du reste, apres avoir donné ordre de faire charger le pont avec toutes les *guises*, qui se trouverent en la ville en grand nombre, estoient perpetuellement ensemble, consultans avec les meilleurs esprits, et ouyans tous allans et venans sur les ouvertures que chascung taschoit de représenter. Il y en eust qui proposerent, pour rompre ces rochers, d'employer des machines, qui de fert, qui de boys, qui de feu, qui d'aultres artifices, d'ung bapteau chargé et armé par le dessoubs de couteaulx tranchans, ayant en sa proue ung tour ou deux et ung ancre ou crochet au bout d'ung fort cordaige, pour remonter ledict bapteau contre mont sur les glasses par nombre d'hommes suffisant et consecutivement tirer ung aultre bapteau attasché à celuy-la en distance de dix-huit ou vingt pieds, ayant en teste et par les costés des moutons battans incessamment la glasse, qui seroit desja estonnée du fardeau du premier bapteau, et en partie tranchée par les couteaulx dont il seroit armé par le dessoubs; ung aultre plus grand bapteau, chargé de boys et de bon nombre d'homes, qui seroit tiré par quinze ou vingt chevaulx, du bord de la riviere, pour le faire monter sur les glasses, par le moien d'ung boys rond qui seroit au dessoubs, advançant sur le devant le plus qu'il se pourroit, les homes se tenant sur la poupe du bapteau pour faire que le boys levast sa poincte sur la glasse, et à mesure qu'il y seroit porté, courans tous ensemble sur le devant, affin que ce grand fardeau, ainsy tiré avec impetuosité, allast tousjours en advant, enfondsant la glasse, comme il avoit esté aultre fois heureusement pratiqué sur la mesme riviere par aulcuns de ceulx qui l'entreprinrent. Apres des barrils de pouldre à canon poissés et liés de forts cordaiges, et repoissés encore, lesquels on feroit couler soubs la glasse aussy advant que l'on jugeroit à propos, apres ung essay, y ajoustant ung artifice avec lequel le feu seroit porté dedans l'eau au barril, avec tel espace que l'on auroit loisir de soy retirer du danger des petards, à applicquer en certains lieux ou l'on jugeoit occulairement qu'ils pourroient faire effects, plusieurs feux que l'on feroit à la foys en plus d'endroicts qu'il se pourroit, comme l'on disoit qu'il y avoit esté usé en Alle-

maigne, pour empescher un siege preparé au temps des glasses contre une ville ordinairement investie de grands mareys, et plusieurs aultres moiens qui, estant examinés chacung à part soy, se trouvoient bons en toute aultre occasion que celle qui se présentoit, et les proposans mesmes les confessoient..... Les plus hardis entrepreneurs et les mieulx versés en telles entreprinses, estonnés tous les premiers, qui deconseilloient de se servir de leurs ouvertures, lesquelles se reduisoient enfin à s'en remettre à la misericorde du Tout-Puissant, prevoyant neant moingt toujours quelque plus grand danger qu'il n'avoit esté premierement apprehendé; car ils disoient que ceulx qui venoient de Mascon avoient rapporté qu'entre cy et la il y avoit deux aultres arrestes de glasses ramassées, lesquelles survenant avant que celles icy fussent passées, comme il y avoit apparence qu'elles feroient, n'estant pas en lieu sy resseré et couvert, ny en pareil abondance, ce seroit une recharge qui augmenteroit le peril, et ceulx qui venoient de plus hault, de la Bourgongne, disoient aussy que, de Chalons et en dessus, la riviere portoit partout à ferme, et que les glasses n'avoient heu aulcung ressentiment du degel qui avoit amené les aultres, tellement qu'il ne falloit qu'une creue de la riviere du Doux ou de quelque autre gros torrent, pour les élever et les amener ça bas avec furie et impetuosité, enmoncelant par ce deluge montaignes sur montaignes. Brief, plus il se parloit de remeddier au mal, plus il s'y trouvoit de danger et moingt de remedde ; le jeudy ledict sieur prevost des marchans et éschevins se rassemblerent sur ce mesme subject, à desseing de prendre quelque solide resolution..... Sur ce propos furent rapportés deux exemples non encore oyes, l'ung qui se trouvoit en ung viel Mesmoire où estoit escrit qu'il y a quelque centaine d'années que tout à coup il survint telle quantite de glasses que le pont fut barré et l'eau tellement enflée qu'elle couroit desja en plusieurs endroicts de la ville, à quoy le souverain remede fut que la procession partit en diligence de la grande Esglise, portant le *Corpus Domini;* et arrivé sur le pont, au premier signe de croix qui fut fait du Sainct-Sacrement, toutes les glasses s'ouvrirent et s'escoulerent avec l'eau, et l'aultre qu'il se trouvoit ung viel home en la ville, qui disoit avoir veu que pareil accident estant arrivé, l'on adjoucta aux prieres et oraisons pour remedde humain des coups de canons chargés de chaisnes

et aultres ferremens qui, tirés à propos contre les glasses et dans les arches du pont feirent des ouvertures par lesquelles l'eau ayant trouvé passaige ravagea tellement lesdictes glasses qu'elles s'en allerent sans faire aultre dommaige. Enfin toutes choses meurement digerées, ceste compagnie inspirée du mesme esprit de piété..... se resolut d'aller à Monsieur le Grand-Vicaire pour le supplier de faire entendre à tout le Clergé et aux Monasteres et Colleges, où le service divin est exercé, que la ville avoit comme tousjours l'esperance de son salut en la bonté divine et que sy l'on voioit les magistrats et le peuple demeurer les bras croisés, c'estoit parce que tous les secours humains leur estoient inutiles, à ce qu'ils voulussent presenter leur vœu aux pieds de sa sainte misericorde et importuner le ciel de la ferveur de leurs continuelles oraisons, et qu'ils seroient suyvis et assistés de celles de tout le peuple tres ardantes. Ils resolurent aussy de parler aux charpentiers sur aultres artifices que l'on proposoit faire à l'endroict des principales arches du pont, battans en forme de bassecule les glasses à mesure qu'il s'en arresteroit quelqu'une entre lesdictes arches, et que en tous cas l'on se serviroit du canon tant pour essayer de forcer les glasses sy elles s'y arrestoient, que pour à l'extresme necessité battre le pont et y faire des ouvertures suffisantes pour garantir la ville du regorgement des eaux et du ravage des glasses..... Cela est executé le sabmedy sur les deux heures apres midy; en quoy l'on apperceut evidemment que c'eust été temerité d'entreprendre quelque chose sur ung rocher impitoiable, composé de plusieurs milliers de rochers, le moindre aultant et plus fort que ceste glasse battue, puysque l'on advançoit de sy peu sur icelle et que chacung jugeoit ce labeur inutile et la despence mal emploiée; toutes fois l'on continua le dimenche pour l'envie que l'on avoit d'ouvrir ledict passaige de tant que l'air s'alloit de plus en plus amolissant, et que les glasses s'estoient fort abaissées par le millieu de l'eau, à l'occasion de quoy celles qui attenoient aux bords, attirées et emportées du failx de celles du milieu, ainsy attirées s'estoient penchées comme les aultres et avoient abandonné les rives tout du long de la riviere en tel lieu de deux à troys pieds; car Dieu avoit permis que le vent de septentrion qui a accoutumé de boire la riviere afin d'user du terme du pais, l'avoit diminué de troys à quatre pieds depuis l'accident advenu, et qu'à mesure que

l'eau se baissoit le grand fardeau des glasses s'alloit aussy affaisant de soy-mesme. *Ce jour la de dimenche* qui fust *le XI*e du mesme moys, le pardon fut mis avec tres grande devotion en l'esglise du couvent de l'Observance ou le concours du peuple fust infiny. Messieurs les Prevosts des marchans et eschevins s'estant assemblés ledict jour en la maison de l'ung d'entre eulx pour aller en corps ouyr les vespres en ladicte esglise et y representer tous les estats de la ville, *survint un jeune compaignon tailleur d'habits, natif de la ville de Clairvaux* qu'il avoit ung secret avec lequel il esperoit à l'ayde de Dieu de faire dissouldre et envoyer lesdictes glasses dedans troys foys vingt quatre heures, mais qu'il desiroit que cela luy vallut quelque chose pour son advancement dont il se remettoit à la discretion des dicts et ne vouloit aucune chose que l'on ne veit l'effect de ce qu'il promectoit. L'on le voulut interroger sur le proucedé de son secret qu'il ne voulut declairer respondant quasy partout sy mal à propos qu'il fust tenu pour home bien peu sensé, et n'en tint on pas aultre compte; neant moingt il se rendit sy importun sur l'heure qu'ils s'acheminoient qu'il luy fust respondu quasy par forme d'acquit et pour se depestrer de luy, que s'il faisoit quelque chose de bon on le recognoistroit d'une couple de centaines d'escus et luy donneroit on quelque commission de la ville pour l'ayder à s'entretenir, mais qu'il preist garde que le monde ne se moquast de luy : à quoy il repliqua qu'il esperoit que Dieu luy feroit la grace qu'il en viendroit à bout. Lesdicts Prevosts des marchans et eschevins continuent leur voiage, et au retour de vespres recogneurent, à veoir les glasses qui estoient sur leur chemin, qu'elles se matissoient tousjours de plus en plus et que plusieurs s'estoient desja laissés aller, ressemblans plustost de la nege congelée que du vere ou crystal ainsy qu'elles paroissoient auparavant. Ce bon augure et l'advis que l'on eust le lundy, au rapport des habitans es maisons voysines de la riviere, que tout au long de la nuict les dictes glasses avoient fait de merveilleux esclats en se fendant et dissipant, feust confessé à tout le monde que Dieu y avoit mis la main et que le vœu du public et ses prieres luy avoient esté acceptables, et comme les dicts Prevosts des marchans et eschevins se fussent mis ensemble ledict jour sur les onze heures du matin louant Dieu d'ung si heureux commancement, l'ung d'eux se meist à dire : mais qu'est devenu notre fol d'hier?

Entendant parler du compaignon tailleur, aucungs respondirent qu'il n'avoit esté veu depuis, et ung aultre rapporta que la mere et la femme dudict tailleur l'estoient venu excuser sur ce qu'il n'estoit pas saige, priant que l'on ne s'arrestast point à luy, ou que pour le moingt s'il en abusoit comme ils s'en debvoient tenir pour asseurés, qu'ils ne le feissent pas punir attendu qu'il estoit plustost idiot que malicieux. Chacung s'en prit à rire, disant unanimement qu'il n'y avoit personne qui ne l'eust jugé tel; *mais à l'heure mesme* leur vint nouvelle que, le dimenche au soir, ledict tailleur estoit allé au faulxbourg de Veze, avoit achepté ung ais quelques fagots et charbons, et faict ung feu sur la glasse au dernier du logis du mouton, et que le matin de ce jour il en avoit faict un aultre semblable au droict du bolevard saint Jehan, et lors de rire plus que devant et sur cela chacung se retira pour aller disner. *Le greffier de la ville*, qui ceste seule foys avoit ouy parler du dict tailleur, s'en allant à son logis, rencontra l'ung des commis du voyer de la ville qui luy dict comme tout esmeu : Monsieur, ce garçon a fait merveilles; voila les glasses qui se fondent comme la nege devant le soleil. Ceulx qui battent le mouton se vont retirer, voiant qu'elles leur viennent sus; ledict greffier luy respondit : Mon amy, ce n'est pas ce pauvre garcon qui a faict cela; sy ce que vous dictes est vray, louez Dieu hardiment et dictes que c'est un effect miraculeux de sa toutepuissance. L'apres disner dudict jour, les glasses s'acheminerent passans queue à queue sy consommées et fracassées que l'on eust dict que le vent du midy les avoit battu ung moys ou davantaige..... La nuict suivante, se feit le grand passaige avec doulceur et facilité inespérées, et le lendemain qui fust le mardy XIII sur les dix heures du matin, l'on est asseuré que le passaige estoit ouvert et la riviere navigable, ne restans plus des glasses que par les bords. *A l'heure mesme le compaignon tailleur vint effrontement* demander que l'on le satisfasse, puysqu'il avoit tenu promesse; il luy fust respondu que l'on n'avoit pas sceu qu'il eust rapporté aulcune chose à ce bonheur qui venoit de la grace de Dieu : à quoy il replicqua qu'il ne doubtoit point que Dieu ne luy eust aydé, mais que sy l'on consideroit bien ce qu'il avoit dict qu'il feroit, l'on ingeroit que les choses estoient succedées comme il avoit promis; c'est la vérité qu'il n'y a home de sy peu de jugement qui ne confesse que le temperament de l'air, qui avoit

desja duré depuis le jeudy au soir n'avoit pas esté suffisant pour faire une telle dissolution desdictes glasses, qu'ung moys de pareil temps n'y eust gueres monté à parler naturellement, et que la merveille d'ung tel succes procedoit du vent de la bouche de Dieu, qui avoit respandu lesdictes glasses comme cendres, qui fust cause que l'on renvoya le tailleur à parler à luy en l'assemblée du Consulat que l'on tiendroit en l'hostel de ville l'apres disner dudict jour. Il y vint comme y veinrent aussy ceux qui avoient travaillé du mouton, lesquels enquis sur cest evenement recogneurent que quoyque le temps se fust ramoly sy est ce que cela ne pouvoit estre arrivé que par une puyssance aultre que l'ordinaire de nature, et que Dieu avoit bien monstré qu'il pouvoit tout. Le tailleur ouy on luy demande que c'est qu'il avoit faict pour parvenir à son intention; il declaira comme le dimenche au soir il avoit faict ung feu, le lundy matin ung aultre, et le mardy le troisiesme. On l'enquiert pourquoy il les avoit faict en cest ordre et en ce nombre; parce, dict il, que celuy qui luy avoit appris la recepte dont il avoit usé luy avoit donné à entendre qu'il falloit commancer ung dimenche et faire troys feulx sur la glasse, en troys divers endroicts et par troys jours de suite. Enquis s'il avoit aultrefoys experimenté ladicte recepte, dict que non, et que celuy de qui il la tenoit luy avoit recommandé de n'en user qu'en quelque grande necessité. et que cela debvoit estre sa fortune, veu mesme qu'il estoit de Lyon, où l'on avoit accoustume, en temps de troubles, de rompre les glasses à grands frais, pour empescher l'entrée en la ville par les rivieres et la tenir en seureté. S'il n'y avoit faict ny dict aultre chose que lesdicts troys feulx; desclare franchement et sans difficulté que cela ne se faisoit pas sans paroles, qu'il avoit dictes au mastin de chacung desdits troys jours, enjoinct quelles estoient lesdictes paroles; il dict ne les scavoir par cueur, et qu'il avoit en sa chambre le mesme billet que son aucteur luy avoit baillé; on luy commande de l'aller querir, et le faict-on accompaigner par l'ung des mandeurs de la ville, auquel il est ordonné de ne le point habandonner et de le ramener sur-le-champt. Arrivé qu'il fust chez luy, il se ferme dans une chambrette où il ne voulut laisser entrer le mandeur, et copia son billet sur ung buletin de papier qu'il apporte. Quand ce papier rapporte et ledict mandeur ouy, l'on veoit deux lignes de certaines paroles desquelles tous les assis-

tans n'en cogneurent que celles-cy : *Domini nostri Jesu Christi*, et ny avoit aulcunes croix ny caracteres. Le tailleur, enquis s'il entendoit les paroles contenues audict billet, dict qu'il ne scavoit, que c'estoit du latin, et ne les entendoit aulcunement, sy non en ce qu'il estoit parlé de nostre seigneur Jesus-Christ. Sy estoit la le propre billet que son . ucteur lui avoit baillé ; dict franchement que non, et qu'il l'avoit coppié. S'il ne scait pas qu'il est deffendu d'user de paroles, et de tant plus quand elles sont incogneues; dict que non, et que quand il prie Dieu en latin, il n'entend ce qu'il dict, non plus que les paroles de son billet. Qui estoit celuy qui luy avoit baillé la recepte; dict que c'estoit ung bon vieil tailleur qu'il a servy en Bourgongne, lequel l'ayant prins en affection et se voiant proche de sa fin, luy declaira le secrest, et luy recommanda, comme dict est, de n'en user qu'en grande necessité, affin qu'il en peult faire son proffict. Sorty qu'il fust de l'assemblée, on le feit garder et attendre, et quoyque l'on sceut assez qu'il n'y avoit fait ny froid ny chaud, il fut advisé de rapporter le tout à monsieur de Montholon....., sur quoy il ordonna à monsieur le procureur du Roy de se transporter au logis dudict tailleur pour rechercher exactement s'il sy trouveroit quelque livre ou aultre escript de magie; la recherche par luy faicte partout, il ne trouve rien aultre que l'original du billet sur lequel le tailleur disoit avoir faict la coppie qui estoit un viel papier gras et escript d'une ancre bien vielle au jugement de tous ceulx qui l'ont veu. Depuis, le tailleur a persisté en sa demande; mais la resolution a esté de ne sy point resouldre [1].....

---

[1] Cette affaire eut des suites, ainsi que le constatent des pièces authentiques conservées aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon. La *Revue du Lyonnais* a donné une analyse (tome 1, p. 25) de cette curieuse procédure, qui se résume ainsi : — 15 avril 1608, requête présentée aux officiers de la sénéchaussée et siege présidial de Lyon par Benoît Besson, pour obtenir ce qui lui avait été promis. — 19 octobre 1620, autre requête du même, rappelant les faits, de plus qu'ayant réclamé son payement, on ne lui avait donné que 80 écus, et qu'au lieu de lui donner le surplus et l'office que l'on lui avait promis, on l'avait fait constituer prisonnier pour l'intimider; desquelles prisons il avait été néanmoins élargi, le prévôt des marchands et les échevins n'ayant pu le convaincre d'avoir usé de mauvais artifices dans l'opération qu'il avait faite. — 13 novembre de la même année, défenses communiquées par le prévôt des marchands, soutenant Besson non recevable en sa demande, ne l'établissant en aucune manière, demandent leur renvoi, et protestent de reconvenir le demandeur pour restituer les 240 livres qu'il

219

(Page 46).

Discours prodigieux de ce qui est arrivé en la Comté d'Avignon, contenant tant le Déluge, degast des eaux, et feu tombé du Ciel, que les ruynes du pont de Sorgues, Bederide et Aubainien, et autres prodiges estranges arrivez ausdits lieux, le dimanche 21e jour d'aoust 1616.

A Paris, chez Nicolas Rousset, en l'Isle du Palais, vis à vis des Augustins, M.DC.XVI, avec privilege du Roy[1].

Combien que les Naturalistes ont travaillé leurs esprits, consommé le temps, respendu leur science en vain pour s'efforcer d'entrer dans le centre des causes et motifs des innondations et chascun d'eux en descrire leurs opinions telle quelle : mais par les diversitez des causes, ou essence que chascun en son particulier opine, il semble plutost entre eux estre plus comble de mensonge que de verité : tellement que nous pouvons dire avec l'équité, laissant ces fantastiques esprits en leurs opinions, que le tout depart des arrests et executions qui s'ensuyvent de la glorieuse Majesté divine.

L'Escriture saincte, fidèle tige et fondement inexpugnable de la

---

dit avoir reçues, et de se rendre partie contre lui pour le faire punir par les voies de droit. — Même date. Projet de faits et articles sur lesquels les prévôt des marchands et échevins entendaient faire interroger Besson; entre autres faits, on voulait lui demander si, à l'entour des feux qu'il avait allumés sur les glaces, il n'avait pas fait des cernes, et combien; s'il n'avait pas une baguette à la main, de quel bois elle était; si, lesdits feux allumés, il ne faisait des conjurations, incantations, menaces ou défenses aux quatre côtés, comme aux quatre parties du monde, appelant les démons à son aide, etc., etc. — 9 décembre. Acte passé pardevant Guerin, notaire à Lyon, entre ledit Besson et lesdits prévôt des marchands et échevins, contenant transaction par laquelle ledit Besson, moyennant la somme de cent livres, qui lui fut accordée par lesdits prévôt des marchands et échevins, en considération de sa pauvreté, acquiesce à la sentence de la sénéchaussée, qui avait renvoyé lesdits prévôt des marchands et échevins absous avec dépens, et de laquelle ledit Besson avait interjeté appel au Parlement.

[1] *Recueil de pièces*. cot. S. et A., 5342. Bibl. de l'Arsenal.

foy, nous depeinct le Deluge universel, causé pour les grands et innumerables pechez des humains, la ruine de Sodome et Gomorre abismées et du tout confondues et mises hors de la memoire des hommes pour leurs enormes et abominables vices. Lorsque le Sauveur de tout le monde, par sa saincte grace, voulut retirer à foy les humains, et rachepter par la grande effusion de son sang les ames des Limbes et sauver son peuple, les Juifs infidèles et non croyans virent trembler la terre, tenebres sur icelle, le voile du Temple s'ouvrit et fendit en deux, les morts ressusciter, prodiges estranges et que trop suffisans pour leur faire voir et recognoistre leurs erreurs : Doncques ces prodiges sont et proviennent par les pechez du peuple, et faut croire que ce sont vrayes executions et punitions divines.

Ce moderne Deluge arrivé en la Comté d'Avignon le Dimanche vingt uniesme jour d'Aoust mil six cents seize, peut faire voir à la posterité un des plus remarquables et signalez prodiges que de memoire d'homme aye esté. Ce jour de Dimanche environ les quatre heures du soir, la pluye commença à descendre avec si grande et violente force qu'il sembloit que le Ciel fust du tout ouvert pour encores une autre fois submerger tout l'universel monde. Au lieu appelé le Ran de Perne sortit un si violent torrent lequel s'estant joinct avec la riviere de Sorgues impetueusement ruynerent et emporterent le pont de la dicte riviere, hors une arcade d'iceluy ou estoit une petite chapelle dediée à Nostre Dame que miraculeusement fut conservée. Car au jugement des hommes ceste arcade estoit la plus foible et la plus facile et dangereuse d'estre emmenée, que non pas les autres, neantmoins par la volonté divine, elle est demeurée en son entier.

Le dict lieu de Perne, villes de Bederide, Perne et Aubainien par la violence de cet impetueux Deluge, ont esté tellement ruinées, que ceux qui passent maintenant ne voyent au lieu de beaux et superbes bastiments rien plus que des vestiges, des ruines au lieu des aggreables jardins, et champs remplis de pacifiques oliviers, bordez des buissons liez avec arbres de pommiers et grenadiers, de figuiers, et amendiers, les vignes si belles et si bien cultivées, au lieu de ce que l'on ne voit rien que gravier et sable. Et la furie de ce Deluge a tellement diverty les possessions, qu'à present difficilement pourroit on cognoistre le pré d'avec la vigne, la terre d'avec

le verger, le jardin d'avec la maison, une mestairie d'avec l'autre. Bref tout a changé, tellement que c'est un cahos et confusion.

Quel extreme regret estoit au pauvre pere de voir noyer ses enfans, à la femme voir perdre son mary, et elle proche d'en faire de mesme, au fils voir noyer son pere. Ce n'estoit que pleurs et gemissemens, bruits grondants et furieux du ravage des eaux, des bruits et abattemens des maisons, de sorte que plus de dix huict cens personnes ont esté perdus et submergez [1], et un grand nombre de bestail L'on fait estat qu'en ceste innondation et ravage d'eaux il s'est perdu vaillant plus d'un million d'or, tant en or, argent, linges, vaisselles, denrées, qu'autres.

Au dessus d'Aubainièn sur un costau où plusieurs s'estoient sauvez pour eviter la furie de l'eau, ne laissent pas de sentir leur part des fleaux de la Majesté divine, le feu du ciel tomba et brusla plusieurs maisons, gasta plusieurs personnes, et s'estoit tellement enflammé que les pierres mesmes estoient consommées par cest element, de sorte que ce pauvre peuple croyoit entierement estre à sa fin, et que ce jour fust le dernier jour du monde Comme ce feu poursuivoit à brusler, et ayans violemment prins sur un fumier proche de la maison d'un devot personnage, lequel apres avoir prié la Majesté divine, posa deux *Agnus Dei* proche ce feu, incontinent par la volonté de Dieu il ne passa point outre, et s'amortit. Ce seroit choses trop prolixes d'escrire tout ce qui est arrivé durant ce prodige : toutes fois je ne veux oublier de ceste histoire remarquable que le lundy lendemain de ce desastre, on trouva au milieu d'un champ environ demi-lieue de loing des maisons par dedans les ruines et rapines des eaux qui s'estoient desja escoulées, deux corps mors, un d'homme et l'autre de femme, et au milieu un petit enfant de l'aage de deux ans, que miraculeusement avoit esté conservé, sans que l'on aye peu recognoistre de quel lieu il estoit, ny qui estoient ses pere et mere.

Ce discours arrivé au vray et si proche de nous doit esmouvoir nos consciences, et nous pousser à la devotion, en sorte que nous puissions appaiser l'ire de la Majesté divine, et le prier incessam-

---

[1] Cette évaluation, certainement trop exagérée pour être exacte, n'en est pas moins une preuve évidente que l'ancien temps, plus encore peut-être que l'époque moderne, a éprouvé d'immenses désastres par la calamité de l'inondation.

ment qu'il luy plaise de nous faire la grace d'estre au nombre des bienheureux. Ainsi soit-il.

220

(Page 20).

Extrait d'un arrêt du Parlement de Grenoble, du 15 décembre 1651, ordonnant l'imposition de 30,000 livres sur la ville de Grenoble, pour les réparations du pont[1].

Sur les requestes présentées à nostre cour de parlement de Dauphiné par les Consuls de nostre ville de Grenoble et par les créanciers des trois ordres de ladicte ville, contenant celle desdicts Consuls : que les fréquentes pluyes de vents méridionaux qui ont régné le moys de novembre dernier ayant faict fondre les neiges dont les montagnes de ceste province et de Savoye estoient chargées, ont tellement faict enfler les rivières de l'Izère et le Drac[2], que le quatorziesme dudict moys de novembre ladicte rivière de l'Izère auroit abattu la pile du pont, sur laquelle estoit la Tour de l'horloge[3] renversé deux arches d'ycelui et esbranlé si fort le reste du pont qu'elle

---

[1] Archives de Grenoble, titre n° 903. *Parlement.* — Cité par M. Pilot, *Recherches sur les inondations dans la vallée de l'Isère*, pag. 29.

[2] Un arrêt du roi, du 16 juillet 1642, avait ordonné une imposition de 10,000 liv. annuellement sur les riverains du Drac. On y lit « que les réparations seront faites aux dépens des propriétaires des fonds et héritages situés le long de la rivière du Drac et aboutissant à icelle de côté et d'autre, depuis le pont de Claix jusqu'à l'embouchure ; si mieux lesdits proprietaires n'aiment céder et quitter leurs fonds à ceux qui voudroient fournir les sommes auxquelles les ditsfonds seront taxés. Voulant Sa Majesté qu'après les payements desdites taxes, ceux qui les auront avancées jouissent desdits fonds et héritages comme de leur propre acquêt. » (Archives de l'ancienne chambre des comptes. *Generalia*, Regist. 22, f° 26.) Personne ne répondit à cet appel; les riverains firent l'offre d'abandonner leurs fonds *entièrement ruinés et vagues*, plutôt que d'avancer aucune somme d'argent. — Par arrêt du conseil d'État du 19 mai 1661, il fut imposé sur le Dauphiné, pour les réparations du Drac, une somme de 100,000 liv. en cinq ans. *Idem.* f[os] 55 et 65). — Dans la suite, d'autres impôts furent prélevés pour le même objet. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

[3] Une procédure dressée par deux trésoriers au bureau des finances, le 16 no-

l'auroit mis en estat de ne pouvoir résister à la première crue; que la cheute desdictes deux arches et de ladicte Tour, le marrain ayant remply partie du canal de ladicte rivière, auroit faict remonter l'eau d'icelle en sorte qu'elle auroit inondé une bonne partie de ladicte ville avec une perte et dommages très-considérables, mais qui ne l'estoit pas à l'égal de celuy qui est survenu les trentiesme du moys de novembre et premier de ce moys de décembre, auxquels par la continuation desdictes pluyes et fonte desdictes neiges, ladicte riviére de l'Izère est parvenue à une telle hauteur qu'il n'est aucune mémoire d'homme ny dans les registres de la chambre de nos comptes de nostre dicte province, ny dans ceux de la maison consulaire, qu'elle y fut jamais arrivée; ayant, dans ce débordement, inondé toutes les campagnes et vallée de Graisivaudan, emporté les maisons, meubles, bestiaux et fourrages d'icelles, noyé et estouffé plusieurs personnes, abattu le reste dudict pont[1], renversé plusieurs maisons au long de son canal, ruyné tous les quaix à partir des bastions, submergé toute la ville jusqu'au deuxiesme estage des maisons, corrompu et gasté tous les meubles, marchandises, vins, blé et denrées qui se sont rencontrés et que la promptitude de cet accident imprévu ne peut permettre de transporter dans les hauts estages; et qu'après, l'eau s'estant retirée a laissé une telle quantité de boue et de limon que, non-seulement lesdictes marchandises, meubles et denrées en sont demeurés couverts et gastés; mais les maisons, caves, boutiques et rues en ont été si fort remplies, qu'il est impossible à présent ny d'habiter dans les bas estages et boutiques, ny d'aller par les rues; ce qui ayant

---

vembre 1651, sur l'état de la ruine du pont et de la tour de l'horloge existant sur l'une des piles, constate que « le maître horlogeur, sa femme, trois filles et ses domestiques qui logeoient dans la tour, n'ayant pu sortir, périrent dans les eaux. » (*Procédure de la chûte du pont de Grenoble sur l'Isère, arrivée le 14 novembre 1651.* — Archives de Grenoble.)

[1] Pour rétablir la communication interrompue entre les deux rives, une délibération du Conseil de ville ordonna la construction provisoire d'un pont de bateaux allant de la rue du Bœuf à celle de Saint-Laurent. Remplacé plus tard par un pont en bois, refait six fois depuis cette époque, il a été démoli en 1836, pour faire place au pont suspendu en fil de fer. On établit aussi un autre passage sur les piles d'un pont projeté et commencé depuis plusieurs années, appelé *Pont de Chaîne*, conduisant de l'ancien Pré de la Trésorerie à la rue Perrière, pont achevé dans la suite et sur l'emplacement duquel a été édifié, de nos jours, le pont de pierre actuel.

réduit ladicte ville dans une désolation extrême et dans une impuissance absolue de pouvoir restablir lesdicts pont, quaix et bastions, ny faire nettoyer lesdictes rues, requéroient qu'attendu que ladicte ville estant la capitale de la province, le siége des compagnies souveraines, la demeure des sieurs gouverneurs et lieutenants généraux pour nous, c'est de nostre intérêt, etc.

221

(Page 23).

Lettre véritable des Inondations prodigieuses et épouventables, accompagnées de plusieurs sons de tambours, choquement d'armes, sons de trompettes, courses de chevaux, et une confusion horrible de toute sorte de bruits; arrivées en Provence le jour de Nostre-Dame de septembre 1651. Envoyée à un Ecclesiastique et à diverses autres personnes de qualité de plusieurs endroits de la Provence, Province très-affligée [1].

Paris, E. Pepingué M.DC.LI.

Le huictiesme du mois de septembre 1651, jour de la Nativité de Nostre-Dame, l'air fut couvert d'espaisses nuées des le poinct du jour avec quelque legere pluye. Midy estant sonné elle fondit avec une impetuosité merveilleuse, meslée de quelque gresle qui fit recourir tout le monde aux prieres, pour la conservation des raisins desja meurs, et des olives qui sont à deux tiers de leur accroissement. L'orage neantmoins creust avec le son des tonnerres effroyables qui dura une heure et demye, pendant lequel temps on entendoit en l'air le son de plusieurs tambours, choquement d'armes, son de trompettes, courses de chevaux, et une confusion horrible de toute sorte de bruits, ores que celuy des tambours se peust bien distinguer des autres, ainsi que nous le remarquasmes curieusement estant montez au plus haut du logis. Les eaux des tor-

---

[1] Bibliothèque Impériale. L. b[37] 1998. — Bien que les événements rapportés dans cette pièce s'appliquent plus particulièrement à des rivières étrangères au bassin du Rhône, nous avons cru devoir la reproduire ici en entier, à cause de sa rareté. C'est un nouveau et curieux témoignage de l'esprit du temps, par rapport au fléau de l'inondation.



rens et ravines emplirent nostre riviére dans un instant, laquelle vint deborder jusques bien pres du couvent des Minimes de cette ville, chose non jamais veüe ny oüye. Quelques jeunes hommes se sauverent sur de haut noyers et figuiers dans les vignes; mais le vieux Raphaëlis pere du prestre que vous connoissez y demeura noyé. Elle s'eslargit vers Trans, où les habitans se creurent perdus, ils en furent quittes pour la peur, et l'abattement d'une partie des margelles, ou defenses du pont. On y vist passer quelques hommes morts, du bestail de diverse espece, des berceaux, meubles et arbres. Chose admirable : un enfant porté dans un berceau vivant nourry par les habitans dont on ne trouve les parens ores qu'on ait fait crier partout huict jours apres l'accident. Toutes les vignes de nostre plaine furent sablées, et les raisins couverts et en estat de perte, sans que la pluye qui survint la nuict apres, les eust deterrez et lavez en partie. Le dommage a esté plus grand aux olives, car la plus grande part du costé de la riviere a été ruinée, et les arbres endommagez. Ce fléau enfin avec les continuelles apprehensions dont l'air encore irrité nous menace, nous ont tous mis dans une grande consternation, ne sçachant pas si Dieu nous voudra priver de ce peu qui reste. Car le 12 à mesme heure, le temps s'estant de rechef mutiné apres quelque pluye vehemente, il s'esclatta en un horrible tonnerre, lequel ayant fondu par le dernier coup sur le toist et maison des Religieuses de la Visitation, et en ayant abbatu quelques pieces, se jetta dans la maison du sieur Lieutenant de Laurens, cassa toutes les vitres, bois et treillis de fer, fracassa partie des pierres, changea partie des meubles d'un lieu à autre, emplit tout d'une puanteur et fumée de souffre tres infecte, et au bout tua une servante dans la cuisine, sur laquelle on ne sceust trouver aucune marque de blessure. Encore bien que tous ces maux nous soient sensibles, nous regrettons encore grandement ceux de nos voisins. Le seul lieu de Figueniere n'a pas presque aperceu croistre le torrent qui le lave dont il doit rendre particulieres graces à Dieu; pour les autres dont j'ay pris instruction plus que trop asseurée, les moulins de Clavier et de Seillans ont tous esté emportez sans trace; le Pont et celuy de Garron; partie de celuy du Muy de la riviere d'Andolle; les margelles, ou defenses de celuy des Carmes au Luc, avec un logis joignant, et le fils du proprietaire nommé Fallet ont descendu avec les eaux qui faisoient des mers

partout. Le jardin du sieur Baron du Luc tournant du costé des Carmes avec ses grandes murailles, et tous les jardins et murailles de la plaine ruinez. Du costé de Sainct-Maximin et Brignolles les plaines ont changé de face, et ressemblent à des landes ou deserts sans culture. Et ce qui est esmerveillable est que tout cela a esté en mesme temps et en moins de deux heures : ce que n'avoient jamais fait les plus grandes pluyes durant les mois entiers. Du costé des montagnes, la digue de Castellane, le pont et moulin de Bargeme, le pont et moulin de Demandoulx, les deux ponts d'Entrenaux, où le peuple crioit misericorde, et les habitans dans l'eau en estat d'estre noyez, si celuy qui joint la ville n'eust rompu. La dame de Seillans ayant fait porter les draps de sa lessive dans une cassine, et elle s'estant retirée plus haut vit emporter la cassine et huiot personnes qui y estoient dedans perdües. Tous les autres ponts vers la ville de Digne, Moustiers, Aigemie et ailleurs perdus avec extreme perte des fruicts, bestiaux, et de plusieurs personnes. Les esperances de ceux de Sallernes, Fayence, Villecrose, et autres que les gens de guerre avoient ruinez, abattues de nouveau par les ravages. *Nec soli pœnas dant sanguine severi.* Car du costé de Tollon on fait compte de plus de 150 personnes noyées entre le haut et bas Souilliers; d'autres qui estoient montez sur des arbres, avec lesquels ils cheurent dans les eaux. Environ six vingts personnes au lieu de Beaugensier. Un bourgeois s'estant chargé de son argent, ayant gagné le haut de sa maison d'un estage à l'autre, fut enfin emporté avec la maison, et l'on n'a sceu depuis le trouver. Une rüe emportée fors trois maisons, et des soldats qui s'estoient retirez d'Yeres. On nous asseure que les montagnes se sont presque toutes deschargées de leurs terres et bastimens, et ne monstrent plus que les os. Ce qui est d'autant plus croyable que nos fermiers en ces lieux bas abandonnent aux proprietaires les terres, où il n'y a en plusieurs parts aucune trace de scillon ny de terre : tous les gerbiers y estoient encor ont coulé, et les grains perdus sans ressource. Tel avoit une belle vigne bien chargée de fruicts, qu'il n'y a plus trouvé les seps ny les arbres. A Lorgues plusieurs spectres ont paru aux champs, donnant l'espouvente à ceux qui les ont veus. A Toulon les batteaux voguoient par toutes les rües. A Trescasteaux, un pont que le sieur comte de Grignan avoit fait bastir, avec le moulin au dessus, et les margelles ou defenses du vieux pont au

dessous le village ont esté ruinez. A Cottignac, les eaux qui devallent de la Roche, surnageoient le lieu qui y perdit un de ses habitans. Les Religieuses de Saincte-Ursule de la ville d'Aubs se veirent en un instant (estans encor dans leur refectoire) dans les eaux jusques aux aisselles; mais il n'y eut qu'une chambre et quelques meubles perdus. Tous les jours on trouve des corps noyez, et on tient qu'il y en a plus de trois cens; et le bruit est venu qu'une partie du Monastere d'Anessy s'est perdüe. On n'apprend rien de la Durance, mais on void que nos vendanges sont ou perdües, ou ce qui reste des raisins en tres mauvais estat. Bref, la perte n'est autre que la finale ruine de cette Province, laquelle avoit creu pouvoir nourrir ses enfans de deux recoltes qui ont semblé plantureuses, et se sont evanouies par cette prodigieuse tempeste. Et non seulement les fruicts, mais encore les terres, vignes et bastimens des champs sont ruinez, en estat de ne pouvoir estre reparez de plusieurs années. Je n'ay pu recueillir encor le detail de plusieurs autres ravages du costé du Vard, où le bruit court qu'il y est arrivé d'estranges et effroyables prodiges. Cette riviere venant des hautes montagnes de Piedmont, court d'une roideur espouventable, et aura sans doute ravagé plusieurs bonnes choses. A l'autre ordinaire je vous en donneray des nouvelles, et cependant, je vous asseure que cette Province est entierement ruinée, et qu'on void depuis huict jours les rivieres qui souloient devenir nettes en peu de temps, couler encor non seulement troubles, mais de couleur de sang, qui semblent marquer l'ire de Dieu. La saincte Ampoulle de Saint-Maximin fut veüe durant cinq ou six jours auparavant bouillir et s'emplir ainsi qu'elle fait tous es Vendredis-Saincts. On croit qu'elle predist plusieurs meurtres, ainsi qu'on a observé autrefois; ce qu'une infinité de personnes ont veu. On dit qu'il y a un quatrain dans Nostradamus qui a predit cet orage. A Ollioles, tous les moulins, jardins, orangers, avec trente metairies ont pery. A tous momens on apprend de nouveaux esclandres arrivez en divers parts. Suffit de dire que c'est la ruine generale de la Provence. Le bruit vient d'arriver qu'un village aux montagnes a esté entierement emporté aussi par les eaües, et on a esté contraint d'abandonner les autres. La digue vieille et nouvelle de Castellane ayant esté enfoncée, la riviere du Vard en emplit toute la ville jusques aux seconds estages des maisons, où le peuple crioit misericorde:

tous les jardins emportez, et la plus grand part des vignes, terres, et bastimens, aux champs. Enfin, les ravages, ruines et demolitions ont esté si grandes, que jamais on a ouy parler de semblables. Les ponts et moulins, ou la pluspart d'iceux, se sont trouvez abattus, et les torrens se sont trouvez estre de couleur de sang. Les chrestiens au lieu de celebrer la sainteté du jour ne pensoient qu'aux vengeances et meurtres qui sont arrivez et arrivent tous les jours. Il faut croire que ces fleaux ne sont descendus que par une juste et particuliere punition de Dieu, laquelle en frappant ses plus chers serviteurs, advertit les plus scelerats de prendre garde que sa justice ne les enveloppe dans quelque puissant cataclisme, soit en cette vie ou en l'autre. Recourons à sa misericorde pour appaiser son courroux, et eviter les peines éternelles.

222

(Page 34).

Procès-verbal de l'inondation de Lyon, en février 1711[1].

Étant nécessaire que l'avenir soit instruit des événements aussi remarquables que l'inondation survenue en cette ville dans le mois de février dernier, le Consulat a résolu et arrêté qu'il en seroit dressé un procès-verbal par le sieur Secrétaire de la ville, ce qu'il a fait ainsi que s'en suit:

Les fréquentes pluies du mois de janvier, et la quantité de neige qui tomba dans les premiers jours de février mil sept cent onze ayant donné lieu à une crue considérable du Rhône et de la Saône, le Rhône s'étant trouvé supérieur parce qu'il étoit plus enflé, il fit étendre la Saône considérablement le mercredi onzième du mois

---

1 *Registres des Actes consulaires.* (Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon.)—*Du mardi vingt-quatrième mars mil sept cent onze, après midi, en l'hôtel commun de la ville de Lyon, y étant présents MM. Ravat, Prévôt des marchands; Basset, Fresle, Fischer et Anisson, Échevins.* — Cette relation a été imprimée à la suite du *Rapport sur l'inondation de* 1840 *présenté par le maire de la ville de Lyon à M. le préfet du Rhône.* Lyon, 1841, in-8.



de février; elle diminua peu de jours après quoique lentement, parce que le Rhône décroissoit de même; mais à peine put-on s'apercevoir de ce changement, qu'une fonte subite des neiges qui étoient sur les montagnes qui dominent cette province, causée par un coup de vent très-chaud et par une pluie assez grande du vendredi vingt du même mois, donna lieu à un nouveau débordement des eaux de ces deux rivières qui croissoient à vue d'œil, et qui augmenta jusqu'au jeudi suivant vingt-six février, le Rhône s'étant soutenu dans toute son étendue et son élévation jusques dans la nuit du mercredi au jeudi, et la Saône n'ayant commencé à diminuer que vingt-quatre heures après.

Il seroit assez difficile de bien décrire toutes les circonstances d'une inondation si extraordinaire et si prodigieuse, ni tous les maux qu'elle a produits tant en cette ville que dans la campagne; il suffit de rapporter ici que les plus grandes inondations dont les historiens nous aient conservé des mémoires dans l'histoire particulière de cette ville, sont bien inférieures à celle du mois de février dernier, puisque celles arrivées dans les années 592 [1], 1570 [2], et 1602 [3] ne nous apprennent la jonction du Rhône et de la Saône que dans la place des Jacobins, et qu'il a été reconnu par l'inscription qui est placée sur la face de la seconde maison du quai en allant du pont Saint-Vincent à Saint-Benoît, et qui fait mention de la hauteur des eaux en 1602, que celles de cette année l'ont passé d'environ deux pieds, quoi qu'il soit constant que le pavé de la ville a été élevé de plus de sept pieds depuis ce temps-là.

En effet, le Rhône se répandit dans la grande rue de l'Hôpital, jusqu'à la maison de la dame de Butery, où pend pour enseigne le petit saint Jean au désert.

Dans la rue Confort jusques à la maison appartenant à l'Hôtel-Dieu, où pend pour enseigne le Bonnet rouge, et si le Rhône avoit encore crû de deux doigts de hauteur, il auroit joint la Saône dans ladite rue, ce qui n'arriva que dans la place des Jacobins où elle s'éleva jusqu'au dernier degré de la croix ou piramide qui est dans

---

[1] Le Consulat adoptait ici la date donnée à tort par Paradin. V° notre tome III, pag. 188.

[2] V° la relation de l'inondation de 1570 dans notre tome III, pag. 219.

[3] Nous avons parlé de l'inondation de 1602 dans le présent volume, pag. 8.

ladite place, et s'étendit ensuite jusqu'à la maison du sieur Perrin joignant celle du Grand-Secours.

Dans la rue Raisin, jusques à la porte cochère de la maison du sieur Demontezan.

En rue Mercière, jusqu'au delà de la maison du sieur Gouyeon où pend pour enseigne le Bout-du-monde.

A la Grenette, jusqu'au delà de la maison du Cheval-Blanc et jusqu'au milieu de la rue Dubois au devant de la maison du sieur Ruffier, en tournant à la Friperie.

L'on ne pouvoit venir qu'en bateau de la rue de la Pêcherie dans la place de l'Herberie [1].

Du côté de Bellecour, le désordre fut aussi grand, le portail de l'église de la Charité ayant été couvert par plus de six pieds d'eau, et le Rhône et la Saône s'étant joints à l'extrémité du Mail, au devant de la maison du sieur de la Valette, ledit jour vingt-six février, ainsi qu'il paroît par l'inscription que le Consulat lui a permis de placer dans cet endroit.

Les portes de Vaise, de Saint-George et d'Alincourt furent barrées par les eaux pendant plusieurs jours, et les serrures en furent couvertes : l'eau de la Saône touchoit le plancher du pont de bois de Saint-Vincent, et la dernière arcade du pont de Pierre du côté du Change Messieurs les Prévôt des marchands et Échevins s'étant transportés sur ce pont et aux avenues, trouvèrent à propos d'empêcher le passage des voitures, de faire évacuer les maisons qui sont à la tête dudit pont à droite et à gauche du côté de Saint-Nizier, et ils prirent toutes les précautions convenables pour faire attacher tous les bateaux qui étoient au-dessus des ponts avec de bons cables et triples cordages.

---

[1] La topographie des rives de la Saône et du Rhône, et celle des rues avoisinant ces rivières a bien changé depuis cette époque. Lyon comme Paris s'est transformé. On peut s'en faire une idée en consultant un plan de l'année 1700, cité par Coste, *Bibliothèque Lyonnaise*, n° 107, et celui de Serancourt, dressé en 1735, in-f°. Au milieu du XVIII° siècle, le Rhône coulait, en décrivant un demi-cercle, le long des murs du clos du séminaire et de la terrasse des Feuillants. En 1764, on lui donna un cours plus direct, et sur ce terrain d'alluvion s'éleva le quartier Saint-Clair. Plus tard, les travaux de Perrache, commencés en 1772, amenèrent encore la conquête d'un vaste territoire sur le fleuve. V° Le *Guide à Lyon* par Cochard, Lyon, 1820, in-12, pag. 468 et 560.



Les particuliers, qui se trouvèrent surpris dans leurs maisons sur les quais, furent obligés de tirer avec peine leur subsistance par leurs fenêtres, et se trouvèrent en quelque manière assiégés pendant quelques jours.

La rivière entra dans plusieurs églises, principalement dans celle des Célestins, où l'eau monta jusque sur les degrés de l'autel, dans celle des Jacobins, où tous les tombeaux furent soulevés, dans l'église des Augustins qui fut inhabitable longtemps et par l'infection et par l'humidité, la Saône ayant creusé très-profondément dans plusieurs endroits et tout le pavé ayant été enlevé.

Le faubourg de la Guillotière fut presque entièrement inondé, et la communication de la ville avec la campagne interrompue par tout autre côté que la Croix-Rousse et Saint-Just.

Les principaux désordres que cette grande inondation a causés en cette ville, consistent dans la perte extraordinaire de bois qui se trouvèrent sur la rivière et sur les ports, de beaucoup de blés surpris dans les greniers sur les quais, presque tous les éperons du pont de Pierre enlevés ou endommagés considérablement, le pont Volant de Bellecour rétabli depuis le grand hiver entièrement emporté, deux arches de l'ancien pont enlevées et la maison de l'Arsenal entraînée par le torrent le premier jour du présent mois de mars, la plus grande partie des parapets le long de la rivière emportés, le pavé des quais et des rues ruiné dans plusieurs endroits, ce sont là les désordres publics.

Les désordres particuliers résultent principalement de la cessation du travail de tous les ouvriers, de l'alarme généralement répandue dans la ville, de quantités de boutiques fermées par nécessité, d'une perte immense de vins dans toutes les caves qui se trouvèrent subitement remplies, et que l'on fut obligé de faire pomper en plusieurs endroits, non-seulement pour sauver les tonneaux et le peu de vin qui n'étoient pas endommagés, mais encore pour éviter la corruption des murs, et l'infection qu'un trop long séjour de cette eau dans les caves auroit pu produire en peu de temps. Presque tous les puits furent aussi corrompus et toute la ville fut obligée de se servir des fontaines publiques.

Enfin l'on peut dire que cette inondation est sans exemple, qu'elle fut terrible par sa rapidité et par son élévation, et que les maux qu'elle a causés tant à la campagne que dans cette ville sont

infinis. Dont a été fait le présent procès-verbal qui a été signé par nous, etc.

Clos et arrêté par le sieur Secrétaire de ladite ville, le susdit jour vingt-quatrième mars mil sept cent onze.

223

(Page 45).

Description des arches construites sur le Drac pour le contenir dans son lit, et détails relatifs aux ouvrages exécutés sur cette rivière pendant le XVIIIe siècle [1].

Les arches étaient faites de bois de sapin sans écorce et nouvellement coupé pendant un vent du nord [2]; elles avaient chacune au moins 6 mètres (3 toises) de long et plus, suivant la longueur des bois, sur 3 mètres (15 pieds) de largeur hors d'œuvre, et environ 2 mètres (6 pieds) de hauteur. On formait ces arches en les plaçant sur une grille faite aussi avec des pièces de bois de sapin de 16 à 17 pieds de long et de 4 pouces de diamètre au petit bout, espacées l'une de l'autre de manière que le vide ou *entrevous* ne fût au plus que de 6 pouces vers le petit bout. La grille, arrêtée avec des *croches* ou chevilles de fer, sur trois sous-graviers de pareils bois de 6 à 7 pouces de diamètre au petit bout, espacés également et de la longueur qu'on voulait donner à l'arche, était simplement posée uniment sur le gravier, qu'on ouvrait au moins à 6 pieds de profondeur; la terre et le gravier étaient jetés derrière. C'était sur cette grille qu'on élevait le corps de l'arche, au moyen de maîtresses pièces, également de bois de sapin, de 6 à 7 pouces de dia-

---

[1] Ces renseignements sont extraits du très-intéressant travail de M. Pilot, *Recherches sur les inondations dans la vallée de l'Isère*, auquel nous n'avons pu nous dispenser de faire les plus larges emprunts. Le savant archiviste de Grenoble avait, mieux que personne, à sa disposition, tous les documents sur cette question; il les a compulsés avec un soin extrême, et sa publication, d'une érudition remarquable, nous a été d'une grande utilité.

[2] Cette prescription d'employer des bois coupés pendant un vent du Nord (*vent de bise*) est stipulée dans tous les devis.

mètre au petit bout et de la longueur de celle des sous-graviers. Les pièces de devant étaient liées avec celles de derrière l'arche par des entre-toises ou tirants de même bois, de même longueur que la grille, et de 4 pouces de diamètre au petit bout, et de 9 à 10 au plus par le gros bout, pour que les pierres dont on remplissait les arches ne pussent couler entre les maîtresses pièces. Les tirants étaient espacés de 5 pieds environ les uns des autres et arrêtés par chaque bout aux maîtresses pièces avec des crochets en fer. Il y avait à chaque arche trois guides devant et trois guides derrière, accrochés à chaque maîtresse pièce, le tout en bois et de même qualité que celui de la grille ; on plaçait les guides en talus, sur les deux côtés, afin que l'arche eût partout une largeur égale; ce talus était d'un pied sur 3 de hauteur.

Comme la plupart de ces arches finissaient par s'enfoncer, parce que les bois qu'on y employait pourrissaient en plus ou moins de temps, suivant qu'ils étaient plus ou moins exposés à l'action de l'air, parce que, d'autres fois, elles étaient mal assises, et que le Drac, d'un autre côté, élevait son lit presque constamment, il fallait les rehausser ou remonter de temps à autre ; ce dernier travail s'appelait *relèvement* [1].

Le relèvement des arches consistait à jeter une arche moins élevée sur l'ancienne arche enfoncée. Cet ouvrage était regardé, avec

---

[1] Il est fait mention de ces arches nommées également *coffres*, de *relèvement en glacis* et de *chaussées en fascines et graviers*, dans la plupart des devis et adjudications de travaux pour l'entretien des réparations contre le Drac. Voici l'extrait d'un de ces devis daté de 1686 : « La qualité des travaux les meilleurs qu'on ait pu faire jusqu'à présent contre ce torrent pour le contenir dans le canal qui lui a été réglé, demandant un continuel entretien, soit parce que le torrent, relevant ou creusant son lit, fait enfoncer les arches ou coffres qu'on lui oppose, soit aussi parce que les bois de sapin dont se fait le corps ou assemblage de ces réparations sont sujets à pourrir en fort peu d'années, sitôt qu'ils sont exposés à l'air ou hors de l'eau, il est d'une nécessité indispensable d'y faire annuellement quelque travail pour éviter les désordres qu'il pourroit faire si l'on négligeoit quelque peu de temps d'entretenir ce qui est fait. Le principal travail consiste dans la construction de grandes arches, ou coffres, remplies de pierres de roche, et dans la construction des relèvements en glacis qui se font derrière lesdites arches, lorsque ce torrent les ayant fait enfoncer avant la pourriture des bois, il s'est formé une fondation solide. Les autres ouvrages, moins considérables, ne sont que quelques chaussées de fascines et graviers pour faire poser du sable ou limon derrière lesdites réparations et relever le terrain. » *Devis des ouvrages nécessaires pour l'entretien des réparations contre le torrent du Drac, pour la conservation de la ville de Grenoble et du territoire circonvoisin.* (Archives du département de l'Isère.)

raison, comme le complément du premier travail, parce qu'il présentait plus de résistance au courant de la rivière, et qu'il offrait plus de solidité que l'arche primitive, construite souvent au milieu de l'eau et sur un sol assez peu ferme. Plus tard, en raison même de cette solidité, on crut devoir faire supprimer pour ces relèvements une partie des guides et quelques maîtresses pièces qu'on y employait auparavant. On lit ce paragraphe dans un devis de l'année 1720. « L'expérience qu'on a depuis plusieurs années des effets du torrent du Drac contre les relèvements en glacis faits au derrière des arches enfoncées par ledit torrent, faisant juger de la bonté et utilité de ce travail, dont il paroît qu'on pourroit même en diminuer la dépense, en retranchant les guides qu'on avoit coutume de mettre derrière, comme aussi les pièces en glacis et les trois *cours* de maîtresses pièces posées en long, qui formoient le triangle et le compartiment sous le pavé en glacis, il est à propos d'en faire l'épreuve. »

Pour mieux conserver les arches et les relèvements, ainsi que pour détourner et arrêter les eaux qui filtraient au travers de ces divers ouvrages, l'on coupait le Drac, d'espace en espace, dans les endroits bas, et lorsqu'il s'y était suffisamment formé des dépôts de sable et de limon, l'on fermait ces brèches avec des fascines, ce qui s'appelait faire des chaussées de fascines ou des fascinades. A cet effet, on ouvrait le gravier à 6 ou 8 pouces de profondeur, dans les alignements donnés. On posait les plus longues fascines qu'on pouvait, en les joignant de travers, en quinconce ou en écharpe, se recouvrant les unes les autres du tiers environ ou de la moitié de leur longueur, et que l'on chargeait d'un lit de 4 à 6 pouces de sable, de terre ou de gravier; sur ce lit, on en posait un autre de la même manière, mais dans un autre sens, et successivement jusqu'à la hauteur nécessaire, et d'après la largeur et les talus ordonnés avec l'alignement, ayant soin de n'avoir que des fascines vertes, coupées hors le temps de la séve, et seulement pendant l'hiver, depuis la mi-novembre jusques et compris le mois de mars suivant.

L'emploi de ces arches et de ces ouvrages en fascines, après avoir été exclusivement en usage, pendant plusieurs siècles, pour l'entretien des réparations contre le Drac, a été peu à peu abandonné et définitivement remplacé par le système des digues actuelle à enrochement et à perré.

Pour concilier les intérêts des deux rives du Drac, regardés comme contraires, parce qu'il arrivait souvent que les travaux s'exécutaient sans ensemble et dans un seul but de défense particulière, l'ingénieur Bouchet, en 1753, fit une étude de nouvelles digues à perrés, simultanément sur les deux bords du torrent. Avant cette époque, les anciennes digues, au lieu d'être liées ensemble et de ne former qu'un tout, étaient détachées et souvent en retrait les unes sur les autres, ce qui laissait des ouvertures par où les grandes eaux pénétraient, au détriment des terrains cultivés. Construites en arches avec une prodigieuse quantité de fer et de bois de sapin qui se détériorait en peu d'années, on n'y employait que des pierres de petit échantillon et souvent de mauvaise qualité, tandis qu'on aurait pu se procurer tout aussi facilement des blocs de pierre à l'épreuve des intempéries, et de toutes les dimensions. Le nouveau projet de l'ingénieur Bouchet reçut l'assentiment de l'assemblée des ponts et chaussées et du ministre, il fut approuvé, et dès les premiers mois de l'année 1754, le 4 février, l'adjudication d'une partie de ces travaux, sur la rive gauche, fut passée à Charles Turfa, pour le prix de 117,100 livres. Ils consistaient dans la plantation de 1,050 pieux ou pilots, de 25 pieds de longueur, ferrés et battus, à raison de 10 liv. 15 s. 2 d. le pieu; en 251 entre-toises, de 23 pieds de longueur sur 8 à 10 pouces en carré, chacune contenant 4 solives un quart avec leurs bois de chapeau (prix façon el pose de bois, 6,355 liv. 2 s. 5 d.); en 1,865 toises 4 pieds 8 pouces cubes de gros blocs de pierres (prix et transport de la pierre 48,323 liv. 12 s. 10 d.) en 1,842 toises 5 pieds 10 pouces cubes de pierres pour paver (15,734 liv. 7 s. 4 d.) et en taille ou *esmiliage* de 8,776 toises 4 pieds 3 pouces de pavé propre au perré, estimés 17,553 liv. 8 s. 4 d.

Le même entrepreneur, le 29 juillet 1754, se chargea aussi de l'adjudication de la partie des travaux à faire sur la rive droite, à la suite des anciennes digues, sur une longueur de 420 toises, pour la somme de 112,500 livres. Une clause expresse du devis mettait en même temps à la charge des communautés ou communes de Seyssins, Seyssinet, Montrigaud, Roux-de-Commiers, Fontaine et Sassenage, en ce qui concernait la défense de leurs territoires, le charroi des moellons pour le perré, de la carrière à pied d'œuvre, et l'entretien des graviers pour les chaussées derrière les digues; le tout évalué à la somme de 51,765 liv. 4 s. 10 d.

Les deux digues ou portions de digues, construites parallèlement à la distance de 75 toises, largeur ordinaire du lit du torrent[1], qu'on aurait pu retrécir si les travaux supérieurs l'eussent permis, furent terminés en 1757. On les continua ensuite en amont, et on les prolongea successivement jusque vers la jonction du Drac à l'Isère. Ces derniers ouvrages ont été exécutés en 1788 et 1789. Ces digues étaient alors fortifiées par plusieurs rangées de gros peupliers que l'on a imprudemment coupés au commencement de la révolution.

224

(Page 46).

Ordre au Sr Fortin, inspecteur des ponts et chaussées de la généralité de Grenoble, au sujet de l'inondation, en 1730[2].

Jean-Antoine Jomaron, chevalier, conseiller du roy, trésorier de France au bureau des finances et chambre du domaine de la généralité de Grenoble, commissaire departi par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en Dauphiné, en l'absence de M. l'Intendant de ladite province, et commissaire des tailles et des ponts et chaussées de ladite généralité.

Sur ce qui nous a été représenté que le torrent du Drac a fait une irruption dans le territoire de Sassenage, et qu'il seroit utile d'examiner si quelques-uns des habitants ne se trouvent pas en situation d'avoir besoin de quelques secours.

Nous avons commis le sieur Fortin, inspecteur des ponts et chaussées, et le sieur Leclet, entrepreneur, pour se transporter sur les lieux, examiner les dommages causés par ladite irruption et pourvoir, sur-le-champ, au moyen de donner du secours aux

---

[1] On avait aussi conservé, pour les cas de débordements, une largeur de 120 toises en terrains incultes, le long de la rive droite, depuis le pont de Claix jusqu'à l'Isère. Ces terrains étaient appelés les réserves du Drac ou les 120 toises.

[2] *Anciennes archives de l'Intendance*, n° 194. (Archives de l'Isère).



habitants qui pourroient estre en peine; en conséquence, nous ordonnons aux consuls et officiers de ladite communauté de prester main-forte, donner des guides aux sieurs Fortin et Leclet et de leur fournir tout ce qu'ils demanderont pour le soulagement de ceux qui pourroient estre dans l'embarras.

Fait à Grenoble, le 7 décembre 1739.

En conséquence de l'ordre ci-dessus, les officiers et consuls de la communauté de Sassenage auront la bonté de commander un char attelé de six bœufs, pour charger un batteau et l'amener à l'église de Fontaine, avec les amarres nécessaires, pour tirer les habitants de cette paroisse qui se trouvent en danger par les eaux.

A Fontaine, ce 8 décembre 1739.

Signé, Fortin, *Inspecteur des ponts et chaussées.*

225

(Page 47).

Extrait d'un mémoire de l'intendance de Grenoble sur l'inondation de cette ville en 1740 [1].

L'impossibilité de faire partir pour le haut et pour le bas Dauphiné est encore une preuve convaincante de la triste situation où l'on s'est trouvé. Le courrier de jeudi (22 décembre), qui part ordinairement pour Paris à minuit, n'a pu sortir de Grenoble qu'à huit heures du matin, parce que les patrons et mariniers n'osoient pas s'exposer, avant le jour, à aller sur l'eau qui couloit dans les rues, à cause de sa rapidité. M. Jomaron doute que les lettres qui partirent jeudy aient pu arriver à Lyon, à temps pour le passage

[1] *Anciennes archives de l'Intendance*, n° 110. (Archives de l'Isère). — Ce mémoire fut adressé par M. Jomaron, remplissant les fonctions d'intendant, au cardinal de Fleury, pour être présenté au roi. (Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 51.)



du courrier de Paris, d'autant que l'estafette de Grenoble à Voreppe a été obligée de suivre des routes détournées pour ne pas périr dans le grand chemin, qui n'est pas achevé. M. Jomaron vient d'apprendre dans ce moment par le messager qui vient de Briançon, et qui a été arrêté à Vizille par l'eau, que tous les ponts de communication de cette route ont été emportés[1], à la réserve de celui de Mésage; il n'a encore aucune nouvelle de ceux de la grande route par Gap et Embrun, et il est certain que dans la plaine de Voreppe et de Moirans et dans la vallée de Graisivaudan, tout ce que la rivière embrassoit a été emporté, tant en fourrages qu'en grains et autres denrées de toute espèce, même les bestiaux. L'on voit au repère qui a été établi par ordre de M. le contrôleur général, sur la face de l'avant-bec de la pile du pont de pierre, qu'en 1733, les eaux montèrent à 15 pieds 6 pouces au-dessus de leur état ordinaire; et le 22, dès le matin, elles ont mouillé jusqu'à la barre du n° 17 du même repère, ce qui prouve que les eaux ont été élevées d'environ 10 pouces ce même jour, de plus qu'au 14 septembre 1733.

L'on ne peut encore donner le détail des maisons dont cette inondation causera la ruine entière, parce que les fondations ayant été prodigieusement détrempées, elles ne sauroient subsister. La communication de toutes sortes de voitures à roues est encore actuellement interdite; il n'y a que la porte de France, située au delà de l'Isère, qui soit libre; on a jeté quelques madriers pour faire passer les gens de pied et les chevaux aux autres portes, et les pavés ont été enlevés en plusieurs endroits. Quand tous les maux qu'on ne connoît pas encore seront dans leur évidence, M. Jomaron enverra un état estimatif des dépenses à faire pour rétablir les choses dans leur première situation. Son principal objet doit naturellement rouler sur la subsistance du peuple, pour qu'il ne manque pas de pain; les moulins qui sont dans cette ville ne pourront travailler de plus d'un mois; il donnera tous les soins pour l'approvisionnement des habitants et pour la subsistance des pauvres, et comme il n'a d'autre ressource que celle de prendre les blés du roy qui sont

---

[1] De ce nombre était le pont de Vizille, sur la Romanche, remplacé en 1753 par le pont en pierre actuel.



dans les magasins, il continue à en envoyer moudre dans les villages circonvoisins.

Le magasin des vivres pour la troupe ne fut pas épargné par les eaux ; à la vérité, dès les premiers jours de l'inondation, l'on monta heureusement tous les blés sur un faux plancher élevé de 6 à 7 pieds au-dessus du rez-de-chaussée, soit pour les préserver de l'humidité soit pour les garantir contre tout accident; mais le mur du quai ayant été emporté, ce faux plancher s'écroula, et malgré tous les soins et les secours les plus prompts, il y eut 105 sacs de blé perdu. Le sel du grenier du Bourg-d'Oisans, qui étoit dans l'un des fauhourgs, a été submergé. Dans les deux faubourgs de la ville, savoir de Très-Cloitres et de Saint-Joseph, l'Isère fut d'abord si forte que, pendant deux jours, on ne put y envoyer aucun secours, et lorsque l'on commença à y pénétrer, les habitants étoient déjà, pour la plupart, sans vivres et sans ressources. On doit ajouter que pendant le temps de la durée des eaux, il n'y eut dans la ville, pour subvenir à tous les services, qu'un grand bateau et cinq petits, les seuls qu'on eût pu sauver. Tous les autres périrent, quoiqu'ils fussent attachés aux anneaux du quai. Le courant de l'Isère étoit si violent sur ce point, que les bancs et les chaises de l'église des Augustins, près de là, furent perdus. A une autre extrémité, dans la rue Saint-Jacques, l'eau dérangea et souleva l'autel de la chapelle de la Propagation.

226

(Page 49).

Compte que rend le sieur François Senterre [1] d'une somme de quinze mille livres qu'il a plu au roy d'anvoier à la ville de Grenoble pour ses pressants besoins, à cause de l'inondation arrivée le 21 et autres jours suivants du mois de décembre 1740 [2].

Recette.

Fait recette de ladite somme de 15.000 livres qu'il a reçue, etc., ci........................ 15.000 l. » s. » d.

---

[1] Un des consuls de Grenoble.

[2] *Anciennes archives de l'Intendance*, n° 110. (Archives de l'Isère.)

Dépense.

A cause du pain délivré aux pauvres de cette ville, à l'occasion de l'inondation	1.336 l.	16 s.	6 d.
A cause des frais faits à l'occasion des batteaux et manœuvres dont on s'est servi pendant que l'eau étoit dans la ville	217	10	»
A cause du paiement du louage des chevaux et charettes qui ont servi pendant l'inondation..	65	»	»
A cause des bleds convertis en farine et de ceux venus du Pont de Beauvoisin pour le soulagement des pauvres habitants, au temps de l'inondation	408	8	6
A cause des journées des grands et petits tombereaux qui ont servi à enlever les boues de la ville	3.034	7	»
A cause des journées payées aux manœuvres qui ont travaillé à divers ouvrages, à cause de l'inondation	867	11	»
A cause des sommes payées pour faire nettoyer différents aqueducs	374	7	»
A cause des réparations qu'il a fallu faire à cause des dégradations causées par l'inondation aux ponts-levis, ponts dormants, portes et autres ouvrages	5.315	6	7
A cause des fournitures faites par le sieur Jaccard, à l'occasion de l'inondation	331	1	»
A cause des sommes payées aux différentes personnes employées à plusieurs ouvrages de la ville, à l'occasion de l'inondation	1.353	»	»
A cause de différentes sommes payées pour plusieurs ouvrages de différente nature et sujets, à cause de l'inondation	786	13	10
A cause du paiement des voitures qui ont été occupées pour les réparations de l'esplanade de la porte de France, dégradée par l'inondation..	909	18	7
Total des dépenses	15 000	»	»

227

(Page 49).

État des ouvrages renversés dans la ville de Grenoble, par l'inondation de 1740[1].

1. Sous la porte Très-Cloîtres, il s'est fait un affouillement de 15 pieds de profondeur sur 18 pieds de largeur et 30 pieds de longueur. On croit que les massifs des maçonneries de cette porte sont sous chevet; ce qu'on vérifiera incessamment. Le pont-levis a été détruit et renversé.

2. Le pont dormant de la demy-lune, hors la porte de Bonne, est emporté; la chaussée de communication, depuis cette demy-lune à la porte, est presque détruite; le pont-levis l'est entièrement, et, sous le bâtiment de cette porte, il y a des affouillements considérables.

3. Le bastion dans la gorge duquel sont les casernes, a été attaqué par un courant si furieux que l'orillon et partie de la face du côté de la courtine de la porte de Bonne ont été renversés, et les massifs de maçonnerie de leurs ruines ont heureusement couvert et servi de digue à ce courant, sans quoy les casernes, les religieuses Carmélites, l'hôpital des religieux de la Charité, l'hôpital général, l'arsenal, les magasins du roy, à bled et à poudre, et tout ce qui avoisine, auroient couru un grand risque d'être détruits.

4. Les ponts provisionnels, faits en 1733, sur la chaussée ruinée, hors la porte Créqui, ont été emportés sans qu'il paroisse vestige des bois de chesne qui les composoient. Le corps de garde de cette porte, qui forme une espèce de redoute sur la rivière d'Izère, est en partie détruit; on présume même qu'il faudra le détruire en entier pour le rétablir.

5. Le mur du quaix au-dessus de la porte de Créquy est renversé sur environ 40 toises de longueur, et ce qui reste près la porte paroît tellement attaqué, qu'on présume aussi qu'il faudra le détruire pour le rétablir.

[1] *Anciennes archives de l'Intendance*, n° 110. (Archives de l'Isère.)

228

(Page 49).

Récapitulation des ouvrages à faire, concernant la ville de Grenoble, occasionnés par l'inondation du mois de décembre 1740, et la dépense qu'ils entraînent [1].

La réparation de l'aile où étoient les bureaux de M. Gallien, dans l'Hôtel de Ville de Grenoble.	6 433 l.	1 s.	7 d.
La réparation du quay de Grenoble, depuis la maison du sieur Garnier jusques et compris la porte de la Graille, avec la construction d'une arche pour la conservation du bâtiment où sont les écuries de l'intendance; marché passé pour la somme de..................	39.600	»	»
La reconstruction du pont de la Graille......	30.657	10	2
La réparation de la porte Saint-Laurent, et le renouvellement de la charpente du beffroy de l'église de ce nom..........................	3.109	3	3
La réparation de la porte de Très-Cloîtres...	2.855	14	9
La réparation de la porte de Bonne..........	9.851	8	9
La réparation de la porte de France.........	814	14	10
La réparation de la serre des orangers de l'Hôtel de Ville..................................	4.568	8	2
La réparation du mur en aile, au bout du pont de pierre, du côté de la porte de France.......	153	15	»
La construction du nouveau mur de soutènement pour l'avenue du pont de bois, du côté de la Perrière.............................	601	17	1
La réparation des ponceaux sur le ruisseau du Verderet.................................	374	5	»
La réparation de la maison curiale de la paroisse de Saint-Hugues......................	3.473	16	4

[1] *Anciennes archives de l'Intendance*, n° 110. (Archives de l'Isère.)

La réparation du comble de l'église de Saint-Joseph	712 l. 4 s. 5 d.
La reconstruction de la porte du passage de la place Grenette au jardin de l'Hôtel de Ville....	545 14 2
Dépense de deux grilles à faire pour les dames Carmélites de Grenoble	493 6 »

229

(Page 71).

Lettre du botaniste Villars sur l'inondation arrivée à Grenoble, en 1778 [1].

Grenoble a eu mardi, 27 de ce mois d'octobre, une inondation terrible, occasionnee par le débordement de l'Isère. L'eau commença le lundi soir à sortir de son lit ordinaire, et elle augmenta si prodigieusement jusqu'à trois ou quatre heures du matin, que les bateaux couroient dans presque toutes les rues. Il y avoit 6, 9, jusqu'à 10 pieds d'eau sur le pavé, en certains endroits. De sorte qu'il n'est resté que la petite place du Palais[2], celle qu'on appelle la place aux Herbes, et un rang de maisons qui sont aux environs qui n'ayent pas été submergées. L'eau entroit dans les caves, culbutoit les tonneaux, cassoit les bouteilles, enfonçoit les portes ; elle pénétroit dans les allées, les magasins et dans tous les rez-de-chaussée, où elle a déposé un limon si tenace et si fin, qu'il s'est insinué partout, on ne peut plus le détacher. Je montai sur les rochers de la Bastille pour y observer l'effet de l'eau aux environs de la ville ; la rivière en faisoit le tour. Les maisons, les granges, toutes les petites baraques en bois étoient dans l'eau jusqu'à moitié. Tout n'étoit qu'une mer parsemée d'arbres, et les chemins formoient des courants qui charrioient les tas de foin, les pailles, les poutres de

---

[1] Guettard, *Minéralogie du Dauphiné*, t. II, p. 819. Cette lettre lui fut adressée par son auteur.

[2] La place Saint-André.

Prémol, des baraques mêmes, enfin des tonneaux, des bœufs et toutes sortes d'effets. L'on n'a cependant pas appris d'une manière sûre qu'il se soit noyé personne; j'ai vu passer plus de cinquante courges en moins d'un quart d'heure qui flottoient et rouloient sur l'eau. Nos administrateurs n'ont rien oublié pour secourir le peuple ; la police ordonna à tous les boulangers de cuire du pain; on craignoit l'inondation dès la veille, parce qu'on en a vu de pareilles en 1733 et en 1740, outre plusieurs autres qui n'ont pas été si fortes. Le jour de la grande crue, des bateaux alloient dans les rues, chargés de pain, et l'on en tendoit, par les fenêtres, au bout d'une perche, à ceux qui en demandoient. C'étoit un terrible spectacle pour un montagnard qui a l'âme sensible. Grenoble a fait, dans cette occasion, une perte très-considérable; outre les ravages communs sur les terres ensemencées, sur les jardins couverts de limon et rasés, la dégradation des chemins, les pertes de maisons de plusieurs particuliers, des cabaretiers, des marchands d'huile, et autres, ont perdu leurs denrées et presque tout leur mobilier.

230

(Page 72).

Lettre adressée aux Consuls de Grenoble par le général de l'ordre des Chartreux le 1er novembre 1778 [1].

Messieurs, J'avois déjà connaissance de l'inondation considérable et imprévue que vient d'éprouver la ville de Grenoble; mais je n'étois point encore instruit des tristes accidents qui en ont été la suite. Vous ne devez pas douter de la part que nous y prenons et de notre empressement à venir au secours de ceux qui, dans ce désastre, ont eu le malheur d'essuyer des infortunes. J'ai su que, dans un temps de disette, la Chartreuse avoit envoyé le plus de farine qu'il lui avoit été possible pour subvenir au moment, étant naturel qu'elle versât ce qu'elle avoit de trop sur ceux qui n'avoient pas

[1] Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 64.

assez. Nous nous faisons gloire aujourd'hui de n'avoir point dégénéré de nos prédécesseurs et d'avoir hérité de leurs sentiments comme de leur fortune. Comme les secours en nature ne paraissent pas nécessaires dans les circonstances présentes; que d'ailleurs notre récolte en grains a été modique cette année, nous avons cru qu'un secours en argent, tel que nos facultés peuvent le permettre, rempliroit mieux vos intentions. En conséquence, le frère de notre hospice est chargé de vous présenter, de notre part, cinquante louis d'or, que nous désirons pouvoir remplir vos vues et concourir au soulagement des malheureux. Soyez assurés, Messieurs, que dans toutes les occasions nous nous ferons un devoir de partager avec ceux qui sont dans le besoin, ainsi que nous avons fait jusqu'ici, les biens qu'il a plu à la Providence de nous donner. C'est dans cette disposition, et avec le plus profond respect, que j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

En Chartreuse, le 1er novembre 1778.

F. Hilarion Robinet, *Général des Chartreux.*

231

(Page 73).

Lettres-patentes, sur arrêt du conseil du 6 octobre 1765, données à Versailles le 8 juillet 1768, portant règlement pour les ouvrages à faire contre les torrens et rivières de la province du Dauphiné [1].

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et Diois : à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement et aides, à Grenoble, salut.

---

[1] Ravinet, *Code des ponts et chaussées et des mines*, tom. I, pag. 183. Les dispositions de l'arrêt du 6 octobre 1765, se trouvant reproduites dans les présentes lettres-patentes, il est inutile de rapporter le texte de cet arrêt qui est inséré dans la *Collection Walker*, tom. IV, pag. 169.

Étant informé que les rivières et torrens dont notre province de Dauphiné est remplie, y causent journellement des dégâts et des ravages, dont il étoit d'autant plus important d'arrêter le cours que plusieurs communautés et des contrées entières se trouvoient exposées à être envahies par les eaux; les soins dont nous sommes toujours occupé pour ce qui peut intéresser le bien et la tranquillité de nos sujets, nous auroient engagé à nous faire rendre compte des moyens de pourvoir à la conservation des fonds et héritages qui étoient en danger, et nous aurions reconnu qu'on ne pourroit y parvenir qu'en opposant aux différentes rivières et torrens des digues et autres réparations solides, capables de les contenir dans leur lit et de les empêcher de faire de nouvelles irruptions; mais que ces ouvrages étoient si considérables, que, surpassant les forces des propriétaires, ils seroient absolument hors d'état d'en faire la dépense s'ils n'étoient aidés et secourus; nous nous serions déterminé, en conséquence, à rendre en notre Conseil d'état, le 6 octobre 1765, un arrêt en forme de règlement, dans lequel nous avons rassemblé en quatorze articles toutes les dispositions que nous avons jugées nécessaires pour assurer l'exécution des ouvrages projetés, d'une manière solide et satisfaisante pour les parties intéressées, prévenir tous les abus et ne laisser aucun doute sur l'exact emploi d'un fonds annuel de 60,000 livres, dont nous avons ordonné par cet arrêt l'imposition sur les trois ordres de la province, pendant six années, à commencer de 1766 pour suppléer à la dépense qu'occasionneront lesdits ouvrages; et d'autant que l'intérêt général de notre province de Dauphiné est l'unique objet de ce règlement, que d'ailleurs nous avons jugé nécessaire d'y ajouter quelques dispositions, nous croyons devoir vous en donner connoissance pour vous mettre en état de concourir, autant qu'il sera en vous, à son exécution. A ces causes, de l'avis de notre Conseil, qui a vu expédition dudit arrêt, ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie, nous avons ordonné et, par ces présentes, signées de notre main, voulons et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les villes, bourgs et communautés de notre province de Dauphiné, qui se trouvent exposés aux irruptions ou débordemens des rivières ou torrens, se pourvoiront en la forme ordinaire devant le sieur intendant et commissaire par nous départi pour l'exécution de nos ordres en ladite province, pour demander la confec-

tion des réparations et autres ouvrages nécessaires à l'effet de garantir cesdites villes, bourgs et communautés et leurs territoires, desdites irruptions et débordemens.

ART. 2. Sur la réquisition desdites villes, bourgs et communautés, il sera commis, par ledit sieur intendant et commissaire par nous départi, un ingénieur des ponts et chaussées, ou telle autre personne capable qui se transportera sur les lieux, à l'effet de vérifier et reconnaître, de concert et en présence de quatre des principaux habitans, les endroits qui se trouvent exposés; après quoi il prendra les instructions nécessaires pour connaître le cours, la progression, le volume et l'effet des eaux, et lèvera le plan des lieux et territoires attaqués ou menacés par lesdites rivières ou torrens.

ART. 3. Il ne pourra être proposé ni entrepris aucune réparation, qu'après l'examen et la vérification la plus exacte, que jamais en aucun cas elle ne pourroit devenir rebelle ou inutile ; à cet effet, il sera dressé des plans et cartes de tous les torrens auxquels il écherra de travailler, depuis les endroits où ils deviendront dangereux jusqu'à leur embouchure, ou du moins jusqu'à quelques rochers ou montagnes qui ne puissent pas être tournés par les eaux.

ART. 4. Les vérifications prescrites par les articles ci-dessus étant faites, si les réparations sont jugées nécessaires et ne pouvoir en aucun cas devenir pernicieuses, il en en sera dressé des devis et détails estimatifs, qui seront remis, ensemble le procès-verbal d'accès sur les lieux, au sieur intendant et commissaire par nous départi, lequel fera communiquer le tout aux communautés intéressées auxdites réparations, dans une assemblée des trois ordres, pour y être délibéré, tant sur l'exécution du projet desdites réparations en son entier, ou avec changemens qui seront jugés nécessaires, que sur la portion pour laquelle la communauté pourra contribuer à la dépense desdites réparations; et sera, ladite délibération, rapportée audit sieur intendant pour être par lui ordonné ce qu'il appartiendra.

ART. 5. Dans le cas où les habitans se trouveroient divisés d'opinion, dans l'assemblée qui sera tenue, sur l'emplacement ou la nature des ouvrages à faire, la question sera portée par-devant le sieur intendant et commissaire par nous départi, et par lui décidée sur l'avis des ingénieurs de la province, après toutefois que les oppo-

sans auront été ouïs, et qu'ils auront donné leurs raisons par écrit, le tout sommairement et sans frais.

Art. 6. La portion pour laquelle lesdites villes, bourgs et communautés devront contribuer auxdits ouvrages, ne pourra dans aucun cas être moindre du quart du montant de la dépense; et elle sera portée au tiers, à la moitié, aux deux tiers et aux trois quarts, suivant le plus ou le moins d'intérêt qu'elles auront auxdits ouvrages. Voulons que celles desdites communautés qui offriront de contribuer dans la proportion la plus forte, soient préférées aux autres.

Art. 7. Pour déterminer la préférence qui devra être accordée à aucune desdites communautés qui auront fait leurs soumissions de contribuer à ladite dépense pour une égale portion, voulons que par notre commissaire départi, il soit envoyé au contrôleur général de nos finances les procès-verbaux et devis estimatifs concernant chacune desdites réparations, avec son avis sur le choix de celle des communautés qu'il estimera mériter la préférence, et y être par nous pourvu sur le compte qui nous en sera rendu : à l'effet de quoi il sera arrêté chaque année, en notre Conseil, un état des villes, bourgs et communautés dont lesdites réparations et autres ouvrages devront être faits dans le cours de l'année suivante.

Art. 8. Les ouvrages qu'il écherra de faire étant déterminés et arrêtés, ainsi que la portion pour laquelle lesdites communautés devront y contribuer, il en sera passé des adjudications dans la forme ordinaire, après les affiches et publications accoutumées par notre commissaire départi dans la province, ou ses subdélégués, en présence d'un consul ou d'un député. Permettons aux communautés de commettre telle personne qu'elles jugeront à propos pour veiller pendant le cours des travaux à ce qu'ils soient exécutés avec fidélité et de la manière prescrite par le devis; lequel commis sera payé par la communauté et ne pourra l'être en aucun cas par l'entrepreneur.

Art. 9. Si pendant le cours de l'exécution des ouvrages il étoit jugé nécessaire d'y faire quelques changemens ou augmentations qui n'auroient point été prévus lors de la formation du devis, lesdits changemens ou augmentations ne pourront être entrepris qu'ils n'aient été préalablement communiqués, ainsi que le premier devis des ouvrages, aux communautés intéressées : après quoi il en sera fait une nouvelle adjudication, en y observant les formalités

prescrites par les articles ci-dessus, dans le cas seulement néanmoins où la dépense que pourroient occasionner ces changemens ou augmentations, excéderoit d'un dixième la dépense totale de l'ouvrage.

ART. 10. Pour mettre les parties intéressées à portée de s'instruire sur la qualité des ouvrages, d'éclairer la conduite des adjudicataires et de veiller à l'emploi des deniers, ordonnons qu'avant de commencer aucun ouvrage, il sera déposé au greffe du bureau des finances de notredite province, une copie tant du plan que du devis et de l'adjudication, dont nous enjoignons au greffier dudit bureau de leur donner communication, sans déplacer et sans frais toutefois, et quand il en sera requis par lesdites parties.

ART. 11. Les adjudicataires seront payés du montant de leurs adjudications, conformément aux conditions d'icelles, en vertu des ordonnances qui leur seront à cet effet délivrées par le sieur intendant et commissaire par nous départi, sur les certificats et réceptions d'œuvres de l'ingénieur de la province, ou du sous-ingénieur qui aura été chargé de la conduite des ouvrages, tant pour la partie qui devra être payée par les communautés que pour celle qui sera prise sur les fonds à ce destinés.

ART. 12. Les réparations et les ouvrages qui sont à faire contre les rivières et torrens n'intéressant souvent qu'un certain nombre de particuliers dans une communauté, et non la généralité des habitans, ordonnons en ce cas que les particuliers intéressés seront tenus de se syndiquer et de se soumettre tous en commun et solidairement au payement de la somme pour laquelle ils devront contribuer auxdits ouvrages, et même de la déposer, s'il est ainsi jugé nécessaire ; au moyen de quoi il en sera usé à leur égard comme à celui des communautés, en observant les mêmes formalités prescrites par les articles 1, 2, 3 et 4 des présentes.

ART. 13. Ordonnons que les fonds provenus de l'imposition annuelle de 60,000 livres, ordonnée être faite pendant six années, commencées en 1766, sur les trois ordres de notredite province de Dauphiné, par l'arrêt de notre Conseil d'état dudit jour, 6 octobre 1765, pour suppléer à la dépense des ouvrages dont il s'agit, ensemble, ceux qui proviendront de ladite imposition pendant les années où la levée en doit être encore faite, seront employés à leur destination sans qu'ils puissent être divertis à d'autres usages, sous quelque prétexte que

ce soit; voulons à cet effet qu'ils soient remis et versés directement par les receveurs généraux de nos finances, dans la caisse du trésorier particulier des ponts et chaussées en Dauphiné, qui en fournira son récipissé comptable, pour être, lesdits fonds, distribués et payés sur les ordonnances du commissaire par nous départi, aux adjudicataires, ainsi et suivant qu'il est prescrit par l'article 7 des présentes.

ART. 14. Voulons qu'il soit compté de ladite imposition, tant en recette que dépense, par les receveurs généraux de nos dépenses, par devant ledit sieur commissaire départi, et successivement en notre chambre des comptes de Dauphiné, ainsi et de la même manière qu'il se pratique pour les impositions extraordinaires, conformément à ce qui est porté par notre déclaration du 16 février 1720, et aux autres déclarations subséquemment rendues sur le fait de la comptabilité.

ART. 15. Voulons en outre qu'il soit rendu un compte particulier chaque année par le trésorier provincial des ponts et chaussées, par devant ledit sieur commissaire départi, des sommes qui lui auront été remises par les receveurs généraux de nos finances, et des payemens qu'il aura faits sur les ordonnances dudit sieur intendant; duquel compte il sera envoyé un double au contrôleur général de nos finances, et un autre double sera fourni au receveur général de nos finances, pour être par lui joint à celui des impositions extraordinaires, et rapporté à notre chambre des comptes. Si nous mandons, etc.

232

(Page 74).

Lettre de l'Intendant de Grenoble au Contrôleur Général, datée du 2 avril 1784 [1].

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 17 mars et les exemplaires qui y étoient joints de l'arrêt du conseil du 14 [2], qui assigne les fonds et règle la distribution des secours que le Roy a

---

[1] Archives de l'Empire, série H 1418. Pièces 60 et 64.

[2] Vº le texte de cet arrêt. Tom. I. Pièce 69.

bien voulu accorder à ses peuples pour les soulager des maux que leur ont occasionnés la longue durée de l'hiver, l'abondance des neiges et le débordement des rivières et torrens. Ce nouvel acte de la bienfaisance de Sa Majesté sera à jamais un monument de la bonté de son cœur et de la sagesse de son gouvernement, et je vois avec satisfaction qu'il a excité dans cette province les sentimens les plus vifs d'admiration et de reconnoissance. Pour me conformer à ce qui m'est prescrit par cet arrêt, je vais avoir l'honneur de vous rendre compte des maux qu'elle à soufferts.

Le Dauphiné, pays montagneux coupé par une multitude de torrens, est sans cesse ravagé par les eaux, mais depuis longtemps l'on n'avoit vu des dégâts aussi considérables ni aussi multipliés que cette année. Les campagnes présentent le spectacle le plus affligeant : des habitations, des granges, des moulins et autres bâtimens renversés et entièrement détruits; tous les terrains qui bordent les torrens couverts de masses énormes de pierres et de graviers, des écluses, des canaux d'arrosage, des ponts emportés, des chemins rompus en nombre d'endroits. Tel est le tableau des désastres que cette province a éprouvés; elle seroit certainement dans le cas des secours les plus abondans. Je sens que les soulagemens ne peuvent être proportionnés aux besoins; ainsi je me borne à vous supplier de faire comprendre la Généralité de Grenoble[1] pour une somme de 150,000 liv., dans l'état de distribution que vous allez mettre sous les yeux du Roy. Je joins ici un état des communautés qui ont le plus souffert.

Je vous supplierai aussi de ne pas oublier le Dauphiné dans la répartition des fonds que le Roy a ordonnés pour les ponts et chaussées. Le long et rigoureux hiver que nous venons d'éprouver a considérablement dégradé les grandes routes. Celle surtout de Lyon en Provence, a besoin des plus fortes réparations et même d'être reconstruite à neuf en différentes parties, ce qu'il n'est pas possible d'espérer du travail de la corvée si l'on ne vient puissamment à son secours.

---

[1] Cette Généralité était formée des Élections de Grenoble, Vienne, Romans, Valence, Gap, Montélimart et la principauté d'Orange. Elle comprenait 990 communautés, dont 143 éprouvèrent des pertes évaluées par l'Intendant à 759,037 liv.

ÉTAT DES COMMUNAUTÉS QUI ONT LE PLUS SOUFFERT PAR LA LONGUE DURÉE DE L'HIVER 1784 L'ABONDANCE DES NEIGES ET LES DÉBORDEMENS DES RIVIÈRES ET TORRENS.

Allevard. — Débordement du torrent de Bréda qui a ravagé les ponts et emporté des bâtimens.

Cornillon près Fontanil. — Débordement d'un torrent qui a engravé les maisons et les ponts.

Domaine. — Ponts et bâtimens ravagés par les irruptions du ruisseau de Rével.

Proges. — Ponts engravés par les débordemens des ruisseaux.

Le Verson. — Débordement du ruisseau du Verson qui a ravagé et couvert les ponts de grosses pierres.

Noyarey. — Ponts emportés ou couverts de graviers par les ravins.

Revel. — Débordement d'un torrent qui a emporté les ponts et les arbres.

Sainte-Agnès. — Débordement d'un torrent qui a ravagé ou emporté les ponts.

Saint-Égrève. — Irruption d'un torrent qui a emporté ou couvert de graviers les ponts ou encombré les maisons.

Vaunavey-le-Bas. — Débordement de deux torrens qui ont emporté les maisons et deux hameaux et dévasté toutes les possessions des habitans.

Aspres. — Ponts emportés par les ravines.

Susville. — Irruption de torrent qui a ravagé ou emporté les ponts.

Villard-Saint-Christophe. — Débordement de deux torrens qui ont couvert les ponts de grosses pierres.

Auberives. — Débordement de la rivière de Varèze qui a rempli les maisons et les ponts de vase.

Beauvoir-de-Marc. — Débordemens de deux torrens et de la rivière de Gèze qui ont emporté les ponts.

Chonas. — Débordement de la Varèze.

La Frette. — Débordement de torrens qui a ravagé les ponts.

Pinet. — Débordement de la rivière de Gèze qui a emporté la majeure partie des ponts.

Revantin. — Ponts emportés par les débordemens des torrens.

Saint-Jean-de-Bournay. — Le débordement de la rivière qui traverse cette communauté a couvert les ponts de limon et de gravier.

Saint-Simphorien et Solaise. — Débordemens du Rhône et de la rivière d'Ozon qui ont couvert les ponts de limon, ce qui privera les habitans de la prochaine récolte.

Septème. — Débordement de la rivière de Septème qui a ravagé les ponts.

Serpaise. — Débordement de plusieurs torrens qui ont emporté la majeure partie des ponts.

Vienne. — Débordement du Rhône et de la rivière de Gère qui ont occasionné de grands dommages.

Pilette. — Ponts ravagés par les débordemens des torrens.

Dolomieu. — Débordemens des eaux qui ont ravagé les ponts.

Entre-deux-Guiers. — Débordement du Guiers qui a ravagé le territoire.

Saint-Laurant-du-Pont. — Débordement du torrent occasionné par la fonte des neiges.

Champagne. — Ponts emportés ou couverts de graviers.

Chatillon et Saint-Jean. — Ponts emportés par les débordemens des torrens.

Montfalcon. — Débordement de la rivière de Galaure qui a emporté des ponts précieux.

Seyrins. — Inondation occasionnée par la fonte des neiges, qui a fait beaucoup de dégâts.

Saint-Vallier. — Débordement des torrens qui ont ravagé et emporté les ponts.

Serre. — Débordement de la rivière de Galaure qui a couvert les ponts de sable et de gravier.

Serve. — Ponts ravinés par les eaux.

Bessin. — Débordement de la rivière de Merderet.

Brion. — Ponts ravinés et ravagés par les eaux.

Murinais. — Débordement des torrens qui ont couvert les ponts de gravier.

Polienas. — Débordement du ruisseau de Matallar qui a causé de grands dégâts dans les ponts.

Roybon. — Irruption de plusieurs torrens qui ont couvert les ponts de gravier.

Saint-Apolinard. — Ponts et chemins ravinés.

Vatillien. — Ponts ravinés et couverts de gravier.

Vourey-de-Moirans. — Débordement des torrens qui ont couvert les ponts de gravier.

Armiens et Saint-Gervais. — Les débordemens des torrens ont été si considérables et ont occasionné de si grands dommages que les habitans ne pourront de longtemps remettre leurs ponts en valeur.

Chanos et Curson. — Ponts emportés ou couverts de gravier.

Cleyrieux. — Débordement de la rivière d'Herbasse et de deux torrens qui ont emporté ou couvert de sable les ponts.

La Rivière. — Ponts emportés ou couverts de gravier par les torrens.

Le Pont-en-Royans. — Débordemens de la rivière de Bourne et du torrent de Vernaison qui ont emporté les ponts, détruit les chemins et une partie des ponts.

Saint-Quentin. — Débordement des ruisseaux qui ont occasionné de grands dommages aux ponts.

Espeluche. — Débordemens des rivières de Jabron et d'Espeluche qui ont emporté les réparations et partie des ponts.

Ausage, Omblesse et le Pechs. — Débordement de la rivière de Gervan qui a emporté un pont et couvert de gravier et de sable les ponts.

Ancelon. — Débordement du torrent qui a emporté la majeure partie des ponts.

Antichamp. — Débordement du torrent de Granette qui a emporté ou couvert de gravier une partie des ponts.

Bais-aux-Montagnes. — Débordement de la rivière de Gervane qui a fait les mêmes dégâts.

Beaumont. — Ponts emportés ou couverts de gravier par les eaux.

Chabrillan. — Débordemens des ruisseaux et de la rivière de Drôme qui ont emporté la majeure partie des ponts.

Chamaloc. — Ponts emportés ou couverts de gravier par les eaux.

Coubonne. — Irruption des torrens qui ont emporté une partie du territoire de cette communauté.

Dye. — Débordemens des torrens qui ont emporté ou couvert de gravier les ponts.

Poyot. — Débordement du torrent de Labeau qui a emporté ou couvert de gravier la majeure partie des ponts.

Saillan. — Débordement de la rivière de Drôme et de plusieurs torrens qui ont fait beaucoup de ravages dans cette communauté.

Saint-Nazaire et Rochechouart. — Débordemens des torrens qui ont emporté ou raviné les ponts.

Mirabel-aux-Baronniers. — Débordemens des torrens qui ont ravagé le territoire de cette communauté.

Antonaves. — Débordement du torrent de Méouge qui a ravagé le territoire de cette communauté.

Baret-le-Bas. — Débordemens des torrens qui ont dévasté entièrement les ponts au point qu'ils ne pourront être rétablis de longtemps.

Pomet. — Débordemens des torrens occasionnés par la fonte des neiges.

Ribiers et Veynes. — Débordement du torrent de Méouge qui a emporté ou chargé de gravier la majeure partie des ponts.

Neuvache. — La grande quantité de neige tombée pendant l'hiver a fait écrouler la majeure partie des bâtimens.

233

(Page 74).



Extrait de l'arrêt du Conseil du 2 juillet 1780, relatif au redressement du cours de l'Isère, au-dessous de Grenoble [1].

Vu, au conseil d'État du roi, l'acte passé et souscrit par les principaux propriétaires des héritages situés dans la communauté de Saint-Egrève, assemblés au nombre de trente, par-devant Rey et Girard, notaires à Grenoble, le 3 février 1777, en suite de la convocation faite

[1] Ravinet, *Code des Ponts et Chaussées*, tom. I, pag. 235.

par le sieur Rey, l'un desdits propriétaires, par lequel après avoir mûrement réfléchi sur la nécessité de faire des digues contre la rivière d'Isère, pour mettre à couvert leurs possessions des irruptions de ladite rivière qui y a causé et cause journellement des dégradations et des dégâts de la plus grande conséquenee, malgré les ouvrages qui ont été anciennement faits sur ses bords dans différentes parties du territoire, ils ont nommé pour leurs syndics et députés les sieurs André Cros, conseiller élu en l'élection de Grenoble, Antoine Rey, notaire, et Jean Martin, entrepreneur des ouvrages du roi, auxquels ils ont donné pouvoir d'agir auprès du sieur intendant et commissaire départi en Dauphiné, à l'effet de faire procéder aux plans et devis estimatifs des ouvrages à faire depuis les anciennes digues de la Buisserate, jusqu'au territoire de Cornillon ou le Fontanil, pour conduire et soutenir l'Isère dans son cours naturel d'orient en occident, inclinant un peu au nord; solliciter des secours pour fournir aux frais desdits ouvrages; en consentir le bail au rabais; faire faire les opérations nécessaires pour fixer les sommes que chaque intéressé devra fournir, et se pourvoir sur le tout au conseil, si besoin est. La délibération des habitants de la communauté de Saint-Egrève du 2 mars suivant, convoqués et assemblés aux formes ordinaires, par-devant le châtelain du lieu, dans laquelle assemblée le consul de ladite communauté, après avoir rendu compte du concordat fait et passé le 3 février précédent entre les propriétaires intéressés aux ouvrages dont il s'agit, a observé auxdits habitants assemblés, que la communauté en corps se trouve intéressée à l'exécution des dits ouvrages, tant à raison des fonds communaux que pour la conservation de la grande route; ce qu'ayant été reconnu par lesdits habitants, ils ont approuvé ledit concordat, et ont donné aux syndics nommés les pouvoirs les plus amples à l'égard des biens communaux qui se trouveront dans le cas de contribuer auxdits ouvrages, approuvant et confirmant tout ce qui sera fait à raison de ce par lesdits syndics. La requête présentée en conséquence au sieur intendant et commissaire départi en Dauphiné, par les sieurs Cros, Martin et Rey, syndics, pour faire procéder par un ingénieur des ponts et chaussées, à la levée du plan des lieux, au procès-verbal de la situation du lit de l'Isère, et aux devis et détail estimatif des ouvrages demandés par l'acte du 3 février. L'ordonnance rendue le 7 mars, par le subdélégué général

de l'intendance, en l'absence du sieur intendant, portant commission au sieur Lomet, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province, à l'effet de vérifier et reconnoître, de concert et en présence des trois syndics députés, les endroits du territoire de la communauté de Saint-Egrève et lieux circonvoisins, qui se trouvent exposés aux irruptions ou dégradations de la rivière d'Isère; prendre les instructions nécessaires pour connoître le cours, la progression, le volume et l'effet des eaux de ladite rivière; lever le plan des lieux attaqués ou menacés; examiner le genre d'ouvrages qu'il est nécessaire d'opposer à ladite rivière, et la position qu'il conviendra de leur donner, pour que, dans aucun cas, ils ne puissent devenir ni pernicieux ni inutiles; dresser en conséquence les projets, devis et détails estimatifs desdits ouvrages, pour le tout rapporté, après le procès-verbal d'accès sur les lieux, être ordonné ce qu'il appartiendra. Le procès-verbal d'accès et visite de lieux fait le 18 mars, par le sieur Marmillod, ingénieur en chef, qui a succédé dans ladite place au sieur Lomet, ledit procès-verbal contenant la description des lieux et des dégradations que cause l'Isère sur la rive droite, avec un aperçu des ouvrages à faire pour contenir ladite rivière d'une manière solide et permanente..... La requête présentée au sieur intendant, par les consuls et communauté de Voreppe, contenant qu'en suite de l'ordonnance du 29 janvier 1780, ils ont fait examiner le plan des réparations projetées, tant sur la rive droite que sur la rive gauche de l'Isère, et qu'il a été reconnu que, par la direction que l'on vouloit donner au canal de l'Isère, depuis le confluent du ruisseau de Vence, sur la rive droite, et depuis l'éperon de Barnaudière sur la rive gauche, ladite rivière viendroit se jeter en entier et avec rapidité sur la plaine de Voreppe, qui, aux premières crues seroit entièrement ravagée; ce qu'ayant intérêt d'éviter, ils demandent qu'il leur soit donné acte de leur opposition, et en conséquence qu'il soit sursis à l'adjudication desdits ouvrages, jusqu'à ce qu'il ait été fait droit sur leur opposition, protestant de tous les dommages et intérêts qui pourroient en résulter. L'ordonnance rendue sur ladite requête le 13 février, par laquelle il a été donné acte à ladite communauté de son opposition, sur laquelle les habitans ont été renvoyés à se pourvoir au conseil, pour y être fait droit lors de l'homologation de l'adjudication..... L'acte signifié le 15 février 1780, de la part de la

communauté de Sassenage, aux syndics des communautés de Saint-Martin-le-Vinoux et Saint-Égrève, portant opposition à la construction des réparations projetées sur la rive droite de l'Isère, jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné et adjugé de semblables sur la rive gauche, pour garantir les fonds et territoires du Haut-Sassenage, qui se trouveroient exposés aux plus grands dangers, si lesdites réparations étoient exécutées sur la rive droite, sans qu'il y en eût sur l'autre rive..... Deux mémoires présentés pour et au nom de la communauté de Voreppe dans lesquels sont rappelés et déduits les griefs et préjudices que causeroit le redressement du cours de l'Isère sur une même ligne de projection, depuis le point où doivent aboutir les digues projetées dans la partie supérieure sur les territoires des communuatés de Saint-Égrève, Sassenage et Noyarey, jusqu'au rocher appelé *dent de Moirans*, tant par la perte des terrains qu'occuperoit le nouveau canal qu'il faudroit ouvrir à travers des fonds-cultes, que des dépenses considérables qu'occasionneroit l'exécution d'un pareil projet, et que ladite communauté est dans l'impuissance de supporter en tout ni en partie; étant aussi observé par lesdits mémoires, que les plans et projets formés sur la demande des habitans de Saint-Égrève, Sassenage et Noyarey, n'ont point été communiqués, dans le principe, à la communauté de Voreppe, ainsi qu'ils auroient dû l'être aux termes des lettres patentes du 8 juillet 1768..... L'avis du sieur Pajot de Marcheval, intendant et commissaire départi en Dauphiné, et celui de la direction des ponts et chaussées qui a vu et examiné tant les plans et devis des ouvrages dont il s'agit que les différens mémoires respectifs présentés par les parties. Ouï le rapport du sieur Moreau de Beaumont, conseiller d'État ordinaire et au conseil royal des finances. Le roi étant en son conseil, a homologué et homologue le plan levé et signé par le sieur Marmillod, ingénieur en chef de la province de Dauphiné, le 22 septembre 1779, et visé par le sieur intendant et commissaire départi en ladite province, contenant le projet de redressement du cours de l'Isère depuis la porte de la ville de Grenoble, nommée porte de France, jusque vis-à-vis l'emplacement d'une ancienne digue appelée l'Éperon de Gelinot. En conséquence, Sa Majesté a ordonné et ordonne ce qui suit:

ART. 1er. Les communautés et particuliers qui voudront entre-

prendre à l'avenir de faire exécuter des digues et autres ouvrages sur l'une ou sur l'autre rive de ladite rivière, depuis Grenoble jusqu'au territoire de Voreppe, seront tenus de se conformer audit plan, et de les faire construire dans la direction et les alignemens réglés par icelui; à défaut de quoi il ne leur sera accordé aucun secours ni soulagement pour raison des ouvrages qui seroient faits hors desdits alignemens, et qui ne seroient pas construits dans les principes de l'art; veut à cet effet qu'il soit remis et déposé, tant à l'intendance qu'au greffe du bureau des finances de la généralité de Grenoble, un double dudit plan dont il sera donné communication sans frais aux communautés et particuliers qui la requerront.

Art. 2. Les nouvelles digues à faire sur la rive droite de ladite rivière, dont le devis a été fait et dressé par le sieur Marmillod, ingénieur en chef, le 22 septembre 1779, et l'adjudication passée le 15 février dernier par le sieur Moisson, subdélégué général de l'intendance, en l'absence du sieur intendant, à Louis Riban, sur la demande et réquisition du plus grand nombre des propriétaires des fonds et héritages situés depuis la Buisserate jusqu'à Cornillon, seront faits et exécutés conformément auxdits plan, devis et adjudication; et ce, nonobstant l'opposition formée par la dame de Pina, les sieurs Rolland, Boisset, Chanet, Perrard et autres particuliers, dont Sa Majesté les a déboutés et déboute.

Art. 3. Et ayant aucunement égard à l'opposition formée en particulier par les consuls et communauté de Voreppe, ordonne que la digue qui doit être faite et établie sur le territoire de la communauté de Saint-Égrève, en exécution de l'adjudication passée le 15 février, sera continuée et prolongée sur une courbe qui sera dirigée le long des territoires de Fontanil, de Saint-Vincent-du-Plâtre et Voreppe, suivant qu'elle est tracée audit plan; afin de protéger et garantir lesdits territoires contre les irruptions que pourroit faire craindre le redressement du canal de la rivière dans la partie supérieure : à l'effet de quoi les plan, devis et détail estimatif des ouvrages à faire pour l'exécution dudit prolongement, seront incessamment faits et dressés par l'ingénieur en chef, et l'adjudication passée aux formes ordinaires; à la charge par les propriétaires des héritages situés dans lesdits territoires, d'y contribuer dans la proportion qui sera réglée relative-

ment à l'intérêt commun ou respectif qu'ils seront jugés y avoir.

Art. 4. Pour faciliter l'exécution desdits ouvrages, Sa Majesté ordonne que les deux tiers de la dépense qu'ils occasionneront, tant ceux dont l'adjudication a été passée le 15 février dernier, que ceux de la courbe, ordonnée par l'article 3 pour couvrir les terrains inférieurs, seront payés, savoir : un tiers sur les fonds provenant de l'imposition faite sur la province, en vertu des lettres patentes du 8 juillet 1768 ; et le second tiers, moitié sur les fonds des ponts et chaussées, et moitié sur les fonds destinés à la confection et réparation des chemins de halage, à la charge par les communautés et particuliers intéressés auxdits ouvrages, de payer l'autre tiers ; les autorisant, à cet effet, à imposer sur les fonds des trois ordres, en huit années, les sommes auxquelles montera ledit tiers qui doit être supporté et payé par lesdits particuliers et communautés.

Art. 5. Pour parvenir à la répartition de ladite imposition, il sera fait et levé un plan des fonds et terrains qui seront dans le cas de contribuer à ladite imposition, sur lequel plan il sera tiré des lignes de démarcation, à l'effet de diviser et classer lesdits fonds et terrains pour parvenir à régler la contribution de chaque propriétaire, relativement à l'avantage qu'il retirera desdits ouvrages, soit pour la conservation, soit pour l'augmentation de ses possessions ; ce qui sera réglé dans une assemblée desdites communautés et particuliers intéressés ; et en cas de contestation ou d'opposition, les parties se pourvoiront par-devant le sieur intendant pour y être fait droit, sauf l'appel au conseil.

Art. 6. Pour donner auxdites communautés et particuliers une nouvelle marque de sa protection et de sa bienfaisance, Sa Majesté leur remet et abandonne la propriété et jouissance des terrains qui sont occupés par le lit actuel de l'Isère, isles, islots, crémens et attérissemens formés par ladite rivière ; ensemble les vingt toises de terrain mises et tenues en réserve le long de ladite rivière, en vertu des arrêts du conseil des 19 septembre 1724 et 27 avril 1752 ; lesquels terrains, après que les ouvrages ordonnés par le présent arrêt seront faits et exécutés, appartiendront aux riverains, chacun dans la longueur des fonds qui y sont attenans et contigus, en laissant néanmoins le long des nouvelles digues deux toises en largeur de terrain libre, et sans être labourées et cultivées, afin d'éviter les

dégradations qui pourroient être faites auxdites digues, si la culture des terrains étoit rapprochée de leur emplacement. Enjoint, Sa Majesté, au sieur intendant et commissaire départi en Dauphiné, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, nonobstant opposition et autres empêchemens quelconques, dont si aucuns interviennent, Sa Majesté lui attribue la connoissance, sauf l'appel au conseil; icelle interdisant à toutes ses cours et autres juges, avec défenses aux parties de se pourvoir ailleurs, à peine de nullité, cassation de procédures, et de 500 livres d'amende.

234

(Page 76).

Lettre de M. Du Buat à M. Camen de Monval, ingénieur à Grenoble, datée du 8 juillet 17[illegible], relative au projet de redressement de l'Isère [1].

J'ai reçu le mémoire et le plan concernant le redressement projeté de l'Isère, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. J'ai examiné, avec attention, les objections que l'on peut faire contre ce projet, les suites qui en résulteraient, le danger imminent qui menacerait la ville de Grenoble. Je suis entré, dans un assez grand détail sur les risques qu'on court dans ces sortes d'entreprises, dans l'ouvrage que j'ai donné au public, en 1786 (*Principes d'hydraulique*)[2]; ils sont si grands que, connaissant, comme je le sais, les lois que suivent les rivières dans leurs cours, et les terribles effets dont est capable cet élément contrarié, je me croirais coupable de la perte de la ville de Grenoble, si

---

[1] Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 121.

[2] Voici le titre de cet ouvrage : *Principes d'hydraulique vérifiés par un grand nombre d'expériences faites par ordre du gouvernement, ouvrage dans lequel on traite du mouvement uniforme et varié de l'eau dans les rivières, les canaux et les tuyaux de conduite; de l'origine des fleuves, et de l'établissement de leur lit; de l'effet des écluses, des ponts et des réservoirs; des jets d'eau; de la navigation tant sur les rivières que dans des canaux étroits; de la résistance des fluides en géné-*

je paraissais approuver le moins du monde le redressement du lit de l'Isère au-dessus de Grenoble, dans la vallée du Graisivaudan, et la construction des digues entre lesquelles on prétend contenir ses eaux enflées. Je pense, néanmoins, que ce projet peut paraître avantageux aux personnes qui ont peu d'expérience dans les matières d'hydraulique, et qu'elles peuvent se persuader qu'il est possible de faire des digues de 20 à 24 pieds de hauteur, pour contenir un torrent impétueux; mais je les prierais de me faire faire ces digues en métal, comme le cuivre et le fer, car je n'oserais pas même me fier à des quais en pierres de taille, comme ceux des écluses et des jetées à la mer.

Cependant, je suis obligé de ne pas convenir avec vous du principe que la plus grande vitesse d'un courant est ailleurs qu'à sa surface et au milieu de sa largeur; vous verrez, dans l'ouvrage que je viens de citer, quantité d'expériences décisives sur cet objet; mais je regarde cette question comme indifférente à l'objet dont il s'agit : ce n'est plus des rivières comme l'Isère qui peuvent s'assujettir à des calculs rigoureux, parce que leur cours ne s'est jamais établi uniforme dans le temps des crues, et que quantité d'obstacles s'opposent à la régularité de leurs mouvements. En général, il est de règle de ne jamais redresser le cours des rivières qu'en commençant par leur embouchure, ou du moins par leur jonction à un grand fleuve, et d'aller toujours en remontant, et par des progrès lents et mesurés, de peur d'en trop faire, sans quoi l'on s'expose à des malheurs de la plus haute conséquence, à des changements de lit, à des fouilles qui peuvent renverser des villes entières, culbuter les campagnes, et laisser pour moindre regret, celui d'avoir dépensé beaucoup d'argent pour

---

ral, et de celle de l'air et de l'eau en particulier; par M. le chevalier Du Buat, ancien chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au corps royal du génie. 2 vol. in-8, 2e édit. Paris, 1786, de l'imprimerie de Monsieur.—La première édition avait paru en 1779. — Cet ouvrage était le résultat d'expériences faites, de 1780 à 1784, par l'auteur de concert avec Dobeinheim et Bénezeck de Saint-Honoré, officiers au corps royal du génie, sur les fonds et par ordre du ministère de la guerre sous le prince de Montbarrey et le maréchal de Ségur. De Fourcroy, Directeur du corps royal du génie, avait aidé Buat de ses conseils et de ses soins. L'ingénieur Lecreulx a publié : *Examen critique de l'ouvrage de M. Du Buat sur les principes de l'hydraulique,* etc. Paris, 1809, in-8.

faire un mal encore plus grand que celui de la perte de la dépense. Tels sont mon sentiment et mes réflexions sur la question que vous me faites l'honneur de me proposer; je ne mérite pas d'être regardé comme un oracle, tant s'en faut, sur cette matière, mais je crois avoir assez acquis par une longue expérience, aidée de la théorie, pour assurer que, si l'on s'écarte de ces principes, il en arrivera les plus grands maux. Je suis donc entièrement de l'avis de renoncer au redressement et de se contenter d'élargir l'ancien lit, sans lui faire des digues, en suivant les anciennes sinuosités; je désire que le parti sage prévale en cette rencontre.

Nous croyons devoir rapporter ici les passages suivants de l'ouvrage de Du Buat[1], auxquels il renvoie dans la lettre ci-dessus, afin de bien faire connaître, sur la question dont il s'agit, la pensée de cet hydraulicien estimé : « Il y a plusieurs cas où la nature semble avoir besoin du secours de l'art pour modérer le cours des rivières qui passent quelquefois d'un état réglé, dans lequel ils font l'ornement, l'abondance et la richesse d'une province, à des crues extraordinaires et à des débordements qui entraînent à leur suite la terreur, le désordre, le ravage et la mort. On voit de temps en temps, et l'hiver dernier en est une époque mémorable, les fleuves, grossis par des pluies ou des fontes de neige trop subites, sortir de leurs lits et répandre avec leurs eaux dans les plaines et les vallées, les fléaux d'un nouveau déluge. La perte des récoltes et des pâturages, la destruction des bestiaux, la chute des maisons et des édifices, la ruine des ponts et des chaussées publiques, les horreurs de la famine ne sont pas les seuls maux qui inondent alors l'humanité; les eaux laissent en se retirant même un germe de corruption et de mort dans de vastes prairies où l'humidité croupissante produit des exhalaisons puantes et mortelles qui infectent l'air, et ceux que l'eau avait épargnés périssent souvent par l'influence empestée de ces vapeurs malignes.

« Il faut convenir que quand ce sont de grands fleuves qui roulent ces calamités il y a peu de remède; les travaux qu'il faudrait faire

---

[1] Tom. I, pag. 430 et suiv. Ire Partie, section 3, chapitre 2. *Des redressements des rivières et des changements que l'on peut faire à leur cours ou à leur lit.*

pour les prévenir sont presque au-dessus des forces humaines; mais si le mal ne vient que de rivières médiocres, il paraît qu'on peut entreprendre de les contenir dans leur lit, et le moyen qui se présente le plus naturellement est celui des redressements.

« ..... Il faut convenir que ce moyen de remédier aux débordements et de prévenir la rupture des digues est frayeux; mais rien n'oblige de le faire tout à coup; il arrivera même souvent que, comme il va au principe du mal, il coûtera moins en effet que mille petits moyens qu'on emploie l'un après l'autre pour se garantir de l'injure des eaux. Combien ne dépense-t-on pas en effet en réparations de digues quand elles ont été emportées, en épis, en canaux de desséchement, en exhaussements des rues et des maisons des villes, et en curements devenus nécessaires, etc.

« Mais il serait dangereux de redresser les sinuosités d'une rivière dans une portion de son cours seulement, sans en faire autant dans le reste de l'espace qu'elle parcourt jusqu'à la mer ou jusqu'à la rivière principale qui reçoit ses eaux; en agir ainsi, ce serait soulager un canton pour en submerger un autre; car l'eau en parcourant avec vitesse les espaces où l'on aurait fait les premiers redressements se porterait avec abondance en moins de temps pendant les accrues, dans ceux où la pente n'aurait point reçu d'augmentation et y causerait des débordements beaucoup plus considérables qu'auparavant.

« Il y a donc deux manières de s'y prendre quand on veut travailler aux redressements d'une rivière pour le soulagement des riverains : la première, c'est d'entamer ces redressements par les parties les plus voisines de son embouchure ou du confluent avec la rivière principale, et de perfectionner l'ouvrage par degré, en remontant jusqu'à l'endroit où l'on juge ce travail utile.

« La seconde manière, et la plus parfaite, est de commencer à la fois les principaux redressements sur le cours entier de la rivière, en laissant des intervalles à peu près égaux.

« Cependant, comme tout excès est nuisible, il pourrait arriver qu'en faisant trop de redressements à une rivière, ils donnent lieu à des accidents presque aussi fâcheux que ceux qu'on voulait éviter; car la vitesse du courant, devenu plus rapide par l'augmentation de la pente, pourrait l'être au point de creuser le lit et de ronger les berges, ce qui donnerait lieu à plusieurs dégâts,

dont le moindre serait de rendre le lit variable et incertain, de confondre les propriétés et de bouleverser les possessions des riverains, sans parler des effets plus funestes encore qui pourraient en résulter dans les villes et les villages où les bâtiments, les ponts et les quais seraient en danger d'être minés peu à peu par dessous et d'être renversés. »

235

(Page 78).

Débâcle du Rhône et de la Saône, à Lyon, en janvier 1789 [1].

Du 14 janvier 1789. — Tous les habitans de la ville de Lyon attendoient avec une inquiétude mêlée d'impatience et de crainte l'événement dont je viens d'être le témoin et dont je vais vous rendre compte. Le Rhône, dont la rapidité empêche, depuis plus d'un siècle, la congélation totale, se trouvant dans ses plus basses eaux au moment du froid excessif, s'étoit gelé entièrement. Depuis deux jours ce fleuve s'étoit élevé; le vent du midi régnoit: on a songé aux dangers qui menaçoient les quais de la ville, les moulins, artifices et bateaux qui les bordent, et l'on a surtout été occupé du sort qui paraissoit réservé au pont Morand. Ce pont en bois étoit le premier obstacle que les glaces avoient à rencontrer, et cet édifice, dont la faiblesse apparente contraste si singulièrement avec l'impétuosité du fleuve, sembloit devoir être facilement emporté par le choc des glaces énormes, des moulins et artifices qui viendroient fondre sur lui. Aujourd'hui, à deux heures et quelques minutes, le Rhône ayant crû de plus de 2 pieds dans un espace de temps très-court, les glaces sont parties avec un fracas épouvantable. Au-dessus du pont Morand, elles paraissoient ne former qu'une seule masse de 700 pieds de largeur, mais elles étoient divisées en quartier d'au moins 100 pieds carrés de surface; elles venoient heurter le pont avec la plus grande violence. Ces glaçons énormes, de 14, 15 et 18 pouces d'épaisseur, venoient frapper sur les éperons ou avant-

---

[1] *Journal de Paris*, du 25 janvier 1789.

becs, s'élevoient de 10 à 15 pieds environ, étoient coupées par les barres de fer triangulaires qui bordent ces éperons, retomboient de droite et de gauche avec un bruit épouvantable, et passoient rapidement sous chaque arche; deux moulins qui avoient rompu leurs attaches sont venus fondre sur le pont avec la vitesse de la foudre. Le pont n'a ressenti qu'un léger ébranlement; deux avant-becs sont emportés, et quelques autres un peu endommagés. Il paraissoit ne devoir pas résister au premier choc, et il a été le conservateur et le protecteur de toutes les usines qui bordent les quais en aval et peut-être même du pont de la Guillotière.

Du 15. — Ce matin, à dix heures, les glaces courent encore avec force, mais en bien moindre quantité; une des piles du pont Morand, dont l'avant-bec avoit été emporté par un des moulins, souffre beaucoup; la Saône paroît devoir aussi faire bien du fracas. Le Rhône a crû de plus de 4 pieds pendant la nuit.

Du 18. — A peine les glaces du Rhône ont-elles été écoulées, que celles qui couvroient la Saône ont fait quelques mouvements. Le 16, elles se sont prodigieusement serrées et repliées sur elles-mêmes dans différentes parties de la rivière et principalement contre le pont de Serin, qui est le premier en amont. Hier 17, à midi, la rivière s'étant soulevée, a entraîné la masse de glaces qui s'étoit formée au-dessus du pont de Serin; cet édifice n'a pu soutenir ce poids énorme et a été renversé presque en entier; il avoit environ 300 pieds de longueur et étoit composé de 7 arches; les 5 du milieu sont parties avec les glaces; les piles ont été absolument emportées, au point qu'il n'en reste maintenant aucun vestige; il ne subsiste plus qu'une seule arche à chaque culée; mais elles sont dans un état de délabrement qui ne laisse aucun espoir d'en pouvoir faire le moindre usage. D'un autre côté, les glaces ont endommagé quelques-uns des bateaux qui formoient le pont provisionnel que la ville a établi sur la Saône pendant la construction du pont de l'Archevêché. Le Rhône cessa de charrier des glaces dans la soirée du 15, et le pont Morand n'a reçu aucun nouvel échec; le public paroît chaque jour plus étonné et plus enchanté de la conservation de cet édifice; ce matin, on a couronné de laurier un poteau placé au milieu de ce pont et l'on a écrit au-dessous en gros caractères : *Impavidum ferient ruinæ.*

236

(Page 78).

Extrait d'un Mémoire adressé par les officiers municipaux de la ville et district d'Arles à l'Assemblée nationale, le 29 novembre 1790 [1].

C'est une tâche bien pénible d'avoir à peindre des malheurs et des désastres, mais elle l'est encore plus pour des administrateurs qui, après l'avoir remplie, doivent s'occuper des moyens de les soulager. C'est ce qu'éprouvent en ce moment les officiers municipaux de la ville d'Arles, au département des Bouches-du-Rhône, puisqu'ils ont à retracer les fléaux presque successifs qu'elle a éprouvés dans moins de deux ans, et qu'ils doivent s'occuper sans délai des moyens prompts et efficaces de les réparer.

La ville d'Arles est située sur un petit rocher, au milieu d'une plaine entre Tarascon et la mer, éloignée de 8 lieues; le Rhône baigne ses murs au nord-ouest et se divise en deux branches à deux ou trois cents pas au-dessus; ses eaux coulent sur un fonds de vase et de sable par une pente presque insensible jusqu'à la mer (elle n'est que de 17 à 18 pieds); il est contenu dans son lit par des digues ou levées construites et entretenues à grands frais par les particuliers riverains.

Son terroir est divisé en quatre quartiers principaux.

Le premier, appelé *Tresbon*, est au nord-est de la ville; il a une lieue et demie de longueur, sur une largeur moyenne de demi-lieue, et paroît avoir été anciennement formé par les crémens successifs du fleuve.

Le second, appelé *la Crau* [2], est une vaste plaine à l'est-sud-est de la ville, plus relevée, toute couverte de cailloux; la majeure partie de ce quartier est en pâturages, et ce qui avoisine le plus

---

[1] Archives de l'Empire, H. 1444. Pièce 156.

[2] En langue provençale *la Craou*, mot générique qui s'applique à tous les champs pierreux. Il n'y a pas de village en Provence où ce nom ne soit usité dans cette acception. Le comte de Villeneuve a donné une description très-étendue de ce territoire dans la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, tome I, pag. 65.

la ville est ou cultivée en oliviers, ou en prairies arrosées par une branche de la Durance, appelée *Canal de Crapone*[1], qui a son embouchure dans le fleuve du Rhône, auprès de la ville.

Le troisième, appelé *Plan-du-Bourg*, est au sud de la ville, s'étend dans une longueur de 8 lieues et sur une largeur très-inégale jusqu'à la mer; il est circonscrit d'un côté par la plaine de Crau et de l'autre par le Rhône.

Le quatrième, appelé *Camargue*[2], est une île au sud-ouest de la ville, entre les deux branches du fleuve, et qui a la forme d'un triangle dont la base est à la mer.

Ces deux derniers quartiers ont été successivement créés par les atterrissemens du Rhône, ce qui procure beaucoup d'étangs et de marais et a produit des qualités de terrain qui, quoique contiguës, sont ou susceptibles de culture ou totalement ingrates. Tous ces quartiers réunis donnent une surface d'environ 54 lieues carrées dont la circonférence est d'environ 36 lieues et le diamètre inégal.

On peut à peu près diviser toute l'étendue de notre terroir en trois portions, dont l'une est ou cultivée ou en pâturages et produisant plus ou moins selon la qualité du terrain, et les deux autres sont en étangs, landes ou marais.

La Crau est, comme nous l'avons déjà dit, une vaste plaine couverte de cailloux dont le fond est ou un peu pouddingue[3] ou une argile qui, lorsqu'il n'y a pas au-dessus assez de terre végétale, ne

---

[1] Construit en 1556, par Adam de Craponne, de Salon. Suivant le comte de Villeneuve (*ouvrage cité*, t. I, pag. 273), ce canal, dérivation de la Durance, a été creusé à peu près sur la même ligne où cette rivière a coulé autrefois, lorsqu'au lieu de se déverser dans le Rhône, elle portait directement ses eaux à la mer.

[2] « Le Rhône, dit le comte de Villeneuve (*ouvrage cité*, t. I, pag. 71), en se divisant entre Trinquetailles et Fourques, laisse entre ses deux branches un vaste delta qui est la plaine de la Camargue. Cette division du Rhône a été attribuée à Marius, et la seule preuve qu'on a pu en donner se tire de l'étymologie du mot *Camargue* qu'on dit être une altération des deux noms de ce général *Caïus Marius*, dont on a fait le mot latin *Camaria*, appliqué à la Camargue. » Ce savant administrateur fait connaître en détail la topographie de cette plaine, dont il évalue la surface à 55,000 hectares.

[3] « Ce sont des cailloux unis et liés ensemble par un ciment presque aussi dur qu'eux et sur lequel on ne peut avoir aucune action qu'en employant le fer, parce que quoique très-dur, il est en même temps très-poreux, ce qui diminue infiniment la force des pétards. »



produit rien et qui même, dans les endroits où cette terre couvre la surface, ne donne qu'une production moyenne que l'on ne peut se procurer qu'avec beaucoup d'engrais[1].

Le Plan-du-Bourg et la Camargue ont une qualité de terrain imprégné d'une grande quantité de sels que la chaleur du soleil de Provence attire à la surface, et dont on ne peut se délivrer que par des arrosages fréquens et des cultures réitérées.

On vient de voir que le Tresbon, le Plan-du-Bourg et la Camargue ayant été formés par les alluvions successifs du Rhône et de la mer, doivent être exposés dans l'automne à être inondés, et que le niveau inférieur de ces quartiers les met dans le cas de recevoir les eaux pluviales des terrains supérieurs, tandis que dans l'été, où l'arrosage seroit le plus nécessaire, nous n'avons point de moyen de nous le procurer. Dans ces trois quartiers, on a été obligé de construire à grands frais des levées pour se préserver des inondations, des canaux pour arroser et des canaux pour dessécher. On a formé pour ces trois objets des associations particulières dont le but est de contribuer également à la dépense et de participer également au bénéfice. Plusieurs de ces associations, autorisées par lettres patentes, ont été obligées de faire des emprunts considérables pour la construction et l'entretien des ouvrages communs. Elles ont toutes contracté des dettes, et celle *Vuidanges*, qui est une des plus considérables, doit cependant, avec une administration économe, au delà de 600 mille livres en principal. Il est commun de voir dans notre pays le même domaine contribuer pour être préservé des inondations, pour être arrosé et pour être desséché ; et il en est tels qui sur un produit de 6,000 livres supportent 3,000 livres de charges locales destinées aux objets ci-dessus. Pour achever enfin de donner une idée de l'industrie qu'on a été obligé d'employer et des frais qu'il a fallu faire pour se procurer tous ces avantages ou se délivrer de tous ces inconvéniens, il y a un endroit de notre terroir, le pont de Crau, où il existe deux canaux de vidanges l'un sur l'autre, un grand chemin par-dessus construit snr des arceaux en maçonnerie et un aqueduc servant à l'arrosage

---

[1] « Cette qualité de terrain est précisément opposée à celle de la Camargue ; l'une a trop de légèreté et a besoin conséquemment d'engrais, l'autre est trop compacte et a trop de sels, et a besoin d'être divisée par les amendemens. »

au-dessus de ce chemin, aqueduc qui est amené à Arles depuis le village de la Vogue, qui en est éloigné de plus de 15 lieues. Si, avec tant de désavantages locaux, nous éprouvons encore des malheurs réitérés tels que ceux que nous avons à décrire, on conviendra sans doute que nous méritons des encouragemens dans tous les temps et des secours dans le moment présent. C'est ce qui nous reste à prouver en retraçant rapidement les pertes que nous avons essuyées dans moins de deux ans.

Toute la France a éprouvé la rigueur du froid du mois de décembre 1788 et du mois de janvier 1789 ; mais la ci-devant Provence, et nous en particulier, en avons plus rigoureusement ressenti les effets. Une grande partie de la Crau cultivée étoit plantée en oliviers dont les deux tiers ont été tués par le froid et l'autre si maltraité que de vingt ans on n'aura une récolte médiocre; de sorte que cette qualité de biens non-seulement ne produit rien aujourd'hui, mais tout au contraire beaucoup d'entretien aux propriétaires. C'étoit cependant un des revenus les plus considérables du pays, puisque, par le relevé qui en a été fait, on recueilloit annuellement la quantité de 5,000 charges d'huile qui, à 144 livres, donnoient un produit de 720,000 livres. Sur cette somme, il y avoit à prélever pour les frais de culture environ 220,000 livres, dont 40,000 livres au moins étoient dépensées pour la cueillette des olives et la fabrication de l'huile, et étoient gagnés principalement par des femmes et des enfans, ce qui, aux approches de l'hiver, donnoit beaucoup d'aisance dans les ménages des pauvres. Des 500,000 livres de recette nette, on pouvoit en prélever environ 100,000 livres, prix de l'huile nécessaire à la consommation des habitans, au moyen de quoi il circuloit annuellement dans notre pays 400,000 livres du produit de l'exportation. Si, à cette production moyenne, nous comparons celles de 1789 et de cette année, nous trouverons qu'il n'a été recueilli, en 1789, que 125 charges, qui, à 180 livres, n'ont produit que 22,500 livres. Et cette année, que 250 charges qui, au même prix, n'ont produit que 45,000 livres, sommes infiniment au-dessous des frais de culture, car dans un champ planté d'oliviers, dont les deux tiers sont morts, on est obligé de le cultiver en entier pour conserver ce qui reste.

Par une suite du froid, la rivière se glaça, au point que la glace supportoit le passage des voitures et des troupeaux, et lorsque la

débâcle arriva, les glaces emportèrent et détruisirent entièrement le superbe pont de bateaux qui établit la communication d'une rive à l'autre. A ces pertes déjà si grandes en succéda bientôt après une autre.

Dans la nuit du dimanche 21 au 22 juin 1789, à dix heures et demie du soir, le vent étant à l'ouest, le ciel nébuleux et l'horizon éclairé par des éclairs qui se succédoient sans interruption, un tonnerre effrayant se fait entendre, et des tourbillons d'un vent impétueux, accompagnés d'une grande quantite de grêles très-grosses, jetèrent l'épouvante dans tous les cœurs; toutes les maisons, toutes les rues furent à l'instant inondées, remplies de grêle et dans plusieurs endroits, il y en avoit de la hauteur de 3 pieds. Les administrateurs d'alors crurent devoir faire procéder à une estime approximative du dommage souffert, et la perte fut portée à un million cinquante mille livres.

Nous n'étions pas au bout de nos calamités. Les 4 et 5 du mois d'avril dernier, une gelée blanche détruisit entièrement nos fruits, nos vignes et les feuilles de mûriers; en sorte que les vers à soie qu'on fut obligé de faire recouver et qu'on a été forcé de nourrir de la seconde pousse, ont manqué totalement, et que d'un autre côté nous avons eu besoin d'acheter de l'étranger du vin que nous lui vendons les autres années. Nous aimions à nous consoler de cette perte et nous espérions la réparer par l'abondance de la récolte en blé, que la beauté, la grosseur et la quantité des épis nous promettoient, mais presque à la veille de la moisson, des brouillards épais et humides détruisirent nos espérances, et, au lieu de recueillir huit fois la semence, comme nous devions nous en flatter, elle n'a seulement que quadruplé, ce qui ne peut, à beaucoup près, indemniser ni le propriétaire ni le fermier.

Enfin, pour mettre le comble à tous ces fléaux, des pluies abondantes et continuelles depuis plus d'un mois font grossir le Rhône; dans la nuit du 12 au 13 novembre de cette année, ses eaux ne pouvant plus être contenues par les digues, surversèrent presque partout, les emportèrent en plusieurs endroits, et le Tresbon, le Plan-du-Bourg et une partie de la Camargue furent submergés. Nous vîmes le lendemain notre belle plaine changée en étang; des bateaux alloient à la voile et à la rame là où le soc des charrues sillonnoit la terre, et enfin on pêchoit dans les endroits où le

travail des cultivateurs leur avoit promis des moissons. Il est impossible d'apprécier à présent la perte; tout est sous les eaux. Les opérations qu'on tenteroit de faire seroient fautives et incertaines, mais la perte de la semence est assurée et la possibilité de ressemer douteuse. Heureux encore que la crue des eaux n'ayant pas été précipitée, on ait pu avoir le temps de transmarcher à grands frais et avec des risques infinis les troupeaux qui dépaissoient dans la partie de notre terroir inondé; mais après avoir évité cet inconvénient, ils sont exposés à un autre aussi désagréable, car les pâturages de la Crau et ceux de Camargue, qui ont été préservés de l'inondation, ne peuvent pas suffire à ce surcroît de consommation; de sorte que l'on est dans la triste alternative, ou de les voir mourir de faim ou d'être obligé de les vendre à bas prix. Que l'on joigne à toutes les pertes déjà si multipliées les dépenses indispensables qu'on sera forcé de faire pour réparer les ruptures des chaussées du Rhône, les dégâts occasionnés par les eaux à celles des canaux de vidanges et d'irrigation multipliés dans notre terroir, et l'on aura une idée des privations que cette inondation cause à notre pays[1].

Dans une ville purement agricole, telle que la nôtre, il faut une quantité prodigieuse de bras employés à la culture des terres; la classe de citoyens destinée à ce genre de travail, quoique infiniment utile, est ordinairament la plus pauvre, et, sous ce point de vue, il n'est point de ville dans le royaume où il y ait, proportion gardée, plus de pauvres qu'à Arles. On y compte, sur une population d'environ 24,000 âmes, plus de 10,000 citoyens qui, dans l'hiver, ont besoin de secours, et certainement ce nombre ne diminuera pas cette année. Cette quantité déjà si effrayante par elle-même le devient encore plus quand on considère qu'il n'est aucune ressource à lui offrir, et que la patrie, déjà accablée sous tant de revers, est hors d'état de la soulager.

Que ce tableau est déchirant et que la perspective qu'il présente à des administrateurs est affreuse! Ils se doivent à eux-mêmes, ils

---

[1] « Indépendamment de tous ces dégâts, les propriétaire ou locataires des maisons dans la partie basse de la ville en sont aussi éprouvés; l'eau a pénétré chez eux, a rempli leurs caves; ils ont été obligés de déménager en partie, et plusieurs ont perdu du vin et d'autres denrées. »



doivent à leurs frères et amis de vous le présenter avec force, mais avec vérité, et c'est la tâche pénible et douloureuse qu'ils viennent de remplir. La ville d'Arles eut le malheur d'éprouver, en 1755, une inondation pareille à celle de cette année. Les Consuls sollicitèrent des indemnités du gouvernement qui accorda plus de 200,000 livres à la communauté; et quelle énorme différence n'existe-t-il pas entre notre position actuelle et celle de 1755 !

237

(Page 79).

Lettre du procureur général syndic du département de l'Ardèche, à M. Delessart, ministre des finances, datée de Privas, le 26 février 1791[1].

Le département de l'Ardèche, consterné des maux qu'il éprouve, ose à peine en retracer l'affligeant tableau. L'hiver de 1788 fut le commencement des malheurs qui n'ont cessé de l'affliger. La rigueur du froid fit périr la presque totalité des châtaignes et priva ses habitans d'une récolte bien précieuse, dans un pays dont le blé est la moindre production, où la châtaigne ainsi que la pomme de terre sont la principale nourriture du peuple, et en même temps l'aliment d'une partie des animaux élevés dans les campagnes pour en augmenter les produits et les engrais. La même cause détruisit tout à la fois la majeure partie des vignes et des oliviers dans les cantons plus tempérés. Les commencemens de 1790 n'apportèrent d'autre changement à la triste position des habitans du département de l'Ardèche que celui de la progression

---

[1] Archives de l'Empire, H. 1444. Pièce 183. — A cette lettre se trouve joint l'état des pertes occasionnées par les inondations; en voici les chiffres :

Mezène.	4,659,534 liv.
Coiron.	4,339,280
Tanargue.	3,437,330
Total. . . .	12,436,144 liv.

naturelle d'un mal prolongé et d'une récolte aussi modique que la précédente; mais les pluies diluviales de l'automne vinrent mettre le comble aux maux de toute espèce qui avoient affligé cet infortuné pays, et la destruction de ses champs, presque tous en pente, celle de ses prairies au bord des rivières, la dégradation, et dans plusieurs points la destruction de ses chemins, le renversement de ses ponts, parmi lesquels elle compte celui de Saint-Just sur l'Ardèche, nombre de maisons et la plupart des moulins et chaussées emportés, poussèrent au dernier période son infortune et le désespoir de ses habitans.

Le département de l'Ardèche est couvert de montagnes séparées en tout sens par des ruisseaux et des vallons, dans lesquels les eaux descendent avec une rapidité si prodigieuse qu'elles portent partout le ravage et la destruction[1]. Son sol est ingrat, ses habitans ne doivent qu'à l'amour inné du travail et à leur industrie une subsistance dont leur sobriété se contente, et qui n'est qu'une récompense bien modique de leurs fatigues et de leurs sueurs; le commerce seul et leur activité ont pu suppléer à ce que leur refusoit la nature, et les chemins qui leur en donnoient la facilité étoient l'âme de cette contrée. C'est au rétablissement de nos chemins seulement que nous osons aspirer.

---

[1] La surface du bassin de l'Ardèche, suivant M. l'ingénieur en chef de Mardigny (*article cité*, pag. 6), est de 2429 kilomèt. quarrés, les deux cinquièmes environ de la superficie totale du département: « Les affluents de l'Ardèche, dit-il, se ressemblent tellement par le relief de leurs bassins et par la hauteur des montagnes où ils prennent leurs sources, que leur importance est sensiblement proportionnelle à la superficie de ces bassins. Cette base admise, ils sont ainsi classés:

Le Chassezac.	755	kil. quarrés.
La Beaume.	244	—
L'Ibie.	153	—
La Fontaulière et le Bourges.	135	—
La Ligne.	124	—
La Volane.	106	—
L'Alignon	60	—

L'Érieux et le Doux, rivières torrentielles du département de l'Ardèche, indépendantes de ce cours d'eau, sont également soumises à un régime non moins désastreux. M. de Mardigny le fait aussi connaître avec une exacte précision.

238

Tableau synoptique des hauteurs maxima des crues du Rhô

DATES.	Seyssel.	Virignin.	Grolée.	Le Sault.	LYON. Pont Lafayette.	LYON. Pont de la Guillotière.	LYON. Pont de la Mulatière.	Givors.	Vienne.	Saint-Pierre-de-Bœuf.
1801. Novembre.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1802. Janvier.	»	»	»	»	»	»	»	»	6.61	»
1810. Mai.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1811. Mai.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1812. Février [2].	»	»	5.78	4.50	4 72	5.14	»	5.90	6.89	»
1816.	4.65	»	5.23	4.05	»	»	»	»	»	»
1824. Novembre [3].	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1825. Novembre [4].	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1827. Octobre [5].	»	»	»	»	»	4.76	»	»	»	»
1836. Octobre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— Novembre-Décembre.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1840. Octobre-Novembre [6].	4.18	»	5.28	4.20	5.54	5.48	6.	6.25	7.19	5.3[illegible]
1841. Octobre-Novembre [7].	»	»	»	»	»	4.95	5.03	»	»	»
1842. Septembre [8].	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— Novembre.	»	»	»	»	»	4.15	6.25	»	»	»

[1] Nous devons à l'obligeance de M. Kleitz, ingénieur en chef du service du Rhône, à Lyon, la communicatio d'un curieux document officiel qu'il a dressé pour servir aux études sur les inondations, sous ce titre : *Tablea des plus grandes crues observées sur le Rhône* (MS). Nous avons emprunté à ce savant travail les *cotes et l* renseignements que nous donnons ici.

[2] Des repères de cette crue ont été trouvés gravés sur des maisons à Grolée et au Sault et rapportés à l'éta actuel. Le pont du Sault n'ayant été construit qu'en 1825, la hauteur de 4m,50 ne peut être comparée à cel des crues ultérieures. Cet ouvrage a rétréci sensiblement la section du fleuve. D'après un mémoire rédigé p M. Lefrançais, garde du génie, à Lyon, la même crue aurait marqué 5m,08 au pont Morand, ce qui correspo drait à 4m,70 au pont Lafayette.

[3] Crue constatée par un repère au domaine du Radellier, en amont de Pont-Saint-Esprit, indiquant s maximum à 1m,60 au-dessous de la crue de 1856.

[4] Cette crue est repérée sur une maison à Anconne, en aval de le Teil ; son maximum est de 0m,30 en cont bas de la crue de 1840.

[5] Crue repérée sur une maison à Rochemaure, à 1m,25 en contre-bas de celle de 1856.

(Page 82).

es principaux points de son cours de 1801 à 1859 ¹.

…	Valence.	La Voulte.	Le Pouzin.	Rochemaure.	Le Teil.	Donzère.	Bourg Saint-Andéol.	Pont Saint-Esprit.	Roquemaure.	Avignon.	Aramon.	Beaucaire.	Arles.
»	»	»	»	»	»	»	5.45	»	»	6.95	»	»	5.27
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5.13
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5.38
.25	»	»	»	»	5.28	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5.86	»
»	»	»	»	4.15	»	»	»	»	»	6.53	»	6.17	5.10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5.45	»	6.00	4.40
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6.70	6.70	»	5.75	5.40	»	5.50	6.15	6.30	»	8.65	»	6.87	5.05
»	»	»		»	»	»	»	»	»	6.40	»	6.10	4.41
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5.60	»	5.90	4.30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

¹ M. l'ingénieur en chef Kleitz donne l'appréciation de cette crue en ces termes : « La crue de 1840 présente caractère exceptionnel tant par son élévation que par sa durée extraordinairement prolongée. En effet, depuis jour où le fleuve a commencé à croitre et où toute navigation est devenue impossible, jusqu'à celui où il est ntré dans son lit et redevenu navigable, la durée de l'inondation a été de 36 jours. Tous les affluents ont dé-rdé simultanément avec le Rhône et la Saône et la durée de leur débordement a été beaucoup plus prolongée e d'habitude. On a remarqué que du 27 octobre au 2 novembre, il était tombé 324 millimètres d'eau. La quan-é moyenne étant d'environ 540 millim. par an, il en résulte que, dans 7 jours, il en est tombé plus que dans mois. Du 31 octobre au 23 novembre, la crue s'est tenue, pendant 24 jours, au-dessus de 5ᵐ à Valence. Sa rée totale depuis le 29 octobre, jour où elle a commencé à déborder, jusqu'au 2 décembre, jour où le Rhône t rentré dans son lit, a été de 34 jours. Elle est la plus élevée de toutes les crues repérées à la maison de la adone, à Avignon, où elle dépassa 6ᵐ pendant 12 jours, du 30 octobre au 10 novembre. — Vᵉ le tableau des pères de cette crue sur le cours du Rhône. Pièce 251.

² Les cotes des hauteurs sont déduites des observations aux échelles.

³ *Idem.*

DATES.	Seyssel.	Virignin.	Grolée.	Le Sault.	LYON Pont Lafayette.	LYON Pont de la Guillotière.	LYON Pont de la Mulatière.	Givors.	Vienne.	Saint-Pierre-de-Bœuf.
1843. Janvier [1]	»	»	»	»	»	»	4.90	»	»	»
— Juin [2]	»	»	»	»	»	»	4.80	»	»	»
— Novembre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1844. Mars [3]	»	»	»	»	»	»	4.86	»	»	»
1845. Décembre [4]	»	»	»	»	»	4.70	5.65	»	5.70	»
1846. Octobre [5]	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1847. Avril [6]	»	»	»	»	»	»	4.51	»	5.40	»
1848. Avril	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1849. Janvier [7]	»	»	»	»	»	4.50	4.60	»	5.50	»
1851. Août [8]	»	»	»	»	»	5 13	»	»	»	»
1852. Août [9]	3.85	4.20	5.43	4.65	5.40	5.10	4.90	»	5.66	4.56
1853. Octobre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1854. Décembre	»	»	»	»	»	4.00	4.65	»	5.00	[illegible]
1855. Octobre	4.05	3.85	»	4.15	4.60	»	4.60	»	4.62	4.35
1856. Mai-Juin [10]	4.40	4.75	5.99	4.90	5.85	5.72	5.45	6.81	7.25	5.21
1859. Novembre	4.05	»	»	3.70	4.25	»	4.25	»	4.75	4.02

1 Les hauteurs ont été observées à l'échelle du pont de la Mulatière.
2 *Idem.*
3 *Idem.*
4 Les cotes des hauteurs sont déduites des observations aux échelles.
5 La hauteur des eaux au Pont-Saint-Esprit fut, le 21 septembre, de $5^{m},80$; le 29, $6^{m},15$, et le 18 octobre, $5^{m},90$. Les maxima en aval depuis Avignon eurent lieu le 19 octobre.
6 Les cotes de hauteur sont déduites des observations aux échelles.
7 *Idem.*
8 *Idem.*
9 Cette crue est repérée sur une maison à Grolée, à $5^{m},43$.
10 M. l'ingénieur en chef Kleitz fait les réflexions suivantes sur cette crue, en la comparant à celle de 1840 : « La crue de 1856 est la plus forte connue du Rhône en amont de Lyon et en aval de Valence. Entre ces deux villes, elle est restée inférieure à celle de 1840, de $0^{m},35$ à Tournon, et de $0^{m},09$ à Saint-Pierre-de-Bœuf, mais elle a dépassé cette dernière crue, de $0^{m},06$ à Vienne, de $0^{m},24$ à Lyon (Guillotière) et de $0^{m},56$ à Givors. Cette

Tournon.	Valence.	La Voulte.	Le Pouzin.	Rochemaure.	Le Teil.	Donzère.	Bourg Saint-Andéol.	Pont Saint-Esprit.	Roquemaure.	Avignon.	Aramon.	Beaucaire.	Arles.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7.04	»	6.79	5.15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5.00	4.85	»	»	3.85	»	»	4.00	4.90	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	6.15	»	5.80	»	6.42	5.04
4.80	4.85	»	»	3.70	»	4.52	4.25	5.85	»	5.57	»	5.58	4.40
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5.25	»	5.85	4.53
4.50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	4.53	»	»	3.30	»	3.86	4.00	5.00	»	»	»	»	»
5.20	5.13	4.22	4.68	3.65	4.18	4.20	4.62	5.15	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	5.40	»	5.18	»	5.73	4.58
4.25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4.95	4.70	»	4.70	3.72	3.72	4.84	4.90	5.90	5.55	5.80	5.60	5.86	4.68
6.55	7.00	5.68	6.35	5.66	5.58	6.62	6.25	6.77	8.42	8.45	8.00	7.95	5.58
4.08	5.00	»	»	3.80	»	3.94	4.50	5.16	»	»	»	»	»

ifférence entre les deux crues est due aux affluents inférieurs qui, en 1840, ont donné beaucoup plus qu'en 1856 t dont la crue a dû coïncider avec celle du Rhône. L'inondation a été produite principalement par le Rhône et s affluents supérieurs à Lyon, gonflés par plusieurs jours de pluie et la fonte rapide des neiges. Deux maxima nt été observés. Dans le premier, qui a eu lieu les 17-18 mai, le Rhône a atteint ou légèrement dépassé la hauteur des grandes crues de printemps; le second, qui a dépassé les plus grandes crues, s'est produit le 31 mai t le 1[er] juin. La durée totale de l'inondation depuis le 13 mai, jour où le fleuve a commencé à déborder, jusqu'au 11 juin, jour où il est rentré dans son lit, a été de 29 jours. Le débit maximum a été évalué à environ ,400[mc] à l'entrée de Lyon, et a varié de 7,000 à 7,400[mc] entre Lyon et l'embouchure de l'Isère. La crue s'est tenue pendant 5 jours, du 30 mai au 4 juin, au-dessous de 5[m] à l'échelle de Valence. Sa durée totale a été de 33 jours, du 13 mai au 15 juin. Son débit maximum entre l'Isère et l'Ardèche a varié entre 9,500[mc] et ,000[mc]. Pendant 4 jours, du 31 mai au 3 juin, les eaux dépassèrent 6[m] à Avignon et à Beaucaire. Entre ont-Saint-Esprit et Tarascon, le débit maximum a varié entre 11,000[mc] et 13,900[mc] — V[e] le tableau des ères de la crue de 1856. — PIÈCE 258.

239

(Page 84).

Décret du 4 thermidor an XIII (23 juillet 1805) relatif à la construction et à l'entretien des digues sur les rivières et torrents des Hautes-Alpes[1].

Napoléon, Empereur des Français, sur le rapport du ministre de l'intérieur, vu la loi du 14 floréal an XI, et la demande du préfet des Hautes-Alpes, relatives à la construction et à l'entretien des digues et ouvrages d'art, pour garantir les propriétés des dommages que peuvent occasionner des rivières non navigables ou torrents;

Considérant que les dispositions de l'arrêt du conseil du 10 octobre 1768, qui réglaient ces sortes de travaux, ont cessé d'être observées, et qu'il importe de les faire exécuter dans tout ce qui est compatible avec lés principes actuels de l'administration;

Le conseil d'État, entendu, décrète :

Art. 1er. Dans les communes du département des Hautes-Alpes qui se trouvent exposées aux irruptions et débordements des rivières ou torrents, les maires, après avoir fait délibérer les conseils municipaux se pourvoiront en la forme ordinaire devant le préfet du département pour être autorisés à faire les réparations ou autres ouvrages nécessaires. Au cas d'urgence, ils pourront convoquer les conseils municipaux pour cet objet, sans une permission particulière.

Art. 2. Le préfet commettra un ingénieur des ponts et chaussées pour reconnaître les endroits exposés, lever les plans des lieux et proposer les projets et devis qui seront communiqués aux conseils municipaux ; d'après leurs observations, le préfet prononcera l'autorisation s'il y a lieu.

Art. 3. Si les ouvrages à exécuter n'intéressent que des parti-

[1] *Histoire, topographie, etc., des Hautes-Alpes*, par M. Ladoucette, édit. de 1848, Paris, in 8, pag. 752.

culiers, le préfet nommera une commission de cinq individus parmi les principaux propriétaires intéressés, lesquels choisiront entre eux un syndic et délibéreront sur l'utilité ou les inconvénients des travaux demandés.

Art. 4. Le préfet commettra ensuite un ingénieur pour dresser les projets et devis qui seront communiqués à la commission ainsi qu'il est prescrit pour les conseils municipaux dans l'art. 2.

Art. 5. Dans le cas où les ouvrages à faire intéresseraient plusieurs communes qui n'agiraient pas de concert, la demande du conseil municipal de la commune poursuivante, sera communiquée aux conseils municipaux des autres communes, et il sera ensuite procédé par le préfet à l'égard de toutes les communes, conformément à l'art. 2.

Art. 6. Lorsque la négligence soit d'un ou plusieurs particuliers, soit d'une ou de plusieurs communes, à faire des digues, curages ou ouvrages d'art le long d'un torrent ou d'une rivière non navigable, exposera le territoire aboutissant, d'une manière préjudiciable au bien public, le préfet, sur les plaintes qui lui en seront portées, ordonnera le rapport d'un ingénieur des ponts et chaussées; ce rapport sera communiqué aux parties intéressées pour donner leur réponse par écrit, dans le délai de huit jours, et le conseil de préfecture statuera sur les contestations qui pourront en résulter.

Art. 7. Si une digue intéresse une commune en général et que quelques particuliers s'opposent à la construction, le conseil municipal sera consulté, et les oppositions seront soumises au jugement du conseil de préfecture.

Art. 8. Dans tous les cas ci-dessus énoncés, lorsque les délais seront expirés, si tous les intéressés ont donné leur consentement et qu'il n'y ait pas eu de réclamations, l'adjudication des ouvrages, tels qu'ils auront été déterminés et arrêtés, sera faite dans les formes ordinaires devant tel fonctionnaire que le préfet aura commis et en présence des intéressés, ou ceux ci dûment appelés par des affiches et publications ordinaires.

Art. 9. Le montant de l'adjudication sera réparti entre les intéressés à raison de l'intérêt de leurs propriétés par un rôle que le préfet rendra exécutoire, suivant la loi du 14 floréal an XI, et le conseil de préfecture statuera sur les réclamations relatives à cette répartition.

ART. 10. Les adjudicataires seront payés du montant de leur adjudication, en vertu des ordonnances expédiées par le préfet, sur le certificat de réception des travaux, délivré par l'ingénieur chargé de la conduite des ouvrages ; les débiteurs seront contraints au payement dans la forme prescrite par la loi du 14 floréal an XI.

ART. 11. Nul propriétaire ne pourra être taxé pour ses contributions, aux travaux, dans le cours d'une année, au delà du quart de son revenu net, distraction faite de toutes les autres impositions.

240

(Page 84).

Mémoire dans lequel on essaye de faire voir que les communes peuvent, sans autres secours que leurs bras, se mettre à l'abri des ravages des torrents secondaires, par M. Delbergue-Cormont, ingénieur en chef des ponts et chaussées[1].

Il y a deux espèces de torrents ; les torrents principaux et les torrents secondaires. Les premiers sont faciles à distinguer ; ils coulent toujours dans la vallée principale ; ainsi la Durance, le Guil, les deux Buëchs, le Drac, etc., sont des torrents principaux. Les seconds descendent des montagnes latérales de la vallée et viennent croiser, suivant un angle plus ou moins droit, le torrent principal qui occupe le fond de la vallée.

Avant de proposer les moyens de prévenir ou de réparer les ravages que font les torrents secondaires, il faut connaître ces torrents, et pour cela les prendre à leur naissance, les examiner dans leur cours, et en les suivant dans l'accroissement de leurs lits, chaque année, indiquer les dommages infinis qu'ils peuvent occasionner. Il est certain qu'un torrent secondaire ne fait que peu ou point de mal, tant qu'il est resserré entre des rives escarpées ; c'est

[1] Ladoucette (*ouvrag. cité*, p. 750). On peut se faire une idée des ravages des torrents en lisant le savant ouvrage de cet administrateur éminent. — M. l'ingénieur Surell a précisé tous les caractères de ces cours d'eau désastreux et donné les moyens de s'en garantir. V° *Étude sur les torrents des Hautes-Alpes*. Paris, 1841, in-4.

lorsqu'il quitte les montagnes latérales pour entrer dans la vallée qu'il commence ses ravages. Examinons comment cela arrive.

Tant que les eaux du torrent sont contenues par des rives escarpées, elles roulent en grande masse et entraînent avec elles non-seulement les graviers, mais même des rochers énormes. A peine sont-elles sorties de la montagne que, n'étant plus soutenues par des rives, elles se répandent sur une plus grande largeur et se divisent en mille petits courants. Loin alors d'entraîner les rochers, elles roulent à peine les graviers, et leurs forces diminuant toujours de plus en plus, elles portent à peine quelques grains de sable au torrent principal.

Cela explique parfaitement la forme que prennent les dépôts formés par les torrents secondaires. A la sortie de la montagne, cette forme est celle d'une portion de cône dont le sommet répond au point où le torrent sort de la montagne; en effet, les eaux, en quittant la montagne, ont encore une force acquise qui leur permet de rouler les rochers; dans le second instant, cette force étant diminuée, elles déposent les rochers et ne charrient plus que les pierres; dans le troisième instant, la force étant encore diminuée, elles abandonnent les pierres, puis ensuite les graviers. Voilà donc un premier dépôt qui sera moins considérable à mesure qu'il s'éloignera de la montagne. Dans une seconde crue du torrent, les eaux s'échapperont totalement, et le dépôt de sable et de gravier s'élargira, mais toujours en suivant une pente. Enfin l'accroissement peut devenir si considérable que les côtés du cône se rapprochent de la montagne; alors le torrent se partage en deux courants, et il arrive bientôt à chacun de ces deux courants ce qui est arrivé au courant principal. Ainsi les terres fertiles de la vallée disparaissent sous ces monceaux de pierres et de sable. Comme ces torrents sont très-multipliés, il arriverait que leurs dépôts venant à se joindre, toute une vallée deviendrait stérile et ne pourrait nourrir ses habitants.

Nous avons vu que les torrents secondaires ne déposent les graviers et les pierres qu'ils charrient de la montagne que parce que leurs courses n'étant plus contenues par des rives lorsqu'elles entrent dans la vallée, elles se disséminent sur une grande surface, et, perdant ainsi leurs forces, elles ne peuvent pas entraîner plus loin les pierres et graviers qu'elles abandonnent à plus ou moins de distance de la montagne. Ceci nous indique la marche à suivre pour

nous rendre maître de ces torrents jusqu'à leur embouchure, et les empêcher de couvrir les terres de graviers. Je proposerai donc, conformément à ce principe :

1° De creuser un lit au torrent dans le dépôt qu'il a formé à la sortie de la montagne ;

2° De donner peu de largeur à ce lit, mais beaucoup de profondeur, afin que les eaux y soient resserrées, comme elles le sont dans le lit naturel que le torrent s'est creusé dans la montagne, et qu'elles continuent à entraîner les pierres et graviers ;

3° De porter les graviers qui sortiront de ces fouilles à quelque distance du bord pour en former deux digues parallèles à ce nouveau lit ;

4° D'évaser l'entrée du nouveau lit du côté de la montagne afin de mieux recueillir les eaux et de fortifier ces parties évasées par de grosses pierres ;

5° De planter les digues en saules et autres bois qui croissent facilement ;

6° D'avoir soin de purger les obstructions qui pourraient se former dans le nouveau lit après chaque irruption du torrent.

On voit qu'il n'est besoin d'aucun ouvrage d'art pour contenir les torrents secondaires et que les habitants de chaque village avec leurs pelles, leurs pioches et quelques brouettes peuvent soustraire le territoire aux ravages. Il est bien à désirer qu'étant éclairés sur leurs véritables intérêts, ils perdent enfin cette insouciance qui les empêche de prévenir leur ruine ou de la réparer.

Il faut observer qu'il n'est pas nécessaire que le nouveau lit soit creusé sur toute sa longueur dans une seule campagne ; il suffit de commencer au pied de la montagne et de terminer la partie ouverte dans une année, par une pente plus douce que celle du dépôt du ravin, afin de donner une issue aux eaux. Ainsi les habitants auraient tort de s'excuser sur l'impossibilité de faire le travail dans le même temps. Au reste, les communautés voisines peuvent s'aider mutuellement.

Les avantages que les communes retireraient de ce travail sont considérables ; car non-seulement elles n'auraient pas à craindre de nouvelles invasions du torrent, mais les côtés du dépôt n'étant plus exposés aux eaux pourraient être cultivés en les arrosant avec les eaux du torrent qu'on dériverait de sa partie supérieure.

241

(Page 87).

Arrêté du Préfet de l'Isère, du 2 août 1816, pour les réparations des digues du Drac[1].

Vu le rapport de l'ingénieur en chef du département sur la rupture des digues des deux rives du Drac, survenues à l'amont et à l'aval des culées du pont projeté, dans la nuit du 31 juillet au 1er de ce mois;

Considérant que la sûreté de la ville a couru et peut courir encore les plus grands dangers par l'effet de la trouée de la rive droite du Drac, dont une principale branche se dirige sur la porte de la Graille;

Que le territoire de la plaine de Grenoble, sur la rive droite, et celle des communes de Seyssins, Fontaine, Sassenage, Noyarey et Veurey, sur la rive gauche, sont en grande partie couverts par les eaux et en proie, ainsi que les récoltes pendantes en chanvre et en grains, à une destruction totale;

Que les communes de la montagne, dont les propriétés n'ont pas, à la vérité, été endommagées, n'ont pas moins un intérêt au barrage de la trouée de la rive gauche, sous le rapport de leurs communications;

Considérant que l'application des anciens règlements de la loi du 14 floréal an XI exigerait un ajournement et des formes que le salut de la ville et des campagnes intéressées ne sauraient permettre;

Considérant que les travaux, qu'il importe d'effectuer le plus tôt possible, exigeront l'emploi d'un grand nombre de bras;

Considérant que la sûreté publique, dans les circonstances actuelles, autorise l'administration à faire appel à tous les habi-

---

[1] *Bulletin administratif des actes du Préfet de l'Isère.* Ann. 1816, n° 44, art. 157.

tants des commune intéressées, ne doutant pas d'ailleurs du zèle qu'ils apporteront tous à écarter le fléau qui les menace et qui a déjà causé la ruine d'un si grand nombre de familles. Les communes de Grenoble, Saint-Martin-le-Vinoux, Fontaine, Seyssins, Sassenage, Noyarey, Pariset, Veurey, Engins, Lans, Autrans, Méaudre et le Villard de Lans sont appelées à concourir aux travaux nécessaires pour les réparations des digues du Drac [1] et l'écoulement des eaux répandues dans les propriétés riveraines. A cet effet, et sur la demande de l'ingénieur en chef, elles fourniront ving-huit mille journées [2], qui seront réparties entre elles proportionnellement à leur intérêt et conformément au tableau qui suit [3]:

	journées.		journées.
Seyssins	350	Engins............	200
Fontaine	550	Autrans...........	550
Sassenage	1.100	Méaudre	500
Noyarey...........	800	Lans..............	1.000
Saint-Martin-le-Vinoux	150	Villard le Lans.....	1.100
		Veurey	400
Grenoble..........	21.000	Pariset...........	300

[1] « En juillet 1816, dit M. l'ingénieur en chef Montluisant, les digues du Drac furent surmontées et coupées dans leurs parties inférieures où elles n'étaient point achevées. Toute la vallée au-dessous de Grenoble, d'une montagne à l'autre, fut sous les eaux, et présenta l'aspect affreux d'un déluge. La brèche la plus considérable eut lieu sur la rive gauche, immédiatement en amont du pont suspendu actuel. Elle avait 100m d'ouverture et une profondeur de 8 à 10m, occasionnée par une cataracte de 2 à 3m. Le mal était si grand qu'il fallut y remédier sans retard pour sauver les récoltes et le territoire de plusieurs communes. Tous les habitants intéressés ainsi que ceux des communes environnantes y accoururent; en 15 jours, avec 16,000 fr. de dépenses, la trouée fut fermée et couronnée au moyen des arbres et des enrochements qui étaient sur les lieux » (*Note sur les desséchements, sur les endiguements et sur les irrigations. — Ann. des ponts et chaussées.* Ann. 1833, 2e semest., pag. 289.)

[2] La journée était évaluée à 1 fr. 50 pour ceux qui préféraient s'acquitter en argent.

[3] Un autre arrêté de 5 août comprit aussi dans cette mesure, comme intéressées aux mêmes travaux et courant les mêmes dangers, les communes de Saint-Egrève, Cornillon, le Fontanil et Voreppe, imposées ensemble pour 12,000 journées. (*Bull. adm.*, art. 160). — La défense des territoires contre les fréquentes irruptions du Drac, fut de tout temps une bien lourde charge pour les propriétaires riverains; des impositions étaient sans cesse prélevées pour cet objet. En treize ans, on voit par les arrêts du conseil des 11 mars 1749, 21 août 1754 et 11 avril 1757, qu'elles s'élevèrent à plus de 308,000 livres. (Pilot, *ouvrage cité*, pag. 136 et 138).

242

(Page 96).

Circulaires de M. Jayr, préfet du Rhône, aux maires du département, sur les mesures générales à prendre à la suite de l'inondation de 1840[1].

SOUSCRIPTIONS. — SECOURS. — ÉTAT DES PERTES. — DEVOIRS DES MAIRES.

Lyon, *le* 8 *novembre* 1840. — Un épouvantable fléau vient de désoler Lyon et une partie des communes du département que baignent le Rhône et la Saône ou leurs affluents. L'étendue du mal est incalculable. Le temps seul, ne cherchons pas à nous le dissimuler, aura le pouvoir d'en faire disparaître les traces. Mais lorsque des milliers de familles sont privées d'asile et de ressources, qui donc voudrait laisser au temps le soin de venir à leur aide et de soulager d'aussi poignantes misères? L'heure presse, l'hiver approche. Il faut assurer le nécessaire à ceux qui maintenant manquent de tout. J'ai demandé des subsides au gouvernement. Ces subsides me sont promis; ils seront larges, généreux, proportionnés autant que possible à la grandeur des pertes, à l'immensité des désastres. Cependant tout le littoral de deux grands fleuves et d'autres pays encore ont souffert. Si empressée, si libérale que soit l'intervention du pouvoir, elle ne saurait cicatriser toutes les plaies, ni remédier sur-le-champ à cette grande calamité. Prenons les devants. L'œuvre de destruction a été instantanée; que la bienfaisance publique soit à son tour prompte à secourir. Ceux d'entre vous dont les communes n'ont pas été atteintes, peuvent dès à présent réunir leurs conseils municipaux et réclamer des votes sur les fonds libres. J'y donnerai mon approbation. Le montant de ces votes, joint au produit des souscriptions particulières que vous aurez provoquées par tous les moyens possibles, sera versé dès mains du receveur municipal dans la caisse

[1] Archives du département du Rhône.

de M. le receveur général. Une commission centrale déjà instituée, fixera dans le plus bref délai la distribution des ressources.

Quant aux maires des communes inondées, leur tâche devient urgente et difficile. Mais dans son accomplissement, la conscience du devoir les soutiendra; pourvoir dans les établissements publics et dans les habitations particulières au logement des inondés sans asile; assurer, au moyen des dons faits dans les localités, la distribution régulière des aliments; donner des vêtements à ceux qui en manquent; faire visiter les maisons atteintes par l'inondation, et ne permettre qu'elles soient occupées qu'autant que cette occupation serait sans danger; présider à la reconnaissance des effets mobiliers et placer ceux dont la propriété serait douteuse et contestée sous la garde provisoire de l'autorité; prescrire tout ce qu'exige la salubrité publique, qui peut être compromise après la retraite des eaux; faire constater les pertes d'une manière tout à la fois équitable et modérée, et m'adresser les procès-verbaux qui serviront de base à la répartition des secours généraux: tels sont les premiers soins qu'imposent les douloureuses circonstances où nous sommes, à l'active charité de ces administrateurs.

MESURES DE SURETÉ A PRENDRE AU SUJET DES BATIMENTS ATTEINTS PAR LES EAUX.

Lyon, le 12 *novembre* 1840. — Au nombre des devoirs que vous laisse à remplir la cessation de l'inondation, il en est un qui, dans l'intérêt de la sûreté de vos administrés, appelle toute votre sollicitude: je veux parler de la visite des maisons qui ont été atteintes par les eaux. Il est malheureusement trop certain que plusieurs des bâtiments qui semblent avoir échappé à la destruction, ont néanmoins éprouvé des avaries telles que leur solidité a dû en être affectée. On doit craindre que par la suite leur chute n'occasionne de grands malheurs, non-seulement pour ceux qui les habiteraient, mais encore pour les maisons voisines et pour le public. La visite de ces bâtiments, soit que les habitants ne les aient pas abandonnés, soient qu'ils les aient évacués, est une mesure de police qu'il y aurait, tout à la fois, imprudence et mauvaise administration à négliger. Je vous réitère donc l'invitation déjà consignée dans ma circulaire du 8 du courant, de

faire visiter par des architectes, toutes les maisons envahies par les eaux, de n'en permettre l'occupation qu'autant que des rapports formels et par écrit déclareraient que cette occupation est sans danger. Si des travaux de consolidation avaient été jugés nécessaires, vous ne lèveriez qu'après leur entière exécution, l'interdiction que vous aurez prononcée. Vous voudrez bien me rendre compte des cas dans lesquels vous aurez fait usage de ce droit, dont, je n'ai pas besoin de vous le dire, l'exercice doit être tempéré de manière à concilier l'intérêt particulier avec le soin de la sûreté publique.

MESURES A PRENDRE POUR RÉGLER LE MODE DE CONSTRUCTION DES MAISONS EN PISÉ.

Lyon, le 13 *novembre* 1840. — Les constructions dans lesquelles le pisé, employé comme partie principale, a été atteint par l'inondation, se sont toutes écroulées. Aucune n'a résisté à l'action des eaux ; il est inouï que personne n'ait péri au milieu des éboulements si multipliés dont nous avons eu le douloureux spectacle dans cette semaine désastreuse. Mais ce fait heureusement constaté, n'en laisse pas moins subsister la preuve des dangers que peuvent présenter ces sortes de constructions, lorsqu'elles ne sont pas établies sur une base de maçonnerie qui élève la partie battue au-dessus de la partie des eaux. Il est de votre devoir de prévenir les fatales conséquences que pourrait avoir, en cas de nouvelle inondation, l'oubli des précautions dont les dernières crues n'ont que trop démontré la nécessité. Je vous invite, dans ce but à prendre immédiatement des arrêtés qui régleront la hauteur des bases de maçonnerie sur laquelle devront être établis, dans vos communes, les murs en pisé, tant extérieurs que de refend des bâtiments d'habitation qui seront construits à l'avenir. Toutefois, comme le terrain, dans une même commune, présente des inégalités et des pentes qui rendraient inutiles, et par conséquent injustes des prescriptions générales et absolues, il conviendra que vous divisiez fictivement votre territoire en différentes zones, et que vous établissiez une règle différente pour chaque zone, suivant l'élévation des lieux, par rapport au niveau des eaux repéré à la dernière inondation. Ces arrêtés devront, aux termes de la loi, m'être adressés avant d'être mis à exécution.

MESURES A PRENDRE RELATIVEMENT AUX ÉPAVES.

Lyon, le 13 *novembre* 1840. — La reconnaissances des objets mobiliers enfouis sous les décombres des bâtiments ou sauvés à la hâte pendant l'inondation, est un point sur lequel déjà, par ma circulaire du 8 de ce mois, j'ai appelé votre attention. Je ne doute pas que vous n'ayez prescrit à cet égard les mesures commandées par les circonstances, et j'espère que le triage des effets appartenant aux habitants de votre commune s'est opéré sans difficultés sérieuses. Quant aux meubles, hardes, bois de chauffage, bois de construction, etc., qui ne sont pas encore réclamés, ou dont la propriété n'est pas clairement établie, ils restent sous la garde de l'administration municipale. Ces épaves appartiennent à de malheureuses victimes de l'inondation; vous devez prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer leur conservation. Il peut se faire que quelques habitants de vos communes aient cru pouvoir s'approprier des effets entraînés par les eaux. Vous ne leur laisserez pas ignorer que la détention de ces effets serait illégitime et pourrait donner lieu à des poursuites judiciaires. Je vous invite à publier un arrêté portant que les effets dont la propriété n'est pas reconnue, qui ont été ou qui seront retirés de l'eau, doivent être déposés dans le lieu que vous indiquerez, pour être rendus aux personnes qui justifieraient de leur droit. Veuillez m'adresser un procès-verbal descriptif de tous les objets de cette nature qui existent dans vos communes; je vous ferai connaître ultérieurement de quelle manière il peurra en être disposé.

CONSTATATION DES PERTES ÉPROUVÉES PAR L'EFFET DE L'INONDATION.

Lyon, le 13 *novembre* 1840 — Il importe essentiellement aux intérêts de vos administrés qui ont éprouvé des pertes par l'effet de l'inondation, que la constatation de ces pertes soit faite sans le moindre délai; je vous invite à vous en occuper. Pour procéder d'une manière régulière, vous formerez une commission d'hommes habitués aux opérations d'expertise, et connaissant autant que possible la localité; ils établiront soit avec l'aide des contrôleurs, soit en leur absence, un état nominatif des perdants, indiquant

la nature et la valeur approximative des pertes. Cette vérification provisoire, qui sera constatée par un procès-verbal que je désire recevoir le 25 de ce mois au plus tard, doit être exempte d'exagération; d'ailleurs elle sera revisée officiellement par les agents de l'administration. En me transmettant ce procès-verbal, je vous prie de me faire connaître aussi exactement que possible la position de fortune et de famille de chacun des perdants.

INSTRUCTION SUR LE MODE DE SECOURS A DONNER AUX INONDÉS.

Lyon, le 23 *novembre* 1840. — Au moment de la fatale et désastreuse invasion des eaux, le premier devoir à remplir envers les malheureux inondés consistait à leur procurer un asile temporaire et du pain. La bienfaisance y a pourvu instantanément. A côté des maisons écroulées, un empressement généreux a ouvert aux fugitifs les habitations épargnées par le fléau, et sur l'heure se sont organisées d'abondantes distributions de vivres. De son côté le gouvernement se hâtait d'allouer des crédits; des comités de secours, formés dans la plupart des communes, recueillaient des souscriptions; la commission parisienne, les départements les plus éloignés nous faisaient parvenir leurs offrandes. Grâce à ce fraternel et admirable concours, aucune misère, depuis le commencement de l'inondation, n'est restée sans soulagement. Cependant cette situation n'est que temporaire; la retraite des eaux, sur laquelle il semble que nous puissions enfin compter, rappelle la population dans les lieux où se trouvent ses affections, ses intérêts et ses espérances. L'administration n'aurait accordé à tant d'infortunes qu'une insuffisante protection si, après avoir satisfait aux exigences présentes, elle ne se préoccupait de celles de l'avenir. Voici l'instant de tout disposer dans ce but. Les distributions journalières de vivres et de combustibles doivent être continuées. C'est aux bureaux de bienfaisance aidés, s'il le faut, d'auxiliaires, qu'il appartient de les étendre dans toute la mesure des besoins. Constituer ces bureaux dans les communes inondées où ils n'existent pas, mettre à leur disposition les fonds nécessaires, imprimer partout à leurs travaux charitables une nouvelle et plus vive impulsion, tel est le premier soin que se proposera votre zèle. Mais ce n'est point assez. Il importe encore que nul ne

reste cet hiver sans abri assuré, que les instruments de travail soient rendus sans retard, aux ouvriers et cultivateurs, que les industriels aujourd'hui tombés dans l'indigence, soient pourvus des moyens de reprendre l'exercice de leurs professions. Des recensements faits avec exactitude, une enquête ouverte sur la situation de chaque famille inondée, vous fourniront tous les documents nécessaires. Ayez recours pour cet objet à MM. les curés, appelez à votre aide les comités de secours, leur dévouement éprouvé pendant que sévissait le fléau ne vous fera pas défaut lorsqu'il s'agira d'en réparer les désastres. Par leur intermédiaire vous pourrez faciliter le placement des familles indigentes dans les locaux publics ou particuliers, remplacer les meubles indispensables perdus dans l'inondation, donner en nature la matière première des industries, les outils, les métiers, les semences, les fourrages, empêcher en un mot la mendicité par le travail et soulager l'infortune sans lui infliger l'humiliation de l'aumône. Ce mode de secours se recommande si naturellement à vos sollicitudes qu'en recevant cette lettre, vous vous empresserez, je n'en doute pas, de l'organiser. Veuillez me tenir au courant de ce que vous aurez fait. Je désire recevoir de vous la liste numérique des personnes inscrites aux bureaux de bienfaisance, et en outre, un état détaillé du nombre des inondés indigents qui, aidés par l'autorité, pourront se livrer sur-le-champ à leurs occupations habituelles. Ces renseignements communiqués au comité central de secours influeront, je n'en doute pas, sur la répartition des ressources entre les communes.

RÉPRESSION DE LA MENDICITÉ.

Lyon, le 23 novembre 1840. — Sous prétexte des pertes essuyées pendant l'inondation, quelques individus pourraient, parcourant les villes et les campagnes, se livrer à une mendicité patente ou dissimulée. Jamais leurs obsessions n'auraient été plus dépourvues de motifs. Dans le département du Rhône comme dans les pays limitrophes, les communes que le fléau n'a point épargnées sont en mesure de pourvoir, par des secours directs ou par le travail, au soulagement de leurs inondés. Une coupable spéculation sur l'impression produite par un grand désastre peut donc seule pousser les indigents vrais ou faux à réclamer, hors du lieu de leur

domicile, l'assistance de la charité. J'engage ceux d'entre vous dont les communes ont été atteintes par les eaux à refuser les certificats qui leur seraient demandés en vue de solliciter la commisération publique, et je vous invite à déférer à la gendarmerie ou à l'autorité judiciaire les mendiants prétendus inondés qui vous seraient signalés.

243

(Page 96).

Circulaire de M. Mondot de Lagorce, ingénieur en chef, aux ingénieurs, datée de Lyon, le 30 octobre 1840 [1].

L'inondation actuelle du Rhône et de la Saône paraît devoir dépasser les limites des plus hautes eaux connues jusqu'à ce jour : et il est d'une grande importance d'en constater la hauteur et les effets. Je viens donc vous prier de faire autant de visites que vous le pourrez sur toutes les parties de rives comprises dans votre arrondissement, de faire marquer le plus exactement possible et en un grand nombre d'endroits, les points les plus élevés qui auront été atteints, avec indication précise de l'heure des observations. Un nivellement général ralliera ultérieurement entre eux ces points de repère. Il sera essentiel d'avoir pour chaque bief la vitesse des corps flottants, surtout dans l'intérieur de Lyon, où les quais donnent un profil plus régulier à la section du courant, afin de pouvoir en conclure avec quelque approximation le volume de l'eau roulé dans une seconde. Chaque pont devra être l'objet d'un examen tout spécial de votre part pour constater les effets de la contraction de la veine fluide et la hauteur de la chute de l'amont à l'aval, aux diverses phases des hauteurs respectives du Rhône et de la Saône. A cet effet, les cotes que vous faites prendre chaque jour à midi aux diverses échelles devront être prises d'heure en heure. Les règlements chargent les ingénieurs en chef de prendre les mesures les plus actives pour mettre les ponts et autres ouvrages publics à l'abri de toute avarie dans les

---

[1] Aug. Baron, *ouvrage cité*, pag. 86.

temps de glaces ou d'inondation. Je vous prie très-instamment, de me seconder de tous les efforts de votre zèle dans cette occasion qui fait peser sur nous une grave responsabilité. Que vos conducteurs, piqueurs et autres agents soient constamment en tournée. Assignez à chacun d'eux une portion de rive ou de digue à surveiller, des observations à faire et des comptes à rendre. Donnez à vos entrepreneurs les instructions nécessaires pour qu'au premier signal ils soient prêts, ainsi que leurs ouvriers, à porter sur les points qui pourraient être menacés, tous les moyens de secours dont ils pourraient disposer. Je n'ai pas besoin de vous recommander de vouloir bien m'informer sans retard de tous les accidents qui pourraient survenir, et qui seraient de nature à réclamer ma présence sur quelque point que ce soit pendant le jour ou pendant la nuit.

244

(Page 96).

Lettre de M. Mondot de Lagorce, ingénieur en chef, à M. Meynard, ingénieur ordinaire, datée de Lyon, le 31 octobre 1840[1].

Je vous prie de visiter de suite avec un très-grand soin tous les amarrages des moulins à nef, bateaux à laver et autres usines stationnées sur la rive droite du Rhône, et de prendre sans aucun délai toutes les mesures nécessaires pour consolider ceux de ces amarrages qui pourraient présenter quelque chance d'accident. Je vous autorise à faire toutes les dépenses que vous aurez jugées utiles à l'effet de prévenir les incalculables désastres qui seraient la suite de la rupture d'un de ces amarrages. Cinq moulins de la chaussée Perrache viennent d'être entraînés par un accident semblable, et il est à craindre qu'ils ne renversent les ponts qu'ils rencontreront, à moins qu'ils ne soient coulés. Je ferai mettre immédiatement à votre disposition tous les fonds dont vous pourrez avoir besoin pour l'exécution des ordres que vous aurez donnés en vertu de la présente.

---

[1] Aug. Baron, *ouvrage cité*, pag. 86.

245

(Page 97).

Réponses de M. Mondot de Lagorce, ingénieur en chef, à M. le préfet du Rhône, sur les propositions de détruire les ponts de la Saône et de creuser des tranchées.

La destruction des ponts de la Saône, loin de diminuer le remou, en augmenterait au contraire la hauteur. En effet, il n'est aujourd'hui au pouvoir de personne de diminuer l'obstacle qu'opposent les piles; et quant aux arches qui servent à évacuer les eaux, on ne saurait y toucher sans en diminuer le débouché. Ce qui peut faire naître l'idée de cette demande, c'est qu'on est assez naturellement porté à penser qu'on pourrait supprimer l'obstacle qu'oppose à l'écoulement superficiel la partie des tympans qui est maintenant atteinte par les eaux. Il est vrai que si l'on pouvait enlever tout à fait cette partie de tympans, ce serait une opération utile, mais on ne le peut pas; tout ce qu'on pourrait, ce serait d'en faire tomber la masse dans la rivière, c'est-à-dire de jeter au fond de l'eau un obstacle qui est à la surface. Cette masse ne tomberait pas seule; on serait obligé de faire usage de la poudre, car une démolition pièce à pièce est impossible; on jetterait ainsi pêle-mêle dans les arches une grande partie des bois et des pierres qui, étant en ce moment hors de l'eau, ne nuisent pas au débouché. Quelques piles seraient infailliblement renversées et cet énorme massif de matériaux formerait un barrage, dont la section perpendiculaire au fil de l'eau serait incontestablement beaucoup plus grande que celle des piles et de la partie mouillée des tympans. On arrêterait donc en partie l'écoulement du fond qui, pendant la crue, est le plus précieux et le plus actif, puisqu'il entraîne les graviers, ce que ne ferait pas l'eau si elle n'avait que la vitesse de ses filets superficiels. La destruction de ces ponts augmenterait donc de beaucoup la hauteur de

---

[1] Aug. Baron, *ouvrage cité*, pag. 105 et 125.

l'eau à l'amont, et accroîtrait encore les désastres sans produire le moindre soulagement sur aucun point.

L'ingénieur en chef soussigné est intimement convaincu que les tranchées que l'on propose d'ouvrir rue Bât-d'Argent et place de la Charité, n'auraient aucune influence sur le niveau de la Saône en amont, tandis qu'elles pourraient au contraire produire des effets très-désastreux dans l'intérieur de Lyon et le long des quais du Rhône, en donnant lieu à des courants transversaux qui affaibliraient les fondations des maisons. Il s'oppose de toutes ses forces à l'emploi de ces tranchées, et pense qu'il serait bien préférable partout où cela est possible de s'opposer aux courants transversaux de déversement de la Saône dans le Rhône, en établissant des batardeaux, barrages aux points culminants des rues transversales, et rendant ainsi stagnantes les eaux qui courent maintenant dans ces rues avec assez de rapidité. Par ce moyen, tout le versant du Rhône se maintiendra libre.

246

(Page 101).

Hauteurs maxima des eaux de la Saône, sur divers points de la ville de Lyon, dans la nuit du 4 au 5 novembre 1840[1].

RIVE GAUCHE[2] :

PORTE DE L'ÉGLISE SAINT-LOUIS, sur la rue des Augustins. — 1m,25 au-dessus du seuil.

ALLÉE MARCHANDE (côté du quai). — 1m,36 au-dessus du seuil.

PORTAIL DE L'ÉGLISE SAINT-BONAVENTURE. — 0m,45 au-dessus du seuil.

COLONNE DU MÉRIDIEN. — Aucune trace n'est restée sur le piédestal; on pourra cependant y marquer la hauteur de l'eau

---

[1] *Rapport du Maire de la ville de Lyon au Préfet.*

[2] Les eaux de la Saône se sont élevées au-dessus de celles de 1711, de 0m,90, ainsi que le prouvent les deux cotes marquées sur la porte de l'ancien couvent de Saint-Antoine, l'une en 1711, l'autre en 1840.

au moyen d'un coup de niveau partant du repère fait sur la fermeture des magasins des messageries en poste, n° 24, où l'eau s'est élevée de $0^m,69$ au-dessus de la dalle.

HALLE-AUX-BLÉS, façade nord. — $0^m,67$ au-dessus du seuil de la porte du centre, ou $0^m,34$ en contre-bas du dessus du socle.

HALLE-AUX-BLÉS, façade méridionale. — $0^m,39$ en contre-bas du dessus du socle.

HÔTEL DE LA PRÉFECTURE. — A la grille d'entrée sur la place, l'eau est arrivée précisément au-dessus du second socle des piliers, à $1^m,45$ au-dessus du seuil de l'entrée centrale.

PASSAGE DE L'HÔPITAL, sur la rue. — $0^m,80$ au-dessus de la dalle de la maison n° 39, devant la porte d'allée.

HÔTEL-DIEU (repère à l'angle sud-est de la place de l'Hôpital près de l'église). — $0^m,455$ au-dessus du socle, ou $0^m,43$ en contre-bas du dessus de la coudière des grandes fenêtres.

ÉGLISE DE L'HÔPITAL. — $0^m,50$ au-dessus du perron.

PLACE DES CÉLESTINS, à la porte du théâtre. — $1^m,90$ au-dessus du seuil.

ÉGLISE DE LA CHARITÉ, à l'angle de la place et de la rue. — $2^m,26$ au-dessus de la dalle; $1^m,49$ au-dessus du perron de la porte principale.

RUE LOUIS-LE-GRAND. — $0^m,22$ au-dessus de la dalle du magasin Mauteville.

RUE DU PLAT, hôtel de Malte. — $0^m,38$ au-dessus du seuil de la grande porte.

DOUANE. — Jusqu'au niveau du bassin de la cour, ou $0^m,66$ au-dessus du pavé de la nouvelle porte sur la rue du Plat.

GRENIER A SEL. — Au niveau du socle du rez-de-chaussée, $0^m,64$ au-dessus du seuil d'entrée.

RIVE DROITE :

ÉGLISE SAINT-PAUL. — $0^m,53$ à l'angle sud-ouest au-dessus des pavés.

TEMPLE DES PROTESTANTS, angle sud-est. — $0^m,51$ au-dessus du pavé.

ARCHEVÊCHÉ, angle nord-est. — $1^m,80$ au-dessus du pavé.

PALAIS DE JUSTICE. — $1^m,63$ au-dessus de la dalle du jambage septentrional de la porte à l'angle de la rue des Estrées.

247

(Page 404).

Hauteurs au-dessus de l'étiage des ports, des quais et des ponts sur le Rhône et la Saône, dans la traversée de Lyon[1].

Sur le Rhône.

QUAIS DE LA RIVE DROITE.

Cours d'Herbouville		8m,50
Quai Saint-Clair (au plus bas)		5 ,20
Quai de Retz (id)		5 ,10
Port des Cordeliers		4 ,80
Quai Bon-Rencontre	5m,20 à	6 ,00
Quai de l'Hôpital		6 ,00
Quai de la Charité		6 ,00
Chaussée Perrache	5 ,50 à	6 ,00

QUAIS DE LA RIVE GAUCHE.

Quai en amont du pont Morand		5 ,50
Cours Bourbon (inégal)	3 ,00 à	6 ,00

PONTS.

Pont Morand, sous les poutres	6 ,00 à	8 ,56
Pont Lafayette, sous les arcs	6 ,50 à	8 ,25
Pont de l'Hôpital, sous le tablier	6 ,20 à	7 ,20
Pont de la Guillotière, inégal, mais au-dessus du précédent.		
Digue de la Tête-d'Or, en perré		3 ,50
Id. id. en terre		6 ,00

[1] Kauffmann, *Récit de toutes les inondations de Lyon*, etc. Lyon, 1840, in-8, pag. 7.

Sur la Saône.

QUAIS DE LA RIVE DROITE.

Quai de l'Observance		7 ,20
Quai de Flandres (inégal)	6m,00 à	7 ,20
Quai de la Baleine (au plus bas)		5 ,65
Quai de l'Archevêché		5 ,70
Quai de Saint-Georges, projeté		5 ,70
Quai des Étroits		5 ,90

QUAIS DE LA RIVE GAUCHE.

Quai d'Halincourt	6 ,00
Quai Saint-Benoît (au plus bas)	5 ,85
Port Neuville	7 ,68
Quai Saint-Vincent	6 ,15
Quai d'Orléans	7 ,00
Quai Saint-Antoine (au plus bas)	5 ,00
Quai des Célestins	6 ,00
Quai de l'Arsenal (au plus bas)	5 ,70
Quai d'Occident	5 ,90
Cours Rambaud	5 ,90

PONTS.

Pont de la Gare		10 ,50
Pont de Serin (l'arche la plus élevée)		7 ,60
Passerelle Saint-Vincent		8 ,90
Pont de la Feuillée		8 ,60
Pont du Change, inégal, mais plus élevé que le précédent.		
Pont Seguin (au milieu)		8 ,31
Pont Tilsitt		7 ,85
Pont d'Ainay,	rive gauche	6 ,99
	rive droite	7, 73
Pont de la Mulatière[1].	Par rapport à l'étiage ancien.	8 ,20
	Par rapport à l'étiage nouveau.	7 ,45

[1] Ce pont, par sa position en biais, a produit un changement de régime et un relèvement du lit de la rivière.

248

(Page 104).

Avis du Maire de Lyon aux habitants sur les précautions à prendre pour la santé publique, daté du 14 novembre 1840[1].

Le Maire de la ville dè Lyon, après avoir pris l'avis du conseil de salubrité, croit devoir d'urgence indiquer à ses concitoyens les précautions à prendre dans les circonstances présentes, et que recommande l'intérêt de la santé publique. Ces précautions sont les suivantes :

Eaux pour boissons. — Dans les quartiers de la ville atteints par l'inondation, les habitants s'abstiendront de boire de l'eau de puits. Ils feront usage, pour leur boisson, de l'eau clarifiée et salubre qui leur sera porté à domicile par les entrepreneurs du service extraordinaire et provisoire, organisé à cet effet par l'administration municipale. Pour les quartiers de la ville situés sur la rive droite de la Saône, où les eaux employées proviennent par infiltration des montagnes de Saint-Just et de Fourvières, nulle précaution n'est à prendre. Il en est de même pour les parties nord de la cité, alimentées par les réservoirs des Colinettes et du Jardin des plantes; seulement, si l'eau est trouble, les habitants pourront la laisser reposer pendant vingt-quatre heures avant d'en faire usage.

Rez-de-chaussée et arrière-magasins habités. — A partir de ce jour, les habitants s'abstiendront autant que possible, de coucher dans les rez-de-chaussée et arrière-magasins qui ont été inondés. On y établira des poêles pour dessécher les murs, en ayant soin surtout de laisser en même temps les portes et les fenêtres ouvertes, afin que l'air puisse facilement se renouveler. De la chaux vive, mise dans des plats ou sur des assiettes, sera déposée dans ces magasins et arrière-magasins ; on la renouvellera de temps en temps, c'est-à dire lorsqu'elle sera pénétrée d'humidité.

---

[1] Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

Eaux des fosses d'aisances. — Il est expressément recommandé aux propriétaires de faire, sans retard, enlever l'eau qui, par suite de l'inondation, s'est introduite dans les fosses d'aisances de leurs maisons. Cette eau, encore à l'état de suspension, pourra être extraite au moyen de pompes et déposée sur la voie publique, qu'on aura soin, aussitôt l'opération terminée, d'arroser avec de l'eau de puits mélangée au besoin avec du chlorure de chaux. L'autorisation de faire circuler l'eau supérieure des fosses d'aisances sur la voie publique, n'entraîne actuellement nul danger après elle; néanmoins, elle n'est accordée que provisoirement et dans le but de faciliter l'exécution d'une mesure d'intérêt public; en conséquence, les propriétaires devront en user sans délai. Ils sont prévenus que, passé dix jours, la permission sera retirée, et qu'à partir de cette époque, les eaux des fosses devront être versées d'abord dans des tonneaux et jetées ensuite dans le lit du Rhône ou de la Saône.

Caves inondées. — Ainsi que pour les fosses d'aisances, l'eau des caves sera immédiatement extraite au moyen de pompes ou de seaux. La boue et les matières organiques de toutes sortes, que les caves peuvent contenir, seront enlevées avec soin, et le sol sera ensuite recouvert d'une couche de sable ou de gravier le plus sec possible. Pour accélérer l'assainissement des caves, des ouvertures sont surtout nécessaires ; on fera déboucher celles déjà existantes qui auraient pu être fermées pour des motifs particuliers. On s'efforcera d'en faire pratiquer de nouvelles simultanément au nord et au midi, autant que les localités le permettront. Ces précautions préliminaires sont commandées par la prudence; l'expérience du passé doit servir d'enseignement au présent, et contribuer à préserver la population des suites fâcheuses qu'entraînent trop souvent après elles les grandes inondations. La population ne verra dans les avertissements qui lui sont donnés, qu'une preuve nouvelle de la sollicitude que son intérêt inspire à l'administration municipale; l'un des plus impérieux devoirs imposés au Maire de la ville de Lyon est de porter son attention sur tout ce qui serait de nature à compromettre la santé publique, et il espère que chaque citoyen s'empressera, en ce qui le concerne, de se conformer aux mesures ci-dessus prescrites.

249

(Page 104).

Avis du Conseil de salubrité sur les moyens de prévenir les maladies épidémiques qui pourraient accompagner l'inondation de la ville de Lyon, daté du 14 novembre 1840 [1].

Le fléau qui vient de frapper la ville de Lyon, terrible dans ses effets immédiats, pourrait le devenir davantage dans ses conséquences si la vigilance des citoyens n'était avertie et conseillée. Des éléments nombreux d'insalubrité sont déposés au sein du sol et de nos habitations; il faut les signaler et les détruire par des moyens d'une application prompte, économique et facile. Dans ces circonstances graves, le conseil de salubrité de la ville de Lyon s'est réuni, sous la présidence de M. le Maire, et, après plusieurs délibérations, il a rédigé l'instruction suivante, dont l'objet est l'assainissement du sol, des caves, des eaux potables, des fosses d'aisances, des rez-de-chaussées et des subsistances.

Assainissement du sol. — Les eaux du Rhône, et surtout celles de la Saône, se sont infiltrées profondément dans le sol et ont formé, sur plusieurs points, des courants souterrains. Altérées par leur contact avec les fosses d'aisances et de nombreux dépôts de matières organiques, elles ont communiqué leurs qualités pernicieuses aux eaux de la plupart des puits dont elles dépassaient le niveau. Des amas considérables de ces eaux insalubres se sont formés dans les caves où ils demeurent stagnants et deviennent des foyers permanents d'infection : peu sensible pendant les premiers temps de l'inondation, lorsque nos fleuves débordés établissaient au sein des rues des courants rapides et profonds, la qualité délétère des eaux s'est prononcée de plus en plus dès que la masse des eaux stagnantes a diminué soit par la retraite de la Saône, soit par l'usage des pompes. Il y a donc des mesures d'urgence à prendre : la première, c'est de détruire les foyers d'infection partout où ils

---

[1] Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

existent, c'est-à-dire d'extraire les eaux partout où elles sont stagnantes et d'y revenir jusqu'à leur épuisement total. On y parviendra soit au moyen des pompes qui existent, soit au moyen de seaux ou de pompes portatives. L'action des pompes est prompte, régulière et facile : ses effets cependant ne peuvent être complets que lorsque la Saône sera rentrée dans son lit.

Assainissement des caves. — Il ne suffit pas que les locataires fassent promptement opérer l'extraction des eaux contenues dans les caves, le conseil de salubrité ne saurait trop recommander en outre le prompt enlèvement de la boue diffluente que les eaux ont laissée, et des immondices dont le sol humide des caves est couvert si souvent. Ce sol doit être desséché le plus complétement possible. Il serait bon lorsqu'il aura été bien nettoyé, de le faire couvrir d'une couche de sable ou de gravier, moyen très-peu dispendieux et fort utile. Du chlorure de chaux sec, déposé dans des assiettes, est un moyen d'assainissement des caves qu'il convient de ne pas négliger quand l'atmosphère de ces caves est infecte. Des feux entretenus avec de la houille ou du coke auraient peu d'avantages et présenteraient quelques inconvénients. Il n'en est pas de même de la ventilation par des jours pratiqués dans les caves, en petit nombre, où ce moyen peut être employé ; elle ne peut qu'être fort utile. Tous les soupiraux fermés pendant l'inondation seront immédiatement rétablis.

Assainissement des eaux potables. — L'un des effets les plus fâcheux de l'inondation, et celui peut-être contre lequel il importe le plus de protéger la santé publique, c'est la viciation de l'eau d'une très-grande partie de nos fontaines et de nos puits. Cette eau est aujourd'hui un liquide jaunâtre, trouble, d'une odeur nauséabonde et d'une saveur souvent désagréable ; elle peut être limpide et être fort insalubre. Ces eaux sont altérées dans leur nature intime par leur mélange avec les matières des fosses d'aisances et avec les matières putrides, dont le sol imbibé par les deux fleuves était imprégné depuis si longtemps. L'un des premiers besoins auxquels il importe de pourvoir, c'est donc de fournir à la population une eau salubre. Déjà un avis de l'administration municipale a signalé aux citoyens les dangers de l'usage, en boisson, des eaux de puits et de fontaine, et leur a recommandé celui des eaux du Rhône. Ces eaux peuvent suffire à la rigueur, surtout lorsqu'on a eu préalable-

ment le soin de les laisser déposer au moins pendant quinze heures. Elles sont salubres, mais on peut cependant en trouver de meilleures, et ce sont celles qui ont été purifiées par un filtrage naturel ou artificiel. Toutes nos eaux ne sont point corrompues; il en est que leur position a préservées des conséquences du débordement des fleuves et dont les analyses chimiques ont démontré les bonnes qualités relatives: telles sont les eaux, soit de sources, soit de puits des Brotteaux, du Cours d'Herbouville, et de quelques fontaines du quartier de l'Ouest, et entre autres de la fontaine des Trois-Cornets; de bonnes eaux sont celles que fournit l'appareil du quai Saint-Clair au réservoir du Jardin des plantes, et celles que distribuent abondamment les deux machines à vapeur de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital de la Charité. On en obtiendrait de fort salubres de pompes qui iraient puiser l'eau à 2 ou 3 mètres de profondeur sous le gravier du Rhône. Toutes ces eaux épurées par une infiltration naturelle sont limpides, fraîches, fort saines, et conviennent à tous les usages domestiques. L'eau du Rhône filtrée artificiellement, ne présenterait pas de moindres avantages; il serait fort à désirer que l'usage des appareils à filtrer se popularisât dans nos ménages; ce serait un progrès utile à la santé publique. Ces machines coûtent fort peu, et sont d'un entretien facile. On peut aisément les improviser en plaçant les unes sur les autres des couches de charbon de bois grossièrement pilé et de sable dans un baril ou dans un seau garni d'un robinet. Au reste, il est prudent de ne point boire l'eau pure, elle deviendra beaucoup plus salubre par l'addition d'un peu de vin. Quant à l'organisation du service de distribution de ces diverses eaux potables, c'est un soin qui appartient tout entier à l'administration.

Assainissement des fosses d'aisances. — Un grand nombre de fosses d'aisances sont remplies d'eau : elle a pénétré dans la plupart par infiltration, et dans quelques-unes par submersion. Il n'y a pas encore partout combinaison du liquide et des matières fécales; mais ce mélange ne saurait tarder, et il doit être pris en considération sérieuse. Malheureusement le curage des fosses d'aisances présente en ce moment de grands obstacles dont les principaux sont l'élévation de la température sous le règne constant du vent du midi et la hauteur du niveau de la Saône. Cependant il y a quelque chose à faire. On peut procéder sans inconvénient au curage

des fosses d'aisances de tous les quartiers qui ont échappé à l'inondation, ce qui permettra de reporter sur les autres tous les moyens d'extraction dont on pourra disposer lorsque les circonstances seront devenues plus opportunes. Partout où le curage des fosses d'aisances est praticable, il importe d'y procéder immédiatement. Les propriétaires des maisons feront couler l'eau extraite de ces fosses par les égouts ou dans les rivières.

Assainissement des rez-de-chaussées. — Le séjour de l'eau dans les rez-de-chaussées et dans une multitude de magasins s'est prolongé beaucoup, et il en est résulté un inconvénient de la nature la plus grave pour la conservation de la santé. Complétement imprégnée d'une eau qui les attaquait par les deux faces, les planchers et parquets se sont soulevés et dégradés, et il y a dans les murs une humidité non moins grande et beaucoup plus tenace encore. Cependant grand nombre de citoyens couchent au rez-de-chaussée. Les moyens d'assainissement sont variés et efficaces, s'ils sont employés avec intelligence et persévérance. Celui qui se présente le premier à la pensée, c'est le chauffage avec le bois, ou de la houille brûlée dans des poêles en fonte ou en tôle. C'est un bon procédé pour détruire l'humidité, si l'on ne tient pas les portes et les fenêtres hermétiquement fermées pendant le dégagement de la chaleur, comme on le fait trop souvent. Alors l'humidité ne disparaît pas, elle s'imprégne de calorique et n'en devient que plus préjudiciable à la santé. La combustion du charbon de bois dans des terrines agirait peu sur elle, et pourrait être accompagnée d'accidents très-graves. On se servira donc de bois ou de la houille brûlée dans des poêles, mais avec le soin capital d'ouvrir fréquemment les portes et les fenêtres pour donner à l'air un accès large et facile. La ventilation est le meilleur des moyens de dessiccation, c'est sur elle qu'il faut donc compter surtout; elle est de tous le plus prompt et le plus sûr. Cependant elle ne dispense pas de précautions accessoires bonnes en elles-mêmes, telles que la restauration des parquets dégradés, le nettoiement à fond et le frottement des planchers, dont on couvrira la surface d'une couche de sable sec, de sciure de bois ou de copeaux. Rien ne serait plus imprudent que de coucher dans les rez-de-chaussées où l'eau a séjourné. Malgré leur état apparent de sécheresse, les murs inondés conservent longtemps, très-longtemps l'humidité dont ils ont été imprégnés. L'usage de

chaussures très-chaudes, de sabots, de galoches et chaussons faits avec des lisières ou avec du cuir garni d'une fourrure et d'une semelle épaisse, est indispensable pour les personnes qui habitent ces parties de nos maisons. Une certaine quantité de chaux vive solide, placée dans des assiettes sur divers points de l'appartement, concourra à son assainissement en absorbant une partie de l'humidité. On la renouvellera lorsqu'elle sera tombée en poussière. Quant au recrépissage des caves et des murs, il présente deux inconvénients : le premier, c'est de tenir fort peu sur des parois humides; le second, dans le cas où son adhérence aurait quelque solidité, ce serait d'entraver et de retarder le desséchement des surfaces auxquelles il aurait été appliqué.

Assainissement des subsistances. — Après avoir fait connaître son opinion sur les principaux moyens d'assainissement de la cité dans son état actuel, le conseil de salubrité croit devoir ajouter quelques considérations qu'il estime importantes. L'état sanitaire de la ville ne présente rien d'inquiétant en ce moment; il y a peu de maladies très-graves et la mortalité n'a pas dépassé son état normal. Bien loin qu'il y ait encombrement dans les hôpitaux, ces établissements reçoivent chaque jour beaucoup moins de malades qu'ils ne faisaient avant l'inondation, et l'on y voit fort peu d'affections aiguës; mais il ne faut rien conclure pour l'avenir de cet état satisfaisant de la santé publique : l'émotion, des préoccupations vives et bien naturelles soutiennent les forces de nos concitoyens, le moral chez eux protége le physique; mais il est à craindre que plus tard les éléments d'insalubrité parmi lesquels nous vivons ne recouvrent toute leur puissance. L'expérience a démontré d'ailleurs que les épidémies dont les inondations sont suivies si souvent, demeurent longtemps en germe avant d'éclater. Il importe donc beaucoup de se mettre en garde, quand il en est temps encore, contre leur explosion possible. L'administration municipale ne peut pas et ne doit pas tout faire; il faut donc que l'intérêt de chaque citoyen lui serve d'auxiliaire. Quelque sages que puissent être des ordonnances de police, elles produisent peu de bien si la population elle-même ne veille pas à leur exécution et ne leur vient pas en aide. S'il est possible de prévenir l'invasion dans nos murs d'une maladie épidémique, et on le peut, c'est par le concours de toutes les volontés et de tous les efforts vers un même but, l'assainissement de la cité.

Que ces volontés soient unanimes, qu'elles soient surtout persévérantes; qu'au premier retour d'un air sec la population ne s'endorme pas dans une sécurité perfide. Quand il s'agit d'hygiène publique, c'est la persévérance qui est la qualité la plus utile, mais c'est malheureusement la plus rare. L'explosion d'une maladie épidémique dans nos murs n'est certainement pas une inévitable nécessité. Si l'inondation a jeté au milieu de nous d'immenses foyers d'infections, difficiles à détruire, elle a été, sous quelques rapports secondaires il est vrai, un moyen d'assainissement. Ainsi le lavage à grande eau et à une grande profondeur de notre sol en a fait disparaître en partie le dépôt séculaire des matières infectes dont il était pénétré. C'est donc à nous de concourir à l'assainissement de la cité par l'emploi persévérant de tous les moyens dont la science et l'expérience ont démontré l'efficacité. Aidons-nous, alors même que toutes nos précautions ne devraient pas être utiles. En matière de salubrité, le luxe des moyens n'est que le strict nécessaire; prévoir c'est pourvoir, et l'intérêt général avertit de ne rien laisser à la chance de l'invasion d'une maladie épidémique de ce que la prudence peut lui ôter.

250

(Page 104).

Avis du Maire de la Croix-Rousse, du 17 novembre 1840, prescrivant des mesures hygiéniques à la suite de l'inondation[1].

Le Maire de la ville de la Croix-Rousse, après avoir consulté un conseil de salubrité, composé de plusieurs docteurs-médecins de la Croix-Rousse, invite les habitants dont les domiciles ont été inondés par le débordement de la Saône, à se conformer aux prescriptions hygiéniques ci-après :

---

[1] V° aussi *Arrêté du Maire de Vaise, du 11 novembre 1840, au sujet de la rentrée des habitants dans les maisons qui ont été inondées, et de la reconstruction des habitations détruites par l'inondation.*

Précautions concernant les habitations. — Enlever soigneusement avec de l'eau claire, des brosses ou des éponges, la vase déposée sur les planchers ou contre les murs des habitations. Sécher ensuite les planchers avec des tampons de linge ou autrement, et étendre sur leur surface une couche de sciure de bois d'un ou deux centimètres d'épaisseur. Établir une ventilation dans les appartements au moyen de l'ouverture des portes et croisées. Faire du feu au moyen des poêles, grilles ou cheminées. Ajourner pour quelque temps les réparations en plâtrerie ou maçonnerie, telles que rétablissement des cloisons de briques et enduits des murs ou plafonds. Faire des fumigations au moyen de graines de genièvre jetées sur des charbons ardents. Placer dans chaque pièce une terrine contenant du chlorure de chaux sec; faire quelques aspersions avec la dissolution de cette dernière substance dans une certaine quantité d'eau, ou bien, faire ces dernières aspersions avec du vinaigre ordinaire ou encore avec des eaux de cologne.

Dépendance des habitations. — Extraire l'eau et la vase des caves, puits, citernes, cloaques et canaux; vider les fosses d'aisances; nettoyer avec soin les cours, allées et autres dépendances de la maison. Sortir des caves ou magasins les denrées, ou autres matières susceptibles de putréfaction, qui auraient été avariées par l'inondation, et les enfouir loin de toute habitation.

Précautions personnelles. — Se couvrir de vêtements chauds, et autant que possible faire usage de bas de laine et de sabots; porter sur la peau des camisoles en tricot ou tissu de laine, de manière à éviter l'humidité. Avoir soin de coucher dans la pièce la plus sèche de l'appartement; éviter de placer les paillasses, matelas et couvertures sur le plancher, et ne faire usage de ces objets qu'après les avoir exposés chaque soir à une chaleur suffisante pour ôter l'humidité dont ils pourraient être imprégnés. Prendre une nourriture substantielle et tonique, telle que des viandes grillées ou rôties, et des aliments farineux; s'abstenir de faire usage des céréales et légumes secs qui auraient été avariés par l'inondation; prendre pour boisson du vin et éviter de faire usage d'eau pure. Prendre l'eau destinée à la boisson et à la préparation des aliments dans des puits ou citernes assez élevés pour avoir été à l'abri de l'inondation.

251

(Page 405).

Tableau des repères de la crue de 1840 sur le cours entier du Rhône[1].

DÉSIGNATION DES REPÈRES.	HAUTEURS au-dessus de l'étiage voisin.
Seyssel, maison Génolin.	4m,18
Grolée, maison Rousseau	5 ,28
Le Sault, maison Raisin	4 ,20
Oullins, four à chaux.	4 ,79
Saint-Fonds, maison Bourdin	5 ,38
Irigny, maison Vanel	5 ,44
Grigny, pilier du bac.	7 ,»
Flévieu, maison Poncet.	7 ,21
Givors, maison Javanon.	6 ,82
Id. la tour de Sainte-Colombe.	7 ,28
Ampuis, maison Chatillon.	7 ,04
Ile-des-Pêcheurs, maison Rajon.	7 ,57
Condrieu, culée droite du pont.	7 ,08
Chavanay, maison Mourlevat.	5 ,54
Bac-des-Dames, maison Merle.	5 ,53
La Tour de Sablons.	6 ,29
Saint-Rambert, rampe du chemin de fer.	7 ,29
Bac de Champagne, maison Challier.	6 ,99
Andancette, maison Christophe.	7 ,32
Creux-de-Mailles, four à briques	7 ,12
Saint-Vallier, culée gauche du pont.	7 ,36
Serves, maison Rondat	7 ,36
Tain, pilier de l'ancien bac	6 ,53
Coteau de Pailleret, maison Maurel, côté amont.	6 ,05
Id. maison Chabalet, côté aval.	5 ,97
Glun, maisons Faurat et Belin.	7 ,»
Bourg-les-Valence, verrerie.	6 ,99
Chamfort, borne Rhônométrique.	6 ,78
Turzon, *id.*	6 ,59
Géron, *id.*	6 ,45
Maison Robert.	6 ,61
Domaine Bénéfice	4 ,94
Maison Blousse, en face de Baix.	4 ,98
Maison Gérin	6 ,70
Château de Grangeon.	5 ,93
Geoffre, borne Rhônométrique.	5 ,13
Anconne, *id.*	6 ,11
Domaine de la Barcasse.	5 ,38
Viviers, parc de l'évêché.	7 ,51
Domaine du Radellier.	6 ,45
Pont Saint-Esprit, fort en amont.	6 ,52
Avignon, maison de la Madone.	8 ,01
Arles, écluse.	5 ,05

[1] *Tableau des plus grandes crues observées sur le Rhône*, dressé par M. l'ingénieur en chef Kleitz (MS.)

252

(Page 107).

Hauteurs de la crue du 4 novembre 1840, sur divers points de la ville de Mâcon[1].

DÉSIGNATION DES LIEUX.	HAUTEURS.
Sur le quai du Nord (amont du pont).	
Au pied de la maison Lémonon (origine du quai en amont). . . .	1m,60
Sur le milieu de la promenade du Nord, vers la maison Bourgeois.	1 ,70
Sur le couronnement en pierre de taille du port des paquebots à vapeur.	1 ,96
Sur le quai du Midi et aux Marans (aval du pont).	
Sur le milieu de la promenade du Midi (grande allée).	1 ,87
Sur le seuil de la porte centrale, à l'Hôtel-de-Ville.	1 ,63
Sur le couronnement du port des Marans, vis-à-vis la maison Chalandon	2 ,50
Au pied du pavillon d'aval de la fabrique de gaz, à 0m,01 au-dessus de la ligne supérieure du cordon des fenêtres en demi-cercle. .	3 ,38
Places et rues voisines du quai.	
Place Saint-Étienne, sur le cadre de la grille de l'égout, à l'angle de la maison Tonnelier.	2 ,365
Même place, en contre-haut de l'inscription gravée à l'angle de la maison Dumois, pour la crue du mois de décembre 1711. . . .	1 ,13
Même place, en contre-haut de l'inscription gravée au-dessous pour la crue du mois de février 1711.	1 ,23
Même place, en contre-haut de l'inscription gravée au-dessous pour la crue du mois de janvier 1640.	1 ,545
Place du Marché, en contre-haut de l'inscription gravée sous la tourelle, à l'angle du magasin Martinon (maison Roy) pour les eaux de février 1711.	1, 20
Même place, sur le cadre de la grille de l'égout, à l'angle du magasin Parisot.	2 ,093
Même place, sur la dalle de couronnement dudit égout, niveau du trottoir.	1 ,713
Rue Rameau, sur la pierre formant cassis de l'égout, sous la maison Valfort	2 ,644
Rue de la Comédie, sur le cassis de l'égout situé dans cette rue. .	2 ,65

[1] *Notes et tableaux statistiques sur la crue extraordinaire de la Saône, dans les premiers jours du mois de novembre* 1840, par M. Laval, ingénieur en chef. (*Ann. des ponts et chaussées*, ann. 1841, 2e semest.)

253

(Page 108).

Mouvement de la Saône, à Mâcon, depuis le 27 octobre jusqu'au 27 novembre 1840 [1].

DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS [2].		DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	
	à 10 heures du matin.	à 5 heures du soir.		à 10 heures du matin.	à 5 heures du soir.
27 octob.	2m,04	2m,15	12 nov.	5m,95	5m,85
28 —	2 35	2 54	13 —	5 70	5 65
29 —	2 96	3 30	14 —	5 60	5 59
30 —	4 21	4 70	15 —	5 56	5 54
31 —	5 24	5 39	16 —	5 54	5 52
1er nov.	5 80	5 84	17 —	5 57	5 58
2 —	5 90	6 45	18 —	5 59	5 68
3 —	6 83	7 12	19 —	5 55	5 50
4 —	7 35	7 47	20 —	5 58	5 59
5 —	7 47	7 40	21 —	5 61	5 56
6 —	7 10	7 10	22 —	5 52	5 49
7 —	6 94	6 89	23 —	5 47	5 35
8 —	6 88	6 89	24 —	5 34	5 27
9 —	6 68	6 85	25 —	5 25	5 20
10 —	6 44	6 60	26 —	5 05	5 00
11 —	6 19	6 35	27 —	4 85	4 75

[1] *Inondations de* 1840 *sur le littoral de la Saône et du Rhône*, etc., par le docteur P. C. Ordinaire, pag. 90. — Vo aussi *Hauteur des eaux de la Saône à Lyon à différentes heures de la journée, prise à l'échelle du pont de Tilsitt, du* 30 *octobre au* 24 *novembre* 1840. Aug. Baron, *ouvrage cité*, page 174.

[2] Ces observations ont été faites au *Saônomètre* de Mâcon. Mais il faut remarquer que le zéro de l'échelle est de 0m,55 plus élevé que l'étiage réel; de sorte qu'en ajoutant ce chiffre à l'observation du 4 novembre 1840, à minuit, on voit que l'élévation totale a été de 8m,05 au-dessus des basses eaux.

En 1640, l'eau a atteint 6m; }
En 1711, — 6m,30 } *Ajoutez* 0m,55.

254

(Page 111).

Tableau des hauteurs de la crue de novembre 1840, rapportées au nivellement général de la Saône, entre Gray et le Rhône, à Lyon [1].

INDICATION des repères principaux.	COTES du maximum de la crue.	COTES de l'étiage.	Différence ou hauteur maximum au-dessus de l'étiage.	JOUR ET HEURE du maximum de la crue.
	mètres.	mètres.	mèt.	
St-Jean-de-Losne (M^son éclus.). .	106.578	102,048	4.53	1er nov., de 10 h. du s. à 6 h. du s. le 2 nov.
Seurre (*id.*).	109,835	103,735	6,10	2 nov. à 10 h. ½ du matin.
Charnay (*id.*).	110,693	103,623	7,07	*Id.* à 7 h. du m.
Verdun (*id*).	112,053	103,933	8,12	Le 3, à 0 h. du s.
Châlon (canal du Centre). . . .	113,002	105,602	7,40	*Id.* à 11 h. du s.
Tournus (couronnem^t du port).	114,632	106,632	8,00	Le 4, de 11 h. du m. à 1 h. du s.
Fleurville (pont suspendu). . .	115,013	106,843	8,17	4 novembre.
Mâcon (pont).	115,730	107,680	8,05	*Id.* à 11 h. du s.
St-Romain (pont suspendu). . .	116,500	107,980	8,52	4 novembre.
Thoissey (port et pont suspend.).	116,553	108,053	8,50	*Idem.*
Montmerle (pont suspendu). . .	117,332	108,812	8,52	5 nov. à 2 h. du m.
Beauregard (*id.*).	117,587	109,367	8,22	5 novembre.
Frans (*id.*).	117,613	109,503	8,11	*Idem.*
Saint-Bernard (*id.*).	117,687	109,577	8,11	*Idem.*
Trévoux (quai ; 0 de l'échelle). .	118,820	110,320	8,50	*Id.* de 5 h. du m. à 3 h. du s.
Neuville (pont suspendu). . . .	120.206	111,306	8,90	*Id.* de 7 à 10 h. du matin.
Lyon (pont de Serin ; 0 de l'éch.).	123,71	113,06	10,65	*Id.* à 10 h. du m.
Idem (pont de la Feuillée), *id.* .	123,67	114,78	8,89	*Id.* de 10 h. à midi.
Idem (pont du Change), *id.* . .	123,61	115,41	8,20	*Idem.*
Idem (pont de Tilsitt), *id.* . . .	123,76	116,34	7,42	5 nov. à midi.
Idem (pont d'Ainay), *id.*	123,79	117,36	6,43	*Idem.*
Idem (pont de la Mulatière), *id.* .	124,91	118,91	6,00	4 nov. à midi.
		118,98	5,93	17 nov. à midi.

[1] *Art. cité*, de M. l'ingénieur en chef Laval.

255

(Page 124).

Récapitulation générale des souscriptions au profit des victimes de l'inondation de 1840[1].

fr.		Remis à Paris à la commission du Rhône et aux commissions réunies — par divers.	Remis à Paris … — par le clergé.	Remis directement aux départements inondés — par divers.	Remis directement … — par l'entremise du clergé.	Total.
200,000	Don Royal.					
5,000,000	Le Trésor royal (loi du 23 novembre 1840).					
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
5,029,332	Par les départements inondés eux-mêmes.	34,391	»	1,420,433	158,912	1,613,736
	Par les autres départements.	1,757,746	69,941	385,628	1,004,373	3,217,688
	Martinique.	23,649	»	»	»	28,404 (Martinique et Bourbon)
	Bourbon.	»	»	»	4,755	
	Algérie.	10,911	»	150	650	11,711
	Français à l'étranger.	22,961	»	»	»	22,961
	Étrangers.	68,374	»	65,808	650	134,832
		1,918,032	69,941	1,872,019	1,169,340	5,029,332
10,229,332	TOTAL.					

[1] *Rapport de la commission de secours formée à Paris pour les victimes de l'inondation dans le département du Rhône*, daté du 3 août 1842. Paris, broch. in-8 de 20 pages avec 5 tableaux.

256

Page 124).

Résumé officiel des pertes causées par les inondations de 1840[1].

DÉPARTEMENTS.	AFFÉRENTES à des gens riches ou aisés, ou dont les propriétés étaient assurées.	PERTES non assurées à la charge d'individus nécessiteux.	TOTAL.
	fr.	fr.	fr.
Ain	2,065,956	2,492,627	4,558,583
Alpes (Hautes-)	164,442	892,131	1,056,573
Ardèche	3,483,486	3,256,453	6,739,939
Bouches-du-Rhône	2,067,996	4,323,463	6,391,459
Côte-d'Or	247,788	694,000	941,788
Drôme	4,097,939	2,153,896	6,251,835
Gard	6,014,894	7,560,566	13,575,460
Isère	1,222,337	1,382,876	2,605,213
Jura	483,417	486,866	970,283
Loire	646,282	361,964	1,008,246
Nièvre	»	168,834	168,834
Rhône	7,254,276	8,840,581	16,094,857
Saône-et-Loire	1,110,795	1,344,085	2,454,880
Vaucluse	4,986,439	3,968,315	8,954,754
	33,846,047	37,926,657	71,772,704

[1] *Rapport précité.* — Ces chiffres sont établis d'après les renseignements adressés au ministre du commerce.

257

(Page 158).

Extraits des rapports de M. Kleitz, ingénieur en chef du service spécial du Rhône, au Ministre des travaux publics, sur la crue du Rhône du mois de mai 1856[1].

17 *mai*. — Le Rhône qui, depuis cinq jours, était à l'état de crue ordinaire et qui même avait commencé à baisser, a repris un mouvement ascensionnel hier, à midi. La crue est arrivée à son maximum sur le Haut-Rhône et a atteint à peu près la hauteur de la crue d'octobre 1855. A Lyon, ce maximum a eu lieu aujourd'hui, vers 4 heures du soir. Sur le Bas-Rhône, la crue continue à croître sous l'influence de la Saône.

18 *mai*. — Le Rhône baisse rapidement dans Lyon et en amont. La Saône paraissant avoir atteint son maximum, la crue diminuera également en aval du confluent. Entre Lyon et Valence, elle a généralement dépassé le niveau de celle de 1852, notamment à Givors et à Tournon. En aval du pont Saint-Esprit et jusqu'à Arles, elle restera probablement moins forte parce qu'il est à présumer que les différents affluents feront sentir leur influence successivement.

19 *mai*. — La crue extraordinaire de la Saône paraît près de son terme; elle s'élevait, hier soir, à deux heures, à $6^m,55$; elle a monté jusqu'à minuit à la cote $6^m,65$, où elle est restée stationnaire jusqu'à ce matin (échelle du pont de la Feuillée). La circulation est interceptée par l'inondation sur la rive gauche de la Saône; elle se maintient sur la rive droite, traverse de la route impériale n° 6, bien que cette traverse soit submergée sur trois points.

20 *mai*. — D'hier à aujourd'hui, la Saône a crû de $0^m,07$, et se trouve à la cote $6^m,75$ à l'échelle du pont de la Feuillée;

---

[1] *Documents officiels*. — Administration des ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.

sa décroissance ayant commencé aujourd'hui à Châlon, elle ne peut tarder à décroître également à Lyon. Les débris du viaduc du chemin de fer de Paris à Lyon, formant toujours barrage, déterminent en ce point une chute très-rapide, et les deux rives à l'aval sont attaquées; des brèches se sont ouvertes : 1° dans la rampe du bas-port de l'entrepôt des liquides, sur la rive gauche; 2° dans la double rampe du quai Fulchiron, sur la rive droite.

21 *mai.* — Le Rhône continue son mouvement de décroissance qui s'étend à présent sur toute la longueur du fleuve. La digue de Chasse, située en face de Givors, dont on craignait la rupture, a été en définitive préservée. A Avignon, à la date d'hier, le Rhône est en baisse partout et il n'y a nulle part rupture des digues d'inondation. La Saône atteint son maximum à Lyon et décroît en amont de cette ville.

23 *mai.* — La Saône, qui a atteint avant-hier, à Lyon, son maximum de hauteur, lequel a été de $6^m,78$, à l'échelle du pont de la Feuillée, est en voie de décroissance et elle est redescendue aujourd'hui à $6^m,40$ à la même échelle. Les quais des deux rives de cette rivière, à l'aval du barrage formé par les débris du viaduc écroulé, ont éprouvé de graves avaries qui paraissent arrêtées.

23 *mai.* — Je viens adresser à Votre Excellence quelques renseignements généraux sur la crue actuelle du Rhône, en attendant que les eaux se soient assez retirées pour qu'on puisse reconnaître les avaries qu'elle a causées, et rendre un compte détaillé de toutes les circonstances qui méritent d'être signalées à l'administration. La hauteur de la crue a atteint son maximum les 16 et 17 mai, en amont de Lyon; le 18, entre Lyon et le défilé de Donzère; le 19, entre Donzère et le Pont-Saint-Esprit; le 20, entre le Pont-Saint-Esprit et Arles. Comparée aux crues de printemps, elle a dépassé notablement toutes celles qui se sont produites depuis fort longtemps, et l'on assure qu'il faut remonter à 1812 pour en trouver une aussi forte. Comparée aux grandes crues d'automne, elle est restée partout inférieure à celle de 1840, la plus grande des crues connues; mais elle a dépassé toutes les autres en aval de Lyon. En amont de cette ville, elle a atteint à peu près la hauteur de celles de 1852 et 1855. C'est entre Lyon et Valence qu'elle a été la plus forte, notamment à Givors, à Vienne et à Condrieu. Elle a

atteint et dépassé le niveau de l'ancien couronnement de beaucoup de digues qui étaient réputées insubmersibles avant 1840, et qui ont été exhaussées depuis.

Le tableau suivant donne les hauteurs comparativement à celles des plus grandes crues observées[1].

ÉCHELLES.	CRUE DE 1840.		CRUE DE 1845.		CRUES DE 1852 ET 1853.		CRUE DE 1855.		CRUE DE 1856.	
	Dates.	Hauteurs maxima.	Dates.	Hauteurs maxima.	Dates.	Hauteurs maxima.	Dates.	Hauteurs maxima.	Dates.	Hauteurs maxima.
Seyssel.	nov.	$4^m.75$	»	»	20 août	$4^m.05$	19 oct.	$4^m.25$	16 mai	$4^m.00$
Lyon. P^t Lafayette.	2 nov.	5 .85	18 déc.	$4^m.90$	22 août	5 .20	21 oct.	4 .60	18 mai	4 .99
Lyon. P^t Mulatière.	*Id.*	6 .00	19 déc.	5 .65	*Id.*	4 .90	*Id.*	4 .60	*Id.*	5 .05
Givors.	*Id.*	6 .50	»	»	»	»	»	»	*Id.*	6 .10
Vienne.	*Id.*	7 .46	14 déc.	5 .70	22 août	5 .66	21 oct.	5 .32	*Id.*	6 .50
St-Pierre-de-Bœuf. .	*Id.*	5 .31	»	»	*Id.*	4 .56	*Id.*	4 .42	*Id.*	4 .89
Tournon.	*Id.*	6 .60	19 déc.	5 .00	*Id.*	5 .20	*Id.*	4 .95	*Id.*	5 .90
Valence.	*Id.*	6 .70	*Id.*	4 .85	23 août	5 .10	*Id.*	4 .60	*Id.*	5 .60
Rochemaure. . . .	*Id.*	4 .75	»	»	12 août	3 .70	22 oct.	3 .40	*Id.*	3 .80
Donzère.	*Id.*	5 .50	»	»	*Id.*	4 .60	20 oct.	4 .84	19 mai	4 .90
Bourg-St-Andéol. .	*Id.*	6 .15	19 déc.	4 .13	*Id.*	4 .70	*Id.*	4 .95	*Id.*	5 .10
Pont-Saint-Esprit. .	*Id.*	6 .30	*Id.*	4 .90	*Id.*	5 .40	*Id.*	5 .90	*Id.*	5 .65
Avignon.	*Id.*	7 .87	20 déc.	4 .45	13 août 1852 30 oct. 1853	4 .97 5 .18	22 oct.	4 .80	20 mai	5 .39
Beaucaire.	*Id.*	6 .87	13 nov.	5 .05	13 août 1852 30 oct. 1853	5 .26 5 .73	21 oct.	5 .86	*Id.*	5 .67

Tous les affluents ont donné, excepté l'Ardèche. Si cette rivière

[1] Les cotes inscrites dans ce tableau ne concordent pas toujours avec celles que nous avons données dans le *Tableau synoptique des hauteurs maxima des crues du Rhône*, Pièce 238, qui émanent aussi du service spécial du Rhône. Ces renseignements, qui diffèrent d'ailleurs d'une manière peu sensible, doivent être comparés, car ils se complètent et se rectifient les uns par les autres.



avait eu une de ces crues subites qu'elle présente si fréquemment[1], le Rhône aurait pu monter d'un mètre entre le Pont-Saint-Esprit et Avignon. Depuis trois jours, le Rhône est rentré dans son lit en amont de Lyon. Hier soir, il était descendu au-dessous de la hauteur maximum, de 1m,10 au confluent de la Saône, de 1m,60 à Vienne, de 1m,12 à Tournon, de 1m,17 à Valence, de 1m,15 à Donzère, de 1m,05 au Pont-Saint-Esprit, de 1m,09 à Avignon, de 1m,14 à Beaucaire.

Si la crue actuelle doit être rangée parmi les crues extraordinaires par sa hauteur, sa durée et surtout par l'époque à laquelle elle s'est produite, elle a heureusement causé peu d'avaries aux digues d'inondation, et quoiqu'on ne puisse encore reconnaître celles que beaucoup de digues submersibles ont dû éprouver, il est probable ou du moins on doit espérer, à en juger par le mouvement de l'eau au passage de celles de ces digues dont on a pu approcher, que ces ouvrages n'ont pas éprouvé de dégradations très-considérables, mais dont la réparation nécessitera néanmoins des allocations supplémentaires. Les courants de déversement qui s'établiront avec le retrait des eaux pourront d'ailleurs occasionner des avaries partielles. Dans une seule digue d'inondation, l'écroulement d'un aqueduc de colmatage a déterminé un affaissement et une brèche très-grande : c'est la digue des Dames, située en aval de Vienne, dans la commune de Saint-Maurice (département de l'Isère). Cette avarie, qu'il n'était pas possible de prévenir, n'a causé aucun dommage aux terrains cultivés, les eaux ayant fait irruption dans un bras secondaire du Rhône, barré par la digue. Une autre digue,

---

[1] Suivant M. l'ingénieur en chef de Mardigny, les crues de l'Ardèche sont essentiellement distinctes des crues du Rhône et de ses affluents de la rive gauche, qui se produisent généralement en novembre, ou en mai et juin, par les vents du sud-ouest, tandis que les grandes inondations de l'Ardèche ont toujours lieu au mois de septembre ou dans la première quinzaine d'octobre accompagnées d'un vent violent du sud ou plutôt du sud-est. « Aussi, dit-il, n'y a-t-il pas d'exemple de grandes crues de l'Ardèche ayant coïncidé avec celles du Rhône, toutes les inondations de la rivière s'étant produites lorsque le Rhône était très-bas. Les inondations de l'rdèche n'ont pas encore coïncidé et ne coïncideront pas dans l'avenir avec celles du Rhône, moins parce que les grandes crues de la rivière et du fleuve n'ont as lieu généralement aux mêmes époques de l'année que parce qu'elles sont dues à des phénomènes météorologiques essentiellement différents qui ne peuvent ni se produire simultanément ni se succéder brusquement à de courts intervalles. » (*Mémoire sur les inondations des rivières de l'Ardèche.* — *Ann. des ponts et chaussées*, ann. 1860, 2e semest.)

située dans le même département, dans la commune de Chasse, en face de Givors, a été bien menacée : la crue en a dépassé le couronnement de 0m,30 à 0m,40, et si elle a été sauvée, c'est grâce à un bourrelet en terre, gazon et fascinages exécuté et énergiquement défendu contre l'envahissement des eaux. Mais si les travaux du Rhône n'ont pas souffert considérablement, cette crue n'en aura pas moins eu des conséquences calamiteuses par les pertes considérables de récolte des plaines inondées. Auprès de ces dommages, ceux provenant des corrosions des berges sont insignifiants. Quant à la navigation, la lenteur de la crue lui a permis de se garer et de prendre ses précautions. Aucun sinistre grave n'a eu lieu.

26 *mai*. — J'ai l'honneur de vous informer que la Saône, qui est aujourd'hui à 6m,30, à l'échelle du pont de Serin, et à 5m,68, à celle du pont de la Feuillée, est rentrée dans son lit, en sorte que la circulation est rétablie sur les quais et traverses de Lyon. Les dégradations causées par cette crue sont très-multipliées; mais, autant qu'on peut en juger, avant que la rivière soit revenue à son état normal, elles n'ont pas beaucoup de gravité, à part les avaries causées aux quais des deux rives, sur la Saône, à l'aval du viaduc du chemin de Paris à Lyon.

258

(Page 158).

Tableau des repères des crues de 1856 sur le cours entier du Rhône [1].

DÉSIGNATION DES REPÈRES.	HAUTEURS au-dessus de l'étiage voisin.	
	17 et 18 mai.	31 mai, 1er juin
Le Bouchage, église	»	5m,25
Crolée, maison Rousseau	»	5 ,99
Oullins, four à chaux	4 ,34	4m,63
Saint-Fonds, maison Bourdin	5 ,30	5 ,53

[1] *Tableau des plus grandes crues observées sur le Rhône*, dressé par M. l'ingénieur en chef Kleitz. (MS.)

DÉSIGNATION DES REPÈRES.	HAUTEURS au-dessus de l'étiage voisin. 17 et 18 mai.	31 mai, 1er juin.
Irigny, maison Vanel	5 ,22	5 ,62
Grigny, pilier du bac	7 ,40	7 ,45
Flévieu, maison Poncet	7 ,31	7 ,51
Roche-piquée	»	6 ,53
Saint-Christ	»	7 ,86
Givors, maison Javanon	6 ,39	»
Vienne, la tour de Sainte-Colombe	6 ,68	»
Ampuis, maison Chatillon	6 ,73	7 ,33
Condrieu, couronnement de la digue	6 ,70	7 ,27
Pont de Saluant	»	6 ,27
Ile-des-Pêcheurs, maison Rajon	7 ,30	7 ,82
Chavanay, maison Mourlevat	5 ,28	5 ,59
Saint-Pierre-de-Bœuf, Bac-des-Dames, maison Merle	5 ,45	5 ,68
Sablons, sommet d'une borne	5 ,84	6 ,39
Saint-Rambert, rampe du chemin de fer	6 ,75	7 ,37
Andancette, sur une borne près du pont	6 ,78	7 ,42
Creux-de-Mailles, sommet de la rampe d'amont	6 ,63	7 ,24
Saint-Vallier, culée gauche du pont	6 ,70	7 ,40
Ponsas, viaduc du chemin de fer	6 ,61	7 »
Serves, extrémité aval du parapet	6 ,29	6 ,88
Paturel, maison Jourdan	5 ,75	6 ,58
Pierre-Aiguille, sommet du parapet	6 ,56	7 ,25
Marche d'escalier de balage à la maison Feray	4 ,76	5 ,46
Bac de Glun, maison de la rampe	6 ,25	6 ,77
Valence, crampon à la clef de voûte du pont la Goule	6 ,46	7 ,15
Bourg-lès-Valence, verrerie	»	7 ,22
Champfort, borne rhônométrique	»	7 ,15
Turzon, *id.*	»	6 ,59
La Voulte, maison Robert	»	6 ,62
Le Pouzin, domaine Bénéfice	»	5 ,01
Maison Biousse	»	5 ,25
Maison Gérin	»	6 ,84
Château de Grangeon	»	6 ,30
Les Tourettes, maison Volle	»	5 ,20
Rochemaure, domaine de Tête-Noire	»	6 ,14
Le Teil, domaine de Meillère	»	5 ,83
Usine Lafarge	»	5 ,87
Domaine de la Barcasse	»	5 ,54
Viviers, parc de l'évêché	»	8 ,27
Donzère, domaine de la Tourasse	»	6 ,23
Bourg Saint-Andéol, domaine du Radellier	»	6 ,65
Balaincourt, extrémité de la digue	»	7 ,32
Pont-Saint-Esprit, fort en amont[1]	»	6 ,97

[1] Entre Pont-Saint-Esprit et la mer, divers repères constatent la hauteur des eaux, dont le maximum est ainsi fixé par M. l'ingénieur en chef Kleitz : 30 mai, 10 h. soir, Pont-Saint-Esprit, 6m,77.—31 mai, midi, Roquemaure, 8m,42.— 5 h. soir, Avignon, 7m,83 (Riv. g.), 8m,45 (Riv. d.) —Aramon, 8m.— Beaucaire, 7m,95. —6 h. soir, Arles, 5m,58.

259

(Page 162).

Dépêches télégraphiques des Préfets aux Ministres de l'intérieur et des travaux publics, faisant connaître les diverses phases des inondations de mai et juin 1856, dans le bassin du Rhône [1].

DÉPÊCHES DE CHALON-SUR-SAÔNE.

18 *mai*, 7 *heures*, *matin*. — La route de Châlon à Lons-le-Saulnier est interrompue. La Saône est à présent à 6^{m},36 au-dessus de l'étiage du pont de Châlon.

20 *mai*, 7 *heures*. — La Saône est descendue un peu ce matin, elle est à 6^{m},54. A Saint-Jean-de-Losne, où l'on avait constaté, hier matin, une baisse de 0^{m},08, il y a eu encore hier, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, une nouvelle baisse de 0^{m},06, ce qui donne un total de 0^{m},14 de baisse sur ce point.

31 *mai*, *midi* 40. — La Saône est maintenant à 5^{m},30; à Verdun, elle était ce matin, à 6 heures, à 5^{m},90. Pas de nouvelles de Besançon; mais à Navilly, le Doubs a monté cette nuit, de 11 heures du soir à 4 heures du matin, de 0^{m},50.

1er *juin*, 7 *heures matin*. — La Saône est ce matin, ici, à 5^{m},74, et elle monte toujours; mais les nouvelles d'hier, de Saint-Jean-de-Losne, indiquent un ralentissement sensible. De 8 heures du matin à 4 heures du soir, les eaux n'y ont crû que de 0^{m},05. Le temps est beau dans les environs. Pas de nouvelles du Doubs.

DÉPÊCHES DE MACON.

21 *mai*, 7 *heures et demie*. — La Saône n'est plus ce matin qu'à 6^{m},40. Elle avait dépassé 6^{m},65.

---

[1] *Documents officiels*. — Administration des ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.



30 *mai*, 1 *heure* 30, *soir*. — La Saône augmente de nouveau; elle est à 4m,80 à Châlon-sur-Saône, à 4m,90 à Mâcon. Le Doubs a augmenté subitement dans la nuit, il est à 3m au-dessus de l'étiage. La Dheune, l'Arroux et la Seille débordent une seconde fois.

31 *mai*, 10 *heures* 50, *matin*. — La Saône était ce matin, à 7 heures 20, à Châlon, à 5m,22; à 10 heures 1/2, à Mâcon, à 5m,45. Elle paraît monter de 0m,02 par heure.

31 *mai*, 4 *heures* 40, *soir*. — La crue de la Saône marque à l'échelle du pont de Mâcon, 5m,60.

1er *juin*, 9 *heures* 30, *matin*. — Les eaux de la Saône continuent à monter; elles sont ce matin à 5m,82, à Mâcon; la plus grande hauteur, le 20, était 6m,70; elles sont à Châlon à 5m,74. Elles n'augmentent plus que lentement à Saint-Jean-de-Losne. Il ne pleut plus depuis hier. Le temps est beau à Mâcon et à Châlon.

1er *juin*, 3 *heures* 50, *soir*. — La Saône marque 5m,86 à Châlon, et 5m,95 à Mâcon.

2 *juin*, 8 *heures* 45, *matin*. — La crue de là Saône continue, mais plus lentement; les eaux sont à 6m,08 à Châlon, et à 6m,10 à Mâcon. Le temps est beau depuis 48 heures, sauf un petit orage dans la journée du 1er, à Mâcon.

2 *juin*, 2 *heures* 50, *soir*. — La Saône est à 6m,12 à Châlon; les nouvelles de Gray annoncent qu'elle n'augmente plus. Le Doubs décroît. Les eaux marquent à Mâcon 6m,12; ce n'est donc qu'une augmentation de 0m,02 depuis ce matin.

3 *juin*, 9 *heures*, *matin*. — La Saône est à 6m,26. La crue continue malgré le beau temps, mais elle est plus lente.

3 *juin*, 3 *heures* 15, *soir*. — La crue continue, mais faiblement; nous avons à l'échelle du pont de Mâcon 6m,22.

4 juin, 8 heures 55, matin. — La Saône, qui était hier soir à Mâcon, à 6m,28, a encore monté de 0m,07. Elle marque ce matin 6m,35. A Châlon, après être montée encore de 0m,04, le 3, elle est descendue de 0m,02, et ne marque plus que 6m,28. A Saint-Jean-de-Losne, il y avait, le 3 au soir, 0m,11 de baisse.

4 juin, 4 heures 25, soir. — La Saône est stationnaire depuis ce matin ; les eaux s'éclaircissent ; elles ne sont plus limoneuses, ce qui fait espérer que la décroissance commencera cette nuit.

5 juin, midi 30. — La Saône continue à être stationnaire. Un fort vent du sud a arrêté le mouvement de décroissance. Il s'est calmé par suite du peu de pluie. Le temps est couvert.

6 juin, 9 heures 45, soir. — La Saône a baissé de 0m,05, malgré le vent du sud qui continue et les averses qui se succèdent de jour et de nuit depuis hier.

7 juin, 9 heures 46, matin. — La Saône a baissé depuis hier à Mâcon de 0m,08. Elle ne marque plus que 6m,20 ; il n'a pas plu depuis hier soir, mais le temps est incertain.

7 juin, 1 heure 25, soir. — La décroissance de la Saône continue à Châlon, elle n'est plus qu'à 5m,55. Le 6, à midi, à Verdun, la décroissance générale était de 1m,12. Elle est, sur ce point, de 0m,04 à l'heure. La route de Lyon est complétement dégagée aux abords de Châlon. Il y a à Mâcon, depuis ce matin, une décroissance de 0m,05.

8 juin, 10 heures 15, matin. — La Saône continue à baisser avec lenteur. Elle marque 6m à Mâcon. Le temps est beau.

9 juin, 8 heures 55, matin. — La Saône a diminué de 0m,20 depuis hier ; elle ne marque plus que 5m,80. Le temps continue à être beau.

DÉPÊCHES DE LYON.

17 mai, midi 15. — Le Rhône et la Saône continuent de mon-

ter. Quelques parties des quais de la Saône sont submergées, ainsi que les rues voisines.

18 *mai*, 10 *heures* 25, *matin*. — Le Rhône a diminué la nuit dernière de $0^m,40$ et continue à décroître. La Saône a crû de $0^m,30$.

20 *mai*, 7 *heures* 40, *matin*. — Le 19 mai, de midi à 6 heures du soir, le Rhône a diminué de $0^m,20$. La Saône a augmenté de $0^m,08$. Le Rhône, de 6 heures du soir, le 19, à 6 heures du matin, le 20, a diminué de $0^m,20$. La Saône est restée stationnaire.

20 *mai*, 1 *heure* 15, *soir*. — Le Rhône, le 20, de 6 heures du matin à midi, a baissé de $0^m,10$; la Saône a augmenté de $0^m,05$. A *Lyon*, 11 à 1200 ouvriers des usines de Vaise, de la Guillotière, d'Oullins, sont sans travail depuis plusieurs jours, ces établissements étant envahis par les eaux.

22 *mai*, 10 *heures*, *matin*. — La Saône est entrée dans sa période décroissante; elle a baissé, depuis hier, de $0^m,08$. La circulation commence à se rétablir dans une partie des rues qu'elle avait envahies.

23 *mai*, 7 *heures* 15, *soir*. — De midi à 6 heures du soir, le Rhône est resté stationnaire, la Saône a baissé de $0^m,06$. Le temps est assez beau. Le baromètre est bas; les montagnes des Alpes se voient; mauvais signe pour la pluie.

25 *mai*, *midi* 30. — La baisse de la Saône continue, mais le Rhône a crû d'hier au soir à ce matin, de $0^m,23$.

27 *mai*, 11 *heures* 40, *matin* — Le Rhône et la Saône sont rentrés dans leur lit.

30 *mai*, 9 *heures*, *matin*. — La pluie n'a pas cessé depuis plus de 36 heures; le Rhône a crû dans la nuit de $1^m,60$ et monte encore rapidement. La Saône a crû, dans le même temps, de $0^m,75$; l'eau arrive déjà sur les parties basses des quais.

30 *mai*, 5 *heures*, *soir*. — La quantité d'eau tombée pendant 36 heures est au-dessus de toutes les proportions don on ait gardé

souvenir. Depuis quelques heures, la pluie est moins forte et le ciel moins menaçant. Le Rhône croît de $0^m,15$ par heure, ses eaux sont plus hautes que le maximum atteint par la dernière crue, ses digues sont compromises. Des mesures sont prises pour leur défense. La Saône monte moins rapidement. On croit aussi à une crue supérieure à la dernière. Une partie des quais et des rues basses est sous les eaux. Il y a des maisons écroulées, des terrains et des murs éboulés, mais personne n'a péri.

31 *mai*, 5 *heures* 25, *soir*. — Par suite de la rupture de la digue en amont de Lyon, une nouvelle rupture a eu lieu dans le chemin de ronde qui forme la deuxième enceinte de Lyon, rive gauche. La rupture ne peut pas être fermée. La Guillotière et les Brotteaux sont envahis par les eaux. Les maisons en pisé s'éboulent. A Tournon, à Valence, la crue dépasse déjà le niveau de 1840 et augmentera encore. Les ponts suspendus de Rochemaure et de Donzère (Ardèche et Drôme) sont emportés ainsi que les levées des ponts du Pouzin, du Theil et de Viviers (Ardèche). Beaucoup de digues insubmersibles sont rompues, malgré les moyens de défense employés sous la direction des ingénieurs. Tout fait craindre des désastres épouvantables.

31 *mai*, 5 *heures* 30, *soir*. — Le Rhône, dans la nuit et ce matin, a rompu ses digues. Les Charpennes, les Brotteaux et la Guillotière sont envahis par les eaux. Les maisons de pisé en grand nombre s'écroulent d'instant en instant. Elles avaient été évacuées d'avance. Cette crue du Rhône dépasse celle de 1840, la plus forte connue jusqu'à ce jour. Depuis midi, le fleuve est à peu près stationnaire. La Saône continue de croître, mais lentement; elle n'a pas encore atteint la hauteur de sa dernière crue.

31 *mai*, 7 *heures* 25, *soir*. — La crue du Rhône a dépassé, à Lyon et en amont, celle de 1840, la plus grande des crues antérieures. Malgré tous nos soins et le concours de la garnison, la digue qui protége la plaine de rive gauche, en amont de Lyon, a crevé et les eaux ont fait irruption par une brèche de 100^m dans cette plaine, où beaucoup d'habitations s'écroulent. Les quais de Lyon sont submergés. Depuis une heure du matin, le Rhône baisse à Lyon. Au-

dessous de Lyon, la crue sera très-forte partout. A Valence, elle avait déjà atteint hier soir la hauteur de 1840.

1er *juin*, 10 *heures* 25, *matin.* — La nuit n'a pas aggravé sensiblement notre situation. Nous nous occupons à reconnaître nos désastres et à y remédier autant que possible. La Saône a baissé, mais les nouvelles de Châlon, Gray et Besançon nous font craindre une forte crue.

DÉPÊCHES DE VIENNE.

30 *mai*, 1 *heure* 15 *matin.* — Le chemin de fer a été coupé par les eaux provenant des collines; d'autres éboulements ont eu lieu vers le tunnel. Le service est momentanément interrompu avec Marseille. A Vaugris, un accident du même genre a eu lieu. La perturbation est grande.

30 *mai*, 11 *heures matin.* — La route impériale est inondée depuis l'usine Peillat jusqu'à l'entrée du faubourg. Toutes les usines sont arrêtées; des éboulements ont eu lieu sur plusieurs points. Les pertes sont considérables. Personne n'a été blessé. La Gère a atteint, à 2 heures du matin, son maximum d'élévation; elle a diminué depuis d'environ un mètre. Le chemin de fer de la Méditerranée est coupé à Estressin et au-dessous de Vaugris. Toute circulation a cessé. Le Rhône grossit toujours. La pluie dure depuis 38 heures.

DÉPÊCHES DE TAIN.

18 *mai*, 6 *heures*, *matin.* — Le Rhône a continué de croître pendant toute la nuit; il dépasse 6m. La plupart de rues de Tournon et de Tain, sont envahies par les eaux. Les communications avec Serrières et Saint-Vallier sont complétement interrompues.

8 *juin*, 1 *heure* 30, *soir.* — Le Rhône a continué de monter jusqu'à 11 heures du matin; il a atteint, à ce moment, 4m,80, a envahi pour la quatrième fois, depuis vingt jours, la promenade de



la ville de Tournon, quelques rues de cette ville et de Tain, le jardin et plusieurs cours du lycée. Depuis ce moment, il a baissé d'environ $0^m,04$. Le temps est beau ; le vent souffle avec force du nord, et les mariniers croient maintenant à une baisse définitive.

DÉPÊCHES DE VALENCE.

18 *mai*, 10 *heures*, *matin*. — Les eaux du Rhône sont à $5^m,50$ au-dessus de l'étiage. Dans quelques parties, les quais de Valence commencent à être débordés; quelques rues de la basse ville sont envahies par les eaux. La route impériale, n° 7, est coupée en plusieurs points; la ville de Tain est en partie sous les eaux.

20 *mai*, 9 *heures* 50, *matin*. — Le Rhône a baissé de $0^m,85$; il n'est plus qu'à $4^m,85$ au-dessus de l'étiage; la route impériale, n° 7, est toujours interrompue à Tain et à Saint-Vallier. La baisse continue. A Valence, les eaux sont retirées sur la basse ville. Les ports et les digues ont résisté, mais les récoltes sont fort endommagées.

22 *mai*, 2 *heures* 10, *soir*. — Le Rhône a baissé de $0^m,08$, depuis hier, à 5 du soir; il est encore à $4^m,43$ au-dessus de l'étiage. Le vent du midi souffle avec violence. La pluie commence à tomber.

23 *mai*, 4 *heures*, *soir*. — Il a plu une partie de la nuit dernière; le Rhône a crû de $0^m,03$; on craint qu'il pleuve encore cette nuit. En ce moment le Rhône est stationnaire.

24 *mai*, 5 *heures* 5, *soir*. — Depuis ma dépêche d'hier, le Rhône s'est élevé de $0^m,39$ et il croît toujours. L'Isère a grossi depuis hier. Il a encore plu cette nuit.

26 *mai*, 10 *heures* 38, *matin*. — Cette nuit les eaux ont envahi la route impériale de Paris à Marseille dans la traversée de Tain et dans la traversée de Serrières. Les eaux s'élèvent à $0^m,20$ sur la route de Tain, et à $0^m,60$ sur la route de Serrières.

27 *mai*, 5 *heures* 47, *soir*. — Le Rhône se retire à vue d'œil des terres qu'il avait envahies et il rentre dans son lit.

29 *mai*, 5 *heures* 15, *soir*. — Hier, dans la matinée, le Rhône était rentré dans son lit. Dans la nuit du 27 au 28, il s'élevait un vent du sud très-violent. Il souffla jusqu'à 8 heures du soir; il commença alors à pleuvoir très-fortement; depuis, la pluie n'a pas discontinué; le Rhône croît très-rapidement; les eaux sont bourbeuses; elles charrient des arbres. Les affluents ont beaucoup grossi et commencent à déborder; ils avaient peu grossi pendant la dernière crue du Rhône.

30 *mai*, 7 *heures* 5, *matin*. — La pluie ne discontinue pas depuis 36 heures. Le Rhône croît de $0^m,12$ à $0^m,15$ par heure. Il s'élève en ce moment à 6^m au-dessus de l'étiage. La ville basse de Valence et la ville de Tain sont envahies; la route impériale de Paris à Marseille est coupée, par les eaux, sur plusieurs points entre Lyon et Valence. L'Isère et les autres affluents grossissent toujours. Le Rhône charrie beaucoup d'arbres. L'Isère a déjà atteint la hauteur de 1851, qui est la plus forte crue. Les eaux commencent à passer dans l'hôpital et dans l'arsenal de Valence.

30 *mai*, *midi* 40. — La pluie persiste, le Rhône croît, les quais de Valence sont envahis. On a des inquiétudes sur le pont et la chaussée du chemin de fer à l'Isère et sur le pont de la même rivière pour la route impériale, n° 7. Le chemin de fer est intercepté entre Vienne et Tain.

30 *mai*, 8 *heures* 51, *soir*. — Il continue à pleuvoir; la crue du Rhône est très-rapide. L'inondation s'étend. Je viens de faire évacuer le rez-de-chaussée de l'hôpital.

31 *mai*, 11 *heures* 12, *soir*. — Le Rhône est resté stationnaire hier, de 8 heures du soir à minuit. Il a baissé de $0^m,07$ de minuit à 7 heures du matin de ce jour. Depuis, il a recommencé à croître. Il est actuellement de $6^m,10$ au-dessus de l'étiage. Le pont de Rochemaure a été renversé hier. On apprend à l'instant que celui de Donzère a été renversé cette nuit. On a pu jusqu'ici préserver la ville de Tain. Les ponts sur l'Isère ont résisté jusqu'à ce moment et l'on a eu des craintes sérieuses pour celui du chemin de fer. Les dégâts sont immenses. Les communications sont presque interceptées dans toutes les directions.

31 *mai*, 10 *heures*, *soir*. — Le Rhône croît, mais lentement; l'Isère croît aussi; les autres affluents baissent rapidement. Les ingénieurs pensent que les ponts du chemin de fer et de la route impériale, sur l'Isère, pourront être préservés. Les ponts du Pouzin, du Teil et de Viviers sont toujours fort menacés. Les ponts de Valence, de Tain et de Saint-Vallier résistent très-bien. Les digues qui protégent Valence et Tain résistent.

1er *juin*, 4 *heures* 35, *soir*. — La baisse du Rhône s'est arrêtée depuis midi, mais il ne croît plus. L'Isère continue à baisser. On travaille actuellement à la digue qui protége Valence et qui est très-sérieusement menacée.

1er *juin*, 9 *heures* 30, *soir*. — Dans la pensée de concourir aux mesures contre l'inondation, j'ai voulu aller à Avignon, mais le service du chemin de fer s'arrête à Orange. Là, j'ai appris qu'une brèche s'était ouverte dans les remparts et que presque toute la ville d'Avignon était envahie par les eaux. La crue y a dépassé, comme dans toute l'étendue du Rhône, la hauteur de celle de 1840. La chaussée de la Montagnette, en amont de Tarascon, s'est rompue et le chemin de fer est coupé sur 100m. Toutes communications entre Avignon, Nîmes et Marseille sont interrompues; Tarascon et Beaucaire sont noyés. Par suite de la rupture de la digue de Frémigières, la Palud est submergée. Environ 80 maisons se sont écroulées. Une autre ville qui souffre horriblement dans le département de Vaucluse, c'est Caderousse[1], dont les digues ont été surmontées. Dans la traversée des départements de la Drôme et de l'Ardèche, le mal n'est pas moins grand. D'immenses désastres frappent les propriétés sur une surface de 100,000 hectares. La crue a atteint son maximum depuis Lyon jusqu'à Avignon dans la journée d'hier, de 5 heures à minuit.

---

[1] Dans une supplique présentée à l'empereur par les habitants de Caderousse demandant la démolition des levées du Colombier, de la Berlhie et de la Piboulette, on lit : « Caderousse, qui touche aujourd'hui au bord de Rhône, en était éloignée autrefois. D'après un plan de 1698, il y avait à cette époque, entre la ville et le Rhône, une distance d'un kilomètre ; l'inondation de 1713, à elle seule, emporta les trois quarts de la surface qui nous manque. La crue de 1840 démolit une partie du quartier du Doyen, et celle de 1856 vient de détruire la section des Cabannes. Des documents officiels, puisés aux archives de la commune de Caderousse, prouvent que de 1679 à 1743, notre territoire avait déjà perdu 2,000 salmées, juste le tiers de son ancienne contenance. »

1er *juin*, 9 *heures* 6, *soir*.—Depuis ma dernière dépêche, le Rhône a baissé de 0^{m},25 et la baisse continue. L'Isère décroît aussi d'une manière encore plus sensible; on n'a plus d'inquiétudes pour Tain et pour Valence.

2 *juin*, 3 *heures*, *soir*. — Le Rhône et l'Isère continuent à décroître; la baisse du Rhône est de 0^{m},80 au-dessous de la plus grande élévation. Il s'écroule toujours quelques maisons, surtout à Tain; nous n'avons pas d'autres accidents, mais les dommages sont énormes; on voit par les terrains que les eaux découvrent en se retirant, que les récoltes sont perdues.

DÉPÊCHES D'AVIGNON.

30 *mai*, 9 *heures*, *matin*. — Depuis 24 heures nous avons une pluie battante sans interruption; l'île de la Barthelasse, les quais et les rues basses d'Avignon sont de nouveau submergés. La circulation du chemin de fer entre Valence et Lyon est interrompue; les courriers de Paris nous manquent.

31 *mai*, 8 *heures* 50, *matin*. — Le Rhône est à 7^{m} au-dessus de l'étiage; il croît encore de 0^{m},07 par heure. Les rues d'Avignon sont inondées; j'ai organisé un service de bateaux pour la sûreté et la circulation des habitants. Les voitures, chevaux, les fabriques de garance, sont transportés dans le haut de la ville; nous faisons fermer et obstruer les portes des remparts, du côté du Rhône. La pluie a cessé cette nuit. Le temps est assez beau, mais le vent du midi fait craindre de nouvelles pluies. J'ai d'inquiétantes nouvelles du littoral.

31 *mai*, 9 *heures* 40, *matin*. — Depuis une heure du matin nous ne communiquons plus avec Valence ni avec Montélimart. La boussole indique que les fils communiquent avec la terre. Les eaux du Rhône ont envahi la route impériale sur laquelle est établie la ligne; les villages de Mornas et de la Palud sont submergés et très-menacés; 15 à 20 maisons de ce dernier village se sont écroulées.

31 *mai*, 11 *heures* 10, *matin*. — Une vanne située à la partie supérieure de la ville d'Avignon a cédé sous une pression d'eau de

3ᵐ environ d'élévation. La maçonnerie qui la maintenait a été démolie ; l'eau entre à grands flots dans la ville par une ouverture de 3ᵐ de hauteur sur 1ᵐ,50 de largeur. J'ai de graves inquiétudes sur l'état des digues.

31 *mai*, 5 *heures*, *soir*. — Nous travaillons depuis ce matin à fermer l'ouverture que je vous ai annoncée ; la troupe fonctionne et jette dans l'orifice des barillons, des sacs de terre et les créneaux d'une tour que je fais démolir. Un autre éboulement du rempart vient d'avoir lieu ; le Rhône entre à pleins flots ; le danger est terrible.

31 *mai*, 7 *heures* 5, *soir*. — Je viens de me porter en bateau avec le maire à la brèche du rempart. Elle n'a pas moins de 25ᵐ de largeur. Le fleuve a inondé toutes les parties de la ville inférieure à la place de l'Hôtel-de-Ville. J'ai parcouru toutes les rues inondées ; l'eau y est à 4ᵐ de hauteur. Le Rhône paraît avoir atteint son apogée.

1ᵉʳ *juin*, 4 *heures*, *matin*. — Les eaux ont encore monté cette nuit ; à 2 heures du matin, j'ai fait, avec un adjoint, une reconnaissance sur tous les points de la ville que l'inondation a atteints. Partout j'ai encouragé les habitants qui veillent. Un atelier de charpentiers, que j'ai établi hier soir à l'Hôtel-de-Ville, a fabriqué cette nuit deux bateaux qui vont nous permettre d'assurer tous les services. Des commissions de conseillers municipaux, auxquelles j'ai adjoint deux conseillers de préfecture et les secrétaires de mon cabinet, vont, sous la direction du maire, distribuant des vivres sur tous les points inondés. Hier soir, nous avons pu opérer le sauvetage de deux religieuses qui allaient périr, leur couvent submergé. L'envahissement de ma préfecture, par les eaux, a été si rapide, qu'on a eu à peine le temps de sauver mes chevaux et mes voitures.

1ᵉʳ *juin*, 5 *heures* 40, *soir*. — Le sous-préfet d'Orange m'écrit que toutes les digues du Rhône ont plus ou moins cédé à la pression des eaux. Un grand nombre de maisons sont détruites à Montdragon, Mornas, Piolène, la Palud et Caderousse. Des vivres sont portés, par ses soins, dans toutes ces communes et dans les fermes isolées. Ici le Rhône baisse légèrement.

2 *juin*, 7 *heures* 35, *matin*. — Le Rhône a peu baissé ; le temps est beau. Nous avons une population de 25,000 âmes environ, bloquée par les eaux. Nous avons passé hier la journée à distribuer des vivres par bateaux. Je fais alimenter aussi la Barthelasse et les autres îles du Rhône. Malgré les périls de cette navigation, l'archevêque s'est joint à nous dès le commencement. Un grand nombre de fours étant noyés, j'ai craint de manquer de pain. Celui que j'ai demandé à Marseille est arrivé ; Carpentras m'en envoie abondamment.

2 *juin*, 6 *heures* 5, *soir*. — Le désastre de la Palud est affreux ; plus de cent maisons sont écroulées. Le Rhône baisse bien lentement.

3 *juin*, 8 *heures*, *matin*. — Notre situation a peu changé, bien que le Rhône ait diminué de 1m. Les ingénieurs ont conçu des craintes sur la force de résistance du rempart. Je le fais étançonner par des hommes de la troupe sous leur direction.

DÉPÊCHE D'ORANGE.

31 *mai*, 7 *heures* 10, *soir*. — Les digues de la Camargue sont surmontées ; toute la Camargue est inondée ; on organise le sauvetage pour les habitants des parties peu élevées. Je suis obligé de partir pour Tarascon, où la population veut couper le chemin de fer.

DÉPÊCHE DE NIMES.

1er *juin*, *midi* 30. — Le chemin de fer est coupé au-dessus de Tarascon ; cette ville est inondée à plusieurs mètres de hauteur ; tout le pays est sous les eaux des deux côtés du Rhône ; les digues ayant cédé partout, le désastre est affreux.

DÉPÊCHES DE MARSEILLE.

1er *juin*, 7 *heures* 40, *matin*. — Le Rhône a baissé de 1m,50 environ depuis le 31 mai, 6 heures du soir ; le chemin de fer a été coupé en amont de Tarascon ; la voie est libre entre Arles et Tarascon.

1er *juin*, 8 *heures* 37, *soir*. — Le Rhône a baissé de près de 2m depuis minuit. Cette baisse est arrivée trop tard; 4 digues étaient rompues en différents points. La Camargue est couverte de 2 ou 3m d'eau. La plaine, depuis Tarascon jusqu'à la mer, est inondée; 100,000 hectares environ, dont 60,000 en culture, sont sous l'eau. Toutes les récoltes sont perdues. Dans la ville de Tarascon, l'eau s'est élevée à 3 ou 4m. Nous sommes obligés d'envoyer de Marseille le pain nécessaire aux habitants. Il est probable qu'en Camargue, la plus grande partie des bestiaux est noyée.

2 *juin*, 2 *heures* 15, *soir*. — Le Rhône n'a pas baissé à Arles depuis hier; l'inondation de la plaine, sur la rive gauche, continue à s'étendre et à augmenter de hauteur. Les ingénieurs s'occupent de rechercher un moyen d'écoulage à la mer, en préservant le canal de navigation d'Arles à Bouc. L'exploration de la Camargue continue; les pertes sont énormes, on les évalue à plus de 15 millions.

4 *juin*, *midi*. — Les eaux continuent de baisser, mais lentement il faudrait le vent du nord, et nous avons toujours celui du midi.

5 *juin*, 1 *heure* 35, *soir*. — Les eaux baissent rapidement à Tarascon, lentement à Arles. Elles augmentent dans la partie inférieure de la Camargue. L'écoulage à la mer était très-difficile et très-lent avec le vent du sud qui continue toujours à souffler.

6 *juin*, 2 *heures* 50, *soir*. — Les eaux continuent de baisser; le vent s'est enfin mis au nord; nous allons commencer la réparation des digues emportées à Tarascon.

7 *juin*, 1 *heure* 15, *soir*. — Les eaux continuent de baisser à Tarascon et à Arles, mais lentement. Le vent du nord souffle avec violence; sous l'influence de ce vent, la mer a baissé et les écoulages sont devenus plus faciles.

11 *juin*, 3 *heures* 20, *soir*. — Le Rhône continue de baisser, mais lentement; les eaux d'inondation diminuent plus rapidement.

12 *juin*, 3 *heures* 15, *soir*. — Les eaux se retirent lentement de la plaine, par suite du peu de pente du terrain. La campagne a encore dans sa partie inférieure 1 à 2m d'eau. Les brèches inférieures sont si profondes qu'elles donnent encore une masse d'eau considérable.

DÉPÊCHES DE GRENOBLE.

30 *mai*, 2 *heures*, *soir*. — Depuis 38 heures, la pluie n'a pas cessé un seul instant à Grenoble, et des inondations semblent se présenter avec un caractère très-menaçant. En aval et en amont de Grenoble, l'Isère a rompu ses digues sur quelques points et s'est répandue dans la plaine. Dans les environs de Vizille, la Romanche débordée a emporté la route impériale. Dans l'arrondissement de Vienne, les usines du faubourg Pont-Évêque sont arrêtées par les débordements de la Gère, et le chômage laisse sans travail un très-grand nombre d'ouvriers. Des éboulements ont eu lieu sur plusieurs points, et les pertes sont considérables. Le chemin de fer est coupé en deux endroits et toute circulation a cessé ; à l'exception d'une seule, toutes les routes sont inondées. Le Rhône grossit toujours rapidement.

31 *mai*, 9 *heures* 30, *matin*. — Dans l'arrondissement de Vienne, le Rhône fait des ravages. Le niveau des eaux de 1840, niveau extraordinaire, est déjà atteint. Dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin, il paraît que les désastres sont aussi très-grands. J'ai des nouvelles de Bourgoin. La Bourbre a tout inondé et toutes les usines sont en chômage. Les récoltes des propriétés riveraines sont entièrement perdues. Chaque heure nous apprend de nouveaux sinistres dans l'arrondissement de Grenoble. La magnifique vallée du Graisivaudan, depuis la frontière sarde jusqu'au-dessous de Tullins, est dans l'eau. L'Isère croît toujours, mais ses affluents principaux diminuent. La cause des désastres est dans la crue simultanée de tous les torrents et dans une fonte de neige qu'un vent du sud très-chaud, ces derniers jours, a amenée.

31 *mai*, 9 *heures* 30, *soir*. — Je viens de parcourir 14 kilomètres en amont de Grenoble ; toute la plaine y est submergée, à peu d'exception près. Le bourg de Vizille est menacé par la rupture des

digues; toute la plaine du Bourg d'Oisans est inondée. Le bourg de la Tour-du-Pin est inondé; 13 maisons s'y sont écroulées. Toutes les plaines de la Bourbre, sans exception, sont submergées. Ce qui prouve l'étendue du mal, c'est que je suis sans nouvelles d'un grand nombre de points. Mais j'en sais assez pour vous dire que les sinistres sont énormes et embrassent toute l'étendue de mon département.

DÉPÊCHES DE VESOUL.

30 *mai*, 11 *heures* 30, *soir*. — La pluie, qui avait cessé, tombe de nouveau sans discontinuer depuis avant-hier 28, 7 heures du soir. Le Durgeon a débordé. La hausse des eaux au-dessus de l'étiage est de 2^{m},11. La crue a été de 1^{m} pendant la nuit. La partie basse de la ville est inondée. Les eaux montent toujours.

31 *mai*, 10 *heures* 30, *matin*. — Le niveau des eaux du Durgeon, qui avait inondé le quartier bas de la ville, a baissé depuis hier, mais toute la vallée est encore couverte d'eau. La hauteur de l'étiage est de 1^{m},80; la pluie, qui avait cessé dans la journée d'hier, a recommencé le soir, sans être continue. Le temps est toujours incertain. On m'informe que la Saône subit une très-forte crue et qu'elle continue à monter.

DÉPÊCHES DE BESANÇON.

30 *mai*, 8 *heures*, *matin*. — Le Doubs a crû subitement cette nuit; il est à 3^{m} au-dessus de l'étiage.

30 *mai*, 4 *heures*, *soir*. — La crue du Doubs continue. Depuis ce matin, les eaux se sont élevées de 0^{m},55. Elles sont actuellement à 3^{m},85.

260

(Page 169).

Rapport du Préfet de la Drôme au Ministre des travaux publics, daté de Valence, le 31 mai 1856[1].

Ce département vient d'être cruellement éprouvé. Pendant 48 heures, nous avons eu une pluie torrentielle qui n'a pas discontinué; comme les terres étaient profondément imbibées, la pluie ne les pénétrait pas, de sorte que chaque rigole devenait un ruisseau, chaque ruisseau un torrent, et les petites rivières des fleuves; leurs lits n'ont pu les contenir, les berges ont été emportées et les terres riveraines ravinées ou emportées. La crue de l'Isère a dépassé toutes celles de mémoire d'homme; le Rhône s'est élevé à $6^m,95$ au-dessus de l'étiage. Cette crue dépasse celle de 1840. Hier, de 8 heures du soir à minuit, les eaux sont restées stationnaires; à minuit, il s'est manifesté un léger mouvement de baisse qui n'a pas discontinué et qui est en ce moment de $0^m,10$ (8 heures du matin). Personne n'a péri, quelques bestiaux seulement ont été noyés. Les dégâts sont immenses; jusqu'ici les ponts sont restés debout, à l'exception de celui de Rochemaure; plusieurs digues sont plus ou moins avariées, quelques-unes sont emportées, les routes sont submergées, quelques chaussées sont emportées. La perte des récoltes est incalculable, les plus belles terres et les plus belles apparences de récoltes sont détruites.

Que pourra-t-on faire pour tant de malheureux? comment passeront-ils l'hiver prochain? Car il ne s'agit pas seulement des habitants de la vallée du Rhône, puisque toutes nos vallées sont inondées et ravagées. Je viens de pourvoir aux premiers besoins, sans me préoccuper des moyens de subvenir aux dépenses.

---

[1] *Documents officiels.* — Administration des ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.

261

(Page 474).

Extraits des rapports du Préfet de l'Isère au Ministre des travaux publics sur les inondations, dans ce département, en mai et juin 1856[1].

Grenoble, le 31 *mai* 1856. — J'ai la douleur de vous rendre compte de désastres résultant d'inondations dont ce pays se ressentira longtemps, qui vont imposer aux administrations de lourdes charges, et détruisent, pour un grand nombre d'habitants, les meilleures espérances de la récolte. Sous l'influence de pluies abondantes et chaudes, qui ont activé la fonte des neiges sur nos montagnes, tous les cours d'eau ont grossi spontanément d'une manière prodigieuse. L'Isère a crû de plus d'un mètre dans la journée du 29. Le lendemain , elle marquait 3^m au-dessus de l'étiage, à 7 heures du matin; 3^m,20, à 10 heures; 3^m,40, à 4 heures de l'après-midi. La hauteur ce matin est de 3^m,80, 0^m,40 de plus que n'avait atteint la crue extraordinaire dont ce pays a tant souffert en 1840. Le Drac a surmonté ses digues et compromis d'une manière imminente toute la plaine de Grenoble; mais les fraîcheurs de cette nuit et l'interruption de la pluie l'ont fait décroître de 0^m,60. J'ai lieu d'espérer que l'Isère aura également décru ce soir. Le temps paraît devoir d'ailleurs se relever. S'il en est ainsi, la baisse des eaux se produira bientôt d'une manière continue.

Mais le mal fait est immense, et je vais en présenter le tableau sommaire à Votre Excellence, d'après les rapports qui me sont parvenus. Dans la vallée de l'Isère, trois larges brèches ouvertes dans les digues de Crolles ont livré passage aux eaux, et une plaine immense couverte de riches récoltes est envahie. L'endiguement de Froges n'a pu résister non plus. Celui de Domène a été emporté. Sur ce dernier point et par un surcroît de calamité, le torrent de Domène a rompu ses berges, de sorte que les propriétés sont dou-

---

[1] *Documents officiels.* — Administration des ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.

blement envahies. Le ruisseau de Gières a exercé des ravages inouïs, détruit des murs, inondé une immense étendue de terrain. Les digues des Glaireaux, de Fontanil, de la partie inférieure de Mairaves, de Saint-Quentin sont rompues. Dans une extrémité inférieure et sur la rive droite, la Vence a fait une trouée dans les travaux de défense destinés à la contenir. Sur les autres points l'endiguement a été aussi très-gravement menacé; on y est toutefois parvenu jusqu'à présent, sauf quelques avaries plus ou moins importantes, et grâce à la persistance et à l'énergie des efforts, à le préserver d'une rupture. Quoi qu'il en soit, toute la plaine de cette riche vallée est inondée. Dans le bassin de la Romanche, il y a près d'un mètre et demi d'eau dans la plaine du Bourg-d'Oisans, et toute communication est interrompue avec le pays. La route impériale n° 91 a été coupée au-dessus du bourg de Vizille, envahi lui-même par l'inondation dans sa partie basse. On signale l'envahissement par les eaux, des diverses routes et chemins de grande vicinalité. La route impériale n° 75 est inondée sur plusieurs points entre Moirans et Fontanil; celle n° 85 dans la gorge de l'Étroit; la route départementale n° 1, dans plusieurs endroits, ainsi que la route n° 2 ; les chemins de grande communication n°s 2, 10, 11, sont dans la même situation. La première de ces lignes a souffert des avaries évaluées à 12,000 fr. Il est impossible en l'état d'apprécier les dommages qu'auront éprouvés les autres routes et chemins désignés.

D'après deux dépêches télégraphiques de Vienne des 30 et 31 mai, la route impériale n° 7 est inondée depuis l'usine Peillat jusqu'à l'extrémité du faubourg; toutes les usines sont arrêtées. Des éboulements ont eu lieu sur plusieurs points. Le chemin de fer est coupé à Estressin et au-dessus de Vaugris et la circulation y a cessé. Toutes les routes sont inondées, à l'exception de la route départementale n° 14, de Vienne à Romans. La digue de Chasse, établie contre le Rhône, a été rompue, et ce fleuve continuait à y grossir. Le service de la plupart de nos courriers est impossible par l'état de nos routes. Ce n'est, du reste, que lorsque les eaux se seront retirées que l'on pourra se rendre compte de la situation. Il est dès à présent hors de doute que les inondations de 1856 auront causé à ce pays une perte infiniment plus importante que celle si considérable cependant qu'il a éprouvée en 1840.

Grenoble, le 2 juin 1856. — Par mon rapport du 31 mai auquel je me réfère, j'ai eu l'honneur de porter sommairement à votre connaissance les renseignements qui m'étaient parvenus sur les désastres résultant des inondations. L'Isère s'est élevée jusqu'à 4^{m} au-dessus de l'étiage ; par suite de l'interruption des pluies, depuis le 30 au soir, elle est déjà descendue à 1^{m},90. Le Drac, dont les eaux avaient surmonté ses digues et compromis toute la plaine, la ville même de Grenoble, a décru dans la même proportion que la rivière. Aux endiguements contre l'Isère dont j'ai annoncé la destruction, il faut malheureusement ajouter ceux du Touvet, de la Basse-Terrasse, de Lumbin. De fait, la rive droite de l'Isère a supporté plus particulièrement la catastrophe, et dans toute la partie submersible de sa plaine à la hauteur que les eaux ont atteinte, c'est-à-dire, sur une immense étendue, les propriétés ont été submergées. C'est pour les récoltes de cette vallée si productive une perte incalculable. Sur la rive gauche, les digues ont été surmontées et les terres inondées par cette circonstance comme par les eaux pluviales, mais des courants ne s'y sont pas établis, et elles auront beaucoup moins souffert ; à Froges même et à Domène où les travaux de défense contre l'Isère ont été rompus, la situation s'est améliorée dès que la chute de l'endiguement, de l'autre côté, au Touvet, à la Terrasse, à Lumbin, à Crolles, a livré passage aux eaux dans ces plaines. Il est hors de doute que sans cette invasion, l'Isère aurait, dans la traversée de Grenoble, marqué 4^{m},30 ou 40 au-dessus de l'étiage et alors plusieurs quartiers de la ville se trouvaient inondés. Déjà, quelques rues l'ont été et l'Isère arrivait sur l'un des quais. Sur la rive droite, en aval de Grenoble, la rupture de la digue de la Buiserate et celle du double endiguement de la Vence, ont déplacé le courant de la rivière et l'ont établi dans les propriétés ; il a notamment pris possession d'une grande partie de la ferme-école.

Ainsi que je l'ai annoncé, la plaine de l'Oisans a été couverte par 1^{m},50 d'eau ; ce renseignement ne m'était parvenu que par voie indirecte, à raison de l'interruption des communications, et elles ne sont pas encore rétablies. L'administration de cette malheureuse contrée n'a pu, en effet, me faire parvenir ses dépêches qu'en leur faisant suivre, par les montagnes, un grand détour. Or, l'endiguement de l'Oisans contre la Romanche a été rompu sur trois points ;

la route impériale n° 91, envahie dans une grande partie de son étendue, a été coupée dans plusieurs endroits ; 2 maisons ont été détruites à Séchilienne.

La ville de la Tour-du-Pin a largement payé son tribut aux événements qui viennent d'atteindre, plus ou moins, ce pays tout entier. Les rues, à l'exception de celles situées dans le haut quartier, ont été envahies par le débordement de la Bourbre ; 20 maisons ont été entraînées. Les communications entre cette ville et Bourgoin ont été impossibles. A Juillieu, le village tout entier a été inondé et plusieurs habitations renversées. A Cessieu, le torrent de la Bourbre a causé les mêmes ravages qu'à la Tour-du-Pin, a détruit également une vingtaine de maisons. Au Bouchage, dans le bas des Avenières, à Brangue, le désastre est au-dessus du tableau qu'on en voudrait présenter ; le 31 mai, plus de 120 maisons avaient déjà été renversées dans la seule commune du Bouchage et 600 habitants, sans asile, sans pain, se sont réfugiés à Morestel-au-Bouchage ; les eaux du Rhône marquaient une élévation de 1m,30 au-dessus de celles de 1840. Ces trois localités sont condamnées à une ruine absolue et disparaîtront bientôt entièrement si l'on ajourne les travaux d'endiguement et de défense, que l'administration de l'Isère sollicite depuis si longtemps. A Heurtières, l'usine à cuivre est détruite en partie. A Chantesse, un éboulement a entraîné 4 maisons du hameau. A Tullins, la papeterie s'est écroulée ; plusieurs usines sont gravement compromises. Un torrent qui traverse cette localité très-industrieuse, menace de destruction un grand nombre de bâtiments. A Bénage, plusieurs usines sont renversées, d'autres sont également très-menacées. A Vienne, tous les moteurs des usines sont arrêtés et 3,000 ouvriers privés de travail. A Marcilloles, à Brézins, à Saint-Barthélemy de Beaurepaire, un grand nombre de maisons n'existent plus. A Moirans, on en a perdu 30. Quant aux routes impériales, aux routes départementales, aux chemins de grande vicinalité, aux autres voies de communication de moindre classe, il en est peu qui n'ait éprouvé des avaries *considérables*. Les renseignements parvenus par d'autres voies signalent déjà les faits suivants : Les routes impériales nos 6 et 7 coupées et inondées sur plusieurs points ; n° 75, dégradée profondément dans un grand nombre de passages ; n° 90, rendue impraticable par le Bresson et le Ganson ; n° 91, détruite, détériorée par la Romanche.

Les routes départementales : n° 2, dégradée entre Gières et Tavernolles; elle a été couverte par les eaux sur plusieurs points; n° 4, profondément abîmée; n° 5, destruction du pont de Saint-Étienne; n° 7, rendue impraticable entre Saint-Laurent-du-Pont et Saint-Joseph-de-Rivière; éboulements et affaissements sur plusieurs points; n° 9, coulée entre la Détourne et Saint-Jean-de-Bournay; n° 11, dans le même état entre Saint-Jean et Beyrieu, de plus elle s'est affaissée et est descendue en partie dans la vallée entre Commelle et la Cote; n° 16, détruite par le Rhône aux abords du pont de Givors. Les chemins de grande communication n° 2, emportés par les eaux et rendus impraticables dans la gorge de Gières, ainsi que dans celle de Vaulnareys; n° 20, affaissement de toute la voie à Brion sur une grande largeur; n° 26, détruite sur plusieurs points; n° 29, coupé sur les deux rives de l'Isère, etc.

En un mot, de tous les côtés, le tableau résultant des inondations est effrayant.

Grenoble, *le* 3 *juin* 1856. — Malgré la grande décroissance des eaux, toute la plaine de l'Oisans en est encore couverte et la route impériale n° 91 est inondée, dans presque toute son étendue, entre le Bourg-d'Oisans même et Vizille. Sur cette route, qui a été rompue dans ce parcours en plusieurs points, nous avons de plus à constater la destruction du beau pont du Dauphin et la coupure complète de la voie entre Mizoen et le Freney, sur une longuenr de plus de 1,200 mètres. La digue de l'Infernet, contre la Romanche, a été emportée. Les eaux de ce torrent menacent encore à tel point le village de Séchilienne que j'y ai envoyé le secours des troupes pour concourir avec la population aux travaux du salut. La Roissonne, sortie de son lit, s'est jetée à travers les propriétés et y a déposé d'énormes amoncellements de graviers et de détritus qui frapperont de stérilité, pour longtemps, une étendue considérable de terrains. La Bonne et la Marsane ont causé des ravages plus considérables encore sur le territoire d'Entraigues, détruit une maison, emporté les moyens de communication entre les rives de ces torrents, coupé les chemins communaux ainsi que celui de grande vicinalité n° 26. Des propriétés sont également couvertes, sur une grande étendue, de blocs de pierre et de graviers amenés par la Bonne et la Marsane. Les mêmes torrents ont, dans la

commune de Valbonnais, emporté plusieurs ponts et passerelles, coupé les communications et le chemin de grande vicinalité n° 26. Les ponts, dans la commune d'Ornon, n'existent plus. Les habitants sont, par suite, en quelque sorte cernés sur leur territoire. L'Eau d'Olle a rompu ses digues et s'est jetée dans les propriétés riveraines qu'il a profondément ravinées ou couvertes d'amoncellements de graviers. C'est une perte considérable pour les habitants d'Allemont. Le torrent de Primol a également plongé dans la misère un grand nombre de familles de la commune de Vaulnaveys-le-Bas, qui ont déjà eu à souffrir cruellement de sinistres semblables à plusieurs époques, notamment en 1840 et en 1852. Ce n'est pas, comme je l'ai annoncé, 120 maisons qui ont été renversées dans la commune de Bouchage, mais bien 186; en un mot, toutes les constructions en pisé, sans exception. A Cessieu, on en a perdu 30 au lieu de 20, autant à la Tour-du-Pin. Aux Avenières et à Brangue, l'irruption du Rhône a détruit 30 maisons dans la première de ces localités, 10 dans la seconde. A Pitilieu, deux bâtiments ont été renversés par les eaux de la Bourbre. Notre route départementale n° 12 est interceptée entre Lyon et Crémieu par la chute du vieux pont de Pontchéry. Cet événement a été suivi de la perte de 10 maisons. La circulation est également encore interceptée sur la route départementale n° 7, entre Bourgoin et Voizon, par les affaissements en masse de la rampe de Succien et par la rupture du pont de la Fure. La circulation a pu être rétablie : 1° sur la route impériale n° 6, entre la limite du département, Bourgoin et la Tour-du-Pin; 2° sur la route impériale n° 85, entre Bourgoin et Moirans. Indépendamment des chemins de grande communication signalés déjà comme ayant subi de notables avaries, ceux n° 10, de Crolles à Brignoud; n° 11, de Domène à Montbonnot; n° 30, de Tencin, situés en amont de Grenoble, dans la vallée de l'Isère, ont été coupés sur plusieurs points. Le chemin de fer de Saint-Rambert à Grenoble a également éprouvé de graves détériorations. En un mot, il n'est guère de voie de communication qui ne se ressente plus ou moins des terribles atteintes du fléau qui vient de frapper ce pays, d'anéantir d'une manière générale nos belles récoltes, de réduire à la misère un nombre immense de familles.

Grenoble, le 7 juin 1856. — Lors des désastreuses inondations de 1816, les eaux de l'Isère dans la traversée de Grenoble, s'étaient élevées à 3m,80 au-dessus de l'étiage. En 1840, elles ont atteint 3m,40, et à cette époque, les pertes éprouvées par les riverains ont été extrêmement considérables, bien que la crue de l'Isère se fût produite après l'enlèvement des récoltes. Le 31 mai dernier, l'Isère s'est élevée à 4m : sans la rupture des digues en amont de Grenoble, et l'immersion de toute la plaine supérieure du Graisivaudan, l'Isère aurait marqué, ce n'est pas douteux, 4m,50 au moins au-dessus de l'étiage. La situation pour la vallée a été gravement compliquée par la crue extraordinaire simultanée du Drac, qui s'est élevé au point de surmonter ses digues, de combler entièrement les contre-digues de manière à compromettre toute la plaine de Grenoble. Tandis qu'en 1816 et 1840, les inondations n'ont été produites que par l'Isère, en 1843, au contraire, les désastres de ce pays sont venus exclusivement du Drac et de la Romanche, l'un de ses affluents. En 1852 également, époque de la destruction de la plaine de l'Oisans et autres lieux, le mal a été produit de même par la Romanche et le Drac. Quoi qu'il en soit, depuis 40 ans, les localités traversées par ces trois cours d'eau ont été ravagées à cinq reprises différentes.

La partie du territoire de ce département exposée aux débordements et à l'invasion du Rhône a, dans ce même intervalle, éprouvé des sinistres aussi fréquents. Un tel état de choses témoigne de l'insuffisance des travaux défensifs et de l'impérieuse nécessité d'aviser à des mesures plus rassurantes de salut. Les eaux du Drac, réduites les 31 mai et 1er juin aux crues ordinaires résultant de la fonte des neiges, celles de l'Isère descendues à 1m,90 au-dessus de l'étiage, ont aujourd'hui remonté, les premières de 1m,50, les secondes à 2m,65. A un tel niveau, les propriétés au-dessous de Grenoble souffrent d'autant plus que l'Isère y a établi plusieurs grands courants par les cinq brèches ouvertes dans la digue des Glaireaux et dans celles de Cailletières, dans celles du bas Voreppe et dans celle de Moirans. En amont, elles ont également pris possession, par diverses brèches, dans les terres riveraines de la rive droite. Or, le séjour prolongé des eaux dans ces propriétés si productives aura inévitablement détruit, d'une manière complète, les belles récoltes sur pied. On peut craindre sérieusement, en outre,

que ces propriétés, après la retraite des eaux, ne deviennent, dans les chaleurs, des foyers d'émanations funestes à la santé publique. Plus de 200 communes du département auront plus ou moins souffert dans ces tristes circonstances. On ne peut évaluer, même approximativement, en l'état, la valeur des récoltes perdues. 500 maisons au moins ont été renversées par les eaux. Au Bouchage seulement, comme je l'ai dit, 120 maisons sans compter les granges, hangars ou autres petits bâtiments ont été culbutés, et 600 personnes de cette malheureuse commune, privées de tout asile, réduites au plus affreux dénûment, ont reçu à Morestel une généreuse hospitalité. J'aurai, lorsque je serai en mesure de le faire, à signaler un grand nombre d'actes de courage et de dévouement. La population de l'Isère, habituée malheureusement au fléau des inondations, est admirable d'élan, d'abnégation dans la lutte contre ces désastres. Oublieux de son intérêt personnel, chacun s'empresse de concourir au salut commun.

262

(Page 171).

Rapport de l'ingénieur en chef du département de l'Isère, au Ministre des travaux publics, daté de Grenoble, le 2 juin 1856[1].

M. le préfet vous a informé de la désastreuse inondation qui vient de frapper le département de l'Isère et qui a été provoquée par les pluies chaudes et presque continuelles que nous subissons depuis quelque temps. Les crues qui leur ont donné lieu ont commencé à se manifester le 29 mai. Elles ont atteint leur maximun, le 30, sur le Drac, et le 31, sur l'Isère, à Grenoble.

La carte que j'ai jointe à mes propositions pour la nouvelle organisation du service ordinaire et du service hydraulique dans ce dé-

---

[1] *Documents officiels.* — Administration des ponts et chaussées, — Ministère des travaux publics.

partement, permet, par la division en bassins hydrauliques, d'apprécier d'une manière générale les caractères principaux de cette catastrophe.

On y distingue, sur le versant du Rhône (nord-ouest du département) et de l'est à l'ouest, les bassins du Guier (Saint-Laurent-du-Pont), de l'Eynaut (Saint-Geoire), de Pressins, des marais des Avenières et du Bouchage, de celui de la Bourbre, celui-ci beaucoup plus étendu, beaucoup plus développé que les trois autres, puis ceux des petites rivières qui débouchent directement dans le fleuve à l'aval de Lyon, en passant par Saint-Symphorien, Vienne, Auberives, etc. Sauf les deux premiers, tous ont été envahis, et dans les marais du Bouchage, dans le bassin de la Bourbre, les désastres ont atteint des proportions extraordinaires. Plus de 150 maisons se sont écroulées, au Bouchage, près de Morestel. La plaine qui borde la Bourbre, à partir de la Tour-du-Pin inclusivement, jusqu'à son embouchure, était complétement submergée. La Tour-du-Pin, Cessieu, Jailleu, faubourg de Bourgoin, le Pontchéry étaient et sont sans doute encore en partie inondés. La route impériale n° 6 était interceptée sur plusieurs points. La circulation n'a pu y être rétablie qu'hier. L'ancien pont de Pontchéry, sur la Bourbre, s'est écroulé hier, à 6 heures du matin. La route départementale n° 13, de Morestel à Lyon, est interceptée. La route départementale n° 7, de Bourgoin à Voiron, est également interceptée par affaissement en masse des coteaux argileux auxquels est attachée la rampe du Succien et par la rupture du pont de la Bourbre. La route impériale n° 85 a été interceptée un instant entre Bourgoin et le versant de l'Isère, par un effet semblable, mais qui s'est restreint à des proportions assez faibles pour qu'on pût rétablir promptement la communication avec des fascines. Entre Saint-Symphorien d'Ozon et Givors, la route départementale n° 16, déjà interceptée par la précédente inondation du Rhône, est restée dans le même état par le fait de la recrudescence. La route impériale n° 7 est submergée aux abords de Vienne, dans la plaine que le Rhône a envahie. Les routes départementales n°s 8 et 9, qui mettent Vienne en communication avec Bourgoin et Grenoble, ont été interceptées à l'entrée et dans le faubourg Pont-Évêque et à 15 ou 20 kilomètres de cette ville. La route impériale n° 14, de Vienne à Beaurepaire, n'a das été interceptée; mais il paraît que les routes départementales n°s 4 et 10, auxquelles elles se

rattachent, sont encore coupées, car je n'en ai reçu aucunes nouvelles, et le service des diligences de Vienne à Grenoble et réciproquement n'est pas encore rétabli.

Les désastres ont été plus grands encore dans la vallée de l'Isère; les affluents de la rive droite ont causé peu de dommages, notamment à l'amont de Grenoble et à l'aval de Tullins. La Gresse et le Drac proprement dit, qui tombent sur l'Isère, à 4 kilomètres à l'aval de Grenoble, à peu près du sud au nord, n'ont même pas fourni une masse d'eau considérable. Mais la partie savoisienne du bassin de l'Isère, les affluents de gauche de cette rivière, entre la frontière et Grenoble, et la vallée de la Romanche, se sont élevées, la première à 0^{m},35 plus haut que la crue de novembre 1840, à Grenoble, au niveau de la crue mémorable de 1816; la deuxième, plus haut encore que la crue de 1852, qui ruina complétement la population.

La route impériale n° 91 étant impraticable, même aux piétons, sur plusieurs points, par suite de la rupture des digues, notamment à l'amont et à l'aval de Séchilienne, je sais seulement que la Romanche s'est jetée sur ce village et en a chassé les habitants, qui campent sans ressources sur les rochers environnants. Des travaux ont été engagés immédiatement pour ramener la Romanche dans son lit. Plusieurs brèches se sont ouvertes dans les digues des syndicats de la plaine d'Oysans et cette plaine est inondée.

A l'aval de Vizille, les désastres sont moindres, bien que la route impériale n° 85 ait été coupée, dans la gorge de la Romanche, et que les eaux aient pénétré par remou, dans la partie basse du bourg, découverte par la rupture de la digue de ceinture, rive droite, entre le grand pont et la route impériale n° 85, et la fonderie de Certeau. Averti le 30, à 2 heures du matin, par une dépêche de M. le préfet, j'y étais le 31, avec M. Bonon, ingénieur de l'arrondissement et trois conducteurs; les grands efforts faits pour limiter le désastre l'ont circonscrit autant qu'on pouvait l'espérer. La circulation est rétablie par l'ancienne route, aujourd'hui chemin de grande communication, de Grenoble à Vizille, par Eybens et Brié.

La plaine à l'amont de Grenoble est encore en grande partie submergée aujourd'hui, bien que les eaux aient baissé de plus de 2^{m}. Néanmoins, la route impériale n° 90, rive droite, et la route départementale n° 2, rive gauche, ont peu souffert. Plusieurs

digues de syndicats ont été gravement avariées. Celles du torrent de Domène, dont les riverains se sont toujours refusés à une organisation syndicale, sont effacées. Les propriétés ont éprouvé des dommages énormes, sans compter les dépenses considérables qu'il faudra faire pour rétablir un endiguement bilatéral sur plus de 1,500^{m} de longueur.

Mais le plus grand des désastres qu'ait subi la plaine de Grenoble, dans cette fatale inondation, c'est celui qui a frappé la rive droite, entre l'embouchure du Drac et la plaine de Tullins. Le Drac, après avoir presque affleuré ses digues, dans la plaine de Grenoble, dans la soirée du 31, a commencé, dès minuit, à décroître et son abaissement a été si rapide, qu'il est presque revenu aujourd'hui à son niveau ordinaire. Mais malheureusement, l'Isère était déjà à 0^{m},30 seulement en contre-bas du niveau de sa crue de 1840, avant la décrue du Drac, et sous cette double influence, les eaux s'élevèrent, à l'aval de la jonction des deux cours d'eau, à une hauteur telle en contre-haut du couronnement des digues, qu'il fallut que l'une des deux cédât, malgré les efforts faits pour contenir les eaux au moyen de bourrelets. C'est sur la rive droite que l'irruption s'est faite et elle a atteint immédiatement des proportions énormes. Un grand nombre de brèches se sont ouvertes et, là, comme à l'amont de Grenoble, la plaine, est submergée sur 30 kilomètres de longueur et sur une largeur considérable. De plus un courant rapide ajoute à l'intensité du mal, en répandant les graviers sur les propriétés riveraines ou enlevant la terre végétale.

Les avaries des routes et digues sont énormes; mais les dommages causés aux propriétaires riverains atteignent d'effrayantes proportions [1].

---

[1] Suivant l'état détaillé des avaries causées aux digues par la crue et le débordement des eaux du 29 mai au 1er juin 1856, dressé par M. l'ingénieur en chef Picot, et joint au présent rapport, les travaux à exécuter d'urgence, pour la simple réparation de ces avaries, étaient évalués à 432,900 fr., savoir,

Pour :	l'Isère.	347,000 fr.	Pour :	la Vence.	30,000 fr.
—	la Romanche. . .	34,000	—	la Roise.	2,400
—	le Drac.	15,300	—	le Guiers.	4,000

263

(Page 176).

Rapport de l'ingénieur en chef du département du Gard au Ministre des travaux publics, daté de Nîmes, le 1er juin 1856[1].

A notre arrivée à Beaucaire, hier, à 7 heures du soir, le Rhône venait d'atteindre la cote 7^{m},95, 1^{m},10 au-dessus de la plus haute crue des grandes inondations de 1840 et 1841. Les eaux s'élevaient jusqu'au couronnement de la grande digue en maçonnerie qui protége Beaucaire et déversaient par-dessus la digue en terre qui réunit la ville à la station du chemin de fer. Enfin, elles se brisaient avec force du côté de la culée droite, contre le tablier en charpente du pont suspendu de la route impériale n° 99 d'Aix à Montauban. La situation était effrayante, et quelques personnes dans la foule demandaient la démolition du tablier du pont, à cause de l'obstacle qu'il opposait au libre cours des eaux. A ce moment, les eaux commencèrent à décroître et à 8 heures, on constatait déjà un abaissement de 0^{m},20. Malheureusement, une grande brèche venait de se former dans les digues de la rive droite, à 3 kilomètres environ au-dessus de Beaucaire, et toute la plaine réunie en syndicat, de Beaucaire à la mer, se trouvait ainsi menacée des mêmes désastres qu'en 1840 et 1841. Je suis resté à Beaucaire jusqu'à 11 heures 20, ce matin, et jusqu'à ce moment la situation commençait à s'améliorer. Le Rhône toujours en décroissance n'était plus alors qu'à 6^{m},85. La brèche ouverte sur la rive droite, à l'aval de Beaucaire, ne présentait pas plus de 100 ou 120^{m} de longueur, et comme cette brèche se trouve fort heureusement sur un point où le terrain est assez élevé, la tranche d'eau qui s'introduit dans la plaine présente tout au plus 1^{m},50 de hauteur et ne paraît pas avoir de tendance à s'agrandir. Sur la rive gauche du Rhône, les dégâts sont énormes.

---

[1] *Documents officiels.* — Administration des ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.

264

(Page 177).

Délibération du Conseil municipal de Tarascon, du 19 juin 1856, sur les dangers de la ville pendant l'inondation, par l'effet des travaux de la Compagnie du chemin de fer [1].

L'an mil huit cent cinquante-six et le dix-neuf juin, le Conseil municipal de la ville de Tarascon-sur-Rhône s'est réuni en l'Hôtel-de-Ville, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. de Présolle, Maire, en vertu d'une autorisation spéciale de M. le sous-préfet de l'arrondissement, à l'effet d'aviser au moyen de préserver, à l'avenir, la ville et le territoire de Tarascon des désastres des inondations.

Le Conseil assemblé, un membre a dit : Par un concours de circonstances excessivement malheureux, une inondation fatale du Rhône est venue presque accomplir la catastrophe prévue et énoncée dans une délibération prise en 1845 par l'ancien Conseil municipal de notre ville. Une expérience, basée sur des données certaines, nous a prouvé d'une manière évidente, incontestable, que nous devons aujourd'hui, plus que jamais, tenir compte des observations de nos prédécesseurs en ce qui intéresse le salut de notre population. Tout le monde sait que le territoire de Tarascon est un des plus fertiles du département ; à l'exception de la partie montagneuse, tout le reste de notre terroir consiste dans une plaine assise sur le gravier et recouverte d'une forte couche de limon déposé depuis des siècles par les eaux du Rhône, et anciennement même par celles de la Durance. Notre plaine est malheureusement basse et traversée en même temps par des roubines servant à l'écoulement des eaux pluviales et des eaux résultant des inondations, qui se rendent en-

[1] *Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Tarascon (Bouches-du-Rhône).* — V° aussi *Avis de la Commission d'enquête sur les projets de travaux de défense de la ville de Tarascon et de son territoire et des territoires inférieurs.* Arles, 1858, broch. in-4, de 47 pages.

suite à la mer. Les bords du Rhône sont plus élevés que le reste de la plaine. Celui-ci ne peut pas même, dans le temps ordinaire, servir de réservoir pour l'écoulement naturel de nos eaux. A cette fâcheuse situation topographique, résultant du niveau inférieur de notre sol, nous pouvons ajouter une cause essentiellement aggravante produite par la main des hommes : nous voulons parler de la construction et de la situation du chemin de fer qui, avec notre chaussée du nord, ceinture complétement notre cité. De la sorte Tarascon se trouve en partie par sa position naturelle, et en grande partie par le fait de ses divers travaux, dans un véritable bas-fond, où l'eau ne peut disparaître ensuite que par des infiltrations dans les couches inférieures du sol, par le rayonnement de la chaleur, ou par le vent du nord. La digue en amont, qui se rattache à la Montagnette, ayant été rompue à peu près dans son centre et dans divers points qui forment trois larges brèches, par l'inondation extraordinaire que nous venons de subir, les eaux se sont ainsi jetées impétueusement dans notre territoire, ont ravagé de fond en comble une grande partie de nos propriétés et fait disparaître entièrement nos moissons. Elles se sont roulées ensuite avec fureur sur notre ville, et dans leur parcours, elles ont affaissé et détruit un grand nombre d'habitations. Elles n'ont trouvé, enfin, d'écoulement qu'en emportant le chemin de fer dans une grande étendue située entre Tarascon et la Montagnette, passage naturel des eaux depuis un temps immémorial. « Supposez, disait le Conseil en 1845, que la digue en amont qui a été renversée tant de fois, le soit encore, qui de nous peut envisager sans effroi toute la portée de notre position nouvelle ? Les eaux jusqu'à présent fuyaient dans la vaste plaine qui leur était ouverte, et grâce à ce puissant écoulement, la ville n'était inondée qu'à un niveau bien inférieur à celui que marquait le rhônomètre du pont suspendu. A l'avenir, les eaux d'inondation s'élèveront au-dessus même de ce niveau. On le conçoit, les eaux retenues partout seront nécessairement refoulées vers les brèches qui leur auront donné passage, et se nivelleront, par conséquent, dans la ville avec le cours supérieur du Rhône au dehors des digues. Qu'on juge des effets d'une pareille submersion par l'expérience de 1840. Le premier étage des maisons sera envahi partout, et dans les quartiers bas, l'inondation parviendra jusqu'aux toits. » Eh bien ! vous le voyez aujourd'hui, les prévisions des faits énoncés ci-dessus se

sont rigoureusement accomplies. Dans cette dernière inondation, les eaux du Rhône se sont élevées dans la ville à 2m au-dessus du niveau de celles de 1840 ; et dans les bas quartiers, elles ont atteint une hauteur de 5m,20. Un fait qui navre le cœur et qui restera à jamais gravé dans la mémoire de notre population, c'est que plusieurs habitants de notre cité ont été réellement forcés de faire une ouverture à leurs toits pour éviter une mort certaine par submersion. L'expérience a démontré depuis longtemps, en général, que les chaussées établies sur les bords des grands fleuves ne laissent jamais une sécurité parfaite, et que leur mode de construction, malgré les principes les plus rigoureux de l'art, ne peut résister que pendant un temps donné, attendu que le cours des eaux ne peut pas être dirigé et limité d'une manière absolue, et que la force d'expansabilité produite par la pression de la masse liquide dans une inondation extraordinaire est difficile à déterminer par la science hydraulique. Nos chaussées ont été emportées et reconstruites, dans le courant de ce siècle, pendant cinq fois ; ce fait prouve que notre opinion précédemment émise a pour appui l'expérience. Dans cette grave et affreuse situation, il est urgent, impérieux, indispensable, pour la sécurité de notre ville, que le chemin de fer construise un viaduc sur la ligne de Tarascon à la Montagnette pour servir de déversoir aux eaux du Rhône chaque fois que notre chaussée du nord sera rompue par une inondation extraordinaire ; ou bien, il faut qu'il établisse l'assiette de son chemin de fer au niveau du sol naturel, afin d'enlever tout obstacle au passage des eaux. Qu'on se rappelle, en passant, les paroles d'un savant ingénieur, M. Talabot, qui a dit en plein Conseil municipal, en 1845, que si notre chaussée du nord était un jour emportée, la ville serait littéralement balayée. Il avait promis, à cette époque, de construire un tronçon de chemin de fer, au nord de Tarascon, pour le parer du périlleux danger qui menaçait de l'ensevelir sous ses décombres. D'épouvantables désastres devaient nécessairement surgir de l'inondation extraordinaire que nous venons d'éprouver, surtout dans la position anormale que nous a faite le chemin de fer. Cette inondation est venue ainsi jeter parmi nous la désolation, la ruine ; anéantir dans un jour toutes nos ressources agricoles ; frapper en même temps au cœur notre commerce qui ne se relèvera pas de longtemps. De plus, elle nous laisse aujourd'hui la triste per-

spective des maladies épidémiques, par suite du long séjour de ses eaux bourbeuses, encore stagnantes dans nos caves, dans nos égouts, lesquelles contiennent en dissolution des matières végétales et animales, propres à dégager des miasmes d'une nature délétère : ces causes, dans la saison chaude surtout, ne peuvent manquer de nuire à la santé publique.

L'exposé de ces motifs entendu, le Conseil délibère, à l'unanimité, qu'une demande sera faite, par voie administrative, à l'effet d'obtenir du Conseil d'administration du chemin de fer : la construction d'un viaduc entre Tarascon et la Montagnette, pour servir de déversoir aux eaux du Rhône, chaque fois que notre chaussée du nord sera emportée par une inondation extraordinaire ; ou bien, que l'assiette de la voie ferrée soit établie sur ce parcours au niveau du sol naturel, afin que les eaux puissent librement circuler.

Le Conseil délibère en outre l'urgente construction d'un quai défensif et insubmersible au nord de la ville, à partir de l'abattoir jusqu'au chemin de fer d'Avignon, en laissant dans l'intérieur de son enceinte le couvent de la Visitation ainsi que le cimetière. Ce quai devra être exécuté au frais de l'État et sous sa haute direction.

Le Conseil émet ensuite les vœux suivants : 1° que la chaussée à construire en amont de notre ville soit établie sur les terrains les plus élevés du bord du fleuve, que ses deux parois soient confectionnées en bonne maçonnerie, et sa surface supérieure pavée dans toute son étendue ; 2° que le barrage existant en tête de l'ancienne digue, entre Tarascon et Beaucaire, soit annihilé.

265

(Page 492).

Tableau comparatif de la hauteur des crues de l'Ardèche en 1827, 1846 et 1857[1].

INDICATION des points d'observation.	DISTANCE des points.	CRUE DU 10 SEPT. 1857.		CRUE du 28 sept. 1846. — Hauteurs.	CRUE du 9 oct. 1827. — Hauteurs.
		heures du maximum.	hauteurs.		
	mèt.	h. min.	mèt.	mèt.	mèt.
Pont de Mayres . . .		4 »	3,00	»	»
	15 300				
— de Rolandy. . .		4 »	6,50	»	»
	8 600				
— de la Bégude. .		4 20	7,50	»	»
	4 300				
— d'Aubenas. . .		4 45	5,50	4,50	»
	5 000				
— de Ville[1] . . .		5 20	5,50	6,20	»
	6 900				
— de Vogué. . . .		6 »	10,80	8,80	»
	16 300				
— de Ruoms[2]. . .		7 »	7,50	10,20	9,00
	13 800				
— de Vallon. . . .		7 30	13,50	13,10	16,10
	3 800				
— d'Arc (naturel).		7 30	amont 16,80 aval 14,60	16,25 11,95	19,25 14,95
	13 000				
— Gournier. . . .		8 30	18,50	19,20	21,40
	12 800				
— Saint-Martin. .		10 20	6,50	7,75	8,90
	4 800				
— de Saint-Just. .		10 30	7,10	7,95	8,10
Pont du Saint-Esprit sur le Rhône[3]. . .		2h matin, 11 sept.	5,80	6,15	»

1 En 1857, l'avenue du pont de Ville a été coupée; c'est ce qui a empêché les eaux de dépasser le niveau de la crue de 1846.

2 En 1857, la Ligne n'a pas grossi, tandis qu'en 1846, elle avait été très-forte et avait coïncidé avec l'Ardèche; c'est ce qui explique la différence de hauteur d'eau à Ruoms en 1857 et 1846.

3 Avant que la crue de 1857 se fît sentir, les eaux du Rhône étaient à 1m,20 à Saint-Esprit; cette crue a donc élevé le niveau de 4m,60. La crue de 1846 n'avait fait monter le Rhône que de 4m,40.

1 *Rapport sur les inondations de l'Ardèche, en* 1857, par M. l'ingénieur en chef Marchegay. (*Annales des ponts et chaussées*, année 1861, 1er semestre.)

266

(Page 197).

Tableau de la hauteur des eaux sur divers points de la ville de Grenoble, le 2 novembre 1859[1].

DÉSIGNATION DES POINTS.	HAUTEURS
A l'angle de la place Saint-François et de la rue Bressieux. . . .	1^m,85
Id. des rues Bressieux et Saint-François.	1 ,81
A la porte Très-Cloîtres.	1 ,69
A l'angle des rues de France et Saint-François.	1 ,66
Id. Saint-Jacques et Expilly.	1 ,55
Id. Saint-Louis et Saint-François.	1 ,58
A la porte des Alpes..	1 ,54
Dans la rue Saint-Laurent, en face de la grande fontaine. . . .	1 ,50
A l'angle des rues Servan et Très-Cloîtres.	1 ,50
Id. du Lycée et de l'ancien gouvernement	1 ,47
Id. de France et Créqui..	1 ,47
Au fond de l'impasse de la place Saint-Jean.	1 ,46
A l'angle des rues Montorge et de France.	1 ,44
Id. du vieux Temple et de la citadelle.	1 ,44
Id. Saint-Louis et Traversine.	1 ,42
A côté du portail de la Banque de France.	1 ,42
A la porte des Adieux.	1 ,36
A la porte du corps-de-garde sur la place Grenette.	1 ,36
A l'angle de la place et de la rue du Bœuf.	1 ,33
Id. Vaucanson et de la rue Saint-Jacques.	1 ,32
Id. Saint-Louis et de la rue de France.	1 ,31
A l'angle des rues des Nones et du pont Saint-Jaymes.	1 ,30
Id. de la rue de France et de la place Saint-Jean.	1 ,29
Id. des rues de France et de la Manutention.	1 ,27
Id. *Id.* Neuve du Lycée et Pertuisière.	1 ,25
Sur la place Vaucanson.	1 ,25
Dans la rue du Bœuf, partie la plus basse.	1 ,25
Sous la voûte de la place Grenette à la rue de la Halle.	1 ,22
Dans l'endroit le plus bas de la rue du Four.	1 ,22
A la porte du Lycée.	1 ,20
A la porte d'entrée du dépôt d'armes, dans la rue Très-Cloîtres (ancien couvent de Sainte-Marie-d'en-Bas).	1 ,20
A l'angle des rues Très-Cloîtres et des Minimes.	1 ,18
A la poudrière, hors la porte des Adieux.	1 ,17

[1] Pilot, *Grenoble inondé*, etc., pag. 20. — Les cotes sont prises au-dessus du niveau du sol de la voie publique. Beaucoup d'autres points de la ville de Grenoble furent submergés à des hauteurs moindres de 1^m. Le même ouvrage donne la désignation de tous ceux où l'eau s'éleva à plus de 0^m,40.

DÉSIGNATION DES POINTS.	HAUTEURS.
A l'angle de la place du Lycée et de la rue Condillac.	1 ,44
Id. *Id.* Vaucanson et de la rue Créqui.	1 ,41
Id. de la rue de l'Hôpital et de la place Saint-Jean, à côté de la porte d'entrée de l'arsenal.	1 ,10
Id. des rues du Vieux-Temple et Sainte-Ursule.	1 ,10
Id. de la place d'armes et de la rue Eugénie	1 ,10
A l'entrée des casernes de Bonne.	1 ,05
A l'angle de la place du Bœuf et de la rue du Pont-Saint-Jacques.	1 ,05
Id. des rues Créqui et des Remparts.	1 ,05
Id. du passage de la Bibliothèque et de la rue du Lycée. . .	1 ,03
Id. des rues Malakoff et Haxo.	1 ,01
Id. *Id.* des Morts et des Casernes de Bonne.	1 »
Id. de la place Notre-Dame et de la rue des Récollets.	1 »
Dans le bois du Jardin de ville.	1 »
Porte de Bonne.	1 »

267

(Page 199).

Hauteurs des principales crues de l'Isère, à Grenoble, depuis deux siècles (1).

DATES.		HAUTEURS au-dessus de l'étiage.
1651.	14 novembre	6m,50
1673.	5 juillet	5 ,40
1711.	11 février	4 ,65
1733.	14 et 15 septembre	5 ,57
1740.	20 et 21 novembre	5 ,70
1764.	20 juin	4 ,65
1778.	25 et 26 octobre	5 ,40
1816.	31 juillet	3 ,80
1839.	17 septembre	2 ,40
1840.	18 novembre	3 ,20
1849.	25 novembre	2 ,00
1851.	1er août	2 ,50
1852.	18 août	3 ,00
1856.	31 mai	3 ,80
1859.	2 novembre	[illegible] ,35

(1) Nous avons relevé ces renseignements dans les publications de M. Pilot, *Recherches sur les inondations de l'Isère* et *Grenoble inondé*.

268

(Page 200).

État de situation, au 1er juin 1862, des projets concernant la défense des villes contre les inondations[1].

VILLES.	DÉPARTEMENTS.	ÉVALUATIONS qui ont servi de base à la loi.	MONTANT des projets définitifs.	PART contributive du Trésor.	ÉTAT DE L'AFFAIRE.
		VALLÉE DE LA SEINE.			
Troyes	Aube	500,000	380,000	2/3 254,000	A l'étude.
		VALLÉE DE LA LOIRE.			
Amboise	Indre-et-Loire	1,700,000	660,000	3/4 495,000	Décret du 15 décemb. 1860.
Angers	Maine-et-Loire	»	1,200,000	2/3 800,000	*Id.* du 5 août 1861.
Aubusson	Creuse	»	170,000	3/4 127,500	A l'étude.
Blois	Loir-et-Cher	1,150,000	380,000	2/3 253,333	Décret du 30 juin 1860.
Bréhémont	Indre-et-Loire	»	75,000	2/3 50,000	*Id.* du 20 juin 1861.
Chambon	Creuse	»	191,000	2/3 129,333	*Id.* du 2 juillet 1861.
Montluçon	Allier	150,000	350,000	2/3 233,333	A l'étude.
Montsurs	Mayenne	»	75,900	»	Enquête défavorable. - Projet abandonné, 5 juillet 186[illegible].
Moulins	Allier	150,000	84,750	fixe 54,750	Décret du 29 février 1860.
Nevers	Nièvre	»	272,800	2/3 181,866	A l'étude.
Orléans	Loiret	300,000	»	»	Enquête défavorable. - Projet abandonné, 14 sept. 185[illegible].
Prades	Haute-Loire	»	»	»	*Id.* 8 juin 1858.
Saint-Etienne	Loire	1,400,000	1,300,000	fixe 570,000	Décret du 2 juin 1859.
Saumur	Maine-et-Loire	535,000	570,000	3/4 427,500	*Id.* du 12 mai 1860.
Selles	Loire-et-Cher	»	95,000	2/3 63,333	A l'étude.
Tours	Indre-et-Loire	2,050,000	1,129,000	2/3 752,666	Décret du 6 août 1859.
Vichy	Allier	160,000	490,000	2/3 326,666	*Id.* du 8 septemb. 1860.
Vierzon	Cher	205,000	»	»	Projet aband., 21 fév. 1861.
		7,800,000		4,465,280	
		VALLÉE DU RHONE.			
Alais	Gard	»	50,000	2/3 33,333	A l'étude.
Ancône	Drôme	26,000	50,000	37,500	*Id.*
Annonay	Ardèche	»	770,000	2/3 513,333	Décret du 25 décemb. 1861.
Aramon	Gard	150,000	130,000	2/3 86,666	*Id.* du 24 août 1859.
Arles	Bouches-du-Rhône	300,000	»	200,000	A l'étude.
	A reporter	476,000		870,832	

[1] *Documents officiels.* — Administration des Ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.

VILLES.	DÉPARTEMENTS.	ÉVALUATIONS qui ont servi de base à la loi.	MONTANT des projets définitifs.	PART contributive du Trésor.	ÉTAT DE L'AFFAIRE.
Report.		476,000		870,832	
.vignon.	Vaucluse.	855,000	1,150,000	719,999	Décret du 30 juin 1860.
arcelonnette.	Basses-Alpes.	130,000	122,000	1/2 61,000	Travail terminé.
eaucaire.	Gard.	110,000	200,000	2/3 133,333	Décret du 25 août 1861.
esançon.	Doubs.	»	555,000	»	A l'étude.
ourg-les-Valence.	Drôme.	»	65,000	3/4 48,750	Décret du 25 décemb. 1861.
aderousse.	Vaucluse.	160,000	170,000	3/4 127,500	*Id.* du 17 décemb. 1859.
ivors.	Rhône.	600,000	550,000	3/4 412,500	*Id.* du 20 juin 1861.
lun.	Ardèche.	30,000	30,000	3/4 22,500	*Id.* du 12 mai 1860.
renoble.	Isère.	»	1,400,000	2/3 933,333	*Id.* du 15 octobre 1861.
apalud.	Vaucluse.	100,000	»	»	Refus de concours. Projet abandonné, 26 juil. 1860.
yon.	Rhône.	13,300,000	12,600,000	1/2 6,300,000	Décret du 24 août 1859.
Montbéliard.	Doubs.	»	225,000	2/3 150,000	A l'étude.
Mornas.	Vaucluse.	130,000	150,000	2/3 100,000	Décret du 24 mars 1860.
Romans-Isère amont.	Drôme.	»	100,000	2/3 66,500	*Id.* du 17 décemb. 1859.
Romans-Isère aval.	*Id.*	»	132,000	2/3 88,000	*Id.* du 25 août 1861.
Romans, Savasse.	*Id.*	»	50,000	1/2 25,000	*Id.* du 11 avril 1860.
Roquemaure.	Gard.	150,000	150,000	2/3 100,000	*Id.* du 28 janvier 1860.
Sorgues.	Vaucluse.	60,000	115,000	2/3 76,000	*Id.* du 6 juillet 1860.
Tain.	Drôme.	250,000	170,000	3/4 126,000	*Id.* du 24 août 1859.
Tarascon.	Bouches-du-Rhône.	1,080,000	600,000	2/3 400,000	*Id.* du 4 avril 1860.
Tournon.	Ardèche.	130,000	140,000	2/3 93,300	*Id.* du 16 janvier 1861.
Valence.	Drôme.	30,000	80,000	fixe 53,000	*Id.* du 2 juillet 1861.
Villeneuve-les-Avignon.	Gard.	»	140,000	2/3 93,333	Projet abandonné.
		17,591,000		11,428,212	

VALLÉE DE LA GARONNE.

Agen.	Lot-et-Garonne.	980,000	130,000	2/3 86,667	Décret du 12 avril 1862.
Aiguillon.	*Id.*	120,000	121,000	2/3 80,667	*Id.* du 5 décemb. 1861.
Cadillac.	Gironde.	200,000	»	»	Refus de concours. — Projet abandonné, 26 mars 1859.
Condom.	Gers.	560,000	340,000	3/4 255,000	A l'étude.
Ile de Noé.	*Id.*	»	71,300	40,000	Décret du 22 janvier 1862.
Mirande.	*Id.*	»	26,000	»	A l'étude.
Périgueux.	Dordogne.	»	520,000	2/3 346,667	Décret du 10 mars 1860.
Saint-Nicolas.	Lot-et-Garonne.	250,000	»	»	Refus de concours. — Projet abandonné, 13 mai 1861.
Tonneins.	*Id.*	185,000	»	»	*Id.* 13 mai 1861.
Toulouse.	Haute-Garonne.	200,000	»	»	*Id.* 25 mars 1859.
		2,495,000		809,001	

VALLÉE DU RHIN.

Mulhouse.	Haut-Rhin.	»	580,000	fixe 426,666	A l'étude.

BASSIN DE LA GARONNE.

269

(Page 213).

Relation d'un prodigieux débordement de quelques rivières de la Gascogne, au mois de juillet 1678, avec la recherche de la cause de cette inondation [1].

L'histoire n'a peut-être jamais rien rapporté de plus singulier, en matière de débordement de rivières, que ce qui se passa, l'été dernier, dans la Gascogne, tant par les ravages que fit le débordement de la Garonne et de quelques autres rivières, dans une assez grande étendue de pays, que par la nature de ces eaux et par la cause de cette surprenante inondation.

Au commencement de juillet dernier, après quelques jours d'une pluie médiocre, qui ne grossit qu'à l'ordinaire les eaux de la Garonne, une nuit cette rivière s'accrut tout d'un coup si fort que tous les ponts et les moulins en furent emportés au-dessus de Toulouse. Dans les plaines qui sont au-dessous de cette ville, ceux qui habitoient en des endroits où l'on avoit cru bâtir au-dessus de la plus haute inondation, que l'expérience du passé peut faire appréhender, en furent surpris ; quelques-uns furent noyés dans leurs demeures avec leurs bestiaux ; d'autres ne se sauvèrent qu'en montant sur les toits ou sur les arbres, et quelques autres, qui gardoient leurs bestiaux à la campagne, avertis par le bruit que faisoit de loin cet horrible et furieux torrent d'eau qui fondoit vers eux, avec une rapidité

---

[1] *Journal des savants*, mai 1679, n° 12, pag. 156, et *Choix des Mercures*, t. XXII, pag. 35.

semblable à celle de la marée, ne purent éviter d'en être atteints, avec quelque précipitation qu'ils se retirassent. Cependant, cette grande violence des eaux ne dura que peu d'heures.

Précisément, en même temps, les seules rivières de l'Adour et du Gave qui descendent des Pyrénées, comme la Garonne, et quelques autres petites rivières de la Gascogne qui ont leurs sources dans la plaine, comme la Gimone, la Save et le Rat, débordèrent avec la même force, et causèrent de pareils ravages. La même chose n'arriva point pour l'Aude, pour l'Arriége, ni pour l'Arise, qui viennent des montagnes de Foix, bien qu'il y eût plû, de même que pour celles de Couserant, de Comminge et de Bigorre.

Ceux qui ont entendu parler de ces débordements, n'en ont pas été beaucoup étonnés, parce qu'ils ont crû ou qu'il étoit tombé de grandes pluies d'orage qui avoient subitement enflé ces rivières, ou qu'il s'étoit fait une prompte fonte de neiges des Pyrénées qui avoient grossi ces rivières qui en sont voisines.

M. Martel (de Montauban), avocat au parlement, homme de pénétration et d'étude, ayant recherché la cause de ce déluge, par les ordres de M. Foucault, intendant de justice pour la généralité de Montauban, soutient que ce débordement n'a pu être produit par l'une ni par l'autre de ces deux causes, et qu'il y en a assurément quelqu'une plus extraordinaire que tout cela.

Il appuie son sentiment d'abord sur le rapport des gens du pays qui ont été les témoins de ce prodige, et surtout de ceux qui, étant à la source, dans les plus hautes vallées des Pyrénées, en ont vu ou su toutes les circonstances; car ils conviennent tous qu'il plut véritablement, mais que la pluie ne fut ni assez grande, ni assez de durée pour grossir les rivières à ce point, ni pour fondre les neiges des montagnes.

Mais la nature de ces eaux, et la manière dont elles sortoient des montagnes confirment entièrement ce sentiment. Car, 1° les habitants des plus basses Pyrénées virent que l'eau sortoit avec violence des entrailles de la montagne, à travers laquelle elle s'étoit ouvert plusieurs canaux qui, formant autant de furieux torrens, entraînèrent les arbres, le terrain, et les plus gros rochers aux endroits où ils ne trouvoient que des passages étroits. L'eau avoit le goût des minéraux et jaillissoit par tous les flancs de la montagne en innombrables jets qui durèrent autant que le plus grand débordement.

2° En quelques endroits, ces eaux étoient puantes, comme quand on a remué la bourbe des eaux minérales, de sorte que les bestiaux refusoient d'en boire; ce qu'on remarqua particulièrement à Lombez, au débordement de la Save, qui est l'une de ces rivières, c'est que les chevaux restèrent huit jours sans en vouloir boire.

3° M. l'évêque de Lombez ayant voulu faire nettoyer ses jardins, què la Save coupe par plusieurs canaux, et que le débordement de cette rivière avoit couverts de sable et de limon, ceux qui y entrèrent sentirent des picottemens pareils à ceux qu'on sent, quand on se baigne dans l'eau salée, ou que l'on se lave avec de la lessive forte; ces eaux leur causèrent même des boursouflures cuisantes sur la peau.

Cette dernière observation n'est pas moins forte que les deux autres pour prouver que ce débordement ne fut causé ni par les eaux des pluies, ni par celles des neiges fondues; car ce picottement n'a pu être produit par aucune de ces eaux qui ne sont pas de cette nature, mais seulement par quelque suc minéral vitriolé ou alumineux que l'eau dissout dans les entrailles des montagnes, et qu'elle avoit entraîné avec elle en sortant par ces nombreuses crevasses.

Et c'est par là que M. Martel croit avoir trouvé la véritable cause de ce débordement, qui n'est autre chose que le mouvement des eaux souterraines; car si le ciel n'a pas fourni cette prodigieuse quantité d'eau, ni par les pluies, ni par les neiges fondues, elle n'a pu nécessairement venir que des entrailles de la terre, d'où passant par divers canaux, elle a contracté et apporté cette puanteur et cette qualité piquante.

Mais, comme il est moins difficile d'établir cette opinion que d'expliquer par quel moyen cette immense quantité d'eau souterraine est sortie, en si peu de temps, de son bassin et de ces cavités qui sont au dedans des montagnes d'où ordinairement l'eau coule si peu, en comparaison, hors de terre, M. Martel tâche d'en rendre raison.

Il suppose, pour cela, une chose qu'on ne sauroit lui contester; il dit qu'il y a dans la terre un grand nombre de bassins, de cavités ou grands réservoirs d'une vaste étendue qui sont pleins d'eau, d'où par diverses issues aux endroits les plus bas, il en échappe et coule au dehors assez pour arroser le dessus de la terre, durant les saisons qu'il ne pleut que peu ou point du tout.

On ne sauroit douter de cette vérité, si l'on fait réflexion, 1° que,

dans les mines aussi bien que dans les puits, plus on creuse, plus on trouve l'eau en abondance ; 2° qu'il y a des rivières que la terre engloutit, comme celle du Guadalquivir, en Espagne, et d'autres qui sortent toutes formées de la terre ; 3° qu'il y a des gouffres en divers endroits de la mer ; 4° qu'il y a des étangs sans fond, ainsi que le remarque le P. Kircher dans son *Monde souterrain*, qui ne diminuent jamais, ne recevant pourtant que peu ou point d'eau par le haut, tels que sont dans ces mêmes montagnes des Pyrénées les étangs de Bermale, de Barbotau, et de Saint-Pé ; 5° et qu'enfin, on trouve des lacs souterrains très-vastes dans des grottes, comme est, entre autres, celui d'une grotte près de Grenoble, duquel François Ier eut la curiosité de vouloir connaître l'étendue, et ayant fait construire pour cela un bateau. Si bien qu'il faut convenir que la terre est dans son intérieur, comme une éponge trempée dans l'eau et qui en est abreuvée de tous côtés, ou comme notre corps rempli de vaisseaux divers qui sont les canaux par lesquels le sang circule dans tout le corps.

Cela étant ainsi, il n'est pas bien difficile de comprendre que la terre, disposée de la sorte, souffre, dans le cours des siècles, de grands changements dans son intérieur, comme sur sa superficie, où des parties de montagnes et de très-grands rochers s'écroulant, écrasent quelquefois des villes entières, comme il arriva, en 1628, à la ville de Pleurs dans la Valteline, par la chute d'un rocher qui pendoit sur cette ville. Cette chose est encore plus facile dans les entrailles de la terre, car les eaux ou les rivières souterraines, détrempant ou sapant peu à peu les masses de terre qui appuient les plus lourdes montagnes, il faut nécessairement que ces mêmes montagnes s'affaissent à proportion que la masse vient à manquer ; et c'est apparemment quelque chose de semblable qui est arrivé à ces montagnes ; car les gens qui les habitent ont vu la terre s'entr'ouvrir en plusieurs endroits, et on a observé, dans quelques lieux, qu'il y a eu des effondremens de terre d'une étendue considérable, une partie de montagnes s'en étant séparée en s'affaissant, ce qui paroît par des crevasses profondes de plusieurs pieds, mais de peu de largeur. Ainsi cette masse de montagnes en s'affaissant tout à coup sur l'eau de ces gouffres et de ces lacs souterrains qui sont sous les plus hauts monts pyrénéens, dans toute l'étendue qu'ils occupent, depuis Foix jusqu'en Béarn, ont forcé l'eau d'en sortir tout

à coup avec violence dans la même quantité que le volume de la partie de la montagne qui s'est enfoncée dans ces lacs souterrains, ce qui a causé ce prodigieux débordement.

Mais ce qui ne laisse pas douter qu'il ne se soit fait au sein de ces montagnes quelque bouleversement souterrain, c'est que, trois mois après cette furieuse inondation, c'est-à-dire sur la fin de septembre, il arriva un second débordement dans quelques endroits voisins de ceux où le premier étoit arrivé, qui fit encore un très-grand désordre, particulièrement celui qui vient de la rivière de l'Arriége; et l'on remarqua alors qu'une fontaine qui sort d'un rocher, sur le Lot, près de Cahors, considérable par l'abondance de ses eaux, qui font tourner trois meules à sa source, devint toute rouge, ce que de mémoire d'homme, ne s'étoit point encore vu.

270

(Page 247).

Extraits des lettres du subdélégué de Toulouse à M. Lenain, intendant du Languedoc, sur l'inondation de la Garonne, en 1750 [1].

Toulouse, le 2 août 1750. — La riviere de Garonne a si fort grossy par les pluies continuelles qui ont duré pendant deux jours de suitte, quelle entraîne tout ce qu'elle trouve sur son passage et conduit icy tous ses ravages, qui n'en causent pas moins à nos moulins et dont on ne peut pas juger encore parce que les eaux sont si gonflées qu'on ne peut s'apercevoir encore de tous les dommages qu'elle peut avoir causé. Toutes les communautés religieuses y ont accouru en prières, les capitouls ont fait leurs vœux ordinaires dans ces sortes d'occasions à Notre Dame de la Daurade. M. l'archeveque a esté en procession avec son chapitre sur le pont où il a fait ses prières; c'est la premiere fois qu'on l'a veu icy; nos moulins sont en grand dan-

[1] Archives du département de la Haute-Garonne. — Liasse *Inondation de l'île de Tounis, du faubourg Saint-Cyprien et du faubourg Saint-Michel en* 1750, 1770 *et* 1772.



ger ; les eaux ne croissent pas depuis les 3 ou 4 heures de l'après midy, mais elles ne baissent pas. Les filles du bon Pasteur sont sorties de leur maison par permission et ordre de M. l'archeveque ; les dames religieuses de Malthe n'ont pas voulu sortir de leur monastère, l'isle de Tounis est vuidée de tout meuble, il y reste pourtant encore quelques habitants ; le fauxbourg Saint-Ciprien est en danger, mais je l'ay veu plus innondé ; les parapets du cours sont en partie renversés ; les eaux ont commencé de baisser vers les 6 heures du soir, elles avoient baissé d'un pan vers la minuit, et ce matin lendemain elles ont eu baisse d'une canne[1] ; le calme revient, et cependant nous sommes toujours menacés de quelque pluye. Les capitouls font leurs efforts pour pourvoir à la subsistance des habitants ; il n'y avoit pas du bled dans la ville, à peine y en a-t-il dans la campagne ; les pluyes ont suspendu la levée de la récolte, les bleds ne sont pas tous coupés ; il manquera peut estre de la farine, mais ou en faire, les moulins ne sçauroient travailler, nous avons encore la ressource des moulins du canal, où il reste encore quelques eaux. Tout est icy en mouvement ; le fournisseur des troupes n'a point de bled ; il faut pourtant en trouver, et c'est à quoy je suis occupé actuellement et j'espere d'y pourvoir dans tout aujourd'huy. Je crains bien de ne plus voir le revetement qui avoit esté fait à l'isle du moulin à poudre ; j'auray l'honneur de vous instruire par le premier courrier des dégats et des domages qu'aura causé cette innondation qui est une des plus fortes que j'ay veues et qui approche le plus de celle de 1727. Independament des domages qu'aura souffert la ville et les campagnes voisines, toute la contrée du bas Montauban souffrira par la perte des millets et autres menus grains, ce qui est d'une grande considération, et ce ne sera pas seulement de l'innondation de la riviere de Garonne, mais même des autres petites rivieres qui arrosent les campagnes et qui sont toutes innondées d'une maniere surprenante. Le temps nous apprendra trop de malheurs.

Toulouse, le 3 *août* 1750. — J'ai écrit, fort à la hatte à M. l'intendant, sur l'innondation, parce qu'à 10 heures du matin les eaux baissent et à chaque instant on decouvre de nouveaux dommages.

---

[1] Dans le pays Toulousain, le pan est égal à $0^{m},2245$ et la canne à $1^{m},783$.

Les parapets du quay ont esté endommagés et quelque petit ouvrage extérieur au pont, ce qui n'est pas essentiel, mais tout cela est coutteux. Je crains que l'isle de Tounis et nombre de rues du faubourg Saint-Ciprien auront beaucoup soufferts; dès qu'on en pourra faire la vérification, je la ferai dresser. En 1727, le roy donna 95,000 liv., mais le domage de cette innondation ne sera pas tout à fait aussi fort.

Toulouse, le 3 *août* 1750. — Les pluyes qui sont tombées depuis le 27 du mois dernier ont causé une grande innondation à la riviere de Garonne beaucoup plus considerable que celle du mois de septembre de l'année derniere. L'eau est entrée dans nombre de rues du faubourg Saint-Ciprien; il est à craindre d'en voir crouler une partie; l'isle de Tounis est presque toutte en danger; les maisons et les caves étant remplies d'eau. Comme la riviere commence à baisser, je ne puis vous envoyer un détail; il est à craindre que le revetement en charpante des ramiers n'aye beaucoup souffert. Ceci derange encore nos subsistances; on ne peut achever la récolte et les farines ne sont pas abondantes, par la reconnoissance qu'en ont fait hier les capitouls, et nos moulins sont hors d'état de moudre de quelques jours. Dès que l'on sera en état de vous envoyer au juste les dommages soufferts, la ville espère que sur le préjugé de 1727 le roy voudra accorder quelque indamnité aux particuliers dont les maisons seront croulées ou fort ébranlées, pour les rétablir. L'isle de Tounis est un objet et la perte des maisons propres pour les manufactures des grisettes et mignonetes feroit tomber la seule manufacture qui soit à Toulouse [1].

Toulouse, le 5 *août* 1750. — Nos allarmes ont pris quelque fin; nous ne craignons plus de manquer de bled ny de farine; les eaux ont continué toujours à baisser, mais elles ne nous laissent pas voir encore tous les domages qu'elles ont causé. Nos moulins ne paroissent pas essentiellement endomagés, on ne peut pas juger encore

[1] V° *Procès-verbal des dommages causés par les inondations arrivées le* 2 *et le* 6 *août* 1750 *à l'île de Tounis, au faubourg Saint-Cyprien et au port Garaud, dressé le* 8 *août par Pierre Hanneton Le Brun, ingénieur et directeur des travaux publics de la ville de Toulouse.* Dommages évalués à 67,612 fr. (Archives de la Haute-Garonne.)



de l'estat des chaussées, on ne sçauroit les vizitter encore, au moins celle du chateau narbonnois et moulin à poudre ; celle du moulin du Bazacle ne paroit pas encore avoir rien souffert. Le revettement de l'isle du moulin à poudre tient encore, mais les eaux ont pénétré dans le terrein qui est au-dessus du revetement qui par là est separé du terrain du ramier. Les eaux peuvent estre venues du costé du canal du moulin à poudre, ou de la vuidange des encaissements de l'éperon qui estoit à la teste de l'ouvrage dont M. de Pilot n'avoit pas parlé dans son devis, et dont sans doutte on ne l'avoit pas fait appercevoir. Il a pleu encore tout ce matin et continue encore a 3 heures de l'après-midy, ce qui pourroit nous donner quelque nouvelle allarme[1]. Cette innondation a causé bien des domages dans les diocezes qui sont au-dessus de celluy de Toulouse, du costé des montaignes, et elle a emporté quatre ponts, celluy de la ville de Pamiers, celluy de Belpech Graignagues sur le grand Lhers, celluy de Bonnac dans le dioceze de Rieux, et un autre du nom duquel il ne me souvient pas. Il ne m'a pas esté possible de decouvrir encore les domages qui sont sous l'eau, mais on apprend icy à tout moment les ravages que les eaux ont fait dans la campagne qui est au-dessous de Toulouse, vers Bordeaux. Je suis persuadé que le dioceze bas Montauban doit en avoir fort souffert, surtout du costé de Castelsarrazy. Je seray instruit plus precizement dans les jours suivants et j'auray l'honneur de vous en faire un detail plus exact par le premier ordinaire.

271

(Page 217).

Lettre des capitouls de Toulouse à M. Machault, contrôleur général, datée du 9 septembre 1750[2].

Monseigneur, nous avons eu l'honneur de vous rendre compte

---

[1] « Suivant l'usage, on a fait un vœu de ville, dit le subdélégué à l'intendant dans une autre lettre, pour la cessation des pluies, et fait descendre l'image de la Vierge qui est dans l'église des Bénédictins de Toulouse. »

[2] Archives du département de la Haute-Garonne.

du debordement de la riviere de Garonne arrivée dans le commencement du mois d'aoust dernier. Les ravages que cette riviere a causés ont été très considerables. Dès que les eaux ont été retirées nous avons fait proceder à la relation des domages que les proprietaires du moulin, les habitans de l'isle de Tounis, marchands de bois et autres particuliers des fauxbourgs ont souffert, que nous joignons à cette lettre. Il est essentiel pour le commerce de cette ville de donner du secours aux ouvriers des grisettes et mignonettes presque tous logés dans la ditte isle de Thounis, sans quoy leurs maisons, presque toutes branlées, menacent une chute prochaine. Ces ouvriers sont à présent si pauvres qu'il est à craindre que leurs maisons croulées, ce qui ne peut manquer d'arriver, étant hors d'état de les réédifier, ils seront obligés de quitter cette ville pour aller ailleurs, par ou Toulouse seroit privée de la seule manufacture qu'elle a. Nous esperons que vous voudrés bien engager Sa Majesté d'accorder quelque indamnité à ces pauvres particuliers, auxquels nous avons tendû la main en faisant proceder à cette verification et en sollicitant pour eux cette grace. Sa Majesté en accorda une pareille en semblable rencontre et notament en mil sept cens vingt sept.

272

(Page 217).

Lettre de M. Machault, contrôleur général à l'intendant du Languedoc, datée de Versailles, le 4 octobre 1750 [1].

Monsieur, je vous envoye une lettre que les capitouls de Toulouse m'ont écrite le 9 du mois passé, en m'envoyant un procès-verbal des dommages causez par les debordements de la Garonne arrivez les 2 et 6 du mois d'août dernier aux terreins, emplacemens et maisons de l'isle de Thounis, du fauxbourg Saint-Ciprien et du port

[1] Archives du département de la Haute-Garonne.

Garaud, et aux ramiers des levées du moulin du château et du moulin à poudre, et dont la reparation est estimée à 67,612 liv. Vous verrez par le contenu de leur lettre, qu'ils demandent des secours proportionnez à l'état des habitants de ces cantons, pour la pluspart ouvriers et qui, dans l'impuissance de reparer les dégradations faites à leurs maisons, se trouveroient indubitablement forcez de les abandonner et de chercher asile ailleurs. Je ne doute pas que les capitouls de Toulouze ne vous ayent adressé une expédition de ce procès-verbal, et que vous n'ayiez fait vérifier ce qu'il contient : ainsi je compte que vous l'aurez fait comprendre dans le memoire que vous avez fait dresser et que vous devez m'envoyer, des indemnitez que vous croyez devoir proposer pour le soulagement des diocèses, villes, communautez et particuliers qui ont souffert des pertes par les accidents du ciel.

273

(Page 247).

Lettre de M. Maynon d'Invau, contrôleur général à l'intendant de Bordeaux, datée de Versailles, le 12 décembre 1768 [1].

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 4 de ce mois pour m'informer des nouveaux malheurs que vient d'éprouver votre généralité par les débordements et les inondations, et de la nécessité qu'il y a de venir à son secours, sur quoi indépendemment de la diminution qui vous a été accordée, vous proposez d'y employer une somme de 30,000 livres que Sa Majesté vous a autorisé à prendre sur la capitation pour être employée en gratification à ceux qui feroient des défrichements et dont vous estimez que la nouvelle distribution que vous proposez d'en faire à ceux qui ont éprouvé les derniers fléaux seroit d'autant plus juste que les défrichements

[1] Archives du département de la Gironde. — Carton 1650.

ne manquent point d'encouragement puisque ceux qui les entreprennent jouissent de l'exemption de dixmes et d'impositions pendant vingt années, ainsi que de la réduction à perpétuité de la dixme à la cinquantième gerbe dans les Landes de Bordeaux. Dès que vous trouvez ce changement d'emploi juste et nécessaire, je consens volontiers à vous autoriser à le faire.

274

(Page 223).

Extraits des résumés des procès-verbaux et états de pertes de l'inondation de la Garonne, du mois d'avril 1770.

Maisons, magasins, granges, boulangeries, celliers, métairies, fours à chaux, tuilleries, moulins ou autres édifices les uns détruits de fond en comble et ne présentant plus que des tas de décombre ou des masures inhabitables ou hors de service; les autres entr'ouverts ou menaçant d'une ruine prochaine; une immensité considérable endommagée et demandant des réparations urgentes; murs de clôture abattus, meubles, linge, ustensiles et effets ou entraînés et perdus ou brisés et entièrement gâtés sous ces vastes ruines. Provisions domestiques, blés, farines, vins, bois de chauffage, ou avariés ou emportés; vaisseaux vinaires, outils aratoires ou fracassés ou enlevés; marchandises et effets de commerce, bois de merrein, planches, échalas, bottes d'osier, moles de cerceaux, etc., etc., perdus et dispersés; gros et menu bétail noyé; fourrages secs, foin et paille ou emportés ou pourris; récoltes sur pied de toute espèce ou totalement perdues ou avariées; terres à blé et prairies couvertes de 3, 4 et 5 pieds ou de gravier ou d'un sable sec et aride; fonds dénaturés et diminués des trois quarts de leur valeur, guérets préparés pour le chanvre, le blé d'Espagne, etc., emportés et raclés

[1] MS. cité de la bibliothèque de Bordeaux, Pièces 64 et 65.

jusqu'au sol, vignes arrachées, arbres déracinés, plantations détruites, murs de clôture abattus, terrains engloutis ou entraînés, chemins rendus impraticables, fondières formées, digues et chaussées renversées, ponts rompus, communications coupées. Par une suite de tous ces malheurs un nombre prodigieux de familles réduites à la mendicité; le cultivateur sans pain, sans vêtements, sans ressources, tel est le coup d'œil général dont le détail se développe dans les cinquante-neuf procès-verbaux que le Parlement a l'honneur d'adresser à Sa Majesté [1].

Paroisse de Pomevic, dans l'élection d'Agen, entre Valence et Moissac. — La plaine basse qui compose plus des deux tiers de cette paroisse, et d'un bon terrain, a souffert considérablement; il y avoit dans les endroits mêmes les plus élevés, 6 pouces d'eau de hauteur. (*Procès-verbal du 22 avril.*)

Le bourg de la Magistère, dans l'élection d'Agen, juridiction de Clermont-Dessus. — Ce bourg est situé sur la Garonne, dans une plaine qui aboutit au pied de la montagne de Clermont. Dans le bourg, 41 maisons entièrement abattues et détruites; les murs ou digues qu'on avoit fait sur la rivière, renversées; le fonds des jardins emporté jusqu'à la solle et remplacé par du sable, du gravier et des décombres. Dans le reste de la plaine, 25 maisons ou granges entièrement abattues ou détruites; l'eau ayant entrée de 3 à 4 pieds dans les plus élevées. (*Procès-verbal du 18 avril.*)

Le Marquisat de Dunes, élection et subdélégation de Condom vis-à-vis la Magistère. — Dans la basse plaine de la paroisse de Saint-Sixte, les dégâts immenses, les pertes inappréciables; sur 80, 22 maisons emportées. La plus grande partie de la plaine a perdu presque complétement ses fonds que l'eau a creusé de 2, 3 et

[1] Les originaux de ces procès-verbaux sont contenus dans le MS. de la bibliothèque de Bordeaux que nous citons. Nous ne rapportons ici que le résumé de ceux qui nous ont paru offrir quelque intérêt.

4 pieds de profondeur et qu'elle a surchargé d'une hauteur prodigieuse de sable et de cailloux. La Garonne a élargi son lit en cet endroit de 50 pas aux dépens des fonds qu'elle a emportés[1]. (*Procès-verbal des échevins de la ville de Dunes, des 9 et 10 avril.*)

Paroisse de Gondourville, élection d'Agen, sur le ruisseau de Berguelonne près de Valence et de Pomevic. — Toute la plaine basse et les prairies considérablement endommagées; 7 pouces d'eau dans les endroits les plus élevés. (*Procès-verbal des consuls, du 12 avril.*)

Juridiction d'Aiguillon. — Suivant le procès-verbal des échevins de la dite ville, auquel ils ont joint une évaluation des pertes, on doit compter 93 maisons ou granges entièrement détruites.

---

[1] M. l'ingénieur Baumgarten (*mém. cit.*) donne de curieux détails sur les corrosions des rives de la Garonne, sur le mouvement et la marche des graviers et des sables. « La Garonne, dit-il, livrée à elle-même, déplace incessamment ses berges en les corrodant et en encombrant son lit par les dépôts de gravier provenant de ses corrosions; elle donne naissance à des îles que les travaux entrepris ont en partie fait disparaître. » Il cite les noms de beaucoup de ces îles qu'on voyait encore il y a vingt et trente ans et ajoute : « Toutes ces îles ont commencé par n'être que des graviers blancs qui, en augmentant, se sont d'abord couverts de quelques plantations spontanées; puis, la main de l'homme a étendu ces plantations, qui ont puissamment contribué à augmenter la corrosion des rives opposées. » Voici les corrosions les plus fortes que M. Baumgarten a constatées dans le lit de la Garonne, d'après la comparaison d'anciens plans; il dit que ce fleuve a reculé

Sur la rive droite :

En amont de Tonneins.	de 1785 à 1827 . . .	500m
Vis-à-vis l'église de Taillebourg. . .	1768 à 1785 . . .	210
Vis-à-vis l'île Baliss.	1785 à 1812 . . .	80
Id.	1812 à 1827 . . .	25
Id.	1827 à 1837 . . .	30
En aval de Marmande, à Latuque	1785 à 1812 . . .	185
Vis-à-vis l'île Gueridon	1812 à 1827 . . .	55
A Sainte-Bazeille.	1785 à 1812 . . .	110
Id.	1812 à 1827 . . .	35
Id.	1827 à 1843 . . .	85

Sur la rive gauche :

En aval de Fourques	de 1809 à 1827 . . .	170m
Id.	1827 à 1835 . . .	120
A Col-de-Fer, au devant d'Hure . . .	1820 à 1827 . . .	110
Id. . . .	1827 à 1835 . . .	130

L'évaluation de toutes les pertes en général est portée à 139, 404 liv. 6 d., non compris ce qui peut regarder personnellement M. le duc d'Aiguillon sur les fonds de la communauté. Nombre de maisons sont demeurées exposées au danger des moindres débordements à venir, par la ruine entière d'un rempart ou levée de terre que celui-ci a emporté. L'eau alloit en certains endroits jusqu'au toit des maisons; il est observé que si on ne rétablit promptement les remparts et levées que ce débordement a détruits jusques à leurs fondements, on ne doit plus attendre de fruits dans la basse plaine aux moindres débordements. (*Procès-verbal du* 20 *avril.*)

Juridiction de Tonneins-Dessous, chef-lieu de la Duché pairie de la Vauguyon. — Paroisse de Saint-Germain. L'église a souffert. Total des pertes évalué à 53,010 liv. Il paroît à l'égard des terres que les courants y ont fait de grands ravages; le sable a couvert entièrement le blé. (*Procès-verbal des échevins, du* 13 *avril.*)

Juridiction de Lamotte-Landeron, dans l'Albret. — Le village des Botreaux, paroisse Saint-Albert, qui est le seul endroit de cette juridiction exposé aux débordements de la Garonne, en a considérablement souffert; presque toutes les maisons ont été endommagées. (*Procès-verbal des officiers de la juridiction, des* 19 *et* 20 *avril.*)

Ville et prévôté de Cauderot. — 27 maisons entièrement rasées, 11 endommagées et menaçant ruine. Pertes évaluées à 42,610 liv. La majeure partie de la plaine, où l'eau de la rivière n'avoit jamais monté, ensablée, et en plusieurs endroits chargée de gravier. (*Procès-verbal du juge, du* 20 *avril.*)

Juridiction de Saint-Macaire. — Pertes en maisons écroulées, fonds perdus ou dégradés, récoltes, meubles et effets, évaluées à 110,659 liv. (*Procès-verbal des officiers municipaux de Saint-Macaire, des* 18, 19 *et* 20 *avril.*)

Ville et juridiction de Cadillac. — Plusieurs parties de maisons écroulées dans la ville; les gardes-fous du pont de la mer em-

portés; l'hôpital considérablement endommagé, l'eau y étant entrée partout de la hauteur de 4 pieds; des sépultures s'y étant ouvertes et s'y étant formé des creux. Pertes évaluées à 140,580 liv. (*Procès-verbal des jurats, des* 9, 10 *et* 11 *avril.*)

Ville et juridiction d'Agen. — Ville et faubourgs. Les tombes des églises et cloîtres des Cordeliers et des Augustins ouvertes, le terrain affaissé, le carrelage enlevé et brisé, l'eau entrée dans l'église de ces derniers de 7 pieds de hauteur. Suivant une observation de ce procès-verbal, la cause du sappement du rivage, dans la paroisse de Gaubert, paroît venir d'une digue, nouvellement construite sur la Garonne, auprès du territoire de Lafox, et qui a porté la direction des eaux vers cette paroisse, qui doit craindre la conséquence qu'avant longtemps et l'église et le village entier ne soient emportés, si l'on n'y remédie promptement[1]. (*Procès-verbal des échevins, du* 29 *avril.*)

Juridiction et marquisat de Lusignan, en Agénois. — Le marchepied de la rivière entièrement emporté de 2 ou 3 toises de largeur, et ne restant plus environ qu'une toise de distance entre le bord et 25 maisons qui se trouvent dans cette partie, et qui, s'il n'y est pourvu par des secours, ont à craindre d'être bientôt emportées. (*Procès-verbal du juge, du* 10 *août.*)

Goutaud et Fauguerolles. — Le ruisseau de la Canaule y a fait du dégât, ayant aussi débordé. Pertes estimées à 10,707 liv. (*Procès-verbal des échevins, du* 25 *avril.*)

Juridiction de Marmande. — Montant des pertes, 101,901 liv. (*Procès-verbal des échevins, des* 17 *et* 20 *avril.*)

---

[1] Des travaux venaient d'être exécutés à la digue des îles du Gravier d'Agen, ainsi que le constatent les devis et détails estimatifs, lettres et rapports d'ingénieurs, notes de l'intendance et procès-verbaux d'adjudications concernant les « travaux à faire pour défendre le Gravier, situé sur la rive droite de la Garonne, devant la ville d'Agen. » (Archives du département de Lot-et-Garonne, liasse 9.) — On trouve dans cette liasse 49 pièces et 4 plans relatifs aux ouvrages entrepris de 1760 à 1769, sur divers points, de la Garonne, à Agen, Saint-Hilaire, Port Sainte-Marie, Clermont-Dessus, Tonneins-Dessus, Tonneins, etc., pour la défense des rives contre les inondations.



Juridiction de Monpouillan, en Bazadois. — Entièrement submergée. (*Procès-verbal du juge, du 20 avril.*)

Ville et juridiction de Sainte-Bazeille. — Ils observent qu'un second débordement qu'ils appellent *bâtard*, arrivé le 21 avril, a porté encore un dommage considérable. (*Procès-verbal des échevins, du 21 avril.*)

Ville et juridiction de Langon. — Dans la ville et les différents quartiers, 8 à 9 maisons écroulées, murs écroulés ou crevassés; dans quelques-unes, l'eau est entrée par les fondements et a détrempé les murs; dans 5 églises, le carrelage défait, des enfoncements formés, des ornements gâtés. Ils disent qu'ils ne peuvent estimer tout le dommage, mais que personne n'a péri. (*Procès-verbal des échevins, du 25 avril.*)

Prévôté de Barsac. — L'eau a été jusqu'à un quart de toise dans les terres et elle a monté dans l'église de Barsac, où elle n'avoit jamais entré, à 4 pieds 8 pouces. Celle de Preignac, plus basse, fut endommagée. (*Procès-verbal du juge, du 13 avril.*)

Juridiction de Langoyran. — Maisons inhabitables par la mauvaise odeur du limon qui y a resté. (*Procès-verbal du juge, des 25 et 26 avril.*)

Juridiction de Créon. — Dans toute l'étendue des 6 paroisses que nous venons de parcourir (Tourne, Tanabach, Ballade, Baurech, Cambes, Quinsac), avons observé et nous a apparu que ce débordement de la Garonne a causé des dommages très-considérables à tous ceux qui ont des maisons ou des héritages qui avoisinent cette rivière; que les maisons mêmes qui paroissent avoir résisté aux torrents des eaux, sont toutes fêlées et ébranlées; que plusieurs d'entre elles ne subsisteront pas longtemps après ce choc effroyable; que, quoique le désastre qui paroît maintenant soit affreux, on ne peut encore juger de toute sa grandeur, et que sans compter la quantité de meubles perdus, ceux qui ont demeuré ont été presque tous fracassés ; les portes des maisons, celles des chais et cuviers brisées et enlevées; les

vaisseaux vinaires comme cuves, pressoirs et autres, entraînés, partie perdus, partie renversés et enfoncés; que le rétablissement de tant d'objets coûtera beaucoup de frais, sans compter la culture des vignes extrêmement retardée, indépendamment qu'il faut de nouveau les échalats et lier l'œuvre qui étoit toute plantée. Tout cela cause aux propriétaires des pertes dont ils ne se rétabliront de longtemps, et peut-être jamais, surtout dans les palus de Cambes, Quinsac et Camblanne. (*Procès-verbal du juge, des* 16, 17, 18 *et* 21 *avril* 1770.)

Juridiction de Caumont, en Bazadois, élection de Condom. — Total des pertes, 98,047 liv. Nous croyons devoir observer encore que toutes les pertes que présente ce tableau affligeant ne se bornent pas à ce seul détail. La disette du chanvre, qui est un des grands revenus dans cette partie et celui qui offre les plus promptes ressources, tant pour le pauvre que pour le riche, fera ressentir un vide irréparable. Ce ne sera pas seulement cette année-ci, mais encore pendant plusieurs autres, d'autant que les fonds qui étoient propres à cette semence sont au point de devoir être laissés en vaines pâtures, à cause de l'enlèvement des guérets dont lesdits fonds ne se rétabliront jamais. La perte des bestiaux pour ceux qui la souffrent contribuera également beaucoup à cette disette, parce que, à défaut de bétail, la culture des fonds doit nécessairement languir. Les fourrages qui manquent généralement partout, les prairies qui sont couvertes de sable et de vase, sans que l'on puisse se permettre d'y rien récolter de l'année, exposent les propriétaires à voir périr leurs bestiaux ou à les voir dans un état de faiblesse qui ne sauroit permettre qu'on les mît au travail. C'est enfin un enchaînement de pertes qui se feront sentir dans ce détail et dont cette faible et succincte exposition excitera sans doute la commisération en faveur de tous ceux qui gémissent sous le poids de cette affreuse calamité. (*Procès-verbal des échevins, du* 30 *avril* 1770.)

Juridiction de Collonges, près Tonneins. — Les 6 et 7 du mois d'avril, 4 grands ruisseaux qui traversent cette juridiction enflèrent extraordinairement; le débordement de la Garonne s'y joignit

et fit remonter les eaux à une hauteur extraordinaire qui submergea toute la plaine et surtout les meilleurs fonds. Les eaux, en se retirant avec une rapidité étonnante, ont entièrement enlevé la récolte et ont fait des ravages affreux. La perte est impossible à apprécier. (*Placet adressé à M. le procureur général par les échevins.*)

Juridiction de Clermont-Dessous, sénéchaussée d'Agen. — Dans la plaine traversée par le ruisseau de la Masse, qui a aussi débordé, la majeure partie des guérets ou terrains semés en blé, seigle, méteil, fèves ou autres menus grains emportés; d'autres couverts de vase et de limon et d'autres beaucoup dégradés. (*Procès-verbal des échevins, du* 25 *avril.*)

Juridiction de Cadaujac. — Le débordement, qui dans cette partie a porté les eaux presque à demi-lieue de la rivière, y a laissé une très-grande quantité de bois de toute espèce. (*Procès-verbal du juge, du* 27 *avril.*)

Juridiction de Saint-Macaire. — Le pavé du port enlevé et entraîné. Les fonds en vigne, prairies ou en labour, dans la plaine, entièrement dégradés, soit par l'enlèvement des guérêts, arbres arrachés et abattus, dépôt de gravier et sable, soit par l'éboulement des taps servant de limites ordinaires à la rivière, qui, en quelques endroits, a tellement sappé, qu'on a lieu de craindre un changement de son cours ordinaire. Dans la paroisse du Pian, les tombes enfoncées et le carreau enlevé dans l'église. Sur le bord de la rivière, beaucoup de fonds croulés et emportés. Paroisse Saint-Maixans, dans l'église et le cimetière, les tombes ouvertes et enfoncées. (*Procès-verbal des échevins, des* 10 *et* 15 *avril.*)

Juridiction de Rions. — Paroisse Saint-Hilaire de Paillet. La bordure de la rivière emportée dans toute son étendue. Paroisse de Rions. Terrain emporté sur les bords. (*Procès-verbal du juge, des* 24 *et* 27 *avril.*)

Ville et juridiction de la Réole. — Paroisses Saint-Michel, Fontet, Camiran, Bayas, Bourdelles. Pertes évaluées, 61,641 liv. Le juge

observe que l'arceau de la porte d'entrée de la ville, sur le port, étoit très-bas, et que s'il avoit été plus élevé, les propriétaires n'auraient pas eu, dans cette partie, autant d'effets avariés, attendu que les bateaux auroient pu entrer; au lieu que cet arceau étant aussi bas, les eaux, au moindre débordement, bouchent cette entrée en montant presque à l'arceau. (*Procès-verbal des* 20 *et* 26 *avril.*) Le procès-verbal des Échevins du 11 mai, comprend 16 paroisses, Flondès, Bassanne, Bourdeilles, Mongauzy, Hure, Fontet, Camiran, Saint-Michel-de-la-Réolle, les Essaintes, Bagas, Blaignac, Cassant, Castilhon, Loupiac, Saint-André et Puybarban. Dans ces 16 paroisses, ils comptent 328 maisons ou autres bâtiments écrasés ou endommagés. Pertes estimées, 196,560 liv.[1]

Juridiction de la Gruère. — Paroisses de Lagouère, Saint-Juin, Lamargue (bords de la rivière emportés et les riverains obligés de fournir dans leurs fonds le chemin pour le hallage des bateaux), Saint-Caprais. (*Procès-verbal des échevins, du* 2 *mai.*)

Paroisse et juridiction de Marcellus, diocèse de Bazas, élection de Condom. — M. le comte de Marcellus a donné des secours aux malheureux avec beaucoup de zèle. (*Procès-verbal du* 4 *mai.*)

---

[1] Montant des évaluations faites, en certains endroits, des pertes occasionnées par le débordement de la Garonne.

Juridictions :	livres.	Juridictions :	livres.
d'Espalays	42,102	de Villeton en Condomois	63,370
de Valence-d'Agenois	28,685	de la Réolle	196,560
d'Éguillon	139,404	de Montheurt en Condomois	50,937
de Nicole	13,320	de Golfech, près Valence	89,080
de Tonneins-Dessus	71,520	de Longueville	18,914
de Tonneins-Dessous	53,010	de Lagruère	103,773
de Fauillet	10,850	de Nerbis, près Saint-Sever-	
de Gontaut	10,707	Cap	5,046
de Marmande	101,901	de Grenade de Marsan	100,000
de Caumont	98,047	de Barles	257,038
de Saint-Bazeille	3,060	de Castets	54,930
de Gironde	40,440	de Coutures	39,120
de Cauderot	42,610	de Cadillac	140,580
de Saint-Macaire	110,659	de Marcellus	5,352
d'Ax	42,040		
du Mas-d'Agenois	35,000		1,968,051

(MS. cité de la bibliothèque de Bordeaux. Pièce 63.)



275

(Page 225).

Mémoire pour les habitants de l'île de Tounis, de la ville de Toulouse, du 25 juillet 1770 [1].

Accablés par les événemens les plus funestes, les habitans de l'isle de Tounis, au nombre de plus de deux mille, sont à deux doigts de la perte de leur vie et de leur fortune, si les demandes qu'ils ont si souvent réitérées devant MM. les capitouls ne leur sont accordées, et si les puissances ne concourent pour rendre cette isle dans un état de défense qui puisse la mettre à l'abri des fortes inondations qui la détruisent.

L'isle de Tounis renferme toutes les tintureries en laine et en soie; le plus grand nombre des ouvriers en soie y habite; les facteurs de mignonette, les sergeurs, cardeurs, les tondeurs de drap, y sont établis depuis longtemps. C'est là l'assemblage de tous les ouvriers les plus nécessaires; c'est là qu'est l'assachoir des veaux et moutons, et les habitans de la ville ont la faculté de trouver dans cette isle renfermée dans ses murs, presque tout ce qui est nécessaire à leurs besoins de toute espèce, surtout depuis la démolition des fauxbourgs de l'Esplanade, qui obligea une partie des ouvriers qui les habitoient de se renfermer dans ce lieu.

Cette isle est terminée par un pont vulgairement appelé *Pigasse*, qui aboutissoit aux hâles, et qui servoit au transport des viandes dont la ville a besoin. Ce pont est tombé de vétusté, et la commodité de ce transport, alors sans embarras, ne se trouve plus aujourd'hui. Il n'y a que le pont qui est vis-à-vis la Dalbade qui puisse

---

[1] Archives du département de la Haute-Garonne. Pièce imprimée. — MM. J. M. Cayla et Cléobule Paul ont consacré un long chapitre à l'île de Tounis, dans leur intéressant ouvrage *Toulouse monumentale et pittoresque*. — Cette île, convertie en quai, est devenue la rue de ce nom; tout le côté de maisons qui longeait la Garonne a été démoli.



servir de communication avec la ville; mais ce pont, principalement employé pour le transport des bois et drogueries qui servent à la teinture, est toujours plein de monde et de voitures; les domestiques de toute la ville ne peuvent aller chercher de l'eau sans danger; les habitans de Tounis ne peuvent transporter les marchandises sans en risquer le dégât, ce qui rendroit la réfaction du pont de Pigasse absolument nécessaire.

Mais ce n'est pas là le plus grand des malheurs; quoiqu'il soit de l'intérêt public que toutes ces choses se fassent avec facilité, il est un objet plus pressant et plus précieux : c'est la conservation de cette isle; c'est la sûreté de ceux qui y habitent; c'est l'intérêt de la ville, de pouvoir trouver près d'elle tant d'ouvriers qui, par leur état, doivent être dans des endroits reculés, à cause de l'incommodité qu'on recevroit de leurs fonctions, et qu'on trouve cependant très-près sans qu'ils soient incommodes.

Il y a déjà longtemps que la rivière fit tomber plusieurs maisons de cette isle; les vacans qui existent depuis 1712 prouvent l'impossibilité des propriétaires d'avoir fait rebâtir. La ville elle-même a craint que l'isle ne fût emportée, puisqu'il y a quatorze ou quinze ans que, pour empêcher que la chute de l'eau qui vient de la chaussée du moulin du château ne la détruisît, elle fit construire un mur très-considérable qui commence au fond de la chaussée, se continue environ un tiers dans la longueur de l'isle, et en défend une bonne portion.

Les dernières inondations qui viennent d'affliger Toulouse et tous les bords de la Garonne, nous ont appris malheureusement qu'il ne peut être d'objet plus intéressant que celui d'opposer à la rivière une digue qui défende la vie et la fortune des habitans.

Elles ont été si fortes, et les eaux ont tant filtré, que les attérissemens qui défendoient les maisons voisines de l'eau ont été presque emportées; qu'il s'est formé des cavités qui nous promettent des malheurs prochains, et que plusieurs maisons ont déjà croulé.

Les eaux ont tellement filtré dans l'intérieur du terrain qui compose l'isle de Tounis, que presque toutes les caves ont été pleines d'eau, sans qu'elle y parvînt directement par son élévation, et ce qu'il y a de plus dangereux encore, c'est qu'à proportion qu'on les a épuisées, les eaux sont toujours nouvellement survenues et

qu'il y a beaucoup des caves où il y en a encore. De là le danger d'en voir crouler plusieurs; de là le découragement de tous les habitans de cette isle, dont plusieurs ont déjà quitté leur demeure.

La ville a souvent délibéré à ce sujet. Monseigneur le prince de Beauvau a reconnu la justice de la réclamation des habitans; les capitouls ont fait ce qui a dépendu d'eux pour veiller à un objet aussi intéressant.

Mais la difficulté de la dépense, une infinité d'autres occasions d'en faire, ont fait négliger les moyens qu'on auroit pu prendre pour conserver l'isle de Tounis, dont l'existence, et celle des habitans, est si précieuse pour la ville.

Dans ces circonstances, et d'après tant de malheurs, ces habitans ont présenté requête à MM. les capitouls, pour demander une vérification qui pût justifier leur réclamation. L'ingénieur de la ville a été commis; il a procédé; son rapport, joint au présent mémoire, ne peut qu'intéresser tout le monde. La conservation d'un lieu commode à la ville, de deux mille ouvriers qui l'habitent, ne peuvent pas être des objets indifférents; et si cette isle est défendue, les habitans, encouragés, feront comme ceux qui occupent la partie que défend le mur construit; ils répareront leurs habitations; les vacans seront achetés et rebâtis; la crainte bannie, chacun s'efforcera de se loger et d'assurer à sa famille un héritage que les inondations ne pourront emporter.

Aujourd'hui il ne peut être ce semble aucune raison, d'après ces réflexions et la relation rapportée, qui puisse faire suspendre l'exécution des projets que la ville avoit formés pour défendre l'isle de Tounis, ou il faut entièrement abandonner cette isle, livrer les habitans au malheureux sort de s'être établis dans ce lieu, et priver la ville de l'utilité sensible qu'elle retire de son existence.

On vient de voir avec douleur que le fauxbourg de Saint-Ciprien, quoique éloigné de la rivière, s'est beaucoup ressenti de l'inondation, surtout par la filtration des eaux. Que n'a-t-on donc point éprouvé à Tounis, qui en est entouré, et que les coulans frappent?

Les habitans de Saint-Ciprien ont toujours demandé l'élévation du quay pour être en défense; ceux de Tounis s'y sont toujours opposés et la ville a reconnu que si l'eau n'avoit pas la liberté du

côté de Saint-Ciprien, Tounis seroit perdu sans ressource si le mur commencé n'est continué. Voilà la cause du refus de l'élévation du quay.

Dans ces circonstances, plus le besoin est pressant, plus le secours doit être prompt. Les habitans de Tounis sont en danger; toute leur fortune est exposée; il ne faut qu'une inondation pour cela; et s'ils emploient leur vie et leur travail pour l'utilité publique, n'est-il pas juste que tout vienne à leur secours; que tout embellissement, quoique intéressant pour la ville, soit s'il le faut suspendu; que même le nécessaire soit employé pour défendre et conserver un lieu dont l'utilité et les services des habitans sont reconnus?

Ce n'est pas aux pieds des seuls officiers municipaux que les habitans de Tounis se jettent aujourd'hui; mais aux pieds de toutes les puissances du royaume, qui peuvent concourir à leur faire obtenir ce qu'ils demandent. Ce n'est pas à eux à fixer les moyens qu'il faut prendre. Le zèle infatigable des officiers municipaux ne laissera échapper aucun de ceux qui peuvent être nécessaires pour la conservation de cette isle. Les puissances ne refuseront pas de concourir avec eux. C'est ici l'intérêt de tout le monde: celui des habitans de la ville, celui des habitans de Tounis, dont la famille naissante n'a d'autre espoir que la possession future d'une habitation que les eaux risquent d'emporter si on ne met la main à l'œuvre, si on ne s'occupe très-sérieusement d'un objet qui ne peut être plus intéressant.

Il n'y a pas longtemps que Nosseigneurs des États, à qui les intérêts de la province sont si chers, avoient délibéré la continuation du mur qui est commencé, jusqu'à l'extrémité du territoire détourné; faut-il le continuer? faut-il prendre d'autres expédients? Voilà ce que les exposants laissent à la sagesse et à la prudence de leurs supérieurs. Leur cri est si légitime, leur besoin est si pressant et si connu, qu'ils n'osent douter un instant de l'accueil d'une demande qui présente tant d'intérêt.

A MM. LES CAPITOULS, GOUVERNEURS DE LA VILLE DE TOULOUSE.

Supplient humblement les habitans de l'isle et quartier de Tounis; disant que les deux dernières inondations, survenues le 5 avril



dernier et 16 du courant, ont si fort ravagé ce quartier, qu'une partie de la terrasse qui en dépend a été sapée par la rapidité des eaux, une partie de plusieurs maisons emportée et les autres extrêmement endommagées. Comme il importe aux supplians de constater l'état actuel de ce quartier, plaira à vos grâces, Messieurs, vouloir bien y faire une descente avec l'ingénieur de la ville et autres qu'il appartiendra, pour dresser procès-verbal de l'état où se trouve ledit quartier, et des moyens qu'il y auroit à prendre pour éviter sa destruction, et ferez justice.

Permis la vérification requise par le sieur HARDY, ingénieur de la ville. Délibéré au consistoire, ce 29 mai 1770. — ALBAREt, *capitoul;* CROSAILLE-LOUBENS, *capitoul;* JOULIA, *capitoul, signés.*

PROCÈS-VERBAL DES DOMMAGES CAUSÉS A L'ILE DE TOUNIS PAR LES INONDATIONS DES 5 AVRIL ET 16 MAI 1770.

Nous, Philippe Hardy, architecte de l'Académie royale des arts de la ville de Toulouse, ingénieur et directeur des travaux publics de ladite ville, expert nommé par Messieurs les Capitouls pour la vérification requise par les habitans de l'isle et quartier de Tounis, et permise par délibération desdits Capitouls le 29 mai dernier, prise sur la requête présentée par lesdits habitans pour exposer les ravages causés à ladite isle par les inondations de la rivière de la Garonne, du 5 avril et 16 mai derniers, et pour constater l'état actuel de ce quartier.

En conséquence de ladite nomination et délibération, sans autre formalité de justice, nous serions transportés sur les simples réquisitions verbales desdits habitans, en ladite isle le 30 juin dernier, où étant parvenus aurions trouvés les sieurs Delpech, Daimes, Moumi, Lapene, Abadie, Daimié, Carrère, Bouchard, Comere, Mistrot, Laurens, Delmas, Verrié, Spic, Pomiers et nombre d'autres habitans de ladite isle, lesquels nous auroient dit s'être rendus exprès sur les lieux pour nous faire la montrée des faits exposés et inserés dans leur requête; auquel effet nous auroient en premier lieu conduits vers la partie d'amont de la terrasse de ladite isle (plantée d'acassias) bordant la rivière du côté du couchant jusqu'à l'extrémité et retour d'équerre du mur de défense, nouvellement construit sur le même bord de rivière en dessous de la chaussée du moulin du château; et de là nous auroient fait remarquer une anse

ou contour rentrant, très-considérable, formé par lesdites inondations, et notamment par ces dernières sur le bord, et fort avant de ladite terrasse, qui étoit ci-devant soutenue et défendue par des gros arbres, que les eaux ont arrachés et emportés avec le terrein sur environ cinquante toises de longueur et une largeur ou profondeur inégale, mais qui est d'environ trois toises à certains endroits, ce qui a entièrement affoibli ce bord et l'a mis hors d'état de résister aux efforts de l'eau.

Ensuite de ce on nous auroit conduit avec un esquif ou petit bateau tout le long de ce même bord, depuis l'extrémité de ladite terrasse jusqu'à la pointe de l'isle qui confronte du nord le pont neuf, et parcourant ledit espace on nous auroit fait observer partie par partie des dommages bien plus considérables, causés aux maisons qui l'occupent, qui sont au nombre de trente ou environ, dans lesquelles l'eau étant entrée avec rapidité, avoit d'abord surpris et submergé beaucoup de meubles, métiers et outils, propres au travail des ouvriers fabricans de petites étoffes, propriétaires ou locataires desdites maisons, qu'ils ont été forcés d'abandonner pour sauver leur vie, n'ayant pas eu le temps de déménager, et encore moins celui de faire les ouvrages nécessaires pour mettre lesdites maisons en sûreté; et ces mêmes eaux étant agitées dans les parties basses et souterraines, ont attaqué les fondations, ébranlé les murs et finallement renversé et englouti des corps entiers de plusieurs desdites maisons, dont la plupart se trouvent maintenant sans défense, et dans le danger le plus imminent d'une chûte prochaine. Leurs fondations étant sapées et le terrein qui faisoit bord de rivière avec les ouvrages de revêtement ou soutenement ayant été enlevés, les assachoirs publics pour les veaux, moutons et agneaux, qui étoient pareillement défendus par une forte levée de pieux ou palée, ont éprouvé les mêmes dommages, tant pour leurs constructions intérieures qu'extérieures; en sorte que la ville sera forcée dans peu de temps de les refaire à neuf.

Finallement on nous auroit ramenés par le canal de fuite du moulin dans l'intérieur de l'isle, où l'on nous auroit fait remarquer que les façades de certaines desdites maisons, donnant sur la grande rue, se ressentoient des dommages que l'eau avoit causés, soit par derrière, soit dans l'intérieur; et que les maisons du moulin opposé, qui bordent au couchant ladite rue et au levant ledit canal de

fuite, le long duquel sont placées les teintures et lavoirs, avoient été endommagées de même par les eaux qui en avoient occupé les parties basses, y avoient fait des dépôts considérables de limon, nuisibles à la solidité des murs, ce qui avoit obligé nombre de propriétaires ou locataires de déloger promptement, et d'autres à faire étayer leurs maisons pour en empêcher la chûte.

Et lesdites montrées faites, les susdites parties nous auroient verballement prié et requis, conformément aux fins de leur requête, de dresser un verbal circonstancié de l'état où se trouve actuellement ledit quartier, et d'indiquer les moyens qu'il y auroit à prendre pour mettre ladite isle et ses habitans en sûreté contre les incursions et efforts redoublés de la rivière, sur quoi nous dit expert venant à notre avis, quant à l'état actuel des lieux nous disons ce que suit; savoir est :

1° Que le terrein du bord de la terrasse de ladite isle, dans toute son étendue ou longueur, depuis l'extrémité du mur de défense, commencé au dessous de la chaussée, jusques à la maison du nommé Ribes, n'étant plus soutenu et défendu contre les efforts de l'eau par les gros arbres qui tenoient le terrein lié, sera emporté peu à peu et successivement par les inondations, si on n'y donne ordre incessamment.

2° Que les maisons susdites qui bordent le grand lit de ladite rivière, du côté du couchant, à suite de ladite terrasse, ayant été attaquées et endommagées par l'eau, au point que certaines ont croulé, et d'autres ont été ébranlées, courront un plus grand risque dans les inondations à venir, soit à raison des fortes secousses qu'elles ont précédemment essuié par l'effet des eaux, qui ne les battoient qu'en fleurant, et qui néanmoins en a mis certaines dans un état de chûte prochaine, soit par la nouvelle prise que les eaux auront sur elles, lorsqu'elles auront creusé et fouillé le terrein de ladite terrasse, qui leur sert d'épaulement et de défense, sans laquelle elles ne sauroient résister aux dites secousses, qui ont été jusques ici bien fortes, et qui ne peuvent manquer d'augmenter dans la circonstance présente de la rupture d'une partie de la chaussée de Braqueville, qui servoit à soutenir, rehausser et diviser les eaux, de manière qu'une partie couloit par dessus et l'autre par-dessous; et se réunissant au-dessous de la chaussée du moulin, à peu près vis-à-vis ladite terrasse, amortissoient par leur choc la

rapidité du torrent, et diminuoient son action contre ladite isle, au lieu que dans le cas présent, s'il arrivoit quelque inondation, avant que la réparation de ladite rupture ne fût finie, les eaux se trouvant attirées dans le grand lit de la rivière, iroient battre de front contre ladite isle et y causeroient des dommages bien plus considérables que ceux qu'elle a soufferts jusqu'ici, principalement si les graviers et terreins de la rive opposée continuent de s'élever comme ils l'ont fait depuis peu d'années, ce qui pourroit tendre à la fin à faire percer l'isle en entier jusques au canal de fuite du moulin.

3° Que l'autre partie de cette isle, qui confronte du levant ledit canal de fuite, dans laquelle sont placées les teintures et lavoirs, où il a été causé des dommages, non-seulement par le regonflement des eaux, mais même par les filtrations à travers le terrein qui forme cette isle, ne peuvent dans l'état actuel des choses qu'éprouver les mêmes inconvéniens, jusqu'à ce que l'on y ait pourvu.

Pour ce qui concerne les moyens qu'il y auroit à prendre pour mettre cette isle et ses habitans en sûreté contre les incursions de la rivière, notre avis est que l'on ne peut parvenir à ces fins, qu'en continuant la construction du mur de défense le long du bord de la rivière au couchant, en la même manière qu'il a été commencé au-dessous de la chaussée du moulin jusqu'à la pointe ou extrémité de l'isle, qui confronte au nord le pont-neuf; ce mur ainsi construit, ne peut que produire deux bons effets; le premier, et le plus essentiel sans doute, est la défense et conservation du terrein de l'isle et de ses maisons; le second, est la diminution de filtration des eaux qui occupent très-longtemps, après ces inondations, les parties basses des maisons, les rendent impraticables et dégradent successivement les fondations des murs.

Quant à l'autre bord de ladite isle, qui confronte le canal du fuiant du moulin, comme il n'aura d'autre chose à craindre après la construction du mur de défense que le rehaussement et regonflement des eaux, tout le moyen que l'on peut y porter, c'est de faciliter l'écoulement des eaux sous la première arche du grand pont, du côté de la ville, à quoi la Providence donne actuellement ses soins.

Tel est le résultat de notre vérification et rapport de l'état des lieux, et notre avis sur les moyens qu'il convient de prendre pour la sûreté et défense de l'isle de Tounis et de ses habitans contre les

incursions de la rivière de la Garonne; de quoi, et de tout ce dessus, nous dit expert aurions, conformément aux réquisitions des susdites parties, dressé notre présent procès-verbal, selon nos lumières et conscience, en foi de quoi nous sommes signés. A Toulouse ce 25 juillet 1770. HARDY, *signé*.

278

(Page 284).

Ordonnance de Messieurs les Maire, Lieutenant de Maire et Jurats, Gouverneurs de Bordeaux, Juges criminels et de police, du 10 avril 1770 [1].

Sur ce qui a été représenté par le procureur syndic, que les débordements extraordinaires, arrivés dans ces derniers jours dans le port et rade de cette ville, ayant causé des avaries et ravages considérables aux navires, barques, courreaux, gabarres et bateaux, dont partie ont dérivé et échoué sur les côtes, la magistrature n'a rien négligé pour arrêter les progrès du mal; et il y avoit lieu d'espérer que chacun, surtout les matelots, feroient les plus grands efforts pour se conformer aux bonnes intentions de MM. les jurats, et obéir à leurs ordres; mais lui qui parle, s'est apperçu que ces particuliers, loin de déférer à ces ordres, dont l'exécution est à tous égards in-

[1] Archives de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux.—Dans les *Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bourdeaux*. Bourdeaux, 1612, in-4, on lit les prescriptions suivantes relatives au *port et havre*: « Pour pourvoir à ce que le port et havre de la dicte ville et cité, soit mieux entretenu et gardé sans estre rompu et gasté, et pour la décoration d'iceluy, proffit et utilité de la chose publique, les souls-maires et jurats font inhibition et deffence à tous, soyent Bretons, Flamens, Irlois, Escossois, Espagnols, et à tout autre manière de gens, de jetter aucun lest en la rivière de Gironde, depuis la teste d'icelle, jusques à la dicte ville de Bourdeaux, à peine de confiscation et perdition de leurs navires, et autre amende arbitraire.... Et aussi afin que la rivière ne soit attérie et assablie, en aucuns lieux, et le fil et cours d'iceluy ne soit empesché, est aussi faicte inhibition et deffence par lesdicts seigneurs à toute manière de gens, de mettre aucune chose dedans la rivière, ou sur les bords et rivages d'icelle, ensemble sur le port et havre de ladicte ville, qui puisse donner et faire empeschement à ladicte rivière, soit vieux batteaux rompus, pierres, boys, ou autres choses quelconques. »

dispensable, ils n'ont témoigné que du mécontentement et des éloignements auxquels on devoit d'autant moins s'attendre, qu'on a déclaré qu'on entendoit les satisfaire; et comme il importe que ces gens ne puissent plus se refuser aux secours urgents qu'eux seuls peuvent donner, lui qui parle rèquiert qu'il soit enjoint à tous les matelots qui séjournent et habitent dans les maisons de la ville, port et rade, à prendre depuis l'Estey de Courrejean jusqu'à la Jale, et depuis le ruisseau de Lormon jusqu'à celui de la Trène, seront tenus et obligés de prêter, chacun en droit soi, et à salaire compétent, tous les secours nécessaires, et dont ils seront capables pour le sauvement des navires, barques, bateaux, courreaux et effets entraînés par les eaux et draguer les ancres; iceux conduire dans des dépôts, le tout à peine en cas de désobéissance, de 100 livres d'amende, et autre, telle que de droit, à quoi conclut.

Signé : PINEL, *procureur-syndic.*

Sur quoi les maire, lieutenant de maire et jurats, gouverneurs de Bordeaux, juges criminels et de police, faisant droit du réquisitoire du procureur-syndic, et vu le cas dont s'agit, ordonnent à tous les matelots habitant et séjournant dans les environs de la ville, port et havre d'icelle, à prendre du côté de ladite ville, depuis l'Estey de Courrejean jusqu'à la Jale, et de l'autre côté depuis le ruisseau de Lormon jusqu'à celui de la Trène, de donner sur le champ tous les secours dont ils sont capables pour le sauvement des navires, barques, bateaux, courreaux et effets entraînés et avariés par les débordements, et aux fins du transport et conduite des effets, et de draguer les ancres, iceux conduire et déposer sur les dépôts suivants : le premier au port de la Manufacture, le second au devant la porte Saint-Pierre, le troisième à la Grave et le quatrième à la porte du Chapeau-Rouge, et ce à salaire compétent, et en cas de refus et désobéissance, à peine de 100 livres d'amende, et autre telle que de droit; et pour que la présente ordonnance soit notoire, et que personne n'en prétende cause d'ignorance, ordonnent qu'elle sera imprimée, lue, publiée et affichée partout où besoin sera, par le premier huissier ou sergent sur ce requis, auquel est donné pouvoir de faire pour l'exécution d'icelle tous actes nécessaires.

Donné à Bordeaux, en jurade, sous le seing du clerc secrétaire de la ville, le 10 avril 1770. *Signé :* CHAVAILLE.

277

(Page 231).

Règlement pour les précautions à prendre dans le port et la rade de Bordeaux, en temps d'inondation, du 19 avril 1770 [1].

Le samedi 4 de ce mois, le procureur sindic de la ville représenta en Jurade que quoique le cas fortuit survenu dans ces derniers jours, dans l'étendue du port de cette ville et qui a causé des pertes et des avaries si considérables à tous les vaisseaux de la rade, ne doive principalement être attribué qu'à cette force majeure occasionnée par la fonte des neiges, dont l'abondance de l'eau a formé des courants, contre lesquels toutes les précautions de la prudence humaine n'auroient pu résister, cependant il est assez notoire que les premiers efforts de l'impétuosité se sont principalement portés sur une multitude de pontons, qui occupoient la partie de la rivière qui leur avoit été désignée; les chaînes qui les contenoient sur leurs ancres ayant été cassées, ils se trouvèrent conduits par la rapidité des courants sur les autres vaisseaux. Et malgré toute la promptitude des secours de toute espèce, les câbles n'ayant pu résister, la majeure partie de ces vaisseaux se trouva livrée à l'impétuosité des courants; quelques-uns furent coulés à fond et d'autres furent conduits et dispersés dans le bas de la rivière et jusqu'à Roquedeteau; que ce cruel événement dont on n'avoit point encore eu d'exemple exige de se prémunir des plus sages précautions, sinon pour pouvoir résister à un cas fortuit de la même nature, du moins pour pouvoir se garantir des dangers auxquels la rade pourroit à l'avenir être exposée, soit par la rapidité des courants, soit par quelque coup de vent forcé ou autre cas fortuit extraordinaire; que les soins que la magistrature prend chaque jour pour veiller à la sûreté de la rade, doit l'engager aujourd'hui à redoubler sa sage pré-

---

[1] *Extrait des registres de l'hôtel commun de la ville et cité de Bordeaux*, du jeudi 19 avril 1770.

voyance afin de pouvoir autant qu'il est en elle la garantir de tous les accidents qui pourroient subvenir.

Sur quoi il fut délibéré que pour se décider sur un objet aussi important et aussi intéressant pour le commerce en plus parfaite connaissance de cause, il conviendroit que la magistrature s'assemblât et demander un certain nombre de capitaines et anciens armateurs des plus expérimentés pour prendre leurs avis sur les précautions à prendre pour garantir à l'avenir la rade et le port des cas fortuits semblables.

Et Messieurs les Jurats s'étant assemblés et les sieurs X...., anciens capitaines de navires qui avoient été convoqués, s'étant rendus, ils furent consultés sur les précautions les plus sûres que l'on avoit à prendre pour la sûreté du port dans le cas de débordement et éviter des désordres et des pertes comme celles que venoit d'occasionner la dernière crue des eaux, la plus considérable dont on eût encore entendu parler, et d'après un mûr examen ils convinrent unanimement que le trop grand nombre de pontons, le mauvais état dans lequel ils étoient pour la plus grande part, le peu de précaution et de solidité de leurs ouvrages, étoit une occasion prochaine d'avaries; que leur trop grande quantité gênoit d'ailleurs la navigation des bateaux; qu'ainsi, ils estimoient que les pontons devoient être réduits à douze et placés à une distance assez considérable pour n'être pas forcés par les courants et laisser en même temps la liberté du passage aux bateaux..... (Suivent des prescriptions de détail, pour la construction et l'amarrage des navires.)

Sur quoi, la magistrature prenant en considération les avis desdits sieurs capitaines, délibéra qu'il seroit fait un règlement en conformité d'iceux. (Suivent les dispositions de détail de ce règlement.)

278

(Page 233).

Verbal concernant l'inondation arrivée à Toulouse, le 17 septembre 1772 [1].

Ce jourd'hui 17 septembre 1772, dans l'hôtel de ville de Toulouse, a comparu par devant nous Nobles de Brassalieres, chef du consistoire; Antoine Cahusac, avocat au parlement, capitoul second de justice, et Gounon aussi capitoul, à 4 heures 1/2 de relevée, le sieur Ramond, capitaine au fait de la santé, qui nous a exposé qu'à 10 heures du matin la riviere de Garonne avoit déjà grossi de 10 pieds, ce qui avoit obligé MM. Barthe et Gounon, capitouls, d'aller visiter les moulins, et de faire enlever le bled qui y étoit: que comme les eaux avoient resté au même degré jusques vers les 4 heures de ce jour, les habitans des deux fauxbourgs Saint-Michel et Saint-Ciprien, et de l'isle de Tounis, n'avoient pas paru alarmés, et avoient resté tranquilles dans leurs maisons; mais que dans ce moment les eaux avoient encore augmenté tout à coup de plus de 2 pieds, ce qui faisoit craindre une inondation beaucoup plus considérable que celle de 1727; qu'il étoit important de donner promptement nos ordres à l'effet de pourvoir à la sûreté des habitans de l'île de Tounis et des deux fauxbourgs, que l'eau commençoit d'assiéger de toutes parts dans leurs maisons. En conséquence nous avons délibéré sur les moyens les plus efficaces et les plus prompts pour porter tout le secours possible dans les parties des fauxbourgs qui étoient les plus exposées: et de suite M. Gounon, capitoul, suivi du capitaine du Guet, du sieur Ramond, capitaine au fait de la santé, et d'un détachement de soldats, s'est transporté sur le pont neuf, vers le fauxbourg Saint-Ciprien, et a fait publier que les cazernes étoient ouvertes, qu'on y recevroit tout le monde, qu'on y trouveroit du feu et du pain, et que ceux qui ne pourroient pas y contenir pourroient se retirer dans les tours du pont, ou à

---

[1] Archives du département de la Haute-Garonne. Pièce imprimée, in-4°.

l'hôtel de ville: et bientôt après les plus misérables de ce fauxbourg ont abandonné leurs maisons, et se sont réfugiés dans ces asiles. Cependant la rivière ayant augmenté encore d'environ 2 pieds, et la communication du fauxbourg avec la ville se trouvant entièrement interceptée, de maniere qu'on ne pouvoit passer dans les rues de Saint-Ciprien qu'à cheval, le sieur Pomiers, l'un de nos commis de police, reconnoissant que le danger augmentoit de plus en plus, s'est rendu à l'hôtel de ville, où n'ayant trouvé, que nous dit de Cahusac, il nous a rapporté l'état des choses, en ajoutant que M. le premier président était venu sur le pont : aussitôt, et vers les 7 heures 1/2 du soir, nous avons fait avertir par un de nos soldats le sieur Hardy, ingénieur de la ville, de se rendre sur le pont neuf, où nous dit sieur de Cahusac nous sommes transportés sur le champ, avec un second détachement de notre compagnie du guet, après avoir fait apporter des torches; et le sieur Hardy ingénieur étant arrivé, nous avons fait visiter le pont, pour sçavoir s'il n'y avoit point à craindre qu'il ne fut emporté, et s'il ne convenoit point de le faire surcharger de fer; le sieur Hardy nous ayant assuré que le pont étoit en très bon état, et que cette précaution étoit inutile dès qu'il n'y avoit pas vers les arches, du bois qui pût arrêter le cours des eaux, et causer un ébranlement aux piles du pont; nous nous sommes rendus à l'entrée du fauxbourg Saint-Ciprien, où il y avoit déjà plus de trois pieds d'eau, qui ne nous permettoit pas d'aller plus loin : cependant nombre de gens passoient encore à cheval, ce qui nous a obligés d'ordonner à nos commis de police de faire éclairer les rues du côté du fauxbourg par les propriétaires des maisons, et de placer des lanternes aux fenêtres pour éviter que les gens à cheval ne tombassent dans une espèce de torrent formé par la rivière le long de la maison du sieur Baron; mais celui-ci, quoique fort riche, n'a fait éclairer qu'après des ordres réitérés de notre part, et de fort mauvaise grace. Nous avons aussi fait allumer des torches de notre côté, et à l'instant M. Barthe, capitoul, est arrivé, et ayant trouvé un bateau à portée, nous avons envoyé aux Blanchers le sieur Ramond, capitaine au fait de la santé, avec six soldats, pour mander venir quelque batelier pour retirer les gens du fauxbourg, du danger qui les menaçoit; mais les eaux augmentant à vue vers les 8 heures 1/2 du soir, et se portant à environ 15 pieds 6 pouces au-dessus de leur élévation ordinaire et 1 pied plus haut

que lors de l'inondation de 1727, avoient déjà gagné une grande partie du bas des maisons des Blanchers; en sorte que le sieur Ramond nous a rapporté qu'occupés à retirer leurs effets, les bateliers s'étoient rassemblés en grand nombre, et avoient répondu qu'ils ne pouvoient point se rendre à nos ordres, ni venir conduire le bateau; forcés par les circonstances d'abandonner ce projet, et voulant néanmoins aller au secours des dames Malthaises assiégées dans leur couvent, nous avons envoyé à la messagerie le capitaine du guet et dix soldats, avec ordre de faire atteler six chevaux à un fourgon le plus pesant qu'on pourroit trouver, et de le charger encore de fer, à l'effet de traverser le fauxbourg sans risquer d'être renversé par les eaux, et d'aller retirer ces religieuses; dans cet intervalle la riviere formant un torrent près l'hôpital Saint-Jacques et fort près de nous, deux maisons à trois étages se sont croulées, et aussitôt nous nous sommes trouvés couverts de poussière; et comme le capitaine du guet tardoit à faire mener le fourgon que nous avions mandé pour porter secours aux Malthaises, est survenu un particulier qui, prenant un ton rogue et élevé, nous a dit qu'il falloit absolument aller aux Malthaises, où il avoit une parente, et se servir du bateau qui étoit sous nos yeux; mais comme nous n'avions pas pu trouver encore de batelier, et qu'il n'eût pas été prudent de confier la conduite de ce bateau à des gens sans expérience, nous avons refusé l'offre qu'il nous faisoit d'y aller lui-même; ce qui lui a si fort déplu, qu'il nous a dit que nous ne sçavions pas nous faire obéir, et qu'il n'y avoit qu'à faire pendre sur le pont le premier qui refuseroit de prêter son secours; à quoi M. Barthe, capitoul, a répondu que nous n'étions pas en Turquie; et comme ledit particulier tenoit des propos encore plus indécens, nous lui avons dit de nous laisser tranquilles dans nos fonctions, qu'il nous manquoit, et de se retirer, que sans cela nous serions forcés de le faire arrêter, et de le comprendre dans notre verbal, et nous ayant répondu qu'il s'en mocquoit, nous avons ordonné à nos soldats de l'arrêter; mais comme à l'instant est survenu un homme qu'on nous dit être en état de se charger de la conduite du bateau, nous avons laissé ledit particulier, pour ne nous occuper dans ce moment qu'à faire porter du secours dans le fauxbourg; en conséquence nous avons fait lancer le bateau, mais le batelier et les deux hommes qui l'aidoient avec un de nos soldats, n'ont pu résister au torrent qu'il falloit

passer à l'angle de la maison du sieur Baron, de façon que nous étions au point de voir précipiter le bateau pour aller se briser contre les murs de l'hôpital Saint-Jacques, ce qui seroit infailliblement arrivé, sans la précaution que nous avions pris d'y faire attacher une corde et de le faire retenir par nombre d'hommes : dans ce même temps, le nommé Printems, l'un de nos soldats, étant monté à cheval par nos ordres pour aller attacher une autre corde à l'angle de la maison opposée à celle du sieur Baron, afin de retenir ce bateau, a été sur le point de périr; son cheval ayant rencontré une pièce de bois, s'est abattu dans le torrent; et lui-même est tombé dans l'eau, où il a été culbuté jusques à trois fois; le torrent commençoit à l'envelopper, et nous désespérions de sa vie, lorsqu'à l'instant le batelier l'a accroché heureusement, de manière que ce brave soldat n'a perdu que son chapeau: nous l'avons de suite fait retirer, nous réservant de le dédommager, et de récompenser son zèle généreux pour le service de ses concitoyens; bientôt après un habitant de ce fauxbourg, entraîné par le même torrent, a été sauvé par le sieur Mas, perruquier, et un batelier, qui se sont mis dans l'eau pour le secourir; cependant l'excessive élévation de la rivière ne nous laissant dans ce moment aucun espoir de donner d'autre secours à ce malheureux fauxbourg, et ayant été avertis que les habitants de l'isle de Tounis, n'avoient point voulu sortir de leurs maisons, qui étoient déjà ébranlées, nous dit sieur de Cahusac, avons couru avec un détachement du guet, vers les 11 heures de la nuit, sur le pont de cette isle, où nous avons trouvé que la maison du sieur Moulis, marchand, placée sur le bord de ce pont, venoit de crouler dans la riviere; et comme on nous a assuré qu'il y avoit des personnes parmi les ruines et les décombres, nous y avons fait descendre plusieurs charpentiers et maçons par des échelles à main : M. Esparron curé de la Dalbade, voulant généreusement partager le danger, les a suivis pour sauver encore, s'il étoit possible, ses paroissiens infortunés; M. Brassalieres, chef du consistoire, nous ayant fait apporter douze torches, les charpentiers et maçons ont commencé de lever les décombres, et bientôt nous avons entendu des voix plaintives sortir du fonds de cet abîme.

Le danger de ces malheureux et l'espoir de les sauver, a ranimé le courage des ouvriers; nous avons trouvé, après environ 1 heure

de travail, le sieur Moulis, sa femme et leur servante, qui respiroient encore le long du mur du pont, quelques poutres appuyées au mur, formant une espèce de toit sur leur tête, les ont garantis; après avoir fait emporter ces trois personnes dans une maison voisine, et comme on nous a assurés qu'il n'y en avoit pas d'autres dans cette maison, nous avons fait rassembler trois ou quatre bateaux dans la rue de Tounis, et M. Barthe a fait publier que ceux qui étoient encore dans leurs maisons eussent à sortir; aussitôt les bateaux sont partis, et M. Esparron curé, s'est mis à la tête pour encourager les généreux citoyens qui s'exposoient à être écrasés sous les ruines des maisons qui s'écrouloient dans la rue; nombre de personnes sont sorties par les fenêtres et ont été portés à bord sur ces bateaux; dans cet intervalle et presque dans le même instant trois ou quatre maisons ont été renversées entierement par les violentes secousses des pièces de bois que la riviere entraînoit; plusieurs autres maisons ont été détruites en partie; le plus grand nombre sont ébranlées sur leurs fondemens, et ne tarderont pas à s'écrouler: nous en donnerons le détail exact et circonstancié après que les eaux se seront retirées.

Cependant nous sommes parvenus à délivrer une foule de misérables, et on n'a vu périr dans ce désastre affreux qu'un enfant de trois ans sous les ruines de la maison des demoiselles Saleces. Sur ces entrefaites, et dans le temps où nous étions occupés avec M. Gounon, capitoul, à faire retirer les personnes qui étoient le long des maisons du pont de Tounis, de peur que ces maisons ne fussent également détruites et emportées, et ces personnes ensevelies sous les ruines, a comparu de nouveau devant nous dit sieur de Cahusac, le sieur Ramond capitaine au fait de la santé, qui nous a dit que le sieur Bonneau capitaine du guet avait mené un fourgon attelé à cinq chevaux, à l'entrée du fauxbourg Saint-Ciprien, mais que les conducteurs refusoient de pénétrer dans le fauxbourg, crainte de se noyer. Nous dit de Cahusac sommes partis à l'instant, accompagné du sieur Ramond et de deux soldats, pour revenir audit fauxbourg Saint-Ciprien, et ayant trouvé sur le pont neuf les deux conducteurs du fourgon qui se retiroient, nous les avons forcés à rétrograder, en leur assurant que notre intention n'étoit pas de les exposer, et que si le danger était trop imminent, nous ne souffririons pas qu'ils allassent plus loin; arrivés au bord de l'eau, nous

avons examiné si elle avoit grossi depuis que plusieurs personnes avoient passé à cheval, et nous avons reconnu que l'élévation des eaux étoit au même degré que ci-devant lorsque des gens à cheval ont passé, ce qui nous a déterminé à faire partir le fourgon sous la conduite de notre capitaine du guet, accompagné du sieur Ramond capitaine au fait de la santé, de son fils premier commis de police, et de deux soldats portant des torches allumées, afin d'aller délivrer les Malthaises et les particuliers qui pouvoient craindre la chute de leur maison; les chevaux ont heureusement traversé le torrent le long de la maison du sieur Baron; mais à mesure qu'ils descendoient dans le fauxbourg, ils trouvoient toujours plus d'eau, au point que les premiers chevaux commençoient à nager, ce qui a forcé les conducteurs de revenir vers nous, et voyant qu'ils nous devenoient inutiles, nous leur avons permis de se retirer. Dans cet instant les eaux ayant renversé les murs et emporté une partie du terrein du cimetière des hôpitaux, les cadavres déferrés et surnageant présentoient le spectacle le plus affreux; le sieur Fauré, habitant près la place de ce fauxbourg, assiégé de toutes parts dans sa maison, dont il n'avoit pas eu le temps de sortir, eut même le désagrément d'être obligé de repousser deux de ces corps morts qui alloient entrer par la fenêtre: il n'attendoit lui-même que le moment fatal d'en augmenter le nombre: et aussitôt nous sommes revenus avec notre escorte à l'isle de Tounis; et comme nous avons été instruits que les habitans de cette isle étoient hors de danger, et que d'un autre côté nous étions menacés de perdre entièrement le fauxbourg Saint-Michel.

Avenue l'heure de minuit, et le 18 du même mois de septembre, nous dit de Cahusac, nous sommes transportés audit fauxbourg Saint-Michel, où nous avons trouvé l'abbé Daliot, vicaire de cette paroisse, qui étoit là depuis longtemps pour secourir les malheureux. M. Barthe venoit d'arriver: et comme nous étions au bord de l'eau, qui avoit déjà gagné plus de trois quarts et demi du fauxbourg en remontant vers la ville, nous avons vu que deux maisons venoient de s'écrouler, et nous avons entendu une femme qui étoit sur un toit, criant au secours ainsi que plusieurs autres, ce qui nous a engagé de faire rappeler les bateliers qui venoient de se retirer après avoir délivré plusieurs personnes de ce fauxbourg, les autres n'ayant voulu sortir de leurs maisons.

Comme ces bateliers tardoient à venir, et que le danger devenoit toujours plus pressant, nous avons fait lier quatre grosses pièces de bois en forme de radeau pour aller prendre des bateaux qui étoient attachés à l'extrémité du fauxbourg et environnés par les eaux, et ce, afin de pouvoir secourir nos malheureux citoyens.

Depuy, maître menuisier du port, un autre artisan et un décroteur, animés par l'espoir des récompenses que nous leur avons promises, se sont offerts pour aller chercher ces bateaux ; arrivés vers le milieu du fauxbourg, après avoir surmonté une foule d'obstacles occasionnés par les pièces de bois que la riviere avoit porté dans la rue, nous avons eu la douleur de les voir arrêter par ces pièces de bois, et par des décombres des maisons croulées, et comme à force de bras ils cherchoient à vaincre ces obstacles, nous avons vu tout à coup le décroteur, qui portoit une torche allumée à la main, et ces deux braves artisans, faire le plongeon sous les pieces de bois qui les portoient, et nous les avons crus perdus sans ressource ; aussitôt un cri lugubre et général a frappé nos oreilles et consterné notre cœur ; les femmes de ces misérables, leurs enfans et leurs voisins, qui étoient autour de nous, sembloient nous accuser et nous rendre coupables de leur malheur : Quel moment pour des magistrats, pères sensibles d'un peuple chéri! Cependant ces pauvres submergés, qui par bonheur sçavoient nager, reviennent sur l'eau, et nous apprennent par leurs cris consolans, qu'ils ne sont pas encore perdus. Presque dans le même instant ont paru sur un bateau dans la rue, deux bateliers que nous avions fait mander ; et lorsqu'ils ont été à portée de nous entendre, nous leur avons ordonné de prendre ces trois hommes submergés et la femme qui étoit sur le toit, et qui demandoit du secours depuis près d'une heure : mais n'entendant plus la voix plaintive de cette infortunée, et ces bateliers n'ayant pu découvrir où elle étoit, nous avons présumé que l'eau l'avoit entraînée, et qu'elle étoit morte ; cependant on a ramené les trois submergés, que nous avons récompensé autant qu'il étoit en notre pouvoir, mais bien moins qu'ils ne méritoient eu égard au péril qu'ils avoient couru.

Comme il étoit déjà 2 heures du matin, et que depuis près d'une heure, les eaux avoient baissé de plus de 2 pieds, les habitans de ce fauxbourg qui avoient resté dans les maisons les plus solides, n'ont point voulu entrer dans le bateau : cependant nous avons

attendu encore environ une heure pour examiner si les eaux continuoient à se retirer, et s'il ne convenoit pas de forcer ces habitans de sortir; mais voyant que la riviere diminuoit sensiblement, et qu'elle avoit déjà baissé de plus de 5 à 6 pieds, nous avons cru qu'il n'y avoit pas de danger à les laisser dans leur maison; la pluie étant survenue dans ce moment, et à trois heures du matin, nous nous sommes retirés avec M. Barthe, après avoir placé des soldats soit à Tounis, soit à Saint-Ciprien, et dans tous les endroits convenables, pour être avertis en cas de nouvel événement.

Et avenue l'heure de 6 du matin du même jour 18 septembre, nous dit sieur de Cahusac sommes sortis pour aller visiter les maisons endommagées; et arrivé sur le pont de Tounis, nous avons été instruits que le sieur Martel marchand, et son jeune fils, nouvellement pourvu d'un canonicat, avoient demeuré sous les ruines de la maison du sieur Moulis, leur ami et leur parent, chez qui ils étoient allés la veille pour leur donner du secours; après quelques recherches, on les a trouvés écrasés et sans vie sous les décombres; la femme du sieur Martel, qui fondoit tout son espoir dans l'industrie de son mari et dans le secours qu'elle attendoit de son fils chanoine, a excité la compassion générale.

Après qu'on a eu retiré ces cadavres, nous avons pris trois charpentiers, et nous sommes descendus dans les maisons voisines de ce pont, nous avons examiné les fondemens avec eux, ainsi que les arches du pont, et il a paru aux charpentiers et à nous que les murs n'avoient pas été endommagés, et qu'il n'y a pas du danger. Comme nous remontions, est arrivé M. Brassalieres, chef du consistoire; et après qu'il a eu visité les maisons de l'isle de Tounis, et donné les ordres pour faire étayer celles qui avoient été ébranlées, au nombre de plus de soixante, nous avons été avertis qu'une maison venoit de s'écrouler à Saint-Michel, et que plusieurs autres menaçoient une chûte prochaine; de suite nous nous sommes transportés à ce fauxbourg suivis de trois charpentiers et de quatre soldats, tandis que de son côté M. Brassalieres est allé visiter les moulins et le fauxbourg Saint-Ciprien.

Comme on nous a assuré que dans les maisons croulées des héritiers de Moncassin, de la demoiselle Berdoulat, de Rousset dit l'Avocat, et autres, plusieurs personnes avoient péri, nous nous sommes empressés de les faire chercher, et bientôt on a trouvé

parmi les ruines Marie Clavio dite Leguevin, son corps presque écorché, mais encore en vie; Jeanne Vitrac, tenant son nourrisson dans ses bras, la cardine et la servante de Roussel étoient parmi les décombres, et il y a lieu d'espérer qu'elles ne mourront point de cet accident; le fils de Marie Moncassin, Catherine Laforgue, Marguerite Peladier et son frere, la demoiselle Boyer marchande, Jeanne-Marie Idraç et Jeanne-Claire ont été trouvées écrasées.

Une grande quantité de bois à bâtir et des planches que les eaux avoient laissées dans la rue, et les ruines des maisons croulées interceptoient totalement la voie, il n'étoit pas possible de passer ni de faire étayer; nous sommes entrés chez les différens particuliers, et malgré leur résistance, nous en avons pris deux et jusques à trois de chaque maison, et nous les avons obligés de nous suivre pour déblayer la rue; pendant cette opération, est arrivé M. le premier président. Ce digne magistrat, touché des malheurs de ces misérables, dont les maisons étoient sur le point de s'écrouler, a encouragé les ouvriers, et après qu'il a eu tout visité, il s'est retiré pour aller à l'isle de Tounis, au fauxbourg Saint-Ciprien, et aux moulins, et de suite nous avons détaché deux soldats pour mander des tombereaux, qui sont arrivés bientôt après.

Nous avons pressé ce déblaiement autant qu'il étoit possible, et animé les travailleurs par l'espoir d'un salaire honnête, de façon qu'à midi du même jour nous avons eu la satisfaction de voir la voie libre dans la rue jusques au port Garo; les charpentiers que nous avons fait mander de toutes parts ont commencé d'étayer, et vers une heure après midi. nous nous sommes retirés; sur ces entrefaites, et pendant la même matinée, MM. Brassalieres, Barthe et Gounon, capitouls, chacun par département, accompagnés des sieurs Hardy, ingénieur de la ville, Bonneau, capitaine du guet, Ramond, capitaine au fait de la santé, et des commis de police, et de plusieurs soldats, ont parcouru les différens endroits endommagés du fauxbourg Saint-Ciprien, des hôpitaux, des moulins et de Tounis; ils ont vu l'affreux tableau des dommages immenses causés par l'inondation, que l'obscurité de la nuit avoit dérobé à nos yeux; une quantité étonnante de maisons croulées, un nombre infini d'autres menaçant une chûte prochaine, dont nous donnerons ci-après le détail, les meubles et effets écrasés et brisés, les plaintes, les gémissemens d'une foule de misérables, sans feu, sans lieu, sans

subsistance; trois maisons religieuses de ce fauxbourg, les Malthaises, les Feuillantines et les Feuillans, craignant encore pour leur vie à cause de l'ébranlement de leurs maisons; les caves, les rez-de-chaussée pleins d'eau qui sappoit insensiblement les fondemens; tel est le spectacle affligeant qui se présentoit de toutes parts. Le sieur Hardy, ingénieur de la ville, a procédé en même temps à la vérification des maisons endommagées; nous avons fait prendre du bois chez les marchands les plus à portée, fait mander charpentiers et maçons, et nous avons fait commencer d'étayer; nous avons distribué nos capitaines du guet et au fait de la santé, et nos commis de police dans les différens quartiers endommagés pour faire travailler les ouvriers sous la conduite de notre ingénieur; et arrivée l'heure de 2 d'après midi, nous dit de Cahusac sommes revenus au fauxbourg Saint-Michel, nous avons parcouru les différentes maisons d'un très-grand nombre de misérables que nous avons trouvé dans le plus triste état, leurs lits encore submergés; nous les avons exhortés de tirer l'eau de leurs maisons le plus promptement possible; et comme la plupart, presque désespérés et fondant en larmes, nous ont assuré qu'ils vivoient du jour la journée, et qu'ils nous ont réellement paru misérables, nous leur avons distribué quelque argent, et nous avons annoncé à tous qu'ils n'avoient qu'à travailler chacun dans sa maison, que nous aurions attention de payer les journées des indigens. Dans ce moment est arrivé M. Brassalieres, nous avons parcouru encore quelques maisons avec lui, nous avons fait couper un chemin qui retenoit les eaux dans un quartier considérable, qui a été presque desséché dans trois heures de temps. Dans ce moment, et vers les 4 heures du soir, est survenu M. Barthe, capitoul.

Et après avoir payé environ vingt ouvriers qui nous avoient suivi, nous avons préposé un commis pour faire continuer d'étayer et faire fouiller sous des décombres immenses pour déterrer plusieurs particuliers dont on ignoroit le sort, et que nous avons présumé avoir péri dans ce malheur; voyant qu'on travailloit à force, et vers les 5 heures 1/2 du même jour, nous dit de Cahusac, nous sommes transportés à l'isle de Tounis, où nous avons trouvé plusieurs maisons étayées d'après les ordres que nous avions donné le matin; mais les eaux retenues par les ruines et les décombres des maisons croulées occupant toute la largeur de la rue, nous

avons craint qu'elles ne sappassent les fondemens des maisons ébranlées, et que les habitans qui y logeoient ne fussent engloutis; et à l'instant, suivis de huit soldats du guet, nous avons fait arrêter tous les passans et fait sortir de leurs maisons plusieurs particuliers, auxquels nous avons enjoint de déblayer la rue, et de pratiquer une issue à l'effet de faire écouler les eaux. Le nommé .... maçon, nous ayant résisté, sous prétexte qu'il avoit de l'eau dans sa maison, qu'à l'endroit où nous voulions le conduire un mur d'une élévation considérable menaçoit une chûte prochaine, et que le terrein s'éhouloit à chaque instant; nous sommes venus nous-mêmes sur le chantier avec plus de trente ouvriers que nous avons fait conduire par nos soldats, et de suite nous avons ordonné d'abord à ce maçon de travailler; mais nous ayant répondu avec quelques autres qu'ils ne vouloient pas le faire, et les femmes du voisinage commençant à s'attrouper autour de nous, crainte qu'il ne se formât une émeute, nous avons fait saisir aussitôt ce maçon par quatre soldats, et nous l'avons fait conduire dans nos prisons, ce qui a tellement intimidé les autres ouvriers, qu'ils se sont empressés de travailler; M. Barthe, arrivé alors, a forcé quelques ouvriers des maisons voisines de se joindre à nous, de façon que dans une heure et demi de temps nous avons eu la satisfaction de voir les eaux s'écouler et la rue presque à sec. Comme les moulins du château et du Bazacle étoient considérablement endommagés, que la rivière y avoit traîné un limon immense, et que d'après la visite faite le matin par MM. Brassalieres, Barthe, Gounon et le sieur Hardy, ingénieur, il paroissoit qu'il n'étoit pas possible qu'on pût commencer de moudre de quatre ou cinq jours, nous avons mandé les bailes boulangers pour sçavoir la quantité de farine qu'il restoit dans la ville; et ayant répondu qu'il en restoit encore pour quinze jours, MM. Brassalieres, Barthe et Gounon, ont fait mander les charpentiers et d'autres ouvriers pour mettre au plutôt ces moulins en état, et on a lieu d'espérer que mardi prochain au plutard on pourra faire de la farine; et attendu qu'il est près de 9 heures du soir, nous nous sommes retirés. Et avenu lendemain, 19 septembre, à 6 heures du matin, nous dit sieur Cahusac, sommes revenus au fauxbourg Saint-Michel, et comme nous avons été instruits qu'il manquoit encore trois ou quatre personnes qui avoient infailliblement péri sous les ruines, que nous avons vu qu'il n'y avoit que

très-peu de travailleurs, que la riviere avoit détruit le bureau de la Leude, qu'il étoit nécessaire de rétablir promptement les commis dans un lieu convenable pour faire la perception des droits de la ville; nous avons visité, avec le sieur Barrefite, notre commis à la Leude, les maisons qui étoient les plus à portée, et nous n'avons trouvé que celle du sieur......... qui fût propre à cet usage; mais comme les eaux l'ont ébranlée et dégradée en grande partie, nous avons ordonné qu'on fît dans une chambre les réparations les plus urgentes, et nous avons chargé le sieur Barrefite d'y veiller, ainsi que sur les ouvriers que nous avons fait mander pour déblayer les ruines des maisons croulées, et de tenir un état des journées, principalement à l'égard des propriétaires qui pourroient être en état de nous rembourser. Nous sommes entrés dans les maisons de divers particuliers dont les caves étoient encore pleines d'eau; nous les avons exhortés et enjoint même de s'occuper à les vuider, tandis que de son côté et en même temps M. Barthe s'est rendu au faux-bourg Saint-Ciprien, où il a fait porter plusieurs machines hydrauliques pour faire vuider les caves; le sieur Hardy, notre ingénieur, malgré son activité infatigable qui le portoit par-tout, et dans le plus grand danger, ne pouvant y suffire, nous lui avons donné pour aides les sieurs Gleises, son élève, Ramond père et fils, Bernadet et Cassaigne, commis de police, et ne trouvant point d'ouvriers à cause des vendanges, nous avons fait rappeler quarante hommes qui étoient occupés dans le parc de M. l'évêque de Mirepoix, pour la réparation de la fontaine de la place Saint-Étienne; le sieur Hardy a fait commencer, à 8 heures du matin, des coupures et des rigoles à la place du Charredon pour vuider les eaux qui occupoient les jardins du moulon des Malthaises, à la hauteur d'environ 4 pieds, et sappoient les fondemens des maisons voisines; dans le même temps nous avons fait faire la même opération le long des murs de la ville, et sur le chemin qui borde les fossés pour évacuer les eaux des jardins des Feuillantines, et de divers autres particuliers. Dans le cours du même jour, et sur-tout dans la nuit, le succès a répondu à notre attente, et nous avons vu diminuer sensiblement les eaux, et mettre presque à sec certains jardins le long des maisons; les fours de ce faux-bourg étoient presque remplis de limon que les eaux y avoient déposé. M. Gounon a veillé particulierement à les faire rétablir, et cependant il a procuré au public le four du sieur

Guillaume, où on a commencé de faire cuire du pain. Le lendemain nous nous sommes rendus à l'hôtel de ville, où nous avons trouvé MM. Saremejane et Dufau, capitouls, qui venoient d'être incommodés, et qui ne sont pas même encore bien remis; MM. Brassalieres, Barthe et Gounon, capitouls, s'y sont également rendus de leur côté, et ayant mis en délibération quels pourroient être les moyens les plus efficaces et les plus prompts de secourir tant de malheureux dont la plupart avoient perdu sous les ruines leurs lits, leurs provisions de toute espece, et n'avoient rien pour se substenter; nous avons unanimement délibéré de faire expédier un mandement de 50 louis sur le trésor de la ville pour fournir aux besoins les plus pressans, et d'envoyer deux d'entre nous à MM. les vicaires généraux pour les prier de faire recommander au prône du lendemain ces pauvres infortunés, et d'annoncer que nous nous sommes proposé de faire une quête générale dans la ville.

Cependant l'hôtel de ville est rempli d'une foule de malheureux, dont le désespoir commence de s'emparer; nous lui avons fait passer quelque argent, et nous les avons consolés autant qu'il a été en nous, en leur assurant que nous ne les abandonnerions point, et que nous nous occupons sérieusement à réparer leurs pertes, du moins en partie; et comme il étoit déjà plus de 9 heures du soir, nous nous sommes retirés, et cependant les ouvriers ont continué les travaux pendant la nuit. Et avenu le lendemain dimanche, 20 septembre, nous avons fait continuer les ouvrages sans relâche, avec la permission des vicaires généraux. Nous nous sommes tous rendus à l'hôtel de ville pour entendre le rapport des prudhommes à l'effet de régler les vendanges. Vers les 3 heures de l'après-midi du même jour, nous dit sieur de Cahusac, nous sommes rendus avec M. Dufau, capitoul, chez M. le président Desinnocends, pour aller à l'assemblée extraordinaire et générale de l'hôpital de la Grave; tandis que MM. Brassalieres, Barthe, Gounon et Saremejane sont allés visiter de leur côté les ouvrages qu'on continuoit à force dans le fauxbourg Saint-Ciprien pour faire écouler les eaux, nous avons trouvé que la riviere avoit causé un préjudice immense à cette maison, dont nous nous proposons d'insérer le détail dans le présent verbal, lorsque nos occupations présentes nous permettront d'y vaquer. Après avoir délibéré de représenter à M. l'intendant et aux ministres les désastres arrivés dans cette maison, et avisé aux

moyens d'y pourvoir pour le moment présent, M. le président Desinnocends et nous dits, capitouls, accompagnés de MM. Bouttes, avocat au parlement, et de plusieurs autres directeurs, avons visité les lieux bas de cet hôpital qui avoient été les plus endommagés, et bientôt après que nous avons été sortis du quartier qui est près le lavoir détruit par l'inondation, une grande partie s'est écroulée; un quart d'heure plutôt, M. le président Desinnocends, plusieurs directeurs et nous, demeurions écrasés sous les ruines.

Et avenu le lendemain 21, les eaux retenues dans le moulon des Malthaises ayant cessé de couler, et les tranchées ne pouvant plus être approfondies, MM. Barthe et Gounon ont fait apporter quatre vis d'Archimede, que les entrepreneurs de la province ont prêté avec le plus grand plaisir. Le sieur Ramond, capitaine au fait de la santé, a fait venir par nos ordres tous les tombereaux de la ville au fauxbourg Saint-Ciprien pour enlever la vase et le limon que la riviere avoit déposé dans les rues, qui étoient devenues impraticables; nous avons fait également déblayer partie de cazernes, dont les lits étoient couverts d'eau et de limon. Cependant, et à 8 heures du matin, nous dits capitouls, nous sommes transportés à l'hôtel de ville. MM. Bousquet, Chavardés, Moncassin, Picot et Leymeries, anciens capitouls, que nous avions fait prier la veille pour nous aider à faire la quête, s'y sont également rendus, avec tout l'empressement possible, et bientôt nous sommes partis accompagnés des portiers de la ville. Chacun de nous, avec un des anciens capitouls ci-dessus, est allé dans son capitoulat suivi de deux soldats pour faire la quête jusques à une heure et demie de l'après-midi, et dans cet intervalle nos commis de police nous ont rapporté qu'on avoit trouvé à Saint-Michel, sous les ruines des maisons, le fils de Jean Caubet, écrasé. Depuis 3 heures jusques à 8 heures du soir, nous avons continué la quête, et nous devons ici cette justice à tous nos concitoyens en général, que malgré les pertes qu'ils venoient d'essuyer, par la grêle tombée dans la ville et banlieue le 7 juillet dernier (l'article seul des vitres cassées, se porte peut-être à plus de 50,000 écus), malgré la diminution considérable des loyers et des emplois des gens d'affaires dequis le démembrement de la moitié utile du ressort du parlement, ce qui a fait encore diminuer le commerce, nos citoyens nous ont fait le plus bel accueil dans leurs maisons, ils ont même surpassé nos espérances, et quoique le plus grand nombre soit à la

campagne, le produit de la quête de ce jour s'est porté à plus de 4,000 livres.

Et avenu le 22 du même mois de septembre, MM. Saremejane et Dufau, capitouls, ont continué la quête, soit dans leur capitoulat, soit dans celui de Saint-Barthélemy, en l'absence de M. Dasies, capitoul de cette partie, tandis que nous étions occupés à l'hôtel de ville avec MM. Brassalieres, Barthe et Gounon, à écouter les plaintes de la plupart de ces pauvres submergés ou à juger des affaires criminelles fort pressantes. Et après midi du même jour, nous dit de Cahusac, nous sommes rendus avec M. Dufau, capitoul, chez M. le président Desinnocends, pour aller à l'assemblée générale de l'hôpital Saint-Jacques, dont une partie s'est écroulée, et dont les greniers sont submergés, ce qui n'étoit plus arrivé ; en sorte que cette maison a perdu presque toutes ses provisions, même le bled qui avoit déjà germé et qu'il a fallu vendre à 5 livres le setier ; d'après le rapport du sieur abbé d'Heliot, chanoine de Saint-Sernin et trésorier de l'Hôtel-Dieu, la perte connue se portoit déjà à plus de 60,000 livres. La direction ayant délibéré d'écrire aux ministres et à M. l'intendant l'état pitoyable de cet hôpital, et de nous demander le secours et le crédit de la ville, nous nous sommes retirés avec M. Dufau à l'hôtel de ville, où nous avons trouvé MM. Brassalieres, Barthe, Saremejane et Gounon, capitouls, auxquels nous avons fait part de la délibération du bureau ; et comme les coffres de la ville sont épuisés, nous avons résolu de convoquer le lendemain une commission extraordinaire pour aviser au parti qu'il convenoit de prendre.

Et avenu le lendemain matin 23 septembre, nous nous sommes rendus à l'hôtel de ville, où la commission s'est assemblée, et nous y avons délibéré de prêter notre crédit à cette maison à concurrence de 24,000 livres, et d'assembler à cet effet le conseil de ville sans aucun retard. Dans le cours de l'après-midi du même jour, nous sommes allés à Saint-Michel et à l'isle de Tounis, tandis que M. Barthe s'est transporté à Saint-Ciprien, nous avons vu que les ouvriers que nous y avions placé travailloient à force, nuit et jour, sous la direction du sieur Hardy et de nos commis de police, à déblayer la vase et le limon des maisons et des rues, et à retirer l'eau des caves, au moyen des vis d'Archimede que nous y avons placé ci-devant.

Avenu le 24 septembre au matin, MM. Saremejane et Dufau ont continué la quête, et nous avons resté à l'hôtel de ville avec MM. Brassalieres, Barthe et Gounon, pour pourvoir aux affaires économiques et sommaires suspendues depuis plusieurs jours; l'après-midi nous avons tenu le conseil de ville, où nous avons délibéré de prêter notre crédit à l'hôpital, à concurrence de 24,000 livres. Nous avons instruit M. l'intendant des malheurs qui affligent et consternent nos citoyens, et de suite nous nous sommes transportés au fauxbourg Saint-Michel, où les ouvriers venoient de trouver, sous les décombres des murs que la riviere avoit renversé, deux cadavres qu'on nous a dit être Marie Balan, fille, et Marie Faget, épouse de Moncassin ; et attendu l'heure tarde, nous nous sommes retirés.

Et avenu le 25 du même mois, nous avons fait la reconnoissance générale du produit de nos quêtes, et comme nous avons vu qu'elles ne se portoient qu'à cinq mille quelques cents livres, somme bien insuffisante pour secourir tant d'infortunés, nous dit de Cahusac, avons proposé à M. de Brassalieres, chef du consistoire, s'il approuveroit de mander venir tous les bailes ou sindics des corps, arts et métiers, pour les exhorter d'assembler leur corps, chacun comme les concerne, pour délibérer s'ils ne trouveroient pas à propos de faire promptement quelque charité dans une circonstance aussi critique. M. le chef ayant approuvé ce projet, nous dit de Cahusac, avons à l'instant fait mander à l'hôtel de ville tous les bailes ou sindics des corps pour leur en faire part; et quoique plusieurs eussent déjà donné en particulier, que nombre d'autres eussent souffert de l'inondation, nous avons vu avec joie que le plus grand nombre sont entrés dans nos vues, et nous ont promis d'assembler leur corps pour délibérer sur ce qu'ils pouvoient faire, en ajoutant qu'ils étoient assurés que chacun donneroit, relativement à ses facultés.

Le 26 du même mois, nous avons fait continuer les ouvrages à force, et vaquer à l'administration des affaires ordinaires. Le 27, les chevretiers, au nombre de douze, qui ont perdu plus de 500 moutons dans leurs étables, où il y avoit plus de 5 pieds d'eau, ont été les premiers à signaler leur zèle; leurs bailes nous ont remis 120 liv. pour distribuer aux plus indigens des submergés. Le 28 et le 29 nous avons invité les sindics des chapitres Saint-Étienne et Saint-Sernin, du sénéchal, des procureurs, notaires et autres corps notables de la ville, de vouloir bien assembler leurs communautés

pour les engager de venir au secours de ces misérables : sur ces entrefaites, les bailes du corps des maîtres savetiers, quoique pauvres, nous ont remis 120 liv. ; les fripiers, les répétiers, les ferblantiers, les affeneurs, les pâtissiers, les bambocheurs, les menuisiers, les maîtres vitriers, les grands fondeurs, les potiers d'étain, les écorcheurs de cochons, les rabilleurs, les épingliers, les bourreliers, les boutonniers, les fabricants de chapeaux, les tailleurs, les selliers, les couverturiers, les tourneurs, les plâtriers, les fourbisseurs, les potiers de terre, les charpentiers, les faiseurs de paniers et les couteliers, ont également donné des marques réelles de sensibilité. Et avenu le 30 septembre, les comédiens ordinaires de cette ville par nous invités, ont donné une représentation au profit de ces misérables; nous leur devons ce témoignage, que personne n'a montré plus d'ardeur ni plus de zèle ; la plupart ont même payé à la porte. Le produit de cette représentation s'est porté environ 25 louis, distraction faite du cinquième que les directeurs de l'hôpital Saint-Jacques ont réclamé plusieurs fois, malgré la déclaration obligeante de MM. les actionnaires, qu'ils ne consentoient à relâcher leur droit qu'en faveur des submergés taxativement.

Et avenu le 1er octobre, nous susdit de Cahusac, voulant vérifier par nous-mêmes et faire constater d'une manière légale l'immensité des dommages occasionnés par cette inondation, avons fait mander au consistoire de notre hôtel, Benazet et Jambert, maîtres charpentier et maçon, et après avoir exigé d'eux le serment en tel cas requis, nous nous sommes rendus à l'isle de Tounis, accompagné du sieur Hardy, ingénieur de la ville, avec 4 soldats, nous avons vérifié toutes les maisons étayées ou qui menaçoient chûte dans cette isle ; nous avons fait étayer certains murs des maisons et ordonné la démolition indispensable de quelques autres : le lendemain 2 du même mois, nous dit de Cahusac nous sommes rendus avec le sieur Hardy, à l'hôpital de la Grave, où nous avons trouvé M. Moncassin, ancien capitoul, et directeur de cette maison, qui nous a conduit dans les endroits les plus endommagés ; et nous avons trouvé que les eaux se portoient à 4 pieds 8 pouces au-dessus du seuil de la grande porte d'entrée de l'église, et s'étendoient sur toutes les parties basses de cet hôpital ; les trois grands lavoirs bâtis depuis peu à grands frais sur les fossés de la ville ont été détruits et emportés, une grande partie du couvert du vieux moulin

au bas du lavoir s'est écroulée, les carrellements des salles-basses, et surtout de l'église, les parquets en bois, les laboratoires sont soulevés et entièrement dégradés et tellement humides qu'il faut nécessairement refaire le peu qui reste pour rendre cet immense logement habitable. De là nous sommes entrés dans la boulangerie et autres lieux, où l'on tenoit les provisions; on y a perdu une grande quantité de pain et de vin et surtout la provision de l'huile, indépendamment du bois que la rivière a entraîné, ce qui forme un objet très-considérable, et que nous n'avons pu apprécier que d'après l'attestation des directeurs, qui, d'après la reconnoissance et relation par eux faite, estiment que les dommages causés dans cet hôpital se portent à 59,100 liv. Le même jour, nous susdit de Cahusac, nous sommes transportés au moulin du Bazacle, accompagné du sieur Hardy ingénieur, nous y avons trouvé plusieurs pariers qui nous ont fait la montrée du dommage causé par les eaux, et nous avons reconnu en entrant que la riviere avoit fait une excavation très-considérable sur la voie et devant la porte, que les trois quarts du couvert de ce moulin ont été emportés, qu'il faut le rétablir à neuf, que plusieurs rangs de pilotis qui le soutiennent sont presque renversés, que certaines meules sont ébranlées et ne peuvent pas moudre; et nous avons reconnu encore qu'une partie considérable d'un mur a été renversée au couchant de ce moulin; les maîtres de chaussée nous ont rapporté qu'elle avoit été endommagée sur environ 45 toises de longueur, et qu'il y avoit, entre autres, trois rangs de chausseron entièrement dégradés, dommage que le sieur Hardy estime se monter à la somme d'environ 60,000 liv. Et avenu le 3 octobre, nous nous sommes transportés avec le sieur Hardy à l'hôpital Saint-Jacques, où nous avons trouvé qu'un grand corps de bâtimens à trois étages, renfermant le four, la boulangerie des magasins, l'apothicairerie, des logemens par-dessus, et un très-vaste étendoir s'est écroulé de fond en comble et a enseveli sous ses ruines environ 150 setiers de farine, des provisions, des effets, des meubles, des ustensiles et des drogues d'apothicairerie très-chères. La hauteur de l'eau dans les greniers voûtés, où elle n'étoit jamais entrée, se portoit à 14 pouces; il y avoit environ 1,500 setiers de bled fin ou mixture, dont 100 sont perdus entierement, et le reste a diminué de moitié de sa valeur. Les sœurs de la Charité nous ont déclaré avoir perdu aussi beaucoup de provisions,

en pain, huile, vin, bois, charbon, cendres, et linge de lessive, qu'elles n'avoient pas eu le temps de retirer du bas de la maison, perte qui se porte à plus de 60,000 liv.; nous donnerons séparément le détail circonstancié et exact de tant de dommages, d'après la vérification des experts par nous nommés et assermentés à cet effet.

Et avenu le 4 octobre jusques au 8 du même mois, nous dit de Cahusac, accompagné du sieur Hardy, suivi des deux experts ci-dessus, avons fait la vérification et relation des maisons de l'isle de Tounis, nous y avons trouvé 20 maisons croulées de fond en comble que nos deux experts ont estimé 30,659 liv., 26 autres étayées menaçant chûte, dont le dégât a été aussi estimé 15,000 liv. Ils ont aussi évalué, sur l'état qui leur a été présenté par les particuliers, la perte des drogues de teinture, soieries, étoffes et marchandises 24,144 liv.; les meubles et ustensiles des locatataires submergés 6,063 liv. 10 sols; total du dommage causé dans cette isle 76,366 liv. 18 s. 6 d. Et avenu le 9 du même mois d'octobre jusques au 15, nous dit de Cahusac avons fait la recette des dons que plusieurs corps de la ville ont bien voulu faire pour secourir les pauvres submergés. Le chapitre Saint-Sernin nous a fait remettre 12 louis d'or; celui de Saint-Étienne en a donné 15; le sieur Fabry, ancien capitoul, nous en a aussi fait remettre 15; le sieur Sage, apothicaire, décédé bientôt après en avoir donné 8; les Bénédictins ont remis 10 louis d'or; les Chartreux 48 liv., et les notaires, qui avoient donné chacun en particulier, nous ont aussi remis 300 liv. en corps; les Jacobins, occupés à faire un bâtiment de plus de 200,000 liv., n'ont pu donner que 18 liv. Les perruquiers, les grainetiers, les chaussetiers, les menuisiers du port, les boulangers, les bateurs d'or, et les cordiers ont aussi donné, mais peu; les tapissiers, les peletiers, sauf le sieur Courrege qui a donné 3 liv., les faiseurs de bas, les passementiers, les graveurs, les sergeurs, les rentreurs, les ouvriers en soie, les faiseurs de petits souliers, les tailleurs de pierre et quelques autres corps de métiers, et notamment les orfevres, n'ont point voulu prendre part à cette bonne œuvre. Le sénéchal a promis de donner à la rentrée, ainsi que les procureurs au parlement et du présidial. Le corps des marchands du grand tableau, sur lequel nous avions le plus compté, n'a point eu égard à notre invitation, et n'a rien voulu donner; quelques-uns

en particulier ont donné honnêtement. Le corps des petits marchands a promis. Jusques à présent notre quête ne se porte qu'environ 8,000 liv. Sur ces entrefaites, nous dit sieur de Cahusac avons vérifié le dommage causé au fauxbourg Saint-Michel, où nous avons trouvé 5 maisons croulées et 8 autres étayées et menaçant ruine. Le dommage des maisons croulées a été estimé par nos susdits experts à la somme de 6,460 liv.; les dégradations des maisons étayées se portent à celle de 2,232 liv., les pertes des propriétaires se montent à 1,457 liv.; celles des locataires, 1,789 liv. Les marchands de bois à bâtir ou à brûler dudit fauxbourg ont perdu pour 150,000 liv. de marchandises; les tuiliers pour 12,000 liv. de tuile cuite ou prête à cuire. Les dommages causés aux bureaux et magazins de la Bourdette appartenant à la ville se portent à 1,500 liv. de maniere que la totalité des pertes des habitants de ce fauxbourg se montent à la somme de 175,438 liv. à ce non compris les possessions emportées sur la rive droite de cette riviere, sous les côtes de Pech-David, et le chemin y conduisant, qui forment un objet de plus de 100,000 liv.

Et avenu le 16 du même mois, nous nous sommes rendus hors la porte du fauxbourg Saint-Ciprien, où nous avons trouvé 41 maisons en paroits ou torchis croulées, que nos experts ont évaluées 16,095 liv. Il y a encore 75 maisons endommagées, dont partie ont croulé, et dont les réparations indispensables se porteront d'après la vérification des experts, à la somme de 10,781 liv. Les murs ou clôtures des jardins emportés par les eaux, ont été estimés 6,636 liv., les meubles, provisions et effets perdus ou pourris, appartenant aux propriétaires, 7,687 liv., ceux des locataires 3,246 liv. Total des pertes du dehors de ce fauxbourg, 44,445 liv., indépendamment des hôpitaux et maisons religieuses, et des dégradations des terres et jardins, qui sont immenses. Dans l'intérieur du fauxbourg, nous avons encore reconnu 16 maisons ou granges entièrement croulées et environ 30 étayées ou menaçant chûte prochaine. Le dommage des maisons croulées a été estimé par nos experts à 24,450 liv. et celui des maisons à réparer 21,763 liv. Les propriétaires ont perdu en provisions ou ustensiles 20,745 liv., et les locataires 7,695 liv. La ville a pourvu du premier instant de cette inondation aux avances nécessaires pour les étayements des maisons qui menaçoient chûte, le déblai des matériaux de celles qui s'étoient écroulées, l'enlèvement du limon qui embarrassoit la voie et les remblais des

creux ou excavations faites par les eaux, ce qui revient jusques à ce jour à près de 4,000 liv. en seules journées, et on compte qu'avec les bois des étayements qui restent à payer aux marchands, le tout reviendra à 6,000 liv., et la totalité des dommages causés par ladite inondation se portera à la somme de 799,990 liv., sans à ce comprendre les pertes des jardiniers qui sont très-considérables; au surplus, nous pouvons attester que dans ce moment, 18 octobre, l'humidité des maisons a occasionné une infinité de maladies, au point que dans le seul faux-bourg Saint-Ciprien on compte plus de cent malades qui vivent du bouillon des pauvres.

Le carrellement de l'entière église de Saint-Nicolas, paroisse de ce faux-bourg, ayant été soulevé et démoli par les eaux, on a été obligé d'avoir recours à l'église des Dames religieuses Sainte-Claire de la Porte pour la célébration des offices.

Nous devons encore observer que presque toutes les maisons qui se sont écroulées appartiennent à des particuliers hors d'état de les faire rebâtir, et que le plus grand nombre des maisons endommagées s'écrouleront, si l'on ne donne quelque secours aux propriétaires pour les faire réparer; et attendu que le détail des dommages est trop considérable pour être inséré dans notre présent verbal, nous le donnerons en particulier et séparément : Et de tout ce dessus, nous dits capitouls avons fait et dressé notre verbal pour servir ainsi que de raison, et avons signé ce 18 octobre 1772.

279

(Page 284).

Délibération prise par les habitants de la paroisse de Saint-Nicolas du quartier Saint-Cyprien de Toulouse, en date du 18 octobre 1772 [1].

L'an mil sept cent soixante douze et le dix-huitième jour du mois d'octobre, à Toulouse, vers les neuf heures du matin, dans l'église Saint-Nicolas, quartier Saint-Cyprien, il a été dit par MM. les Bayles

[1] Archives du département de la Haute-Garonne.

et Régens de la Table de l'Œuvre de ladite église, que personne n'ignore tous les ravages que la rivière de Garonne fait depuis longtemps sur ce quartier et sur une grande partie de la paroisse au delà des murs de la ville, depuis qu'on a souffert que la chaussée du moulin du Bazacle, qui étoit anciennement en ligne oblique, ait été reconstruite en ligne droite; que cette chaussée qui a treize pieds de haut et dont on n'a pas reconnu dans son établissement le préjudice qu'elle porteroit dans les suites à ce quartier, à l'isle de Tounis, au Pont-Neuf, retient dans le lit de la rivière autant d'eau qu'elle a de hauteur depuis sa situation jusques à la chaussée du moulin du Château et jusques à une autre chaussée qui est au-dessus du moulin à poudre, ce qui cause toutes les inondations qui arrivent dans ce quartier et dans l'isle de Tounis, ce qui n'auroit jamais lieu sans cette chaussée, puisque sans elle l'eau n'étant pas arrêtée, son cours seroit libre, et quelque crue d'eau qui survint, il y auroit toujours de moins dans ce quartier et dans celui de Tounis la même quantité d'eau que retient ladite chaussée dans toute son élévation au-dessus de son niveau, au moyen de quoi ces deux quartiers seroient en sûreté, et les familles qui sont obligées d'y habiter par état et autres ne risqueroient pas à tout instant leur vie et leur fortune; que personne n'ignore encore tous les malheurs que ces inondations ont causés dans cette paroisse ; celle qui arriva en 1727 causa la mort à un grand nombre de filles du Bon-Pasteur qui eurent le malheur de périr sous les ruines de leur maison ; celles qui sont arrivées depuis et principalement celles du mois d'avril et mai de l'année 1770 ont sappé et ébranlé la plus grande partie des maisons de ce quartier, et celle qui est survenue le 17 du mois de septembre dernier a renversé environ cent maisons, soit dans ce quartier ou dans le dehors de la ville, et il en auroit croulé un plus grand nombre si on n'eût eu la précaution de les étayer, lesquelles maisons il faut nécessairement démolir pour pouvoir les rétablir, ce qui cause la ruine d'un très-grand nombre de familles qui, en perdant leurs maisons, ont encore perdu leurs meubles et leurs effets et qui ne savent où se loger ; que dans le nombre des personnes qui ont souffert de cette dernière inondation sont les Dames Malthaises, dont le carrellement de leur église nouvellement bâtie a été extrêmement endommagé, ainsi que le dedans et le dehors de leur maison ; que l'eau qui est également

entrée dans l'église paroissiale y a fait des creux si profonds que les pierres sépulcralles et les marches du sanctuaire en ont été dérangées à un tel point que ne pouvant y faire décemment le service divin, on a été obligé de le faire dans l'église des Dames de Sainte-Claire; que les deux hôpitaux n'en avoient pas moins souffert; que l'eau qui est entrée dans l'église de celui de la Grave y a fait un très-grand dégât; qu'à celui de Saint-Jacques elle avoit surpris les grains et la farine dans la boulangerie, ce qui est une perte très-considérable; que l'eau a encore renversé tous les murs de clôture des jardins qui sont dans ce quartier et de ceux qui sont hors la ville, et causé une infinité d'autres dommages qu'il seroit trop long de détailler; que quoique tous ces malheurs soient des plus accablants, ce quartier et toute la ville même risquent d'en éprouver encore de plus funestes s'il est vrai ce que l'on dit que le Pont-Neuf[1], ce chef-d'œuvre de l'art, si utile et si nécessaire aux deux provinces, soit en danger, quoiqu'on assure que les réparations qu'il y a à faire sont de la plus grande conséquence pour sa conservation et auxquelles on ne parviendra jamais tant que la chaussée subsistera, puisque l'eau se soutenant toujours sous les arches à la même hauteur, il est impossible qu'on puisse fermer les cavités qui s'y sont faites et principalement à celle qui est sous les tours de l'entrée dudit pont, à moins qu'on ne fît une brèche considérable à la chaussée pour diminuer de toute sa hauteur les eaux du lit de la rivière, ce qui paroît être le seul expédient qu'il y ait pour parvenir à ces réparations; que quoi qu'en pensent certains particuliers qui soutiennent que cette chaussée favorise le pont puisqu'en arrêtant, disent-ils, l'eau, elle empêche le dommage que sa rapidité pourroit y causer si son coulant étoit entièrement libre, ce qui ne peut pas se soutenir; n'y ayant pas de doute que s'il se trouve, on le suppose, quarante pieds d'eau dans le lit de la rivière, et qu'il y en ait vingt sur ces quarante que la chaussée retienne, ces quarante pieds d'eau auront plus de force par leur poids et leur rapidité que n'en auront les vingt pieds qu'il y en auroit naturellement, si les autres vingt

[1] Ce pont fut construit dans le XVI[e] siècle, aux frais de la ville. Le 7 janvier 1543, on jeta, en grande pompe, les fondements de la 1[re] pile; la 2[e] fut faite l'année suivante; la 3[e] en 1553, la 4[e] en 1560, la 5[e] en 1576, la 6[e] en 1579. En 1626, il ne restait plus qu'une arcade à faire, tous les piliers étant fondés dans l'eau.

pieds retenus par la chaussée ne s'y trouvoient de plus, parce que vingt pieds d'eau ne feront jamais autant de mal que quarante, à cause de leur poids et de leur rapidité, comme il vient d'être expliqué, et que dès que l'eau ne seroit point arrêtée dans sa pente, elle ne reflueroit point comme elle fait vers le pont, ce qui lui est plus préjudiciable que la crainte que l'on a de sa rapidité, et ce qui risque dans les suites de causer sa chûte; que pour obvier à tous ces malheurs, il n'en faudroit pas moins que la démolition de cette chaussée et le rehaussement du quay que l'on demande depuis tant d'années, et auquel rehaussement on n'a pu encore parvenir.

Sur quoi, les voix recueillies, il a été délibéré à la pluralité des voix, qu'à la diligence de M. Baigneris, maître en chirurgie et prévôt du college de chirurgie, que l'assemblée nomme syndic du quartier et de la parroisse, il sera donné connoissance à monseigneur l'intendant et à nosseigneurs des États, du triste état où les eaux retenues par la chaussée du moulin du Bazacle ont réduit cet infortuné quartier, afin qu'il plaise audit seigneur intendant et à nosseigneurs des États de délibérer sur la démolition de ladite chaussée; qu'il a été délibéré à la pluralité des voix de demander, si mieux n'aiment, monseigneur l'intendant et nosseigneurs des États, ordonner l'accélération du rehaussement du quay, la construction du mur entre les deux hôpitaux et l'abaissement de ladite chaussée, et attendu que toutes les demandes que les habitans de ce quartier et du reste de la parroisse ont à faire pour leur conservation, sont énoncées dans la présente délibération, il est donné pouvoir audit sieur syndic de la faire imprimer et d'en distribuer des exemplaires, tant audit seigneur intendant qu'à nosseigneurs des États et autres qu'il appartiendra, afin qu'ils aient la charité de s'en occuper à l'assemblée prochaine des États. L'assemblée a donné pour adjoint à M. Baigneris le sieur Cazeneuve, le priant de vouloir faire les diligences nécessaires à raison de la présente délibération.

280

(Page 239).

Arrêt du conseil d'État du roi, du 17 juillet 1782, portant règlement pour la navigation de la Garonne[1].

TITRE Ier. — Art. 1er. Le cours de la Garonne formera quatre départements; le premier, depuis la vallée d'Aran jusqu'à l'embouchure de l'Ariége, et depuis les limites de la généralité de Montauban jusqu'au confluent du Gers; le second, depuis l'embouchure de l'Ariége jusqu'à l'embouchure du Tarn; le troisième, depuis l'embouchure du Tarn jusqu'aux limites de la généralité de Montauban; et le quatrième, depuis l'embouchure du Gers jusqu'à la mer; les deux bords de la rivière dépendront du même département, et les ouvrages seront exécutés sur les mêmes fonds, quoique l'un des bords et même tous les deux soient situés dans une autre généralité.

Art. 2. Les cartes, visites, plans et devis nécessaires pour la sûreté et la liberté du flottage et de la navigation dans tout le cours de la Garonne, seront concertés entre les quatre départements; le roi se réservant d'en faire arrêter, dans son conseil, un plan général, et d'ordonner chaque année, ou d'autoriser, suivant l'exigence des cas, ceux des ouvrages qui devront être faits l'année suivante dans le lit et sur les bords de la rivière.

Art. 3. Il y sera employé chaque année, tant que le lit de la rivière n'aura pas la largeur et la profondeur requises, une somme de 120,000 livres, dont moitié demeurera à la charge de Sa Majesté, et sera employée dans les limites du premier, du troisième, et du quatrième département; la somme de 60,000 livres, qui doit être fournie par les États du Languedoc, sera employée depuis l'embouchure de l'Ariége jusqu'à l'embouchure du Tarn, et il y sera

[1] Ravinet, *Code des ponts et chaussées*, t. I, p. 255. — Il existe aux Archives de l'Empire, sur cette importante question, des papiers intéressants qui datent de cette époque. Liasse F^{14}, 1195, 1196 et 1197, et Carton J 867.

pourvu par lesdits États, ainsi qu'il en est usé pour les autres travaux publics de la province.

TITRE II. — ART. 1er. Les intendants et commissaires départis du conseil dans les généralités d'Auch, Toulouse, Montauban et Bordeaux, connaîtront seuls et privativement à tous autres juges, de l'exécution des règlements généraux et particuliers, concernant la police pour la liberté et la sûreté du flottage et de la navigation dans tout le cours de la Garonne ; savoir : l'intendant d'Auch dans le premier département, l'intendant de Montpellier et Toulouse dans le second, l'intendant de Montauban dans le troisième, et l'intendant de Bordeaux dans le quatrième.

ART. 2. Les statuts, règlements et ordonnances concernant la police de la navigation dans lesdites généralités d'Auch, Toulouse, Montauban et Bordeaux, et notamment l'article 1er de l'arrêt du 18 janvier 1783, seront exécutés selon leur forme et teneur ; et, en conséquence, il sera établi un conservateur général de la navigation de la Garonne, cinq syndics et cinq patrons jurés de ladite navigation. Le conservateur général sera sous les ordres des intendants et commissaires départis des quatre généralités, et les syndics et patrons seront attachés, savoir : deux syndics et deux patrons à la généralité d'Auch, un syndic et un patron à celle de Toulouse et Montpellier, et un syndic et un patron à chacune des généralités de Montauban et Bordeaux. Le conservateur général sera nommé par le roi ; les syndics et patrons seront choisis par l'intendant du département sur les certificats de capacité du conservateur et après l'examen qu'ils auront subi devant lui ; l'intendant recevra leur serment et leur prescrira leurs devoirs et fonctions pour la police de la navigation et du flottage, et l'exécution des articles qui les concernent dans le présent règlement.

ART. 3. Le roi voulant bien prendre à sa charge les appointements et gages desdits officiers de la navigation, ils ne pourront exiger ou recevoir directement ni indirectement aucune somme des mariniers navigateurs ou propriétaires, sous quelque dénomination et sous quelque prétexte que ce soit.

ART. 4. Le conservateur général ne pourra prendre la qualité d'ingénieur ou d'inspecteur, ni s'immiscer en aucune manière dans les fonctions des inspecteurs généraux, ingénieurs des ponts et chaussées, ou directeurs des travaux publics ; dérogeant à cet effet

en tant que de besoin audit arrêt du 13 janvier 1733 ou autres arrêts et règlements.

ART. 5. Le conservateur et les autres officiers de la navigation jouiront au surplus des exemptions et priviléges à eux accordés par l'art. 21 de l'arrêt du 13 janvier 1733.

ART. 6. Le conservateur général aura soin de fixer chaque année, dans le temps des basses eaux, à chaque syndic et patron juré, le temps auquel il fera sa visite pour procéder au nettoiement de la rivière ; pour cet effet, le syndic et le patron fréteront un bateau monté d'un nombre suffisant d'hommes et d'équipages suivant le besoin, avec haches, cognées, pelles, pioches, cordages, planches et autres choses nécessaires ; ils descendront et sonderont la rivière dans toute l'étendue de leur département, et lorsqu'ils trouveront quelque empêchement, ils y feront travailler jusqu'à ce que le passage des bateaux soit libre ; si le chemin de terre se trouve embarrassé d'arbres ou autres choses, il les feront couper sur-le-champ, sans que les particuliers puissent répéter le bois coupé contre les officiers ni l'équipage, à la charge toutefois d'en tenir un journal exact en forme de procès-verbal qui indiquera le lieu, la nécessité et la qualité des travaux, ensemble de la dépense de chaque jour, afin de pouvoir répéter contre les communautés ou particuliers, ce qu'il échoiera de mettre à leur charge en vertu du présent règlement.

ART. 7. Les maires, échevins, consuls, jurats et syndics des villes et communautés voisines de la Garonne, seront tenus de donner main-forte, secours et assistance aux officiers de la navigation, lorsqu'ils en seront par eux requis pour le service.

ART. 8. Enjoint Sa Majesté à tous riverains, meuniers, pêcheurs, fermiers, mariniers et autres, de faire enlever et transporter dans des lieux où les grandes eaux ne pourront atteindre, et dans le délai de trois mois après la publication du présent arrêt, les terres, bois, pieux, débris de bateaux, et autres empêchements étant de leur fait ou à leur charge dans le lit de la Garonne ou sur les bords, à peine de trois cents livres d'amende, confiscation desdits matériaux et débris, et d'être en outre contraints au payement des ouvriers qui seront employés par le conservateur général ou le syndic auxdits enlèvements et nettoiement.

ART. 9. Défend Sa Majesté, sous les mêmes peines, à tous riverains et autres, de jeter dans le lit de la rivière ni sur les bords,

aucuns bois, graviers, pierres, ni rien qui puisse en embarrasser ni arrêter le lit, d'en affaiblir ou changer le cours par aucune tranchée, ou autrement, d'y mettre rouir des chanvres et de tirer de la rivière aucunes pierres, terres, sables, et autres matériaux plus près des bords que de 10 toises.

Art. 10. Fait défenses, Sa Majesté, à toutes sortes de personnes de quelque condition et qualité qu'elles soient et sous tel prétexte que ce puisse être, de planter ni faire planter des arbres, haies ou buissons, pieux, piquets, et autres empêchements sur les accolins ou amas de terre, sables, cailloux et pierrailles formés le long des bords ou dans le lit de la Garonne ; et au cas qu'il parût convenable de faire sur lesdits amas quelques plantations, elles ne pourront être faites qu'avec la permission de l'intendant et commissaire départi, après que le conservateur général les aura vérifiées et marquées, et sur son certificat motivé ; à l'effet de quoi il sera, par ledit conservateur général assisté des syndics et patrons jurés, chacun dans leur département, dressé procès-verbal de toutes les îles et accolins formés dans la Garonne, et qui peuvent subsister en favorisant la navigation ; lesdits accolins seront plantés de bois blancs pour fascinages, clayonnages, et autres ouvrages relatifs à l'entretien de la rivière, et les officiers de la navigation seront tenus de veiller soigneusement à la conservation desdites plantations, pour en rendre compte journellement à l'intendant et commissaire départi, qui en ordonnera l'emploi ou la vente au profit de Sa Majesté.

Art. 11. Les propriétaires des digues et moulins, paissières et nasses construites sur la Garonne, seront tenus de veiller et empêcher à ce qu'il ne se forme, dans la distance de 50 toises au-dessus et au-dessous de leurs établissements, aucun banc de sable ou gravier dans le courant de ladite rivière qui puisse nuire à la liberté du passage des bateaux, à peine de tous dépens-dommages et intérêts.

Art. 12. Les peines encourues pour contraventions aux art. 8, 9, 10 et 11, seront prononcées sans autre forme de procès par l'intendant et commissaire départi, sur le procès-verbal qui aura été dressé et affirmé par le conservateur général, ou, en son absence, par le syndic du département.

TITRE III. — Art. 1er. Les ordonnances des mois d'août 1669 et décembre 1672, et autres règlements sur le fait de la navigation,

seront exécutés ; et en conséquence Sa Majesté fait défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de faire, sans sa permission, aucuns moulins, pertuis, vannes, écluses, arches, bouchis, gords ou pêcheries, ni autres constructions ou établissements quelconques sur ou au bord de la Garonne.

(Les art. 2, 3, 4 et 5 sont relatifs aux titres de propriétés de ces établissements.)

Art. 6. Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses à tous ceux qui ont des moulins sur bateaux nommés vulgairement moulins à nef, de placer lesdits moulins, sous quelque prétexte que ce soit, dans le courant de la rivière servant à la navigation, à peine de 500 livres d'amende contre les propriétaires, et de châtiment exemplaire contre les meuniers ayant la conduite desdits moulins ; voulant, Sa Majesté, qu'au cas qu'il y ait quelques moulins à nef dont les propriétaires n'auraient point l'ordonnance d'emplacement prescrite par les règlements, ils aient à en prendre une dans deux mois après la publication du présent arrêt, qui les autorise à les établir dans l'emplacement qui leur aura été marqué, sinon et faute par lesdits propriétaires de prendre ladite ordonnance, et ledit délai passé, lesdits moulins seront détachés et déchirés, pour les débris en être portés sur le rivage où les grandes eaux ne pourront atteindre ; et ce à la diligence des officiers de la navigation, après y avoir été autorisés par l'intendant et commissaire départi.

Art. 7. Lorsque les moulins à nef auront été placés, les propriétaires et meuniers ne pourront les changer hors de l'emplacement, ni dans l'étendue d'icelui à la première attache, sans permission du conservateur général de la navigation, et vérification faite préalablement par le patron juré, sous les mêmes peines que ci-dessus, et de tous dépens, dommages et intérêts envers les marchands et bateliers en cas d'échouement ou d'autres inconvénients occasionnés par lesdits moulins non emplacés.

Art. 8. Les propriétaires de moulins à nef seront tenus de remettre et de laisser ès mains des meuniers les ordonnances d'emplacement, dont une copie sera affichée à la porte du moulin, afin que le conservateur général et le syndic ou le patron juré, faisant leurs visites, puissent reconnaître s'ils ont été changés ; défenses sont faites auxdits meuniers de servir auxdits moulins sans être saisis

de ladite ordonnance, à peine, contre le propriétaire, de 500 livres d'amende, perte et retardement des bateaux et marchandises, dommages et intérêts, et autres inconvénients, et contre les fermiers, meuniers et leurs valets, de punition corporelle.

Art. 9. Tous particuliers, de quelque qualité et condition qu'ils soient, et toutes communautés laïques ou ecclésiastiques, qui auront titres suffisants pour conserver les digues et moulins fixes, ou à arches, dont ils sont en possession, seront tenus de les entretenir en bon état, ainsi que les passelis, pertuis et échampoirs, trépoirs ou ponts de communication; les pertuis ou passelis devront avoir 24 pieds de largeur pour la remonte et la descente des bateaux et radeaux; les propriétaires en établiront où il n'y en a point, dans les emplacements et sur les directions qui leur auront été indiqués, s'il est jugé nécessaire pour la commodité, la sûreté et l'augmentation de la navigation, en rétablissant par préférence ceux qu'ils ont supprimés de leur autorité privée, sinon et faute de ce faire, les revenus desdits moulins seront saisis pour être, les deniers qui en proviendront, employés sur les ordres des intendants et commissaires départis, et à la diligence du conservateur général de la navigation, aux constructions, reconstructions et réparations ci-dessus ordonnées.

Art. 10. Les propriétaires des digues et moulins seront tenus, conformément aux règlements et notamment à l'arrêt du 13 janvier 1733, de fournir, poser et entretenir des tours, trépoirs ou galeries pour monter et descendre les bateaux et radeaux, des chaînes de fer ou câbles, lesquels n'auront pas moins de 100 brasses de longueur avec tous autres câbles et cordages nécessaires. Chaque moulin sera pourvu du nombre suffisant d'hommes pour la remonte et descente des bateaux et radeaux, aussitôt que lesdits bateaux ou radeaux seront arrivés aux pertuis ou passelis; faute de tout quoi, et en cas de retards, seront lesdits propriétaires tenus de dommages et intérêts envers les marchands et maîtres des bateaux ou radeaux, et même demeureront responsables de la perte des bateaux et marchandises, naufrage arrivant faute de bon travail.

Art. 11. Tous propriétaires qui auront justifié par des titres en bonne forme du droit d'établir des nasses et pêcheries, seront tenus de laisser une libre ouverture de 36 pieds de largeur pour le passage des bateaux et radeaux; défenses leur sont faites, ainsi

qu'aux meuniers, pêcheurs et autres de planter des piquets, de jeter des pierres, déposer des fascines, de placer des bois en saillies, ni rien faire qui puisse obstruer ou gêner de haut en bas ladite ouverture; de même que de tendre des filets, nasses ni autres piéges quelconques, qu'à nuit close, et à charge de les retirer ou enlever à la pointe du jour, à peine de 500 livres d'amende contre les propriétaires, et de peine corporelle contre les meuniers, pêcheurs ou leurs domestiques; pourront au surplus les mariniers lever et couper les filets et autres piéges qui se trouveraient tendus lorsqu'ils se présenteront pour passer par ladite ouverture, du lever au coucher du soleil, sans qu'ils puissent être poursuivis en dépens, dommages et intérêts.

Art. 12. Tous les passelis ou pertuis appartenant aux particuliers et communautés, auront le dessus de leurs seuils supérieurs à 2 pieds 1/2 au moins au-dessous de la ligne du bassin des eaux; les seuils inférieurs seront mis à la même profondeur, et les radiers ou planchers intermédiaires auront au moins 2 toises de longueur par pied de hauteur de chute. Les ingénieurs des ponts et chaussées seront tenus de donner tous les renseignements nécessaires pour que les opérations essentielles à la navigation soient bien exécutées.

Art. 13. Ne pourront aucuns meuniers et pêcheurs poser, dans le temps des basses eaux, des chevalets et fascines sur le haut des radiers, des passelis ou pertuis, pour arrêter les eaux, sous peine de 300 livres d'amende contre les propriétaires, de tous dépens, dommages et intérêts envers les maîtres des bateaux, bateliers et marchands, et de punition corporelle contre les meuniers et pêcheurs.

Art. 14. Partout où il sera nécessaire de faire des chemins de halage, soit d'un bord ou de l'autre des rivières navigables, lesdits chemins de halage auront 24 pieds de largeur, à compter du bord supérieur des berges. Enjoint Sa Majesté à tous propriétaires riverains de livrer le terrain nécessaire pour lesdits chemins, sans pouvoir planter arbres, haies, pieux, paux, piquets, tirer fossé ni clôture plus près desdits bords que de 30 pieds, du côté que les bateaux se tirent, et 10 pieds à l'autre bord; et où il se trouverait aucuns arbres, haies, clôtures, fossés ou autres empêchements dans ladite largeur; ordonne Sa Majesté qu'ils seront détruits par les propriétaires dans le terme de six mois, à compter de la publication

du présent arrêt, à peine de demeurer garants des événements et retards, et de 500 livres d'amende, et d'y être contraints à leurs dépens ; autorise Sa Majesté tous voituriers par eau et mariniers fréquentant ladite rivière, ledit délai expiré, d'abattre et enlever lesdits obstacles, après en avoir obtenu la permission de l'intendant et commissaire départi ou de son subdélégué, laquelle ne pourra être accordée que sur l'avis du conservateur général ou du syndic, à qui lesdits voituriers et mariniers seront tenus de dénoncer les ouvrages nuisibles à la navigation ; et pour dédommager lesdits voituriers et mariniers, les objets qu'ils auront abattus leur appartiendront pour en disposer comme bon leur semblera.

(Les art. 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont relatifs aux propriétaires des péages et bacs.)

Art. 22. Sa Majesté déclare tous ponts, chaussées, pertuis, digues, hollandages, pieux, balises et autres ouvrages publics qui sont ou seront par la suite construits pour la sûreté et facilité de la navigation et du halage sur et le long de la Garonne, faire partie des ouvrages royaux, et les prend en conséquence sous sa protection et sauvegarde royale ; enjoint Sa Majesté aux maires, échevins, consuls, jurats et syndics des villes et communautés voisines de la Garonne, de veiller et empêcher que lesdits ouvrages ne soient dégradés, détruits ni enlevés ; ordonne que tous ceux qui feraient ou occasionneraient lesdites dégradations ou destructions, seront poursuivis extraordinairement, condamnés en telle amende qu'il appartiendra, et tenus de réparer le dommage.

Art. 23. Enjoint Sa Majesté auxdits intendants et commissaires départis dans les généralités d'Auch, Montpellier et Toulouse, Montauban et Bordeaux, chacun dans le département qui lui est attribué par le présent arrêt, de faire exécuter les dispositions y contenues, ensemble celles des règlements généraux et particuliers, concernant la liberté et la sûreté de la navigation, de réprimer les contraventions auxdits règlements, à l'effet de quoi ils connaîtront tant des contestations qui pourraient en être la suite, que de celles qui pourraient s'élever au sujet des travaux qui seront ordonnés ou autorisés en suite du présent arrêt, circonstances et dépendances ; leur attribuant et confirmant à cet effet toutes cours et juridictions, que Sa Majesté a interdites à tous autres de ses juges ; et seront les ordonnances qui seront rendues par lesdits sieurs intendants exécutées, etc.

281

Tableau synoptique des hauteurs maxima des grandes crues

DATES.	La Garonne à						
	Toulouse [b]	Agen.	Tonneins [c]	Marmande.	La Réole.	Langon [d].	Bordeaux.
1801. Décembre.	»	»	»	»	9 65	»	»
1802. Janvier.	»	»	»	»	»	»	»
1806. Janvier [e].	»	»	»	»	»	»	»
1807. Février. 9 au 11.	»	»	»	»	8.74	10.07 [f]	»
1808. Octobre.	»	»	»	»	»	»	»
1811. Février, 15 au 17.	2.90	»	»	»	8.41	9.67	»
1813. Décembre.	3.90	»	»	»	»	»	»
1814. Janvier.	3.20	»	»	»	»	»	»
1816. Avril.	5.10	»	»	»	»	»	»
1823. Mars.	4.10	6.60	»	»	»	»	»
1825. Décembre.	1.75	6.35	»	»	»	»	»
1826. Janvier.	2.12	8.72	»	»	8.43	9.35	»
— Décembre.	»	»	»	»	»	»	»
1827. Mai. 21 au 24.	7.05	9.52	8.96	9.81	9.36	10.18	»
1833. Février. 4 au 6.	3.20	8.36	9.00	8.96	8.81	10.00	6.40
1835. 30 Mai au 3 juin.	7.50	9.82	9.27 [g]	9.68 [h]	9.59	10.70	»
1837. Avril et Mai.	4.25	7.68	8.11	7.95	8.02	8.27	5.60
1838. Mars. 8 au 10.	3.60	5.75	7.43	7.52	»	7.63	»
1839. Février, 5 au 7.	4.70	6.20	6.85	7.10	»	7.53	»
1841. Mars. 7 au 9.	4.20	5.79	7.00 [i]	6.92	»	7.37	»
— Avril. 5 et 6.	4.40	6.59	7.51	7.38	7.11	7.97	6.20
1842. Mai. 3 au 5.	4.52	7.14	7.02	7.15	»	7.56	3.90

[a] Nous avons dressé ce tableau au moyen des renseignements que M. l'inspecteur général Payen, directeur du bassin de la Garonne, a bien voulu nous faire transmettre par MM. les ingénieurs de son service, MM. Couturier et Watier, ingénieurs en chef à Toulouse, M. Bordas, ingénieur en chef à Auch; M. Laroque, ingénieur à Langon. Nous nous sommes aussi servi des ouvrages de MM. les ingénieurs Baumgarten et Maitrot de Varenne, dont les cotes diffèrent quelquefois de celles données par le Service de la navigation. Cela tient sans doute aux échelles garonométriques qui présentent entre elles des différences sensibles.

[b] Les hauteurs des inondations extraordinaires, à Toulouse, sont comprises entre 7m et 7m,80. M. l'ingénieur en chef Dupuit a fait erreur en disant qu'elles ne s'élevaient qu'à 6m,30.

[c] Les débordements commencent à Tonneins lorsque les eaux dépassent 6m,50 au-dessus de l'étiage. La cote de 5m,40 représente la limite des hautes eaux navigables.

(Page 244).

de la Garonne et de ses principaux affluents de 18[illegible] à 1861ᵃ.

Le Tarn à Montauban.	L'Aveyron à Montricoux.	Le Gers à Auch.	Le Gers à Lectoure.	La Bayse à Mirande.	La Bayse à Condom.	Le Lot à Cahors.	Le Lot à Villeneuve.
»	»	»	»	»	»	»	»
8.85	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
9.70	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
8.20	5.20	»	»	»	»	»	»
8.30	»	»	»	»	»	»	»
9.80	9.25	»	»	»	»	»	»
»	»	»	5.34	2.86	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	9.30	»	»	»	»	7.83 *j*	11.64
»	»	»	4.96	3.18	5.39	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»

d A Langon, la hauteur de 8m,50 est celle où commencent les débordements extraordinaires. — On a marqué, sur une maison du port de cette ville, le niveau auquel les eaux se sont élevées dans les grands débordements.

e Cette crue n'est pas cotée par le Service de la navigation.

f 9.82 (Baumgarten).

g 9.44 (*Idem*).

h 9.16 (Dupuit).

i 7.50 (Baumgarten).

j 7.93 (*Idem*).

DATES.	La Garonne à						
	Toulouse.	Agen.	Tonneins.	Marmande.	La Réole.	Langon.	Bordeaux.
1843. Janvier. 12 au 14. . . .	»	6.59	8.33	8.65	»	»	»
— — 16 au 18.	4.20	9.39	9.32[a]	9.32	9.41	10.87	6.37
— Février. 20 au 22. . . .	3.60	6.04	6.80	6.82	»	7.05	»
— Mars. 2 au 4.	4.44	6.33	7.40	7.54	»	8.00	»
— Mai. 1er au 3	3.70	6.32	6.95	7.06	»	7.52	»
1844. Janvier. 8 au 11. . . .	4.80	9.12	8.70	8.82	»	9.44	»
— Février. 8 au 11. . . .	3.55	7.37	8.33	8.34	»	9.02	»
— — 28 au 1er Mars. .	4.10	7.80	8.76	8.82	»	9.36	5.27
1845. Janvier 28 au 30.	3.45	8.49	8.74	9.22	»	9.69	5.54
— Juin. 4 au 6.	4.25	6.11	7.55	7.46	»	7.73	»
— — 19 au 21.	5.90	6.57	7.18	6.93	»	7.22	6.30
1846. Janvier 31 au 1er Fév.	3.10	5.13	7.02	7.12	»	7.33	6.00
— Décembre. 23 au 26. . .	3.25	5.16	7.30[b]	7.39	»	7.72	4.95
1847. Février. 17 au 19. . . .	3.60	5.46	8.10[c]	8.07	»	8.05	6.45[d]
1848. — 11 au 13.	3.60	5.51	7.75	7.66	»	7.47	»
— — 23 au 25.	3.40	5.29	7.18	7.12	»	8.86	»
— Avril. 1er au 3.	2.57	6.44	7.78	7.72	»	7.31	»
1849. Novembre. 26 au 28. .	2.90	5.12	8.25	7.92	»	7.72	6.03
1850. Février. 8 au 11.	5.60	7.47	8.51	8.57	»	8.28	5.55
1853. Juin. 12 au 15.	5.12	8.41	8.80	8.82	»	8.48	»
— Octobre. 23.	»	»	»	»	»	»	»
1854. — 20 au 22.	5.50	6.33	8.08	7.64	»	7.40	»
1855. Mars. 15 au 17.	3.60	6.29	8.12	7.80	»	7.86	»
— Mai. 22 au 24.	6.00	6.50	8.45	8.04	»	8.06	»
— Juin. 3 au 5.	7.25	10.06[e]	9.86	9.84	9.77	10.88	»
1856. Janvier. 26 au 28. . . .	2.15	4.89	8.49	8.36	»	8.54	»
— Avril. 14 au 17.	4.50	7.82	8.80	8.76	7.41	8.50	»
— Mai. 11 au 14.	5.92	9.18[f]	9.52	9.57	»	10 38	»
— — 31 au 2 Juin. . . .	5.55[g]	9.17	9.72	9.58	»	10.88	»
— Juin. 16 au 19	6.00	8.67	9.00	8.54	»	9.10	»
1858. Décembre. 28 au 30. . .	3.86	5.60	8.30	7.94	6.76	7.52	»
1860. Janvier. 6 au 8.	2.10	5.08	8.43	8.19	7.15	8.12	»
— — 29 au 1er Février.	2.42	5.82	8.70	8.56	7.46	8.48	»

[a] 9.14 (Baumgarten).
[b] 7.02 *Idem*).
[c] 7.50 (Baumgarten).
[d] 7.00 (Pairier).
[e] 9.77 (Vallès et Maitrot de Varenné).
[f] 8.89 (Maitrot de Varenne).

Le Tarn à Montauban.	L'Aveyron à Montricoux.	Le Gers à		La Bayse à		Le Lot à	
		Auch.	Lectoure.	Mirande.	Condom.	Cahors.	Villeneuve.
»	»	»	»	2.32	4.53	»	»
7.50	9.28	»	»	»	»	6.70	»
4.35 [h]	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
6.30	»	»	»	»	»	»	»
7.00	7.28	»	»	»	»	»	»
3.53	7.12	»	»	»	»	7.35	»
4.35	6.95	»	»	»	»	»	»
5.40	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	4.93	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	2.98	»	»	»
»	»	»	»	»	»	4.10	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
7.90	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
4.30	»	»	»	»	»	»	»
5.80	»	3.86	4.95	»	4.42	»	»
5.17 [i]	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
5.60	8.25	5.56	5.60	4.90	6.56	6.21	»
5.80	»	»	»	»	»	6.20	»
5.50	7.28	»	»	»	»	»	»
4.95	»	»	»	»	»	»	»
7.20	»	4.40	5.11	4.05	5.02	6.46	»
5.20	»	»	»	»	»	»	»
3.27	4.88	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	6.90	»
4.02	5.55	2.30	3.94	2.40	3.61	5.90	»

g 3 juin, 7.25 (Maitrot de Varenne).
h 5.15 (*Idem*).
i 3 février, 8.70 (Maitrot de Varenne).

282

(Page 258).

Hauteurs des principales crues de la Dordogne et de ses affluents, la Vezère et l'Isle[1].

DATES.	La Dordogne à						La Vezère à Montignac[8].	L'Isle à Mussidan[9].
	Souillac[2].	Domme[3]	Limeuil[4].	Thuilières[5]	Bergerac[6]	Libourne[7]		
1728. Janvier.	»	»	9.70	16.21	12.60	»	6.50	»
1766. —	»	»	»	»	»	»	7.47	»
1783. Mars . .	6.37	7.43	9.00	15.01	11.73	»	7.38	»
1843. Janvier.	5.80	6.26	8.12	14.02	10.88	5.62	7.10	5.68
1844. Février.	6.05	6.76	7.55	12.97	9.93	»	»	»
1856. Janvier.	5.36	5.90	5.65	11.17	8.69	4.47	5.40	»

[1] Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Andral, ingénieur en chef du département de la Dordogne. Ils sont le résumé d'un travail complet sur les crues de ces trois rivières, transmis par ce fonctionnaire à l'administration des ponts et chaussées, le 27 janvier 1857.

[2] A ces hauteurs, les eaux s'étendent au loin dans la plaine.

[3] Elles s'étendent moins qu'en amont.

[4] Confluent de la Vezère; à partir de ce point jusqu'à la hauteur de Pessac (Gironde), sur 83 kilomètres environ de longueur, les rives sont insubmersibles et il n'y a jamais de débordement.

[5] Berges insubmersibles. C'est en ce point que les berges s'élèvent le plus.

[6] Berges insubmersibles. C'est la hauteur moyenne des crues dans la partie de rivière encaissée.

[7] Ces crues ne surmontent pas de beaucoup les plus hautes marées. Les berges sont submersibles.

[8] Toutes les rives de la Vezère sont submersibles et la hauteur des crues diffère peu d'un point à l'autre. Le point où elles s'élèvent le moins est situé au confluent de la Corrèze et de la Vezère.

[9] Les berges de l'Isle sont basses et plates et la vallée est sujette à de fréquentes inondations, mais les crues s'y élèvent peu.

283

(Page 258).

Extraits des documents relatifs à l'établissement des quais de Bordeaux au XVIIIe siècle[1].

Mémoire au roi demandant la permission de construire un quay, avancé dans la rivière, depuis le Chapeau-Rouge, au pont de la manufacture, et la concession du terrain qui se trouvera entre ce quay et le mur de ville. (Année 1706.)

Il est à remarquer que la rivière de Bordeaux estant beaucoup plus large qu'il ne faudroit, fait que dans les crues ou inondations d'eau, il se fait dans son lit des amas de sable très-considérables[2] qui forment des barres qni interrompent beaucoup la navigation et en même temps font que dans les grandes inondations, l'eau déborde dans les fonds voisins où elle cause des préjudices presque irréparables. Il y a bien plus : le rivage du port estant très bas et en mauvais estat fait que l'eau entre souvent dans la ville, et dans les maisons de plusieurs rues qui cause un très grand embarras et beaucoup de dommages, les habitants ne pouvant pas mettre leur vin ny leur bois dans le bas de leurs maisons, parce que l'eau les perd entièrement[3].

---

[1] Archives de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux. — *Quais*. Ces documents ont été brûlés, sans doute, dans l'incendie qui vient de détruire une partie de cet édifice.

[2] Ces archives contenaient sur cette question deux pièces importantes intitulées : *Délibération au sujet des envasements qui se forment sur les bords de la rivière, du côté de la ville, depuis l'Estey-Majou jusqu'au delà de la calle du pont Saint-Jean. Rapport à l'appui des ingénieurs qui ont levé le plan de la Garonne, qui ont pris des sondes, étudié soigneusement la direction des courants et fait telles autres remarques nécessaires à l'objet de leur commission.* (*Extrait des registres de l'Hôtel commun de la ville et cité de Bordeaux, du jeudi 21 janvier 1773.*) — *Mémoire de MM. les Maire, lieutenant de Maire et Jurats, gouverneurs de Bordeaux, sur l'établissement d'un plan de la rivière, à propos de l'ensablement du port.* Signé Pasquier, écuyer, ancien géographe du Roi et professeur de mathématiques au collége royal de Guyenne.

[3] On proposait pour remédier à cet inconvénient, « de bastir un quay élevé au-

Réponse des Maire et Jurats de Bordeaux à la demande de construire un quai avancé dans la rivière dans toute la longueur de la ville. (Année 1706.)

La proposition n'est pas nouvelle; le sieur marquis de Boissière-Durfort en fit le sujet d'une requête qu'il présenta en l'année 1700. Les Jurats s'y opposèrent; un de leurs motifs étoit celui-ci, parce que des ouvrages avancés dans la rivière donneroient indubitablement du mouvement aux bancs de sable qui sont au-dessus et au-dessous de la ville, qui combleroient le port ou en boucheroient totalement l'entrée dès lors trop resserrée.

Le marquis de Boissière disait dans sa requête : « Supplie Sa Majesté de lui accorder et faire don du terrain qui est le long du mur de ladite ville jusques à la rivière, depuis la porte du Chapeau-Rouge jusques à la tour Sainte-Croix, moyennant quoi il fera une belle façade de maisons d'une même symétrie dans toute l'étendue de cette ville le long de la rivière, avec un beau grand quai, où il laissera des cales et des descentes d'espace en espace, ce qui garantira le château Trompette du courant des eaux et facilitera l'abord partout à pied sec, au lieu qu'à présent on est obligé d'aborder dans la vase jusqu'à mi-jambe[1]. »

Mémoire des habitants des paroisses de Saint-Michel et de Sainte-Croix de la ville de Bordeaux sur quelques changements à faire sur le port de cette ville.

Dans les fortes inondations on a vu très-souvent les quais dans leur largeur actuelle, entièrement couverts par les eaux. Si l'on construit sur la chaussée des nouveaux édifices, comment pour-

---

dessus de ce que les eaux s'élèvent aux plus hautes marées et plus grandes inondations, de manière que les navires puissent venir charger et décharger leurs cargaisons dessus ce quai avec une simple planche en atterrissant l'intervalle dudit quay jusqu'aux anciens murs de la ville. » Ce projet datait d'Henri IV. Il a été exécuté par un quai vertical devant les Quinconces.

[1] *Extrait des registres du conseil d'État, arrêt du* 9 *octobre* 1700, *renvoyant la requête du marquis de Boissière-Durfort à M. de Bezons, intendant de Guienne.*

ra-t-on prévenir les causes des inondations? comment fixer par des câbles ou des grelins sur les maisons nouvelles les navires qui dérivent, tandis qu'exposées elles-mêmes à la violence des eaux dont elles seroient entourées, elles auroient plutôt besoin de secours qu'elles ne pourroient en donner? C'est un fait généralement reconnu que le port de Bordeaux est de beaucoup trop petit, et qu'il seroit nécessaire de l'étendre au lieu de le borner davantage.

Les Jurats disaient à l'appui de ce mémoire : « Le sieur Gabriel, qui connaissoit parfaitement le danger qu'il y avoit d'anticiper sur une rivière dont le cours est extrêmement rapide, et dont les différentes révolutions se succèdent continuellement, avoit cru en prolongeant les bâtiments de la place royale devoir les écarter insensiblement de ses bords. Cette retraite paroit bien évidente sur le plan[1]. »

Mémoire pour venir à l'appui de la requête présentée à MM. les Maire, lieutenant de Maire et Jurats de la ville de Bordeaux, par les députés des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix, relativement à l'établissement d'un nouveau bureau des fermes (hôtel de la Douane.)

Le plan de construire sur le port de nouvelles rues renferme des inconvénients si nuisibles qu'on ne croit pas qu'il soit jamais adopté; le port n'est déjà que trop étroit dans certains endroits. Ce qui arriva en 1766 lors de la fonte des glaces, ce qui arrive dans le temps des fortes inondations, doit encore faire rejeter ces spéculations. N'est-on pas obligé, pour lors, d'établir les apparaux de la chaussée et de les fixer aux maisons actuelles?

---

[1] *Mémoires sur les travaux publics dans lesquels sont critiqués les plans et projets de M. de Tourny, notamment les travaux du port, en exécution de l'arrêt du 5 mai 1754.* — On sait que c'est à M. de Tourny, intendant de la Guienne de 1743 à 1757, que Bordeaux est redevable de ses premiers et plus utiles embellissements; il fut souvent en désaccord avec la Jurade, pour l'exécution de ces plans. (Vº Bernadau, *ouvrag. cité*, et Aug. Bordes, *Histoire des monuments anciens et modernes de Bordeaux*. 2 vol. in-4º, 1845.



284

(Page 264).

Tableau du mouvement des eaux à Toulouse, Agen et Tonneins, dans la crue de juin 1855 [1].

DATES.	6h, matin.	Midi.	6h, soir.	Minuit.	OBSERVATIONS.
			TOULOUSE.		
2 juin. .	2m,98	4m,03	5m,45	»	7 h. s. 5m,70. — 11 h. s. 6m,90.
3 —	7 ,25	7 ,00	5 ,90	»	1 h. m. 7m,00. — 3 h. m. 7m,18.
4 —	4 ,20	3 ,70	3 ,42	»	5 h. m. 7m,25. — 7 h. m. 7m,25.
5 —	3 ,24	3 ,19	3 ,05	»	
			AGEN.		
2 juin. .	»	»	5 ,10	5 ,72	
3 —	6 ,26	6 ,90	7 ,65	8 ,47	
4 —	9 ,29	9 ,77	9 ,55	9 ,11	Maximum de la crue, le 4 mai, à midi.
5 —	8 ,53	7 ,83	6 ,89	»	
6 —	5 ,43	»	»	»	
			TONNEINS.		
1er juin .	5 ,70	6 ,89	7 ,62	»	
2 —	7 ,75	7 ,45	7 ,48	»	
3 —	7 ,92	8 ,35	8 ,68	»	
4 —	9 ,00	9 ,49	9 ,73	»	Les eaux se sont élevées à 9m,86 dans la nuit du 4 au 5.
5 —	9 ,75	9 ,48	9 ,25	»	
6 —	8 ,80	8 ,38	7 ,75	»	
7 —	6 ,95	6 ,40	5 ,97	»	

[1] Maitrot de Varenne, *ouvrag. cité*, pag. 344 et 367. — La pente de la Garonne, à l'étiage, est par kilomètre :

Du confluent du Salat à celui de l'Ariége, de.	4m,9000
Du confluent de l'Ariége à Toulouse.	4 ,0000
De Toulouse au confluent du Tarn.	0 ,7470
Du confluent du Tarn à Laspeyres.	0 ,5290
De Laspeyres au confluent du Lot.	0 ,4340
Du confluent du Lot à la limite du département de la Gironde.	0 ,2746
De la limite du département de la Gironde à Castets.	0 ,2067
De Castets à Langoiran.	0 ,1540
De Langoiran à Bordeaux.	0 ,0595

(Grangez, *ouvrag. cité*, pag. 217).

285

(Page 263).

Tableau du mouvement des eaux à Toulouse, Agen et Tonneins, dans les crues de mai et juin 1856 [1].

DATES.	6h, matin.	Midi.	6h, soir.	Minuit.	OBSERVATIONS.
			TOULOUSE.		
10 mai.	4^{m},12	5^{m},22	5^{m},78	»	Le maximum de la crue a eu lieu le 11, à 10 h. 30 du soir, à 5^{m},92.
11 —	4 ,58	5 ,00	5 ,67	5^{m},80	
12 —	5 ,30	4 ,38	»	»	
29 —	»	4 ,28	5 ,43	5 ,20	Maximum de la crue, le 29, à à 7 h. 30 du soir, à 5^{m},55.
30 —	4 ,50	4 ,70	5 ,06	5 ,28	
31 —	4 ,80	4 ,07	»	»	
			AGEN.		
11 mai.	6 ,40	7 ,11	7 ,75	8 ,12	
12 —	8 ,38	8 ,58	8 ,76	8 ,88	Maximum de la crue, le 12, à 11 h. du soir, à 8^{m},89.
13 —	8 ,78	8 ,40	7 ,83	7 ,16	
14 —	6 ,50	6 ,19	5 ,65	5 ,20	Petite recrudescence les 16 et 17.
30 —	5 ,50	6 ,39	7 ,12	7 ,60	
31 —	7 ,86	8 ,13	8 ,45	8 ,72	
1er juin.	8 ,88	8 ,78	8 ,44	7 ,85	Maximum de la crue, le 1er juin à 6 h. du matin.
2 —	7 ,20	6 ,44	5 ,58	5 ,02	
			TONNEINS.		
10 mai.	6 ,54	6 ,84	7 ,20	7 ,54	
11 —	7 ,90	8 ,19	8 ,42	8 ,63	
12 —	8 ,82	9 ,09	9 ,34	9 ,41	
13 —	9 ,50	9 ,52	9 ,45	9 ,33	Maximum de la crue, le 13, à 8 h. du matin, à 9^{m},52.
14 —	9 ,11	8 ,89	8 ,68	8 ,47	
15 —	8 ,17	7 ,86	7 ,57	7 ,46	
16 —	7 ,54	7 ,57	7 ,60	7 ,73	
17 —	7 ,91	8 ,13	8 ,31	8 ,42	
18 —	8 ,38	8 ,18	7 ,81	7 ,35	
19 —	6 ,87	6 ,39	6 ,01	5 ,71	
30 —	6 ,80	7 ,47	8 ,00	8 ,26	
31 —	8 ,63	8 ,83	9 ,06	9 ,30	
1er juin.	9 ,47	9 ,67	9 ,76	9 ,74	Maximum de la crue, le 1er juin, à 7 h. du soir, à 9^{m},78.
2 —	9 ,58	9 ,31	8 ,96	8 ,62	
3 —	8 ,22	7 ,76	7 ,26	6 ,71	

[1] Maitrot de Varenne, *ouvrag. cité*, pag. 368.

286

(Page 263).

Dépêches télégraphiques des Préfets aux Ministres de l'intérieur et des travaux publics, relatives aux inondations en mai et juin 1856[1].

DÉPÊCHE D'AUCH.

31 *mai, midi.* — Les principales vallées du Gers sont de nouveau inondées; le niveau du 11 mai a été dépassé. Les eaux commencent à diminuer, mais les désastres sont nombreux et le temps est encore incertain.

DÉPÊCHE DE MENDE.

1er *juin*, 11 *heures*, *soir*.— Des pluies qui ont duré 50 heures avec une grande violence ont occasionné des sinistres dans la vallée du Lot; un éboulement présentant une surface de 50 à 60 hectares a englouti, à la hauteur de Baryac, 500m de la route départementale et toutes les maisons qui la bordaient. Les pertes sont énormes.

DÉPÊCHE DE TOULOUSE

16 *juin*, 6 *heures* 28, *soir*. — Après 48 heures de pluie, la Garonne a monté rapidement à 4m,50 au-dessus de l'étiage; depuis 4 heures, elle est stationnaire. Il y a quelques dégâts.

DÉPÊCHE DE MONTAUBAN.

31 *mai*, 2 *heures* 10, *soir*. — Depuis deux jours les rivières de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron grossissent constamment;

---

[1] *Documents officiels*. — Administration des Ponts et Chaussées. — Ministère des travaux publics.



les ravages causés par la Garonne sont déjà considérables, sans qu'il soit possible encore de les préciser. La pluie a cessé depuis la nuit dernière.

DÉPÊCHES D'AGEN.

15 *avril*, 11 *heures* 39, *soir*. — La Garonne, grossie par les eaux du Tarn et du Gers, commence à sortir de son lit; nous sommes encore menacés d'un débordement.

30 *mai*, 2 *heures* 20, *soir*. — Les eaux montent rapidement; elles sont maintenant à 6m,60 au-dessus de l'étiage et s'élèvent de 0m,15 par heure. Les nouvelles de Toulouse et du Gers ne sont pas bonnes.

31 *mai*, 7 *heures*, *soir*. — Les eaux continuent à s'élever; il y a même un peu de recrudescence; depuis quelques heures l'échelle marque 8m,30 au-dessus de l'étiage. Mon collègue de Cahors m'informe que le Lot a considérablement donné, ce qui aggrave la situation de l'arrondissement de Marmande.

1er *juin*, 9 *heures* 45, *matin*. — Les eaux ont monté toute cette nuit; elles sont stationnaires depuis ce matin à 8 heures. Elles ont atteint 8m,90 au-dessus de l'étiage. La foire du Gravier, qui devait commencer demain, est prorogée au lundi suivant; elle sera close le samedi suivant 14.

1er juin, 10 *heures*, *matin*. — Les eaux ont encore monté toute la nuit; elles s'élèvent maintenant à 8m,10 au-dessus de l'étiage; elles sont stationnaires à 8 heures. Les pertes seront énormes.

2 *juin*, 8 *heures* 50, *matin*. — Les eaux décroissent assez rapidement depuis hier, 10 heures du matin. La cote indique en ce moment une baisse de 2m. Il fait très-beau. Les nouvelles de l'arrondissement de Marmande sont bien tristes. A Aiguillon, les dégâts ont été considérables.

16 *juin*, 5 *heures* 20, *soir*. — Un nouveau débordement nous menace; les eaux croissent avec rapidité, 0m,15 à l'heure. Le préfet de la Haute-Garonne pressent une forte crue.

17 juin, 8 heures 10, matin. — La Garonne grossit toujours de 0m,12 à 0m,13 par heure; elle est ce matin à 7m,25 au-dessus de l'étiage ; nous avons les appréhensions les plus vives.

17 juin, 1 heures 20, soir. — Les craintes augmentent. Nous marquons 7m,82 au-dessus de l'étiage ; il est probable que le débordement sera aussi considérable que le dernier. La grêle a ravagé plusieurs communes situées sur les coteaux limitrophes des plaines inondées.

17 juin, 5 heures, soir. — 8m,10 au-dessus de l'étiage. Le fleuve continue à monter de 0m,07 par heure, ce qui est considérable, eu égard à l'étendue de la nappe d'eau. Depuis le dernier débordement, on avait arraché beaucoup de blés pour les remplacer par de nouvelles cultures. Ce travail et les semences confiées à la terre seront entièrement perdus.

17 juin, 8 heures 55, soir. — Nous avons 8m,32 au-dessus de l'étiage. L'eau monte encore de 0m,04 par heure. Il pleut ce soir.

18 juin, 9 heures 13, matin. — A minuit, les eaux s'étaient élevées à 8m,38 ; elles baissent lentement depuis 1 heure du matin et marquent à l'échelle, 7m,90. Le temps paraît s'améliorer. Les nouvelles que je reçois de la basse plaine sont fort tristes.

DÉPÊCHE DE MARMANDE.

19 juin, 10 heures 30, matin. — Le fleuve s'est arrêté hier soir à 8m,28 au-dessus de l'étiage. Il est resté stationnaire jusqu'à minuit ; il a décru lentement, moins de 0m,2 à l'heure, et marque maintenant 8m,08 à l'échelle du pont.

DÉPÊCHES DE LA RÉOLE.

17 juin, 2 heures 35, matin. — Les eaux de la Garonne ont envahi le port de la Réole, et pénètrent sur le territoire de Floudès. Elles ont monté toute cette nuit de 0m,08 à 0m,10 par heure, et

marquent en ce moment 5^m,84 au-dessus de l'étiage. La crue s'est arrêtée à 10 heures. Elle ne tardera pas à reprendre. Les nouvelles d'Agen ne laissent aucun doute à cet égard.

17 *juin*, 5 *heures*, *soir*. — Les eaux montent de 0^m,03 à 0^m,04 par heure; elles s'avancent rapidement dans la plaine: une brèche, faite par le dernier débordement à une digue de Floudès, leur a livré le passage. On me mande d'Agen que les eaux s'élèvent au moins à 8^m,50; elles ont atteint, le 2 de ce mois, 8^m,80. Il est à craindre qu'à La Réole la crue ne soit très-considérable.

18 *juin*, 9 *heures* 30, *matin*. — L'eau a monté cette nuit de 0^m,05 à 0^m,06 par heure; elle est en ce moment à 6^m,65 au-dessus de l'étiage. La commune de Bourdeilles est menacée; ses habitants travaillent sans relâche à fortifier les digues.

19 *juin*, 7 *heures* 30, *matin*.—Les eaux montent encore de 0^m,03 par heure. Elles sont à 7^m,73 au-dessus de l'étiage. Les pertes que fait subir cette quatrième inondation sont très-considérables. Les populations sont consternées.

19 *juin*, 6 *heures* 30, *soir*. — Ce matin à 7 heures, l'eau était à 7^m,73 au-dessus de l'étiage; après avoir atteint 7^m,79, à 10 heures, elle est restée stationnaire jusqu'à midi; elle décroît en ce moment de 0^m,2 par heure.

DÉPÊCHE DE BORDEAUX.

18 *juin*, 2 *heures* 10, *soir*. — Le sous-préfet de la Réole m'informe que la Garonne a monté cette nuit de 0^m,05 par heure. Elle est, en ce moment, à 6^m,65 au-dessus de l'étiage. Plusieurs communes sont menacées.

287

(Page 263).

Extraits des rapports des Préfets à M. le Ministre des travaux publics sur les inondations de 1856[1].

Toulouse, le 5 juin. — Les pluies torrentielles qui avaient occasionné déjà des dommages aux agriculteurs de la plaine en amenant, les 9, 10 et 11 mai dernier, le débordement des cours d'eau qui traversent le département, ont fait encore sortir ces rivières de leur lit, les 29 et 30 mai. La Garonne ne s'est heureusement pas élevée au niveau qu'elle avait atteint en 1855, et ses dégâts ont été peu importants. Mais les affluents de ce fleuve et principalement l'Hers, le Girou, le Touch, la Save, la Louge, la Saune et l'Aussonnelle, ont submergé sur une assez grande étendue les champs et les prairies qui les bordent.

Agen, le 2 juin.—Le quart de la ville d'Agen environ a été envahi par les eaux pendant deux jours. On ne pouvait plus communiquer avec ces quartiers qu'à l'aide de barques, et encore le moyen n'était pas toujours sans péril à cause de l'élévation du flot et de la rapidité des courants. La magnifique promenade du Gravier, où la foire devait s'ouvrir aujourd'hui, ainsi que les rues adjacentes, étaient couvertes de 3m d'eau roulant de l'est à l'ouest avec l'impétuosité du torrent; les maisons qui bordent la partie sud de ce cours, le quartier le plus populeux et le plus agréable de la ville, étaient remplies par les eaux jusqu'au premier étage. Le Lot, le Tarn, l'Aveyron, le Gers, la Bayse et la Gélise ont aussi atteint une formidable hauteur. Le Lot, qui se jette dans la Garonne en aval d'Agen, a retenu longtemps les eaux du fleuve et a ainsi contribué

---

[1] *Documents officiels.*—Administration des Ponts et Chaussées.—Ministère des travaux publics.



beaucoup, en amont, à leur élévation. A Aiguillon, où il a son embouchure, il a fait d'affreux ravages. Les admirables plaines que fertilisent les deux rivières, sont profondément ravinées; les récoltes, de blé, de foins, de chanvres entièrement perdues; des maisons se sont écroulées. A Villeneuve, le Lot s'est élevé à plus de 10^m au-dessus de l'étiage. A Marmande, les eaux de la Garonne, gonflées par celles du Lot, ont atteint à l'échelle la hauteur de 9^m,20. Je le répète avec douleur, ce nouveau débordement aura des résultats déplorables.

Bordeaux, le 18 *juin.*—C'est avec un sentiment profondément pénible que je porte à votre connaissance la nouvelle inondation qui, pour la quatrième fois cette année, vient désoler les communes riveraines de la Garonne. Je ne saurais vous exprimer combien sont considérables les pertes éprouvées dans toutes les communes riveraines et combien est grande la désolation qui règne dans le pays.

Périgueux, le 27 *janvier.*—Les pluies qui tombent d'une manière presque continuelle et les orages qui s'y sont mêlés, ont produit le débordement de plusieurs rivières et cours d'eau et occasionné dans quelques localités des dommages considérables. A Périgueux, la rivière l'Isle a submergé les plaines qui entourent la ville et toutes celles qui la bordent[1], mais aucun désastre n'a été la suite de cette submersion. La Dordogne a causé des avaries au barrage de Bergerac et amené l'éboulement de deux petites maisons inhabitées. A Cadouin, il y a eu des pertes qui paraissent considérables.

[1] Le 1er novembre 1859, les mêmes faits se produisirent. On lit dans le *Moniteur* du 4 novembre : « Par suite des pluies tombées ces jours derniers, la rivière de l'Isle à Périgueux est sortie de son lit; elle inonde toute la plaine et a envahi le quartier des Barrys et les basses rues de celui de la rue Neuve. Les élèves de l'École Normale ont dû quitter l'établissement. La rivière n'a cessé de croître pendant toute la nuit. »



288

(Page 263).

Extraits des rapports de M. Couturier, ingénieur en chef de la navigation de la Garonne, à M. le Ministre des travaux publics, sur les inondations des mois de mai et juin 1856[1].

Agen, le 13 mai. — Une nouvelle crue vient de passer dans la Garonne. Elle s'est élevée à 8m,89 devant Agen. Je ne connais pas encore les dommages qu'elle a causés; mais dans cette saison de l'année un pareil débordement doit avoir détruit tous les foins et beaucoup de blés. Il est déjà trop certain que la perte est immense pour le pays.

30 *mai.* — Une nouvelle crue de la Garonne commence à devenir menaçante. L'eau est déjà à 6m,40 devant Agen et monte encore de 0m,13 par heure. Les nouvelles des parties supérieures de la vallée sont alarmantes, et je pense que la Garonne va monter à environ 9m. Cette crue, qui succède si rapidement aux deux précédentes, causera probablement beaucoup de malheurs; indépendamment des récoltes déjà bien compromises, elle occasionnera de grands ravages dans les berges détrempées par la présence prolongée des eaux. Or la crue qui nous menace n'est que le prolongement de celles que nous avons subies les 15 avril et 13 mai, et depuis lesquelles le fleuve n'est pas complétement rentré dans son lit. Je m'attends donc à des dégradations considérables de terrain; la Garonne pourra tourner nos travaux et s'ouvrir un nouveau lit dans plusieurs parties de la plaine.

1er *juin.* — La nouvelle crue de la Garonne a atteint son maxi-

---

[1] *Documents officiels.* — Administration des Ponts et Chaussées. — Ministère des travaux publics.

mum aujourd'hui, à 8 heures du matin devant Agen. Elle s'y est élevée, comme celle du 13 mai dernier, à 8m,38 au-dessus de l'étiage. Elle baisse sensiblement. Le Tarn, le Gers et le Lot eux-mêmes ont beaucoup grossi; aussi pensé-je que l'eau dépassera 10m à Castets. Je suis encore sans nouvelles des dommages, mais ils ne peuvent qu'être très-considérables.

5 *juin.* — Les eaux de la Garonne sont rentrées dans leur lit, mais elles y sont encore si élevées que je ne puis apprécier tous les dommages causés à nos travaux. J'ajoute qu'en baissant, elles produiront encore dans les berges des éboulements qui accroîtront le nombre des maisons ou des ouvrages renversés. Les avaries des ouvrages publics sont très-considérables quoiqu'elles n'aient pas atteint les proportions qu'elles pouvaient prendre. Les syndicats ont beaucoup souffert, les quais de la Magistère ont éprouvé de nouvelles dégradations, la cale de Thouars a été renversée. Les quais d'Agen et de la Réole sont profondément ravinés. Sur plusieurs points, la Garonne, dans le département de Tarn-et-Garonne, s'est frayée dans la plaine un nouveau lit hors de celui que nos travaux lui avaient assigné. Les berges ravagées ont amené l'écroulement de plusieurs maisons très-rapprochées du fleuve; quelques villages sont entamés ou fortement menacés. Sur le canal latéral à la Garonne un aqueduc-siphon a crevé par sous-pression, sans que cet accident ait causé les désastres qu'il pouvait occasionner. Quant aux dommages causés à l'agriculture, ils sont immenses. La vallée que j'ai en partie parcourue présente un spectacle navrant; la population est consternée.

21 *juin.* — La nouvelle crue de la Garonne a atteint son maximum, 8m,38 devant Agen, le mardi 17 juin vers minuit. Quelques heures après, j'ai fait une tournée sur la Garonne entre Agen et la Réole, pour juger de l'effet de l'inondation. Partis lorsque les eaux avaient déjà baissé de 0m,50 à Agen, nous avons bientôt atteint le sommet de la crue vers l'embouchure du Lot, puis nous l'avons devancée annonçant aux riverains qui attendaient la baisse avec anxiété, le moment où elle commencerait. Nous étions à la Réole vingt heures environ avant que le maximum y fût parvenu. Quoique l'eau s'é-



coule avec une vitesse excessive, le maximum de la crue se propage avec une extrême lenteur. Nous avons trouvé une grande partie de la plaine sous l'eau. De Thouars à la Réole, la zone inondée avait souvent jusqu'à 6 kilomètres de largeur. Cependant la crue a été très-sensiblement moindre que la précédente, surtout à l'aval du Lot, qui a fourni moins d'eau qu'au 1er de ce mois. Cette différence de hauteur a été de 0m,50 à Agen et de 1m,80 à Langon; mais dans ce dernier port, la crue précédente avait atteint 10m,70 et la hauteur de 8m,90 (la crue de 1770 a atteint 12m à Langon et 13m à Castets) à laquelle elle vient de monter, a suffi pour causer de grandes pertes. Les berges ont été soumises à de nouvelles corrosions très-douloureuses pour les riverains. Plusieurs maisons bâties trop près des rives ont péri; le retrait des eaux en fera tomber encore quelques autres, et pourra accroître les avaries des cales et des quais; mais c'est sur l'agriculture que porte presque entièrement le poids du fléau. La plus grande partie de ce que les crues précédentes avaient laissé dans la zone qui vient d'être submergée, a été complétement détruit, et les semailles nouvelles qu'on s'était empressé de faire dans les champs dont les premières récoltes avaient péri sont aujourd'hui de nouveau perdues. Je profite de ces crues pour étudier les diverses questions qui se rattachent aux digues submersibles et insubmersibles. Dans le département de Lot-et-Garonne, il n'y a qu'une voix pour implorer de l'administration l'établissement prochain des digues insubmersibles, sans lesquelles il n'y a plus de culture possible. Dans la Gironde, on met le même empressement à solliciter la construction de digues que la hauteur excessive des crues ne permet pas d'élever au-dessus des plus grands débordements. J'espère que la perte répétée des foins et des céréales dans le Tarn-et-Garonne aura fait impression sur l'esprit des personnes qui s'opposent systématiquement et avec une grande violence à toute espèce d'endiguement.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE DES INONDATIONS.

BASSIN DU RHONE.

BASSIN DE LA GARONNE.

DEUXIÈME PARTIE.

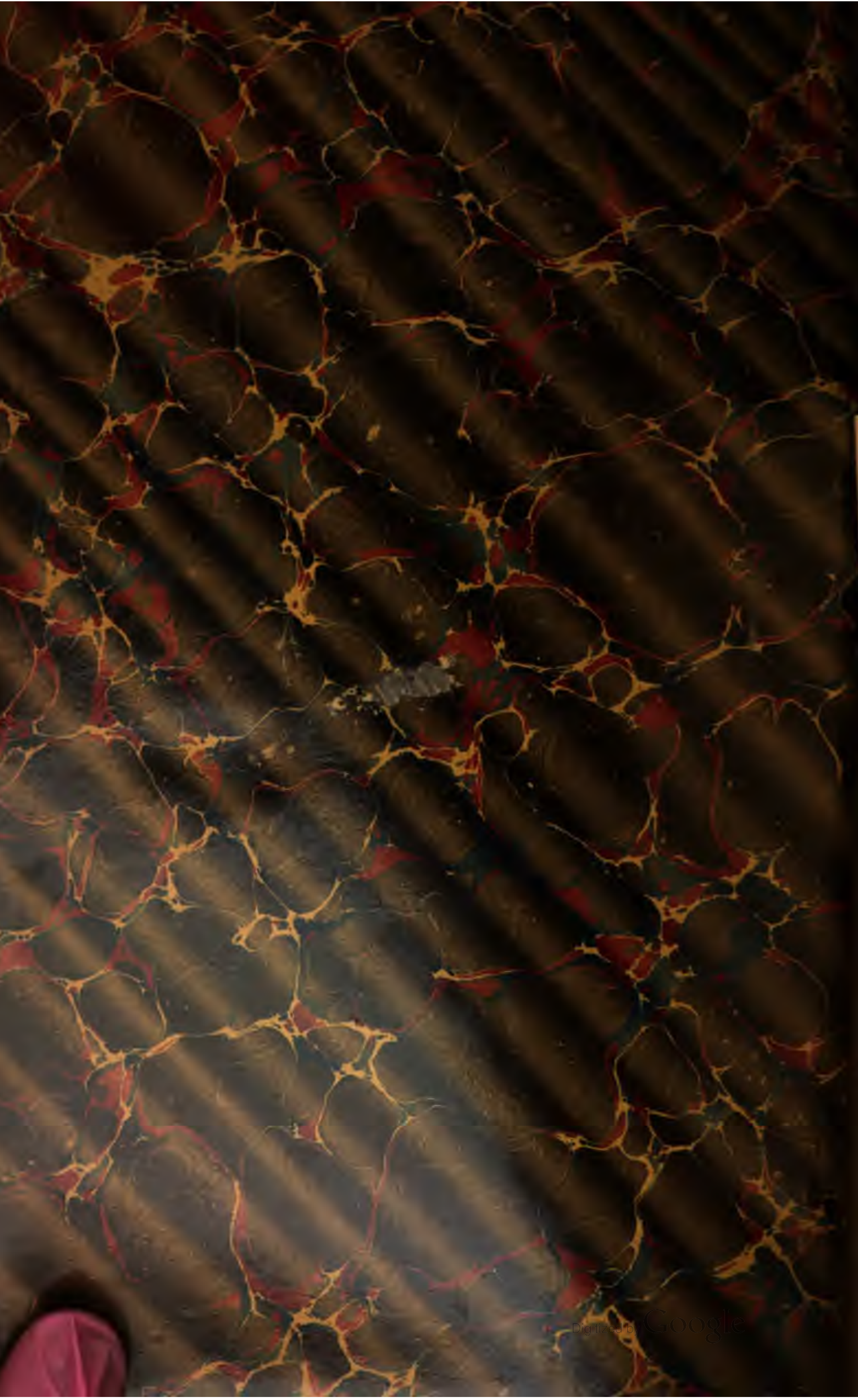
DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

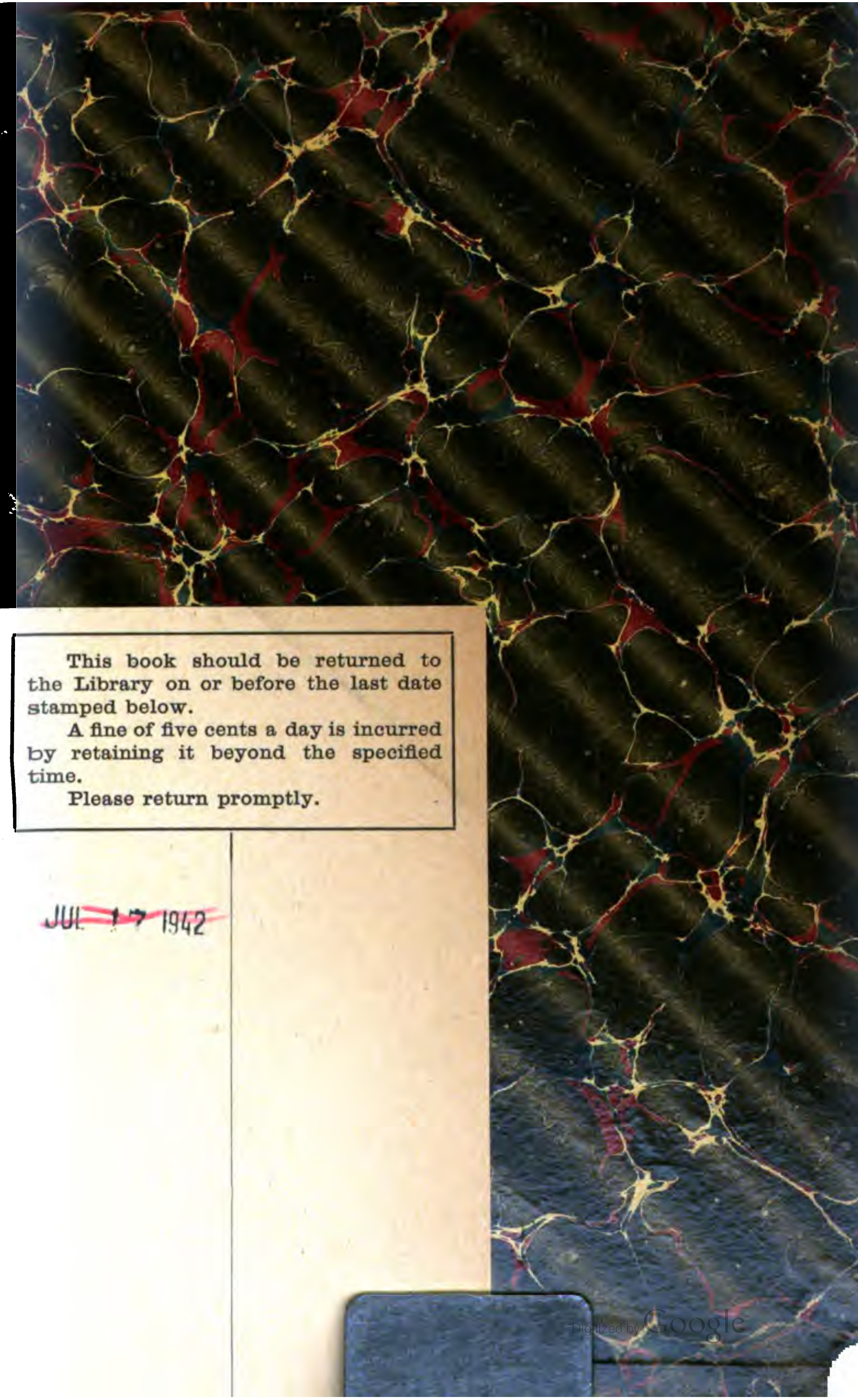
BASSIN DU RHONE.

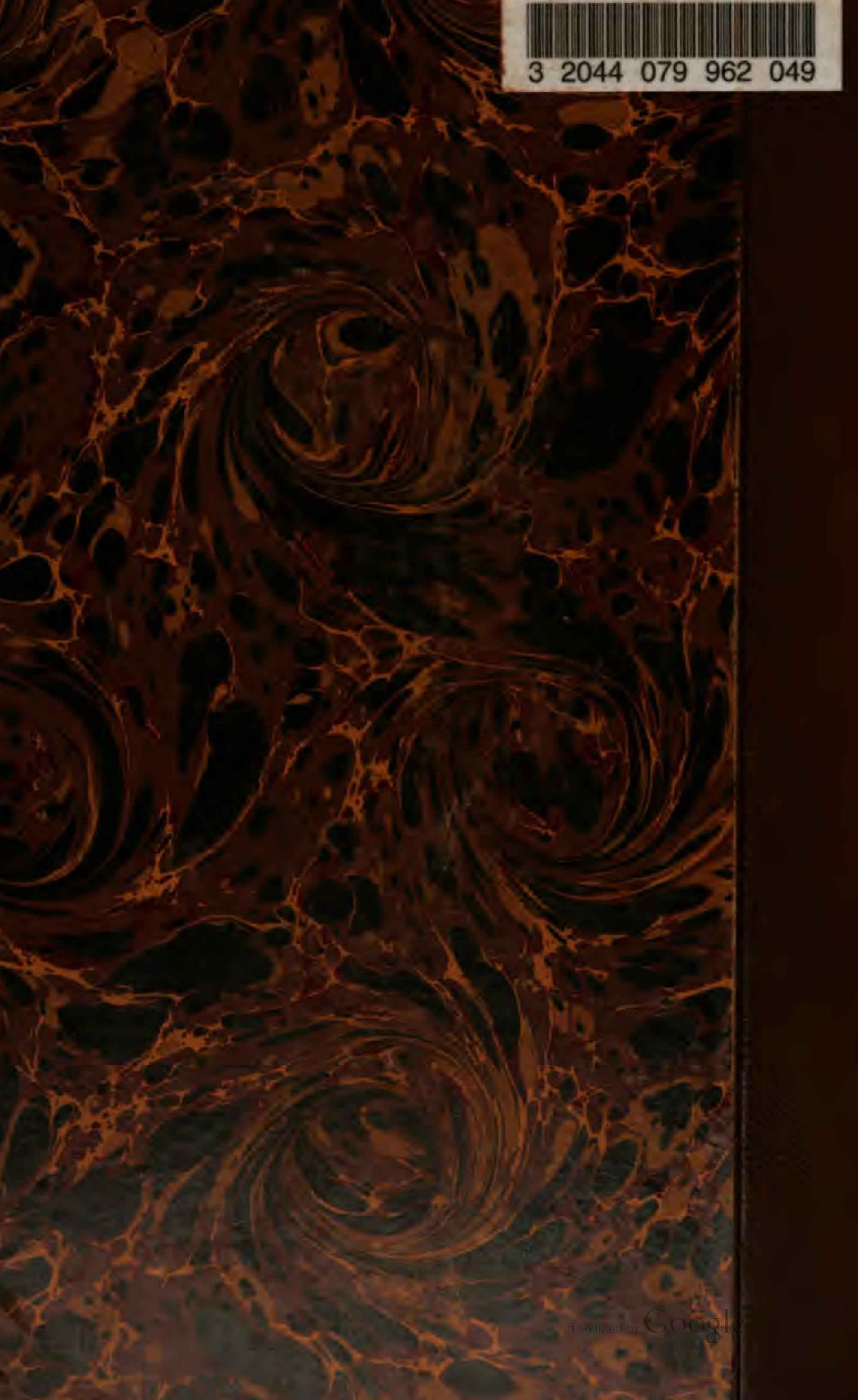
BASSIN DE LA GARONNE.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Ce, rue Racine, 26.






3 2044 079 962 049